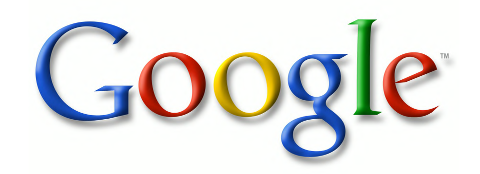
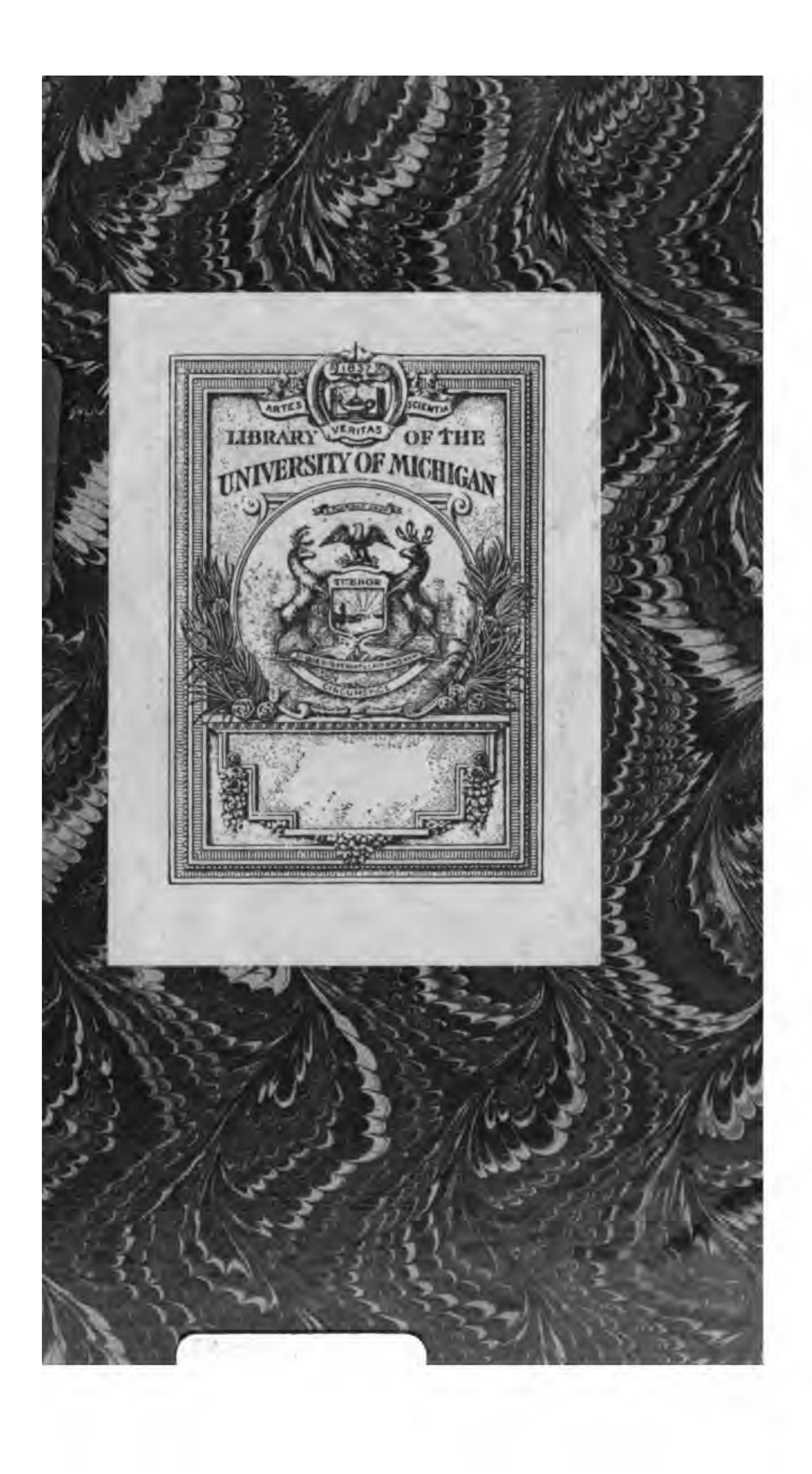
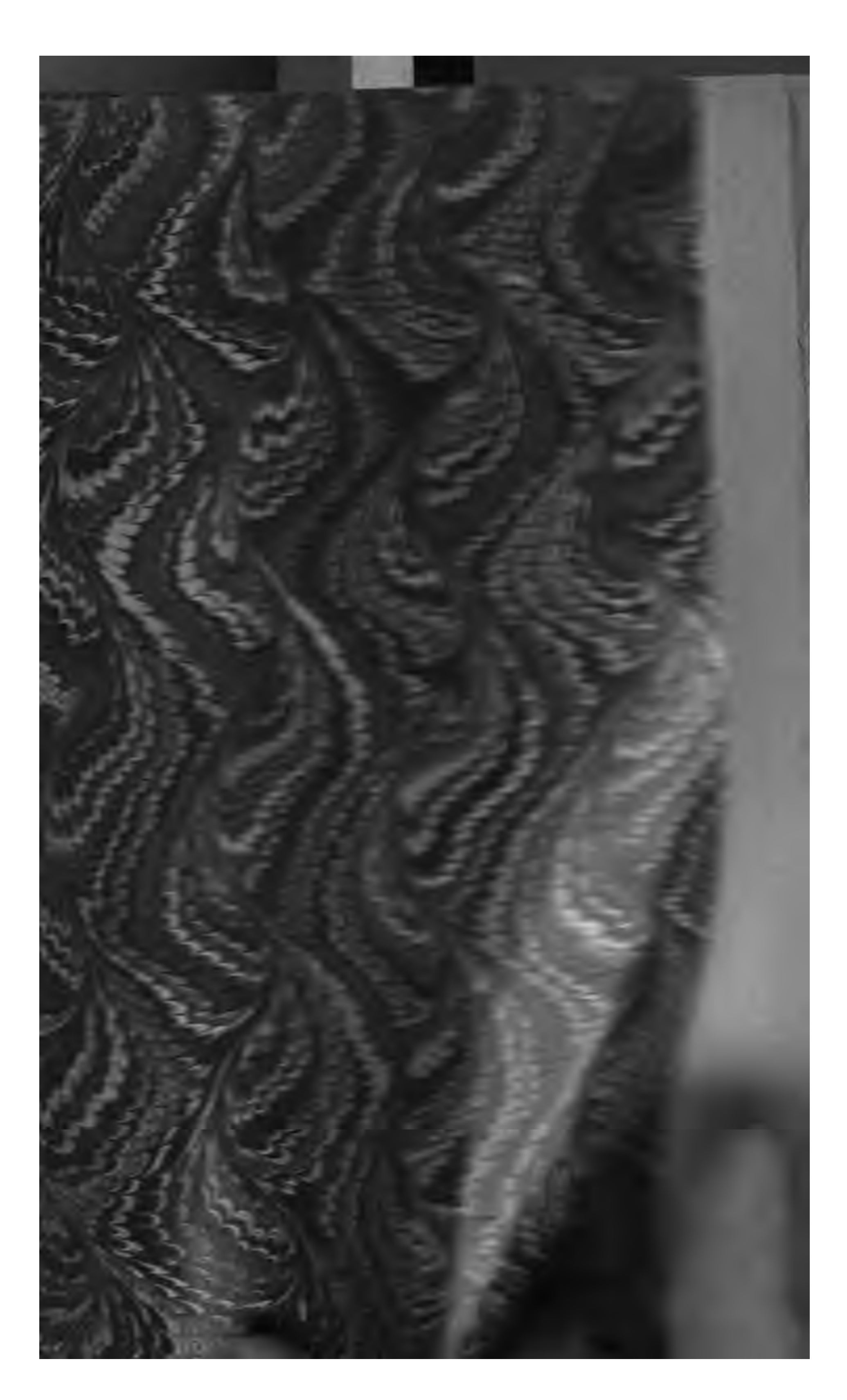






1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

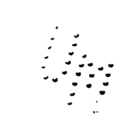
DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

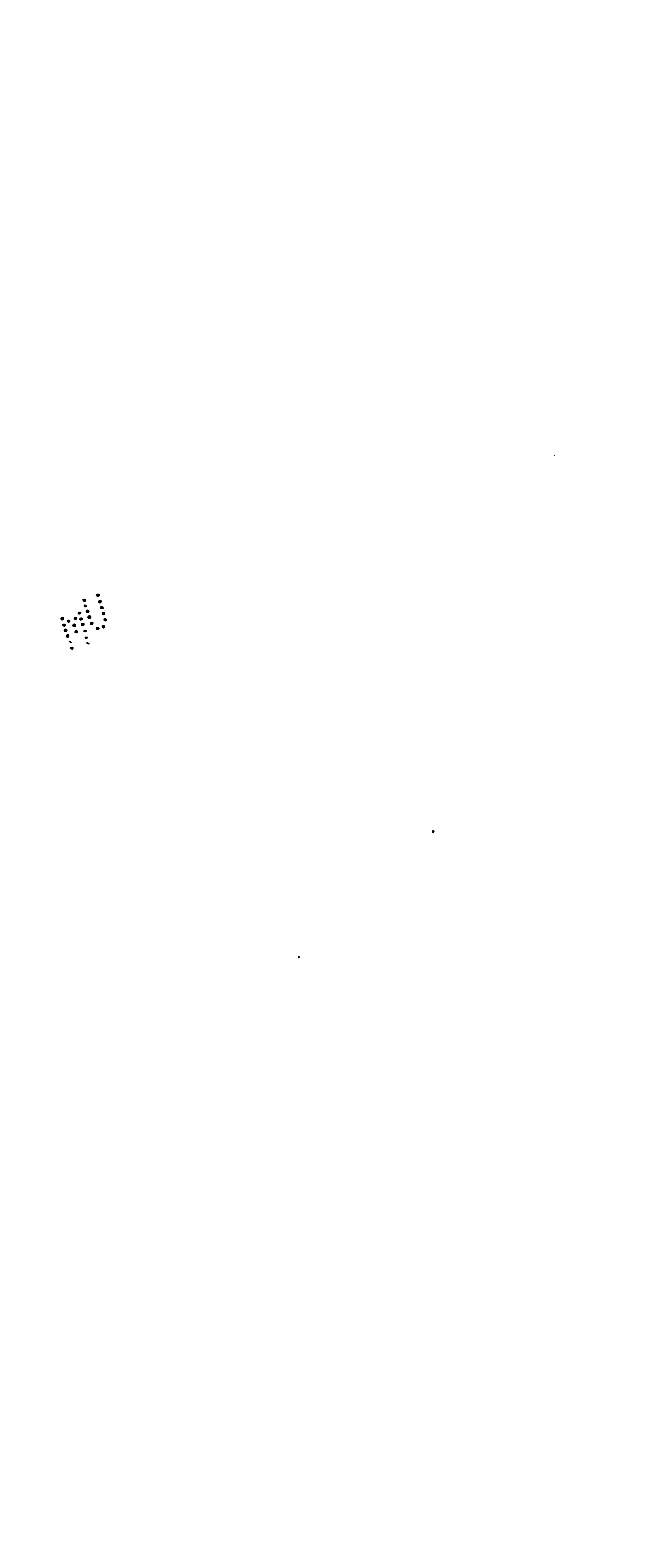


L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712 enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 48e ANNÉE. — 1886.

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13.

1886



UNE AUDIENCE

DE LA

COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

en 1793

(MM. DE PELET D'ANGLADE, BERNADA ET CHEVALIER)

SOUVENIRS HISTORIQUES

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

Le 26 décembre 1793 (6 nivôse an II), la Commission militaire jugeait trois accusés : MM. de Pelet d'Anglade, un vieux parlementaire; Bernada, avocat, qui avait été administrateur du district de Bordeaux, et Chevalier, ancien enseigne de vaisseau.

Tous les trois furent envoyés à l'échafaud.

Dépouillons successivement les dossiers qui les concernent.

Un nombreux auditoire attend les débats mouvementés, dont nous allons rendre compte.

La séance est ouverte à dix heures du matin : le président Lacombe prend place sur le siège avec ses collègues du tribunal.

Des cavaliers de l'armée révolutionnaire amènent d'Anglade, Bernada et Chevalier.

Le greffier appelle d'Anglade.

Celui-ci se lève et attend les interpellations du Président.

Jacques de Pelet d'Anglade, âgé de soixante-quinze ans,

ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, est accusé « d'avoir pour la Révolution la haine la plus profonde; » d'avoir envoyé son fils grossir le nombre des émigrés, » et de l'avoir excité à se rendre à Coblentz pour servir » contre sa patrie, tandis que ce lâche demandait à rester » à Bruxelles, pour ne courir aucun danger; de lui avoir » fait passer des secours pécuniaires, ainsi qu'à d'autres » émigrés. »

Ainsi s'exprime le jugement.

D'autres accusations que nous spécifierons un peu plus loin étaient relevées à la charge du vieillard.

Disons, tout d'abord, que l'ancien parlementaire jouissait d'une opulente fortune, qu'il était allié, par ses filles, aux Vassal et aux Pichon-Longueville, appartenant à d'anciennes familles nobles de la province de Guyenne, et qu'il était en possession d'une notoriété, sinon d'une influence très étendue dans le Bordelais.

Reçu conseiller le 16 janvier 1743, Pelet d'Anglade, rendu à la vie privée par les décrets qui avaient supprimé le Parlement de Bordeaux, s'était consacré, non sans quelques regrets et sans irritation de sa position perdue, à l'administration de sa fortune. Sa personnalité avait encore conservé trop d'évidence pour ne pas devenir sujette, en ces temps de troubles, aux revers de la destinée.

C'est ce qui arriva.

Le 18 octobre 1793, sur la demande du Comité des Douze de la section n° 11, dite de l'*Esprit des Lois*, le Comité de surveillance décerna contre lui un mandat d'arrêt comme *suspect*, et Gaubet et Aindas, agents du Comité, furent chargés de son exécution.

Ils se transportèrent, le 19 octobre, rue Porte-Dijeaux, n° 73, dans l'hôtel de l'accusé, apposèrent les scellés,

mais ne purent procéder à l'arrestation, attendu l'absence de Pelet d'Anglade. Etienne Hulliet, son secrétaire, qui refusa de faire connaître le lieu de sa retraite, fut arrêté et conduit au Fort du Hâ.

Bientôt informé de ce qui s'était passé, Pelet d'Anglade, qui se trouvait sur son bien de campagne, à Izon sur Dordogne, n'hésita pas à se présenter devant l'autorité. C'était dans les derniers jours du mois d'octobre.

Il fut écroué.

Le 6 décembre 1793 (16 frimaire an II), il écrivait aux représentants du peuple Ysabeau et Tallien, en mission à Bordeaux, la lettre suivante :

« Citoyens représentants, lorsque j'appris que par une mesure de sûreté générale, on voulait me mettre en état d'arrestation, je fus de mon propre mouvement et avec l'assurance d'une personne qui n'a aucun reproche à se faire, me remettre sous la main de l'autorité. Depuis cette époque, j'ai été transféré au château du Hâ, où, depuis cinq semaines, accablé d'infirmités qui sont inséparables de mon âge plus que septuagénaire, je gémis dans la plus douloureuse captivité. Pendant tout ce temps, bien long, hélas ! pour ceux qui sont privés de leur liberté, et qui souffrent sans éprouver aucun secours ni consolation, j'ai fait adresser au tribunal de surveillance (1) plusieurs pétitions pour qu'ils voulussent bien s'occuper de moi et décider de mon sort. Elles sont toutes restées sans réponse. Dans ce fatal refus de tout moyen de justification, permettez-moi, citoyens représentants, de faire parvenir jusqu'à vous la voix de la pitié, de la justice et de la raison. Vous êtes parmi nous les organes et les interprètes des lois ; vous voulez sans doute les faire aimer et exécuter ; elles recommandent avec tant de soin la considération et les égards pour les infirmes, les malheureux et les vieillards ! J'ai bien des droits, citoyens humains et compatissants, par tous ces titres. Si les rigueurs de l'hiver se font sentir avec plus de force, je terminerai bientôt sûrement ma

(1) Pelet d'Anglade veut parler ici du *Comité de surveillance* qu'il appelle improprement un *tribunal*.

carrière en prison, dans la douleur et le désespoir; et cependant je suis innocent sur quelle chose qu'on puisse m'inculper! Je n'ajoute aucune réflexion à une aussi triste idée, persuadé qu'elle fera assez d'impression sur votre sensibilité pour qu'il vous plaise ordonner que je sois transféré du château du Hâ dans ma maison rue Porte-Dijeaux, sous la garde de la sentinelle qui y est établie depuis longtemps. Cette faveur si conforme aux lois et à l'humanité a déjà été accordée à plusieurs personnes plus jeunes que moi, et exemptes d'infirmités. Je la sollicite donc et l'attends de vous avec confiance, citoyens représentants, et soyez assurés de trouver en moi la plus vive reconnaissance de vos bontés et de tous les autres sentiments les plus dignes de vous, étant avec respect, etc. »

Cette pétition fut ainsi annotée de la main d'Ysabeau:

« Renvoyé au Comité de surveillance pour prendre en considération le grand âge et les infirmités du pétitionnaire qui a déjà éprouvé cinq semaines de détention. Le 9 frimaire, l'an II. »

L'appel à la pitié du Représentant du peuple ne fut pas entendu.

« Riche de quatre millions, écrit le Comité de surveillance, conseiller au dernier Parlement, père de deux enfants émigrés, âgé d'environ soixante-quinze ans; reconnu pour un aristocrate de la première classe, despote si jamais il en fut, n'ayant jamais su que menacer de faire pendre ses créanciers lorsqu'ils se présentaient pour demander leur dû. Cet aristocrate n'a jamais rien fait pour la Révolution. La lettre ci-jointe écrite de sa main prouvera qu'il a au moins mérité la guillotine. Comme noble et suspect renvoyé à la Commission militaire. »

Le 22 décembre, Pelet d'Anglade, espérant attendrir ses juges et rendre sa situation plus favorable, envoyait 100 pièces d'or de 24 livres dont il faisait une offrande patriotique à la nation.

Ce fut en vain.

Le 26 décembre, il comparaît devant la Commission

militaire, et sur les interpellations du président Lacombe, il déclare s'appeler Jacques DE PELET D'ANGLADE, âgé de soixante-quinze ans, jadis conseiller au Parlement, natif de Bordeaux et y demeurer rue Porte-Dijeaux.

— N'avez-vous jamais rien dit ni écrit contre la Révolution? lui demande Lacombe.

— Ma faiblesse et mon grand âge ne m'ont jamais mis à même de rien faire contre la Révolution.

— Cependant, d'après les écrits trouvés chez vous, vous étiez tenu au courant des actes des aristocrates?

— Pas le moins du monde.

— Voyons, que dites-vous de cette lettre?

Et Lacombe donne lecture de l'une des lettres saisies chez l'accusé.

Puis il ajoute :

— Vous étiez en correspondance avec les émigrés et d'accord avec eux pour opérer la contre-révolution?

— Je ne connais pas cette lettre.

— Elle est signée *Lamaignère*.

— Je tombe de mon haut, dit Pelet d'Anglade.

— La mauvaise foi des aristocrates n'étonne plus le tribunal, dit Lacombe. Vous tomberez de plus haut à la fin de la lettre que je vais lire.

Le président donne lecture d'une lettre anonyme par laquelle on avertit Pelet d'Anglade que son cuisinier donne dans les travers révolutionnaires du jour, et où on l'engage à se garder de lui.

— Votre cuisinier était un patriote, dit Lacombe, et vous, vous êtes un aristocrate dangereux?

— Je ne puis pas répondre de ce qu'on m'a écrit.

Il est fait lecture d'une lettre relative aux Amis de la Constitution.

— Il paraît, dit le président, que vous ne donniez d'ar-

gent qu'aux aristocrates. Quelle observation pouvez-vous faire?

— Je demande à voir cette lettre.

L'huissier de service la lui met sous les yeux.

— Je ne connais pas cette écriture, dit Pelet d'Anglade après inspection; c'est une perfidie abominable.

— Vous connaîtrez peut-être celle que votre fils émigré vous écrit?

L'accusé ne répond pas.

Il est donné lecture d'une déposition de Thulié, *excellent patriote,* disent les notes d'audience :

« Le citoyen Pelet d'Anglade est venu chez moi dans le temps où les aristocrates attendaient la contre-révolution et me demanda si j'étais un de ces honnêtes gens qui faisaient dire la messe chez soi dans les premiers temps de la Révolution? Lui ayant répondu d'une manière vague, ni oui ni non, pour savoir ce qu'il voulait me dire, il me dit : « — Vous pouvez parler librement; je vous dirai mon nom : je suis Pelet d'Anglade, ci-devant conseiller au Parlement; pour le moment, rien; mais, ajouta-t-il en me serrant le bras, cela n'ira pas loin. »

— Je ne me rappelle pas de cela, dit le vieux parlementaire.

Plusieurs autres lettres sont lues et Pelet d'Anglade déclare ne pas les connaître.

— Mais celle-ci, dit le président Lacombe, vous la connaissez?

Et il lit une lettre, que nous reproduisons un peu plus loin, adressée par l'accusé à son fils.

— Oui, je la connais, mais elle n'a pas été envoyée et mes intentions étaient pures.

— Vos concitoyens jugeront; toujours est-il que vous teniez à grand honneur que vos enfants fussent connus des princes; qu'ils eussent des charges pour venir ensuite égorger vos concitoyens!

L'accusé, portent les notes d'audience, ***ne dit ni oui ni non.***

La lecture des lettres saisies chez Pelet d'Anglade, et qui sont en grand nombre, continue.

Il les dénie successivement.

— Il est certain, d'après ces lettres, fait remarquer le président, que vous envoyiez de l'argent aux émigrés.

— Je ne connais pas ces lettres.

— C'est bien; citoyen Giffey, lisez les chansons, dit Lacombe au greffier.

Celui-ci lit les deux pièces manuscrites suivantes, que nous transcrivons à titre de curiosité : ces petits pamphlets, feuilles volantes qui circulaient secrètement de mains en mains, présentent quelquefois un intérêt historique et ont toujours un caractère de rareté qui peut les faire considérer comme relativement précieux.

CHANSON PATRIOTIQUE

Imitée du *Libera,* de la Bourbonnaise.

Dans Paris la grand'ville,
Nos Solons près des filles
Ont tous le cœur débile
Et poussent des hélas! — ah! ah!
Leur auguste assemblée
Qu'on a tant cajolée,
Aujourd'hui ravalée
Languit sur le grabat! ah! ah!

N'est-ce pas bien dommage
Qu'une troupe si sage,
Exercée au partage,
Soit réduite au trépas! ah! ah!
A force de tapage,
De cris, de clabaudage,
Elle a son œsophage
Brisé du haut en bas! ah! ah!

Pour ce cas difficile
On cherche par la ville
Un médecin habile;
Point on n'en trouvera. Ah! ah!
On met tout en usage,
Motions et messages,
Décrets et brigandages;
Rien ne la guérira! ah! ah!

Voilà qu'elle succombe,
S'en va dans l'autre monde,
Et bientôt sur sa tombe
On chante un *libera!* ah! ah!
Soyons dans la tristesse
En voyant sa détresse,
Et regrettons sans cesse
Ses civiques appas! ah! ah!

Sentant sa fin si proche,
Ell' fait fondre nos cloches
Pour empêcher ses proches
De sonner son trépas! ah! ah!
L'un donne ses lunettes
Aux faiseurs de gazettes,
Et l'autre ses poulettes
Aux porteurs d'assignats! ah! ah!

La fameuse sonnette
Passe aux marionnettes
Et la boîte à Pérette
Aux filles d'Opéra! ah! ah!
La défunte assemblée,
Puisqu'elle est trépassée,
Requiescat in pace.
Amen. Alleluia! ah! ah!

On devine comme une espèce d'indignation dans la voix du greffier, excellent patriote, d'ailleurs, à la lecture de ces versiculets plus malicieux que littéraires, et l'intonation qu'il donne aux *ah! ah!* de la chanson ferait envie à un orchestre dirigé par Farbach.

Son indignation s'accentue à la lecture de la deuxième chanson.

Elle est ainsi conçue :

PARODIE

Que tout Français sujet fidèle,
Plein de respect et d'amour pour son Roi,
Gémisse comme moi
De l'odieuse loi
Que lui dicte un Sénat rebelle.
Père des Bourbons, patron des lys,
Veille sur nous, sauve Louis,
Sauve la Reine et son fils!

Le sang qui coule dans nos veines
Nous fut transmis par ces fameux Gaulois,
Si vaillants, si courtois,
Pleins d'amour pour leurs rois;
Mais Louis gémit dans les chaînes :
Père des Bourbons, etc...

Un roi si bon, un roi si sage,
Qui ne vivait que pour nous rendre heureux,
Allait combler nos vœux;
Chaque jour, à nos yeux,
Il éprouve un nouvel outrage.
Père des Bourbons, etc...

Sots Parisiens, peuple stupide,
La France, hélas! te doit tous ses revers;
Pour nous donner des fers,
Dans ton sein, des pervers
Ont ourdi leur trame perfide.
Père des Bourbons, etc...

Nouveaux tyrans, tyrans féroces,
Vils artisans des plus lâches complots,
Vous vantez vos travaux :
Quels supplices nouveaux
Puniront vos forfaits atroces?
Père des Bourbons, etc...

En vain d'un sort longtemps prospère,
Maudits flatteurs d'un peuple révolté,
Vous nous avez flatté;
La douce Égalité
A nos yeux n'est qu'une chimère!
Père des Bourbons, etc...

Vils déserteurs de l'arche sainte,
Qui pour Baal blasphémez l'Éternel.
Qui du Dieu d'Israël
Avez souillé l'autel,
Profané son auguste enceinte,
Malheureux, tremblez, craignez les coups
D'un Dieu vengeur, d'un Dieu jaloux :
Son bras est levé sur vous!

D'Artois, Condé, la France en larmes,
Succomberait à ses mortels ennuis;
Mais vous les dignes fils
Du plus grand des Henris,
Vous devez calmer ses alarmes!
Père des Bourbons, patron des lys,
Veille sur nous, sauve Louis,
Sauve la reine et son fils!

L'auditoire a plusieurs fois murmuré en entendant la lecture de ces écrits royalistes.

Dès qu'elle est terminée...

— Voilà! s'écrie Lacombe, habile à saisir les circonstances, les ouvrages perfides que vous lisiez et que vous répandiez!

— Je ne les connais ni de mémoire ni autrement, répond Pelet d'Anglade; il se peut bien que quelqu'un les ait laissés chez moi sans y faire attention. J'ai aimé la République...

— Je vous impose silence! dit Lacombe d'un ton indigné; comment osez-vous prononcer le nom de République, vous qui avez envoyé vos fils pour combattre des amis de la République!

— Ce n'est pas moi qui ai écrit ces ouvrages.

— Écoutez, citoyens, s'écrie le président, la lettre perfide que je vais vous lire. L'accusé a été trouvé nanti d'une foule d'écrits tendant tous au maintien de la royauté, et dans l'un desquels on lit cette prière que vous

venez d'entendre : ***Père des Bourbons, patron des lys, veille sur nous, sauve Louis, sauve la reine et son fils.*** Il résulte encore d'une multitude de lettres qu'on lui a surprises, qu'il correspondait avec des fanatiques et avec des hommes qui discréditaient les assignats; qu'il se plaisait à répandre de mauvaises nouvelles qui lui venaient de l'étranger, et qu'en même temps qu'il déifiait les rois, il se livrait aux emportements les plus féroces contre les amis du peuple, qu'il vouait aux plus horribles tourments.

Écoutez cette lettre :

« J'ai reçu, disait-il à son fils, votre lettre de Bruxelles; est-ce là où vous obtiendrez une place? Est-ce là où vous vous instruisez des devoirs de votre état? Vous n'êtes dans cette ville que pour contenter vos goûts pour les plaisirs; cependant, tous vos compagnons sont à Coblentz; c'est là qu'on se fait connaître. Vous paraissez balancer pour servir dans les gardes nationales de la maison du Roi; allez plutôt dans la maison des princes, vous aurez plus de dangers à courir; mais de quel œil seriez-vous vu dans les provinces, d'après l'opinion publique et la prévention où l'on est contre tout ce qui est garde nationale et relatif au maintien de la constitution? Comment allier la crainte du péril avec l'honneur et la délicatesse? Je me l'imaginais bien que vous restiez passif à Bruxelles. »

Des lettres à lui écrites portent :

« Quel sacrifice avez-vous à faire? Donner des assignats. A quoi vous servent-ils dans un portefeuille? Craignez la banqueroute; envoyez-moi 400 livres; vous ferez le sacrifice de quatre louis en or... »

« — Vous avez cru, lui disent des émigrés, qu'en donnant de l'argent on n'éprouvait pas autant de perte qu'en donnant des assignats; vous vous trompez; sur 600 livres que vous donnâtes, je n'ai touché que 534 livres, chose qui ne serait pas arrivée si vous l'aviez échangé contre des assignats. »

L'accusé a écrit de sa propre main ce qui suit :

« Les affaires prennent une meilleure tournure, et je crois que nous ne serons pas longtemps sans agir. Le roi de Prusse, a dit son grand écuyer, doit fournir 100,000 hommes qu'il doit commander en personne. On travaille à force aux équipages de campagne du duc d'Albret, qui doit commander l'armée impériale, ayant sous ses ordres le maréchal Bender. Le roi de Suède commandera la marine. L'Empereur a dit à M. de Noailles qu'il faisait avancer ses troupes du côté de la Bohême, et qu'il saurait bien réprimer l'insolence de l'Assemblée nationale, etc... J'ai appris les choses qui se sont passées relativement aux qualifications qui appartiennent à la personne du Roi et à sa dignité. On aurait de la peine à se persuader qu'il y eut des hommes assez insensés, assez audacieux, assez téméraires, assez impudents et enfin pétris de toutes sortes d'horreurs et de forfaits pour oser entreprendre jusqu'à interdire au Roi les distinctions qui lui sont propres depuis le commencement de la monarchie. Vils individus! vils reptiles! Ces monstres ne devraient-ils pas être livrés à des supplices jusqu'à présent inconnus? Je ne puis y penser sans que mon imagination ne se perde. Après de pareils attentats, ces malheureux ne devraient-ils pas être brisés dans un mortier ou plutôt déchiquetés, comme on ferait d'un animal dont on voudrait avoir les os? »

Voilà l'homme que nous avons à juger, dit Lacombe en terminant, l'homme qui tout à l'heure parlait de son amour pour la République.

— Mais, dit Pelet d'Anglade...

— Taisez-vous! crie Lacombe avec emportement; le tribunal est fixé sur votre compte.

La délibération entre les juges ne fut pas longue.

« La *Commission militaire*, dit le président, convaincue par l'horrible correspondance de l'accusé, qu'il a toujours eu pour la Révolution la haine la plus atroce; qu'il a engagé son fils d'aller à Coblentz briguer l'honneur affreux de servir sous les

rois coalisés contre la liberté de sa patrie; qu'il a envoyé des secours pécuniaires à ce traître et à d'autres émigrés; qu'on a trouvé chez lui une multitude d'écrits dictés par la plus horrible aristocratie, dont les uns contiennent des prières au ciel pour l'affermissement de la tyrannie, pour le salut de cette femme scélérate qui a si longtemps corrompu et oppressé la nation française, et dont les autres respirent le fanatisme et tendent à discréditer les assignats; qu'il n'est pas d'expressions adulatrices dont il ne caresse le tyran, tandis qu'il forme les souhaits les plus féroces contre les amis de la liberté.

» Considérant que les supplices raffinés qu'il a imaginés pour les patriotes conviendraient plutôt à ses crimes; mais qu'il suffit à un tribunal républicain de purger la société des scélérats qui la déshonorent,

» Ordonne, d'après la loi du 27 mars, qu'il subira la peine de mort; tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne, en outre, l'impression et l'affiche du présent jugement partout où besoin sera. »

M. de Pelet d'Anglade est remis au bourreau, et Bernada prend sa place au banc des accusés.

Bernada est une des figures les plus intéressantes de cette époque. Il appartenait à une très ancienne et très honorable famille de la province de Guyenne. L'un de ses ancêtres, Jean, fut reçu bourgeois de Bordeaux par lettres-patentes du 11 juillet 1545, dont voici le texte :

« Jehan de Bourdeaux, escuier, seigneur de Libran, sous-maire de la présente ville, et les jurats d'icelle, sçavoir faisons que, à la requête et supplication ce jourd'hui en jurade baillée par Jehan Bernada, que nostre plaisir peust le recepvoir bourgeois de la présente ville; nous, inclinans à icelle comme juste et raisonnable, dhument certiorés de la loyalté et prud'homie du dit Bernada; — Pour ces causes et autres à ce nous mouvants, de lui avoir receu le serment en tel cas requis, avons receu et recepvons à bourgeoisie de la présente ville ledit Bernada, pour dudit état jouir avec les authorités, franchises, libertés, que de tout temps et d'ancienneté les bourgeois de la

présente ville ont acoustumé de jouyr et user. Si donnons à mandement à tous nos officiers, justiciables et subjets et prions ceux du Roy que le dict Bernada ils souffrent et permettent jouyr et user. En témoing de ce, avons fait signer ces présentes à notre procureur de la ville en l'absence du clerc d'icelle, et scellées du scel et armes de la ville.

» Donné à Bordeaux, en la maison commune de la ville, jour de jurade d'icelle, le unziesme jour de juillet mil cinq cent quarante-cinq, signé et scellé. »

Nous ne suivrons pas à travers les siècles les membres de la famille Bernada. Disons toutefois qu'en 1674, nous trouvons un autre Bernada investi d'un commandement militaire en vertu de l'ordre ci-après :

« Le mareschal d'Albret, chevalier des ordres du Roy, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Guienne.

» Estant nécessaire, pour le service du Roy, de commettre une personne intelligente au fait de la guerre, pour commander les milices de la juridiction de Castelnau de Médoc, en l'absence et sous les ordres du sieur de Tranex et du sieur Blanc de Mauvezin, Nous estant bien et duement certifié de la capacité et expérience du sieur de Bernada, l'avons, sous le bon plaisir du Roy, commis et commettons pour commander les dites milices, sous les ordres des sieurs de Tranex et de Blanc, auxquels ordonnons de tenir la main aux fins des présentes, et aux dites milices de reconnaistre le dit sieur de Bernada lorsqu'il s'agira du service de Sa Majesté.

» Fait à Bordeaux, le 31e juillet 1674. Signé : le maréchal d'Albret, et plus bas : Par Monseigneur, signé : de Coustard. »

La famille Bernada avait toujours tenu un rang élevé dans la bourgeoisie bordelaise; ses divers membres avaient appartenu au clergé ou avaient embrassé des professions libérales : ils étaient médecins ou avocats.

Celui qui nous occupe n'avait pas dégénéré, et, à ce titre, il avait tout à redouter de la justice révolutionnaire.

Mais il avait ajouté à ses torts de naissance celui de prendre une part active au mouvement politique qui suivit 1789. Le 14 juillet 1790, il avait assisté en qualité de député de la Gironde pour le district de Bordeaux à la célèbre fête de la Fédération.

Ami des Girondins, homme de talent comme eux, il avait toujours soutenu leur parti avec une généreuse ardeur.

Nommé, après les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, commissaire du district de Bordeaux, il participa, en cette qualité, aux actes de la Commission populaire de Salut public de la Gironde, et se livra à une propagande éloquente et active contre les décimations de la Convention nationale.

Ce fut son crime.

Les événements ne tardèrent pas à le prouver, et le décret du 6 août 1793, bientôt mis à exécution, constata l'imminence du péril.

Bernada se cacha prudemment et écrivit à son ami Ségalié, alors en mission à Paris, pour obtenir de n'être pas compris dans le nombre des victimes désignées pour une sanglante hécatombe.

Le 15 septembre 1793, Ségalié lui répondit :

« Travaillez, je vous prie, pour moi comme j'ai travaillé et travaille encore pour vous en ce moment. Vous n'êtes plus compris dans ceux qui ont composé la ci-devant commission populaire et qui sont grièvement notés. On a accordé, mais avec beaucoup de peine, de réduire ce nombre à trois, considérés comme les plus coupables en allant incendier dans les sections et s'étant le plus montrés lors de l'établissement de cette malheureuse commission populaire. Je ne vous cache pas que l'on en avait d'abord désigné cinq, et que vous étiez du nombre comme des plus coupables, ou du moins regardés tels; mais, ayant restreint le nombre à trois, à force de sollicitations et de

démarches, vous êtes excepté, ainsi que le citoyen Roullet; du moins, je l'espère. »

Ces bonnes nouvelles rassurèrent un peu Bernada; mais la succession des événements après l'entrée triomphale des Représentants du peuple à Bordeaux, le 16 octobre 1793, le convainquit qu'il fallait beaucoup en rabattre des assurances optimistes données par Ségalié.

Il lui écrivit de nouveau :

« Ce n'est plus ici, mon cher concitoyen, répondit Ségalié, qu'il faut s'adresser pour pouvoir vous être utile; vous ne devez pas douter que si je pouvais quelque chose, je fisse tout ce qui dépendrait de moi pour vous obliger, mais c'est auprès des représentants du peuple, qui sont à Bordeaux en ce moment, que vous devez faire agir et expliquer les raisons qui vous regardent. Ils jugeront celles qui rendent plus ou moins coupable, et il y a lieu d'espérer qu'ils distingueront ceux qui n'ont été entraînés que par induction et par erreur. J'avais approuvé votre démission, je vous l'ai mandé; mais aujourd'hui les choses ne sont plus en l'état où elles étaient lorsque nous sollicitions ici le rapport du décret du 6 août. Il a été exécuté, et c'est, sans contredit, ce qui a sauvé notre ville des malheurs qui la menaçaient. Les papiers publics vous apprendront combien elle est rétablie dans l'esprit public, et nous devons tous rendre grâce à ce que cette heureuse révolution se soit opérée dans le calme et sans effusion de sang. Adressez-vous donc aux représentants du peuple dans le cas où vous seriez inquiété pour obtenir la justice que vous attendez. Salut et fraternité. »

Suivant le conseil de Ségalié, Bernada tenta quelques démarches auprès des représentants Ysabeau et Tallien, mais elles furent infructueuses.

Le sang avait déjà largement coulé pour expier la rébellion de la ville; Roullet, le procureur général syndic du département, avait porté sa tête sur l'échafaud; la position n'était pas sûre.

Bernada prit la fuite.

Le 15 décembre 1793 (25 frimaire an II), il quitta Bordeaux à la faveur d'un déguisement et, muni d'un passeport au nom de Jean Dezeyres, charretier, de La Brède, il se dirigea vers les Landes.

Avant de partir, il écrivait quelques pages touchantes que nous ne pouvons nous empêcher de transcrire ici :

« MES ADIEUX A MA FAMILLE :

» A ma mère,

» Ma chère et respectable mère, vous n'avez pas joui des derniers embrassements de votre fils, qui peut-être, hélas! ne vous reverra plus; la mort ou la fuite, voilà quel est son sort, sans autre consolation que celle de ne l'avoir pas méritée; oui, ma tendre mère, ma conscience ne me reproche rien, mon âme est pure et sans reproche, je ne suis que malheureux; vivez encore longtemps, j'espère que vous ne sentirez pas les horreurs du besoin, vivez pour ma chère femme et pour mes pauvres enfants, vivez pour me revoir peut-être un jour. »

« A ma femme,

» Chère moitié de moi-même dont je croyais faire le bonheur, il faut donc nous quitter avec un espoir bien éloigné de nous trouver unis. Ah! s'il n'y avait que moi qui dus souffrir de cette cruelle séparation, le ciel m'est témoin que je ne m'en plaindrais pas, je me soumettrais au sort ordinaire des grandes révolutions, qui enveloppe souvent ceux qui ont été les plus zélés défenseurs d'une réforme salutaire; mais toi, toi ma chère amie et mes pauvres enfants, n'êtes-vous pas frappés du même coup! La perte d'un mari, d'un père qui ne désirait que votre bonheur, appellera peut-être sur toute votre vie la misère et la douleur..... Que cette idée est déchirante! Ah! du moins, si vous avez à pleurer sur moi, que l'humanité vous accorde une portion de mes biens nécessaire à votre subsistance.

» Ménage-toi, ma chère femme, pour toi et pour tes enfants; instruis-les par l'exemple de leur père; apprends-leur à se pré-

parer à tous les événements; fais-leur apprendre un métier, non pour l'exercer toute leur vie, s'ils peuvent faire autrement, mais pour avoir toujours une ressource prête au milieu des accidents qui environnent la vie. Adieu, celle que j'aimerai jusqu'à mon dernier soupir. Peut-être le ciel me permettra-t-il un jour de me rendre paisiblement dans tes bras. Embrasse ta mère, je n'oublierai jamais ses bontés. »

« A mes enfants,

» Et vous, mes chers enfants, qui avez à peine connu votre père, il vous est enlevé au moment où il pouvait utilement s'occuper de vous rendre heureux et de vous instruire; votre mère vous expliquera, lorsque vous serez en état de l'entendre, les malheureuses circonstances qui ont amené ma mort ou ma fuite; aimez-la, respectez-la, écoutez ses leçons; elle est jeune et sensible, que vos caresses la dédommagent de ma perte si peu de temps après que nous avons été unis. Votre père fut toujours bon citoyen; une prévention funeste a fait regarder comme un crime ce qui ne fut qu'une erreur bien excusable. Plaignez-le et n'en servez pas moins bien votre patrie lorsque vos bras pourront lui être utiles. Adieu! »

Ces pages émues, empreintes d'ailleurs de l'esprit et des idées philosophiques du XVIII[e] siècle, nous ont profondément touché et remué les fibres les plus intimes de notre cœur...

Les prévisions douloureuses de Bernada se réalisèrent : il ne devait plus revoir sa mère!

Le 18 décembre 1793 (28 frimaire an II), il fut en effet arrêté à Commensacq (Landes); le maire de cette commune en donna avis en ces termes au procureur général syndic du département :

« La municipalité a fait aujourd'hui une capture en plein midi, celle d'un citoyen que nous avons cru suspect. Nous te l'envoyons avec le procès-verbal en forme, contenant son interrogatoire. En le lisant, tu y verras que quoiqu'il nie avoir été membre de la Commission populaire de Bordeaux, il y a de-

fortes présomptions qui font croire qu'il l'a été. On est venu m'en parler vers les onze heures ce matin; l'ayant tout de suite soupçonné *un* (sic) mis hors de la loi, j'ai pris toute sorte de précautions pour m'en emparer, et je l'ai fait saisir à la sourdine sans l'avoir parlé, ni su qui il était. Il a voulu opposer de la résistance à nos braves gardes nationales, qui n'osaient pas lui poser la main dessus, sans un de mes loueurs de services, vieux militaire, qui l'a cramponé *(sic)* le premier. Il a voulu faire résistance, il a sorti de sa poche un pistolet pour se tuer, a-t-il dit, mais on le lui a bien vite ôté. Faisant sans cesse violence à vingt personnes pour rattraper sa liberté, il a fallu le gêner avec une corde, et, malgré son passeport daté de La Brède, qui indique qui il est et où il va, nous n'avons pas voulu l'élargir; au contraire nous te l'envoyons.

» C'est certainement un citoyen au-dessus du commun *par ses talents* qu'il laissait pénétrer de temps en temps par ses tirades pathétiques de désespoir. Il n'a jamais parlé que le patois bordelais, et il a déclaré qu'il ne savait point écrire ni signer. Mais aussi a-t-il déclaré à des citoyens, comme tu le verras dans l'interrogatoire, qu'il avait été membre des autorités constituées de Bordeaux, et depuis son interrogatoire, je dois te dire que dans une vive émotion occasionnée par le chagrin et la crainte qu'il ressentait, il a laissé échapper que son nom véritable était Bernada, et s'il s'appelle ainsi, j'ai ouï-dire, moi, qu'un Bernada était parmi la Commission populaire.

» Par notre démarche, nous avons cru tous remplir un acte de justice nationale; ses pleurs et son désespoir nous l'ont fait plaindre; nous avons eu toute sorte d'égards pour son malheur, mais nous avons su allier la sévérité de notre devoir à l'amertume de sa situation. C'est à toi et à tes collègues à éclaircir le mystère de sa conduite et de son nom..... Au reste, je te préviens que le citoyen arrêté a nié dans son interrogatoire avoir femme et enfants; mais depuis, dans une exclamation, il a dit qu'il ne regrettait rien tant que sa femme âgée de vingt ans et deux enfants qu'il en avait. Tout annonce, et je l'espère, que nous aurons fait une bonne action. »

C'est évidemment *une bonne capture* qu'a voulu dire le rédacteur; quoi qu'il en soit, sa lettre naïve, sensible et

cruelle à la fois, raconte mieux que nous n'aurions su le faire les détails de la dramatique arrestation de Bernada et les douleurs poignantes que lui infligeait la male fortune.

Conduit à Mont-de-Marsan par la garde nationale de Commensacq, il comparut, le 20 décembre 1793, au soir (30 frimaire an II), à la barre du Conseil général du département des Landes et y persista dans ses premières allégations. Le Conseil général, après examen des pièces, ordonna que le prétendu Dezeyres serait conduit, sous bonne et sûre garde, devant les représentants du peuple à Bordeaux.

Cédons ici la parole au procès-verbal; la scène se corse, et le document officiel tourne à l'épopée; que l'on en juge :

« Ledit arrêté prononcé, le prévenu s'est levé et a demandé, toujours en patois bordelais, si l'administration avait délibéré qu'il serait renvoyé à Bordeaux, par devant les Représentants du peuple, et, sur la réponse affirmative du président, alors ledit Jean Dezeyres est devenu le vrai Bernada, et il a demandé à l'administration qu'elle voulût bien l'entendre.

» Il est convenu de tout avec ingénuité, et il a parlé avec courage et de sang-froid de la mort qu'il voyait pour lui inévitable.

» Je suis victime, a-t-il dit, de l'erreur la plus funeste..... Administrateur du district de Bordeaux, j'ignorais tout; les traîtres conspiraient dans l'ombre contre la liberté de mon pays; ils se cachaient de moi, et cependant la conjuration est découverte, et je suis placé au rang des conjurés.

» Frappé par un décret de la Convention nationale qui me met hors la loi, je ne puis soutenir l'idée de mourir comme un criminel; le crime seul doit mener l'homme à l'échafaud, et ma conscience ne m'en reprochait aucun. Dès lors, je voulus m'arracher une vie que je ne pouvais plus conserver que dans les ténèbres et les angoisses; mais, ici, la nature a retenu mon bras; fils, époux, père de deux jeunes enfants et bientôt d'un

troisième, je n'ai pu renoncer à des titres si chers; j'ai caché, pendant un temps, mon existence aux yeux les plus surveillants. Ignoré de toute la nature, hors d'une épouse chérie dont la main tremblante m'apportait ma subsistance, j'ai vécu pendant trois mois prêt à me défaire à chaque instant si mon asile venait à être découvert.

» Mais le moment est venu où il a fallu abandonner ma retraite obscure et chercher le salut, qui n'était plus pour moi dans ma maison, où l'on devait me présumer caché.

» Des propositions me furent faites : — (je jure d'avance que je ne compromettrai personne). Par ces propositions, il m'était facile d'aborder à Guernesey; il était comme impossible que je ne me rendisse pas en Espagne. Mais je fus sourd à un pareil projet : Non, répondis-je à mes amis, je suis républicain, je veux mourir pour ma patrie et je préfère une mort que je n'aurais pas méritée à la proscription de mes concitoyens; peut-être un jour reconnaîtra-t-on mon innocence. C'est le seul bien que je peux laisser à mes enfants, et il est trop précieux pour que je veuille les en frustrer.

» Voici donc, citoyens administrateurs, le parti que j'adoptai dans le trouble et l'agitation de mon âme : il faut, me dis-je en moi-même, échapper à la mort en bravant la mort même; je suis jeune et vigoureux, eh bien ! j'irai dans l'armée des Pyrénées-Orientales, parce que là je serai moins facilement reconnu. L'espoir d'une amnistie générale à la paix, l'espoir de voir ma patrie heureuse, la République intacte et ma famille consolée me rendra terrible à l'Espagnol; j'affronterai tous les dangers, et une action glorieuse illustrera mon nom, ou, couvert de blessures honorables, je demanderai à la République entière si j'ai assez fait pour expier mon erreur.

» Bien pénétré du projet que je venais de former, de ce projet qui ne pouvait entrer dans l'âme d'un conspirateur, encore moins d'un fédéraliste, puisque je me dévouais à la mort pour l'unité et l'indivisibilité de la République, je dis adieu à mon épouse..... »

(Ici Bernada s'arrête, une vive émotion le domine et des pleurs mouillent ses yeux; l'assemblée paraît tout émue; il règne un profond silence.)

« Pardonnez à mes larmes, reprend Bernada après quelques instants, ce n'est pas pour moi que je pleure : elle n'a que vingt ans, elle faisait le charme de mes jours ; mais pour ne pas terminer les siens, je devais lui promettre de vivre et de fuir un lieu où l'échafaud est dressé pour moi ; notre séparation fut déchirante, mais une lueur d'espoir m'arracha de ses bras.

» Je pars donc sous l'habit d'un charretier, j'en singe les allures ; et, pour me rendre à Auch et y solliciter une place dans la cavalerie, je prends des chemins détournés, et j'espère arriver au but que je m'étais proposé.

» Mais l'illusion ne fut pas longue ; la République est couverte de sentinelles vigilantes, l'homme le plus adroit ne saurait tromper longtemps leur vigilance ; et quand il est atteint par la loi, il n'est plus de milieu : il ne doit pas fuir ; il faut qu'il soit puni ou que son innocence qu'on a pu méconnaître, le rende à la société.

» C'est une de ces grandes vérités dont je viens de faire la triste expérience, mais voilà ma tête. Si mes regrets, si mes intentions qui furent toujours pures, ne me font pas trouver grâce, qu'elle tombe ; s'il faut encore le sang de celui qui ne fut jamais chef, qui ne fut que l'instrument d'une conspiration qui fait tant d'infortunés, s'il faut encore ce sang pour cimenter le bonheur de la République, eh bien ! que le mien coule !

» Citoyens administrateurs, je vous ai dit quel fut mon crime, je vous ai dit quel était mon espoir, le sort a ri de mes projets. Je ferai des vœux pour la prospérité de la République, et désirant son bonheur et celui de ma famille, mes jours seront terminés... »

Telle fut l'éloquente et chaleureuse improvisation de Bernada ; il conquit les sympathies unanimes de ses auditeurs ; mais la loi, *dura lex,* passait son niveau sur toutes les têtes.

Le président lui répondit que l'Administration du département des Landes allierait toujours des sentiments d'humanité avec l'exécution rigoureuse des lois. Tous les membres du Conseil général se levèrent simultané-

ment pour déclarer qu'ils se faisaient gloire de partager la réponse de leur président.

L'assemblée arrête ensuite à l'unanimité que le citoyen « Bernada sera conduit dans la maison d'arrêt de Mont-» de-Marsan, où, vu son état de maladie, il sera gardé » par des gendarmes jusqu'au nivôse prochain (23 dé-» cembre 1793) pour ensuite être conduit à Bordeaux » devant les Représentants du peuple. »

Dès que cette décision eut été prise, Bernada demanda au Conseil la permission d'embrasser les gardes nationaux de Commensacq, qui l'avaient arrêté. Le Conseil n'ayant pas cru devoir se refuser à une « demande qui » annonçait une grande générosité de la part de Ber-» nada, » celui-ci s'est précipité dans leurs bras et fondant en larmes :

« Mes amis, leur dit-il, je ne vous veux point de mal ; peut-être êtes-vous cause que je vais à la mort, mais je ne saurais vous blâmer : vous avez fait votre devoir. »

Puis se tournant vers l'administration :

« Je dois tout dire, ajouta-t-il, pour l'acquit de ma conscience, et si je suis malheureux, je ne dois pas souffrir que des innocents soient recherchés à cause de moi. Je dois donc déclarer que pour faciliter ma fuite, j'avais fabriqué un passeport au nom de la municipalité de La Brède, mais je dois à la décharge de cette municipalité qu'elle n'est en rien dans ce passeport supposé, qu'elle en ignore même le projet et la fabrication. Cette pièce ne peut donc point faire trouver des coupables ; il ne peut pas même m'être reproché puisqu'il n'y a pas contrefaction de signature, puisqu'il n'y a point de sceau imité. Il était bien permis sans doute à un homme que la mort menaçait d'inventer des noms qui ne compromettaient jamais personne et de couler un peu de cire ardente sur un chiffon de papier. »

L'assemblée donne acte à Bernada de sa déclaration, et la séance est ensuite levée au milieu de l'émotion générale. Une sympathie marquée se trahissait sur tous les visages et plus d'un serrement de main énergique fut échangé entre la victime et les exécuteurs de la loi.

Bernada fut immédiatement conduit à la maison d'arrêt; des soins de toute nature lui furent prodigués, et le lendemain, 21 décembre 1793 (1er nivôse an II), ce cri de reconnaissance et de merci s'échappait de son cœur :

« Républicains administrateurs, est-il permis à une malheureuse victime d'une erreur funeste d'épancher dans votre sein les sentiments de sa reconnaissance pour les témoignages d'humanité que vous m'avez donnés en les alliant avec ce que la sévérité des lois exigeait de vos fonctions?... Je porterai dans mon cœur jusqu'à mon dernier soupir l'impression que m'a causée votre séance d'hier. Votre président, par un langage mêlé de compassion et de dignité, a adouci la perspective d'une mort qui peut être nécessaire à la justice nationale; j'y marcherai, citoyens administrateurs, avec l'idée consolante que ma mémoire ne sera pas flétrie... »

Le 23 décembre 1793 (3 nivôse an II), l'accusé était dirigé sur Bordeaux, et le 26 décembre au matin, avant sa comparution devant la Commission militaire, il subissait, au Comité de surveillance, l'interrogatoire dont nous extrayons les passages suivants :

« *Interrogé.* — Étais-tu de la Commission populaire?
Répond. — Oui, j'en étais.
I. — Pourrais-tu nous dire où sont Davigneau, Sers, Chollet, Azéma?
R. — Non; je l'ignore absolument.
I. — Quand es-tu parti de Bordeaux?
R. — J'en suis sorti le dimanche au soir 25 frimaire; j'étais dans ma maison, caché avec assez de soin, et apprenant qu'on devait venir mettre les scellés chez moi, je me décidai à partir

de Bordeaux dans l'intention d'aller défendre ma patrie sur les frontières de Perpignan, où je n'espérais pas d'être reconnu et où j'espérais me signaler par quelque action d'éclat ou trouver une mort glorieuse.

I. — Sais-tu si avant ton départ les citoyens que je t'ai nommés étaient partis de Bordeaux?

R. — Je l'ignore, n'ayant eu aucune relation avec eux. »

Ce fut tout.

Et maintenant, revenons à l'audience.

Interpellé de ses nom et prénoms par le président, il déclare s'appeler Jean Bernada, âgé de trente ans, homme de loi, né et domicilié à Bordeaux.

« Bernada, dit le jugement, est accusé d'avoir principalement contribué à égarer la section dont il était » membre; à y révolter les esprits contre les Français » courageux qui ont fondé la République; à lui faire » adopter ce rassemblement monstrueux qui, sous le » titre usurpé de Commission populaire, voulait perdre » la liberté dans les horreurs de la guerre civile; d'avoir » fait partie de ce rassemblement et de s'y être montré » un des plus zélés défenseurs des traîtres députés de la » Gironde et de leurs complices; d'être jusqu'au dernier » moment demeuré rebelle à la Convention nationale et » d'avoir accompagné jusqu'à Langon la force départementale, dont le but était de faire égorger les citoyens » par les citoyens. »

Le greffier donne lecture des pièces du dossier.

Ensuite, les débats s'engagent : ils ne furent pas longs.

— N'avez-vous pas été membre de la Commission prétendue populaire? demande Lacombe à l'accusé?

— Je viens de faire un voyage pénible, répond Bernada, et je voudrais qu'on m'accordât un délai pour me justifier...

Le président donne des marques d'impatience.

— Ce n'est pas pour sauver ma vie, continue Bernada; j'en avais fait le sacrifice en me rendant sur les frontières. Mais je me sens si troublé, que je demande un délai pour préparer mes moyens de défense...

— Tel est le langage d'un aristocrate! s'écrie Lacombe; vous avez siégé dans la Commission populaire, vous méritez d'être rangé parmi les meneurs. Vous étiez à la tête de la force départementale, et vous ne fûtes jamais patriote! Étiez-vous de la Commission populaire?

— Oui, sans doute; mais je proteste de la pureté de mes intentions; je n'ai été dirigé dans toutes mes démarches que par le désir d'opérer le bien de ma patrie...

— En voilà assez! le tribunal est fixé.

Puis, consultant du regard ses collègues, il prononce le jugement en ces termes :

« La *Commission militaire* ayant reconnu l'identité de la personne de Bernada; convaincue que, longtemps avant l'établissement de la Commission prétendue populaire, il a manifesté des principes contraires à l'affermissement de la République; qu'il a, dans sa section principalement, contribué à aigrir les esprits de ses concitoyens contre ceux qu'on appelait des anarchistes, des maratistes, c'est-à-dire les meilleurs patriotes; qu'il a été membre de la Commission prétendue populaire; qu'en cette qualité, il a signé des écrits propres à allumer les torches de la guerre civile, à dissoudre la Convention nationale et à détruire l'unité et l'indivisibilité de la République; qu'il a été un des principaux fauteurs des mesures prises par cette Commission perfide; que, même après sa dissolution, il lui est resté fidèle; qu'il a accompagné à Langon ces soldats égarés ou criminels dont la mission horrible était d'étendre les fléaux destructeurs qui ravageaient déjà plusieurs départements;

» Convaincu, d'après tous ces faits et les aveux mêmes de l'accusé, qu'il doit être rangé dans la classe de ces administra-

teurs coupables proscrits par la loi du 6 août 1793; ordonne, d'après l'article 2 de cette même loi, qu'il subira la peine de mort, tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne, en outre, l'impression et l'affiche du présent jugement où besoin sera. »

Bernada marcha au supplice avec un remarquable courage; il avait la conscience de laisser après lui une mémoire pure et honorée, et sa mort trancha une existence qui aurait certainement pu briller d'un juste éclat au livre d'or des notabilités de la Gironde!

Un de nos honorables confrères, mon cher et excellent ami M. le professeur Oré, dont l'éloge serait ici superflu, a épousé l'une des petites-filles de Jean Bernada.

— Chevalier, levez-vous, dit Lacombe.

Chevalier avait été arrêté le 24 novembre 1793 (4 frimaire an II), par ordre du Comité de surveillance, comme suspect, et écroué au fort du Hâ.

Agé de vingt-sept ans, né à la Martinique et domicilié à Bordeaux depuis deux ans environ, Chevalier, d'un caractère impétueux et ardent, n'avait pas tardé à attirer sur lui l'attention publique autant par ses propos imprudents que par son attitude militante et son amour des plaisirs. Très répandu dans les salons, les cercles et les cafés de l'époque, où se réunissaient des jeunes gens connus comme adversaires du régime républicain, aimant les femmes, aimé par elles, il s'était fait, par quelques duels heureux, une réputation de courage, et menait une vie dissipée et luxueuse, bien qu'il ne parût pas avoir de fortune personnelle.

Il était enseigne de vaisseau non entretenu, et l'élégant et sévère costume du marin ajoutait encore à ses avantages physiques, car Chevalier était un grand et beau jeune homme aux allures dégagées, aux cheveux noirs et

abondants, et dont le regard brillant et assuré semblait avoir gardé comme un reflet des feux des tropiques.

Deux fois il avait été traduit en police correctionnelle et condamné la première fois à 400 livres de dommages-intérêts pour avoir battu un peintre au Jardin-Public, la deuxième fois à huit jours de détention pour avoir mis à son chapeau un morceau de ruban au lieu de la cocarde tricolore, dont le port était prescrit par un décret de la Convention.

En mars 1793, il avait eu, sous un prétexte futile, au foyer de la Comédie (c'est l'expression du temps pour désigner le chef-d'œuvre architectural de Louis), une querelle avec un aide de camp du général Courpon, le citoyen Lercarro. Les deux adversaires échangèrent des injures et des coups de poing en plein foyer; des amis communs intervinrent et firent cesser le pugilat. L'affaire en resta là, d'ailleurs.

On le soupçonnait enfin d'avoir été au nombre des jeunes gens qui avaient poussé des cris de « vive le Roi! » au Grand-Théâtre lors de la représentation, en juin 1794, d'une pièce intitulée : *La vie est un songe.*

Ainsi désigné à l'opinion par ses propos et ses habitudes querelleuses, Chevalier ne pouvait échapper à l'examen du Comité de surveillance et au jugement de la Commission militaire.

C'est ce qui arriva.

Le surlendemain de son arrestation (26 novembre 1793), il écrivait aux représentants du peuple pour demander à être interrogé et pour obtenir *justice et liberté,* selon ses expressions.

Sa demande fut accueillie en partie quelques jours plus tard; Marcel, membre du Comité de surveillance, lui fit, en effet, subir l'interrogatoire suivant :

« *Demande.* — D'où êtes-vous?

» *Répond.* — De Saint-Pierre, île française.

» D. — Depuis quel temps êtes-vous à Bordeaux ?

» R. — Qu'il y a deux ans.

» D. — Quel est votre état?

» R. — Vivant de ses revenus.

» D. — Sur quel navire avez-vous servi?

» R. — Qu'il a servi sur le navire l'*Impétueux* et qu'il a quitté son service pour se marier avec une vieille femme qui lui donnait de la fortune; mais que son mariage n'a pu avoir lieu, le jugement de son divorce n'ayant pas été bien prononcé *(sic)*.

» D. — Quels sentiments avez-vous eus sur les diverses opinions qui ont régné à la Convention?

» R. — Occupé de mes plaisirs, je n'ai lu aucun papier et ne me suis point instruit des différentes opinions qui y régnaient. »

Ce fut tout.

Ici doivent se placer, par leurs dates, trois lettres très intéressantes écrites à Chevalier par une femme du monde qui l'aimait et qui, pour lui, avait trahi ses devoirs d'épouse et de mère. La discrétion la plus élémentaire nous impose le devoir de ne pas révéler le nom de cette femme. Ses lettres nous ont paru cependant mériter une reproduction intégrale, autant pour l'élégance et la délicatesse de la forme que pour leur ardeur passionnée : c'est bien la plume fine et déliée d'une femme aimante qui les a écrites et qui s'épanche avec un abandon étranger à toutes les compromissions.

Que l'on en juge.

La première est datée du 1er décembre 1793, six jours après l'arrestation de Chevalier :

« Te peindre l'état de mon âme, mon malheureux ami, serait une tâche bien pénible à entreprendre. Le comble du malheur

est comme l'extrême bonheur : il est plus aisé de sentir les coups qu'il nous porte que de les décrire. Mais juge quel est mon tourment ; ne point te voir, te savoir dans l'asile où tant d'infortunés gémissent et ne pas pouvoir te porter les secours qui te seraient si nécessaires.... oh ! mon bien-aimé, ce sont là les vraies peines !... Mon cœur est déchiré, à chaque instant du jour; il n'y a pas une circonstance, pas un endroit dans mon appartement qui ne m'offrent ton image adorée; je t'écris à cette place où tu t'asseyais toujours, où je te prodiguais mes caresses, à cette même place où depuis quelque temps tu semblais moins te plaire qu'autrefois, malgré les efforts que tu te faisais pour me le cacher; mais, mon ami, l'on trompe difficilement l'œil vigilant d'une amante tendre ! Je désirerais bien sincèrement, aux dépens de mon bonheur, que tu trouvasses ailleurs les plaisirs que tu semblais ne plus trouver auprès de moi. Oui, cher amant, je t'aime avec idolâtrie, mais je t'aime pour toi uniquement !... Je te l'ai dit souvent, si ton cœur venait jamais à battre pour une autre, sois de bonne foi, je lui cèderai mes droits, dût-il m'en coûter la vie, pourvu que tu sois heureux ; je ne désirerai jamais autre chose.

» Cher amant, pardonne mes soupçons ! Dans le triste état où je suis, les idées sont affreuses ; je suis si désespérée, qu'une lueur d'espoir ne peut pas s'offrir à moi. Si du moins j'avais la triste liberté de répandre des larmes ; mais je n'ai pas même cette consolation ; il faut que je les dévore, qu'elles se renferment dans mon sein ; il faut sourire quand je meurs... Je t'afflige quand je devrais te consoler : je suis si oppressée... que je ne puis retenir ma douleur... Oh ! mon Dieu, rends-moi mon amant ! La nature nous créa l'un pour l'autre... Tous deux du même âge, même caractère... Si je ne t'offense pas, suggère-moi les moyens de le sauver ! Toi, mon tendre ami, tu es ici avec des gens éclairés, consulte-les, reviens me voir expirer de plaisir. Ah ! ma tête... ma vue se trouble... mon cœur bat avec violence... Ce n'est rien, mais je ne suis pas en état de continuer... Adieu, pense à moi, pense à ton amie, à celle qui n'existe que pour toi... Adieu encore, je ne puis te quitter... jamais je ne fus aussi agitée... Embrasse-moi, ou du moins viens recevoir mes baisers, image trop chérie, viens sur mon cœur, tu ne me quitteras jamais, toi ! »

Le 8 décembre 1793, une nouvelle lettre parvient à Chevalier. Grâce à la connivence d'un porte-clefs de la prison, secrètement gagné, une correspondance assez active s'échangeait entre l'amant et la maîtresse. Celle-ci faisait personnellement et faisait faire des démarches dans l'intérêt du malheureux détenu; elle lui en rend compte dans la lettre suivante :

« Quel triste pressentiment t'agite, cher ami; quoi! tu as la cruauté de me dire que tu n'as plus l'espoir que de voir mon asile de loin pour la dernière fois! Tu ne veux pas même me laisser jouir du seul bien qui reste aux malheureux, de l'espoir!... Tu n'es point coupable, mon cœur m'en répond: que peux-tu donc craindre? Quand tes ennemis seraient encore plus acharnés à te poursuivre qu'ils ne sont, la justice veille et sait distinguer l'inconséquence et l'étourderie d'un jeune homme (si toutefois tu en as commis), d'avec le véritable crime. Que la paix rentre donc dans ton âme; bannis la crainte, elle n'est pas faite pour toi; reprends la noble fermeté d'un homme et surtout d'un Français! Répète-toi sans cesse : Je suis innocent. Avec cette pensée, l'on brave toutes les adversités.

« Ce qui me désole le plus, c'est de te savoir malade et de ne pas pouvoir te porter les soins tendres et précieux que je voudrais être à même de t'offrir dans le moment où tu en aurais tant besoin... les fièvres et cette blessure. Oh! mon ami, voilà ce qui ajoute au tourment de ne pas te voir, quoique ce fût déjà assez. Fais-toi, si tu le peux, une idée de l'existence que je traîne, car je ne puis pas appeler vivre les jours que je passe loin de toi; et ne pas entrevoir le temps heureux qui nous réunira! Ces pensées m'accablent. Ah! si l'on mourait de douleur, j'aurais cessé de vivre depuis quinze jours! Il est vrai qu'à chaque instant, je crois que mon âme va me quitter et s'exhaler avec mes soupirs; mais quand je pense que tu serais seul, que je puis t'être utile, cette idée me redonne des forces et du courage et je me dis : vivons autant que ma vie pourra lui servir. Oui, cher amant, elle est à toi sans partage, dispose de moi comme d'un bien qui t'est dû si à juste titre.

» L'amitié que tu me témoignes me récompense d'une

manière plus flatteuse que je ne l'aurais jamais espéré. Crois que je sais apprécier les sacrifices que tu me fais continuellement. Je ne suis pas jolie et tu es fait de manière à ne pas trouver de femme qui te résiste; cependant, j'ai le bonheur de te fixer au préjudice des jolies femmes. Rien de tout cela ne m'a échappé, et je t'en ai toujours remercié intérieurement... Je ne sais, mon ami, mais je crois que sous peu tu seras interrogé. Quelqu'un qui s'intéresse à toi très vivement doit aller en loge cette semaine avec les Représentants, et l'on m'a promis de leur parler pour toi, et de répondre que si tu sortais une fois de ce lieu, tu vivrais et demeurerais dans la même maison de cette personne; enfin, qu'elle répondrait de toi.

» Je crois que cette démarche nous réussira mieux que celles que nous avons faites jusqu'à présent. Tu me demandais des détails sur celle que j'avais faite auprès de la citoyenne (1); qu'il te suffise de savoir que j'ai fait l'impossible. D'ailleurs, je crois que tu ne peux pas en douter sans injustice. Quant au citoyen (2), ce n'est point moi qui ai agi auprès de lui, mais je n'aurais pas mieux réussi, j'en suis sûre; je l'aurais cependant fait si j'étais libre, mais tu sais bien que je ne puis pas toujours suivre les mouvements de mon cœur. Adieu, cher amour, pense à ton amie, écris-lui quand tu le pourras sans t'incommoder : c'est la seule consolation qui lui reste, ne l'en prive pas. Adieu encore, je t'aime et suis à toi à jamais. »

Ainsi qu'on l'a vu, Chevalier fut, en effet, interrogé par un membre du Comité de surveillance.

Les démarches continuèrent, d'ailleurs, activement dans son intérêt, ainsi que le constate une troisième lettre écrite le 16 décembre 1793 (26 frimaire an II) par la même dame à son amant prisonnier :

« Je commence à espérer, cher ami, que la fortune qui nous a si fort maltraités va enfin nous être propice. La démarche que j'ai fait faire auprès du citoyen de la rue de l'Égalité *(rue du Parlement)* a réussi au delà de mes espérances; il doit voir

(1) Thérésia Cabarrus, sans doute.
(2) Ce citoyen doit être le représentant du peuple Tallien.

aujourd'hui Ysabeau et l'intéresser pour toi ; d'un autre côté, j'ai fait passer un précis de ta pétition à son secrétaire, qui est un homme parfaitement honnête. J'attends sa réponse à tous les instants. Mon mari ira encore aujourd'hui dans la rue du Cahernan; s'il ne peut pas être admis chez lui (ce qui lui est arrivé jusqu'à ce jour), il le fera demander au tribunal ([1]). S'il avait été possible de pénétrer chez les Représentants, j'aurais hasardé une démarche auprès d'eux; mon hôtesse, qui est très obligeante, m'avait même proposé de m'en faciliter les moyens à l'aide de son laissez-passer. Mais depuis que des malfaiteurs ont osé attenter à leurs jours ([2]) et leur ont fait croire qu'il existait peut-être autour d'eux une autre Anne Corday, ils ont donné les ordres les plus sévères et les plus utiles pour que personne n'ait accès chez eux.

» N'aie pas l'injustice de croire que je néglige d'une minute ce qui peut te rendre à moi; je me fais une trop douce idée de cet instant heureux pour ne pas l'avancer s'il était dans mon pouvoir. Oh ! mille et mille fois trop cher amant ! que n'ai-je assez d'éloquence pour t'exprimer à quel point tu m'es cher ! Oui, je t'aime avec transport, et je sens que ce sentiment ne s'éteindra qu'avec ma vie ! Peut-être serons-nous bientôt réduits à nous pleurer l'un ou l'autre. Quel est le mortel qui peut se dire : Demain j'existerai, j'agirai comme je le fais aujourd'hui? Nous sommes si malheureux, du moins moi, que mon âme se retrace toujours avec douleur la fougue de ton caractère. Je ne te vois pas échappé au péril qui te menace que je ne tremble avec raison de te voir précipiter dans un nouveau. Cependant, tu n'es jamais vraiment coupable; mais qui te jugera sur les apparences, ne te jugera pas avantageusement, je l'avoue. Pardon de la petite leçon que je te donne : Je suis ta mère et je ne voudrais pas te laisser imparfait. Si tu m'aimes bien, tu ne me sauras pas mauvais gré de ce que je fais. Ah ! pendant que j'y suis, il faut que tu me promettes, si tu as le bonheur de sortir bientôt d'ici, de ne plus fréquenter les cafés, du moins autant que les têtes seront aussi échauffées, car je ne veux pas te tyranniser au point de t'en exclure l'entrée à jamais. Tu vois

([1]) Il s'agit ici du greffier Giffley qui demeurait rue du Cahernan, n° 7.

([2]) Tallien avait été l'objet de violences de la part de cinq inconnus dans la soirée du 13 décembre 1793.

que je suis bien raisonnable, ainsi fais-moi ce sacrifice et sois sûr que je t'en saurai bon gré. Adieu, bon ami, je t'embrasse et t'aime à jamais. »

Telle fut, nous le supposons sans oser l'affirmer, la dernière lettre de cette dame; il n'en existe pas d'autre au dossier.

Les démarches tentées par elle n'eurent pas le succès espéré, et Chevalier fut renvoyé devant la Commission militaire.

Les 23 et 25 décembre 1793 (3 et 5 nivôse an II), des témoins, dont il est inutile de rappeler les noms, font leurs dépositions au secrétariat du tribunal, et tous s'accordent à dire que Chevalier est *un aristocrate et un mauvais sujet.*

Le 6 nivôse, il comparaît devant la Commission militaire.

Il est « accusé de s'être montré, durant son séjour » à Bordeaux, l'ennemi déclaré de la Révolution; d'être » payé par l'aristocratie pour seconder les manœuvres des » ennemis du bien public, en tenant les propos les plus » horribles contre la liberté, en faisant le métier de ces » lâches spadassins, qui, comptant sur leur funeste habi- » leté, vont, sans autre motif que leurs caprices, troubler » les citoyens paisibles; d'avoir plusieurs fois insulté de » bons patriotes, de s'être vivement récrié, un jour, au » théâtre de la République, sur ce que l'orchestre jouait » des airs chéris de la Révolution; de s'être offensé du » beau titre de citoyen; d'avoir, entre autres propos » contre-révolutionnaires, tenu publiquement ceux-ci : » *Je soutiendrai toujours l'ancien régime; je suis aristo-* » *crate, mais je m'en f...;* d'avoir, par sa conduite inci- » vique, été condamné deux fois par la police correction- » nelle; d'avoir enfin manifesté, dans mille circonstances,

» la plus insolente aristocratie et un profond mépris pour » les patriotes. »

A l'audience, et sur les interpellations du président, il déclare s'appeler Louis-François-Marie Chevalier, âgé de vingt-six ans, officier marin, natif de Saint-Pierre, colonie française, et demeurer à Bordeaux.

Le greffier donne lecture des pièces du dossier.

— Qu'êtes-vous venu faire en France? demande Lacombe à l'accusé.

— Y gagner ma vie.

— Aviez-vous des moyens?

— Non, je vivais de mon état.

— Vous dépensiez, cependant, beaucoup d'argent et vous battiez le pavé! Vous étiez, sans doute, payé par l'aristocratie, car vous vous êtes montré l'ennemi ardent de la Révolution.

— C'est faux; on ne peut rien me reprocher.

Lacombe lit les dépositions des témoins relatives à l'altercation qui eut lieu au foyer de la Comédie entre l'aide de camp Lercarro et l'accusé.

— Vous voyez bien, lui dit-il, que vous vous êtes déclaré l'ennemi de la Révolution, puisque vous avez eu une rixe avec un citoyen qui ne vous connaissait pas, parce qu'il vous appelait du beau nom de citoyen? Et vous vous dites patriote!

— Tout cela est faux.

Les autres dépositions sont lues par le greffier.

— Eh bien! vous voyez, Chevalier, combien votre aristocratie est reconnue! Vous avez tout fait contre la République.

— C'est de la plus grande fausseté, répond l'accusé.

— Ce n'est pas un seul témoin qui vous accuse : les uns déclarent que vous vous êtes battu avec Lercarro

parce qu'il vous qualifiait du beau nom de citoyen; les autres rapportent que vous avez dit : Je suis aristocrate, mais je m'en f..... Ils n'ont pas d'intérêt à vous nuire; ils disent la vérité.

— Je nie formellement tout ce dont je suis accusé.

— Vous avez donc oublié les dépositions que l'on vient c lire?

— Tout cela est faux; j'ai servi la République.....

— Le génie de la liberté, dit Lacombe en l'interrompant, n'a pas voulu d'un soldat comme vous, et avec juste raison, car vous vous êtes honoré à Bordeaux d'être aristocrate.

— Jamais je n'ai eu d'autre désir que de combattre pour la patrie, mais tout ce qu'on me reproche est faux.

— Enfin, vous avez tenu des propos contre-révolutionnaires?

— Non, j'ai servi la République...

— C'est bon, vous pouvez vous asseoir; le tribunal est fixé.

Les juges délibèrent et leur opinion est unanime :

Le président Lacombe la traduit en ces termes :

« La *Commission militaire,* convaincue d'après les dépositions d'un grand nombre de témoins que l'accusé s'est toujours montré l'ennemi déclaré de la Révolution; qu'il a répondu par des injures à des particuliers qui l'honoraient du titre de citoyen, pour lequel il montrait le plus profond mépris: qu'entre autres propos contre-révolutionnaires qu'il tenait habituellement, il a prononcé ceux-ci : *Je soutiendrai toujours l'ancien régime; je suis aristocrate, mais je m'en f...*

» Convaincue enfin que sa conduite incivique et la dépense qu'il faisait, sans aucun état qui pût lui fournir des moyens de subsistances, ne font voir en lui qu'un agent payé par l'aristocratie pour prêcher la contre-révolution, ordonne, d'après la loi du 27 mars, que l'accusé subira la peine de mort, tous ses

biens confisqués au profit de la République; ordonne, en outre, l'impression et l'affiche du présent jugement partout où besoin sera. »

Chevalier reste atterré. On l'emmène hors de la salle et l'audience est levée.

Une demi-heure plus tard, l'amant heureux de la femme *sensible* (un mot du temps), dont nous avons transcrit les charmantes lettres, expirait sur l'échafaud de la place Dauphine en poussant le cri de *Vive le Roi !*

On a pu remarquer qu'au risque de faire languir le récit des dramatiques procès de Pelet d'Anglade, Bernada et Chevalier, nous avons reproduit *in extenso* des pièces et des documents présentant un intérêt historique réel.

Cette transcription nous a paru préférable à une analyse sèche et rapide ou à un résumé personnel et succinct qui auraient pu, sans intention de notre part, enlever aux hommes ou aux événements leur caractère spécial ou leur physionomie toute prime-sautière.

En terminant, nous devions cette excuse à nos lecteurs.

A VICTOR HUGO

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

O Maître, ton œuvre est immense !
Ton génie éclatant mérite des autels ;
Il a fouillé partout, répandant la semence
Sous l'œil étonné des mortels !

Des rois tu fus le chantre illustre ;
Bonaparte a grandi sous ton âpre burin,
Et ton vers généreux lui donna comme un lustre
Plus durable encor que l'airain !

De blonds cheveux ornaient ta tête
Où vibraient à quinze ans, jeunes illusions,
Les battements de cœur de la patrie en fête,
Ses douleurs ou ses passions...

Ta lyre frémissait, avide,
Et ton âme s'ouvrait, prête aux enivrements,
Fixant en traits de feu, dans leur course rapide,
Les hommes, les événements.

Mais le temps a mûri l'idée,
Et bientôt tu gravis vers d'autres horizons ;
Par des pensers nouveaux ta muse fut guidée
Et tu préparas des moissons...

Avec le Théâtre et le Livre
Au monde tu parlas et tu fus entendu ;
Autour de tes écrits la foule qui s'enivre
Écoutait ton verbe... attendu, —

Car pour toute parole humaine
Qui crie, enseigne ou prêche, et pense ou fait penser,
L'univers tout entier devient comme un domaine,
Qu'elle a le droit d'ensemencer!

Tu touchas la Philosophie
Et tu sus nous montrer, par un regard profond,
Que l'énorme est vivant, que le néant défie
Et que le sombre nous confond...

Puis de nouveau ton cœur s'élève :
La tribune s'anime aux accents de ta voix,
Et les puissants du jour, sous ton doigt qui se lève,
Tremblent pour la première fois...

Une voix est-elle si forte?
Oui, c'est que la pensée est un levier puissant :
Elle frappe, elle brise, elle entraîne, elle emporte
Les injustices en passant...

C'est un châtiment pour le crime :
D'un fer rouge, implacable, elle le marque au front,
Le jette avec dégoût dans le noir de l'abîme
Et des peuples venge l'affront.

Elle a payé cher son audace :
Les pantins ont tiré sur le bout de leur fil,
Les sages à l'envi se voilèrent la face
Et la voix partit pour l'exil...

O douceur! ô mansuétude!
O mystères féconds que cache un cœur humain!
Avec toi deux amis : Travail et solitude,
Ont préparé ton lendemain.

Tout s'élève sous ta pensée!
L'atôme frémissant grossit mystérieux,
L'ombre s'emplit partout d'une foule pressée,
L'obscur lui-même est radieux!

Arrière la nuit, l'Ignorance!
Car ton âme a soufflé le *Fiat lux* redouté!
Ce siècle voit en toi dans sa reconnaissance
L'apôtre de la Liberté!...

Et pourtant, ô souplesse extrême,
Ta Muse avec amour aux plus petits descend;
L'Enfance te sourit; tu l'aimes, elle t'aime...
Tu sais soupirer son accent.

Ah! qu'il est doux d'être grand-père!
Tu nous as révélé des charmes ravissants...
Au chantre des Césars, permets que je préfère
Le chantre des petits enfants.

Pour eux quelle intime tendresse!
Grand-père bien-aimé, sois béni par nous tous...
Tes quatre-vingt-trois ans, c'est comme une jeunesse
Quand on a de pareils bijoux!

Mais le temps fuit, pressé, rapide;
Le cheveu sur le front se fait rare et blanchit;
Les jours en s'écoulant creusent encor la ride
Et la faux brille dans la nuit...

L'heure vient, l'heure fatidique;
Ton âme se prépare à l'éternel adieu,
Et la France applaudit en un concert magique
Tes derniers mots : Je crois en Dieu!

La Mort inexorable et sombre
A touché ton front mûr pour la postérité;
Mais tu vivras, Géant, et déjà ta grande ombre
S'éclaire d'immortalité!

22 mai 1885.

CIVIL ET MILITAIRE

ÉPISODE

PAR M. HIPPOLYTE MINIER

I

C'étaient deux braves cœurs Raymond et Marcelin;
Ils servaient d'exemple au village;
Toujours sobres, toujours les premiers à l'ouvrage,
L'un, dans les champs, l'autre, au moulin.

L'amitié la plus franche en avait fait deux frères;
Ils partageaient la peine autant que le plaisir;
Et, réservés tous deux aux épreuves amères,
Que de fois, l'un pour l'autre, ils eurent à souffrir!

Raymond comptait douze ans à peine,
Quand un double trépas le faisait orphelin!
Le sort ne fut pas moins cruel pour Marcelin :
Son père labourait, un matin, dans la plaine;
Mais, tout à coup, la foudre illumine les cieux;
Il fuit... Un éclair passe, et lui brûle les yeux!

Chez un meunier du voisinage,
Raymond trouva du pain, qu'il fallut payer cher;
Marcelin remplaça son père au labourage,
Et la pauvre famille eut du grain pour l'hiver.
Ainsi les deux amis puisaient dans leur courage

La force d'accomplir un pénible labeur;
Et jamais un regret! Et jamais un nuage
Sur leur front, où perlait une noble sueur!
Et puis, le soir, leur tâche terminée,
S'étant revus, au tournant du chemin,
Ils s'endormaient, bénissant leur journée,
Et confiant à Dieu le lendemain!

Leur âge était le même; et la saison des roses
Rayonnait à leurs yeux, pour la vingtième fois :
C'est l'heure de la vie où l'on entend la voix
De l'amour; où, d'un mot, le cœur dit tant de choses!
Subissant, à leur tour, la plus douce des lois,
Ils aimaient!... Et déjà, l'on savait, au village,
Les chastes cœurs qui leur étaient promis;
On savait qu'au prochain printemps les deux amis
Auraient chacun femme jolie et sage...
Le sourire au foyer! C'était, après l'orage,
Le ciel qui s'éclairait pour eux;
Ils crurent, un instant, qu'ils allaient être heureux :
Espoir trompeur! Sur cette terre,
Le malheur est de bronze et le bonheur de verre!

II

Cependant le canon, en Lorraine, a grondé;
L'Aigle noir, dans son vol, a franchi nos frontières,
Et, ralliant à lui des nations entières,
S'abat sur notre sol, d'Allemands inondé...
C'est la guerre! Et la France est debout, face à face,
Avec son farouche ennemi!
C'est la guerre! Et Raymond de colère a frémi;
Et, devançant l'appel des hommes de sa classe,
Il court armer son bras; et s'enrôle parmi
Le premier bataillon qui passe...
Il s'en va!

Marcelin voit partir son ami,
La rage dans le cœur, car il n'a pu le suivre.
S'il s'éloigne, qui fera vivre
Son pauvre père aveugle, et sa mère, et deux sœurs?
Pieux devoir! qui rend plus vive sa souffrance!
Il aime son pays, et l'Étranger s'avance,
Précipitant ses pas envahisseurs;
Et, lorsque c'est du sang que demande la France,
L'infortuné ne peut lui donner que des pleurs!

III

On entendit, bientôt, le choc des deux armées,
Et ce choc fut terrible, et le monde en trembla!
Mais l'ardeur, la vaillance, en efforts consumées,
Au nombre, hélas! devaient céder!... Il accabla
Nos braves légions à vaincre accoutumées!...
Et, le front vers la terre, et, les ailes fermées,
La gloire de la France, en pleurant, se voila!...

Il en était, Raymond, de la grande bataille;
Il reçut, sans pâlir, le baptême de feu :
Lorsque le sol natal de la guerre est l'enjeu,
Qu'importent les boulets, les balles, la mitraille
Et la mort — à qui croit en Dieu!

L'un des porte-drapeau, dans la lutte sanglante,
Tombe, mortellement frappé;
Et l'insigne chéri, de sa main défaillante,
En se brisant, s'est échappé.
Raymond, d'un poignet ferme, à l'instant s'en empare,
Contre dix Prussiens, lui tout seul le défend,
L'agite sous les yeux de la horde barbare,
Et, couvert de ses plis, l'emporte, triomphant!...
La bannière est sauvée, et l'honneur avec elle;
Mais le sang de Raymond de tout son corps ruisselle;

On voit s'en aller par lambeaux
Sa chair que le fer a meurtrie...
Raymond ne se plaint pas! l'amour de la patrie
A suffi pour changer un conscrit en héros!

IV

L'ennemi menaçait les rives de la Loire :
C'était là, maudissant la guerre et l'Étranger,
Qu'habitait Marcelin... Or, par une nuit noire,
Un de nos généraux en fait son messager.
L'instant est périlleux et la course lointaine.
Marcelin part; il brave et fatigue et danger;
Mais la brume, au retour, rend sa marche incertaine.
Égaré dans un bois, il se prend à songer,
A sa famille en pleurs, à sa vieille chaumière...
Soudain, brille à ses yeux une immense lumière...
Il y court... Un spectacle effrayant l'attendait.

Dans une atmosphère alourdie,
La flamme d'un vaste incendie
Comme un sanglant nuage au loin se répandait;
Le feu rongeait les murs d'un ancien monastère,.
En ambulance transformé;
Et son toit vermoulu, largement entamé,
A l'incendie ouvrait un flamboyant cratère.

Des villages voisins on était accouru;
Mais l'eau manquait... On perd la tête... On abandonne,
Du sinistre qui s'est accru,
Le brasier gigantesque au vent qui tourbillonne...
Que faire?
Et, cependant, de lamentables cris
Se croisent dans les chambres hautes;
De l'asile croûlant ce sont les derniers hôtes,
Quatre soldats français, héroïques débris

D'un bataillon, tombé martyr de sa vaillance!
Dévorés par la fièvre, ils souffraient en silence...
Sur leur lit de douleur, le feu les a surpris...
Quand ils ont voulu fuir, plus d'escalier!... La flamme
Les saisit, les étouffe... Ils doivent donc périr?
Non! a dit Marcelin; j'en jure sur mon âme,
Moi, qui ne crains pas de mourir!

Il relie, aussitôt, deux échelles ensemble,
Les dresse contre un mur ardent, leur seul appui;
Et, prompt comme l'éclair, il se signe, il rassemble
Tout ce qu'il sent de force et de vigueur en lui...
Il monte!...
Son courage épouvante la foule;
Et, n'osant pas compter chaque instant qui s'écoule,
Combien pour Marcelin ont, tout bas, prié Dieu!
Mais lui, qui du danger semble se faire un jeu,
Sans que son dos fléchisse ou que son jarret ploie,
Escalade, trois fois, le monastère en feu.
Aux flammes il dérobe une première proie,
Et puis une seconde, et puis une autre encor...
C'est tout?.. Non! Affrontant la mort la plus cruelle,
Vers les murs calcinés dont le faîte chancelle,
Il se hâte de prendre un quatrième essor...
Malheureux!... Sous ses pieds, dès qu'il veut redescendre,
Un barreau de l'échelle en éclats a volé,
Et l'homme que l'on voit à son cou se suspendre,
Et Marcelin, tous deux sur le sol ont roulé!

La foule a détourné les yeux... Elle déplore
Tant d'efforts généreux, si tristement payés!
Mais le ciel n'a-t-il pas des grâces qu'on ignore?
Ces hommes, que l'on croit par leur chute broyés,
Se relèvent, vivants!... Et leur étreinte est folle,
Et le miracle eux-mêmes les confond;
Et, dans leur joie, un double cri s'envole
De leur cœur : cher Marcelin! cher Raymond!

V

La paix et le printemps refleurissaient en France.
Dans un joli village on dansait... Ce jour-là.
Raymond et Marcelin, en habits de gala,
Réalisaient leur plus douce espérance.
La tête haute, et, d'un pas solennel,
Tous les deux menaient à l'autel
Leur fiancée heureuse et fière;
Et le soldat, le sauveteur,
Tous les deux, à leur boutonnière,
Portaient l'étoile de l'honneur!

Qui, des deux, l'avait mieux gagnée?
Marcelin ou Raymond?...

Que, le fer à la main,
On marche à l'ennemi, victime résignée;
Ou qu'on arrache un être humain
Aux tourments de la flamme, aux horreurs du naufrage;
En face de la mort, il n'est qu'un seul courage :
Il faut le saluer, militaire ou civil;
Et qu'il soit à l'honneur, comme il fut au péril!

CAUSES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

ET

MOYENS D'Y REMÉDIER

PAR M. T. LABAT

SYMPTOMES DE LA CRISE

Le phénomène de la crise économique qui sévit, en ce moment, sur la plupart des peuples du globe est bien fait pour déconcerter et surprendre ceux qui s'occupent de l'étude des questions sociales.

Cette crise a surgi au milieu d'une ère de progrès inouïe et semble être née de ce progrès lui-même.

A mesure que les travailleurs ont découvert des procédés nouveaux de fabrication plus simples et plus rapides, à mesure qu'ils ont obligé les éléments à les servir dans une proportion plus large, à mesure, en un mot, qu'ils se sont affranchis davantage de la loi du travail, leur bien-être, qui s'était tout d'abord considérablement accru par suite des facilités que le progrès procure, s'est arrêté dans son développement et s'amoindrit de plus en plus depuis quelques années.

Il est inutile de décrire longuement les symptômes de la crise, ils frappent suffisamment tous les yeux :

Le rendement des impôts qui soldait, il y a quelques

années encore, par une plus-value annuelle est devenu stationnaire et menace même de solder en déficit.

Les recettes des chemins de fer ont éprouvé une diminution sensible.

L'avilissement du prix des propriétés témoigne suffisamment des pertes de l'agriculture.

L'industrie est découragée.

La marine marchande s'éteint, malgré la prime qui lui est allouée.

Un grand nombre d'ouvriers chôment; un grand nombre de jeunes gens, même instruits et capables, battent le pavé cherchant vainement à se créer une carrière.

Et, signe caractéristique entre tous, notre commerce extérieur spécial, dont le chiffre avait passé de quatre milliards trois cents millions en 1862, à huit milliards quatre cents millions en 1882, s'est arrêté brusquement, à cette époque, pour tomber de plus d'un milliard en trois ans. Il n'est plus aujourd'hui que de sept milliards deux cents millions lorsque les progrès réalisés dans l'industrie des transports et l'extension donnée aux lignes de chemins de fer dans le monde entier aurait dû, au contraire, donner un nouvel essor à son développement et le porter à neuf ou dix milliards.

Depuis un siècle à peine, nous avons parcouru un chemin immense dans la voie du progrès; tous les jours, nous pénétrons un nouveau secret de la nature et nous en profitons pour augmenter la puissance de notre production.

Le tissage mécanique, les machines à vapeur, l'électricité, la fabrication du fer, de l'acier, de tous les métaux, de tous les objets travaillés, ont fait, en quelques années, les plus merveilleux progrès.

La culture elle-même du sol est devenue plus facile

par le développement des moyens de communication, par les découvertes de la science et par les perfectionnements des instruments agricoles.

Les moyens de transport ont été simplifiés, améliorés, accélérés à un point prodigieux et chacun devrait pouvoir, au moyen de l'échange, tirer le meilleur parti de son travail.

Que d'espérances les amis de l'humanité ne devaient-ils pas fonder sur de semblables progrès!

A quel degré de prospérité ne serions-nous pas parvenus si toutes les découvertes de la science avaient tourné, comme on était en droit de s'y attendre, au profit du bien-être général!

Qu'est-ce que le bien-être?

C'est le rapport entre les satisfactions qu'on se procure et les efforts qu'on est obligé de faire pour les acquérir.

Qu'est-ce que le progrès?

C'est une suppression d'efforts. Donc, tout progrès doit se traduire par une augmentation de bien-être.

Nous produisons les choses avec dix fois moins d'efforts que nos pères, c'est-à-dire qu'à égalité de travail, nous produisons dix fois plus.

Ne devait-on pas espérer, avec une production si facile, de voir non seulement ceux qui sont en état de travailler et de produire arriver sans efforts au bien-être, mais encore de voir la misère disparaître à jamais de la surface du monde?

Les malheureux, les infirmes, les vieillards, les orphelins, tous ceux qui ne sont pas en mesure de rendre de services sérieux à la société, ne devraient-ils pas, quand même, trouver le nécessaire dans le superflu des producteurs?

Que nous sommes loin de ce résultat!

Qu'il est utile, qu'il est urgent d'approfondir la cause de ces insuccès pour tâcher d'y apporter un remède efficace!

CAUSES DE LA CRISE

Tous les intérêts économiques ne sont pas atteints également par la crise. Il en est même qui paraissent avoir profité en proportion de ce que les autres ont perdu.

Les rentiers, les détenteurs de valeurs à revenu fixe ne souffrent pas; ils profiteraient même du bon marché des choses, si la mauvaise organisation du commerce de détail ne leur faisait perdre la majeure partie de ce bénéfice. Cette situation privilégiée durera pour eux jusqu'au jour où leur gage, déprécié de plus en plus par la crise, leur reviendra dans les mains, en paiement de leur créance. Il y a encore les producteurs privilégiés, ceux qui pour une cause quelconque ont un prix de revient inférieur aux prix de vente actuels; ceux-là, en poussant leur production au maximum, de manière à répartir leurs frais généraux sur un plus gros chiffre d'affaires, arrivent également à dominer la crise, mais ils constituent la minorité des producteurs et on peut dire que la majorité des propriétaires, des commerçants, des industriels, des ouvriers, de tous ceux qui vivent de leur travail, souffrent profondément par suite de l'état actuel des affaires.

A quoi faut-il attribuer la crise?

Les uns l'attribuent, en France, à une série de mauvaises récoltes; les autres, à un excès de production.

Nous prétendons, nous, qu'elle est due aux vices de notre organisation sociale, et le but de cette étude est précisément de montrer les principaux défauts de cette organisation.

La crise n'est pas due à une série de mauvaises récoltes.

Il est évident que les fléaux qui se sont abattus sur la vigne, par exemple, en appauvrissant certaines contrées, ont aggravé pour elles les poids du malaise général; on ne peut pas dire cependant qu'ils constituent la crise, puisqu'ils n'atteignent que quelques régions et que la crise est générale.

Il est évident aussi que si l'organisation générale de nos sociétés était établie sur des bases justes et équitables, tous les intérêts seraient atteints, à la fois, par le fait des mauvaises récoltes.

Or, il est loin d'en être ainsi; tous les intérêts ne sont pas atteints par la crise actuelle; nous avons constaté tout à l'heure que les capitaux à revenu fixe et certains producteurs privilégiés en étaient affranchis.

Et enfin, si la crise n'avait pas existé, les producteurs de vin auraient pu se retourner et trouver dans d'autres productions, par exemple dans la culture du blé ou dans l'élevage du bétail, une certaine compensation au préjudice que leur causaient les diverses maladies qui se sont abattues sur la vigne.

On peut donc dire que les mauvaises récoltes, en France, ont aggravé la crise, mais il a fallu leur coïncidence avec une organisation sociale vicieuse pour lui donner le caractère exceptionnel de gravité qu'elle affecte chez nous.

La crise n'est pas due à un excès de production.

Dans une société où la répartition des produits du travail se ferait d'une manière rationnelle et juste, il est évident que la part de chacun, quelque minime qu'elle fût, serait proportionnelle à la production; une augmentation de production dans cette société devrait donc se traduire par une augmentation de la part de chacun, c'est-à-dire par un accroissement du bien-être général et non par la misère du plus grand nombre.

Dans une société de ce genre, un excès de production serait donc synonyme d'un excès de bien-être et ne pourrait se produire qu'après que tous les appétits auraient été satisfaits, que tous les besoins de la société auraient été servis.

Pouvons-nous sérieusement dire à un ouvrier qui vient nous demander du travail pour se procurer les choses indispensables à son existence, que ce qui fait sa misère, c'est une trop grande abondance de ces produits dont il manque ?

Cet ouvrier ne serait-il pas fondé à nous répondre que la société est bien cruelle de le laisser dans l'indigence, lorsqu'il suffirait, pour l'en tirer, de lui donner un peu de ce superflu dont nous semblons nous plaindre?

N'est-il pas dangereux de fermer ainsi la porte à toute espérance chez les ouvriers qui manquent de travail?

Ne risquons-nous pas de les lancer dans les bras des énergumènes, des idéologues, des utopistes, qui essaient de les entraîner vers une révolution sociale?

S'il était vrai que la crise est due à un excès de production, ce serait à désespérer de l'avenir!

Le progrès ne s'arrête pas dans sa marche vertigineuse; il nous réserve encore bien des surprises, il nous apportera encore bien des facilités de production, et si c'est lui qui est la cause du mal dont nous nous plaignons, le nombre des victimes qu'il écrasera sur son passage ne peut aller qu'en augmentant toujours.

Heureusement qu'il n'en est pas ainsi.

Heureusement que l'excès de production dont on se plaint n'est que relatif et qu'il ne manque pas de gens qui auraient l'emploi des consommations disponibles, s'ils avaient les moyens de les acquérir.

L'humanité s'est enfermée dans un cercle vicieux; bien des hommes ne consomment pas parce qu'ils n'ont pas de travail, et ils n'ont pas de travail parce qu'ils ne consomment pas.

DES DIVERSES ORGANISATIONS SOCIALES

Depuis qu'il existe des sociétés organisées, il s'est constamment trouvé des réformateurs qui avaient la prétention d'indiquer le moyen d'organiser ces sociétés sur des bases telles qu'il n'y aurait plus de misère nulle part, que la discorde et la rivalité des intérêts disparaîtraient à jamais de la surface du globe pour faire place à la concorde, à l'harmonie, à la fraternité la plus complète.

Tous les systèmes mis en avant par ces réformateurs se divisent en deux groupes distincts et opposés. Le groupe des socialistes et celui des économistes.

Les systèmes mis en avant par les socialistes sont innombrables; ils sont en général basés sur l'irresponsabilité, et comme l'irresponsabilité est incompatible avec

la liberté, ils aboutissent tous à l'oppression et à la servitude.

On se rappelle le système de Cabet, organisé en vue de réaliser la formule : *Chacun travaillera selon ses forces et consommera selon ses besoins.*

En 1847, Cabet enrôla un certain nombre d'adeptes et se fit concéder, d'abord au Texas, puis dans l'Illinois, des terres pour organiser sa nouvelle Icarie. L'organisation eut lieu, en effet; seulement on s'aperçut bientôt que la première partie de la formule : *chacun travaillera selon ses forces,* faisait le jeu des paresseux, et que la deuxième partie : *chacun consommera selon ses besoins,* faisait celui des gourmands. Il fallut établir des règlements, fixer les heures des repas, celles du travail, du lever et du coucher; en un mot, le système aboutit bientôt à une véritable tyrannie; la division ne tarda pas à se mettre dans l'association; Cabet fut expulsé et s'en vint mourir de chagrin à Saint-Louis.

Tel est le sort de tous les systèmes socialistes, parce que, basés sur l'irresponsabilité, ils sont incompatibles avec la liberté.

Le système des économistes, au contraire, est basé sur la liberté et la responsabilité, c'est-à-dire sur le droit et la justice.

Il démontre que les hommes et les pays ayant des aptitudes diverses, la meilleure organisation du travail consiste dans la division par spécialités en laissant chacun libre de choisir, à ses risques et périls, la spécialité qui lui convient le mieux.

Il prouve ensuite que la meilleure répartition des produits du travail est celle qui rémunère chacun des collaborateurs selon le service rendu, ce qui se traduit par cette maxime : *A chacun selon ses œuvres.*

Il établit enfin que chacun, après avoir reçu sa part dans la production, a le droit d'en disposer, soit pour la consommer, soit pour l'échanger au mieux de ses intérêts, dont il est le meilleur juge.

Les auteurs ont prouvé d'une manière indiscutable que ce système si simple, puisqu'il aboutit à la formule, *laissez faire, laissez passer; laissez faire l'initiative privée, laissez passer les produits du travail*, est le seul qui permette aux sociétés économiques de prospérer et de grandir en stimulant le progrès de la manière la plus efficace et la plus sûre et en permettant à tous ses membres, quels qu'ils soient, de profiter des immenses avantages que le progrès et l'échange procurent.

Malheureusement, les sociétés économiques se sont, en général, placées dans l'impossibilité absolue d'appliquer ce système si simple; elles ont introduit dans leur organisme des éléments qui s'opposent au fonctionnement régulier et normal des lois économiques.

L'organisme social est en tous points semblable à l'organisme humain, il a comme lui ses défaillances et ses imperfections.

Aussi, les économistes se sont-ils profondément trompés lorsqu'ils ont cru avoir terminé leur œuvre, parce qu'ils avaient décrit les lois qui président à la formation et à la répartition des richesses; ils n'avaient accompli ainsi que la moitié de leur tâche; ils avaient établi la physiologie de l'organisation économique, il leur restait à en établir la pathologie.

De même qu'en médecine, après avoir étudié le fonctionnement des organes du corps humain dans l'état de santé, on étudie les causes perturbatrices qui peuvent venir troubler ce fonctionnement régulier, de même en économie sociale, il faut bien se garder de passer de

l'étude théorique des lois économiques à leur application, avant d'avoir étudié toutes les causes qui peuvent empêcher cette application de produire les résultats sur lesquels on avait compté.

C'est justement parce qu'elles ont négligé de tenir compte de ces causes perturbatrices, que nos sociétés ont abouti aux insuccès qui constituent la crise actuelle.

La crise est due à une mauvaise organisation économique signalée par ce fait que la plupart des producteurs sont obligés de vendre leurs produits meilleur marché qu'ils ne leur coûtent.

Dans une société organisée d'après les principes de l'économie politique, un semblable phénomène ne saurait se produire, parce que les prix de revient s'établiraient toujours d'après les prix de vente.

Ce qui fait qu'un nombre de plus en plus grand de groupes de production sont obligés de se dissoudre sans pouvoir se reconstituer dans aucune autre branche de l'activité nationale, c'est le bon marché des produits en gros, c'est que les prix de vente sont généralement plus bas que les prix de revient.

L'agriculteur est obligé de vendre à 17 francs l'hectolitre du blé qui lui en coûte 21.

L'éleveur de bétail vend sept et huit sous la livre, sur pied, des animaux qui lui en coûtent dix.

L'armateur est obligé de transporter les marchandises à un prix de fret qui est 20 ou 25 0/0 trop bas.

Les compagnies transatlantiques ne donnent un résultat que parce qu'elles sont subventionnées.

Les compagnies de chemins de fer ne distribuent un dividende que grâce à la garantie de l'État.

Cette situation dénote évidemment un vice d'organisa-

tion, car si les sociétés étaient organisées exclusivement d'après le principe « à chacun selon ses œuvres », rien de semblable ne pourrait se produire.

Le principe « à chacun selon ses œuvres » nous ferait connaître quels sont les rapports qui doivent exister entre les parts des divers collaborateurs.

Ces rapports étant connus, la répartition des produits du travail serait bien facile.

Si le partage a lieu en nature, il suffirait de diviser la chose produite en parts proportionnelles. Si le partage a lieu en argent, il suffirait d'attendre que la chose ait été vendue pour fixer le chiffre revenant à chacun.

C'est ainsi qu'on opère dans certains ports où la pêche est organisée par parts d'intérêts.

Au retour des bateaux, le produit de la pêche est vendu et le résultat partagé, tant pour le propriétaire du bateau et des engins, tant pour le capitaine, tant pour les matelots.

C'est ainsi également qu'on opère dans les pays à métayage. On attend que la récolte soit ramassée et on la divise alors en parts proportionnelles.

Si un système semblable pouvait être étendu et généralisé, si tous les frais accessoires d'un groupe économique pouvaient être réglés pour une part proportionnelle de la production; si le médecin, l'avocat, les fournisseurs divers et l'État lui-même consentaient à ces producteurs des abonnements rémunérés exclusivement au moyen d'un tant pour cent de la production obtenue, il est évident que l'équilibre économique existerait toujours et qu'aucun des vices que nous constatons dans nos sociétés actuelles ne pourrait subsister.

Un groupe économique pourrait avoir travaillé dans de mauvaises conditions, avoir eu affaire à une terre relativement ingrate, avoir employé des procédés de

culture arriérés, les circonstances pourraient l'avoir mal servi, mille causes diverses pourraient faire que chacun des collaborateurs de ce groupe ait une part moindre que celle des collaborateurs des groupes plus favorisés, cela n'empêcherait pas chacun d'avoir une part quelconque; dans tous les cas, la prospérité de l'un n'ajouterait pas à la misère de l'autre, et le groupe inférieur ne serait pas obligé de se dissoudre; il recommencerait, au contraire, son travail, avec l'espoir de mieux réussir une autre fois.

Un groupe pourrait produire dix fois, vingt fois ce qui lui est nécessaire, cela ne nuirait en rien aux intérêts de ceux qui n'ont pu produire que juste ce dont ils ont besoin pour leur consommation.

Que le progrès marche aussi vite qu'il voudra, qu'on découvre tous les jours de nouveaux procédés de fabrication plus économiques que les anciens, ceux qui adopteront les procédés nouveaux en profiteront, mais les autres n'en souffriront pas.

Il est certain que la concurrence pourra désorganiser certains groupes de production; les collaborateurs qui ne sont pas satisfaits de la part qui leur revient dans l'association dont ils font partie, pourront quitter cette association pour se placer dans une autre; les groupes placés dans des conditions d'infériorité pourront ainsi se dissoudre, mais cette dissolution n'aura lieu que parce que les collaborateurs auront trouvé, par ailleurs, une place qui leur semblera plus avantageuse, et elle n'aura pas pour conséquence le chômage et la misère de ceux qui faisaient partie de l'association détruite.

Les propriétaires ayant intérêt à employer les hommes les plus capables de faire valoir leurs propriétés, et les hommes eux-mêmes ayant intérêt à rechercher les

terres susceptibles de leur donner le plus de revenu, il est certain qu'en général, ce sont les meilleures terres qui trouveront les meilleurs métayers. Cela n'empêchera pas cependant les mauvaises terres d'en avoir aussi. Tant qu'il y aura des cultivateurs sans emploi, ces hommes, n'ayant rien à faire qui leur soit plus profitable, préfèreront se contenter d'un rendement réduit que de mourir de faim.

La lutte entre le producteur principal, l'employeur, comme on l'appelle, et l'ouvrier, n'existerait pas sous la forme aiguë qu'elle affecte aujourd'hui; des discussions d'intérêt pourraient avoir lieu à l'origine des contrats, lorsqu'il s'agirait de convenir dans quelle proportion le produit commun du travail devra être partagé, mais, une fois la convention faite, tous les intérêts deviennent harmoniques et solidaires.

Le partage basé sur le principe « à chacun selon ses œuvres » serait donc le moyen le plus sûr et le plus efficace de conjurer la crise; malheureusement, ce n'est qu'un rêve irréalisable.

Nos sociétés économiques, en créant des engagements fixes, se sont mises dans l'impossibilité absolue d'appliquer sans réserve les principes économiques. Elles ont rendu les prix de revient en grande partie fixes et, par suite, toutes les fois que la moyenne des prix de vente est en dessous de la moyenne des prix de revient ainsi établis, il y a défaut d'équilibre et désorganisation générale.

La productivité du travail humain est essentiellement variable; elle est déterminée, en partie, par des lois sur lesquelles l'homme ne peut rien. En agriculture surtout, mille circonstances diverses peuvent réduire le rendement

des efforts; un orage, une gelée, la grêle suffisent souvent pour anéantir les plus belles espérances et rendre infructueux le travail de toute une population.

On voit donc, *à priori*, que le jour où on a contracté le premier engagement fixe, on a introduit dans nos sociétés économiques un élément de désorganisation qui devait perpétuellement détruire l'équilibre des contrats.

A l'époque où l'industrie était prospère, les industriels trouvaient avantageux de donner à leurs ouvriers des salaires fixes plutôt que de les régler au moyen d'une part proportionnelle de la valeur des produits réalisés.

De même, en agriculture, le rendement des terres de bonne qualité permettait au propriétaire, après avoir payé aux cultivateurs des sommes fixes, calculées sur la moyenne du taux des salaires dans le pays, de mettre de côté des sommes importantes à titre de bénéfice. La plupart des propriétaires s'étaient empressés, dès lors, de remplacer le métayage par le travail à façon ou à la journée; c'est ainsi que, notamment dans les pays de vignoble, le métayer a presque partout disparu.

Incontestablement, les propriétaires et les industriels ont profité, dans le passé, de la situation privilégiée par rapport au travail qu'ils s'étaient ainsi créée; la plupart d'entre eux reçoivent aujourd'hui le contre-coup de ce privilège.

Aux cours actuels, le propriétaire aurait besoin, pour acquitter ses frais généraux, d'une récolte abondante; or, par suite d'événements contre lesquels l'homme ne peut rien, par une sorte de fatalité, c'est le contraire qui arrive; tout au moins, la récolte n'étant pas abondante, les cours devraient-ils se relever? Or, par suite de circonstances que nous examinerons bientôt, les cours se maintiennent aussi bas dans la disette que dans l'abon-

dance; les rentiers consentent, il est vrai, encore en général à venir en aide aux producteurs en leur prêtant sur gage; malheureusement, tout cela a une fin; on ne peut pas vivre en empruntant toujours.

Quant à l'industrie, obligée, aux prix actuels, de produire beaucoup pour acquitter ses frais généraux, et se trouvant en face de consommateurs qui, par suite de la misère des temps, sont obligés de restreindre leurs dépenses, elle ne trouve plus de débouchés à ses produits et bientôt l'avilissement des cours sera tel que les privilégiés, ceux qui, par une cause quelconque, ont des prix de revient moindres que les autres, resteront seuls sur la brèche, jusqu'à ce qu'ils succombent, à leur tour, sous le poids des frais généraux du pays qui pèseront bientôt en entier sur eux.

Vainement, les propriétaires et les industriels essaieraient-ils, aujourd'hui, de revenir en arrière, de proposer à leurs ouvriers de partager la part de responsabilité de l'œuvre commune, de revenir au partage en nature ou équivalent, les hommes préfèreront ne pas travailler que de ne pas être payés en argent ou de subir des abaissements de salaire.

Ensuite, il y a les engagements, les impôts fixes qui sont payables en argent et irréductibles. Les prix de revient sont ainsi composés en grande partie d'éléments absolument fixes sur lesquels, quelles que soient notre intelligence et notre activité, nous ne pouvons obtenir aucune espèce de rabais. L'équilibre économique ne serait donc possible que si les prix de vente tenaient compte, dans une mesure suffisante, des éléments irréductibles qui composent le prix de revient; or, il n'en est rien; les prix de vente sont réglés par la loi du meilleur marché; de là, les désordres considérables que nous

constatons et dont nous allons analyser quelques-uns des principaux effets.

Contradiction entre l'intérêt des capitaux à revenu fixe, celui des capitaux à revenu variable et celui des ouvriers.

Le principe : « A chacun selon ses œuvres ! » est d'autant plus loin d'être réalisé que la valeur totale de la production est estimée à un chiffre plus bas; l'équilibre est rompu au détriment des travailleurs et au profit des rentiers.

On dit souvent que les intérêts du capital et du travail sont solidaires; on aurait parfaitement raison si nos sociétés étaient organisées sur des bases économiques, c'est-à-dire si la répartition des produits du travail se faisait, exclusivement, au moyen de parts proportionnelles; c'est complètement inexact pour les sociétés qui ont contracté des engagements fixes.

Dans les sociétés de ce genre, il y a trois intérêts distincts :

L'intérêt des capitaux à revenus fixes;

L'intérêt des capitaux à revenus variables;

L'intérêt des ouvriers.

Les capitaux à revenu fixe sont les rentes, les hypothèques, les obligations et autres valeurs, donnant droit à ceux qui les possèdent à un revenu fixe garanti par un gage.

Ces capitaux ont ceci de remarquable que, pendant tout le temps où le gage sur lequel ils reposent conserve une valeur suffisante, ils sont à l'abri de tous les aléas, à l'abri de la concurrence, du phylloxera, de la grêle, de la gelée, de toutes les intempéries des saisons, et les heureux détenteurs de ces capitaux ne doivent avoir

qu'un objectif : le bon marché des choses; le bon marché d'où qu'il vienne, même dans la disette.

Combien y a-t-il en ce moment en France de capitaux de ce genre?

Les statisticiens répondent qu'en réunissant les engagements fixes contractés par l'État, par les départements, les communes, les corps constitués et les particuliers, on ne peut pas compter moins de trois milliards ou trois milliards et demi de redevances annuelles à payer.

Qui est-ce qui paie cette somme?

Évidemment les producteurs.

Et quelle part du produit de leur travail sont-ils obligés de consacrer à ce paiement?

Une part d'autant plus forte que la valeur estimative de la production est meilleur marché.

En effet, réunissons par la pensée, en un seul bloc, tous les produits, toutes les satisfactions, tous les services qui se paient et qui représentent l'ensemble de la production nationale annuelle.

Si cet ensemble est estimé dix-huit milliards, il est évident que les rentiers ayant droit à trois milliards, reçoivent un sixième de la production nationale;

Si cet ensemble est estimé quinze milliards, ils en reçoivent le cinquième;

S'il est estimé douze milliards, ils en reçoivent le quart;

Et s'il n'est estimé que neuf milliards, ils en reçoivent le tiers.

On voit donc que, toutes choses égales d'ailleurs, la part des détenteurs de valeurs à revenu fixe est d'autant plus forte que la valeur estimative de la production nationale, « le revenu brut du pays, » est plus basse, et on peut ainsi apprécier quel est l'effet du bon marché anormal, du bon marché qui ne résulte pas de l'abondance,

dans les sociétés qui ont contracté des engagements à revenu fixe. Il agit au profit des rentiers et au détriment des groupes formés par les ouvriers et les détenteurs des capitaux qui travaillent. En résumé, il augmente la part des rentiers au détriment de celle des travailleurs.

Le bon marché factice désorganise les contrats de salaire, de fermage, etc., diminue le rendement des impôts et conduit au chômage ou à des abaissements de salaire supérieurs au prorata correspondant au bon marché.

A partir du moment où les groupes économiques se sont engagés à prélever des sommes d'argent fixes indépendantes du prix de vente de la production pour rémunérer une partie des services qui leur sont rendus, l'équilibre n'est possible que si le prix de vente obtenu est en rapport avec ces rémunérations fixes.

L'évaluation du service rendu par les collaborateurs qui ont droit à ces rémunérations a été faite à l'avance, à forfait, sur des présomptions de revenu. Il faut donc, pour que le contrat de répartition remplisse les conditions voulues, que les prévisions sur lesquelles on l'a basé se trouvent réalisées, c'est-à-dire que le prix de vente soit justement celui sur lequel on a établi les calculs de répartition anticipée.

Un fermier a consenti à payer annuellement une somme fixe pour l'usage d'une propriété. Il a fait ses calculs sur une certaine récolte moyenne et sur un certain prix de vente moyen qui, combinés ensemble, lui donneront un certain revenu moyen sur lequel il compte pour payer la redevance à laquelle il s'est engagé.

Un patron a consenti à donner à un ouvrier un salaire

déterminé; il a calculé que cet ouvrier, dans sa journée, rendrait un certain travail et que la valeur de ce travail serait suffisante pour permettre à l'entreprise de solder, en sus de ses autres frais, le salaire ainsi convenu d'avance.

Un industriel a emprunté pour améliorer son outillage; il a calculé que cet outillage perfectionné lui procurera une économie de prix de revient, et que cette économie lui permettra de solder l'intérêt et l'amortissement de la somme empruntée.

Un État a fait ou a subi une guerre; il emprunte pour acquitter les frais de la campagne; il suppose que le résultat définitif sera avantageux pour le pays et lui permettra de retrouver largement, en capital et intérêts, la dépense faite.

Le calcul est le même pour les travaux publics ou privés qu'on exécute avec l'espoir que le profit qu'on en tirera permettra d'en solder le coût avant qu'ils n'aient été usés ou démodés et ne se trouvent à refaire.

Le calcul est encore le même lorsqu'on garantit à une entreprise, pendant une longue période de temps, un revenu fixe indépendant du résultat réel qu'elle pourra donner.

On suppose, quand on prend des engagements de ce genre, que les bénéfices réalisés iront en progressant toujours.

En général, on calcule d'après le rendement des choses dans le passé. On contracte des engagements en se basant sur des présomptions déduites des revenus antérieurs; et si ces présomptions ne se réalisent pas, toutes les bases de la répartition se trouvent mal établies, et le principe : *A chacun selon ses œuvres!* est complètement faussé.

Nous allons voir, par un exemple, quels désordres le bon marché anormal peut produire dans une organisation de ce genre.

Un fermier loue une propriété un prix fixe. Il emploie des ouvriers auxquels il donne un salaire fixe. Il paie des impôts fixes.

Il récolte un certain nombre d'hectolitres de blé qui lui coûtent ainsi un chiffre de... par hectolitre.

Supposons que, par une cause quelconque, le fermier ne puisse vendre son blé à un prix suffisant pour rentrer dans ses débours, qu'est-ce qui va se passer?

Si le bon marché est simplement accidentel, le fermier pourra patienter et continuer à travailler avec l'espoir de se rattraper l'année suivante.

Si le bon marché est anormal, permanent, indépendant de l'abondance, le fermier n'aura devant lui que deux solutions :

Ou bien il congédiera ses ouvriers, résiliera son bail, cessera de payer ses impôts;

Ou bien il consentira à continuer à travailler à des conditions nouvelles, calculées sur les prix auxquels il peut vendre ses produits. Et comme le fisc ou les détenteurs d'engagements fixes n'admettront pas de réduction sur ce qui leur est dû, le rabais à faire subir aux ouvriers et au propriétaire devra être toujours supérieur à celui correspondant au bon marché des choses, puisqu'il faudra qu'il comprenne à la fois le rabais correspondant à leur part légitime et celui correspondant à la part de l'État et à celle des capitaux à revenu fixe.

Si le cas du fermier est isolé, si le bon marché intempestif, anormal, n'atteint que quelques particuliers ou même que quelques-unes des branches de l'activité nationale, nous pouvons passer outre. Mais si le bon

marché est général, s'il atteint la majeure partie des groupes de production, comme cela arrive aujourd'hui, il amène forcément le chômage et entraîne la misère qui constitue la crise actuelle.

Quel mal immense les partisans du bon marché n'ont-ils pas fait aux sociétés modernes en persuadant aux populations que l'intérêt général résidait dans le bon marché des choses d'où qu'il vienne!

Au lieu de dire aux travailleurs :

Votre part dans la production ne peut et ne doit être que proportionnelle au résultat effectif de votre collaboration, au rendement de votre travail, on leur a persuadé que cette part pouvait être indépendante des services qu'ils avaient réellement rendus, qu'ils pouvaient notamment avoir les choses bon marché, tout en faisant payer cher la main-d'œuvre et en réduisant le rendement de cette main-d'œuvre.

Aussi, que voyons-nous aujourd'hui?

Toutes les fois qu'un homme reçoit une somme d'argent comme rémunération d'un service, il conclut que cette somme est la représentation exacte de ce service et qu'il peut en disposer sans se préoccuper de savoir quelles seront les conséquences, même au point de vue de ses intérêts, de l'emploi qu'il aura fait de cet argent.

Cette conclusion est une erreur, et cette erreur a eu des conséquences désastreuses pour la plupart de nos sociétés économiques.

Le propriétaire, à qui le fermier a donné une somme de... pour la location de sa terre, a-t-il donné à son fermier les moyens de se procurer directement pareille somme ou bien seulement le moyen d'avoir une certaine quantité de produits agricoles?

Le cultivateur qui a encaissé un certain salaire en

argent, a-t-il collaboré à la production de cet argent ou bien simplement à la production d'une certaine quantité de produits?

Pourquoi, dès lors, ce propriétaire et cet ouvrier se réjouissent-ils lorsque le bon marché intempestif oblige leur fermier à leur livrer ses produits à meilleur marché que le prix de revient?

Espèrent-ils qu'un semblable système sera durable? Croient-ils qu'il est possible de vendre cher leurs services partiels et de racheter bon marché le service total?

Quel merveilleux système s'il était durable!

Cela vaudrait la pierre philosophale ou le mouvement perpétuel. Malheureusement, le système n'est pas vrai, et ceux qui le préconisent commettent absolument la même erreur que les inventeurs de mouvement perpétuel.

Ces inventeurs, en général, prennent un poids à une certaine hauteur, le font descendre jusqu'à un certain niveau, utilisent le travail du poids dans sa chute, puis le remontent à sa hauteur primitive. Quel travail faudra-t-il faire pour remonter ainsi le poids à son point de départ?

Quelques inventeurs prétendent que, par suite de combinaisons dont ils ont le secret, le poids pourrait remonter sans efforts; les autres admettent un effort, mais prétendent que cet effort sera moins considérable que celui obtenu dans la chute, et que, par suite, il y aura un bénéfice constant qu'on pourra utiliser perpétuellement.

L'erreur de raisonnement fait par les inventeurs réside toujours dans le calcul du travail nécessaire pour remonter le poids, et si nous voulons leur démontrer cette erreur, il faut refaire avec eux ce calcul et leur prouver

que, contrairement à leur dire, le poids exige, pour être remonté, au moins autant de travail qu'il en fournit dans sa chute. De même, dans la théorie du bon marché, on prend un consommateur qu'on suppose muni d'une somme d'argent; on lui fait dépenser cet argent, on calcule le bénéfice réalisé dans l'achat et on s'arrête avant d'être revenu au point de départ, sans s'apercevoir que si on prenait la peine d'examiner par quel procédé le consommateur pourra se procurer de nouveau l'argent qu'il avait avant son achat, on trouverait dans cette deuxième partie de l'opération économique, une perte qui dépasserait, et au delà, le bénéfice réalisé dans la première.

Nous avons vu, en effet, que la combinaison aboutissait au chômage ou à un abaissement de salaire supérieur à la diminution de prix résultant du bon marché.

Effets du bon marché factice sur l'ensemble de notre organisation sociale.

Un homme désirait une vache laitière, mais n'avait pas assez d'argent pour l'acquérir; il emprunta le complément de ce qui lui était nécessaire et s'engagea à donner à son prêteur dix sous de lait par jour. Ne pouvant soigner sa vache à lui tout seul, il réclama le concours d'un vacher du voisinage, et promit à ce vacher une rémunération de cinq sous par jour; total des engagements fixes contractés : quinze sous par jour.

Le prêteur, c'est le détenteur de capital à revenu fixe.

L'acquéreur de la vache, c'est le détenteur de capital à revenu variable.

Le vacher, c'est l'ouvrier.

La vache donnait, au moment où commence notre histoire, dix litres de lait par jour et le lait valait trois sous le litre.

Le détenteur du capital productif avait ainsi trente sous de recettes contre quinze sous de dépenses, soit quinze sous de reste, une fois ses dépenses fixes payées.

Avec ces quinze sous, il achetait du son en quantité suffisante pour maintenir sa vache en parfait état et mettait même quelques sous de côté.

Sur ces entrefaites, une baisse se produisit sur le prix du lait, on ne le vendait plus que deux sous et demi au lieu de trois, il ne restait ainsi que dix sous au lieu de quinze pour entretenir la vache; elle fut moins bien soignée et commençait déjà à souffrir et à donner moins de lait, lorsque le prix du lait baissa encore, il ne valait plus que deux sous.

De son côté, la vache ne donnait plus que sept litres et demi, au lieu de dix.

Le propriétaire n'encaissant, désormais, que quinze sous, avait juste de quoi payer les engagements fixes, il ne lui restait plus rien pour soigner sa vache; il proposa à son vacher de diminuer son salaire; celui-ci refusa, en vertu de cette loi que les ouvriers sont très réfractaires aux abaissements de salaire, et que lorsqu'ils ont obtenu un certain taux pour le prix de leur journée, ils ne veulent jamais accepter d'abaissement sur ce salaire.

Le vacher ne voulant consentir aucun rabais, le propriétaire fut obligé de le congédier et de soigner sa vache tout seul. Malheureusement, même après cette économie, il ne restait plus assez d'argent pour assister la vache; elle maigrissait tous les jours davantage et donnait de moins en moins de lait.

Bientôt, il ne fut plus possible de payer la somme

promise au capital à revenu fixe, la vache fut mise en vente, mais elle mourut de misère avant qu'on ait pu en réaliser la valeur.

De sorte que l'ouvrier d'abord, puis le propriétaire, puis le détenteur du capital à revenu fixe ou prêteur furent successivement ruinés par le bon marché du prix du lait, qui semblait tout d'abord avoir favorisé les intérêts de l'ouvrier et du rentier, considérés comme consommateurs.

Tel est le tableau assombri si vous voulez, mais le tableau réel de la situation actuelle.

Le capital qui travaille, capital agricole ou capital industriel, est enserré, comme dans un étau, entre les exigences du capital à revenu fixe qui l'oblige à vendre ses produits en dessous du prix de revient, et les exigences irréfléchies des ouvriers qui veulent, à la fois, avoir des salaires fixes élevés et permanents, et payer ce qu'ils achètent à un prix qui ne permet pas aux propriétaires du capital à revenu variable de rentrer dans leurs débours.

Aussi qu'arrive-t-il?

A partir du moment où la part du capital à revenu variable tombe en dessous du taux que rapportent les placements à revenu fixe, tout capital qui peut se retirer de la bataille industrielle ou agricole s'empresse de le faire, et beaucoup préfèrent demeurer stériles que de s'exposer à des pertes certaines.

Les économies, au lieu de se placer en propriétés ou dans l'industrie, ne cherchent plus que des placements à revenu fixe reposant sur des bases assurées, et demeurent sans emploi jusqu'à ce qu'un placement de ce genre se présente à elles.

Le capital qui travaille et qui fait travailler les ouvriers diminue de plus en plus, et la part de l'ouvrier diminue,

à la fois par le chômage et par les abaissements de salaire.

C'est bien là ce qui se passe en ce moment sous nos yeux :

On trouve dans les ports des navires qui y sont depuis plus de deux ans, sans emploi. Pourquoi ? Parce que leurs armateurs savent qu'en les faisant naviguer, non seulement ils n'auraient aucun revenu de leur capital, mais encore ils perdraient de l'argent.

On voit souvent dans les campagnes des terres en friche. Pourquoi ? Parce que leurs propriétaires sont sans ressources ou bien sont découragés et fatigués de combler, avec leurs réserves, le déficit de leurs récoltes.

Il faut être riche, en général, aujourd'hui, pour pouvoir se payer le luxe d'une propriété rurale.

Et toute cette misère provient presque exclusivement du bon marché anormal, du bon marché factice tant préconisé par les prétendus défenseurs de l'intérêt des petits consommateurs, de l'intérêt des ouvriers.

Quand le bon marché factice, indépendant de l'abondance, oblige le capital à revenu variable, le seul qui travaille, à suspendre ou à diminuer ses travaux, c'est l'ouvrier qui est le premier sacrifié et condamné au chômage.

Quesnay avait donc raison de dire :

« Qu'on ne croie pas que le bon marché des denrées » est profitable au menu peuple; disette et bon marché » est synonyme de misère; abondance et cherté est synonyme d'opulence. »

Il avait donc également raison l'économiste qui a dit :

« Ceux qui croient trouver l'intérêt de l'ouvrier dans » le bon marché des choses prennent le contrepied de » l'intérêt qu'ils ont l'intention de servir. »

CAUSES QUI PRODUISENT LE BON MARCHÉ FACTICE

Comment les engagements fixes produisent le bon marché factice en donnant à ceux qui font des économies la faculté de laisser sur le marché les produits qui représentent ces économies, jusqu'à ce que, par le fait de l'avilissement des cours ou bon marché factice qui résulte de l'encombrement des marchandises, les producteurs ou l'État soient obligés de prendre de nouveaux engagements.

Les producteurs sont obligés, pour se libérer des engagements qu'ils ont contractés, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de l'État, de produire une quantité d'objets d'autant plus grande que les engagements sont plus lourds et les prix des choses plus bas.

La faculté de consommer la masse totale des produits apportés sur le marché se divise ainsi en deux parties :

L'une qui va dans les mains du rentier;

L'autre qui reste dans celles des producteurs.

La première de ces facultés est d'autant plus grande que la valeur absolue des choses est moins élevée, et par suite, la faculté de consommer qui reste entre les mains des producteurs est d'autant plus faible.

Que font les rentiers de leur faculté de consommation?

Sont-ils obligés de l'utiliser en entier pour leur usage personnel?

Pas le moins du monde.

Sont-ils obligés de la transformer en travail, de l'employer en travaux d'art, en améliorations, en créations nouvelles?

Pas davantage.

Ce même avilissement des cours qui a augmenté la part des rentiers a diminué, avons-nous dit, celle des producteurs; elle oblige, par conséquent, un certain nombre d'entre eux à recourir au crédit pour continuer leurs opérations. Les rentiers, qui voient combien le revenu de la production est devenu incertain et qui savent que tôt ou tard les producteurs ruinés leur fourniront l'occasion de placer leurs économies sur gage, refusent de se lancer dans la bataille industrielle et agricole, renoncent à s'intéresser dans les entreprises à revenu variable, et n'ont désormais d'autre objectif que de mettre leur argent à l'abri de la concurrence, à l'abri des mauvaises récoltes et de tous les aléas.

A partir de ce moment, les produits qui ont été fabriqués pour payer les rentiers, et qui sont d'autant plus abondants que le prix des choses est plus bas, restent sur le marché jusqu'à ce que, par l'avilissement des cours qu'ils provoquent, il arrive un désordre économique tel qu'un certain nombre de producteurs soient obligés d'engager leurs capitaux anciens; les rentiers cèdent alors l'excédent de leurs facultés de consommation en échange de ces engagements.

A moins que l'État n'intervienne en créant des emprunts qui servent de placement aux économies des rentiers et qui, rejetés dans la circulation, permettent à la consommation d'absorber les productions disponibles.

Cette dernière considération prouve, en passant, qu'un emprunt peut quelquefois conjurer une crise en rétablissant l'équilibre entre la consommation et la production. Malheureusement, ce remède est pire que le mal, puisqu'il ne fait que le reculer en l'aggravant toujours.

Si on admettait, pour un instant, que les rentiers puissent se concerter pour laisser sur le marché la majeure

partie des produits qu'on a été obligé de fabriquer en vue de se procurer l'argent qui leur est dû, ce qui leur serait d'autant plus facile qu'ils ont le droit d'aller chercher leurs consommations personnelles sur tout autre marché que celui qui leur a fourni leurs rentes, on serait effrayé de voir avec quelle facilité ils pourraient provoquer l'avilissement des cours, avilissement doublement avantageux pour eux, puisqu'il leur permettrait, à la fois, de vivre à meilleur compte et de trouver de nouveaux placements sur gage par suite de la misère des producteurs.

On se rappelle la lutte mémorable qui s'établit, entre Proudhon et Bastiat, sur la question des rentes.

Proudhon prétendait qu'à la longue, par la capitalisation des intérêts, les rentiers devaient absorber la fortune publique tout entière.

Bastiat démontrait, au contraire, que la rente était légitime et bienfaisante et qu'elle n'était que la rémunération d'un service rendu.

Nous pouvons nous rendre compte que chacun de ces grands esprits avait raison :

Proudhon, s'il envisageait exclusivement les capitaux passifs; Bastiat, s'il avait en vue exclusivement, comme ses raisonnements le prouvent, les capitaux actifs.

Toutes les fois que les économies se transforment en outillage, en instruments nouveaux de production, c'est-à-dire en capitaux actifs, en richesses nouvelles, ils sont la source d'un surcroît de valeur dans la production générale, et ce surcroît de valeur permet de rémunérer sans surcharge les économies ainsi utilisées.

Toutes les fois, au contraire, que les économies des uns servent à combler le déficit des autres, il n'y a pas augmentation de la fortune publique, il y a simplement

changement de propriétaire, absorption par les uns de la fortune des autres.

Est-ce à dire que Proudhon avait raison lorsqu'il concluait à la suppression de la rente, nous ne le croyons pas. S'il y a eu une faute commise dans la création des capitaux passifs, il ne faut pas en rendre responsables les détenteurs de ces capitaux; toute la faute incombe à ceux qui ont eu l'imprudence de dépenser plus qu'ils ne produisaient.

Aujourd'hui que la faute est commise, il faudra chercher le remède, non pas dans la suppression des rentes, ce qui serait une iniquité, mais dans une modification de notre système économique qui empêche les économies des rentiers de produire les effets désastreux que nous constatons.

Comment les engagements fixes produisent le bon marché factice en permettant aux producteurs privilégiés de produire indéfiniment, même au delà de l'équivalent de ce qu'ils reprennent en travail, et d'amener ainsi un excès de la production sur la consommation qui avilit les cours, jusqu'à ce que la société soit obligée de fournir à ces producteurs les engagements qu'ils recherchent.

Les producteurs privilégiés, ceux qui, par une cause quelconque, ont un prix de revient inférieur au prix de vente, ont la faculté d'approvisionner les marchés dans une proportion pour ainsi dire infinie, sans être obligés de reprendre en produits du travail, sur ce même marché, l'équivalent de ce qu'ils ont fourni. Ils savent, par expérience, que bientôt les particuliers ou l'État seront obligés de prendre de nouveaux engagements et ils attendent ce moment pour faire leurs placements.

Tout propriétaire, tout industriel, tout commerçant, tout avocat, tout médecin, tout producteur en un mot, qui a la vogue ou qui gagne de l'argent dans sa profession, ne s'arrête jamais de produire; il est intéressé à augmenter sa fabrication dans la plus large mesure, parce que d'abord ses frais généraux répartis sur une plus grande masse produite diminuent encore ses prix de revient, et parce qu'ensuite il a l'espoir de réduire ses concurrents à l'impuissance et de rester bientôt seul maître du terrain.

Lorsqu'ils ont travaillé pour vivre, pour améliorer leur bien-être, pour créer directement ou bien s'intéresser à des entreprises nouvelles, pour faire travailler les autres ou leur venir en aide, dans la mesure qui leur a convenu, l'organisation économique permet à ces producteurs privilégiés de produire encore pour assurer leur avenir et celui de leurs descendants et pour assurer cet avenir, non pas par la création de nouveaux outils, de nouveaux moyens d'action qui auraient donné du travail et créé des consommateurs, mais par l'achat d'engagements, d'obligations, qui reposent sur la misère d'autrui ou sur le déficit des budgets des États.

C'est-à-dire que l'excédent de ce qu'ils ont produit ne trouvera des consommateurs que le jour où, par suite de l'abaissement des cours qui est la conséquence de cet excès relatif de production, il se trouvera quelque part, quelqu'un, qui soit obligé pour vivre d'engager son capital ancien.

Cet abaissement des cours a pour conséquence de réduire à l'inaction tous les groupes de production qui ont des prix de revient inférieurs aux prix de vente. Ces groupes réduits à l'impuissance et obligés de se dissoudre ne peuvent se reconstituer, en général, dans aucune

autre branche de production, parce qu'il n'y en a aucune dans laquelle ils pourraient prospérer.

Tel propriétaire qui a des terres inférieures de qualité, ou placées dans des lieux où la main-d'œuvre est chère, où les impôts sont lourds, où les procédés de culture sont arriérés, ne peut plus, aujourd'hui, retrouver ses débours dans la vente de ses produits. S'il perd de l'argent en cultivant du froment, il n'en gagnera pas davantage en cultivant de la vigne, ou du foin ou bien en élevant des bestiaux; il ne peut donc, désormais, faire travailler sa terre que s'il a, par ailleurs, des revenus qui lui permettent de solder le déficit de ses récoltes ou bien s'il trouve à emprunter en engageant sa propriété.

Tout industriel qui n'a pas un outillage perfectionné net de charges et qui est en outre placé dans un centre où les impôts sont lourds et la main-d'œuvre chère, est obligé d'arrêter sa fabrication ou de faire comme le propriétaire de tout à l'heure, avoir recours au crédit pour combler les déficits de ses inventaires, à moins qu'il n'ait des réserves dans lesquelles il puisse trouver ces différences.

Tout homme qui n'est pas aux premiers rangs dans sa spécialité, végète misérablement à côté de concurrents dont la supériorité l'écrase.

L'équilibre économique n'existe plus parce que les producteurs privilégiés, ceux qui ont un prix de revient minimum, prennent la place de leurs concurrents comme producteurs et ne la prennent pas comme consommateurs.

L'économie de ces producteurs, de même que celle des rentiers, correspond à un travail effectué qui est sans preneur sur le marché, parce que ceux qui l'ont produit

ou ceux au profit de qui il a été produit, n'en ont pas l'emploi et ne veulent céder leur faculté d'emploi qu'en échange d'engagements, lesquels engagements ne deviennent possibles que lorsque l'encombrement des marchés a amené un avilissement suffisant des cours, pour ruiner autant de producteurs qu'il y en a eu d'enrichis.

Les économies réalisées par les uns, au lieu de se transformer en richesses nouvelles, sont purement et simplement équilibrées par les pertes des autres.

Les progrès réalisés dans les moyens de communication et de transport ont nivelé les prix de vente, pour ainsi dire, dans le monde entier.

Le négociant connaît à chaque instant, avec la rapidité foudroyante du télégraphe, quel est le prix des choses sur les principaux marchés du monde; il sait qu'en s'adressant sur telle place il peut se procurer une telle marchandise à tel prix : coût, fret et assurances compris; immédiatement, c'est ce prix minimum qui fait le cours des choses sur les autres marchés.

Aussitôt qu'une découverte est faite dans une des branches quelconques de l'activité humaine, la presse s'en empare et la répand sur le monde entier avec une rapidité et un bon marché fabuleux.

Un groupe de production ne peut pas s'arrêter à un degré de progrès quelconque; il ne peut pas dire : je suis disposé, jusqu'à nouvel ordre, à me contenter du bien-être résultant du progrès que j'ai réalisé à ce jour; le nivellement des prix ne lui permet pas de demeurer ainsi stationnaire, il faut aller de l'avant ou périr.

Le progrès marche à pas de géant et ne permet à personne de rester en arrière; personne n'a le temps de respirer et de reprendre haleine, il faut avancer, avancer toujours, car avec l'arme terrible du bon marché qu'il

a dans les mains, le progrès fauche sur son passage tous ceux qui ne peuvent courir aussi vite que lui.

Le mal qui résulte de cette organisation vicieuse se multiplie indéfiniment par lui-même. Lorsqu'un groupe de production, après avoir engagé son capital pour vivre, est obligé de se dissoudre, il cesse de consommer en même temps que de produire, et l'excès de production apparent qui provoque la crise augmente d'autant plus que le nombre des hommes ayant les moyens de consommer diminue davantage.

Comment le commerce, ayant la faculté de payer les produits du dehors en argent, use de cette faculté jusqu'à ce que les producteurs nationaux consentent à livrer leurs produits au taux le plus bas auquel on puisse les obtenir ailleurs, et provoque ainsi le bon marché factice.

Le droit que nous avons de disposer librement du fruit de notre travail est absolu et certain, et lorsqu'un homme a reçu en nature, la part qui lui revient, rien ne doit l'empêcher d'en disposer à son gré, soit pour l'échanger sur les marchés du dedans, soit pour aller l'échanger au dehors, s'il le préfère.

Jean et Pierre sont deux voisins qui possèdent chacun un champ sur lequel ils font venir du blé.

Jean découvre de nouveaux procédés de culture qui lui permettent d'obtenir son blé beaucoup plus facilement que Pierre. Pierre a-t-il le droit de protester et d'empêcher Jean de se servir des moyens perfectionnés de culture qu'il a découverts?

Évidemment, non.

Pierre, de son côté, découvre quelque part un tiers pro-

ducteur qui est disposé à lui donner du blé en échange de vin, et il calcule que s'il se mettait à fabriquer du vin, cette fabrication lui coûterait moins cher que ne lui coûterait une quantité de blé égale à celle qu'on lui offre en échange; il se met alors à fabriquer du vin au lieu de blé, et, une fois sa récolte faite, il l'échange contre du blé.

En réalité, c'est une manière nouvelle, originale, perfectionnée, d'obtenir du blé en fabriquant du vin, et Jean n'a pas plus le droit de s'en plaindre que Pierre n'avait le droit de se plaindre tout à l'heure de ce que Jean employait des procédés perfectionnés pour la culture des céréales.

Le libre échange des produits contre des produits est donc de droit étroit; en est-il de même de l'échange de l'argent contre des produits?

Tous ceux qui ont reçu une rémunération fixe en argent ont-ils le droit de disposer de cet argent pour aller s'approvisionner dans d'autres pays que celui qui le leur a fourni?

Nous verrons bientôt que la monnaie n'est pas un produit ordinaire; que l'État s'est réservé le droit de choisir la nature, le titre, le poids du métal qui doit servir à sa fabrication, et même le droit, dans certains cas, d'en suspendre la frappe.

L'État a donc également le droit de prendre les mesures préservatrices nécessaires pour qu'on ne puisse transformer cet argent en un élément de désorganisation et de ruine.

Supposons que dans un cercle on ait établi plusieurs tables de jeu; chaque groupe de joueurs a reçu la même quantité de jetons, malgré que les enjeux soient différents d'une table à l'autre. Cela ne présente évidem-

ment aucun inconvénient; seulement, au moment de la répartition, chaque jeton représentera une valeur différente suivant le groupe de joueurs auquel il appartiendra.

Supposons qu'au moment où la partie est achevée à toutes les tables, on mêle les enjeux avant de procéder au partage et on dise : Nous allons partager la masse proportionnellement au nombre de jetons que chacun de nous possède. Évidemment, on n'arrivera qu'au désordre, à la désorganisation et à l'injustice.

C'est un phénomène analogue à celui qui se produit lorsque ceux qui ont reçu une rémunération en argent vont la dépenser au dehors.

L'argent qu'ils ont reçu, c'est le jeton qui représente le chiffre auquel a été estimé le service qu'ils ont rendu sur le marché dans lequel ils ont travaillé; mais ce n'est pas du tout le jeton qui représente le même service rendu sur un autre marché.

On est parfaitement fondé à dire au consommateur : Changez d'abord votre argent contre un produit sur le marché auquel vous avez collaboré, et vous disposerez ensuite de ce produit comme vous l'entendrez, mais n'emportez pas notre argent, parce que vous allez désorganiser tout notre édifice économique.

C'est, en effet, ce qui arrive.

A la suite de l'importation du produit qu'on s'est procuré, au dehors, contre de l'argent, le même service se trouve représenté deux fois dans le milieu où il a été rendu : une première fois par la production directe, une deuxième fois par l'échange qui a été fait de l'argent reçu contre un produit du dehors.

Voilà donc, sur le marché, deux productions contre un seul droit de consommer; le deuxième droit de

consommer existe, il est vrai; il est entre les mains des étrangers qui nous ont livré le produit importé.

Ces étrangers utiliseront-ils ce droit en consommant un de nos produits? Généralement, oui : l'opération se terminera par un échange de produits contre produits.

Cet échange sera immédiat s'il se trouve sur notre marché une marchandise qui soit à meilleur compte chez nous qu'au dehors; mais si tous nos prix sont trop chers, l'échange sera retardé jusqu'à ce que l'avilissement des cours, qui résultera de l'encombrement du marché, permette aux étrangers de se rembourser d'une manière avantageuse; il pourra même arriver que les étrangers ne nous prennent aucun produit en échange de celui qu'ils nous ont livré, et qu'ils préfèrent accepter en paiement quelques-uns des engagements que nos nationaux seront obligés de contracter.

REMÈDES A LA CRISE

Nous avons dit que la crise était caractérisée par ce fait que les prix de vente n'étaient pas en rapport avec les prix de revient.

Quel est le moyen de rétablir l'équilibre entre ces deux prix?

Il s'en présente deux :

Ou bien diminuer les prix de revient de façon à les mettre en rapport avec les prix de vente;

Ou bien augmenter les prix de vente de manière à les mettre en rapport avec les prix de revient.

C'est le premier de ces systèmes qui est à l'ordre du jour.

Vous entendez dire de tous côtés qu'il faut, par tous les moyens possibles, diminuer les prix de revient de la production nationale et qu'il faut bien se garder de toucher au prix de vente, dans l'intérêt de l'ouvrier, dans l'intérêt de l'employé de l'État.

Nous avons surabondamment démontré que le bon marché ne peut s'acquérir qu'au prix du chômage ou de diminutions de salaires supérieures à l'abaissement du prix des choses, et que, par suite, ce bon marché est beaucoup plus nuisible que profitable à l'ouvrier. Il est facile de montrer qu'il ne profite pas davantage aux employés de l'État, à ceux qui touchent des appointements fixes.

Il y a trente ans qu'on promet aux employés de l'État des augmentations d'appointements devenues nécessaires; il y a trente ans que les insuffisances de ressources, dues aux déficits des budgets, empêchent de tenir ces promesses, et aujourd'hui, au lieu d'augmentations, ce sont des diminutions, ou tout au moins des suppressions d'emploi qui sont à l'ordre du jour.

S'il est impossible de réaliser des réductions suffisantes dans le prix de revient, il n'y a plus qu'un remède possible à la crise, c'est l'augmentation des prix de vente.

Il est facile de voir que si la moins-value de la production nationale se fait au profit des rentiers et au détriment des travailleurs, la plus-value se fait, par la même raison, au profit des travailleurs et au détriment des rentiers.

En effet, lorsque la part du capital à revenu variable augmente et dépasse le taux que gagne le capital à revenu fixe, beaucoup de capitaux quittent ce mode de placement pour se lancer dans la bataille industrielle et

agricole; les économies cherchant aussi à devenir capital productif, les propriétés sont recherchées; on ne craint pas de s'aventurer dans les entreprises nouvelles; le capital qui veut travailler augmente de plus en plus; les ouvriers sont par suite demandés davantage, et leur bien-être augmente en vertu de la loi de l'offre et de la demande.

On voit donc que le remède à la crise ne peut se trouver ailleurs que dans le relèvement des cours du marché national.

Comment produire ce relèvement des cours?

En augmentant la quantité de numéraire en circulation.

De tout temps, lorsque la quantité de numéraire en circulation a augmenté, la cherté des productions s'en est suivie et celle de la main-d'œuvre en même temps.

Blanqui établit, dans son *Histoire de l'économie politique*, les faits suivants :

En l'an 1000, un mouton valait 1 fr. 50, une vache laitière 8 francs, le salaire des maçons 3 à 4 centimes par jour, un pain de quatre livres, un peu moins d'un sou de notre monnaie.

Ces prix se maintiennent, en montant à peine, pendant cinq cents ans.

En 1492, on découvre l'Amérique, les Espagnols importent en Europe une quantité immense d'or américain, la quantité de numéraire en circulation augmente dans une proportion considérable, et, quatre-vingt-six ans après, le taux des denrées et des salaires avait monté dans la proportion de un à douze.

Les rentiers se déclaraient ruinés, mais le peuple avait profité d'autant.

Qu'est-ce qui a fait la plus-value considérable prise

sous l'Empire par les propriétés, les immeubles, les salaires, les valeurs de toute sorte; plus-value trop rapide et qui a induit le pays en erreur sur sa prospérité véritable?

C'est la quantité de numéraire lancée dans la circulation.

On a frappé, sous Napoléon III, plus de six milliards de monnaie d'or et six cents millions de monnaie d'argent.

« Depuis la République, on a frappé à peine neuf cents millions de monnaie d'or et quatre cents millions de monnaie d'argent. »

Nous ne partageons nullement l'illusion de ceux qui prétendent que l'or et l'argent constituent toute la richesse d'un peuple. Si les peuples n'avaient pas d'engagements payables en argent, l'organisation du crédit suffirait, aujourd'hui, à la circulation générale; mais dès l'instant où on a contracté des engagements fixes dont on ne peut se libérer qu'avec de l'argent, il faut que la quantité de numéraire soit en rapport avec le chiffre de ces engagements.

Nous ne saurions trop le répéter, il y a deux intérêts antagonistes dans nos sociétés : celui des rentiers à revenu fixe, celui des travailleurs. Il faut aux premiers que l'argent occupe un rang très élevé dans l'échelle des valeurs, afin de se procurer beaucoup de produits avec peu d'argent. Il faut aux seconds que l'argent occupe un rang très bas par rapport aux produits du travail, afin de se procurer beaucoup d'argent avec peu de produits.

L'intérêt des propriétaires de mines d'or et d'argent est évidemment le même que celui des rentiers. Mais c'est le seul, parmi les intérêts producteurs, qui soit dans ce cas.

La quantité de numéraire doit augmenter d'autant plus rapidement que le chiffre des engagements fixes contractés est plus considérable. Les États européens ont pris le contre-pied des mesures nécessaires pour atteindre ce résultat.

A mesure que le chiffre des engagements fixes contractés par les peuples a augmenté, les prix de revient de la production ont progressé d'autant et les prix de vente naturels des choses auraient dû suivre cette augmentation.

Il n'en a rien été parce que la quantité de numéraire en circulation dans le monde n'a pas progressé aussi vite que la masse des engagements contractés par les peuples.

Si la monnaie, c'est-à-dire le seul produit avec lequel on puisse légalement se libérer de la charge des engagements fixes, pouvait être fabriquée par tout le monde, si en pétrissant, par exemple, au moyen de procédés à la portée de tous, une terre qu'on pourrait se procurer sans frais, on pouvait en faire sortir de la monnaie, le phénomène que nous signalons n'existerait pas, parce qu'au lieu de fabriquer des produits pour se procurer l'argent nécessaire à la libération de leurs engagements, les producteurs fabriqueraient de la monnaie et n'encombreraient pas le marché de produits qui n'ont pas de preneurs parce que les rentiers veulent de l'argent.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi; deux causes distinctes s'opposent à ce que la fabrication de la monnaie soit à la portée de tout le monde!

La première tient à ce que les États se sont réservé le

soin de fixer eux-mêmes la nature, le titre, le poids du métal qui doit servir à la fabrication de la monnaie.

Ils ont choisi, pour cela, des métaux précieux et rares qui se rencontraient autrefois, à peu près, dans toutes les contrées du globe, mais dont les mines sont presque épuisées dans la vieille Europe et surtout en France.

L'extraction de ces métaux n'est lucrative aujourd'hui que dans les pays neufs, comme l'Amérique et l'Australie, où se trouvent encore des filons d'une grande richesse; chez nous, cette extraction est à peu près abandonnée et ne peut, dans tous les cas, être exercée que par un très petit nombre de nos nationaux.

La deuxième raison qui s'oppose à ce que la fabrication de la monnaie soit à la portée de tout le monde, tient à ce que l'État s'est réservé, dans certains cas, le droit d'autoriser ou de suspendre, à son gré, la frappe du numéraire. C'est ainsi que la frappe de l'argent est actuellement suspendue en France et que, eussions-nous à notre disposition une quantité de lingots d'argent encore plus considérable, il nous serait impossible de les faire transformer en monnaie française.

En fait, la fabrication de la monnaie, en France, n'est à la portée d'aucun de nous et nous n'avons d'autre moyen de nous libérer de nos engagements que de prendre de nouveaux engagements, si on veut les accepter, ou bien de travailler, chacun dans notre spécialité, puis de vendre le produit de notre travail pour en faire de l'argent.

Or, notre travail sera taxé d'autant plus haut que le numéraire en circulation sera plus abondant et d'autant plus bas que le numéraire sera plus rare.

Les producteurs ont donc intérêt à l'abondance du numéraire afin de se procurer beaucoup d'argent avec

peu de produits, tandis que les détenteurs de contrats à revenu fixe, les rentiers, ont intérêt à la rareté du numéraire en circulation, afin de pouvoir se procurer beaucoup de produits avec peu d'argent.

On voit combien est grande l'erreur de ceux qui prennent au pied de la lettre la formule *laissez faire, laissez passer*. Cette formule ne serait vraie que si l'État n'était pas déjà intervenu dans les rapports économiques; mais dès l'instant qu'il a fixé lui-même la qualité et la quantité du numéraire mis à la disposition du public, c'est à lui de veiller à ce qu'aucun des intérêts contradictoires qui sont en présence ne soit sacrifié à l'autre.

Les États semblent n'avoir aucun souci d'observer cette règle; ils prennent tous les jours de nouveaux engagements qui vont, en général, dans les mains de personnes qui n'ont pas besoin de produits du travail.

Comment pourra-t-on payer ces personnes si la quantité de numéraire n'augmente pas?

On fabriquera des produits pour se procurer de l'argent, mais ces produits seront sans preneur et aviliront les cours jusqu'à ce qu'on soit contraint de prendre de nouveaux engagements.

On ne peut payer ses dettes qu'avec des produits, de l'argent ou des engagements.

Des produits, on n'en veut pas, et vous ne pouvez pas les imposer.

De l'argent, vous pourriez l'imposer, puisque c'est la seule monnaie légale; malheureusement, vous n'en avez pas assez à votre disposition, puisqu'on n'en fabrique pas ou fort peu, et dès lors, vous êtes obligés d'offrir des engagements.

Aux époques de prospérité, lorsqu'on a confiance dans les revenus de la production, on est très coulant sur la

nature de ces engagements. Une simple promesse suffit souvent, ou un billet à ordre, ou un papier de crédit quelconque.

C'est ainsi qu'on a pu dire que les valeurs fiduciaires suppléaient au numéraire. C'était une observation très juste dans les temps de prospérité; elle ne s'applique pas aux temps malheureux, parce que les créanciers exigent des gages matériels et de tout repos.

On voit donc combien est impérieuse la nécessité, pour les États qui ont contracté des engagements, d'augmenter par tous les moyens possibles la quantité de monnaie en circulation.

Quelle a été dans le monde la marche progressive des engagements contractés, et quelle a été l'augmentation correspondante du numéraire en circulation? Ce serait un calcul fort intéressant à faire, mais pour lequel nous n'avons pas de documents précis.

Bornons-nous à l'établir pour la France :

Au 1er janvier 1852, les arrérages de rentes à payer annuellement, et constituant à peu près les seuls engagements fixes contractés par l'État, s'élèveraient à la somme de 230 millions;

Au 1er janvier 1870, ils s'élevaient à 360 millions;

Au 1er janvier 1876, après la liquidation des frais de la guerre, à 748 millions.

Cette somme a été amortie depuis d'une quarantaine de millions; par contre, elle doit être augmentée des emprunts amortissables, des bons de liquidation, des bons du Trésor, etc., des engagements garantis par l'État contractés par les départements, les communes, les chambres de commerce et les compagnies de chemins de fer, etc. Tous engagements dont le chiffre ne sera exactement connu que dans quelques années, mais dont

l'ensemble doit être estimé devoir atteindre, y compris les 700 millions de rente consolidée, un chiffre annuel de onze à douze cents millions.

Pendant ce temps, la quantité de numéraire en circulation, en France, est demeurée tout au plus stationnaire, et le revenu brut de la production nationale, qui aurait dû augmenter au moins d'un tiers pour équilibrer la surcharge des engagements fixes, a diminué, au contraire, dans une proportion considérable.

Quels moyens avons-nous de remédier à une situation semblable?

Il s'en présente deux :

Ou bien, nous renoncerons à avoir une monnaie semblable et équivalente à celle des autres peuples; nous aurons un numéraire à nous, sur lequel nous pourrons agir comme nous l'entendrons;

Ou bien, nous tâcherons de nous concerter avec les autres peuples pour augmenter, dans la plus large mesure, la quantité de monnaie en circulation dans le monde, et nous organiserons notre commerce extérieur de manière à ce qu'il ait pour conséquence une rentrée de métaux précieux avec lesquels nous puissions fabriquer du numéraire.

Malheureusement, les nations voisines n'ont pas l'air disposées à entrer dans cette voie; elles semblent plutôt devoir prendre le contre-pied des mesures nécessaires.

Ainsi, il est incontestable que, lorsqu'en 1871 l'Allemagne a décidé de devenir monométalliste or, elle a très largement contribué à provoquer et à étendre la crise actuelle.

Sitôt après avoir décidé de démonétiser son argent, l'Allemagne envoyait chez nous ses thalers, les faisait frapper en pièces de cinq francs et changeait ensuite ces

pièces de cinq francs contre des pièces d'or français qu'elle emportait chez elle. Pour éviter de voir ainsi tout notre or disparaître, nous avons dû restreindre d'abord, en 1874, puis interdire complètement, en 1877, la frappe de l'argent. En théorie, nous sommes restés bimétallistes, mais, en fait, nous sommes devenus monométallistes comme les autres, puisque nous avons cessé de frapper la monnaie d'argent, et, au lieu de provoquer par tous les moyens possibles la fabrication de la monnaie devenue indispensable pour payer nos engagements, nous l'avons arrêtée. Aussi la crise, qui existait déjà à l'état latent, a-t-elle commencé à se manifester d'une manière sensible à partir de 1878.

Le moyen d'empêcher ceux qui touchent une rémunération fixe en argent de provoquer l'avilissement des cours consiste à organiser le commerce extérieur de manière que l'échange international puisse se développer dans la plus large mesure, en donnant au pays le maximum de profit qu'il peut fournir, sans que le nivellement des cours soit nécessaire pour atteindre ce résultat.

Quel est le bénéfice qu'un particulier ou un pays doivent trouver à l'échange de leurs produits?

Soient Jean et Pierre, deux personnes qui ont besoin l'une et l'autre d'une chaise et d'une table.

Supposons que les facultés productives de ces deux personnes soient les suivantes :

Si Jean fabrique lui-même sa chaise et sa table, il dépense :

Pour la chaise..................F.	10
Pour la table......................	30
Total..........F.	40

Si Pierre fabrique lui-même sa chaise et sa table, il dépense

Pour la chaise	F.	30
Pour la table		10
Total	F.	40

Que Jean fabrique les deux chaises, il ne dépensera, en tout, que 20 francs.

Que Pierre fabrique les deux tables, il ne dépensera, également, que 20 francs.

Que Jean et Pierre échangent ensuite une chaise contre une table, ils se trouveront, grâce à l'échange, obtenir, à moitié prix, les objets dont ils ont besoin.

L'avantage de l'échange subsisterait encore quand même l'une des parties contractantes serait supérieure à l'autre sur tous les points, il suffit qu'il y ait des degrés dans cette supériorité.

Ainsi supposons, exagérant les proportions, que Jean dépense comme tout à l'heure :

Pour une chaise	F.	10
Pour une table		30
Total	F.	40

Et que Pierre dépense :

Pour la chaise	F.	3,000
Pour la table		1,000
Total	F.	4,000

La supériorité de Jean sur Pierre est excessive, même dans la fabrication des tables, et cependant ils ont le même avantage que tout à l'heure, Jean à fabriquer les deux chaises pour 20 francs, et Pierre, les deux tables pour 2,000 francs.

Le bénéfice de l'échange consiste à payer une chose avec une autre qui vous coûte moins cher à fabriquer.

Ainsi, comment Jean a-t-il gagné 20 francs?

Parce qu'il a payé avec un objet qui lui a coûté 10 francs un autre objet qui lui en eût coûté 30.

Et comment Pierre a-t-il gagné 2,000 francs?

Parce qu'il a payé, avec une table qui lui a coûté 1,000 francs, une chaise qui lui eût coûté 3,000 francs.

Si, au lieu de deux objets seulement, Jean et Pierre en avaient besoin d'un très grand nombre, quels sont ceux qu'ils auraient le plus d'intérêt à échanger?

Il n'est pas difficile de voir que Jean a intérêt à fabriquer les objets dans lesquels sa supériorité est la plus grande, et Pierre ceux dans lesquels son infériorité est moindre.

Tel est le bénéfice de l'échange troc pour troc, ou équivalent; il associe les faibles avec les forts et rend avantageux pour les uns et pour les autres le résultat de cette association.

On voit donc qu'il existe une organisation de l'échange, dans laquelle les deux parties peuvent trouver le maximum de profits possibles, sans qu'il soit nécessaire pour cela de niveler préalablement les cours. On peut même dire que le bénéfice de l'échange ne bat son plein dans les exemples que nous avons cités, que parce qu'il se fait sans entraîner préalablement le nivellement des prix.

Supposons que Jean et Pierre renoncent à pratiquer l'échange direct, et que ce soit le commerce qui se charge de les mettre en rapport dans les mêmes conditions qu'il le fait dans nos sociétés économiques. Le commerce n'a pas à se préoccuper de choisir la nature des objets sur lesquels il opère, de manière à donner à Jean et à Pierre le maximum de profit qu'ils puissent trouver

à l'échange. Il ne voit qu'une chose : la différence entre son prix d'achat et son prix de vente. Aussitôt qu'il apprendra que Jean vend ses chaises 10 francs et ses tables 30 francs, tandis que chez Pierre les mêmes objets valent respectivement 3,000 francs et 1,000 francs, le commerce importera à la fois, chez Pierre, des chaises et des tables jusqu'à ce que les cours de ces articles soient nivelés dans les deux pays.

Sur quel prix se fera ce nivellement?

Ce sera évidemment sur un prix intermédiaire entre les deux.

Voilà donc Pierre obligé de livrer à 500 francs peut-être, des tables qui lui coûtent 1,000 francs. Pourra-t-il réduire ses prix de fabrication à ce point? Oui, quoi qu'avec de grandes difficultés probablement, s'il n'a pas d'éléments fixes dans son prix de revient.

Mais s'il a des engagements fixes dont il ne peut s'affranchir, il est infiniment probable que l'échange, ainsi organisé, au lieu de lui être avantageux, le conduira tout droit à sa ruine.

Notre raisonnement va surprendre profondément les partisans du bon marché, d'où qu'il vienne, *quoi qu'il coûte;* qu'ils nous permettent de leur dire que ce qui a fait leur erreur jusqu'à ce jour, c'est qu'ils ont confondu le bénéfice de l'échange et celui du commerce, et qu'ils ont cru trouver un bénéfice à l'échange là où il n'y en avait pas.

Il y a quelques années à peine, lors de la discussion de la loi sur les céréales, un orateur a pu se faire applaudir et n'a pas été combattu en soutenant, en pleine tribune française, que la libre importation des blés produirait une économie de 330 millions pour le consommateur français.

Voici ce que disait l'orateur :

« Nous consommons, disait-il, en France, 110 millions » d'hectolitres de blé, sur lesquels 10 millions viennent » du dehors et 100 millions sont fournis par la production intérieure.

» Les 10 millions venus du dehors, nous coûtent 3 fr. » par hectolitre moins cher que si nous les fabriquions » nous-mêmes. Nous gagnons donc, de ce chef, trente » millions.

» La libre importation oblige nos nationaux à nous » livrer leurs blés au même prix que les étrangers. Nous » gagnons ainsi, de cet autre chef, 3 fr. sur les 100 millions d'hectolitres produits à l'intérieur du pays; total » du bénéfice : 330 millions. »

L'erreur de ce raisonnement est bien facile à mettre en évidence.

Il y a deux choses dans le bénéfice de l'échange international tel qu'il est organisé chez nous : le bénéfice du commerce extérieur et celui de l'échange des produits.

Le bénéfice du commerce, quel est-il?

C'est la différence entre le prix auquel on a payé la marchandise et celui auquel on l'a vendue.

On a vendu la marchandise 15 francs.

Combien l'avait-on payée?

Nous n'en savons rien. Donc, nous ne pouvons chiffrer le bénéfice réalisé par nos négociants, d'autant moins que ce bénéfice s'est partagé, dans une proportion que nous ne connaissons pas, entre nos nationaux et leurs correspondants du dehors.

Et le bénéfice de l'échange, quel est-il?

Les 10 millions d'hectolitres que nous avons reçus du dehors nous coûtent 150 millions au lieu de 180 millions qu'ils nous eussent coûté si nous les avions fabriqués

nous-mêmes; on en conclut que nous avons réalisé un bénéfice de 30 millions. Pas encore; il faut voir, avant d'accepter cette conclusion, comment nous retrouverons les 150 millions que nous avons payés. Nous ne pouvons les retrouver qu'en travaillant et en vendant les produits de notre travail. Notre bénéfice sera donc non pas la différence entre 150 et 180 millions, mais la différence entre 150 millions et le prix que nous coûteront les objets que nous aurons fabriqués pour retrouver cette même somme.

Il faut bien nous rendre compte que les prix auxquels on nous paie désormais nos marchandises ne sont pas nos prix de revient; qu'une dépréciation analogue à celle que les partisans du bon marché enregistrent avec tant de joie sur le blé de notre production nationale peut s'être produite de la même manière, et pour les mêmes causes, sur les objets que nous fournissons à l'étranger, et que ces articles peuvent fort bien être revenus aussi cher que le prix auquel nous seraient revenus les 10 millions d'hectolitres de blé que nous avons reçus du dehors, auquel cas le bénéfice de notre échange serait absolument nul.

Telle est l'erreur commise par les partisans du bon marché lorsqu'ils prétendent que la France gagnerait 30 millions à importer en franchise 10 millions d'hectolitres de blé étranger. Leur erreur est tout aussi grande lorsqu'ils calculent qu'il y a eu, en outre, un bénéfice de 300 millions sur les 100 millions d'hectolitres qui représentent la fabrication nationale.

Il ne peut y avoir évidemment de bénéfice sur cette fabrication; car si les consommateurs nationaux ont déboursé 300 millions de moins, les producteurs nationaux ont reçu pareille somme en moins.

Le pays pris dans son ensemble s'est donc payé à lui-même ce prétendu bénéfice.

Le même raisonnement erroné a été fait pour d'autres productions que le blé ; on a calculé que la libre importation des tissus donnerait 400 millions aux consommateurs, celle des fers, 150 millions; celle des laines, 100 millions. On est arrivé ainsi à prétendre que la liberté générale d'importation donnerait plus d'un milliard aux consommateurs.

Qu'après avoir fait ce calcul, on prenne la peine de consulter tous les consommateurs pour leur demander, à chacun, ce qu'ils ont gagné à ce système.

Voici ce qui va se passer :

Le producteur de blé viendra déclarer qu'il a payé 300 millions sur le milliard et que l'économie qu'il a réalisée dans ses consommations, économie qu'il s'est en partie payée à lui-même, est bien loin de compenser cette perte.

Les producteurs de tissus, de laines, de fer et tous les autres, viendront faire la même déclaration; le groupe des négociants et des producteurs qui travaillent pour l'exportation, après examen de la question, s'apercevront eux aussi qu'ils ont été lésés, puisque le bon marché des choses les a obligés à vendre la marchandise qu'ils ont reçue en échange de leur exportation à un prix inférieur au cours normal du marché national.

De sorte que si on divise le pays en deux camps :

D'un côté, les rentiers;

De l'autre, les producteurs.

Si on suppose que les rentiers consomment un quart de la production totale du pays, et les producteurs les trois autres quarts, on trouve que sur le milliard considéré comme économisé, les rentiers ont touché 250 mil-

lions et les producteurs 750 millions; seulement, comme ces derniers ont perdu, d'autre part, le milliard tout entier, ils sont, tout compte fait, en perte de 250 millions; si bien qu'en définitive, les rentiers, les détenteurs de valeurs à revenus fixes ont seuls profité du bon marché, et que le gain qu'ils ont ainsi réalisé est justement l'équivalent de la perte faite par les producteurs.

Notre démonstration ne nous semble susceptible d'aucune objection; on pourrait être tenté cependant de classer les ouvriers qui reçoivent un salaire, les employés de l'État, tous ceux qui reçoivent des émoluments fixes convenus d'avance, dans la catégorie de ceux qui profitent du bon marché anormal; il est bon de dissiper cette illusion.

Que les rentiers puissent impunément recevoir leur argent à un endroit et aller le dépenser dans un autre sous prétexte qu'ils y trouvent un avantage, cela résulte de la nature permanente de leur contrat. Mais il n'en est pas de même de ceux qui ne touchent des sommes fixes qu'en vertu d'un contrat précaire. Ceux-là, après avoir examiné comment ils ont dépensé leur argent, doivent examiner comment ils s'y prendront pour en gagner de nouveau. Et nous avons vu que dans le cas du bon marché anormal, ils perdent beaucoup plus dans cette deuxième partie de l'opération qu'ils n'avaient gagné dans la première.

Lorsque les ouvriers auront obtenu ce qu'ils appellent le droit au travail, ce droit combiné avec les salaires fixes les assimilera complètement aux rentiers; mais jusqu'alors leurs intérêts sont l'opposé de ceux des rentiers — et lorsqu'ils auront obtenu ce droit, ils auront tué la poule aux œufs d'or, parce qu'il est évident que la machine sociale sera complètement détraquée.

La suppression des droits, telle que la proposent les libres-échangistes, ne peut conduire au résultat cherché; l'établissement de droits protecteurs réclamés par les protectionnistes n'y conduirait pas davantage.

Le libre-échange, tel qu'on le propose, consiste dans la suppression des droits de douane entre pays ayant la même monnaie, ou une monnaie équivalente; il entraîne donc le nivellement des cours et, par suite, la désorganisation économique; il nous empêche même, le plus souvent, de profiter du bénéfice de l'échange, puisqu'il réduit à une simple commission le bénéfice du commerce et nous conduit à livrer, en échange des produits que nous recevons, d'autres produits qui peuvent fort bien nous avoir coûté à fabriquer, tout autant que nous eussent coûté les objets d'importation.

Il faut voir deux choses parfaitement distinctes dans le bénéfice du commerce extérieur.

Le bénéfice du négociant, que l'on peut considérer comme proportionnel au chiffre des affaires réalisées, c'est-à-dire comme proportionnel à l'importance de l'échange et qui se partage dans une proportion indéterminée entre les négociants des divers pays; et le bénéfice de l'échange, qui dépend de la nature des marchandises échangées.

Le négociant peut parfaitement réaliser un bénéfice et les échangeurs ou producteurs perdre de l'argent. C'est précisément ce qui arriverait si on supprimait tous les droits de douane; les cours seraient nivelés dans le monde entier, les commerçants importeurs et exporteurs

feraient peut-être davantage d'affaires et gagneraient peut-être davantage qu'aujourd'hui, mais les producteurs des pays qui ont des prix de revient élevés par suite de leurs engagements fixes, seraient ruinés et ne pourraient faire face à leurs affaires qu'en contractant des engagements nouveaux, c'est-à-dire en se ruinant de plus en plus. C'est là précisément le phénomène qui se produit depuis quelques années, par le fait des progrès réalisés dans l'industrie des transports; à mesure que les frais de transport ont diminué, le bénéfice du commerce a pu augmenter, mais l'avantage de l'échange s'est amoindri parce que la diminution des frais de transport a nivelé encore les prix et désorganisé, par suite, davantage, la production intérieure.

On dit souvent que si nos nationaux n'étaient pas aussi casaniers qu'ils le sont, s'ils consentaient à aller au dehors créer des comptoirs, établir des relations d'affaires, notre commerce d'échange prendrait une extension considérable; ce n'est pas du tout démontré, et nous connaissons bon nombre de négociants français, établis au dehors, qui ne cessent de dire à leurs correspondants :

« Malgré le désir bien naturel que nous avons de faire » des affaires avec la France, il nous est impossible de » nous adresser à vous; vos prix sont trop élevés, ce » serait nous ruiner sans profit pour personne que de » faire venir vos produits; nous ne pourrions rien vendre » à ces prix et nos concurrents étrangers s'empareraient » de toutes les affaires. »

C'est à ce point que, dans nos propres colonies, ce sont les étrangers qui accaparent de plus en plus les affaires, et les maisons de France qui ont conservé des relations avec ces pays, sont obligées, le plus souvent,

d'acheter ailleurs qu'en France les marchandises qu'elles y envoient.

On dit, il est vrai, à nos nationaux :

Organisez-vous, instruisez-vous, outillez-vous, et vous pourrez lutter, de bon marché, avec les autres.

Certainement, il est indispensable de nous outiller et de nous instruire; cela suffirait même peut-être si nos concurrents demeuraient stationnaires, mais nos concurrents font comme nous, ils s'instruisent, s'outillent et ne négligent aucune occasion de marcher à la conquête d'un nouveau progrès; nous serons donc bien heureux, dans ces conditions, si nous pouvons arriver à maintenir nos distances.

Notre prix de revient, avons-nous dit plusieurs fois, est composé d'éléments en grande partie fixes. Il y a donc une partie de ces prix de revient sur laquelle l'intelligence, l'activité, l'instruction, la manière de s'y prendre, ne peuvent rien faire, et il faudrait être deux fois plus fort, deux fois plus habile que les autres pour rattraper sur les éléments variables ce que nous perdons sur les éléments fixes.

Le nivellement des cours qui résulterait de la suppression des droits de douane ne ferait donc, en définitive, qu'aggraver la situation.

La solution du problème économique doit consister à trouver un moyen de porter au maximum le bénéfice des échanges sans qu'il soit nécessaire pour cela de niveler les cours, et si on trouvait un système permettant d'obtenir ce résultat, on porterait au maximum le profit du commerce en même temps que celui de l'échange, parce que le chiffre des affaires internationales se trouverait porté au maximum qu'il puisse atteindre.

Si le système proposé par les libres-échangistes ne

conduit pas au résultat cherché, celui proposé par les protectionnistes n'y conduit pas davantage.

Supposons qu'on accorde aux producteurs de blé la protection qu'ils réclament, c'est-à-dire un droit de 5 francs par hectolitre de blé importé du dehors.

Supposons, en outre, que cette augmentation de droits amène le résultat recherché par les protectionnistes, c'est-à-dire permette aux producteurs de blé de gagner de l'argent.

Il ne manque pas dans le pays de propriétaires qui ne savent à quelle culture se livrer pour ne pas se ruiner; si on gagne de l'argent en faisant venir du blé, ils cultiveront cette denrée et la concurrence intérieure entraînera un avilissement des cours presque aussi considérable que celui dont nous souffrons.

On peut établir un droit de 10, de 15, de 20 francs par 100 kilogrammes si on veut, l'importation étrangère sera complètement arrêtée, mais le prix des blés montera de quelques francs à peine dans l'intérieur du pays.

Et puis, ce n'est pas tout encore, les producteurs de blé ne sont pas les seuls à souffrir, chaque branche de l'activité nationale réclamera à son tour.

Ce qu'on aura accordé à l'un, il faudra l'accorder aux autres. Nos prix de revient déjà fort élevés s'élèveront encore; il ne faudra plus songer à faire des affaires avec le dehors, et nous perdrons le bénéfice immense qui doit résulter pour un pays de l'échange international bien organisé et du commerce extérieur qui est la conséquence de cet échange.

Les traités de commerce contractés jusqu'à ce jour n'ont produit aucun résultat utile, parce qu'ils ne sont pas basés sur une réciprocité absolue et complète.

Le bénéfice de l'échange, avons-nous dit, résulte exclusivement de ce que nous échangeons une marchandise contre une autre qui nous eût coûté plus cher à produire que celle que nous livrons.

Un traité de commerce entre deux peuples devrait donc avoir exclusivement pour objectif de permettre à celui qui est supérieur, de se cantonner dans la spécialité où sa supériorité est la plus grande, et à celui qui est inférieur, de se cantonner dans la spécialité où son infériorité est moindre.

C'était bien là l'objectif des négociateurs des premiers traités de commerce.

Qu'on lise l'histoire de la réforme économique de 1860, qu'on suive avec attention les préliminaires du traité, on verra que les plénipotentiaires anglais et français étaient animés des intentions les plus conformes à nos vues.

Le traité à intervenir devait être établi sur les bases de la plus juste et de la plus libérale réciprocité.

En fait, le traité primitif de 1860 n'était pas mauvais; il aurait même donné de bons résultats pendant quelques années si les négociateurs des traités ultérieurs avec les autres puissances avaient toujours eu présent à l'esprit l'article du traité en vertu duquel nous avions consenti à l'Angleterre le traitement de la nation la plus favorisée.

Cette clause, qui semble bien naturelle et bien légitime

puisqu'elle est absolument réciproque, permit aux Anglais d'obtenir ultérieurement des concessions considérables sans rien nous accorder en échange.

Tous les ans, nous faisions un traité avec une nouvelle puissance; à chacune de ces puissances, nous faisions une concession spéciale qui n'était rien lorsqu'on l'envisageait isolément, qui avait les conséquences les plus graves lorsqu'on passait à l'application, parce que l'Angleterre en profitait immédiatement, sans bourse délier, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée.

En outre, un traité de commerce doit être fait pour une assez longue durée; on fixe généralement dix ans; or, qui peut dire ce qui se passe dans une période aussi longue?

Nous avions compté, je suppose, qu'on nous prendrait une quantité déterminée de nos produits nationaux : tant de vin, tant de cognac, tant de soieries, etc. Des fléaux s'abattent sur la vigne; le goût, la mode changent chez le peuple avec qui nous avons contracté, et toutes nos prévisions sont déroutées par les événements; notre traité, qui était réciproque quand il a été conclu, ne l'est plus deux ou trois ans après.

Et puis, quelles discussions à l'intérieur du pays!

Le fabricant de fers prétend qu'on n'a pas assez imposé les fers étrangers, le producteur de vin se plaint que l'État voisin n'a pas accordé un dégrèvement suffisant sur le produit qu'il récolte; personne n'est satisfait et les discussions intérieures au sujet des traités sont interminables. Le moindre inconvénient qui résulte d'un semblable régime, c'est qu'à chaque renouvellement de traité toutes les bases en sont modifiées, et chaque commerçant doit changer, à mesure, la marche de ses opérations.

Moyen simple, sûr et pratique d'obtenir que l'échange international soit réciproque et fécond.

Les traités de commerce, avons-nous dit, ne peuvent pas être réciproques.

Lorsqu'ils sont faits, comme en 1860, par un souverain qui a le pouvoir absolu de les contracter sans consulter le pays, personne n'osera prétendre que ce souverain sera assez habile, assez impartial, pour discerner exactement quels sont les articles nationaux sur lesquels il est le plus avantageux de faire des concessions; quels sont les articles étrangers sur lesquels il est le plus avantageux d'en obtenir.

Lorsque les traités de commerce sont faits, comme aujourd'hui, par le parlement, et que le pays est appelé à discuter lui-même par l'intermédiaire de ses représentants les divers articles du traité, les discussions deviennent interminables et ne conduisent jamais au résultat cherché, parce que les députés considèrent, le plus souvent, comme un devoir de défendre, avant tout, l'intérêt particulier de leurs électeurs, en laissant au second plan l'intérêt général du pays.

Pour éviter les inconvénients de ces deux systèmes, il suffit de ne charger personne du soin de discuter quels sont les articles que les deux pays ont intérêt et avantage à se fournir réciproquement, il suffit de laisser agir l'intérêt du commerce, c'est-à-dire le plus habile et le plus intelligent des négociateurs.

Passons avec les peuples qui veulent contracter avec nous, un traité ainsi conçu :

« Article premier. — Les deux parties contractantes

» s'engagent à recevoir réciproquement et sans droits
» d'entrée une valeur égale de leurs produits.

» Art. 2. — Toute importation qui ne sera pas suivie
» d'une exportation correspondante acquittera des taxes,
» conformément au tarif général des douanes de chaque
» pays. »

Comparons ce système nouveau à celui pratiqué jusqu'à ce jour.

Il est conforme au principe *à chacun la libre disposition du fruit de son travail,* puisqu'il permet à quiconque s'est procuré un produit à l'intérieur du pays d'aller l'échanger au dehors au mieux de ses intérêts et d'introduire sans droits le produit qu'il a reçu en échange.

Il est absolument réciproque, puisqu'il autorise l'importation d'un produit étranger quelconque à la seule condition qu'il y ait exportation d'une quantité égale de travail national.

Il est juste et équitable, puisqu'il ne stipule en faveur d'aucun produit particulier et qu'il stipule en faveur de tous.

On ne pourra plus dire que le commerce extérieur supprime le travail national, puisque ce qu'on prendra à une de nos industries nationales par le fait de l'importation, sera rendu à une autre par le fait de l'exportation correspondante.

Il est simple et facile à appliquer : il suffit d'étendre le régime actuellement pratiqué des acquits-à-caution.

Lorsqu'un importateur déclare vouloir importer certaines marchandises étrangères pour leur faire subir une préparation ou une transformation à l'intérieur du pays, on affranchit ces marchandises du paiement des droits d'entrée; la douane fait souscrire à l'importateur un acquit-à-caution en vertu duquel cet importateur s'en-

gage, à peine d'un double ou d'un triple droit, à exporter la marchandise transformée, dans un délai déterminé.

Vous pourrez ainsi, par exemple, importer des blés étrangers sans droits, à la condition d'exporter une quantité correspondante de farines.

Pourquoi cette faveur?

Parce que la marchandise exportée a donné lieu à une certaine quantité de travail national dont on veut favoriser l'expansion.

Si le but poursuivi est l'expansion du travail national, pourquoi exiger que l'exportation donnant droit à une importation en franchise soit exclusivement celle d'un dérivé de la marchandise importée?

Le but poursuivi ne serait-il pas aussi bien atteint, si le produit exporté était un produit quelconque du travail national?

Évidemment si. Et nous arrivons aussi, en généralisant le système des acquits-à-caution, à la règle si simple que nous avons formulée.

On dresse un tarif général de douane dans lequel le droit sur les blés, par exemple, est porté à 5 francs pour 100 kilogrammes; à côté de ce tarif, la commission des valeurs inscrit, comme elle le fait actuellement du reste, la valeur estimative moyenne de 100 kilogrammes de blés à l'intérieur du pays, par exemple, 20 francs.

Un importateur déclare vouloir introduire en franchise 5,000 kilogrammes, soit 100,000 francs de blés étrangers; il souscrit un acquit-à-caution en vertu duquel il s'engage à payer double droit si, dans un délai de trois mois, il n'a pas exporté 100,000 francs de produits dont la valeur sera calculée d'après les tarifs fixés par la commission des valeurs.

Aussitôt l'acquit souscrit, si l'importateur n'est pas

exportateur lui-même, il se met en mesure de trouver quelqu'un qui ait à expédier au dehors 100,000 francs d'une marchandise quelconque, par exemple, 100,000 fr. de vin, et lorsqu'il l'a trouvé, il se met d'accord avec lui si possible, afin qu'il consente à faire décharger l'acquit-à-caution créé, moyennant l'abandon d'une partie du bénéfice.

Le droit qu'il y aurait à payer si l'importation n'était pas suivie d'une exportation se trouve ainsi partagé entre l'importateur et l'exportateur, et il en résulte une véritable prime à l'exportation.

Notre commerce d'exportation, actuellement enrayé par suite de nos prix de revient de plus en plus élevés, pourra se développer sans entraves, puisque nous pourrons livrer à l'étranger, même des marchandises pour lesquelles nos prix de revient seront plus élevés que les siens.

L'exportateur peut perdre 20 0/0, par exemple, sur le produit qu'il expédie, si l'importateur, qui ne peut rien faire sans lui, gagne 30 0/0 sur le produit qu'il reçoit; les deux affaires étant forcément liées, il restera 10 0/0 à partager entre les deux parties.

Supposons, exagérant toutes les proportions, qu'un hectolitre de blé en France vaille 50 francs et un hectolitre de vin ordinaire 100 francs; que l'hectolitre de blé en Amérique vaille 10 francs et l'hectolitre de vin 30 francs; un négociant achète en France un hectolitre de vin pour 100 francs; il le porte en Amérique et le vend 30 francs. Avec ces 30 francs, il achète 2 hectolitres de blé à 10 francs et les rapporte en France avec les dix francs de bénéfice qu'il a réalisés.

Une marge aussi considérable de bénéfice ne saurait évidemment subsister avec la concurrence du commerce;

cette concurrence a pour résultat d'obliger le négociant à payer l'hectolitre de vin français un peu plus de 100 francs et de vendre l'hectolitre de blé américain un peu moins de 50 francs, ce qui constitue le profit des producteurs et des consommateurs nationaux.

Au lieu de décider que l'exportation d'un travail national donnera droit à l'importation sans taxe d'une quantité égale de travail étranger, on peut décider que l'importation sans taxe ne sera autorisée que jusqu'à concurrence par exemple de 80 0/0. Dans ce cas, il faut nécessairement ou bien que le surplus soit importé en argent, ce qui se traduit par une augmentation de numéraire et rétablit l'équilibre entre les intérêts des travailleurs et ceux des rentiers, ou bien que ce surplus soit importé en nature, ce qui donne lieu à un droit de douane et par suite, à une recette pour le Trésor.

Un autre avantage de ce système résulte de ce que, dans le cas où les autres peuples n'en voudraient pas, nous pouvons à la rigueur le pratiquer à nous tout seuls.

Il suffirait d'établir une loi ainsi conçue :

« Toute exportation donnera droit à une importation » équivalente en franchise de taxe. »

Ou bien, si on veut provoquer l'entrée en France d'une plus grande quantité de numéraire, ou faire de la douane une source de revenus :

« Toute exportation donnera droit à une importation » équivalente à 80 0/0 en franchise de droit. »

Seulement, dans ce cas, les maisons françaises auraient seules le droit de faire les opérations de ce genre, de manière à en réserver le profit, exclusivement, au commerce français.

Qu'est-ce qui arriverait si les remèdes que nous proposons étaient appliqués?

L'échange donnerait son maximum de profit, parce que chaque peuple se cantonnerait : l'un, dans la fabrication où sa supériorité est la plus grande; l'autre, dans la spécialité où son infériorité est moindre.

Le bénéfice du commerce suivrait celui de l'échange.

Les prix se maintiendraient à l'intérieur du pays.

Les producteurs couvriraient leurs dépenses avec leurs recettes.

L'État équilibrerait son budget et pourrait songer à amortir les engagements anciens.

Les rentiers ne trouvant plus à placer leurs économies dans des engagements nouveaux, seraient obligés de les faire travailler.

L'abondance des capitaux en ferait diminuer l'intérêt.

Les ouvriers étant demandés de tous côtés, leurs salaires monteraient plus vite que la valeur des choses.

Les rentiers seuls auraient à se plaindre, mais ils pourraient retrouver une partie de l'augmentation du prix des choses dans une meilleure organisation du commerce de détail.

Ils se consoleraient, d'ailleurs, facilement, s'ils voulaient bien réfléchir qu'on a travaillé dans leur intérêt et qu'en améliorant le bien-être du pauvre on a consolidé le bien-être du riche.

UN POÈTE INCONNU

(L'Abbé CHAMPMAS)

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

L'Agenais a toujours été une terre féconde en esprits d'élite!

Sans remonter aux Scaliger, à Bernard de Palissy, à Théophile de Viaud et à d'autres que nous pourrions nommer, il suffit de rappeler Lacépède, Boudon de Saint-Amans, Bory de Saint-Vincent, les généraux Lacuée et Valence au commencement de ce siècle, et, plus près de nous, le coiffeur poète Jasmin, qui sont des illustrations bien connues de cette contrée.

Autour des astres qui scintillent au ciel de la renommée, il est des étoiles moins brillantes dont l'éclat ne saurait échapper d'une manière absolue à l'attention des érudits ou des chercheurs.

C'est à ce dernier titre, celui de chercheur, que je viens solliciter quelques-uns de vos instants en faveur d'un prêtre inconnu, qui n'avait aucune prétention littéraire, mais que son esprit aimable et tolérant, son caractère honnête et loyal, ses œuvres remplies de verve gauloise et de sel attique, me paraissent devoir faire émerger de l'oubli.

Je n'ai pas dit d'un *injuste* oubli. — Le pauvre curé de campagne, — un Rabelais moins l'envergure, un Grécourt au petit pied, — que je voudrais essayer de faire revivre

devant vous, n'avait jamais songé à écrire pour la postérité : *Transire benefaciendo,* telle était sa devise. Seulement, la muse de Gresset, de Bachaumont et Chapelle, de Lafare et Chaulieu, du curé de Meudon, le visitait quelquefois, et sa vertu, si solide qu'elle fût, ne savait pas résister aux appels pressants de cette muse rieuse et de bonne humeur.

C'est ainsi que nous avons un recueil modeste, où s'épanchait la verve poétique du curé de Montbran, et sur la première page duquel il a inscrit cette épigraphe : *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala quævis.*

D'une vieille famille de la bourgeoisie, Xavier-Laurent Champmas, né en 1762 à Agen, avait été élevé par une mère chrétienne; cette première éducation laissa une trace ineffaçable dans sa vie, et une vocation irrésistible l'attira vers la carrière du sacerdoce. Il fit ses études au séminaire d'Agen, d'où il sortit vers 1777; dès qu'il eut reçu les ordres sacrés, il fut envoyé, en qualité de vicaire, dans la petite paroisse de Montbran, canton d'Agen, et en devint curé en l'année 1798.

Il administra cette paroisse pendant vingt ans environ et y conquit la confiance et l'affection de ses paroissiens.

De mœurs irréprochables et pures, l'abbé Champmas, qui, durant sa vie, resta étranger aux séductions parfois irrésistibles de l'ambition, apportait dans l'exercice de son ministère toute la tolérance compatible avec les lois canoniques, et son presbytère, ouvert souvent à la muse en demi-tenue, n'était jamais fermé pour les misères morales et matérielles qui venaient y chercher des consolations ou des aumônes.

« Philosophe, quoique prêtre, m'écrivait, il y a quel-
» ques mois, un de ses neveux, mon oncle pensait que la
» matière et l'esprit étant deux choses irréconciliables,

» ne pouvaient se servir mutuellement de caution. Il » croyait que Dieu, l'essence même et le princiqe de tout » ce qui est juste et bon, après avoir placé une âme dans » le corps, c'est-à-dire associé une flamme immortelle à » une matière périssable, avait combiné cette étrange » alliance en réservant, comme l'on dit, la part du feu. » Négligeant le contenant, le corps, pour l'abandonner » aux vers, il rappelait auprès de lui l'âme faite à son » image et la jugeait selon ses actions pendant sa vie » terrestre et humaine. — Telle était la doctrine de mon » oncle Xavier, ajoute le neveu. Avec cela, de l'esprit » jusqu'au bout des ongles, une amabilité séduisante, qui » le faisait rechercher par tout le monde, et une grande » prestance : c'était un bel homme ! »

L'abbé Xavier Champmas était le cadet de la famille. Ses deux frères et lui avaient fait d'excellentes études et possédaient tous les titres universitaires conférés sous l'ancien régime.

L'aîné se voua à l'enseignement et mourut à Bordeaux à un âge très avancé. Son fils possède et m'a très obligeamment communiqué le manuscrit d'un poème macaronique où sont travesties, avec beaucoup de verve et d'esprit, *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse.* Est-ce une vengeance de professeur contre le classicisme universitaire? Je l'ignore ; mais ce poème m'a rappelé celui que M. Fougeret de Montbrun a consacré à *la Henriade* (1).

Le plus jeune des frères Champmas, mêlé aux événements qui suivirent le grand réveil de 1789, fut membre du district d'Agen pendant la période révolutionnaire, et, après avoir sauvé plus d'une tête, noble ou roturière, compromise dans les événements, il devint avoué

(1) L'exemplaire que je possède est de 1751 ; il provient de la bibliothèque de Thomas Gueulette.

au tribunal civil d'Agen; il est mort dans cette ville en 1842.

Quant à l'abbé, nulle cure ne lui convenait mieux que celle de Montbran; elle renferme, en effet, l'incomparable vallon de *Vérone*, où Scaliger allait chercher, dans la solitude des bois et auprès de la fontaine qui porte son nom, les plus heureuses inspirations de son traité de *l'Art poétique*.

Jasmin, à ses débuts, avait reçu des conseils de l'abbé Champmas; le coiffeur poète en avait gardé une vive gratitude, et dans une pièce de vers intitulée : *Bouyatgé à Layrat*, il parle du prêtre et de son *Sermon sur l'Enfer*.

C'est surtout de ce *Sermon* que j'ai le désir de placer des extraits sous vos yeux.

La forme en est alerte et vive, le tour malicieux et enjoué, les vers faciles et coulants.

C'est à coup sûr l'œuvre capitale du curé de Montbran. On peut cependant y constater certaines incorrections, et critiquer parfois la faiblesse ou l'insuffisance de la rime.

Voici l'exorde du *Sermon :*

Depuis longtemps, chrétiens, en bon pasteur,
Je vous exhorte à faire pénitence :
Je vous ai pris par la douceur;
J'ai quelquefois employé la rigueur,
Mais rien ne touche votre cœur,
Et vous lassez ma patience.
J'ai beau vous dire : Il faut faire une fin,
Mettez de l'eau dans votre vin,
Sortez de votre léthargie!
N'est-il pas temps que vous changiez de vie?
Pourquoi remettre au lendemain
Ce que l'on peut faire la veille?
Mais vous faites la sourde oreille,
Et vivez comme des païens!
Mes chers amis, vivez en bons chrétiens...

Depuis trente ans vainement je vous prêche;
Tous mes discours sont des contes en l'air;
A mes sermons tout le monde est revêche
Et je vois bien que je prêche au désert!
Eh! quoi, toujours la même histoire :
Les libertins sont toujours libertins,
L'ivrogne ne cesse de boire,
Les cabarets sont toujours pleins!
Pour moi, messieurs, je vous l'avoue,
Je suis au bout de mon latin.
Je veux pourtant essayer d'un moyen
Pour vous retirer de la boue :
N'ayant rien pu sur vous par la douceur,
Je vais tâcher de vous avoir de peur!

Dans la première partie de son *Sermon,* l'auteur fait une peinture des maux que souffrent les damnés dans l'enfer; ses tableaux ne feront pas certainement oublier ceux du Dante; il faut considérer, toutefois, qu'ils sont appropriés à son auditoire.

Il débute ainsi :

Il est de foi, chrétiens, qu'en l'autre monde,
Après la mort, il est un gouffre immonde
Où, par des supplices affreux
Et dans des cachots ténébreux,
On punit, sans miséricorde,
Les scélérats, les catins, les voleurs,
Les assassins, les procureurs,
Tous ces gens de sac et de corde,
Ces philosophes orgueilleux
Qui ne vont jamais à confesse
Et qui, lorsqu'on sonne la messe,
Loin d'y venir, courent aux mauvais lieux...

Quand la mort, dit-il à ses auditeurs, vous aura fauchés sans pitié, vous descendrez dans cet affreux séjour, et quel spectacle alors s'offrira à vos regards :

Vous entendrez dans les ténèbres
Des hurlements, des cris funèbres,

Et des sifflements de serpents
Mêlés aux grincements de dents,
Aux blasphèmes.....

. . . .

Ce n'est point une fiction,
C'est la vérité toute pure;
J'ai mot pour mot copié l'Écriture :
Et erit stridor dentium!...
Voulez-vous que je vous rapporte
Ce qu'en dit un auteur païen,
Qui fit sur ce sujet un livre fort chrétien?
Un chien, dit-il, est assis à la porte;
Le croirait-on, cet affreux loup-garou
A trois têtes sur un seul cou.
Nuit et jour il fait la patrouille
Pour empêcher que personne ne grouille,
Et si quelqu'un trouvant le climat chaud,
Veut s'efforcer de remonter là-haut,
Si quelqu'un, dis-je, a le courage
De tenter l'infernal passage,
Le monstre, qui jamais ne dort,
Sans cesse affamé de carnage,
Ouvrant sa triple gueule, aux fesses vous le mord,
Et le contraint de rentrer dans sa cage.
Aussi, chrétiens, avez-vous jamais vu
Que quelqu'un en fût revenu?

Quand on est descendu dans l'horrible Ténare, continue l'orateur, c'est pour l'éternité!

Vous avez vu quelquefois dans l'été,
Bourdonner autour d'un pâté
Un peloton de mouches affamées;
Vous avez pu, dans la belle saison,
Voir un essaim de fourmis empressées,
En se hâtant, traverser un sillon, —
Ou telle encore, au retour de Borée,
Vous avez pu voir quelquefois,
En vous promenant dans les bois,
Tomber la feuille desséchée...
Tel, et plus grand encore, est le nombre des morts
Qui descendent là-bas comme grêle menue.
A peine ont-ils franchi l'infernale avenue...

que Lucifer les plonge dans un gouffre de feu; la foule des démons excite sans cesse la flamme sous les chaudières rougies, les hurlements retentissent de toutes parts et les visages des damnés sont convulsés par des souffrances effroyables.....

L'orateur ému s'arrête, prend quelques instants de repos et passe à la seconde partie de son discours :

Au premier point, si j'ai bonne mémoire,
Chers auditeurs, je vous ai fait l'histoire
Des maux affreux qu'on endurait là-bas.
Surtout ne me soupçonnez pas
De vouloir vous en faire accroire.
Que ne puis-je un instant écarter le rideau
Qui dérobe à vos yeux cet effrayant tableau!
Le moyen serait infaillible
Pour vous remplir d'un salutaire effroi;
Mais du destin tel est l'ordre inflexible :
Cette scène terrible
Ne se peut voir que des yeux de la foi!
Princes, goujats, ministres de la terre,
Morts dans la pourpre ou bien dans le fumier,
Sont tous égaux dans l'éternel brasier.
. . . .
Dans les sombres abîmes,
On ne connaît d'acception
De rang, d'état, ni de condition :
Le crime seul marque à chacun sa place.
Au premier rang, dans la première classe,
On voit mornes et calcinés,
Dans la braise jusques au nez,
Montrant les dents et faisant la grimace,
Les conquérants, fléaux du genre humain,
Ces détrousseurs de grand chemin,
Qui, semant en tous lieux la discorde et la guerre,
Mirent leur gloire à dépeupler la terre.
Un peu plus bas d'un cran,
Au second rang,
On voit se démener les impudiques âmes
Qui ne songeant, de leur vivant,
Qu'à se livrer à des plaisirs infâmes,
Ont trop aimé... les hommes... ou les femmes...

Hélas! (je le dis en pleurant)
Chers auditeurs, que le nombre en est grand!
On en voit là de toutes les contrées,
De tout sexe, de tout état,
Noble, vilain, officier, magistrat,
Roi, crocheteur, moine, soldat,
Jeunes beautés, coquettes surannées,
Et puisqu'il faut tout dire, enfin
Par-ci... par-là... quelqu'un de mes confrères,
Quelques curés, quelques vicaires...
Tant il est vrai qu'il n'est d'état si saint
Qui nous mette à l'abri des pièges du malin!

L'orateur rappelle ensuite les supplices infligés aux calomniateurs

De qui la fourbe et les noirceurs
Des gens de bien empoisonnent la vie,
Versant le mal, même sur leur pasteur...
. . . .
Frémissez, langues de vipère!
Car Jésus, qui n'est point menteur,
Vous menace de sa colère
Dans les termes les plus précis
Quand il dit : *Væ maledictis!*
O temps! ô mœurs! ô siècle déplorable!
Le démon, l'enfer, ses tourments
Sont regardés comme une fable
Et ne font plus peur qu'aux enfants!
Mais cependant, chrétiens, à chaque page,
Les livres saints nous en offrent l'image.
Lisez surtout le prophète Barruch,
Chapitre VII, à l'article du *Diable;*
Vous y verrez le portrait effroyable
Que ce grand saint y fait de Belzébuth.
Ah! c'est une vilaine bête!
Il a, dit-il, des cornes à la tête;
Quand il fronce son sourcil noir,
Il fait trembler le ténébreux manoir.
On voit sortir de sa gueule enflammée
Des tourbillons d'une épaisse fumée.
Tout son corps est couvert de poils noirs et crépus;
Ses longs doigts sont armés de grands ongles crochus,

Et pour surcroît, l'infernale machine
Porte une queue au fin fond de l'échine.
Tel est, chrétiens, son fidèle portrait,
D'après Barruch copié trait pour trait...

Grands raisonneurs, dont notre siècle abonde,
Vous prétendez, messieurs les esprits forts,
Que l'enfer est dans ce bas monde,
Que tout est dit lorsque nous sommes morts.
En vérité, quand je vois sur la terre
Régner partout la discorde et la guerre;
Lorsque je vois les braves gens
De tous côtés victimes des méchants;
L'un cousu d'or, l'autre dans la misère,
Et, par un partage inégal,
Si peu de bien mêlé de tant de mal,
A votre avis, moi-même je défère :
Ce monde est, dis-je, un séjour infernal!
Mais, chrétiens, prenons patience
Et nous verrons tourner la chance;
A la fin tout se comptera,
Et croyez bien que paiera qui devra...

Tout, en effet, continue l'orateur, est inscrit jour par jour dans les registres infernaux :

Là, nous lirons, chapitre par chapitre :
De son vivant, un tel fut un voleur;
Feu monsieur Tel, ci-devant procureur,
A grivelé sur le pauvre plaideur;
Celui-ci fut un suborneur de filles;
Pour ses méfaits un tel fut signalé...
Jusques aux moindres peccadilles,
Soyez-en sûrs, tout sera révélé.
Nous en voyons qui font la chatte-mite,
Qu'on prend ici pour des hommes de bien,
Vrais scélérats, de qui l'âme hypocrite
Cherche en secret à mordre le prochain.
Je hais profondément cette engeance maudite,
Comme le diable l'eau bénite :
Monstres au fond du cœur, vrais anges au dehors,
Ayant Dieu dans la bouche, ils ont le diable au corps!

Après avoir donné en passant un coup de patte aux femmes libertines qui trompent leurs maris, l'auteur termine son *Sermon* en ces termes :

Enfin, Messieurs, conclusion finale,
Venons à la péroraison.
Or, voulez-vous éviter tout de bon
D'aller grossir la cohorte infernale?
Il faut dès aujourd'hui
Restituer le bien d'autrui
Et réparer toutes vos injustices;
Il faut mettre un frein à vos vices,
Suivre exactement les offices,
Être bon parent, bon voisin
Et toujours prêt à servir le prochain.
Si je vous parlais de la dîme
Que vous payez, Dieu sait comment!
Vous me diriez assurément :
Notre curé prêche pour le couvent...
Sages mondains, c'est là votre maxime!
Pour moi, je le dis en passant,
Il n'est au monde un plus grand crime
Que de garder le bien de son pasteur...
Après cela, damnez-vous, peu m'importe.
Pour terminer, femmes, je vous exhorte
A surveiller de plus près votre honneur;
Étouffez les humeurs coquettes
Que le démon souffle dans votre cœur;
Fermez la porte aux conteurs de fleurettes;
Que les galants soient bannis sans retour!
Et vous, maris, à votre tour,
Restez fidèles à vos femmes
Sans quoi, c'en est fait de vos âmes;
Ad inferos vous irez en droit fil...
Je m'en lave les mains et dis : Ainsi-soit-il!

Tel est le *Sermon* du curé de Montbran; la malice et la gaîté en font l'attrait principal, et s'il contient quelques légers accrocs à la gravité de l'habit porté par l'auteur, si des négligences regrettables le déparent littérairement parlant, il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'un aimable

badinage, et je demande grâce aux censeurs trop sévères en faveur de l'esprit gaulois dont l'œuvre est saupoudrée.

La fable, l'épître, les bouquets de fête, le conte grivois lui-même, ont tenté la muse de l'abbé Champmas.

Il avait quitté le séminaire depuis peu de temps et goûtait les charmes de la liberté et du vicariat de Montbran, lorsqu'il adressa, sous forme d'épître, la boutade suivante à l'un de ses anciens condisciples :

Dieu soit loué, cher Dandiran,
Me voilà hors du séminaire ;
Depuis un mois sans souci, sans affaire,
Sans autre loi que mon penchant,
Je me livre nonchalamment
Au doux plaisir de ne rien faire.
. . . .
Mon ami, j'ai rompu ma chaîne :
Mais en quittant ces tristes lieux,
Les pleurs ont inondé mes yeux.
Certes, vous le croirez à peine,
Mais j'y regrette des amis
Dont les entretiens pleins de charmes
Ont bien souvent séché mes larmes
Et su dissiper mes ennuis.
. . . .

Puis, bannissant la tristesse et chassant les souvenirs désagréables de l'école, il fait à son ami la peinture de sa nouvelle vie :

Depuis que je suis vicaire,
Tous les jours, dévotement,
Par trois fois, il me faut faire
Au bréviaire un compliment.
A cela près, ma journée,
Entre la table et l'autel,
Entre la terre et le ciel
D'ordinaire est partagée.
Mais à vous parler sans fard,
Le monde a la grosse part.

Je chasse, joue et dis la messe;
Pieux et galant tour à tour,
Aux femmes je fais la cour,
Je les bénis et les confesse.
Je passe rapidement
De Racine à mon bréviaire;
Je vais successivement
Du billard au cimetière,
De l'église au cabinet :
Là, je fais ce qui me plaît;
Là, je dors ou je travaille,
Je ris, je pleure ou je baille;
Là, je quitte sans façon
Saint-Thomas pour Cicéron,
Corneille pour Massillon,
Bossuet pour La Bruyère,
L'Évangile pour Molière.
. . . .
Parfois même j'étudie
Un peu de théologie;
Mais à parler franchement,
Cette dernière fantaisie
Ne me prend que rarement
Et me quitte promptement.
Au sérieux de la philosophie
Je sais mêler prudemment.
Comme un doux tempérament,
Les charmes de la folie.
C'est ainsi que les plaisirs,
Les regrets et les désirs
Du système de ma vie
Chassent la monotonie
Et remplissent mes loisirs.
. . . .

Cette petite pièce, que nous avons un peu abrégée, a de l'enjouement et de la verve; elle peint bien les sentiments nouveaux qui devaient agiter un jeune prêtre débarrassé des rudes labeurs de la vie claustrale du séminaire.....

Parmi les fables du recueil de l'abbé Xavier Champmas, nous choisirons les deux suivantes :

LA BREBIS ET LE BUISSON

Une brebis, jeune étourdie,
Un jour, assez loin du hameau,
Ayant déserté le troupeau,
S'égara dans une prairie.
Là, tandis qu'elle broutait,
Qu'elle bondissait, folâtrait,
Tout à coup un épais nuage
S'avance, le ciel s'obscurcit
Et le jour fait place à la nuit.
Les oiseaux gagnent le bocage;
Tout cherche un abri, tout s'enfuit.
Pauvre animal, quelle retraite
Te sauvera de la tempête?
Où dirigeras-tu tes pas,
Quand tout offre à tes yeux l'image du trépas?...
Un buisson lui tendit les bras :
« Douce brebis, dit-il, contre l'orage
» Viens chercher un abri sous mon épais feuillage. »
A ces mots, la brebis secouant sa toison,
Se tapit contre le buisson.
Mais du beau temps, l'aimable messagère,
Iris a ramené le calme dans les airs;
Les habitants des bois ont repris leurs concerts;
Déjà la timide bergère
Aux prés fleuris ramène son troupeau.
La brebis veut aussi retourner au hameau :
Imprudente brebis! quelle fut ta surprise
Lorsque le perfide buisson
Pour prix de son bienfait retenant ta toison,
Aux ronces du trompeur tu vis ta robe prise?
Tu reconnus alors, mais il n'était plus temps,
Qu'on doit se défier des bienfaits des méchants!

Si cette fable n'est pas irréprochable comme versification, du moins offre-t-elle une leçon et un conseil qui ne sont pas à dédaigner.

Voici la deuxième :

LES POISSONS

Dans un étang, séjour tranquille et doux,
Vivait un sage :
(Chez les poissons, comme chez nous,
Il est des sages et des fous.)
C'était un grave personnage,
En longs discours dissertant sur un rien,
Citant toujours quelque passage
Sans y mêler un mot du sien;
Surtout grand ennemi des plaisirs et des fêtes!
A son avis, poissons étaient des bêtes
De s'amuser; car enfin le temps fuit,
Le plaisir passe et le regret le suit!
Un jour, dans la saison brûlante,
La tanche, le brochet, la carpe frétillante
Rasaient en se jouant la surface des eaux;
C'était fête à l'étang, tout était en liesse,
Tout avait déserté le jonc et les roseaux.
Le philosophe, en proie à la tristesse,
Seul ne partageait pas la commune allégresse :
« Insensés, disait-il, qui, plongés dans l'ivresse,
» Ne respirez que le plaisir;
» Je vois la mort qui, prête à vous saisir,
» Autour de vous rôde sans cesse! »
Tandis que le sage parlait
Et que personne n'écoutait,
Un sinistre et vaste filet
Sur eux tout à coup se déploie;
De l'avide pêcheur, tous deviennent la proie,
Et le prêcheur lui-même, avec les insensés,
Les grands et les petits pêle-mêle entassés,
Vont être frits de compagnie.

Hâtons-nous de jouir des douceurs de la vie
Et laissons gronder la Raison;
Des plaisirs des humains, cette sombre ennemie,
Ne nous sauvera pas des filets d'Alecton.
Marchez dans les sentiers de l'austère sagesse,
Ou suivez des plaisirs la route enchanteresse,
Nous aurons tous le même sort :
Tout chemin conduit à la mort!

Ne trouvez-vous point, comme moi, ce petit tableau plein de charme et animé d'une douce philosophie?

C'était là surtout l'un des côtés saillants de l'abbé Champmas. Il n'était pas de ceux qui, suivant le mot du poète, veulent prendre

..... avec un zèle extrême
Les intérêts du ciel plus qu'il ne veut lui-même.

Il savait allier les devoirs du saint ministère avec les exigences mondaines; austère et grave à l'église, il avait dans les réunions de famille, où son amabilité le faisait rechercher, un esprit charmant et facile qui lui conquérait tous les cœurs. Je n'en veux pas d'autre preuve que la pièce, un peu épicurienne peut-être, par laquelle je terminerai cette étude :

BOUQUET

Adressé à M[lle] de *** le jour de Sainte-Magdeleine.

Magdeleine, votre patronne,
Jadis par ses charmes vainqueurs,
Chez les mortels sut soumettre les cœurs
Avant d'avoir l'immortelle couronne!
Vous que le ciel combla des mêmes dons,
Suivez, Thémire, un si charmant modèle :
Il est si beau d'être fidèle
A l'exemple de nos patrons!
Or, vous savez que Magdeleine
A payé le tribut à la faiblesse humaine,
Et le cœur, qui devait un jour
S'embraser du céleste amour,
Commença par brûler d'une flamme mondaine.
C'est ainsi qu'aux grands biens les maux sont attachés!
Il lui fallut de grands péchés
Pour être grande pénitente...
Oh! vous, sa pupille charmante,
Qui possédez ses attraits enchanteurs,
Imitez-la dans ses douces erreurs!

N'enviez point à la vieillesse
Les fruits amers de la sagesse :
Tout est subordonné, chaque chose a son temps.
Abandonnons à la tendresse
Les courts instants de la jeunesse...
Nous pleurerons à soixante ans !

Je m'arrête...

J'avais eu la pensée de vous lire un des contes où le curé de Montbran a pastiché avec un succès réel les plus jolies œuvres de certains abbés talons rouges et poudrés du XVIIIe siècle, mais ils m'ont semblé un peu court vêtus pour la gravité de l'Académie, et j'ai préféré m'abstenir.

Au reste, j'en ai dit assez pour caractériser l'œuvre sans prétention du poète, et pour le tirer de son obscurité volontaire.

L'abbé Xavier Champmas, riche d'années et de vertus, et que la Fortune avait d'ailleurs visité, est mort sur son domaine de Montastruc, commune de Daubèze (Lot-et-Garonne), en 1828, laissant le souvenir d'un prêtre aimable et lettré.

Il pouvait, à ce titre, occuper quelques instants l'attention de l'Académie.

DEUX PARLEMENTAIRES
DE L'ANCIEN RÉGIME

(OMER TALON ET D'AGUESSEAU)

PAR M. F. COMBES

I. — Omer Talon.

Je veux retracer la vie politique de deux *libéraux*, si je peux dire, de l'ancien régime, représentant un gouvernement constitutionnel, tel qu'on l'entendait alors, et, à côté des grandes discussions politiques ou sociales de l'heure présente, rechercher les traces d'un gouvernement libre et le rôle de ses défenseurs. J'exposerai devant vous les origines de ce que nous pratiquons aujourd'hui, la liberté, sous un régime qui n'était point fondé sur elle, mais où de grands citoyens en posaient les règles. Lesquels? Ces vieux parlementaires ou membres du Parlement, toujours opposés à une monarchie despotique, toujours amis d'une royauté tempérée, et qui déjà, en face de Richelieu, avaient produit le *Code Michau,* la *Charte Michau,* et, sous Mazarin, commencé à leur compte la Fronde. Ce n'étaient pas des républicains, tant s'en faut, quoique nourris dans les idées de Sparte et de Rome; ni des puritains d'Angleterre, quoique les noms de république et de Cromwell eussent été proférés,

comme un écho jaloux d'émulation démocratique. Non; l'avocat général Omer Talon, par qui j'ouvre leurs rangs, successeur du modeste et savant Bignon, aimait les rois et ne voulait pas de république. Il reculait devant cette dernière évolution de la société libre, qui, de l'autre côté du détroit, était tachée d'un sang royal. Il avait un autre exemple. Luther, dans l'ordre religieux, s'était arrêté devant l'anabaptisme, devant Muncer et Jean de Leyde. Luther eut peur devant la fosse qu'il creusait. Un auteur fameux, dans son Introduction à l'histoire de la Révolution française, ne manque pas de le dire : « En ce révolutionnaire, le moine resta. » De même, chez les Frondeurs du parlement et chez Omer Talon, l'âme du royaliste resta. Ils voulaient ce que désiraient, sous l'empire romain, les stoïques descendants des vieilles familles républicaines, l'alliance de la liberté avec l'autorité, pas davantage. La liberté, c'étaient eux; l'autorité, c'était le roi. Omer Talon, qui était le Cicéron de son siècle et en avait le surnom, dès le premier *lit de justice,* tenu par le jeune roi avec la régente, Anne d'Autriche et Mazarin, développa cette thèse en beau et ferme langage. Il faut l'entendre; il faut suivre avec lui, plus qu'avec Sainte-Beuve qui caractérise seulement son éloquence pompeuse, plus même qu'avec Ch. Aubertin, qui, sous la Fronde, n'étudie que Broussel et Mathieu Molé, il faut suivre ses théories libérales et l'apologie du Parlement (1).

Il déclare ceci d'abord, que la cour est le pays du mensonge, où réussissent difficilement les hommes de cœur, de probité et de vertu, les magistrats par conséquent, qui sont tout d'une pièce, vrais sénateurs romains à longue barbe et à robe de pourpre. « Mais, Sire, dit-il,

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.* Ch. Aubertin, 1er mai 1880, 15 mai 1881 *(Revue des Deux-Mondes).*

» s'ils s'abusent, faute d'adresse et de civilité, ils ne se » trompent jamais faute de fidélité. »

Rigoureusement, et il le savait, le Parlement de Paris n'était qu'une grande classe de magistrats, créée par les rois, et, même avec l'accession des pairs de France, il ne pouvait prétendre à remplacer les États-Généraux, l'assemblée séculaire de la nation. Mais à qui la faute, ajoutait-il? La liberté était de droit, comme l'autorité, et il fallait bien qu'elle eût une forme quelconque. Les parlements étaient un trait d'union entre les rois et la nation, rassurant pour la liberté, moins effrayant pour l'autorité. « Autrefois, Sire, poursuivait-il, autrefois les » volontés de nos rois n'étaient pas exécutées par les » peuples, sans le consentement préalable des notables » au moins du royaume, assemblés de toutes parts. A » présent, cette juridiction politique est dévolue aux » parlements. La prescription des temps l'autorise, et les » peuples la contemplent avec respect. »

Après ces phrases d'un style harmonieux et plein, il passe à la nécessité de ce gouvernement nouveau, de ce contrôle par la haute magistrature, indépendante et inamovible. Il se sert pour cela, mais en donnant aux choses un autre tour, d'un compliment du bon chancelier Marillac, qui se faisait flatteur pour attirer à son *Code Michau* des suffrages. « On a quelquefois, dit-il, et je le » sais, comparé les rois au soleil, qui féconde par sa cha- » leur vivifiante. Mais ce n'est pas une raison, Sire, pour » faire entrer le soleil tout entier dans la maison; car » alors il ne réchauffe pas, il brûle et il détruit. »

Ce soleil brûlant et dévorant, c'est-à-dire le roi, était précisément dans la maison, par les lits de justice qu'il présidait. « Ces *lits de justice,* dit alors Omer Talon, qui » viennent nous imposer par la force l'enregistrement

» d'édits, oubliés depuis un siècle, édit du tarif, édit du » toisé; ces séances royales au parlement, qui nous obli- » gent, d'une part, à élever le prix des consommations à » cause des nouveaux droits de tarif, et, d'autre part, à » infliger de grosses amendes à ceux qui, depuis tant d'an- » nées, ont construit au delà d'un certain alignement, ont » bien changé d'aspect et de caractère. Qu'étaient autre- » fois les *lits de justice?* Des séances par lesquelles, sous » les yeux des princes du sang et des pairs de France, » les rois vos prédécesseurs faisaient entendre à leurs peu- » ples les grandes affaires de leur État, les délibérations » de la paix et de la guerre, dont ils demandaient avis » au parlement, pour faire réponse à leurs alliés. Témoin, » sous Philippe le Bel, le procès à Édouard, prince de » Galles et duc de Guyenne. Ces actions n'étaient pas con- » sidérées comme des actions de puissance souveraine qui » donnent la terreur, mais plutôt comme des assemblées » de délibération et de conseil, rapprochant le roi de son » peuple, et le peuple de son roi. »

Et s'échauffant ici à ce mot de peuple, de classe souffrante et sacrifiée, « Ah! Sire, s'écrie-t-il, au lieu d'établir » de nouveaux impôts, songez que, il y a six ans, depuis » la bataille de Rocroy et notre guerre en Allemagne, les » campagnes sont ruinées, les paysans réduits à coucher » sur la paille, leurs meubles vendus pour le paiement » des impôts, et que, pour entretenir le luxe de Paris et » de la cour, des milliers de personnes sont obligées de » vivre de pain, de son, d'avoine, et de n'espérer d'autre » protection que celle de leur impuissance. Ces malheu- » reux ne possèdent plus de bien en propre, *si ce n'est* » *leurs âmes, qui n'ont pu être vendues à l'encan.* L'État est » glorieux, il remporte des victoires; mais les palmes et » les lauriers ne sont pas des choses dont puissent se

» nourrir les malheureux qui ont faim. Pensez à cela, » ô reine, dans le secret de votre oratoire (1). » C'était fort, c'était énergique; et quel effet devant tant de monde, et puis dans le public!

On n'en tint aucun compte. Les victoires de Condé, l'épée radieuse de Condé éblouissaient la cour. « Il » vous renvoie dans votre oratoire, dit Mazarin à Anne » d'Autriche. Il ne vous croit bonne qu'à réciter le cha- » pelet et des patenôtres. » Il n'en fallut pas davantage pour amener un grand entêtement. Le Parlement, après cette harangue, dut enregistrer les édits! mais contraint et forcé, *rege jubente, le roi l'a ordonné*. Ainsi frappés d'impopularité, mais légalisés, ils furent présentés par Omer Talon même à la cour. « Nous y avons mis *rege jubente,* » dit-il, et nous n'y changerons rien... Nous ne travaillons » pas pour notre avancement. On ne flatte le gouverne- » ment que lorsqu'on veut travailler pour soi-même. » Nous, nous n'avons d'autre objet que la décharge de » nos âmes et l'intérêt de l'État (2). » Et le peuple de bénir les magistrats, autant que la cour les maudissait.

L'argent manquait pour la guerre, puisque l'Espagne n'avait pas adhéré au traité de Westphalie et que la Hollande, qui nous devait tant, s'était séparée de nous. La cour laissa dire, comptant sur l'armée et une armée triomphante, qui avait été la terreur des Allemands. On alla même jusqu'à exiger quatre mois de traitement des autres juridictions souveraines qui jugeaient aussi en dernier ressort, Cour des comptes, Cour des aides, Grand-Conseil. On voulait les éprouver. On leur demandait un sacrifice pour les besoins de l'État; et, comme les parlementaires étaient les plus revêches sur les questions d'argent, on

(1) *Mémoires d'Omer Talon,* collection Petitot, t. LXI, p. 118.
(2) *Ibid.*, p. 136.

les dispensa de ce don patriotique, de cette offrande à la patrie. Quel affront! Quel bon tour de Mazarin! On doutait de leur patriotisme, on les mettait en suspicion. Le Parlement refusa cette indigne faveur, et la cour fut bien étonnée de la riposte. Le Parlement gagna les autres cours souveraines, non pour l'affaire des dons à l'État, c'était un détail, mais pour le contrôle de l'État, pour un gouvernement où la liberté eût ses garanties et sa place. Il signa son Arrêt d'union avec ces cours. La Cour des Comptes, la Cour des Aides, le Grand-Conseil, le Parlement ne firent qu'un pour la réforme de l'État. Ce n'était pas le Parlement d'Angleterre, composé de députés élus et de lords, des représentants de l'aristocratie et des communes; il n'y avait de semblable que le nom : c'était l'association de deux ou trois cents magistrats, de la haute magistrature judiciaire et administrative, tous inamovibles, tous souverains, qui allaient tenir en balance l'État, et auxquels applaudissait la nation. Une révolution *libérale* était entreprise par la magistrature, comme plus tard, en 1789, la magistrature, mal écoutée encore, appela cette fois les États-Généraux, et mit la nation en face du roi.

La fureur et le dépit changèrent de camp. Le Parlement et ses associés formaient avec calme la *Commission des 60,* destinée à donner une constitution à la France. Le gouvernement, au contraire, s'agitait, s'inquiétait, s'abandonnait à toutes les suggestions de la colère, et le 31 juillet 1648, en pleine chaleur d'été, venait tenir un nouveau *lit de justice.* « Nous ne voulons pas de » votre Commission des 60; séparez-vous. Vous voulez » imiter les presbytériens d'Angleterre. Quittez la poli» tique, et renfermez-vous dans vos attributions primi» tives. » Omer Talon se leva pour répondre, et vraiment

Mirabeau, cent ans après, fut plus incisif et plus bref dans une situation analogue, mais non plus éloquent, ni surtout plus ironique. « Vous venez donc, dit-il, » interrompre nos délibérations, Sire, et rendre toutes » nos fonctions inutiles! Quel est le dessein de ce nou- » veau *lit de justice?* Vous avez pensé, comme les grands » astronomes, que les astres gardent leur force, pendant » qu'ils sont en conjonction, et en ont davantage, quand, » à notre exemple, ils agissent seuls. » On ne pouvait pas être plus hardi. « Mais, Sire, il y a grande différence » entre le gouvernement du ciel et celui de la terre, » entre la conduite de Dieu, auteur et principe de la justice, » et les voies des hommes. Les rois (et ce qu'il ajoute tient » plus du sarcasme que du respect), les rois, bien qu'ils » soient de la race des dieux, sont pourtant égaux aux » enfants des hommes dans les principes communs de la » nature. » Il devance Massillon, qui leur dira crûment, dans son *Petit Carême :* « Vous êtes de la même boue que nous-mêmes. » Omer Talon ne se borne pas à une indication générale; il entre dans les détails, toujours plus blessants; il semble prendre à tâche de mortifier le jeune et fier monarque et de lui donner une rude leçon d'égalité. « Nous respirons les mêmes éléments que les » rois, et sommes issus d'une mère semblable. Les rois » sont débiteurs de leur grandeur et de leur fortune » à leurs divers sujets, parmi lesquels les grands sont » la moindre partie. Les magistrats, les artisans, les » ouvriers laborieux, les soldats patients, voilà ceux sur » qui reposent les gouvernements..... Sans le peuple, les » États ne subsisteraient point; la monarchie ne serait » qu'un souffle et une idée. »

Tout cela était dit solennellement, devant la reine, devant le roi, devant le principal ministre, avec une

audace incroyable. Les orateurs des États-Généraux, ceux de la Constituante ne produisirent pas plus d'effet. Mais vainqueur de l'Allemagne et nous donnant l'Alsace, le gouvernement était trop fort. Les temps n'étaient pas mûrs pour une révolution. Ce n'était pas la faute des orateurs, si elle n'éclatait pas, irrésistible et formidable. Les véhémences d'Omer Talon, et je ne parle que de lui, mettant de côté Broussel, Blancmesnil et vingt autres, poussaient à l'insurrection et à la lutte. La noblesse, si rétive en 1789, et des membres du haut clergé étaient dans le mouvement. On voulait un roi, comme les Constituants le voulaient aussi, jusqu'à ce que le peuple arrivât des faubourgs et balayât la royauté et la Constituante. Omer Talon était le Démosthène inconscient d'une démocratie en germe. Il l'eût éloignée de l'État cette démocratie inévitable; il ne faut pas lui demander trop : mais elle était au bout de ses harangues. Avec lui et avec tant d'autres magistrats, on était soutenu par la justice même! D'autant plus que, n'aimant parfois aucun des grands seigneurs de la Fronde, ni le cardinal de Retz et son *régiment de Corinthe,* ni le duc de Beaufort *roi des Halles,* ni le duc de Bouillon, son éloquence en plein parlement démasquait ces faux amis du peuple et brisait toutes ces idoles. « Malheur à ceux, disait-il, qui se con- » fient aux idoles trompeuses du bien public et se laissent » séduire par des apparences généreuses qui cachent mal » la cupidité! Les flatteurs du peuple n'ont d'autre » pensée que leur élévation et leur fortune. » On l'a dit cent fois depuis, et cent fois inutilement. « Ils cherchent » leur avantage partout, même dans les ruines et les » calamités publiques, dont souvent ils sont les auteurs; » et, sous prétexte de soulager, ils n'aspirent qu'à gou- » verner et à se rendre les maîtres. »

Il tenait ce langage après le traité de Rueil du 24 octobre 1648, lorsque Mathieu Molé, premier président, avait réconcilié la bourgeoisie avec la cour et obtenu l'inviolabilité des magistrats, l'initiative du Parlement dans toute action contre eux, l'abolition des commissions et des arrestations arbitraires, les remontrances avant l'enregistrement : quinze jours pour les faire à Paris, et six semaines dans les parlements de province. « Nous aurons enfin, dit-il, un pouvoir plus modéré, et » nous rétablirons le langage ancien des ancêtres, en » parlant aux rois. Eux disaient : *Votre Débonnaireté,* » *Votre Clémence;* nous, nous employons les termes de » *Grandeur* et de *Majesté.* Mais ce sont là des mots d'em» pire et de commandement, qui nous représentent un » prince à cheval, un bâton à la main (bientôt il eût pu » dire : *un fouet à la main*), au milieu de ses sujets mar» chant devant lui. » Il y a dans Omer Talon une âme toute républicaine, toute trempée à l'antique, comme celle de La Boëtie. « *Débonnaireté* est un terme d'amour, » qui sied mieux à l'auguste race d'Henri IV et de saint » Louis. Donnez à ces mots, Sire » (car c'est encore devant le roi qu'il parlait, et il allait continuer avec une grâce charmante, sans se départir d'une éloquence sévère), « donnez à ces mots et aux vertus qu'ils représentent, » donnez-leur, dans votre Louvre, *lettres de naturalité.* » Méprisez toutes dépenses inutiles et superflues, et » triomphez du luxe de votre siècle plutôt que de la » misère et des larmes de vos sujets (1). »

C'est une belle langue que parle Omer Talon, et dégagée des citations pédantesques du siècle passé. Mais il fallait de l'argent contre l'Espagne autrichienne, et qui était chez nous, dans nos limites, au cœur même du pays :

(1) *Mém. d'Omer Talon,* t. VI, p. 200.

dans le Roussillon, dans la Cerdagne, dans l'Artois, en Flandre, dans la Franche-Comté. L'étranger, c'était l'Espagne alors, comme c'est la Prusse aujourd'hui. Nous avons toujours eu quelque étranger, pour nous molester sur notre sol ou nous tenir en haleine. « Imitez l'empe-» reur Adrien, Sire, dit Omer Talon. Sur la place publique » de Trajan, il fit brûler les registres des exacteurs [1]. » Omer Talon prêchait donc une autre *fronde*, la fronde contre les traitants, les collecteurs, les fermiers des impôts, les monopoleurs, contre tous ceux qui, moyennant quelques avances à l'État, gardaient les perceptions pour eux, et qui avaient les plus durs sergents à leur service. Que de choses qu'il voulait réformer, et que Colbert reprit, quand on eut vaincu à la fois les Frondeurs et l'Espagne! « Le Sénat, dit Omer Talon, fit » ériger un temple à Adrien pour avoir renvoyé ces » hommes nouveaux, ces enrichis, qui nous ont fait » sentir, à nous, les malheurs de la guerre et les incom-» modités de la paix; ces fournisseurs des armées et ces » fermiers des taxes, qui, pour rentrer dans leurs avances, » dépeuplent les campagnes et étalent devant nous un » luxe et des dépenses, supportables dans les familles » royales, mais criminelles et dignes du gibet chez ces » enfants maudits d'une fortune scandaleuse [2]. »

C'était une âme tourmentée que celle d'Omer Talon, et bien combattue. Il voulait la bourgeoisie au pouvoir, cette bourgeoisie dont les parlements étaient l'élite; et voilà que, à côté de la bourgeoisie, arrivait, comme sous les Seize, une autre *Commune*, le bas peuple, les affamés, une Commune bruyante et pullulante, qui réclamait sa part, renouvelait les barricades, incendiait l'Hôtel de Ville,

(1) *Mém. d'Omer Talon*, t. LXI, p. 120, 121.
(2) *Ibid.*, p. 231.

mettait tout à feu et à sang. Il voulait une monarchie *libérale* et parlementaire; et les hauts seigneurs, avec leurs idées féodales, se souciaient fort peu de son roi : ils soulevaient les provinces pour rétablir les anciennes souverainetés et détruire l'unité française; ils s'appuyaient sur l'étranger, et un prince fameux, Gaston d'Orléans, l'oncle même du roi, était un instrument en leurs mains, toujours ridicule, comme sous Richelieu, mais plus nuisible dans un mouvement plus général. Ils avaient plus que ce premier prince du sang; ils avaient Condé, que Mazarin avait irrité, Condé qui s'était écrié autrefois : « Je » suis Louis de Bourbon; je ne diviserai pas la monarchie; » la diviser, c'est la perdre; » mais qui, en ce moment, fermait Paris au roi par la bataille du faubourg Saint-Antoine, tirait sur l'armée royale, qui était l'armée de la France et sa propre armée de Rocroi et de Lens; enfin il restait maître de Paris avec Gaston d'Orléans et la Grande Mademoiselle.

« Nous ne savons ce que nous faisons! s'était écrié » Omer Talon. Nous sommes hors de nos voies [1]. » Dès ce moment, année 1651, il y ramena tout le monde. On voulut le gagner, en donnant à son frère, qui était clerc, l'abbaye de Notre-Dame de Fondrousse, au diocèse de Saintes. Il la refusa. « Je n'ai eu d'autre dessein, » répondit-il aux envoyés du duc d'Orléans, que le service » de l'État et la satisfaction de ma conscience. Je ne » veux pas de cardinaux dans l'État; je veux les prélats » dans leurs diocèses, et je repousse Mazarin, comme » j'aurais repoussé Richelieu et le cardinal d'Amboise; » mais je ne veux pas de vos abbayes. Il ne faut pas donner au peuple d'autre pensée que celle du bien public. » Je suis du parlement. Là je veux vivre et là je veux

(1) *Mém. d'Omer Talon*, t. III, 1652, de ses *Plaidoyers et Discours*.

» mourir. » Il y a dans ses écrits un long discours sur la question des évêques devenant des hommes politiques. « J'espère, dit-il tout de suite au parlement, que Dieu » me continuera d'aimer *la royauté et le parlement* tout » ensemble. J'estime que l'autorité du parlement doit être » perpétuellement interposée, pour empêcher l'excès du » pouvoir absolu, pour tempérer les volontés des rois et » de leurs ministres, qui souvent, par impétuosité, veu- » lent ce qui leur plaît et non ce qui se doit. Je veux » m'en tenir là [1]. »

Le roi était dans Paris (1651), la conciliation s'était faite sur la base de libertés plus grandes, accordées au Parlement. Omer Talon était d'avis qu'on se soumît au roi. Il ne voulut pas suivre les hauts seigneurs, qui eux-mêmes se repentiraient peut-être d'avoir été plus loin; Condé et le duc d'Orléans voulaient assister aux séances du Parlement, sans s'être soumis au roi; il les apostrophe, il les repousse. « La France, dit-il au duc d'Orléans, n'a- » t-elle pas assez souffert des divisions dans la famille » royale? Partez, Monsieur, et soumettez-vous comme les » autres. Vous n'avez ici que des juges; vous n'y trou- » verez pas un partisan. — Mais j'ai peur d'être arrêté, si » je vais trouver le roi, et d'être enfermé à Vincennes, » comme y furent mis mes cousins. — Vous avez la » garantie du Parlement, vous avez la parole de la reine. » Partez, et ne divisez point le royaume, au seul profit » de l'étranger. » Le duc d'Orléans n'en fit rien, et le gouvernement le relégua à Blois avec sa fille, jusqu'à sa mort.

Le grand Condé, qui sortait du château-fort de Vincennes, ne fut pas mieux reçu; et ici un orateur illustre, Bossuet, parlant de cette prison célèbre, nous dit que

[1] *Mém. d'Omer Talon,* t. LXI, collect. Petitot, p. 196.

Condé y entra innocent et qu'il en sortit coupable. Il faut en rabattre de ces assertions d'oraison funèbre qui ne sont pas de l'histoire. Omer Talon, vingt ans avant, réfute Bossuet. « Quand les princes furent arrêtés, dit-il, ils » étaient armés, et ils conspiraient publiquement en Cham- » pagne et en Guyenne (1). Je le déclarai moi-même au » Parlement, qui pourtant désirait la liberté des princes et » me choisit, avec Mathieu Molé, pour la demander (2). » Condé fut libre; mais à la promenade, ou, comme on disait, au Cours, il se montrait, malgré l'étiquette et la hiérarchie, avec une escorte égale à celle du roi, et, s'il passait à côté du roi, il ne le regardait même pas. Était-il appelé au Louvre, il faisait comme le duc d'Orléans, et il ne s'y rendait pas. Mais, une séance politique devant avoir lieu au Parlement, il entendait s'y rendre, il voulait avoir son rang. Omer Talon allait se lever et réclamer l'expulsion. Mathieu Molé le prévint. « Sortez, Monsieur, » dit sèchement Mathieu Molé. Comment osez-vous paraî- » tre, quand le roi vous attend et que vos ennemis vous » accusent d'élever autel contre autel? »

Condé sortit, il quitta même Paris, pour aller où nous savons; et ses partisans de dire que Mathieu Molé avait reçu d'Anne d'Autriche cent mille écus, pour parler ainsi. « On lui avait offert bien d'autres choses, dit Omer » Talon dans ses écrits; car il était trop faible pour le » gouvernement, et je le lui reprochais parfois. Il était » veuf, et Louis XIV lui offrit un cardinalat; il refusa. » Louis XIV lui offrit une charge de secrétaire d'État pour » M. de Champlâtreux, son fils : nouveau refus; puis la » survivance de la charge de président pour ce même » fils : refus, toujours refus. » Omer Talon en vient alors

(1) *Mém. d'Omer Talon*, t. LXII, collect. Petitot.
(2) *Ibid.*

à l'argent; car la cour enrichissait beaucoup les parlements, pour éviter les remontrances. « Enfin, dit-il, on lui » offrit cent mille écus, et c'est bien vrai; mais il répondit » par le *même refus*. Et que deviennent, s'écrie aussitôt » Omer Talon, tous les mauvais propos, devant ce refus » perpétuel de récompense? »

Malgré cela, au point de vue politique, Omer Talon n'était qu'à moitié content. Il mourut l'année suivante, 1652, pas très âgé, cinquante-six ans, mais dégoûté de tout, comme il arrive souvent en temps de révolution, s'abstenant de tout, n'intervenant que par nécessité, ayant pu seulement s'affirmer encore, à la proclamation de la majorité du roi, et dire publiquement à celui qui allait exercer tant de puissance: « Tous les » hommes, Sire, naissent pour commander ou du moins » pour être libres... Soyez un maître... pour les grands; » soyez un père... pour les misérables. » Il s'alita, après cette leçon d'égalité naturelle, donnée à tous les rois dans la personne du plus grand. Il n'eut que le temps, au milieu des clameurs de la rue et des déceptions de sa vie, d'écrire, sous l'œil de Dieu, ces paroles désespérées : « Inutile est le service des hommes qui n'ont en vue » que de bien faire; je le reconnais. Pour réussir, dans » ce siècle malheureux, il faut agir agréablement plutôt » qu'utilement... Mais n'importe, ajoute-t-il en s'adressant » à son fils Denys Talon, qui fut avocat-général comme lui » et demandait sa bénédiction; n'importe! soyez homme » de bien, oui, homme de bien, homme de bien. C'est » ma suprême bénédiction! »

II. — D'Aguesseau.

Je veux peindre un autre *libéral* sous le même ancien régime, et, plus que ses biographes, faire entrer dans le domaine de l'histoire un précieux recueil anecdotique, le *Journal de Barbier,* contrôlé par les mémoires du maréchal Villars. Je vois d'abord, à Paris, en 1714, dans la vieillesse du grand roi et un an avant sa mort, une scène des plus vives chez un magistrat illustre, dont le père, ancien intendant de Bordeaux, était si intègre que Louis XIV portait de lui ce jugement : « Je le connais mon intendant. Il ne me tromperait pas même sur le compte de son fils. » Ce fils, qui n'est autre que d'Aguesseau, notre héros d'aujourd'hui, Louis XIV l'avait nommé, à l'âge de vingt-deux ans, avocat-général au Parlement de Paris, puis procureur-général, à l'âge de vingt-huit ans. Et maintenant, « partez », disait à d'Aguesseau une femme énergique et son épouse, fille du fameux Olivier d'Ormesson, « partez pour Marly, allez voir le roi à Marly, et » bravez-le, s'il faut, quoique le Parlement semble hésiter » à vous suivre. Vous aurez d'autant plus de mérite que » vous serez plus mal accompagné. Oubliez que vous » avez une femme et des enfants. Ne comptez pour rien » votre fortune et votre emploi. Comptez, pour tout, votre » conscience et votre honneur. »

Que se passait-il ? A cette époque d'unification religieuse par voie d'autorité, d'autres *novateurs,* les jansénistes, quittaient au plus vite la France. Leurs écoles avaient été fermées, comme on avait fermé celles des protestants. Il ne restait plus pierre sur pierre de la célèbre abbaye de Port-Royal-des-Champs, où avaient été élevés les Pascal, les Racine, les Arnauld, les Nicolle, les Lancelot,

les Sacy, les Tillemont, et une bulle, la bulle *Unigenitus*, acceptée par Louis XIV, venait de donner ce dernier coup à la secte, tout austère et savante qu'elle était. « Non, » nous n'enregistrerons pas la bulle *Unigenitus*, s'écriè» rent les parlementaires! Elle ne sera pas une loi » d'État. » Et les vieux instincts de contrôle et de liberté, qui avaient fait la Fronde, renaissaient à propos de la religion et abrités par la religion. Mais le roi était irrité, et, quoique à bout d'années, malade, triste, impotent, avec Mme de Maintenon, la dévotion et la glace, il manda le Parlement à Marly où il se trouvait; il cita la magistrature devant sa magistrature; il parla, précisément comme après la Fronde; la fin de son règne ressemblait au commencement. Messieurs du parlement n'étaient pas sans avoir peur. D'Aguesseau partit avec les moins peureux, les plus imbus de jansénisme. Il protesta; il refusa, il exaspéra Louis XIV, qui renvoya tout le monde, en disant : « J'irai tenir un lit de justice, et je forcerai l'en» registrement. »

Il ne put le tenir. La mort lui vint avant la fatale séance, et il faut entendre d'Aguesseau, le lendemain presque de cette mort, quand le duc d'Orléans, qui applaudissait aux magistrats, avait déclaré qu'il gouvernerait avec le Parlement; quand le Parlement avait repris son titre de cour souveraine, avait cassé le testament du vieux roi, disposé de la régence, recouvré le droit de remontrance et les huit ou quinze jours pour vérifier les édits; il faut entendre l'étonnant discours de d'Aguesseau sur l'*amour de la patrie*, une mercuriale devant les pairs de France, devant les princes, devant les magistrats, avec des expressions qui ne semblent être que de notre temps :

« Jour heureux, s'écrie-t-il, jour glorieux pour le Sénat

» — c'est le Parlement — jour précieux à la France, » précieux pour toute l'Europe, que celui où un prince » s'est attaché tout l'Etat par les charmes du gouverne- » ment; où cet accord si difficile, mais si désirable, de » la liberté et de l'autorité, s'est trouvé heureusement » accompli; où une autorité nécessaire tempère l'usage » de la liberté, et la liberté tempérée devient le plus digne » instrument de l'autorité.... Naguère, qu'avions-nous? » Un grand royaume, et point de patrie; un peuple nom- » breux, et presque plus de citoyens... L'amour de la » patrie, où était-il? » Il va jusqu'à le contester sous la monarchie. « On dirait que ce sentiment est comme une » plante étrangère dans les monarchies, et qui ne croît » heureusement que sous les républiques... Là, ajoute- » t-il, dans la république, règne une *égalité* parfaite, une » espèce de *fraternité* civile. » — Il employait ces locutions cent ans avant qu'elles devinssent officielles. — « Là tous » les citoyens ne font qu'une seule famille; chacun croit » tenir le gouvernail et s'intéresse au sort du pauvre » vaisseau. Un Brutus immole ses enfants, il ordonne leur » supplice, il le voit; le père est absorbé et comme anéanti » dans le consul... » D'Aguesseau s'exalte à ces mots; il s'échauffe, il s'anime au récit de ces vertus qu'il n'eût pu pratiquer lui-même, et cet homme d'une naïveté d'enfant, ainsi le peint Saint-Simon, d'une innocence à ne jamais soupçonner le mal, doux, bon, humain, tout entier aux lois, aux langues étrangères, au cartésianisme, à la poésie, à l'éducation de son fils, pour lequel il a laissé des *instructions* admirables, et à l'éloquence dont il est un modèle un peu symétrique et travaillé, devient tout à coup un stoïcien ferme, un Brutus, un Thraséas. « C'en » est fait, dit-il! Il n'y a plus en France que des citoyens », c'est-à-dire des hommes libres, prenant part au gouver-

nement de l'État. « Les citoyens trouvent une patrie, et » la patrie trouve des citoyens. »

Si Louis XIV eût vécu, très certainement d'Aguesseau aurait perdu sa charge de procureur-général. L'avocat Barbier nous le dit. Au lieu de cela, le duc d'Orléans, en 1717, le nomma chancelier de France.

Mais l'idée parlementaire, l'idée de monarchie constitutionnelle et tempérée, qui s'était réveillée à l'occasion de l'*Unigenitus*, ne devait pas rentrer dans l'ombre d'où elle était sortie. D'Aguesseau l'avait prise au sérieux, comme procureur-général, dans des fonctions révocables; il s'y attacha comme chancelier, dans des fonctions à vie.

Il ne s'agit plus avec lui des questions de préséance entre les pairs, qui remplissent les mémoires de Saint-Simon sous Louis XIV. On s'occupa des prérogatives du Parlement et de ses droits politiques, image de ceux de la nation. Quelle que fût la pensée intime du Régent, d'Aguesseau n'avait pas envie d'en démordre, et Saint-Simon semble nous annoncer qu'on lui demanderait peut-être d'y renoncer. « Vous avez nommé chancelier » d'Aguesseau, vint-il dire en ami au duc d'Orléans. Je » souhaite qu'il ne se souvienne pas que, toute sa vie, il » a été au parlement. » Saint-Simon eût voulu qu'on prît le chancelier en dehors du Parlement, en dehors de ces rudes parlementaires, qui étaient comme des sénateurs romains en face du dictateur Jules César. Il y avait encore, par exemple, le terrible abbé Pucelle, qui valait Pierre Broussel; et qui sait si d'Aguesseau ne les soutiendrait pas? « Me voilà chancelier et la cassette des sceaux sous » le bras, dit d'Aguesseau à son frère, en montant dans » sa chambre et lui faisant part de l'événement. » C'est Saint-Simon qui le raconte, et il ajoute que ce frère était une espèce de philosophe voluptueux, tel qu'on en voyait

au XVIIIe siècle, de beaucoup d'esprit et de savoir, mais des plus singuliers, et qui fumait en ce moment devant son feu, en robe de chambre, les pieds allongés sur ses grands chenets. « Chancelier, dit notre insouciant? » Qu'avez-vous fait de l'autre? » L'autre, c'était le chancelier Voysin. « Il est mort cette nuit, à table, à » son souper, d'une attaque d'apoplexie. — Oh! bien, » mon frère, je suis fort aise de vous voir à sa place. » J'aime mieux que ce soit vous que moi. » Il connaissait d'Aguesseau, son entêtement *constitutionnel,* et il tremblait.

Ce sont les Noailles, alors très puissants, qui avaient fait ce nouveau chancelier, et ils se l'attachèrent par des mariages. Saint-Simon, qui déteste les Noailles et les peint si terriblement dans ses mémoires, en eût choisi un autre. « D'Aguesseau, dit-il, était tout pour la robe, pour » l'honneur de la robe. On ne pouvait se plaindre à lui » des gens de robe, même des plus inférieurs, qu'avec » une extrême circonspection, si on voulait faire casser » un arrêt du parlement par le *bureau de cassation,* dont » il était le président. »

« Casser un arrêt, dit encore Saint-Simon, lui paraissait un blasphème. Il remplaça le mot d'arrêt *cassé* par » celui d'arrêt comme *non avenu. Non avenu* était de son » invention, une invention de scrupule. Il était formaliste » à l'excès, comme un homme nourri vingt-quatre ans dans » la chicane, et indécis. Il eût coupé un cheveu en quatre, » comme son ami le duc de Chevreuse. Il était ennuyeux » avec sa délicatesse de conscience. « Savez-vous ce » qu'est votre chancelier? disait Mme la duchesse d'Estrées-» Vaubrun, qui ne manquait pas d'esprit, c'est un *ami,* » *travesti* en ennemi... » Quelle différence avec le marquis » d'Argenson, à qui Louis XIV avait donné la surintendance

» de la police, et qui l'avait encore; l'homme le plus » laid du monde, laid comme un des trois juges des » Enfers, mais plus résolu, et qui mit un ordre infini, une » police très sûre parmi cette multitude que l'on voit » à Paris. »

Le Parlement n'était pas pour la fameuse bulle *Unigenitus* contre les jansénistes; d'Aguesseau appuya le Parlement. D'Aguesseau n'approuvait pas non plus tous les plans financiers d'un homme célèbre, de Law. Law avait fondé en France la première banque à actions, la première bourse pour la vente des valeurs mobilières : c'était bien. Mais il avait créé aussi dans cette rue Quincampoix, de néfaste mémoire, où il résidait, il avait créé un agiotage affreux, un jeu de bourse scandaleux, des friponneries révoltantes; il avait donné pour hypothèques aux actions et aux billets de banque des valeurs réelles, comme la ferme des tabacs, la ferme des impôts, la ferme des colonies, les revenus de la Compagnie des Indes, mais aussi des valeurs fictives et incertaines, telles que les mines problématiques du Mississipi. Les institutions sérieuses de Law et qui lui ont survécu étaient l'organisation même du Crédit public; mais d'Aguesseau n'approuvait pas que Law multipliât ses billets au delà de son encaisse métallique; il n'approuvait pas que l'État adoptât la banque sous le titre de *Banque Royale*, et devînt solidaire d'un essai qui pouvait ne pas réussir.

Poussé par d'Argenson et par le cardinal Dubois, recevant contre du papier tout le numéraire de France, et payant pas mal de dettes du grand règne, le régent tenait au système de Law. Furieux contre les opposants, il frappa tout le monde. D'Aguesseau, Noailles, etc., furent disgraciés. D'Aguesseau ne perdit pas le titre de

chancelier, c'était impossible, autrement que par un jugement public comme pour Poyet. Mais les sceaux et la signature furent donnés à d'Argenson. Le duc de Noailles avait plaisanté sur Brives-la-Gaillarde, qui était la patrie de l'abbé Dubois, et sur l'humble officine d'apothicaire où Dubois était né. L'abbé Dubois l'en punit, et il fit bien; il l'envoya précisément à Brives, en exil. C'est sur les mœurs du cardinal Dubois qu'il fallait porter la raillerie et non sur sa naissance; c'est sur sa moralité, sur la dignité d'évêque qu'il ambitionnait, sur le titre enfin de cardinal, c'est-à-dire d'électeur des papes et étant même éligible... Quant au chancelier d'Aguesseau, il fut relégué à sa terre de Fresnes, et un terrible lit de justice du 26 août 1718 supprima toutes les prérogatives politiques rendues naguères au parlement; la monarchie absolue fut rétablie, et toutes les opérations de la banque de Law furent enregistrées. Le régent était aussi brutal que l'avait été autrefois Mazarin. Il fit arrêter trois conseillers : Saint-Martin, Feydeau, Blamont. Ils furent déportés, l'un à Belle-Ile, l'autre à Oléron, le troisième à Hyères. — On ne sait pas bien tout cela. Et où le trouve-t-on? Non pas dans Saint-Simon, trop dévoué au régent, mais dans le *Journal* de l'avocat Barbier. Le régent alléguait la politique, les affaires du dehors. « Ils tiennent la main à Albéroni, » disait-il, au ministre de mon ennemi le roi d'Espagne » Philippe V, et à son neveu l'ambassadeur Cellamare, » qui conspire contre moi. » La terreur gagnait tout le monde, excepté qui? Excepté le peuple qui approuvait le chancelier; excepté le Parlement qui trouvait le régent bien changé et persistait à le braver. Le régent en aurait eu raison, si Law avait réussi. Mais les mines du Mississipi restaient toujours un mythe impénétrable. Les actions baissaient; on demandait le remboursement; les

caisses de Law se vidaient avec une rapidité effrayante. D'Aguesseau avait prédit la banqueroute, et cette catastrophe arrivait à grands pas. Il était en exil à Fresnes, depuis deux ans. Law lui-même alla le chercher. « Venez, » lui dit-il, et sacrifiez vos ressentiments à la patrie. » Venez relever le crédit; votre présence seule amènera » ce prodige. » Il revint; ce fut un jour de gloire pour lui. La peuple éleva des arcs de triomphe, place Vendôme, où est encore le ministère de la Justice. Mais trois choses fâcheuses arrivèrent : d'abord on sacra l'évêque Dubois archevêque de Cambrai, le siège de Fénelon. Et le peuple de dire que le régent avait voulu *faire faire la première communion à l'abbé Dubois, en l'obligeant de dire la messe.* En second lieu, l'agiotage continua dans les petites bourses en plein air, et place Vendôme, sous les fenêtres du chancelier. On s'était servi de d'Aguesseau pour rétablir le crédit; on paraissait s'autoriser de lui pour recommencer l'agiotage.

La troisième chose fâcheuse, ce fut l'exil du Parlement à Pontoise. Dubois l'ordonna ainsi. Le Parlement, toujours ferme, ne voulait pas enregistrer le cours forcé des billets, la réduction des actions de la banque à la moitié de leur valeur, l'obligation pour les particuliers de ne garder chez eux que cinq cents francs d'argent monnayé et de prendre des billets pour le reste.

Exiler en masse le Parlement! cela ne s'était jamais vu depuis sa fondation au XIVe siècle, sous le roi Philippe-le-Bel. L'affront était grand. Les avocats prirent fait et cause pour le Parlement. Ils refusèrent d'aller plaider à Pontoise, et le cours de la justice fut interrompu. De tous côtés on protestait... On se tournait vers le chancelier, on l'attendait. Que faisait donc M. d'Aguesseau? Il ne disait rien, ou plutôt il disait trop. Il appelait auprès de

lui le Parlement et lui interdisait de contrarier le régent. Les idées sur le cours forcé, etc., la bulle *Unigenitus*, si fort combattue par lui, il voulait que le Parlement acceptât tout. Après quelque hésitation, il scella les lettres d'exil pour Pontoise; puis il en scella d'autres pour l'exil du parlement à Blois, Pontoise étant trop près.

Qui dit cela? qui révèle cette palinodie étonnante? C'est le maréchal de Villars, qui était du Conseil, et qui se mêla beaucoup de cette affaire. Tout fut alors enregistré; seulement avec des restrictions, portant *qu'on en appelait du pape à un futur concile.*

D'où venait ce changement dans le chancelier d'Aguesseau? D'où venait une telle faiblesse, un tel démenti à son passé? Le peuple, qui ne comprenait pas, ne pouvait plus voir le chancelier d'Aguesseau sans le huer. On mit sur sa porte : *Et homo factus est, ce n'est plus un Dieu, c'est un homme.* On le chansonnait dans les rues et sur tous les murs... « Comment, disait-on, très doux régent! » vous voulez exiler le Parlement de Pontoise à Blois? » Vous vous trompez : c'est à Fresnes qu'est la férule: » c'est là qu'il faut envoyer ces messieurs, là où se » trouve le chancelier! »

« Si tu veux de ton parlement
» Punir l'humeur hautaine,
» De Pontoise, trop doux régent,
» Fais-le sauter à Fresne :
» C'est un lieu de correction,
» La faridondaine, don don,
» Où d'Aguesseau s'est converti, etc. »

Le *Journal de Barbier* dit que d'Aguesseau refusa *mordicus* de signer les lettres de cachet pour Blois, et qu'il aima mieux s'exiler de nouveau à Fresnes : mais non. Ces lettres de cachet sont de 1720, et le second exil de

d'Aguesseau est de 1722, un an avant la mort du régent. Les mémoires de Villars donnent la vérité. « Le cardinal » Dubois, disent-ils, qui avait toutes les ambitions, » voulut la préséance au Conseil sur le chancelier. Je » fus pour le chancelier, et, faisant allusion au cardinal » de Richelieu et au cardinal Mazarin, je demandai si on » voulait revenir au temps où deux cardinaux furent » successivement nos maîtres. Le cardinal Dubois ferait » le troisième. Le chancelier d'Aguesseau avait assez fait » de concessions. On l'exila de nouveau à Fresnes, et il » accepta son exil. »

Cet exil honorable de 1722 ne dura pas un an ni deux ans, cette fois, mais quinze ans, et, dans cet intervalle, la haute magistrature fut torturée de mille et une manières pour lui arracher un enregistrement sans restriction, un enregistrement définitif. La question du *jansénisme* amenait encore l'anarchie, et ici le *Journal de Barbier* est très curieux. En 1727, en 1730, en 1732, instances très vives au Parlement. Le cardinal de Fleury était devenu premier ministre; il n'aimait pas les jansénistes, il exila l'abbé Pucelle, et il voulait l'enregistrement de l'*Unigenitus*, bien que, disait-on, la quatre-vingt-onzième proposition arrachât la couronne de dessus la tête du roi. En 1732 surtout, l'affaire fut très chaude. Le Parlement se divisa en deux camps. Messieurs de la Grand'Chambre voulaient enregistrer purement et simplement; la chambre des enquêtes et la chambre des requêtes ne voulaient pas et donnèrent leur démission. Cent cinquante conseillers, deux à deux, défilèrent devant le peuple, qui criait : « Voilà de vrais Romains! Vivent les pères de la patrie! » Et vous pensez bien, Messieurs, qu'il y avait là plus qu'une question religieuse; qu'il y avait l'importante question des libertés publiques. Les lettres de cachet volèrent de toutes

parts. Il y eut cent quarante magistrats exilés, et quels magistrats! Nicolaï, Auguste de Lamoignon, Novion, le président Roland. Le cardinal de Fleury dépassait le régent.

Enfin, en 1737, le cardinal de Fleury rappela d'Aguesseau. Depuis ce moment jusqu'en 1750, époque où l'âge et les maladies l'obligèrent à se démettre, d'Aguesseau ne s'occupa que de législation; il fut l'auteur de magnifiques ordonnances, énumérées dans l'Éloge de d'Aguesseau par le président Morlon. Mais revenons à sa dernière palinodie. Pourquoi avait-il si fort changé? Le maréchal de Villars nous l'explique dans ses mémoires. Le gouvernement, *même sous la régence*, était décidé à aller plus loin que Louis XIV envers les parlements; on voulait les supprimer. L'argent était tout prêt pour racheter les charges. Law devait le fournir. On n'avait donné au chancelier d'Aguesseau que quarante-huit heures pour signer les lettres de cachet; passé ce temps, les parlements étaient perdus. Villars fit des démarches inouïes pour arrêter la foudre, pour maintenir quelque temps encore ce dernier rempart de la liberté, ce dernier abri contre le despotisme.

Les craintes de d'Aguesseau n'étaient que trop fondées. Voilà pourquoi il avait subitement changé, non d'idées, mais de conduite. Guillaume de Lamoignon, chancelier jusqu'en 1768, para le coup. Il y eut encore, contre les abus scandaleux et le gaspillage, sous Mme de Pompadour et après elle, une protestation de tous les parlements de France, à la suite de laquelle La Chalotais, du parlement de Rennes, fut emprisonné pendant dix ans à Saint-Malo. Les parlements voyaient venir l'orage, et ils éclataient une dernière fois, soutenus par toute l'école des économistes et des philosophes. Malgré cela, Guillaume de

Lamoignon sauva la situation. Les parlements restèrent. Mais, en 1768, démission forcée de Lamoignon, avènement du terrible Nicolas Maupeou. Alors fut renversé, en 1771, le vieil et auguste édifice des parlements de France. Plus de modérateur entre le peuple et le roi; plus d'illusion, plus de voile ni d'espérance; un despotisme oriental, sans vertu, sans gloire, sans génie. Les vices de l'ancien régime étaient à nu, devant une nation impatiente, et tout devait s'engloutir dans le gouffre béant.

LATREILLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

Hommage à M. Wallon, *ancien ministre, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

« Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire, » a dit La Fontaine.

Cette pensée du fabuliste s'applique très justement à l'illustre membre de l'Institut, Latreille; un épisode curieux de sa vie, mal connu et que nous tenons à raconter d'après des documents officiels, ne pourra que confirmer notre appréciation.

Si le lecteur veut bien ouvrir un dictionnaire quelconque d'histoire et de biographie, voici ce qu'il y trouvera sur le savant qui nous occupe aujourd'hui :

« Latreille (Pierre-André), naturaliste, né à Brives (Corrèze) le 29 novembre 1762, mort le 6 février 1833, fit ses études à Paris et débuta dans la science par un mémoire sur les *Mutilles* (genre d'hyménoptères voisin des fourmis) et quelques articles entomologiques dans l'*Encyclopédie méthodique*. Durant la Révolution, il courut comme ecclésiastique et comme émigré des dangers sérieux et fut enfermé dans les prisons de Bordeaux; il dut sa liberté au don d'un insecte rare qu'il fit offrir à l'un des proconsuls bordelais... »

Ici arrêtons le biographe et rétablissons les faits : l'histoire doit avoir la pudeur de la vérité.

Placé au collège du cardinal Lemoyne à l'âge de seize ans, sous la protection du baron d'Espagnac, gouverneur des Invalides, Latreille, qui était d'une constitution très délicate, se livra de bonne heure, sous l'impulsion d'un officier de santé, M. Larroque, et d'un négociant, M. Malepeyre, à l'étude des sciences naturelles. Il fit des progrès rapides et ne tarda pas à être remarqué par le fameux physicien et minéralogiste Haüy, qui l'honora de son amitié.

Ordonné prêtre, à Paris, en 1786, Latreille revint à Brives et se livra aux plus intéressantes recherches sur les insectes. Partagé entre les devoirs du saint ministère et son amour pour l'histoire naturelle, il s'adonna plus spécialement à l'entomologie.

Il fit en 1788 un voyage à Paris et se lia avec Olivier, Daubenton, Bosc, Fabricius et Lamarck, et plus particulièrement avec ce dernier, dont il devait être plus tard le suppléant et le sucesseur.

En 1791, Latreille, déjà connu par quelques mémoires publiés sur les insectes et notamment les *Mutilles,* fut nommé membre correspondant de la Société d'Histoire naturelle de Paris et, peu de temps après, correspondant de la Société Linnéenne de Londres.

Sa renommée s'accroissait de jour en jour, grâce à ses remarquables travaux.

La promulgation de la Constitution civile du clergé et les serments qui en furent la conséquence faillirent enlever Latreille à la science et à la gloire qui devait lui arriver, bien lentement d'ailleurs.

Invité à prêter le serment prescrit aux ecclésiastiques, il ne put déférer pour cause de maladie à cette invitation;

une lettre qu'il écrivit à la municipalité de Brives ne put suppléer à cette formalité, et quand, rétabli, il se présenta en personne pour la remplir, le délai fixé par la loi était expiré depuis vingt-quatre heures.

Latreille fut arrêté pour refus de serment et enfermé dans les prisons de Brives.

Il y resta longtemps détenu, et fut enfin transféré à Bordeaux, où de nombreux prêtres de la région du Sud-Ouest attendaient le départ des navires qui devaient les conduire à Cayenne. Un convoi d'ecclésiastiques insermentés de la Corrèze, conduits de brigade en brigade par la gendarmerie, arriva à Bordeaux au mois de juin 1793. Latreille y était compris; il fut écroué dans la prison du Petit-Séminaire, jusqu'au jour de sa déportation.

Ce jour, heureusement, ne devait pas arriver, — et un incident singulier en fut l'unique cause. Un vieil évêque espagnol, prisonnier de guerre, occupait au Petit-Séminaire la même chambre que Latreille. Un chirurgien venait presque chaque matin panser les plaies séniles du prélat étranger. Un jour que le chirurgien achevait son pansement, Latreille, abîmé dans ses pensées, fixait un regard perdu sur le plancher de la chambre, lorsqu'il aperçut tout à coup un insecte qui sortait de l'une des fentes du bois vermoulu. S'en emparant aussitôt, il l'examine, le tourne et le retourne avec attention, paraît enchanté de sa trouvaille, et finalement pique délicatement l'insecte sur un bouchon de liège.

Ce petit drame intime n'avait pas échappé au chirurgien.

— C'est donc un insecte rare, demande-t-il au prisonnier ?

— Oui, répond Latreille, car je ne peux arriver à le classer.

— Vous devriez me le donner.

— Pourquoi ça ?

— J'ai un ami qui a une belle collection d'insectes, et à qui celui-là fera plaisir puisqu'il est rare.

— Eh bien ! portez-le lui, dites-lui comment je l'ai eu et priez-le de m'en dire le nom ?

— C'est convenu.

Le chirurgien, Grassi ou un autre, court chez son ami Bory de Saint-Vincent, alors à Bordeaux, naturaliste fort jeune à cette époque et qui est devenu célèbre depuis, et lui remet l'insecte trouvé par Latreille. — Bory de Saint-Vincent se livra immédiatement à des recherches, mais il ne put parvenir à classer cet insecte.

Il en informa le chirurgien; celui-ci déclara à Latreille que, d'après son ami, l'insecte, à son grand étonnement, n'avait jamais été décrit. Ému et devinant par cette réponse que Bory de Saint-Vincent était un de ses émules, le prisonnier dit au chirurgien : « Je crois bien que votre ami doit connaître mon nom; dites-lui, je vous prie, que je suis l'abbé Latreille, et que je vais aller mourir à la Guyane, avant d'avoir publié mon *Examen des genres de Fabricius*.

La commission fut faite.

A cette nouvelle, Bory de Saint-Vincent, avec l'ardeur et la foi de la jeunesse, demanda à voir Latreille et jura de le sauver. Il commença d'actives démarches dans son intérêt, sous les auspices d'un de ses oncles, M. Dargelas, qui, par lui-même ou par ses amis, pouvait avoir des relations avec le conventionnel Ysabeau, revenu en mission à Bordeaux, après les événements du 9 thermidor.

Ces démarches eurent un plein succès; un navire, le *Gentil*, était parti, le 5 décembre 1794, avec un charge-

ment de prêtres; un autre, le *Républicain*, appareillait, et son départ était très prochain.

Le 9 décembre 1794, Ysabeau invita l'accusateur public près le tribunal criminel à surseoir à l'embarquement de Latreille et à lui adresser un rapport sur la situation spéciale de cet ecclésiastique.

Latreille était sauvé!

Le 25 décembre 1794, le navire *le Républicain* quittait le port de Bordeaux, et, le lendemain 26 décembre, l'ami de Lamarck et d'Olivier était rendu à la liberté, par ordre du représentant du peuple Bordas, qui était venu remplacer dans notre ville son collègue Ysabeau, dont la mission était expirée.

A l'appui de notre récit, nous publions textuellement le rapport de l'accusateur public.

Ce document est ainsi conçu :

« *Rapport de l'accusateur public près le tribunal criminel de Bordeaux au représentant du peuple Bordas, en mission dans le département du Bec-d'Ambès, sur Pierre-André Latreille, détenu au Petit-Séminaire de cette commune.*

» Le 19 frimaire dernier (9 décembre 1794), le représentant du peuple Ysabeau, vu la pétition à lui présentée par ce détenu et les attestations qui constatent de sa part une conduite douce et paisible, des mœurs, des talents et des travaux utiles qui l'ont toujours rendu recommandable à tous les honnêtes gens, ce représentant chargea l'accusateur public de suspendre le départ de ce détenu, confondu avec les prêtres à exporter, et de s'assurer des faits qui concernent son civisme et ses talents pour en faire son rapport.

» Il résulte de l'examen des pièces qu'il a produites: 1° que pendant tout le temps qu'il a habité la commune de Brives, ce citoyen y a mené une vie paisible, tranquille et retirée; qu'il y passait son temps à étudier les mœurs et à retracer l'histoire des insectes; qu'il n'a jamais tenu aucun propos contre la Révolution; que ses mœurs douces, son caractère sensible, l'emploi de ses

talents lui avaient concilié la bienveillance du peuple et l'estime des honnêtes gens. Cette attestation est revêtue de la signature d'un très grand nombre d'officiers municipaux ou notables de la commune de Brives.

» André Latreille a allégué dans sa pétition qu'il n'avait jamais été ni fonctionnaire salarié, ni pensionné, mais qu'il s'était constamment adonné à l'étude des sciences, et que s'il ne s'était pas présenté au jour indiqué par la loi pour, en sa qualité de prêtre, prêter le serment prescrit, c'est qu'il en avait été empêché par une maladie grave et qu'il avait justifié son intention de s'y conformer en écrivant à la commune de Brives de recevoir son serment exprimé dans sa lettre, en attendant sans doute qu'il pût le prêter en personne.

» Il conste, en effet, par le certificat de deux officiers de santé, Murat et Lerat, dûment légalisé par la commune et le district de Brives, qu'il a été attaqué d'une maladie grave, que cette maladie a été suivie d'une convalescence longue et pénible, au point qu'il n'a pu sortir de sa chambre pendant les mois d'octobre et novembre 1792.

» Son intention prononcée de se conformer à la loi est parfaitement établie dans un extrait des registres des délibérations de la commune de Brives, qui constate que ledit Latreille s'est présenté en personne pour prêter son serment dans les vingt-quatre heures qui ont suivi le terme prescrit par la loi, mais que l'on a rejeté sa demande, motivé *(sic)* sur l'expiration du délai prescrit par loi depuis la veille. Ledit extrait certifié véritable par l'administration du district.

» Il a aussi produit un extrait en forme d'une lettre écrite par les administrateurs du district de Brives à la commission exécutive de l'instruction publique, qui fait mention de ses travaux dans la partie de l'insectologie et de la botanique, où il s'est distingué par les fruits avantageux qu'il en a retirés. On annonce le cas particulier que font de lui les citoyens Daubenton et Olivier; on y rapporte qu'il s'est présenté pour prêter son serment le lendemain du délai fixé par le département pour se conformer à la loi. L'administration marque vivement son désir de voir rendre à la liberté un jeune homme de mœurs très douces, reconnu pour probe et constamment adonné à une vie solitaire et studieuse.

» Tel est le rapport précis et sincère des pièces que le citoyen Latreille a produit *(sic)* pour certiorer le représentant du peuple de son civisme et des talents utiles qu'il désire consacrer à l'avantage de sa patrie, dont il s'est toujours déclaré un ami ferme et sincère.

» Bordeaux, le 5 nivôse an III[e] (25 décembre 1794).

» Signé : REYNAUD, accusateur public. »

Voici maintenant l'arrêté pris par le conventionnel Bordas, à la suite du rapport que l'on vient de lire :

» Le représentant du peuple en séance à Bordeaux,

» Ouï le rapport à nous fait par le citoyen Reynaud, accusateur public, et la lecture des pièces remises par le pétitionnaire;

» Considérant que André Latreille, quoique prêtre, ne fut jamais ni fonctionnaire public, ni pensionné;

» Considérant qu'il résulte de l'attestation des officiers de santé, que André Latreille fut atteint d'une maladie qui fut suivie d'une convalescence longue, qui l'a retenu chez lui pendant les mois d'octobre et de novembre 1792, ce qui l'a empêché de prêter son serment dans le délai prescrit par l'arrêté de son département;

» Considérant qu'il est attesté par la municipalité de Brives que Latreille se rendit le lendemain du temps fixé par le département de la Corrèze pour y prêter son serment, ce qui ne laisse aucun doute sur l'intention où il était de remplir son devoir ;

» Considérant qu'il résulte de plusieurs attestations qu'André Latreille a toujours mené une vie paisible et tranquille, et qu'il s'était particulièrement adonné à l'étude de l'insectologie et de la botanique; qu'il a fait des découvertes utiles à ses concitoyens, et que jamais il ne s'est élevé contre lui aucune plainte ni dénonciation.

» ARRÊTE que le citoyen Pierre-André Latreille sera sur-le-champ mis en liberté, à charge par lui de prêter le serment prescrit par les lois, autorisant par tant que de besoin la commune de Brives à le recevoir, et charge l'accusateur public de l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Bordeaux, en séance, le 6 nivôse an III[e] (26 décembre 1794).

» Signé : BORDAS. »

Telles sont les véritables circonstances dans lesquelles un insecte fut la cause du salut de Latreille, qui a raconté lui-même cette touchante histoire. Pour en conserver le souvenir, il donna le nom de *Nécrobie* à cet insecte non encore décrit, qu'il avait trouvé dans sa prison à Bordeaux.

Et maintenant que nous avons rectifié le biographe de Latreille à l'aide des publications de M. Louis Figuier, de M. A. Leclerc, un savant ecclésiastique du diocèse de Limoges, et des documents puisés dans le riche dépôt des archives départementales de la Gironde, il ne nous reste qu'à ajouter quelques mots.

Rendu à la liberté, grâce à des amitiés dévouées et à une solidarité respectable dans l'amour de la science, Latreille se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur.

Deux ans plus tard, nous retrouvons sa trace dans les papiers de l'ancienne Académie. La Société d'Histoire naturelle de Bordeaux, qui comptait au nombre de ses membres l'entomologiste Dargelas, dont nous avons déjà parlé, avait largement souscrit à une publication que préparait Latreille. Il en fut informé par le président de cette Société.

Sa réponse mérite d'être connue. Nous y avons souligné deux passages où il fait allusion à son séjour forcé à Bordeaux.

Voici cette réponse :

« Brives, le 17 brumaire an V (7 novembre 1796).

» Citoyen,

» Accablé sous le poids de la douleur que me fait éprouver, depuis une quinzaine de jours, une fièvre presque continue, j'ai eu une peine bien cruelle de ne pouvoir répondre plus tôt à la lettre que la société dont vous êtes le président, m'a fait écrire. Qu'il est glorieux pour moi d'être le sujet d'une démar-

che aussi noble que généreuse! Hâtez-vous, je vous supplie, de témoigner à vos confrères l'expression de ma juste sensibilité et de l'attachement que je voue à votre recommandable association. Ce fait, si propre à toucher les âmes sensibles, sera déposé dans les fastes de l'histoire naturelle : Vous en serez convaincus sous peu.

» Les personnes qui vous ont parlé de moi m'ont peint sous les couleurs de l'amitié, et vous savez qu'elles embellissent toujours. Mais si, dépouillé de ces ornements, je peux vous être utile, disposez de moi. Nous sommes frères à plus d'un titre.

» J'espère vous offrir, dans deux mois, l'ouvrage que je fais imprimer, grâce à votre généreux concours. Il est le fruit de longues méditations . *L'étude des insectes m'a réjoui, m'a consolé, m'a sauvé.* Elle m'a surtout donné un ami, la Liberté.

» Devant me réunir avec Fabricius, le printemps prochain, il faudra dire un adieu, peut-être éternel, à ces contrées. Je ne les abandonnerai pas *sans saluer encore Bordeaux, cité qui réveille en moi tant de sentiments opposés.* Vous voudrez bien me rendre témoin de vos heureuses opérations, me permettre d'aspirer d'être membre de votre Compagnie. Les musées de votre ville possèdent, d'ailleurs, des objets précieux que je désire faire connaître.

» Je vous suis, en attendant le doux instant qui nous rapprochera, toujours uni d'esprit et de cœur.

» Signé : LATREILLE.

» *Au citoyen président de la Société d'Histoire naturelle de Bordeaux* (1). »

L'étude des insectes m'a réjoui, m'a consolé, m'a sauvé, dit Latreille.

Nous savons maintenant dans quelles circonstances.

Avant de quitter son pays, il veut, dit-il, *saluer encore Bordeaux, cité qui réveille en moi tant de sentiments opposés.....*

Nous le croyons sans peine.

(1) *Archives de l'Académie,* corresp., t. I, n° 3.

Le 11 février 1797, Latreille envoyait à la Société d'Histoire naturelle de Bordeaux son ouvrage sur les insectes, ainsi que l'établit la lettre suivante de son ami Dargelas :

« Bordeaux, le 23 pluviôse an V (11 février 1797).

» Je viens de remettre au citoyen Rodrigues, trésorier, 99 exemplaires, en feuilles, d'un ouvrage sur les insectes, par le citoyen Latreille, qui malgré cet envoi ne se croit pas encore quitte envers ses généreux souscripteurs. Un second ouvrage, qu'il est à la veille de faire imprimer, va lui fournir l'occasion de leur témoigner de nouveau toute sa gratitude.

» Veuillez, citoyen, donner avis de cet envoi à la Société, afin que chaque souscripteur puisse participer à la distribution qui en sera faite.

» Je suis, avec des sentiments distingués, votre dévoué concitoyen.

» Signé : Dargelas.

» P.-S. — Si le nombre d'exemplaires ci-dessus est insuffisant, le citoyen Latreille offre de faire un second envoi.

» *Au citoyen président de la Société d'Histoire naturelle de Bordeaux* (1). »

Nous sommes heureux de pouvoir publier ces deux lettres absolument inédites.

En 1798, Latreille revint à Paris, se lia d'amitié avec Antoine, Coquebert et Cuvier, et fut nommé correspondant de l'Institut.

Confiné près de trente ans dans un emploi secondaire, au Muséum d'histoire naturelle, malgré ses travaux d'un mérite supérieur, Latreille fut, en 1814, nommé membre de l'Institut (Académie des Sciences), à la place de son ami Olivier; en 1821, il reçut la croix de la Légion

(1) *Archives de l'Académie*, corresp., t. I, n° 3.

d'honneur, et, en 1829, il succéda à Lamarck dans sa chaire de professeur au Muséum. Ce fut son ami et collaborateur Cuvier qui lui fit accorder cette trop tardive faveur, lors du dédoublement de la chaire occupée par Lamarck.

Latreille, que Fabricius avait placé immédiatement après Linné, a mérité le surnom de *Prince de l'Entomologie;* il fut nommé correspondant de presque toutes les Académies de l'Europe.

Lorsqu'il mourut, en 1833, la Société Entomologique de France, dont il était le président d'honneur, lui fit ériger, au cimetière du Père-Lachaise, un tombeau sur lequel fut sculptée une nécrobie, avec ces mots : *Necrobia ruficollis, Latreillii salus.*

Latreille avait payé sa dette à la Révolution par deux ans d'emprisonnement...

Lavoisier, moins heureux, y laissa sa tête!

PEDRO SANCHEZ

Roman de don José Maria de Pereda

PAR M. DE TRÉVERRET

Les pages qu'on va lire sont tout simplement une traduction du chapitre VII et du chapitre VIII d'un roman de don José-Maria de Pereda, intitulé *Pedro Sanchez*, et publié à Madrid en 1883. L'intérêt du passage traduit réside dans le contraste descriptif entre le pays montagneux de Santander et l'horrible monotonie des deux Castilles, et aussi dans la peinture satirique des misères de l'employé espagnol.

A. DE T.

. . . .

Septembre s'acheva, nous entrâmes en octobre, et l'heure redoutable arriva. C'était au point du jour. Ma malle bien garnie était dès la veille à la petite ville; le vieux bidet m'attendait dans la cour avec tous ses harnais, la tête basse, la lèvre pendante, les rênes sur la crinière en désordre, et à côté de lui le garçon qui devait m'accompagner à pied. Mon père, qui n'avait point dormi de toute la nuit, s'approcha de moi, et sans me dire un mot, il me glissa dans la main deux onces d'or (1) crasseuses, économies de toute sa vie peut-être. J'avais déjà en poche

(1) 168 francs.

plus de deux mille cinq cents réaux [1], et je regardai comme un scandale, comme un égoïsme inhumain de recevoir cette nouvelle somme qui, au moment le plus imprévu, pouvait si cruellement faire faute à mon père.

« Je les gardais pour toi ; de toute façon elles devaient t'appartenir, me dit-il pour vaincre mes résistances réitérées. Tu vas dans un monde inconnu ; nous pouvons nous être trompés dans les calculs que nous avons faits ; tu peux tomber malade ; qui sait?..... et que deviendrais-tu seul, sans amis et sans argent? »

Ensuite, nous nous embrassâmes, pâles, avec une émotion convulsive, comme si nous nous quittions pour l'éternité ; et je descendis précipitamment dans la cour, fuyant les pensées qui m'assaillaient à la vue de l'honnête et affectueux vieillard, qui restait seul et triste lorsqu'il avait le plus besoin de l'appui et des chaudes tendresses de la famille. Je sortis du village sans oser me retourner pour le regarder encore. Jamais ses campagnes ne me parurent plus belles, son air plus parfumé, ses nuages plus pittoresques. J'enviais le pauvre paysan et la bête docile qu'il conduisait à la montagne, et l'arbre solitaire destinés à mourir sur cette même terre qui les nourissait. Je réfrénais brutalement mon cheval poussif, parce que son trot éreinté me semblait rapide comme le vent. Enfin, je demandais même à Dieu de m'envoyer soudain ne fût-ce qu'une colique pour avoir un prétexte raisonnable de retourner chez moi et ne jamais sortir de mon village ! tant j'étais accablé du souvenir de mon père, et tant je me sentais ressaisi par l'ardent amour de la terre natale, au moment de l'abandonner, pour toujours peut-être, après avoir passé le meilleur de ma jeunesse en rêvant d'y vivre et d'y mourir !

(1) 625 francs.

Mais j'emportais dans ma poche trois mille réaux pour mes besoins et mes plaisirs, somme fabuleuse chez un jeune homme de ma condition; j'avais une malle bondée de linge et d'habits neufs, élégants, à la mode, devant moi un vaste monde et une liberté complète pour en jouir, la protection d'un grand personnage, vingt-cinq ans à peine, et une santé de fer : avec de tels avantages, il n'est pas très difficile de décharger le cœur de ses peines et mélancolies.

Bien légères étaient déjà celles qui pesaient sur le mien, dès que j'eus franchi la première cime; et je le déclare franchement, en arrivant à la petite ville, les riantes images qui commençaient à s'agiter dans ma tête l'emportaient sur le regret d'abandonner mes lares paternels et sur la défiance et la crainte de l'inconnu.

Je repris ma malle où on l'avait déposée la veille, je fis boire avec moi et gratifiai généreusement mon guide, et je lui donnai même une embrassade d'adieu, afin qu'il la transmît à mon père dont le souvenir revint m'émouvoir; puis je restai seul, près de la route royale, attendant la diligence (1) qui devait arriver d'un moment à l'autre.

Quand elle fut devant moi, traînée par dix ou douze mules fougueuses, avec son postillon à gauche des deux premières, je crus voir une maison roulante ayant des gens à toutes les fenêtres, y compris celle de la *mansarde*, car telle me paraissait l'impériale, si élevée. Je montrai mon billet au mayoral, on monta ma malle par une échelle de sapin, au grenier de la maison, en soulevant un coin de la toiture de cuir, et l'on me fourra, moi, dans

(1) Les diligences espagnoles ont ou plutôt avaient trois conducteurs : le *mayoral* ou cocher assis sur le siége; le *postillon* monté sur une des mules; le *zagal* qui se plaçait derrière le cocher, mais qui descendait souvent pour exciter l'attelage.

le compartiment central appelé, en langue technique, *l'intérieur*, où il y avait déjà cinq personnes, lesquelles me reçurent comme jadis l'homme torturé devait recevoir le coin destiné à serrer encore plus fortement ses os. On me céda un des quatre angles, qui m'appartenait, aux termes de mon billet; je m'accommodai de mon mieux sur la partie de coussin et de banquette à laquelle j'avais droit, et je ne la trouvai vraiment pas trop dure, non plus que les parois de la diligence, revêtues, comme le coussin, de bayette rouge légèrement rembourrée, Dieu sait de quoi.

Bientôt on entendit, du côté du siège, quatre cris, dix jurons d'écurie, un claquement de fouet, un fort tintement de grelots; les trois voyageurs qui tournaient le dos aux mules vinrent, comme poussés par un ouragan, se heurter contre les trois autres qui les avaient devant eux, et la voiture commença à rouler sur le chemin de Madrid avec un bruit de vitres, de ressorts vieillis et de portières mal ajustées, capable de rendre sourd et de faire tourner la tête.

Peu à peu, je m'y accoutumai, et même nous en vînmes, à force de secousses et de cahots, à nous tasser, à nous emboîter tous les six les uns dans les autres, après avoir été d'abord presque serrés à en mourir; grâce à ce bien-être relatif, je pus prendre connaissance des physionomies de mes voisins. Celui de droite était un demi-monsieur, gros et suant, vrai type de sa profession qui était, je l'appris au bout de quelques heures, celle de trafiquant en vins et liqueurs. Il soufflait continuellement, et de temps à autre humait un bout de cigare détestable, infâme, qu'il tenait ordinairement entre le pouce et l'index de sa main gauche, légèrement appuyée sur la cuisse du même côté. Tout en soufflant, il se balançait

beaucoup, et chaque fois qu'il venait sur moi, je croyais sentir un brasier, tant il dégageait de chaleur! Il occupait plus d'une place et demie, et s'il ne nous écrasa point, moi et son voisin de l'autre côté, c'est qu'il avait à droite un petit étudiant chétif qui, dans la demi-place restée libre, tenait sans la moindre gêne. En face de moi était une jeune fille, peu remarquable au premier aspect vu la correction même et l'harmonie de ses traits et de ses contours; vraiment il n'y avait rien à redire à toute sa personne. Elle était très modestement vêtue, et baissait ses yeux noirs et doux chaque fois que je fixais les miens sur son visage. Elle échangeait souvent quelques paroles et quelques sourires avec une femme de cinquante ans environ, toute petite, laide, qui se tenait à sa gauche, immobile et presque rigide, mais examinant tout sans relâche, au dedans et au dehors de la voiture, avec ses petits yeux de pie-grièche. Enfin, le quatrième coin était occupé par un petit homme inquiet, très impressionnable; vêtements propres, visage sec et brun, moustache frisée et grisonnante, chaîne de similor et bonnet de velours. Ce personnage attrayant et sympathique était, comme je le sus bientôt, le père de la jeune fille, et la petite femme, sa gouvernante et servante unique depuis bien des années.

Comme il ne pouvait rester silencieux, que l'étudiant sommeillait et que le gros marchand de vins ne lui répondait que par monosyllabes..... quand il répondait; comme sa fille et sa servante ne l'occupaient que médiocrement, il m'entreprit; et en un instant il sut qui j'étais, d'où je venais, où j'allais. Lorsqu'il ne lui resta plus rien à apprendre de tout cela, il se mit à me parler des champs entre lesquels courait la diligence, du maïs, des citrouilles, du regain frais et velouté, des maisons

rustiques, des troupeaux de vaches... enfin de tout ce qu'il voyait; il parlait pour lui-même, s'applaudissait lui-même, et après avoir entonné des hymnes d'admiration à la beauté de la montagne, il se lamentait tristement sur le peu de valeur de ses produits par rapport au pénible travail qu'ils exigeaient du laboureur. Il s'efforçait d'intéresser par ses observations tous les voyageurs qui étaient avec lui; aussi ses regards sautaient-ils, rapides et inquiets, de physionomie en physionomie. Je les suivais avec une curiosité enfantine, dans leur vertigineuse exploration; et plus d'une fois mes yeux se rencontrèrent brusquement avec ceux de la jeune fille qui me payait par un sourire chaque geste qui témoignait de mon adhésion aux idées de son père. Celui-ci parlait avec les mains, avec les yeux, avec les jambes et même avec le bonnet de velours tout autant qu'avec la langue. Je n'ai jamais vu d'homme plus maître de tous les muscles de son corps et qui sût mieux harmoniser le moindre de ses mouvements avec les inflexions de sa voix. Ce qu'il faisait de son bonnet surtout captivait mon admiration. Avec quelle facilité il le balançait sur sa tête sans le toucher avec les mains! Comme il l'abaissait sur son front quand il voulait exprimer un soupçon malin! ou le rejetait vers la nuque lorsqu'il nous confondait par une conclusion irréfutable! ou le faisait pencher sur une oreille en nous citant un exemple ou en lançant une plaisanterie!... Car il était plaisant aussi, cet homme, et spirituel au plus haut point; surtout pittoresque et amusant. La vallée se rétrécit peu à peu, jusqu'au moment où nous nous vîmes dans les défilés d Barcena, dont le passage nous prit la moitié de l'après-midi. Nous arrivâmes à Reinosa, et là nous descendîmes pour dîner dans une hôtellerie,

dont nous sortîmes presque à la nuit et tout frissonnants de froid; si bien qu'alourdis par un bon dîner et par la douce et réconfortante chaleur que nous produisions tous les six en nous serrant dans la diligence, malgré l'incessant bavardage de l'homme au bonnet, nous ne tardâmes pas à nous appuyer la tête contre les parois de la voiture et à nous endormir profondément.

Quand le soleil levant du lendemain me réveilla, nous roulions dans les plaines de la Vieille-Castille. Jamais je n'oublierai l'affligeante impression que je ressentis en contemplant ce paysage noir et spongieux comme un tas de scories : pas un être vivant, pas un son, pas un arbre, pas un oiseau, pas un ruisseau dans tout l'espace que la vue pouvait atteindre. Cédant à une impulsion de mon cœur, j'étendis mes regards, en passant la tête et la poitrine par la portière, vers le pays que nous laissions derrière nous; et là, bien loin, bien loin, formant la barrière de l'horizon, j'aperçus une chaîne de montagnes plombées qui semblaient des nuages, et une bande de nuages qui semblaient des montagnes. Entre deux pics très hauts j'observai une tache mince et azurée coupée horizontalement par le ciel; et en fixant ma vue sur cette tache, je faillis lancer un cri du fond de ma poitrine; la force du désir, l'amour de la terre natale, la douleur profonde, quoique silencieuse, de l'abandonner, me firent voir en cet instant les lignes de ses montagnes et la mer dont les bruits avaient bercé les meilleurs rêves de ma vie. Je contemplai par les yeux de l'imagination le paisible et pittoresque village, et dans ce village le foyer paternel, et au foyer mon père triste, égaré, solitaire. Bientôt je me convainquis que tout cela était une hallucination de mes sens; la nostalgie s'empara encore de moi, et je fus sur le point de révéler par des

larmes le noir chagrin qui accablait mon cœur. Peut-être tous les lecteurs ne comprendront-ils pas bien ce regret excessif, et beaucoup d'entre eux l'attribueront-ils à un vice de mon éducation patriarcale, à moins qu'ils ne prennent mes paroles pour une vaine ostentation romantique. La première hypothèse peut avoir du vrai; si la seconde l'était, je serais aujourd'hui sans excuse. En tout cas, ce ne sont pas les montagnards qui s'étonneront de mon récit, parce qu'un montagnard de race pure est capable de tout, sauf de contempler sans tristesse un sol tapissé de chaumes secs, sans arbres pour lui donner de l'ombre, sans ruisseaux pour le rafraîchir, sans vertes collines pour l'encadrer, sans oiseaux pour le réjouir.

Je causai un peu de cela avec ma jolie compagne de voyage, moins pour décharger mon cœur qu'afin de donner à mes yeux, fatigués de l'aridité du paysage qui m'entourait, la douce jouissance de sa beauté.

De temps à autre nous trouvions un village répandu sur la plaine, comme les pions sur un damier, sans un buisson, sans un tertre, sans un jardin, sans un mur, sans la moindre inégalité qui vînt rompre en avant, en arrière, ou autour de ce village, la triste monotonie de sa forme nue et de sa couleur sombre, terreuse comme le sol qui le produit, comme les quelques êtres humains qui erraient entre ses maisons, et le troupeau de moutons qui broutait l'herbe, et le berger taciturne, abruti, qui la tête basse, prenait soin d'eux.

Dans l'un de ces villages, après avoir déjeuné à Palencia avec les fameux pains au lait de l'auberge de Pampin, nous nous arrêtâmes pour dîner à deux heures du soir. Nous entrâmes dans l'auberge par l'écurie, avec les mules de l'attelage qu'on relayait là, et nous passâmes à la salle à manger, en brique comme tout le reste

des bâtiments, où l'on nous servit sur une longue table assez propre les classiques *garbanzos* (1), suivis de poulets et de pigeons diversement assaisonnés, d'un fromage de lait de brebis, de confitures de coing et d'une infusion de sauge qu'en ce pays on appelle du thé. Avec quelle minutieuse exactitude je me souviens de toutes ces choses après tant d'années, et avec quel plaisir je les repasse dans ma mémoire! Dieu sait combien il m'en coûte de fermer la soupape pour ne pas laisser sauter sur le papier mille autres détails du même genre, et avec quelle méfiance je note le peu qui m'en échappe dans ce récit, craignant que leur intérêt historique et archéologique ne suffise pas à les faire bien accueillir des jeunes gens qui aujourd'hui vont en dix-huit heures de Santander à Madrid dans de commodes wagons de chemin de fer, et ont le bonheur de n'avoir jamais roulé en diligence sur cette interminable route, vrai ruban de poussière cousu à une immense pièce de drap gris.

Pendant ce temps, le monsieur au bonnet de velours ne cessait point de parler, ai-je besoin de le dire? Mais je dois déclarer que, bien qu'il continuât à m'amuser beaucoup par son expressive et pittoresque conversation, celle de sa fille me charmait beaucoup plus. Elle s'était enfin apprivoisée avec moi et causait par moments sans aucune timidité. Elle m'enchantait par sa candeur, sa simplicité, par tous les dons et qualités que peu à peu je découvrais en elle. Elle formait la plus complète antithèse avec Clara, et je ne sais si cette réflexion que je me fis n'influa pas un peu sur la manière dont je la jugeai alors. Tout au moins, ce fait qu'elle était la seconde femme un peu distinguée avec laquelle j'eusse parlé

(1) Pois chiches espagnols qui accompagnent toujours le bouilli dans le pot-au-feu.

dans ma vie, et l'intimité qui s'établit entre des personnes faisant ensemble un long et incommode voyage, purent aider mon imagination à la voir sur un piédestal plus élevé qu'il n'aurait dû l'être en bonne justice. J'appris par elle que son père était un employé du gouvernement, destitué à Santander il y avait quatre mois. Ils allaient à Madrid, où elle était née, parce que son père y avait obtenu un petit emploi à l'abri duquel il pensait vivre tout en travaillant à se faire rendre sa place par le gouvernement. Ce destitué se nommait don Serafin Balduque, sa fille Carmen, et la petite femme laide, depuis très longtemps au service de la famille et presque gouvernante de la jeune fille, s'appelait Quica.

Dans un autre méchant village, pareil à celui où nous avions dîné, nous soupâmes à je ne sais quelle heure de la nuit; les mêmes poulets, les mêmes pigeonneaux, le même fromage avec des confitures de coing et la même sauge absolument pour tout terminer... Et nous voici encore à dormir et à rouler en plaine, jusqu'au lever du jour suivant, entre la poussière de la route royale et des champs désolés. Sur ces champs, comme sur ceux que nous laissions derrière nous, s'élevaient çà et là à de grandes distances certaines éminences de terre grises et chauves; au sommet de quelques-unes d'entre elles se dressait une petite tour couronnée par des solives entre lesquelles montait et descendait une chose noire pareille à un chaudron. C'étaient les télégraphes optiques qui, loin d'égayer le paysage, l'attristaient encore plus; car à la contemplation d'un si insipide objet s'unissait la pensée que dans l'intérieur de cette cage à parois solides il y avait des êtres humains sans communication avec le reste du monde; et par une plus grande ironie de la destinée, eux qui étaient chargés de transmettre machinalement

la parole des autres à travers le monde, ils étaient condamnés à ne parler avec personne qu'entre eux.

Je ne sais pourquoi je comparais ces éclats de lumière, relativement au lieu où ils brillaient, à la lampe fumeuse qui se laisse entrevoir dans le fond noir d'un vaste souterrain.

Don Serafin nous expliqua ce qu'il savait de la manière dont fonctionnaient ces appareils; et venant à nous parler de la misérable rétribution par laquelle le gouvernement payait le supplice moral des employés qui les faisaient manœuvrer, il traita tous les gouvernants espagnols d'une façon indigne. Une fois qu'il les eut attaqués pour ce motif, il les écorcha vifs pour toutes les raisons imaginables et spécialement pour celles qui lui étaient personnelles.

Il nous raconta alors son histoire en grand détail, ce bon Serafin Balduque, et cette histoire me fit dresser les cheveux sur la tête; il y avait de quoi. Suivant son propre récit, don Serafin avait commencé à servir l'État, sous la protection d'un personnage influent, à l'âge de dix-sept ans et avec quatre mille réaux(1) de gratification. Depuis cette époque, jusqu'au jour où il nous parlait, quarante-six ans juste s'étaient écoulés, et avec une feuille de services nette comme une glace, il avait été destitué vingt-trois fois, ce qui représentait vingt-trois longues périodes d'étroites privations et autant de rudes batailles pour obtenir d'être replacé. Comme la nécessité l'obligeait à accepter ce qu'on lui offrait, chaque fois qu'on l'employait de nouveau, le pauvre homme recommençait presque entièrement à tisser sa toile dans un département différent de l'administration publique. C'est ainsi que tous ses contemporains lui passèrent sur le

(1) 1,000 francs.

corps, et qu'il ne put jamais arriver à la classe où il aurait dû être pour prendre sa retraite avec un modeste salaire et se reposer une bonne fois. Il avait été employé dans presque toutes les villes d'Espagne où il y a des bureaux de l'État, et en plus d'une occasion, allant prendre possession d'un nouvel emploi et traversant pour cela toute la péninsule, avant de pouvoir présenter son brevet de nomination à la fin du voyage, il s'était encore vu destitué.

« C'est chose connue, conclut-il, et presque proverbiale entre gens du métier : y a-t-il à faire un vide pour placer un intrus, un nouvel arrivant? Vite on destitue Serafin Balduque. Quelqu'un ambitionne-t-il ma place dans une capitale déterminée? Le lendemain Serafin Balduque est transféré au cinquième dessous. Parle-t-on de crise? Balduque à l'eau. Se trame-t-il une intrigue politique dans quelque partie du monde? Don Serafin est aussitôt sans emploi. »

— C'est bien exagéré, dit ici le marchand de spiritueux d'une voix de chantre.

— Exagéré! s'écria don Serafin en le regardant d'un œil de pitié, après avoir ramené, par un rapide mouvement de tête, son bonnet entre ses deux sourcils. Et pourquoi?

— Parce que l'emploi dont vous êtes chargé n'a rien à voir avec ce qui peut arriver dans le monde.

— Et croyez-vous, reprit le destitué en inclinant son bonnet vers l'oreille droite, que mon emploi ait quelque chose à voir avec la venue du roi à Santander?

— Rien absolument, répondit le marchand de vins.

— Eh bien! continua don Serafin, dès que je sus que Sa Majesté venait inaugurer le chemin de fer et que je vis la ville en mouvement, les gens en émoi, je me jugeai perdu.

— En voilà, une idée !

— Une idée, hein?... En mai, le roi était à Santander. Dieu sait comme je l'acclamai, et les visites que je fis au chef de mon administration qui l'accompagnait, et combien je fus exact et assidu toujours et partout! Eh bien! au milieu de juin, on m'avait déjà rayé des cadres.

— Pur hasard.

— Peut-être; mais c'est l'histoire du manteau percé de trous; ma vie est si remplie de ces hasards-là qu'ils sont devenus pour moi la loi de mon existence.

Je ne perdais pas un mot de cette conversation, dont le sujet avait bien plus de rapport avec mes projets que les crises européennes avec l'emploi de don Serafin. J'intervins dans la discussion, et je dis au perpétuel destitué :

— Vous manquez peut-être de protecteurs?

— J'en manque! morbleu! me répondit-il en rejetant son bonnet vers la nuque... Mais j'en ai, des protecteurs, comme tout autre en a.

— Eh bien! je n'y comprends rien.

— Voici ce qui se passe : à force de les ennuyer, en ne les laissant tranquilles ni au soleil ni à l'ombre, j'obtiens qu'ils m'aident un peu à me placer, pour se délivrer de moi, comprenez-vous? Mais ensuite, bonsoir, ni vu ni connu.

— Soit, lui dis-je; mais cette série de hasards qui vous persécutent et qui sont devenus pour vous une loi inévitable, ne le sont pas, je pense, pour tous les employés du gouvernement.

— Mon cher ami, répliqua don Serafin avec une vivacité nerveuse, je ne dirai pas que pour quarante-sept ans de service on soit toujours forcé en Espagne de subir, comme moi, vingt-trois destitutions; mais dix-huit ou

vingt, personne, si protégé qu'il soit, n'y peut échapper... excepté, bien entendu, ces enfants gâtés du sort qui commencent par où l'on finit et arrivent en un moment au pinacle. Ah! s'il n'en était pas ainsi, la carrière d'employé serait un canonicat pour les hommes comme moi, qui ont peu de besoins.

— Tout ce que vous dites là est bien consolant pour ceux qui aspirent à cette carrière, repris-je avec l'ingénuité qu'on peut présumer.

— Je vous l'assure, señor don Pedro, me dit Balduque avec toute la solennité dont il était capable; il faut n'avoir point de honte, quand on se porte bien et qu'on a un peu d'intelligence, pour prendre aujourd'hui cette route en Espagne. Quand je tourne mes regards en arrière et que je repasse les nombreuses années durant lesquelles j'ai servi l'État; la manière dont les gouvernants se sont joués de moi; les embarras, les angoisses où ces jeux cruels m'ont jeté si souvent, les privations auxquelles je me suis soumis; la foi... je dirai même l'enthousiasme avec lequel j'ai rempli les différentes charges qu'on m'a confiées; l'âge que j'ai, le retard que je subis encore dans ma carrière; ce que deviendra cette infortunée (en disant cela il regardait avec émotion sa fille, un peu troublée comme lui), si Dieu m'ôte la vie à l'heure où j'y pense le moins, je m'étonne d'être encore d'aussi bonne humeur, de ne devoir un centime à personne... et d'être honnête homme... oui, de l'être; car on a fait avec moi tout son possible pour que je ne le sois plus! Que de fois ma pauvre femme (que j'ai perdue des suites d'un pénible voyage au cœur de l'hiver par le défilé de Pajarès), que de fois, dis-je, elle me conseilla d'abandonner une carrière qui n'a été féconde qu'en disgrâces pour ma famille, et de m'attacher à l'une

quelconque des occupations que, grâce à Dieu, j'ai toujours trouvées à Madrid durant mes suspensions de service! Et vraiment, si je m'étais mis savetier sous un portail, au lieu de faire la sottise d'accepter le premier emploi qu'on m'offrit, j'aurais à présent meilleure mine que je ne l'ai, et surtout j'aurais un foyer et du repos... On dit qu'il règne un certain malaise dans le monde politique et que l'on craint de graves événements... Dieu sait que je ne suis pas homme de parti, que je n'ai point de passion de ce genre; mais je vous l'assure, aujourd'hui pour demain, je me crois capable de descendre dans la rue avec le More Muza, si le More Muza veut exterminer à grands coups de bâton la canaille qui prospère à la suite de tous les partis, qui commande, qui dispose de tout, qui est cause de mes malheurs et d'autres plus grands encore, dont je souffre aussi parce qu'ils font pleurer la patrie.

Pauvre don Serafin! qu'il m'attendrissait en disant ces mots! et lorsque, faute d'avoir peut-être de quoi payer les dîners et les soupers, il nous laissait, nous autres voyageurs de tous les compartiments de la diligence, nous régaler des mets vulgaires, mais chauds et abondants servis à l'auberge, et s'en allait acheter, presque à la dérobée, un peu de pain qu'il revenait manger dans la voiture, en compagnie de Carmen et de Quica, avec les misérables viandes froides qu'elles tiraient soigneusement d'un petit cabas en tapisserie fixé entre les courroies du plafond! Quelles tristes réflexions me suggérait l'exemple de cette malheureuse famille chaque fois que je pensais avec un peu de sang-froid aux projets qui m'avaient fait sortir de mon village!

Dans une occasion, je ne sais plus à propos de quoi, je citai le nom de don Augusto Valenzuela; don Serafin

me demanda si je le connaissais; je lui répondis, en me rengorgeant, que j'avais l'honneur d'être son grand ami pour l'avoir beaucoup fréquenté cet été même, dans mon pays. — Pensez-vous, me dit don Serafin, lui rendre visite à Madrid? — Dès que j'arriverai, répondis-je, en me gardant néanmoins de dire le pourquoi.

Dès cet instant don Serafin, Carmen et Quica elle-même ne surent plus où me mettre ni comment me regarder. En entendant don Serafin vanter l'influence du glorieux Manchois dans la politique dominante et l'importance d'une amitié comme la sienne, vraiment ma conscience m'accusait de m'être laissé trop entraîner par le démon de la vanité à parler de mes relations intimes avec le susdit personnage; mais pour atténuer ma faute, je me proposai sincèrement d'employer, au profit de don Serafin Balduque autant qu'au mien, toute l'estime que j'avais conquise et que je pourrais conquérir dans le cœur de l'influent Manchois. Je ne le cachai pas à don Serafin, et cela acheva de me donner une importance colossale aux yeux de cette estimable famille avec laquelle je conversais continuellement. La plus patriarcale franchise régnait entre nous, surtout depuis que le gros marchand de vins s'était arrêté à Olmedo; le petit étudiant imberbe ne nous gênant en rien, nous vivions tous les cinq dans l'intérieur de la diligence comme si nous étions au même foyer. Les autres voyageurs, nous ne les voyions qu'à l'heure des repas. Nous nous connaissions tous de vue, et nous nous traitions avec la politesse de voisins habitant sur le même escalier, mais rien de plus. Et la comparaison est juste; car les mêmes petites questions d'étiquette qui existent entre des familles voisines s'observaient aussi entre nous, je veux dire que les voyageurs du coupé nous regardaient avec un certain

dédain, nous gens de l'intérieur, tandis que nous nous croyions un peu plus relevés que ceux de la rotonde et beaucoup plus que ceux de l'impériale.

A force de marcher, de marcher toujours, c'est-à-dire de rouler, de rouler sans cesse, les plaines finirent et nous commençâmes à monter l'âpre et long Guadarrama. A la descente de cette chaîne, don Serafin, me mettant une main sur l'épaule droite et étendant la main gauche vers l'horizon du sud : « Le voici, cria-t-il... La coupole de San Francisco el Grande, la tour de Santa-Cruz, la masse du Palais!... » Je regardai avec empressement dans la direction que me montrait le doigt de don Sérafin, et en effet je vis tout ce que le destitué me nommait; s'élevant sur un côté jaunâtre et pelé, ces édifices dessinaient leurs contours dans l'azur sans tache d'un ciel incomparable. — C'est Madrid, ajouta-t-il en regardant de ce côté; et ses deux mains étaient cramponnées au cadre de la fenêtre; et son petit corps voûté oscillait, selon les cahots et les va-et-vient de la diligence dans son rapide et bruyant mouvement de descente. Ah! si j'avais ce pouvoir!... Un petit message secret aux honnêtes gens pour les avertir de se sauver; puis une épaisse pluie de poudre fine; ensuite une autre pluie de cendres chaudes... et tous les Espagnols seraient au comble du bonheur.

Cette idée me fit rire et me donna à penser, et durant tout le reste du voyage on ne parla plus que de Madrid. Le petit étudiant dit son mot bien des fois, et même il me parut plus versé dans les choses de Madrid que dans les codes de Justinien. Comme je disais que j'aimerais à vivre dans la capitale au milieu de gens de mon pays, il me recommanda certaine hôtellerie d'étudiants montagnards, tous garçons de bonne humeur, dans la rue *del Caballero de Gracia*. J'en pris note sur mon portefeuille,

et don Serafin fit de même, parce qu'il pensait me venir voir souvent, autant que le lui permettraient ses occupations dans la capitale, parmi les labyrinthes et les carrefours de laquelle il voulait me servir de pilote. Il me donna en échange l'adresse de la maison où il allait descendre (rue *del Olmo, 42 bis*, 4e étage à droite), et au milieu de ces divers propos, midi approchant sans que nous vissions un arbre, ni un champ ensemencé, ni aucun de ces mille détails qui annoncent le voisinage d'une grande ville, nous arrivâmes à la porte San Vicente, et dix minutes après, à la rue d'Alcala, *Hôtel des Diligences Péninsulaires*, dans la cour duquel nous descendîmes engourdis, poudreux, échevelés. Là, après l'examen obligatoire de la douane, les voyageurs de chaque compartiment se dirent adieu; ce ne fut pas sans une vraie tristesse que je me séparai de la belle Carmen : ayant lu dans ses yeux un vif désir que nous pussions bientôt nous revoir, je le lui promis par un autre regard non moins éloquent, tandis que je serrais dans ma main droite sa main blanche, douce et mignonne. Je confiai ma malle aux épaules d'un vigoureux portefaix, et je le suivis vers l'auberge dont je lui donnai l'adresse, me heurtant contre le flot épais des passants dans la rue de la Montera, assourdi par le roulement des voitures et les voix de tant de personnes; ébloui, enivré par la nouveauté du lieu, du mouvement et des couleurs : étrange mer que celle où je me plongeais tout à coup en sortant du fond d'une boîte roulante, après être venu de l'agreste solitude de mon village à travers d'interminables et arides plaines, tristes comme les steppes de Russie.......

LE ROMAN DE GENEVIÈVE

(SAYNÈTE)

PAR M. DE MÉGRET DE BELLIGNY

PERSONNAGES :

LE COMTE DE PIENNES, officier de Royal-Cravate.
LE VICOMTE D'ORFEUIL, officier de Royal-Cravate.
LE MARQUIS DE VALMAY.
UN VALET.
GENEVIÈVE DE VALMAY.
JEANNE DE VALMAY.

La scène se passe aux environs de Nantes sous le règne de Louis XV.

SCÈNE I

Un salon donnant sur la Loire. Riche ameublement. Un piano à droite. Table à gauche, chargée de livres, albums. Large baie formant fenêtre au fond. Portes à droite et à gauche.

GENEVIÈVE, JEANNE, LE VICOMTE D'ORFEUIL, sont à la fenêtre et écoutent.

Chœur, lointain.

La Loire a pris sa robe verte;
Son flot roule joyeusement;
Va, pêcheur, à la découverte;
La Loire a pris sa robe verte,
Elle s'enfuit en écumant.

Mais quelle est cette onde perfide
Qui s'étend comme un froid linceul
Sur le bord hier à peine humide,
Brisant dans sa course rapide
L'arbre géant, l'humble glaïeul?
C'est la Loire!
Ho! hé! ho!
C'est la Loire!

LE VICOMTE, descendant vers le milieu de la scène avec JEANNE et GENEVIÈVE.

Très original, ce chœur.

JEANNE.

N'est-ce pas?

GENEVIÈVE.

Si nous reprenions notre romance créole?

JEANNE.

Écoutons d'abord le second couplet des pêcheurs. Ils doivent être tout près.

LE VICOMTE, remontant à la fenêtre et regardant.

Les voici, ramant en cadence.

Chœur.

La Loire a pris sa robe verte;
Son flot roule joyeusement;
Va, pêcheur, à la découverte;
La Loire a pris sa robe verte,
Elle s'enfuit en écumant.

Qui te fait fuir loin du rivage,
Laboureur au front soucieux?
Qui te chasse loin du pacage,
Loin des saules au frais ombrage
Berger triste, silencieux?
C'est la Loire!
Ho! hé! ho!
C'est la Loire!

(Le chœur s'éloigne.)

La Loire a pris sa robe verte;
Son flot roule, etc.

GENEVIÈVE.

C'est très beau, c'est convenu; (se dirigeant vers le piano) mais revenons à notre romance.

(Elle s'assied au piano.)

JEANNE.

C'est si facile à prononcer, ton créole!

GENEVIÈVE, au vicomte.

Monsieur d'Orfeuil, vous regardez trop Jeanne. Afin que vous n'ayez pas de distractions, mettez-vous à ma droite, elle à ma gauche. (Au vicomte qui veut parler.) Pas un mot!

(Il salue et se place à sa droite en souriant.)

JEANNE.

Mais...

GENEVIÈVE, à d'Orfeuil.

Vicomte, dites donc à Jeanne de m'obéir.

JEANNE, souriant.

Je m'exécute.

(Elle se place à la gauche de sa sœur.)

GENEVIÈVE.

(Elle prélude et chante.)

(1) Toi pas songé grand rigole,
Qui couri dans bananier...
Où toi fait si tant la folle,
L'autre fois quand toi baigner.
D'iau la pąssé triste astore;
Semblé li rêter son cours,
Semblé li r'gretter encore,
Li pas baigné toi toujours.

JEANNE.

(2) Depi toi quitté la plaine,
Moi perdi bonheur à moi.
Deux yeux moi tourné fontaine,
Depi moi plus miré toi.

(1) Tu ne te souviens pas de la grande rivière
Qui courait dans les bananiers.
Où tu faisais tant la folle,
Autrefois quand tu te baignais.
L'eau coule triste maintenant,
Elle semble avoir arrêté son cours,
Elle semble regretter encore,
De ne pas te baigner toujours.

(2) Depuis que tu as quitté la plaine,
J'ai perdu mon bonheur.
Mes yeux sont devenus des fontaines,
Depuis que je ne te vois plus.

(1) Le jour quand moi coupé canne,
Moi songé zamour à moi;
La nuit quand moi dans cabane,
Dans dromi moi chimbé toi.

Ensemble : GENEVIÈVE, JEANNE, LE VICOMTE.

(2) Depi moi perdi Lisette,
Moi pas soucié calenda.
Bouche moi tourné muette,
Moi pas soucié bamboula.
Toi quitté moi dans misère!
Ainsi toi bandonné moi!
Et pourtant n'en point sur terre,
Monde moi aimé passé toi.

JEANNE, à sa sœur.

J'espère que c'est réussi cette fois.

GENEVIÈVE.

Oui, il n'y a rien à dire.

LE VICOMTE.

Le parler, l'expression, tout y est.

JEANNE.

Il y a une chose qui m'étonne.

GENEVIÈVE.

Quoi donc?

(1) Le jour quand je coupe la canne,
Je songe à mon amour.
Et la nuit quand je dors,
Dans mon sommeil, je crois que je te tiens.

Depuis que j'ai perdu Lisette,
Je ne me soucie plus de danser calenda,
Ma bouche est devenue muette,
Je ne me soucie plus de danser la bamboula.
Tu m'as laissé dans la tristesse,
Ainsi tu m'as abandonné!
Et pourtant il n'y a pas sur la terre
Une personne que j'aime plus que toi.

JEANNE.

C'est que toi, qui n'as séjourné que six mois à Saint-Domingue, tu aies une si grande affection pour les romances de ce pays; ce ne sont pas, je suppose, les agréments que tu y as rencontrés; enlevée par des esclaves en révolte, délivrée par Monsieur d'Orfeuil...

LE VICOMTE.

Pardon, par un de mes frères d'armes.

JEANNE.

Comment, Monsieur, ce n'est pas vous qui avez sauvé ma sœur?

LE VICOMTE.

J'y ai contribué seulement.

JEANNE, *regardant malicieusement sa sœur.*

Ah! il y a un frère d'armes.

GENEVIÈVE.

Un jeune officier qui... que je ne connais pas.

JEANNE, *câlinement.*

Vite des détails, petite sœur, j'adore les romans.

GENEVIÈVE.

Mais il n'y a pas de roman du tout.

LE VICOMTE, *malicieusement.*

Pas l'ombre d'un roman... la chose est toute naturelle. Un bel officier, qui sans l'avoir vue, sans la connaître, s'éprend d'une jeune fille parce qu'il l'entend tous les soirs chanter une romance créole; qui tous les soirs laisse sa garnison, fait deux lieues à cheval à travers les mornes pour aller l'écouter.

GENEVIÈVE.

Pouvez-vous parler d'un ton si léger, lorsque vous savez que ce pauvre jeune homme... votre ami... est mort pour moi?

LE VICOMTE.

Je n'ai pas dit qu'il fût mort.

GENEVIÈVE, avec vivacité.

Avez-vous de ses nouvelles? Il vit?

LE VICOMTE, faisant un signe à Jeanne.

Je n'en sais rien, mais je l'espère... Pauvre Raoul!

GENEVIÈVE.

Vous devez comprendre l'intérêt que m'inspire ce... jeune officier. Il serait cruel à vous de ne pas me dire...

JEANNE, au vicomte qui va répondre.

Monsieur, je vous défends de parler.

LE VICOMTE.

Mais...

JEANNE, d'un air mutin.

Taisez-vous! Vous n'aurez l'autorisation de répondre que lorsque je saurai tout.

LE VICOMTE, avec un embarras comique.

(A Geneviève.)

Que dois-je faire?

GENEVIÈVE, à sa sœur.

Tout cela est fort simple. Après le duel malheureux de notre père, sur l'avis secret du ministre, il dut s'éloigner quelque temps de la France et visiter sous un pseudonyme nos propriétés de Saint-Domingue. Tu restas avec notre mère; il m'amena avec lui.

JEANNE.

Pauvre mère.

GENEVIÈVE.

Arrivés à Port-au-Prince, nous partîmes immédiatement pour une de nos propriétés, à quelques lieues d'un village appelé la Croix-des-Bouquets.

JEANNE.

Joli nom!

LE VICOMTE.

J'étais à cette époque en garnison dans ce village avec mon ami, Raoul de Piennes.

JEANNE, mettant un doigt sur ses lèvres.

Vous n'avez pas la parole.

LE VICOMTE.

C'est que c'est intéressant pour ce qui va suivre.

GENEVIÈVE.

Je vivais comme une recluse; notre père était absent toute la journée, occupé à parcourir son immense domaine, lorsqu'un soir...

LE VICOMTE.

Ah! pardon! vous oubliez que tous les soirs vous chantiez des romances du pays que vous apprenait votre suivante Lora, et que tous les soirs, dans l'ombre, quelqu'un vous écoutait.

GENEVIÈVE, rougissant.

Je m'en étais aperçue; mais je ne pouvais distinguer l'indiscret qui m'épiait ainsi.

JEANNE, au vicomte.

Mais laissez donc raconter Geneviève.

(Il s'incline.)

GENEVIÈVE.

Un soir, en l'absence de mon père, la maison fut envahie par des esclaves mutins; je fus enlevée. Quand je repris mes sens, j'étais en pleine forêt, sur un brancard porté par des hommes dont je ne pus distinguer les traits. Mes ravisseurs s'arrêtèrent dans un de leurs ajoupas...

JEANNE.

Un ajoupa?

GENEVIÈVE.

Oui, une cabane. Alors eut lieu une scène que je n'oublierai jamais... La légère paroi de l'ajoupa cède tout à coup; deux hommes s'y précipitent... je n'entends que ces mots... « Sauve-la, c'est à moi de mourir pour elle. » Deux bras vigoureux me saisissent, m'emportent, au moment où mes ravisseurs entraient... deux coups de feu, des cris se font entendre... puis rien... A l'aube, monsieur d'Orfeuil me remettait dans les bras de mon père, qui, ce jour même, recevait une lettre lui annonçant la maladie de notre mère et le suppliant de revenir. Nous partîmes.

JEANNE.

Et l'on ignore toujours le sort de monsieur de Piennes?

GENEVIÈVE.

Toujours, à moins que monsieur d'Orfeuil...

LE VICOMTE.

Je l'ai cru mort longtemps, mais...

GENEVIÈVE.

Mais?...

JEANNE.

Mais?...

LE VICOMTE.

Un ami de Port-au-Prince m'écrit qu'au moment du départ du courrier on disait avoir de ses nouvelles.

JEANNE.

C'est tout ce que vous savez?

LE VICOMTE.

Tout.

JEANNE.

Comment vous trouviez-vous si à propos avec monsieur de Piennes dans la cabane?

LE VICOMTE.

Il m'avait prié, ce soir-là, de l'accompagner pour entendre ce qu'il appelait la voix de ses rêves.

JEANNE, avec joie.

C'est un roman! la jouvencelle,
Avec effroi dans sa tourelle,
Entend les cris des ravisseurs.
Rien n'y manque, un amant fidèle,
Quand vient le soir, veille sur elle
Pour la sauver de leurs fureurs.
La nuit est sombre,
Gare au forban
Qui vient dans l'ombre!

(Avec joie, frappant des mains.)

C'est un roman! un vrai roman!

JEANNE et LE VICOMTE.

La nuit est sombre,
Gare au forban
Qui vient dans l'ombre!
C'est un roman! un vrai roman!

GENEVIÈVE, avec impatience.

Mais non ! mais non !

JEANNE.

C'est faux, peut-être?
Sans s'être vus, sans se connaître,
Voyez-les soupirer tous deux :
L'une chante par la fenêtre,
Afin que l'autre, aimable traître,
Écoute au bas, loin de ses yeux.
La nuit est sombre,
Gare au forban
Qui vient dans l'ombre!

(Même jeu.)

C'est un roman ! un vrai roman !

JEANNE et LE VICOMTE.

La nuit est sombre,
Gare au forban
Qui vient dans l'ombre !
C'est un roman ! un vrai roman !

GENEVIÈVE, avec impatience.

Mais non ! mais non !

JEANNE.

La châtelaine
Crie, appelle... espérance vaine !
Les bandits étouffent sa voix ;
Au fond des forêts on l'entraîne.
Son chevalier, qu'Amour amène,
La délivre par ses exploits.
La nuit est sombre,
Gare au forban
Qui vient dans l'ombre !

(Même jeu.)

C'est un roman ! un vrai roman !

JEANNE et LE VICOMTE.

La nuit est sombre, etc., etc.

GENEVIÈVE, à Jeanne.

Peux-tu rire ainsi, lorsque nous ignorons si monsieur de Piennes vit encore!

JEANNE.

Laisse donc! As-tu jamais lu un roman où le héros meure au premier chapitre?

SCÈNE II

LES MÊMES, LE MARQUIS DE VALMAY, en tenue de quelqu'un qui va sortir.

GENEVIÈVE.

Ah! notre père.

LE MARQUIS, entrant par une porte latérale.

C'est fort désagréable! Me voilà obligé de partir pour la ville, lorsque je devrais attendre quelqu'un ici.

LE VICOMTE.

Puis-je aller pour vous à Nantes?

LE MARQUIS.

Impossible. (A ses filles.) Si le gentilhomme que j'attends vient pendant mon absence, je vous prie de le retenir jusqu'à mon retour.

JEANNE.

Est-ce un secret, mon père, le nom de ce monsieur?

LE MARQUIS, souriant.

Vous êtes une curieuse, mademoiselle. (A Geneviève.) Je voudrais vous dire quelques mots, ma fille.

(Geneviève suit son père, qui vient sur le devant de la scène.)

LE VICOMTE, se dirigeant vers la fenêtre du fond.

(A Jeanne.)

Le soleil reparaît là-bas; venez donc voir, mademoiselle, ce splendide effet de lumière.

JEANNE, souriant finement, le suit.

Oui, et en même temps si les arbres verdissent.

(Ils remontent vers la fenêtre et regardent au dehors.)

LE MARQUIS, à Geneviève.

Je vous prie, Geneviève, de regarder avec quelque attention le gentilhomme qui va venir.

GENEVIÈVE, faisant un mouvement.

Mon père, serait-ce?...

LE MARQUIS.

Un prétendant? (Souriant.) Peut-être.

GENEVIÈVE.

Jeanne va épouser monsieur d'Orfeuil, mon père. Je désire vous quitter le plus tard possible.

LE MARQUIS.

Je le sais, mon enfant. Votre sœur partie, (regardant Geneviève avec tendresse) il ne me reste que vous, et ma maison serait bien triste, isolée, si vous aussi...

GENEVIÈVE.

Alors pourquoi songer...

LE MARQUIS.

Un père, Geneviève, aime ses enfants pour eux, non pour lui. (Souriant finement.) Un conseil, ne refuse pas avant d'avoir vu.

GENEVIÈVE.

Mon bon père, attendons encore. (Lui prenant la main.) Vous désirez donc bien m'éloigner de vous? (Le marquis fait un mouvement.) S'il ne me plaît pas?

LE MARQUIS, souriant.

S'il ne vous plaît pas... Eh bien... nous verrions, (souriant) c'est convenu; (la menaçant du doigt) mais pas de parti pris d'avance, n'est-ce pas?

GENEVIÈVE, avec élan.

Que je vous aime!

LE MARQUIS, venant au milieu de la scène.

Allons, je pars. (Au vicomte qui redescend avec Jeanne vers lui.) Vicomte, je vous confie ces demoiselles.

LE VICOMTE.

Je n'aurai garde de m'éloigner.

LE MARQUIS, faisant quelques pas pour sortir.

(Se retournant vers le vicomte.)

J'allais oublier une missive pour vous, de Paris; elle était sous le couvert d'un ami, le duc d'Escars, dont j'ai reçu la lettre ce matin. (Il lui donne la lettre, le vicomte s'incline, et le marquis se dirige vers une des portes latérales qu'il ouvre. Se tournant vers Geneviève.) A propos, Geneviève, j'ai oublié de te dire quel est le gentilhomme attendu... C'est monsieur le comte de Piennes, officier dans Royal-Cravate.

(Il sort.)

SCÈNE III

LES MÊMES, moins LE MARQUIS

GENEVIÈVE, toute saisie.

Monsieur de Piennes!

LE VICOMTE.

Raoul !

JEANNE, joyeusement.

Je savais bien, moi, que mon héros ne pouvait pas mourir encore.

LE VICOMTE, qui a regardé la suscription de la lettre, fait un mouvement de surprise, l'ouvre rapidement et court à la signature.

Elle est de lui !

JEANNE.

La lettre ?

GENEVIÈVE, à part, avec joie.

Il vit !

LE VICOMTE.

Elle est de lui ! (montrant la lettre) voyez. (Lisant.) « Mon cher ami. »

(Il continue à la lire en silence.)

JEANNE.

Comment, monsieur, vous lisez pour vous tout seul, lorsque vous voyez combien nous désirons être rassurées sur le sort de monsieur de Piennes !

LE VICOMTE.

Mais...

JEANNE.

Lisez haut, monsieur, lisez haut.

LE VICOMTE.

Puisque vous l'ordonnez... (Lisant.) « Mon cher ami... ce n'est » pas un revenant qui vous écrit, c'est bien moi, Raoul ; retour » de Saint-Domingue. Blessé, captif, ma fuite des mains des » esclaves est une émouvante odyssée que je vous raconterai » plus tard ; mais si le corps est dispos, l'âme est malade ; pas

» de nouvelles de la voix de mes rêves. A mon retour à la » Croix-des-Bouquets, j'appris que mademoiselle de Lurcy et son » père s'étaient embarqués depuis longtemps pour France. »

JEANNE.

Mademoiselle de Lurcy?

GENEVIÈVE.

C'est le nom qu'avait pris notre père en arrivant à Port-au-Prince.

JEANNE.

Je comprends.

LE VICOMTE, lisant.

« C'est étrange ce que j'éprouve. Pour la reconnaître, il me » faudrait l'entendre chanter la romance que vous savez; et, » d'un autre côté, une voix intérieure m'assure que si je la » voyais, mon cœur me dirait : C'est elle! »

JEANNE.

Que penses-tu de cela, Geneviève?

GENEVIÈVE, embarrassée.

Moi... rien.

LE VICOMTE, lisant.

« Mais j'ai à vous entretenir d'une bien autre affaire. Mon » oncle, le duc d'Escars, le seul parent qui me reste, veut que » je me marie; il m'a déjà choisi une compagne, à ce qu'il dit. » Naturellement, comme le flot, je reculai épouvanté. »

JEANNE.

De quoi va-t-il se mêler son oncle! Qu'en penses-tu, Geneviève?

GENEVIÈVE.

Je pense... je pense que l'intérêt qu'il porte à son neveu est tout naturel.

JEANNE, au vicomte.

Après... que dit votre ami?

LE VICOMTE.

Je ne sais si je dois continuer...

JEANNE.

Ah! par exemple! Lisez donc...

LE VICOMTE.

Puisque vous le voulez... (Lisant.) « Comprenez-vous? me ma-
» rier, moi qu'un souvenir poursuit sans cesse. Bref, mon oncle,
» prenant un air mystérieux que je ne m'explique pas, m'a
» prié de voir celle qu'il me destine, et dont un de mes amis
» doit épouser la sœur, et cet ami, c'est vous, mon cher Albert.
» C'est donc l'aînée des demoiselles de Valmay que je dois... »
(S'interrompant et avec malice.) Vous le voyez, j'avais raison de vouloir m'arrêter.

JEANNE.

Tiens! tiens! continuez donc. (A Geneviève.) N'est-ce pas, Geneviève?

GENEVIÈVE, embarrassée.

Comme tu voudras.

LE VICOMTE, lisant.

« ...que je dois épouser; je ne conteste pas ses mérites, que
» l'on dit nombreux; sa beauté, que l'on assure séduisante, mais
» mon cœur, vous le savez, ne m'appartient plus. Je poursuis
» une ombre, il est vrai; mais mademoiselle Geneviève de Lurcy

» le possède tout entier, et dussé-je parcourir la France, je la » trouverai. Je verrai votre charmante belle-sœur future, puis- » que je l'ai promis à mon oncle; mais ce sera tout. Je pars » pour Nantes; ma première visite sera pour vous, la seconde » pour monsieur le marquis de Valmay. En attendant, mon » cher Albert, croyez à mon amitié, à cette amitié qui met le » sourire dans le cœur et non sur les lèvres. »

JEANNE.

Très joli... très joli! (A sa sœur.) Te voilà toi-même ta rivale.

GENEVIÈVE.

Refuser avant de me voir!

LE VICOMTE.

C'est affreux!

JEANNE, à sa sœur.

Mais puisque son cœur doit lui dire en te voyant : c'est elle! A ta place, j'expérimenterais.

GENEVIÈVE.

Je ne puis faire cela, j'ai pour lui de la reconnaissance, mais c'est... tout.

JEANNE.

Tu ne l'aimes pas, c'est entendu. Qu'est-ce que cela te fait alors, d'essayer ce que je propose; n'est-ce pas, monsieur d'Orfeuil?

LE VICOMTE.

Mais c'est à votre sœur de décider.

JEANNE, joyeusement.

Non, non, c'est convenu. (Au vicomte.) Prenez garde d'avertir votre ami, je ne vous le pardonnerais jamais.

LE VICOMTE.

Je vous promets de ne rien dire.

JEANNE.

Qu'il arrive donc ce monsieur qui cause avec son cœur!

SCÈNE IV

LES MÊMES. UN VALET entrant par la porte de gauche.

LE VALET, à Jeanne et à Geneviève.

Monsieur le comte de Piennes demande à parler à monsieur le marquis. Il se dit attendu.

JEANNE, vivement.

Qu'il entre.

GENEVIÈVE, au valet qui s'arrête.

Un instant! (Bas, à sa sœur.) Tu n'y songes pas!

JEANNE, bas.

Comment?

GENEVIÈVE, bas, avec embarras.

Sans doute... tu comprends...

LE VICOMTE, bas.

Je comprends que mademoiselle Geneviève veuille se recueillir un instant... Rien de plus facile... retirons-nous... Raoul se croira seul, pendant que nous l'examinerons tout à notre aise... Nous rentrerons dès que mademoiselle Geneviève le jugera convenable.

JEANNE, haut, au valet.

Dites à monsieur le comte que monsieur le marquis est absent; mais qu'il a donné ordre de le recevoir.

LE VALET, sortant par la porte de gauche.

Oui, mademoiselle.

LE VICOMTE, se dirigeant vers la porte de droite.

Et nous, par ici...

JEANNE.

Oui. (Elle entraîne Geneviève.) Vite!...

(Elles sortent, le vicomte se tient à la porte qu'il entrebâille.)

SCÈNE V

RAOUL DE PIENNES, conduit par le valet qui le salue profondément et se retire; il est rêveur.

C'est étrange ce que j'éprouve aujourd'hui... (Regardant autour de lui.) C'est étrange.

(On voit de temps en temps la porte s'entrebâiller et paraître le vicomte.)

Récitatif.

Une douce langueur en cet instant m'enivre!
Pour la première fois il me semble revivre!
(Regardant autour de lui.)
Tout respire le calme et je sens que mon cœur,
Oubliant le passé, croit encore au bonheur.
Quelle beauté va m'apparaître!
Et dans ce gracieux séjour,
Quel charme ravit tout mon être
Dans une atmosphère d'amour!
Pourtant, ici, rien ne rappelle
Le souvenir qui me poursuit.
Je ne saurais être infidèle
A cette image qui me suit.
A toi mon âme, ô Geneviève!
Je t'aime! Et mon vœu le plus doux
Serait, bel ange d'un beau rêve,
De le jurer à tes genoux!

(La porte de droite s'ouvre : le vicomte, suivi des demoiselles de Valmay, entre.)

SCÈNE VI

RAOUL, LE VICOMTE, JEANNE, GENEVIÈVE

(Cette dernière reste un peu à l'écart, tournée vers le spectateur.)

LE VICOMTE, courant vers Raoul.

Raoul !

RAOUL, lui prenant les mains.

Albert !

LE VICOMTE.

Que je suis heureux de vous revoir !

LE COMTE, à Jeanne qui s'est approchée.

Pardonnez-moi, mademoiselle, de n'avoir pu contenir mon émotion en retrouvant un ami. (Apercevant Geneviève, il s'incline profondément.) Mademoiselle !

(Geneviève, préoccupée, ne l'entend pas.)

JEANNE, à sa sœur.

Geneviève, monsieur le comte de Piennes.

LE COMTE, à part.

Geneviève !

GENEVIÈVE, se retournant, rend le salut.

Monsieur !

LE COMTE l'aperçoit et reste interdit.

Mademoiselle Geneviève... de Valmay, n'est-ce pas ?

GENEVIÈVE, souriant.

Sans doute, monsieur.

LE COMTE, d'un air contraint.

Pardon, mademoiselle... j'ai cru...

JEANNE, venant au secours du comte.

Vous êtes surpris, monsieur le comte, de ne trouver que ses filles au lieu du marquis de Valmay.

LE VICOMTE.

Excusez monsieur de Piennes; il est encore convalescent d'une blessure reçue à Saint-Domingue, dans une circonstance très dramatique.

JEANNE.

Monsieur vient de Port-au-Prince, peut-être? Il pourrait bien avoir connu notre père.

LE COMTE, à Geneviève.

Monsieur de Valmay a été dans cette île?

GENEVIÈVE.

Oui, monsieur, il n'y a pas longtemps que nous en sommes revenus.

LE COMTE, à part.

Nous! (Regardant Geneviève et Jeanne.) C'est étrange!

LE VICOMTE.

Lorsque monsieur de Piennes vous connaîtra mieux, il vous racontera ses impressions de touriste; il est le héros d'une aventure étonnante. Une jeune fille qu'il n'a jamais vue, sauvée par lui, que sais-je...

LE COMTE.

Vicomte, je vous en prie!

JEANNE.

Nous craindrions d'être indiscrètes, en demandant à monsieur de Piennes de nous faire ce récit.

LE COMTE, à part, ne perdant pas de vue Geneviève.

Quelle idée!... c'est impossible. Oh! je saurais bien... (A Jeanne et Geneviève.) Vous êtes belles; vous devez être bonnes. Qui sait si vous ne m'aiderez pas à retrouver celle que je cherche?

Romance :

(A Geneviève.)
C'est une blonde comme vous;
Ses traits, je les ignore.
Mais sa voix au timbre si doux,
Je crois l'entendre encore.
(A Jeanne et Geneviève.)
Elle est svelte comme vous deux
Et sans doute aussi belle.
(A Geneviève.)
Quand sur vous reposent mes yeux,
Je pense que c'est elle.
Baiser la trace de ses pas
Serait le bien suprême.
Je donnerais tout ici-bas
Pour lui dire : je t'aime!
Si pour l'entendre il faut souffrir,
O douleur, je t'envie!
Si pour la voir il faut mourir;
Que m'importe la vie.

(A Geneviève.)
Quand je vous vois, je crois la voir,
Mais, non! vaine espérance!
Elle eût ranimé mon espoir
En voyant ma souffrance.
Ne riez pas de mon amour
O belle jeune fille!
Ce doux regard qui brille
Est-il l'aurore d'un beau jour?

(Il prend la main de Geneviève, qu'il presse avec passion.)

GENEVIÈVE, retirant sa main.

Monsieur...

LE COMTE.

Pardon, mademoiselle, oh! pardon. Un souvenir qui me poursuit sans cesse me trouble, me fait oublier quelquefois...

LE VICOMTE, prenant la main du comte et souriant.

Pauvre Raoul!

JEANNE, à Geneviève en souriant.

J'aurais quelques mots à dire à monsieur d'Orfeuil. (A M. de Piennes.) Vous permettez, n'est-ce pas?... Geneviève nous remplacera. (Au vicomte.) Venez donc.

(Le comte s'incline; Jeanne et le vicomte se dirigent vers la table du fond, ouvrent un album et causent en le feuilletant. Le comte et Geneviève paraissent un peu embarrassés.)

GENEVIÈVE, s'enhardissant.

Ainsi, d'après ce que dit monsieur d'Orfeuil, vous auriez sauvé une jeune fille à Saint-Domingue.

LE COMTE, comme revenant à lui.

Elle s'appelait comme vous : Geneviève; emportée dans les forêts au milieu de la nuit, je fus assez heureux pour la sauver avec l'aide de d'Orfeuil.

GENEVIÈVE.

Je connais à peu près l'histoire.

LE COMTE.

C'était une course folle, échevelée.

Duo.

Dans les grands bois,
Les grands bois sombres,
Couraient des ombres.

GENEVIÈVE.

Dans les grands bois,
Les grands bois sombres,
Couraient des ombres.

LE COMTE.

Dans les grands bois,
Démons sans âme,
La troupe infâme
Presse ses pas.
La jeune fille,
Dans sa mantille,
Pleure tout bas.

GENEVIÈVE.

La troupe entière,
Dans la clairière,
Reste sans voix,
Craignant la suite
D'une poursuite
Dans les grands bois.

LE COMTE et GENEVIÈVE.

Dans les grands bois,
Les grands bois sombres,
Couraient des ombres.
Dans les grands bois,
Démons sans âme,
La troupe infâme
Presse ses pas.
La eune fille,
Dans sa mantille,
Pleure tout bas.
La troupe entière,
Dans la clairière,
Reste sans voix,
Craignant la suite
D'une poursuite
Dans les grands bois.

(Le comte a pris la main de Geneviève qu'il presse tendrement et qu'elle lui abandonne.)

GENEVIÈVE.

Bravant le nombre,
Dans le bois sombre,
Un bras vengeur,
Quand la captive,
Triste et pensive,
Frémit d'horreur,
Avec audace
Frappe, terrasse
Tout ravisseur.

Ensemble.

Dans les grands bois,
Les grands bois sombres,
Couraient des ombres.
Dans les grands bois,
Les grands bois sombres,
Un bras vengeur,
Quand la captive,
Triste et pensive,
Frémit d'horreur,
Avec audace
Frappe, terrasse
Tout ravisseur.

LE COMTE, tenant toujours la main de Geneviève.

Je n'en puis plus douter, c'est vous!

JEANNE, au fond.

Toi pas songé grand rigole,
Qui couri dans bananier...

LE COMTE, continuant la romance.

Où toi fait si tant la folle
L'autre fois quand toi baigné.
D'iau la passé triste astore,
Semblé li rêter son cours,
Semblé li r'gretter encore,
Li pas baigné toi toujours.

(Il regarde Geneviève, regarde Jeanne, puis laisse la main de Geneviève et se dirige à pas lents vers sa sœur.)

(A part, regardant Geneviève.)

Ah! c'est dommage! (A Jeanne.) C'était vous, mademoiselle! c'était donc vous! je ne puis en douter, cette romance... (Lui prenant la main.) O vous que j'ai tant cherchée! ô vous que j'aime sans vous connaître!...

LE VICOMTE.

O sainte amitié! voilà bien de tes coups! Ce gentilhomme, je l'aime; pour lui, j'aurais donné ma vie! et devant moi... devant moi, il ne rougit pas de déclarer sa flamme à celle qu'il sait être ma fiancée!

LE COMTE.

Pardon, Albert, pardon. Je vais partir pour toujours, peut-être. Je ne demande qu'à baiser le bout de l'écharpe de ta fiancée, et...

(Il s'arrête à la voix de Geneviève.)

GENEVIÈVE, chantant.

Depi toi quitté la plaine,
Moi perdi bonheur à moi.

LE COMTE, continuant la romance et revenant vers Geneviève.

Deux yeux moi tourné fontaine,
Depi moi plus miré toi,
Le jour quand moi coupé canne,
Moi songé zamour à moi.
La nuit quand moi dans cabane,
Dans dromi moi chimbé toi.

LE COMTE.

C'est à devenir fou.

(Il entraîne par la main Jeanne vers Geneviève, à qui il prend aussi la main. Le vicomte le suit sur le devant de la scène.)

Oh! je vous en supplie!
Vous souriez, je croi,
Craignez que la folie
Ne s'empare de moi.

(A Geneviève avec prière.)

Dites, Mademoiselle,
Est-ce bien une erreur?

(Elle sourit et ne répond pas.)

(A Jeanne avec prière.)

Dites, Mademoiselle,
Faut-il croire mon cœur?

(Elle sourit sans répondre.)

(Avec colère.)

Ah! c'est intolérable!
Ne pas répondre est dangereux,
Car je me sens capable
De vous aimer toutes les deux.

JEANNE et GENEVIÈVE.

Ah! c'est intolérable!
Ne pas répondre est dangereux,
Car il se sent capable
De nous aimer toutes les deux.

LE VICOMTE, riant.

Ah! c'est intolérable!
Ne pas répondre est dangereux,
Car il se sent capable
De vous aimer toutes les deux.

LE COMTE, avec prière aux deux sœurs.

Toujours femme jolie
Protège un tendre amour,
Ah! je vous en supplie,
Répondez sans détour.

(A Geneviève.)

Dites, Mademoiselle,
Est-ce bien une erreur?

(Même jeu, à Jeanne.)

Dites, Mademoiselle,
Faut-il croire mon cœur?

(Même jeu.)

Ah! c'est intolérable!
Ne pas répondre est dangereux,
Car je me sens capable
De vous aimer toutes les deux.

JEANNE et GENEVIÈVE.

Ah! c'est intolérable! etc.

LE VICOMTE, riant.

Ah! c'est intolérable! etc.

LE COMTE.

Hélas! plus d'espérance!
Une dernière fois,
Rompez votre silence,
Répondez à ma voix.

(Il se dépite en voyant que tous sourient.)

Ensemble

LE COMTE, LE VICOMTE, JEANNE, GENEVIEVE.

Oui, c'est intolérable! etc.

SCÈNE VII

LES MÊMES, LE MARQUIS.

LE COMTE aperçoit le marquis et court à lui.

Monsieur de Lurcy!

LE MARQUIS.

A Port-au-Prince, oui; mais à Nantes, marquis de Valnay. Permettez-moi, monsieur...

(Il s'arrête, voyant le comte courir vers Geneviève.)

LE COMTE, aux genoux de Geneviève.

Mon cœur me l'avait dit : Geneviève! Geneviève!

LE MARQUIS, souriant.

Je crois que le consentement de ma fille sera facile à obtenir; mais le mien?

LE COMTE.

Monsieur le marquis, pardon, je ne me possède plus; la joie, le bonheur, puis-je espérer...

LE MARQUIS.

Monsieur d'Escars a dû déjà vous faire connaître le sentiment de monsieur de Valmay.

LE COMTE.

Oh! merci! merci!

(Il court vers Geneviève et lui baise les mains.)

JEANNE.

Qu'avais-je dit! C'est un roman
Qu'une double union résume.
Une de plus que de coutume,
Dans un roman, dans un roman.

TOUS.

Qu'a-t-elle dit! C'est un roman
Qu'une double union résume.
Une de plus que de coutume,
Dans un roman, dans un roman.

FIN.

LE DOCTEUR BROUSSONNET

DE L'INSTITUT

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

(1761-1807)

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

Nous nous sommes imposé la loi de faire servir nos recherches historiques à éclairer, toutes les fois que l'occasion nous en est offerte, les points restés obscurs de la vie des hommes ayant jeté quelque illustration sur notre pays.

Nous nous sommes occupé déjà du grand girondin Vergniaud, du célèbre naturaliste Latreille, d'autres encore...

Aujourd'hui nous voulons parler d'un membre de l'Assemblée législative de 1791, médecin distingué, naturaliste comme Latreille, et qui a marqué sa place aux fastes de la politique et de la science.

C'est de Broussonnet qu'il s'agit.

Né à Montpellier (Hérault), le 28 février 1761, Broussonnet (Pierre-Marie-Auguste), fils d'un médecin estimé de cette ville, fut destiné à la profession de son père. Il fit de brillantes études, et à dix-huit ans il était reçu docteur avec tant d'éclat, que l'Université de Montpellier demanda pour lui la survivance de la charge occupée par son père.

Trop jeune pour exercer son art, il résolut de visiter l'Angleterre et passa le détroit vers l'année 1780; il ne

tarda pas à être remarqué et apprécié par les savants de ce pays et notamment par le célèbre Banks; il y publia en 1782 la première partie d'un grand travail sur les poissons, intitulé : *Icthyologiæ Decas prima*, in-f°, qui lui valut sa nomination en qualité de membre de la Société royale de Londres. A son retour en France, il s'établit à Paris et se livra à son penchant pour l'histoire naturelle, qu'il aimait avec passion. Daubenton se lia d'amitié avec lui et le prit, en 1784, pour suppléant au Collège de France et à l'École vétérinaire.

Ses nombreux mémoires à l'Académie des Sciences lui ouvrirent les portes de cette savante compagnie à un âge où les jeunes gens ont, de nos jours, à peine quitté les bancs de l'école ou les amphithéâtres de nos Facultés.

Broussonnet eut encore l'honneur de coopérer d'une manière très efficace à la réorganisation de la Société d'Agriculture; il fit venir en France les premiers béliers mérinos, les premières chèvres d'angora et le mûrier à papier, qui porte son nom grâce à Lhéritier.

Sa vie toute de travail, d'activité fiévreuse, de recherches incessantes, de productions marquées au coin d'une observation sérieuse et féconde, lui avait valu une notoriété qu'il était seul à ignorer peut-être.

Le grand mouvement national de 1789 vint l'arracher soudainement à ses *chères études* et le jeta dans les agitations de la vie politique.

D'abord électeur de Paris, il fut nommé en 1791, à l'âge de trente ans, député à l'Assemblée législative.

Il devint secrétaire de cette assemblée le 10 janvier 1792.

Au mois d'avril suivant, il y donna des explications sur les troubles survenus à Aurillac (Cantal), et durant lesquels un M. de Collinet, père de deux émigrés, avait été massacré par le peuple.

Le 25 juillet 1792, il applaudit à la victoire remportée par les républicains sur les royalistes du camp de Jalès.

Après la journée du 10 août, il proposa de transférer l'Assemblée législative au palais des Tuileries.

Tel fut son rôle, peu remarquable et peu remarqué d'ailleurs dans cette assemblée, dont l'éclat est effacé par les travaux mémorables de la Constituante et par les violences laborieuses des hommes de fer de la Convention nationale.

Après la session de l'Assemblée législative, Broussonnet se retira, vers la fin de l'année 1792, à Montpellier. La politique l'avait pris dans son tourbillon; il y resta, se rallia à la résistance organisée par le parti girondin contre la Convention nationale, et, désigné pour faire partie de l'assemblée qui devait se réunir à Bourges, aux termes des délibérations des départements en insurrection, il fut arrêté en 1793, comme fédéraliste, parvint à s'évader et passa en Espagne dans les premiers jours de messidor an II (fin de juin 1794).

Un document contemporain, auquel nous cédons la parole, nous fait connaître grâce à quelles circonstances heureuses Broussonnet put traverser la frontière des Pyrénées et échapper aux dangers qui menaçaient sa tête.

Ce document, que nous reproduisons textuellement, est ainsi conçu :

« A Gèdre, le 11 messidor, 2e année républicaine (29 juin 1794).

» *Lux, capitaine des carabiniers du deuxième bataillon d'infanterie légère, au citoyen Ysabeau, député à la Convention nationale* (1).

» Le citoyen Laplacette, chef du 2e bataillon d'infanterie légère, a été conduit à Tarbes par la gendarmerie, d'après un

(1) Ysabeau était alors en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

mandat d'arrêt décerné par le Comité de surveillance d'Argelès, qui, dans cette affaire, a agi conjointement avec le District. Voici ce qui s'est passé :

» Un des premiers jours de ce mois, se présentèrent à Laplacette deux pharmaciens, l'un attaché à l'hôpital de Bagnères (1), l'autre à celui de Tarbes (2). Ils avaient avec eux un médecin nommé Broussonnet; les deux pharmaciens avaient une permission du citoyen Duprat, commissaire des guerres à Tarbes, de venir dans nos montagnes recueillir des plantes médicinales, et demandèrent à Laplacette de joindre sa permission à celle du commissaire des guerres.

» Laplacette leur observa que la permission du commissaire des guerres ne parlait point du citoyen Broussonnet. Les deux pharmaciens lui dirent que Broussonnet était leur ami depuis huit ans; qu'il était bon patriote; qu'il leur serait infiniment utile, par ses connaissances, pour la récolte qu'ils voulaient faire; que c'était un homme si peu suspect, que le Comité de Salut public allait l'employer; enfin, qu'ils en répondaient sur leur tête.

» Après différents refus, Laplacette se rendit et donna aux trois permission d'aller jusqu'à la cascade de Gavarnie.

» Les deux pharmaciens et le médecin Broussonnet montèrent à Gavarnie; le capitaine qui commandait le poste leur donna un guide local pour les conduire.

» Ils commencèrent leur tournée; étant arrivés à une certaine distance de la brèche à Roland, les deux pharmaciens et le guide s'arrêtèrent et s'assirent pour manger un morceau de pain.

» Broussonnet leur dit : « Donnez-moi un morceau de pain; je ne veux pas m'arrêter parce que je sue. »

» Il continua à marcher vers la brèche Roland; il était près de la cime; les deux pharmaciens, sur l'observation du guide, lui firent signe de descendre, parce qu'il s'exposait. Le citoyen Broussonnet, au contraire, leur faisait signe de monter. C'était l'après-midi; un brouillard s'éleva qui le déroba à leurs yeux. Depuis lors, Broussonnet n'a plus paru. Ses compagnons de voyage, après l'avoir attendu pendant trois heures, retournè-

(1) Alexandre Brongniart, qui fut élu membre de l'Institut en 1815.
(2) Treiffencheild, pharmacien à Tarbes.

rent à Gavarnie, témoignant beaucoup d'inquiétude sur le sort de Broussonnet.

» Le capitaine du poste fit arrêter les deux pharmaciens et les fit conduire à Luz; Laplacette les a fait conduire à Pau, devant le tribunal criminel militaire.

» Le lendemain matin de la disparition de Broussonnet, le commandant du poste de Gavarnie envoya une patrouille à la découverte de Broussonnet; elle suivit ses traces, et étant arrivée un peu plus loin que l'endroit où il avait disparu, elle fut fusillée par un poste espagnol, et se retira.

» Le District et le Comité de surveillance se transportèrent à Luz, de là à Gavarnie, redescendirent à Luz, et après quelques incidents entre eux et Laplacette, inutiles à raconter ici, le Comité de Surveillance décerna, le 5 de ce mois (23 juin 1794), un mandat d'arrêt contre le citoyen Laplacette, comme prévenu d'avoir favorisé l'émigration de Broussonnet.

» Je crois t'avoir entendu dire, ainsi qu'à tes collègues près l'armée des Pyrénées-Occidentales, que les Comités de surveillance n'avaient pas le droit de mettre un fonctionnaire public en arrestation, mais seulement de le dénoncer; qu'autrement, des Comités de surveillance mal intentionnés pourraient désorganiser l'armée et les administrations.

» Tu sais la pureté des principes de Laplacette, et tu as pu t'appercevoir, dans les voyages que tu as fait à Arglès, qu'il était en discussion continuelle avec les autorités constituées de ce lieu; la chose date de l'organisation du bataillon.

» Salut et fraternité.

» *Signé :* LUX [1]. »

Il nous eût été facile de dramatiser le récit de la fuite de Broussonnet; mais on ne nous en voudra pas, sans doute, de n'avoir pas substitué une prose plus ou moins imagée à la sécheresse relative du rapport officiel.

Des deux pharmaciens victimes de leur amitié pour Broussonnet, l'un, Alexandre Brongniart, chimiste et géologue distingué, fut nommé, en 1801, directeur de la

[1] *Archives de la Gironde,* série L, portef. 3, liasse 1.

manufacture de Sèvres, puis professeur de minéralogie au Muséum, et enfin membre de l'Académie des Sciences en 1815. Il est mort à Paris en 1847.

Quant à Treiffencheild, nous ignorons ce qu'il est devenu.

Ysabeau se laissa-t-il toucher par la recommandation du capitaine Lux, qui invoquait habilement en faveur du chef de bataillon Laplacette, non point des circonstances atténuantes quant au fait en lui-même, mais l'intrusion de l'élément civil dans l'élément militaire et la désorganisation, dangereuse à tous les points de vue, qui devait en résulter pour l'armée?

Nous n'avons trouvé aucun document de nature à nous renseigner à cet égard.

Nous voulons espérer, toutefois, que les deux pharmaciens, qui furent bel et bien emprisonnés comme le commandant Laplacette, durent bénéficier de quelque bon mouvement du conventionnel Ysabeau, homme non sanguinaire au fond et qui, dans ses missions, s'était fait remarquer par un *modérantisme* souvent intelligent.

A ce même moment, Alexandre Brongniart était appelé à Paris par le Comité de Salut public et nous avons eu sous les yeux les pétitions formulées par sa mère pour obtenir sa liberté [1].

Mais revenons à Broussonnet et suivons-le dans son odyssée.

L'hospitalité de l'Espagne ne lui fut pas favorable : arrivé à Madrid à pied, sans argent et dans un état complet de dénûment, il fut accueilli avec sympathie par les naturalistes de cette capitale, Ortega et Cavanillès; mais les émigrés français, nombreux et influents dans ce pays et à cette époque, le repoussèrent à cause

[1] *Arch. de la Gironde*, série L, portef. 1, liasse 1.

de ses opinions républicaines et le firent expulser du territoire de la Péninsule. Il traversa le Portugal et se réfugia au Maroc, où il devint médecin de l'envoyé des États-Unis d'Amérique.

Le travail fut sa consolation dans les douleurs de l'exil.

Quand la tourmente révolutionnaire se fut calmée, Broussonnet rentra en France, et grâce au crédit de l'illustre Chaptal, son parent, il fut nommé consul aux îles Canaries, puis un peu plus tard au cap de Bonne-Espérance, poste qu'il n'alla pas occuper d'ailleurs.

Bientôt pris de nostalgie, en effet, il voulut revoir le pays natal et fut nommé professeur de botanique à la Faculté de médecine de Montpellier.

Il reprit ses études favorites, mais la politique l'attira de nouveau dans ses engrenages et, en 1805, il fut nommé membre du Corps législatif.

Revenu à Paris, il fit partie du cénacle des naturalistes où brillaient alors d'un vif éclat les Latreille, les Daubenton, les Bosc, les Fabricius, etc., etc.

Le présent s'était rasséréné et tout faisait prévoir un avenir de gloire pour Broussonnet, qui était rentré à l'Institut comme membre de l'ancienne Académie, lorsqu'il fut subitement enlevé à la science, le 27 juillet 1807, à la suite d'une apoplexie causée, dit-on, par une chute accidentelle.

Il avait quarante-six ans et demi.

Il ne faut pas chercher dans le *Manuel* de Charles Brunet la liste des publications de Broussonnet.

Outre l'*Icthyologiæ Decas prima,* dont nous avons parlé et où il fait l'application du système de Linné à la zoologie, on a de lui notamment l'*Année rurale* ou *Calendrier à l'usage des cultivateurs,* une *Flore des Canaries,* la

Feuille du cultivateur, avec Parmentier et Dubois, et d'autres travaux qui ne peuvent que faire regretter la mort de cet homme de bien, doublé d'un des savants les plus distingués de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe.

Cuvier a prononcé l'éloge de Broussonnet à l'Institut de France, le 4 janvier 1808.

ESPERANZA

AU VIEUX CHÊNE DU MONT-DORE

PAR M. F. COMBES

Arbre majestueux,
De qui le tronc noueux
En caverne profonde,
Sur le bord de l'onde,
Se creuse et s'ouvre chaque jour,
Et dont la tête immense,
Comme une antique tour,
Brave des aquilons l'implacable démence.

Ton corps est large, il est puissant.
Des fiers géants de la vallée
L'imposante troupe assemblée,
De douze bras te saisissant
Et s'étayant contre la pierre,
N'enlace pas ta tige entière
Et se retire en frémissant.

Comme eux tu tiens bon sur l'arène,
Où leurs poignets forment la chaîne
Dont tu ressens la pression,
Et tes racines innombrables
Se cramponnent au sol, robustes, formidables,
Comme les griffes d'un lion.

Qui fera parler ton silence,
Survivant des âges passés
Qu'avec nous je mets en balance,
Où tant de morts sont entassés?..

Si le Ciel, pour toi propice
Et de tes jours prenant soin,
Comme un hommage à sa justice
De cinq siècles t'a fait l'impartial témoin,
Tu vis le temps où la patrie,
Dans ses soldats, dans ses enfants,
N'avait jamais été meurtrie
Par les Allemands triomphants.

Tu vis les temps où notre France
Et la fille de Domrémy,
L'honneur, l'élan et l'espérance,
Vengeaient Azincourt et Crécy,
Prenaient Talbot et sa bannière,
Et, poussant les Anglais surpris
Jusqu'à la mer, notre frontière,
De par Dieu, menaient roi dans Paris!

Tu vis les temps où la foi sainte
Animait tous les combattants,
Où l'on se faisait une enceinte
Des tabernacles rayonnants;
Où, liée aux rois par un pacte,
Notre France, dans les hasards,
Se retrouvait une et compacte,
A l'ombre de leurs étendards.

Quand ils partaient pour la bataille,
Ils entraînaient tout sur leurs pas;
Debout, comme forte muraille,
Résistant, ne se rendant pas.

Cette image de la patrie,
Incarnée et vivante en eux,
A disparu, triste et honnie,
Devant un peuple furieux.

Depuis on ne voit que ruines;
La France est tirée en tout sens,
Et dans les plus mâles poitrines
Les courages sont impuissants.

La France s'en va, vieux navire,
Guidé par des chefs inconnus;
Chacun à plaisir le déchire,
Jusqu'au jour qu'il ne sera plus.

Tu vis ce temps, tu vois le nôtre,
Et peut-être tu me réponds
Qu'il faut contempler l'un et l'autre
Sans regrets, sans soupirs profonds.

Que notre France est immortelle,
Et qu'elle ne saurait périr,
Sans précipiter avec elle
Dans la tombe tout l'avenir;
L'avenir de l'Europe entière,
Celui des peuples opprimés,
Qui couchera dans la poussière
Les barbares inanimés.

Ils sont là, dans leur Allemagne;
Ils sont là, forgeant avec goût
Engins de guerre et de campagne,
Qui ne laisseront rien debout,
Si quelque nouveau Charlemagne
Des Witikind ne vient à bout.

« La Liberté n'est pas ancienne,
» Elle n'a pas encor cent ans;
» Fruit tardif de la foi chrétienne,
» Qui l'appelait pour ses enfants.

» Voilà, me dis-tu vieil oracle,
» Ce qui minera le géant,
» Et le jettera, doux spectacle,
» Dans le gouffre déjà béant!

» Césars teutons, césars superbes
» N'auront pas vécu plus d'un jour,
» Et s'élançant des hautes herbes,
» Les victimes auront leur tour. »

Eh bien! je cesse de médire,
Et Dieu veuille, par un grand coup,
Qu'étant si bonne pour détruire,
La Liberté répare tout!

Juillet 1886.

UNE VICTIME DE BOILEAU

AVEC QUELQUES DÉTAILS INÉDITS

PAR M. F. COMBES

Quel auteur, et triste auteur en effet, que La Serre, malgré la multiplicité de ses écrits et le succès de ses pièces, *Thomas Morus*, le *Sac de Carthage*, *Chimène*, etc.! « *Morbleu!* dit le campagnard du *Repas ridicule*, La Serre » est un charmant auteur. Ses vers sont d'un beau » style et sa prose est coulante (1). » Où iront mes livres, dit un autre? « Vos livres, tout poudreux, ignorés » de la terre, suivront chez l'épicier Saint-Germain... » et La Serre, vendus au poids, et puis donnés, comme » les leurs, en cornets de papier (2). » La fameuse guerre du Lutrin éclate-t-elle dans la chapelle de saint Louis : les chanoines, les chantres, les sacristains se battent au pied des autels; ils se battent encore chez Barbin, le grand libraire du temps, et les in-quarto, les in-douze roulent, volent, s'effeuillettent, et l'on voit, ô honte! ô profanation! *un La Serre* oser heurter dans les airs le divin et pur Xénophon (3)!

La Serre et son ami le *conférencier* Riche-Source, Jean Sourdier de Riche-Source, ont un style, une diction d'une bassesse sans pareille : c'est un effroyable galima-

(1) Satire III.
(2) Satire IX.
(3) *Lutrin*, chant IV.

tias (1). La Serre, malgré cela, veut une pension du roi, et il se plaint de Chapelain, du grand Chapelain, qui ne vaut pas plus que lui et qui a eu la préférence : il le nargue, l'injurie, le rabaisse; il le traite de plat valet, et finalement lui arrache sa perruque. « O rage! ô désespoir! » s'écrie Chapelain sur le ton de D. Diègue dans le *Cid :*

O perruque ma mie,
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie?

— Veux-tu me rendre ma perruque?

— Elle est trop malhonnête.
De tes lauriers sacrés va te couvrir la tête.

— Rends la calotte au moins.

— Va, va, tes cheveux d'ours
Ne pourraient sur ta tête encor durer trois jours.

La Serre est le tondeur; le tondu, Chapelain, père de la *Pucelle.*

Et la complainte de Chapelain continue à fendre l'âme :

Pension de malheur, fatale à ma calotte!
Précipice élevé qui me jette en la crotte!...
Cassaigne, as-tu du cœur? n'es-tu pas irrité?
Il me dispute un don que j'ai mieux mérité.

Mais c'est La Serre qui répond :

Je le méritais seul, et tu l'as emporté.
Qu'ont produit, après tout, tes *innombrables* pages
Que ne puisse égaler un de mes *cent* ouvrages?
Si tu fus grand flatteur, je le suis aujourd'hui,
Et ce bras du libraire est le plus ferme appui.
Bilaine et de Sercy sans moi seraient des drilles.
Mon nom seul au Palais [royal] nourrit trente familles.
Les marchands fermeraient leurs boutiques sans moi,
Et, s'ils ne m'avaient plus, ils n'auraient plus d'emploi.

(1) *Réflexions critiques sur Longin,* 8e réfl.

Chaque heure, chaque instant fait sortir de ma plume
Cahiers dessus cahiers; — volume sur volume.
Mon valet, écrivant ce que j'aurais dicté,
Ferait un livre entier, marchant à mon côté;
Et, loin de ces durs vers qu'à mon style on préfère,
Il deviendrait auteur, en me regardant faire.

Cassaigne ne réplique pas, ne bouge pas; le champion de Chapelain reste muet, et alors,

Dans un ruisseau bourbeux, la calotte enfoncée,
Parmi de vieux chiffons allait être entassée,
Quand Phébus l'aperçut, et, du plus haut des airs,
Jetant sur le railleur un regard de travers :
« Je ne puis voir, dit-il, cette antique calotte,
» D'un sale chiffonnier remplir l'indigne hotte...
» Elle qui, de beaux vers la compagne fidèle,
» A vu naître *Guzman* et mourir *la Pucelle,*
» Et qui, de front en front, passant à ses neveux,
» Devait avoir plus d'ans qu'elle n'eut de cheveux... »

En comète transformée, elle éclairera peu, elle effraiera beaucoup. La calotte deviendra comète. La Serre d'ailleurs est fatigant.

Il berne sans pitié gens de robe et d'armée,
Et sur l'erreur des sots bâtit sa renommée.

Voilà l'histoire de *Chapelain décoiffé* [1]; voilà la métamorphose de sa calotte, et l'histoire aussi de La Serre et de Chapelain, persifflés tous deux par Boileau. Il fallait du courage à Boileau et une conviction ardente pour s'attaquer à Chapelain qui était tout à l'Académie française depuis Richelieu, et dont Colbert fit un vrai ministre des beaux-arts, dispensateur des grâces et des pensions littéraires. Il n'en fallait pas moins peut-être pour s'en prendre à La Serre, au milieu d'une aristocratie

[1] *Chapelain décoiffé*, parodie du *Cid*.

dont les habitudes sociales survivaient au nivellement royal. Son nom de La Serre n'était pas celui d'un seigneur de haut bord; mais ce n'était pas le dernier en fait de parchemins et de faveurs. Il n'était pas né dans le grimoire, comme on le disait de Chapelain, fils d'un notaire, et comme le dira, plus tard, du maréchal Villars, M. le duc de Saint-Simon, allant déterrer un greffier dans le bisaïeul du vainqueur de Denain, du sauveur de la France, et le lui jetant à la face. L'ancienneté et la naissance étaient tout pour la noblesse. Éternelle histoire, même en notre siècle bourgeois! L'esprit et le talent sans naissance comptaient peu, sauf auprès du roi, qui ne craignait pas l'égalité et se plaisait au contraste.

Mais, au point de vue de cette ancienneté et de cette naissance, rien ne manquait à La Serre, à Jean de La Serre. Il portait ce nom en souvenir de sa grand'mère, qui était une demoiselle Lebrun de La Serre, dont quelques propriétés étaient passées à sa famille, et il était lui-même de la noble maison toulousaine des *de Puget*, savante et guerrière tout ensemble, étudiant les lettres et les lois, dans une ville qui a toujours eu ces connaissances en honneur; ayant donné près de vingt capitouls à Toulouse, seulement du XIIIe au XVIe siècle (1), puis des évêques, des maréchaux de camp, des chevaliers de Malte, des prieurs claustraux; parente, à ce que dit Moréri, des *comtes de la Marche*, qui étaient les Puget de L'Isle de France (2), et alliée aux meilleures familles de la capitale, ainsi qu'aux plus beaux noms du Midi. Simple cadet, à vingt-cinq ans il était venu à Paris, comme y vinrent Albert de Luynes, d'Artagnan, Lauzun, sans fortune comme eux, avec des haut-de-chausses

(1) *Annales de Toulouse*, par La Faille, t. II.
(2) Moréri, art. *Puget*.

effilochés, mais avec les plus belles qualités du méridional, patient, avisé, des manières insinuantes et du savoir, du savoir-faire surtout, et sans illusions; ce qui est énorme pour réussir. En peu de temps il eut des places, tant qu'il voulut. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, était dans l'opposition et n'en était que plus influent. Mon Toulousain se mit de ce côté. Il devint bibliothécaire de Monsieur, puis historiographe de France, puis conseiller d'État; et un de ses frères fut évêque de Marseille, tandis qu'un autre, brillant chevalier de Malte, promenait de temps en temps à Paris, au bout d'un large ruban, sa belle croix de Malte à huit pointes et à fleurs de lis, d'une blancheur qui éblouissait sur un long manteau noir.

La Serre n'était pas mal apparenté, comme on voit, ni mal installé pour écrire des livres d'histoire, de poésie, de politique, de philosophie, des tragédies en vers, des tragédies en prose dont il eut un peu l'initiative, et des modèles de compliments sous forme épistolaire. Mais le piquant, c'est ce que j'ai trouvé dans les archives de sa famille, représentée encore à Gimont (Gers) par M. Paul de Puget, un lettré aussi et qui assurément est la distinction même. L'heureux et tranquille La Serre, sans illusion, je l'ai dit, sur le compte des autres, n'en avait pas davantage sur lui-même. Boileau perdait son temps et son latin à le critiquer; il prêchait à un converti : c'est le public qu'il fallait d'abord persiffler. Jamais auteur n'eut un pareil succès auprès du public, ni un tel mépris de lui-même. Son livre du *Secrétaire de la Cour*, car l'auteur était à la cour, eut plus de cinquante éditions, et en méritait à peine une seule. C'est un amas de formules, un magasin de lettres et de compliments fades, boursoufflés, semés de pointes ridicules, et exagé-

rant beaucoup Balzac et Voiture qui avaient mis ce genre à la mode. On y courut de tous côtés; on voulait voir le modèle du style épistolaire, pur, quintessencié, le vrai style de la cour et de l'hôtel Rambouillet. Puis vint un travail du même genre, *Plume dorée*.

LETTRES AMATOIRES

« Madame, le soleil de vos divines perfections éblouit mes yeux de trop entreprendre. Je voudrais sacrifier mon cœur et ma vie sur l'autel de vos divins appas. Vous êtes tellement caractérée dans ce cœur, que tous les travers du monde ne m'en peuvent faire perdre le souvenir. Je suis vaincu par les armes de votre beauté unique et sans exemple. Avouez ma défaite, tandis que je publierai votre triomphe et les titres de ma servitude. » (C'est dans le *Secrétaire de la Cour,* dédié (1619) à Malherbe avec ces mots : « Voici, Monsieur, une autre statue de Memnon que je vous présente, comme à son soleil. »)

Flatteur et gascon, plus flatteur encore dans le recueil intitulé *Plume dorée,* pour les petites dames du temps et pour les hommes à prétentions.

« Monsieur, la déesse Minerve, qui préside au Conseil des Muses, m'a député pour vous présenter cette petite chaîne de perles, et m'a expressément commandé de l'appendre dans le temple de vos mérites. »

Et c'était dédié à un conseiller du Parlement de Bordeaux, M. de Nesmond.

La tragédie en prose de *Thomas Morus,* ou le Triomphe de la foi et de la constance, jouée en 1642, eut un succès fou. Le cardinal de Richelieu, quoique malade et près de sa fin, y assista, et il félicita l'auteur. Le théâtre était bondé. Il était trop petit pour contenir tous les spec-

tateurs qu'avait attirés ce chef-d'œuvre... de déclamation et de mauvais goût. La presse fut si grande, que quatre portiers introducteurs y furent étouffés. Le *Sac de Carthage* (1642), que le comédien Montfleury mit en vers sous le nom d'Asdrubal; *Chimène* ou le triomphe de la vertu (toujours un sous-titre) (1643); *Thésée* ou le prince reconnu (1644), eurent le même retentissement.

En était-il fier M. Jean La Serre, sieur du Puget, l'adroit et positif gascon? Non; c'est-à-dire oui, pour l'argent que cela lui rapportait. Pour le reste, il s'en moquait bien, et nous le disons nous-mêmes de bien des auteurs. Là-dessus, les anecdotes abondent. Il n'avait jamais l'esprit à la torture. Il se mettait dans le goût du jour, dans le ton du moment, et tout lui réussissait. « Je serais bien bête, disait-il, dans un temps où l'on » vend de méchants livres, d'en faire de bons. » Il en était même un peu cynique. « Les meilleures pensées, » ajoutait-il, sont celles qu'on pèse au poids de l'or. La » meilleure marque de la bonté d'un ouvrage, c'est le » profit qu'on en tire. Criez, criez... Tâchez seulement » d'être payé par les libraires aussi avantageusement que » je l'ai toujours été. »

Comme il avait de l'esprit, un fond réel de talent facile et de verve endiablée, on souhaitait, surtout quand Boileau le prit à partie, qu'il songeât davantage à la postérité, à sa véritable gloire, à ce qu'on dirait de lui après sa mort. Il répondait plaisamment : « Vous » voulez que je fasse vivre mes ouvrages? Moi, j'aime » mieux que mes ouvrages me fassent vivre. Un homme » sage doit préférer les pistoles de son siècle aux hon- » neurs de la postérité. » Dans les détracteurs et les critiques, il ne voyait que des envieux. Les regrets flatteurs qu'ils exprimaient n'étaient qu'une forme

hypocrite de leur jalousie. « Je suis mauvais poète, » j'en conviens. Il y en a de plus mauvais. » Des Marets, avec son affreux poème de *Clovis*, Saint-Amand, avec son *Moïse sauvé des eaux*, n'étaient guère mieux, quoique loués par Chapelain, et de l'Académie. « Je vous ai bien » de l'obligation, disait-il un jour à un froid poète con» temporain, à Pierre Motin que Boileau a aussi nommé. » Vous avez bien fait d'écrire. Sans vous, j'étais le der» nier des auteurs de mon temps. » Une autre fois, dans un hôtel de la place Dauphine, il assistait à une conférence de Riche-Source sur l'Éloquence. Il la copia mot pour mot, et arrivé au bout : « Ah! Monsieur, lui dit-il » en courant l'embrasser, depuis vingt ans, je l'avoue, » j'ai bien débité du galimatias; mais, dans l'espace » d'une heure, vous en avez dit plus que moi dans toute » ma vie! »

Mais pourquoi, tous les mois, enfanter des volumes? lui disait-on dans des satires célèbres, absolument comme Scudéri, qui au moins était arrivé à l'Académie? « Que » voulez-vous! Je n'ai cherché que l'expédition. Je taille » de la besogne, j'expédie; je laisse à d'autres le soin de » bien écrire, je ne garde pour moi que celui d'écrire » beaucoup. » Il avait toujours une réponse prête, une réponse narquoise et humoristique. Rien ne le pouvait corriger. « On parle d'un mois entier pour composer un » livre, et l'on trouve qu'on n'y met pas assez de temps. » J'en ai fait un dans une soirée, auquel je n'avais même » pas songé une heure auparavant. » Il eût rendu des points à nos plus rapides faiseurs. « Ma plume toujours » volante ne pouvait suivre la vitesse de ma pensée, et » souvent, oui souvent j'ai fait un ouvrage sur le dos » de mon imprimeur. » Et revenant à son excuse goguenarde : « C'est étrange, disait-il, qu'on parle mal de

» mes livres, après le bon argent que j'en reçois. Eh » bien! voici mon dernier mot: On vante beaucoup » Corneille, n'est-ce pas? dont les tragédies se jouent en » même temps que les miennes; mais on ne s'étouffe pas » pour voir ses pièces. Je lui céderai le pas, lorsque » quatre portiers, au moins, comme aux miennes, y » seront morts étouffés. »

Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon, écrivit Boileau dans son *Art poétique,* en faisant allusion à La Serre, et aussi à La Calprenède, gentilhomme de Sarlat. Il avait raison. Et si j'ai choisi un type de mauvais goût, quoique gascon, pour les débuts d'une magistrature nouvelle, c'est que, il faut le dire, on s'égaie plus aux défauts d'un auteur qu'à ses qualités, à la comédie qu'au panégyrique. Ce contraste d'ailleurs fait mieux ressortir dans cette enceinte les traditions pures de la présidence qui finit et le goût parfait de celle qui commence (1).

(1) Présidence de M. de Mégret auquel succédait M. de Tréverret.

L'ESPÉRANCE ET LE BONHEUR

CONTE PHILOSOPHIQUE

PAR M. AURÉLIEN VIVIE

C'est un vieux conte de Provence,
Ou peut-être du Languedoc,
Que, comptant sur votre indulgence,
Mes vers, bavardant *ab hac et ab hoc,*
Voudraient à votre souvenance
Rappeler, non comme leçon,
Mais uniquement en façon
D'apologue philosophique.
Je serai bref, — c'est le moyen
Qui m'a paru le plus topique
Pour mériter, fût-ce à titre excentrique,
Votre assentiment... et le mien.

Un chien venait de naître. Une mignonne fée,
Érigeant sa baguette en magique trophée,
Au nouveau-né voulut faire un présent :
« Je t'accorde, dit-elle, et sa voix comme un cuivre
Tintinnabulait amoureusement,
Le pouvoir d'atteindre infailliblement
Tout le gibier que tu voudras poursuivre ! »
De ce présent le chien ne fut pas trop surpris...

Mais au même moment, coïncidence étrange,
Un lièvre qui naissait dans le même pays
Reçut d'une autre fée, aimable comme un ange,

Brune piquante aux yeux d'azur,
— Lovelace aurait mis les pouces, —
La faculté d'échapper à coup sûr
A tout limier se mettant à ses trousses.

Or, il arriva qu'un matin,
— Après des jours et des années, —
Les animaux ainsi dotés par les deux fées,
L'un dévorant des os, l'autre broutant le thym,
Se rencontrèrent face à face
Et grimace contre grimace.

Que firent-ils?... Vous l'avez deviné :
Le chien, s'enflammant, courut au plus vite
Après le lièvre qui, d'un bond déterminé,
S'enfuit en doublant, en triplant son gîte...
Ces animaux étant, il faut s'en souvenir,
Doués d'une égale et même puissance,
Que pouvait-il, en pareille occurrence,
Advenir?

C'est qu'à l'heure présente,
A l'instant même où je conte ceci,
La lutte continue ardente
Entre le lièvre et le chien, sans merci;
Tous les deux enfiévrés courent, courent encore,
Essoufflés jusques à mourir,
Et sous le hallier sonore
N'ont pas cessé de courir...

C'était au bon temps des prodiges
Que ce fait, dit-on, s'est passé;
Bien des amours ont trépassé,
Bien des fleurs ont brisé leurs tiges;

Bien des cœurs ont saigné sous une âpre douleur,
Mêlant leur joie à leur souffrance...

. . . .

Et depuis ce temps, l'Espérance
Court toujours après le Bonheur!

Août 1886.

PERSONNAGES :

Agénor SÉRIGNAC, marchand de nouveautés	58 ans.
Paul GARBAIL, négociant en vins	30 —
Georges VANOIS, neveu de Sérignac........................	28 —
LORANDO, directeur d'une agence de publicité	35 —
JEAN, domestique.	
Un Garçon d'hôtel, à Biarritz.	
Un Garçon d'hôtel, à Paris.	
Agathe LOMBARD..	24 ans.
Mme Cécile VERTEMBOIS................................	25 —
Mme E. SÉRIGNAC, femme de Sérignac....................	45 —
SUZANNE, leur fille.......................................	18 —
Une Écaillère..	22 —

La scène se passe de nos jours.

Le premier acte, à Bordeaux, chez Sérignac; le deuxième, à Biarritz; le troisième, à Paris.

DODOCHE

COMÉDIE EN 3 ACTES

PAR S. DE MÉGRET DE BELLIGNY

ACTE PREMIER

Une salle à manger. Au premier plan, un peu vers la gauche, une table servie, quatre couverts. Porte au fond, ayant, à gauche, un dressoir chargé de vaisselle; à droite, un buffet. Au deuxième plan, à gauche, une cheminée. Entre deux portes latérales, un guéridon à quelques pas devant la cheminée. Chaises, fauteuils, ameublement bourgeois.

SCÈNE I

SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, SUZANNE, GEORGES, en costume de voyage, JEAN.

(Ils sont à table sur la fin du déjeuner. Sérignac fait face au spectateur; il a, à sa droite, sa femme et Georges; à sa gauche, Suzanne; à côté de Suzanne est un couvert devant lequel se trouve une chaise élevée, inoccupée. Jean est debout derrière Mme Sérignac.)

SÉRIGNAC, à Georges.

Tu es arrivé ce matin?

GEORGES.

A six heures, par le rapide, huit minutes de retard.

Mme SÉRIGNAC.

Que fait-on à Paris?

GEORGES.

On se mouille... Il pleut toujours.

SUZANNE.

Mon cousin, enverrez-vous au salon, cette année?

GEORGES.

Une grande toile, ma cousine.

SUZANNE.

Ah!... et peut-on en connaître le sujet?

GEORGES.

La Déroute du Mandarin.

SUZANNE.

Vous me la montrerez?

GEORGES.

Si vous venez à Paris, ma cousine.

SÉRIGNAC.

Aller à Paris pour une toile! (A part.) Elle en voit bien assez dans notre magasin. (Haut.) Nous causons... causons, oubliant Dodoche. (Regardant la chaise vide et poussant un soupir.) Pauvre Dodoche!

Mme SÉRIGNAC.

Il faut pourtant se faire une raison, mon ami.

SUZANNE.

Tu savais bien, papa, qu'en l'envoyant à l'exposition, tu ne le verrais pas de quelques jours.

SÉRIGNAC.

Que voulez-vous?... ça ne se commande pas!

GEORGES.

Le jury délibère en ce moment, m'avez-vous dit. Dodoche vous sera rendu dans la journée.

JEAN, trépignant, à part.

Sont-y bêtes avec leur Dodoche... qu'on met à table... qu'il faut servir... après ça... des marchands de nouveautés!...

Mme SÉRIGNAC, tournant la tête.

Jean, qu'est-ce qui vous prend?

JEAN.

Je pense à ce pauvre monsieur Dodoche Sérignac qui...

SÉRIGNAC, sévèrement.

Dodoche s'appelle monsieur Dodoche tout court... personne ici ne s'appelle Sérignac que moi... entends-tu?

JEAN.

Oui, monsieur... c'est égal... monsieur Dodoche est si joli!

SÉRIGNAC.

Si gai!

Mme SÉRIGNAC.

Si intelligent!

GEORGES, à part.

Quand finira-t-on avec cet affreux Dodoche?

SÉRIGNAC, à Georges.

S'il est intelligent!... Figure-toi que lorsque je l'appelle, il répond gentiment : *pa-pa*. Si c'est ta tante : *ma-man*... Il faut y prêter un peu d'attention, voilà tout. (Ils se lèvent. A Georges qui rit.) Tu ris!... Demande à ta cousine. (A Suzanne.) N'est-ce pas, Suzanne?

SUZANNE.

Il est plein de gentillesse, papa.

(Tous sont au premier plan en scène.)

JEAN, haussant les épaules, à part.

Si ce n'est pas à faire pleurer un bossu!

(Il dessert. Sort et entre par la porte latérale du fond, à gauche, suivant les besoins du service, va au dressoir, etc.)

Mme SÉRIGNAC.

Il sera primé.

JEAN, à part.

Pourquoi pas la médaille d'or!

SÉRIGNAC, regardant à sa montre.

Près d'une heure!... Et Dodoche qui nous attend. (A Mme Sérignac, à Suzanne.) Vite... à votre toilette.

Mme SÉRIGNAC.

Et le café... (A Jean.) Jean, le café.

JEAN.

Oui, madame.

(Il remonte, et sort par la porte latérale, à gauche.)

SÉRIGNAC, criant.

Et vivement!

GEORGES, à Sérignac, bas.

Et notre entretien?

SÉRIGNAC, bas.

Tu le vois... c'est impossible... plus tard.

(Il lui parle bas.)

SUZANNE, à sa mère, bas.

Maman, est-ce que papa n'avait pas à causer avec mon cousin?

Mme SÉRIGNAC, de même.

Comment... tu sais...

SUZANNE.

Hier, papa t'a dit : Georges arrive demain... s'il consent, c'est une affaire réglée.

Mme SÉRIGNAC.

Ah! (Souriant.) Tu te doutes peut-être de ce que ton père veut lui dire?

SUZANNE, baissant les yeux.

Oh! non!

SÉRIGNAC, regardant à sa montre.

Est-il lambin, ce Jean!... C'est intolérable! (L'apercevant qui entre avec un plateau.) Enfin!

(Jean pose le plateau sur le guéridon et continue à ranger le buffet, le dressoir. Sérignac, Mme Sérignac, Suzanne, vont au guéridon et prennent le café. Georges ne les a pas suivis.)

GEORGES, à part.

C'est à n'y pas croire... Dodoche lui fera perdre la tête!

SUZANNE, lui présentant une tasse de café.

Mon cousin...

GEORGES, prenant la tasse.

Merci, ma cousine. (Bas.) Que vous êtes jolie... vous avez encore embelli depuis la dernière fois que...

SUZANNE, bas.

Pourquoi ne dis-tu pas tu?

GEORGES, à part, étonné.

Tupatu!... (Bas.) Oui, bien plus jolie que lorsqu'il y a deux ans, vous...

SUZANNE, avec impatience.

Encore vous... Fais comme autrefois... nous sommes seuls.

GEORGES.

Ah! tu es adorable, et je t'aime!

SUZANNE, à part.

A la bonne heure! (A Georges qui veut lui baiser la main.) Prends garde... si maman nous voyait... je me sauve...

(Elle remonte vers le guéridon.)

GEORGES, à part.

Quelle délicieuse petite femme cela fera!

(Il boit son café, remonte au guéridon et y pose sa tasse.)

SÉRIGNAC, se servant du cognac avec le flacon qui est vide.

Tiens... vide! (Appelant.) Jean!

JEAN.

Monsieur.

SÉRIGNAC, lui montrant le flacon.

Qu'est-ce que cela veut dire? Il était à moitié hier.

JEAN.

Et monsieur Dodoche!... Monsieur sait comme il aime les canards au cognac... surtout quand il fait chaud... aujourd'hui, on peut dire...

SÉRIGNAC.

Ah! par exemple!

JEAN.

Est-ce que monsieur croirait...

SÉRIGNAC.

A l'avenir, je donnerai moi-même les canards à Dodoche, m'entends-tu?

JEAN.

Comme monsieur voudra. (A part.) C'était un cognac d'un fameux numéro... un peu faible... mais un bouquet...

SÉRIGNAC, regardant à sa montre.

Une heure et demie. (A Mme Sérignac et Suzanne.) Allons... habillez-vous.

Mme SÉRIGNAC.

Dans quelques minutes, nous serons prêtes.

(Elle sort avec Suzanne par la porte latérale, troisième plan, à droite.)

SÉRIGNAC, à Georges.

Je te laisse... Tu serais bien aimable d'attendre le retour de Jean qui va s'absenter... quelques minutes seulement... Notre bonne est partie, la cuisinière malade... s'il venait quelqu'un...

JEAN, à part.

Hein!... je n'ai pas déjeuné!

GEORGES.

Avec plaisir, mon oncle.

SÉRIGNAC, allant au buffet et prenant une poche en papier, la donne à Jean.

Porte ces macarons à Dodoche.

JEAN.

Monsieur sait que je n'ai pas...

SÉRIGNAC, sévèrement.

Tu m'as entendu?

JEAN, maugréant.

Oui, monsieur. (A part.) S'il en goûte un seul, je veux que...

(Il sort par la porte du fond.)

SÉRIGNAC, à Georges.

Je vais m'habiller... Fais comme chez toi.

(Il sort par la même porte que Mme Sérignac.)

SCÈNE II

GEORGES, puis SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, SUZANNE.

GEORGES, seul.

« Fais comme chez toi... » Et dire que voilà deux ans qu'ils ne m'ont vu !... Je commençais à oublier Suzanne... tandis que maintenant !... Je vois d'ici mon oncle... ce sera la même ritournelle... « Georges, dira-t-il, (s'asseyant) Georges... tu es le fils de ma sœur... tu sais tout le bien que je te veux... Madame Sérignac ne m'a pas donné d'enfant mâle. » Dans le commerce des nouveautés, un enfant mâle est indispensable, paraît-il... « Georges, abandonne Paris, deviens mon associé et... tope là, tu es mon gendre... » Quitter Paris !... renoncer à la peinture !... Elle est gentille, Suzanne... un peu gâtée... mais si bonne. Un peu volontaire... mais si gaie... Un peu coquette... mais si... elle est charmante !

SÉRIGNAC, entrant, à la cantonade.

Jamais prêtes !... Oh !... les femmes !... (Appelant.) Venez donc ! (A Georges.) Dans quelques minutes tu seras libre... Tu nous trouveras près de Dodoche, numéro dix-neuf.

GEORGES, remontant vers lui.

Oui, mon oncle.

(Mme Sérignac entre avec Suzanne.)

Mme SÉRIGNAC, agrafant ses gants.

Si vous nous laissiez le temps de nous ganter ? (A Georges.) Tu viendras nous trouver au concours ?

GEORGES.

Dès que je serai libre, ma tante.

SÉRIGNAC, impatient, ouvrant la porte du fond.

Allons, allons...

(Il sort, Mme Sérignac le suit.)

SUZANNE, bas à Georges.

Côté des fleurs... nous y sommes toujours à trois heures... Fausse sortie.) Section des roses... trois heures.

(Elle sort.)

SCÈNE III

GEORGES, puis GARBAIL.

GEORGES, en scène.

Elle est charmante... Si l'oncle Sérignac est raisonnable, nous pourrions, Suzanne et moi, lui donner... oui, trois mois à Bordeaux, le reste à Paris.

GARBAIL, entrant.

C'est comme au concours, ici... personne pour vous annoncer... Ah! Georges!... (Allant vers lui.) Je viens d'apprendre ton arrivée.

(Ils se serrent la main.)

GEORGES.

Ce cher Paul!

GARBAIL.

Je languissais de te voir, comme on dit en Auvergne... Séjournes-tu longtemps à Bordeaux?

GEORGES.

Une quinzaine.

GARBAIL.

Moi, je pars demain... Vas-tu nous surprendre par quelque chef-d'œuvre?

GEORGES.

Non.

GARBAIL.

Tant pis!... J'espérais qu'à force de succès tu raccommoderais ton oncle avec la peinture.

GEORGES.

J'en doute... son dernier mot, c'est: ou la nouveauté...

GARBAIL.

Ou pas de cousine.

GEORGES.

Il sera intraitable.

GARBAIL, riant.

Que veux-tu?... Il n'a pas d'enfant mâle, cet homme! (Sérieux.) Voyons, cela te coûterait donc bien de devenir son associé?

(Ils s'asseyent; Garbail est à califourchon sur sa chaise.)

GEORGES.

Moi!... négociant en nouveautés!... Me vois-tu me roulant, me vautrant dans la toile?...

GARBAIL.

Au lieu d'en brosser, tu en vendrais... l'art pour l'art!... Allons donc!... Tes tableaux... ne les vends-tu pas?... et à un bon prix, puisque tu gagnes ce que tu veux.

GEORGES.

Pas tant que ça... au contraire.

GARBAIL, inquiet.

Aurais-tu besoin d'argent?

GEORGES.

Non.

GARBAIL, rasséréné.

Tant mieux!... Je ne pourrais te rendre ce que je te dois... les vins ne vont pas.

GEORGES.

Tu pars en tournée?

GARBAIL.

Il le faut bien, les affaires avant tout... Puis, je ne suis pas fâché de m'absenter un peu.

GEORGES.

Est-ce que ton oncle?...

GARBAIL.

Lui!... meilleur que jamais... Un peu serré, trop serré... Il fait, dit-il, des économies pour moi, son héritier... Te souviens-tu d'Agathe... Agathe Lombard?

GEORGES.

La petite chanteuse qui devait débuter aux Folies?

GARBAIL.

Oui... qui a si bien croqué... oh!... avec moi... les vingt mille francs que je t'ai empruntés pour perfectionner son éducation musicale... Seulement, ses études terminées, elle ne voulut plus du théâtre... Son rêve était de se promener

en troïka sur la perspective Newski à Pétersbourg... elle parla d'apprendre le russe... J'en avais assez, moi, de la musique... je lui vantai les richesses des langues slaves... elle trouva bientôt un professeur.

GEORGES.

Russe?

GARBAIL.

Et un comte encore... un travailleur infatigable... si consciencieux qu'il en tomba malade... Un docteur fut appelé... Aujourd'hui, on ne peut guérir une maladie si l'on n'en découvre le microbe... Après un examen physiologique très approfondi, le docteur fut édifié.

GEORGES.

l trouva le microbe!

GARBAIL.

Parbleu!... c'était Agathe... On ne vit pas avec son microbe quand on veut guérir... Le docteur envoya le prince à Biarritz, il y a de cela plus d'un mois... Ah! mon cher, s'il pouvait recouvrer promptement la santé!

GEORGES.

Elle t'intéresse donc bien?

GARBAIL.

Je voudrais t'y voir!... Depuis qu'il est à Biarritz, Agathe me pourchasse, m'obsède... Elle veut reprendre ses leçons de musique... Si elle n'était pas si peu connue, elle serait fort compromettante; elle sait que je l'évite : aussi m'a-t-elle fait dire qu'elle m'arracherait les yeux à la première rencontre... Elle est femme à tenir sa promesse... et par ce temps de vitriol... de mélinite...

GEORGES, riant.

Avec un peu d'énergie, tu en serais bientôt débarrassé.

GARBAIL.

Oh!... une ancienne élève!

SCÈNE IV

LES MÊMES, Mme VERTEMBOIS.

Mme VERTEMBOIS, ouvrant la porte du fond; elle tient un carnet rouge; toilette élégante.

Peut-on entrer? (Apercevant Georges.) Tiens! monsieur Vanois!... (Tendant la main à Georges, qui est allé au-devant d'elle.) Vous!... à Bordeaux!...

GEORGES, redescendant en scène avec elle.

Depuis ce matin.

Mme VERTEMBOIS, rendant à Garbail son salut, à part.

Il est fort bien ce monsieur.

GARBAIL, à Georges, bas.

Pas mal, cette dame... Présente-moi.

GEORGES, à Mme Vertembois.

Madame, j'ai l'honneur de vous présenter mon ami, monsieur...

GARBAIL, vivement.

Paul Garbail, de la maison Garbail et Compagnie, vins et spiritueux; je ne vous offre pas des quatre-vingt... ils sont mous; des quatre-vingt-un, ils sont durs; des quatre-vingt-deux, ratés; parlez-moi des soixante-dix-huit et si vous désirez... (Saluant.) Madame...

GEORGES, à Garbail.

Madame Vertembois.

Mme VERTEMBOIS, à Garbail.

Merci, monsieur; le docteur m'a défendu l'usage du vin. (Saluant.) Monsieur...

GEORGES, à Mme Vertembois.

Désirez-vous passer au salon?

Mme VERTEMBOIS.

Y trouverai-je ces dames?

GEORGES.

Elles viennent de partir pour le concours avec monsieur Sérignac. (A part.) Et Jean qui ne revient pas!

Mme VERTEMBOIS.

Je vais les y rejoindre. Il faut que je m'entende avec elles pour la vente de charité qui doit avoir lieu chez madame Galucha... Nous tenons une table. . Vous permettez, n'est-ce pas? (Fausse sortie.) Ah! (A Georges.) Vous me prendrez bien quelques billets de ma loterie au profit des petits Tonkinois?

GEORGES.

Avec plaisir.

GARBAIL, à part.

Aïe!

Mme VERTEMBOIS, ouvrant son carnet.

Deux?... Trois?...

GEORGES.

Ce qu'il vous plaira.

Mme VERTEMBOIS, lui donnant les billets.

Allons, cinq... Ce n'est que cinq francs le billet... (Georges prend les billets et paie. Mme Vertembois, à Garbail.) Monsieur ne refusera pas de s'associer à une bonne œuvre?...

GARBAIL, à part.

Pincé!... (Haut.) Le docteur m'a défendu... (A part.) Qu'est-ce que je dis là... (Haut.) Comment donc, madame...

Mme VERTEMBOIS, lui donnant les billets.

Cinq, n'est-ce pas?... Je vous inscris?

GARBAIL, vexé.

Oui... oui, madame, j'aurai l'honneur de déposer chez vous...

Mme VERTEMBOIS, l'inscrivant.

Je suis toujours chez moi à cinq heures. (Saluant.) Messieurs...

(Georges l'accompagne à la porte du fond, elle sort.)

SCÈNE V

GEORGES, GARBAIL.

GARBAIL, à Georges qui redescend.

Quelle est cette dame?

GEORGES.

Une femme charmante qui s'occupe beaucoup d'œuvres de charité.

GARBAIL.

Je m'en aperçois... Est-elle veuve?

GEORGES.

Non.

GARBAIL.

Tant pis.

GEORGES.

Pourquoi?

GARBAIL.

Parce que j'aime les veuves... La veuve est comme le civet... qui est toujours meilleur quand il est réchauffé.

GEORGES.

C'est tout comme... son mari est un incorrigible goutteux.

GARBAIL.

Ah!... je te quitte.

GEORGES.

Ne pourrais-tu me donner quelques minutes?... Mon oncle m'a prié d'attendre Jean qui ne revient pas... Je ne fais qu'aller à mon hôtel et revenir...

GARBAIL.

Prends le temps que tu voudras.

GEORGES.

Alors, à tout à l'heure.

(Il sort.

SCÈNE VI

GARBAIL, puis AGATHE.

GARBAIL.

Elle est toujours chez elle, à cinq heures... Sauf sa manie d'offrir des billets, c'est une femme délicieuse que cette... veuve... Le regard d'Agathe vous transperce comme une vrille. Celui de Mme Vertembois, aussi beau, a en plus un

charme particulier qui enivre... elle a les yeux de velours des créoles. (On frappe à la porte.) Entrez... (La porte s'ouvre, il aperçoit Agathe. Bondissant de sa chaise.) Agathe!... n'avance pas! n'avance pas!...

AGATHE, descendant.

Voilà un accueil qui me touche.

GARBAIL, mettant la table entre elle et lui.

Je sais ce que tu as juré.

AGATHE, riant.

Il y a tant de choses que, nous autres femmes, jurons... et que nous ne tenons jamais.

GARBAIL.

Ce ne sont pas celles-là qui m'inquiètent.

AGATHE.

Approche.

GARBAIL.

Pourquoi?

AGATHE.

Pour que je jure sur ta tête que tu n'as rien à craindre.

(Elle tend le bras comme pour jurer.)

GARBAIL.

Non... On dit que ça porte malheur.

AGATHE.

Sur la tête de mon Russe, veux-tu?

GARBAIL.

Tu te blesserais la main.

AGATHE.

Alors... foi d'Agathe!

GARBAIL, quittant la table qui lui sert de rempart.

A la bonne heure... Qu'as-tu à me demander?

AGATHE.

Rien... J'attends mon Russe... Ma visite a un but... Je veux te consulter. (Regardant autour d'elle.) C'est confortable. (Elle se promène en examinant tout. Arrivée à la cheminée.) Des allumettes!

(Elle tire de sa poche un étui à cigarettes, en prend une et l'allume.)

GARBAIL.

Ne te gêne pas.

AGATHE, continuant son examen en fumant.

Sois tranquille... Tu es chez toi?

GARBAIL.

Non, chez des connaissances... un marchand de nouveautés.

AGATHE, même jeu.

Je comprends... tu donnes des leçons de musique à sa femme?

GARBAIL.

Elle a quarante-cinq ans... (A part.) Est-ce qu'elle ne va pas s'en aller?

(Agathe, remontant vers Garbail, prend un fauteuil, s'assied et étend ses jambes sur une chaise.)

AGATHE.

Causons... (Lui présentant son étui à cigarettes.) Veux-tu en griller une?

GARBAIL.

Merci... (A part.) Comment m'en débarrasser?

AGATHE.

Tu as tort... C'est du tabac chinois... de la caravane, comme le thé.

(Elle jette sa cigarette et en prend une autre.)

GARBAIL.

Comment sais-tu que je suis ici?

AGATHE.

Par ton ami Georges, parbleu!... Je l'ai rencontré comme il sortait... C'est que je t'aime, vois-tu.

GARBAIL, à part.

Une bonne idée qu'il a eue là.

AGATHE.

J'aimerai toujours mon petit Paul, quoi qu'il arrive... Offre-moi du feu.

GARBAIL, allant prendre des allumettes à la cheminée, à part.

Pourvu que Sérignac et sa famille n'arrivent pas...

(Il remonte vers Agathe.)

AGATHE.

C'est que l'on n'oublie pas plus son premier professeur que...

(Elle allume sa cigarette à l'allumette enflammée que lui présente Garbail.)

GARBAIL.

Que?...

AGATHE, jetant une bouffée de fumée et lui montrant sa cigarette.

Que l'on n'oublie sa première cigarette... D'abord, ça étonne... puis, on ne peut plus s'en passer... (Un silence.) Je vais apprendre l'allemand... J'ai même un troisième professeur en vue.

GEORGES, riant.

Ah bah!... et ton Russe?

AGATHE.

Heu! heu!

GARBAIL.

S'il revient,... c'est qu'il est guéri.

AGATHE.

Sa santé est bien faible!... Il peut rechuter... souvent les rechutes sont mortelles... Puis, comme tous ceux de son pays, il parle toujours français en France... c'est monotone. J'ai presque oublié le russe... Mon père était Allemand, j'apprendrai l'allemand... Ce n'est pas ton avis?

GARBAIL.

Non.

AGATHE.

Ne serait-ce que par amour filial?

GARBAIL.

C'est juste... L'allemand est une langue mère.

AGATHE.

J'y réfléchirai... Peut-être serai-je obligée de reprendre mes leçons de musique.

GARBAIL, vivement.

Ah! non, par exemple.

AGATHE, repoussant vivement sa chaise et se campant devant Garbail, ouvrant ses doigts en griffes.

Tu dis?

GARBAIL, reculant.

Rien.

AGATHE.

Une lettre de moi t'avertirait... Au revoir.

GARBAIL, l'accompagnant à la porte du fond.

Au revoir... (Elle sort.) Dieu m'en préserve.

SCÈNE VII

GARBAIL, puis GEORGES.

GARBAIL.

Après tout, sauf certains écarts de caractère : elle est prompte... encombrante... mais honnête à sa manière... C'est un bon garçon... je m'en tire à meilleur compte que je n'osais m'y attendre.

GEORGES, entrant en costume de ville.

Je viens de rencontrer Agathe pour la seconde fois... T'a-t-elle fait une scène?

GARBAIL.

Non... mais ce n'est pas de ta faute.

GEORGES.

Que veux-tu?... Elle a une manière de vous demander les choses...

GARBAIL.

Tout est bien qui finit bien... A ce soir.

(Il sort.)

SCÈNE VIII

GEORGES, puis SÉRIGNAC.

GEORGES.

C'est agaçant d'attendre ainsi... Trois heures, côté des fleurs... (Regardant à sa montre.) Il sera trop tard.

(Sérignac, ouvrant la porte du fond, son chapeau d'une main, s'épongeant le front de l'autre avec son mouchoir, parle à quelqu'un qui est dans la coulisse.)

SÉRIGNAC.

Oui, dites-le à votre oncle, au cercle, à tout le monde... (Descendant vivement.) Garbail le sait... toute la ville va le savoir... (Se jetant essoufflé sur une chaise.) Ouf!... je n'en puis plus! (A Georges.) Il a la médaille d'or! la médaille d'or! la...

GEORGES.

Qui?

SÉRIGNAC, essoufflé.

Dodoche!... Ah! mon ami... Dix-huit concurrents... Tous loulous de Hongrie... comme lui... pure race... comme lui... Dodoche l'a emporté!... Brave Dodoche!... On avait fini de délibérer... Le chef du jury... un ami... me rencontre : Vous savez, Dodoche a la médaille d'or... Je file comme un éclair... je l'annonce à ta tante... je vole à travers le concours... Tous nos amis connaissent maintenant la bonne nouvelle... Si tu l'annonçais aux tiens, à Paris, hein! (Lui désignant la première porte latérale de gauche.) Là, dans mon cabinet... tout ce qu'il faut pour écrire.

(Il s'essuie la figure avec son mouchoir.)

GEORGES, souriant.

Plus tard... Mon oncle, votre lettre m'a rendu bien heureux.

SÉRIGNAC, regardant autour de lui, à part.

Où mettrai-je bien ma médaille?

GEORGES.

Elle me fait espérer que nous pourrons nous entendre.

SÉRIGNAC, à lui-même, poursuivant son idée.

Oui, dans le pas perdu.

GEORGES.

A quoi bon... Nous sommes bien, ici... Je vais vous dévoiler toute ma pensée.

SÉRIGNAC, à lui-même.

Il faut qu'elle soit bien apparente, que tout le monde puisse la voir.

GEORGES.

Sans doute... Ma cousine est bonne, aimable, gracieuse... (Avec sentiment.) Pouvais-je mieux placer mon affection?

SÉRIGNAC, même jeu.

Oui, dans un cadre sur fond de velours grenat... bien en vue.

GEORGES, stupéfait.

Dans un cadre!...

SÉRIGNAC.

Sur fond de velours grenat... c'est décidé.

GEORGES, à part.

Il perd la tête... (Haut.) Mon oncle... (Le secouant.) Mon oncle, à quoi pensez-vous? Je parle de ma cousine.

SÉRIGNAC.

Et moi de ma médaille.

GEORGES.

Vous m'avez écrit qu'une entrevue sérieuse devenait indispensable entre nous; qu'une brouille entre oncle et neveu...

SÉRIGNAC.

Asseyons-nous et causons (Ils s'asseyent.) Nous n'avons pas de temps à perdre... D'un moment à l'autre, Jean peut me ramener Dodoche. Tu es un brave garçon, instruit, charmant cavalier... (A part.) Dorons-lui la pilule... (Haut.) Tu n'as qu'un défaut... la peinture.

GEORGES.

Mon oncle...

SÉRIGNAC.

Mais on se corrige d'un défaut... J'ai quarante mille livres de rente... Je sens que j'ai besoin de me reposer sur un autre moi-même, et je ne veux pas que la maison Sérignac et Compagnie disparaisse de la scène commerciale.

GEORGES.

Si vous avez quarante mille livres de rente, moi j'en ai quinze.

SÉRIGNAC.

Je le sais.

GEORGES.

Quarante et quinze font cinquante-cinq... Vous n'avez qu'une fille... que j'aime.

SÉRIGNAC.

Ne sortons pas de la question... Ta tante et moi... nous ne sommes pas encore morts.

GEORGES.

Oh!... mon oncle...

SÉRIGNAC.

Si mon futur gendre n'est pas dans le commerce, c'est la liquidation après moi... la raison sociale Sérignac et Compagnie n'existe plus... mon nom s'éteint!

GEORGES, à part.

C'est une idée fixe!

SÉRIGNAC.

Ah!... Si tu t'appelais Sérignac!...

GEORGES, à part.

Tiens!... J'ai un ami au ministère... je pourrais... C'est à voir.

SÉRIGNAC.

J'ai le fanatisme du nom, je l'avoue... (Solennel.) Georges, tu es le fils de ma sœur...

GEORGES, à part.

Nous y voilà.

SÉRIGNAC.

Tu sais tout le bien que je te veux... Madame Sérignac...

GEORGES, à part.

Bon.

SÉRIGNAC et GEORGES, ensemble.

Ne m'a pas donné d'enfant mâle.

GEORGES.

Ce n'est pas ma faute.

SÉRIGNAC, vivement.

Ni la mienne! (Se levant.) Tu me fais dire des bêtises, toi. (Bonhomme.) C'est entendu... Tope là... Tu es mon gendre...

GEORGES.

Voyons, mon oncle, parlons raison... Les affaires ne vont plus comme autrefois.

SÉRIGNAC, vivement.

Qui a dit ça?

GEORGES.

Tout le monde.

SÉRIGNAC, avec mépris.

Des réactionnaires!

GEORGES.

Non!

SÉRIGNAC, s'échauffant.

Si!

GEORGES.

Mon oncle!

SÉRIGNAC, avec colère.

Georges!

GEORGES.

Vous le voyez bien par vos balances de fin d'année?

SÉRIGNAC, de même.

Ce n'est pas vrai!

GEORGES.

Si!

SÉRIGNAC.

Non!

GEORGES.

Nous allons nous brouiller comme il y a deux ans.

SÉRIGNAC, furieux.

Va-t'en au diable!

SCÈNE IX

LES MÊMES, JEAN.

JEAN, effaré, entrant en courant.

Monsieur! monsieur!...

(Il tombe assis sur une chaise.)

SÉRIGNAC.

Quoi!... Qu'est-ce qu'il y a?

GEORGES, à part.

Il arrive à propos.

JEAN.

Ah! monsieur!

SÉRIGNAC.

Parleras-tu, animal?

JEAN.

Un Russe avait acheté un terre-neuve.

SÉRIGNAC.

Qu'est-ce que cela me fait?

JEAN.

Il l'attendait à Biarritz où il a fini sa saison.

SÉRIGNAC, à part.

Il est fou! (A Jean.) Te moques-tu de moi?

JEAN.

Oh! monsieur!... Si vous saviez...

SÉRIGNAC.

Finiras-tu?

JEAN.

Dodoche... (Se reprenant.) Monsieur Dodoche avait la loge dix-neuf.

SÉRIGNAC.

Je le sais; après?

JEAN.

Le terre-neuve, soixante et un.

SÉRIGNAC.

Mais qu'est-ce que cela me fait?

GEORGES.

Laissez-le parler, mon oncle.

JEAN.

J'allais amener monsieur Dodoche... Des hommes barbus arrivent... des Russes.

SÉRIGNAC, avec impatience.

Ils venaient chercher le terre-neuve... Après?

JEAN.

Ils me montrent un papier où il y avait : dix-neuf.

SÉRIGNAC.

Soixante et un.

JEAN.

Non, monsieur, dix-neuf... Ils ont pris monsieur Dodoche malgré moi, malgré le commissaire de la section des animaux.

SÉRIGNAC.

Ils ont pris Dodoche?

JEAN.

Ils m'ont battu, monsieur... Ils étaient deux.

SÉRIGNAC.

Et tu t'es laissé battre, grand lâche! (Lui appuyant l'index sur la poitrine.) Mais tu n'as donc rien... là... dans l'estomac?

JEAN.

Monsieur sait bien que je n'ai pas déjeuné.

SÉRIGNAC.

Au moins, tu les as suivis, imbécile!

JEAN.

Oui, monsieur, jusqu'au chemin de fer.

SÉRIGNAC.

Au chemin de fer!

JEAN.

Du Midi... Ils sont partis pour Biarritz rejoindre leur maitre.

SÉRIGNAC, le prenant au collet.

Animal!... Brute!... Laisser prendre Dodoche!...

JEAN.

Monsieur! Monsieur...

GEORGES.

Mon oncle...

SÉRIGNAC, poussant Jean.

Va-t'en... je te chasse!... (Jean se sauve par une des portes latérales.) Le misérable!

SCÈNE X

SÉRIGNAC, GEORGES, Mme SÉRIGNAC, SUZANNE.

Mme SÉRIGNAC, entrant.

Qu'avez-vous, mon ami? On vous entend crier depuis le palier.

SÉRIGNAC.

Ce que j'ai!... Dodoche est à Biarritz!

Mme SÉRIGNAC, SUZANNE.

A Biarritz!

GEORGES.

On l'a pris pour un terre-neuve.

SUZANNE.

Ah! mon Dieu!

SÉRIGNAC, avec exaltation.

Il y a encore un espoir... Nous pouvons arriver à Biarritz avant que le Russe parte... (A sa femme.) Eudoxie... nos malles .. Nous partons demain pour Biarritz.

Mme SÉRIGNAC.

Agénor... mon ami... vous savez bien que c'est impossible.

SÉRIGNAC, nerveux.

Ah! tu m'agaces!

Mme SÉRIGNAC, blessée.

Monsieur Sérignac!

SÉRIGNAC.

J'étouffe!

SUZANNE.

Calme-toi, papa... Il te restera toujours la médaille.

Rideau.

ACTE DEUXIÈME

Salle commune d'un hôtel à Biarritz. A droite, au premier plan, une fenêtre; au deuxième, un guéridon sur lequel se trouve un ouvrage de tapisserie; au troisième, porte d'entrée du salon. A gauche, au premier plan, porte de la chambre de Mme Sérignac et de Suzanne; au deuxième, cheminée surmontée d'une glace; au troisième, porte de la chambre de M. Sérignac. Au fond, entrée des chambres garnies, entre deux guéridons. A deux ou trois pas de la cheminée, une table avec brochures, journaux et tout ce qu'il faut pour écrire. Fauteuils, chaises. Devant la fenêtre, un canapé placé obliquement, faisant presque face aux spectateurs. Gravures encadrées et accrochées au mur.

SCÈNE I

LE GARÇON, puis SÉRIGNAC, puis LORANDO.

LE GARÇON, entrant par la porte latérale de droite, au fond, et portant une tasse de chocolat sur un plateau.

Voilà le chocolat de Son Excellence Castemouni-Pacha... Il est encore trop chaud... laissons-le refroidir là... (Il pose le plateau sur le guéridon.) C'est drôle tout de même... deux qui prennent du chocolat : l'un le veut bouillant... le petit vieux qui est là. (Il désigne la porte de Sérignac.) L'autre, au contraire... (On entend un coup de sonnette venant de la chambre de Sérignac.) Bon!... Il s'impatiente... il va me faire une scène comme hier... avant-hier, jour de son arrivée... Il lui tarde de se mettre en campagne pour courir après tous les roquets de Biarritz. (Plusieurs coups de sonnette.) Oui, oui, on y va... Son Excellence part ce soir... En voilà un client... il ne compte pas, lui, comme le petit vieux.

SÉRIGNAC, sortant de sa chambre.

Quel service! (Apercevant le garçon.) C'est comme cela que...

LE GARÇON, remontant vivement vers la porte latérale du fond, à droite.

On y va... on y va!

(Il sort.)

SÉRIGNAC.

Je devrais être depuis deux heures à la recherche de Dodoche (Regardant à sa montre.) Impossible maintenant... Nous allons aujourd'hui déjeuner à Saint-Jean-de-Luz... Ces dames, oui... mais moi perdre une minute pour chercher Dodoche!... allons donc! Elles déjeuneront seules à Saint-Jean-de-Luz... avec Mme Vertembois... si elle arrive à temps. (Apercevant la tasse de chocolat.) Cette brute de garçon qui ne me dit rien... l'animal! (Il prend la tasse et boit le chocolat.) Parbleu! froid comme glace... Quel service, mon Dieu!... quel service!... (Buvant.) Il a ce matin un goût particulier, ce chocolat... pas désagréable, mais un parfum que je ne m'explique pas... Au lieu de partir, comme je le voulais, le lendemain de la perte de Dodoche, madame Sérignac s'y est refusée... Dieu veuille que ces huit jours perdus...

LE GARÇON, entrant et portant une autre tasse de chocolat.

Tiens! monsieur qui boit le chocolat de Son Excellence?

SÉRIGNAC.

Comment dites-vous?

LE GARÇON.

Hé! oui! de Son Excellence Castemouni-Pacha... C'était la dernière bille... Comment faire?... Bah! il part; je vais lui porter celui de monsieur.

SÉRIGNAC, inquiet, à part.

Diable!... (Haut.) Ce n'est pas de ce chocolat de santé, qui?...

LE GARÇON, riant.

Non... Monsieur peut être tranquille... Son Excellence le reçoit directement de Constantinople... C'est le chocolat du sérail... que lui expédie le fournisseur du Grand-Turc. Le

pacha est arrivé pâle, à moitié mort... ce chocolat l'a remis sur pied... c'est le seul traitement qu'il ait suivi .. Si monsieur le voyait...

SÉRIGNAC.

Allons... tant mieux.

LE GARÇON.

L'œil est devenu excellent... le jarret solide... On ne dirait plus le même homme.

SÉRIGNAC.

Vous n'avez pas logé de Russes, cette saison?

LE GARÇON.

Non, monsieur.

SÉRIGNAC.

Personne n'est venu me demander?

LE GARÇON.

Non... Ah! si!... l'écaillère du Café de Madrid... Une Bordelaise... C'est pour un chien.

SÉRIGNAC.

Allez me la chercher.

(Lorando paraît à la porte de gauche.)

LE GARÇON.

Oui, monsieur. (A part.) Après que j'aurai pris mon café, pousse-café et le reste.

SÉRIGNAC.

On sait que je donne une récompense de cent francs?

LE GARÇON.

Oui, monsieur.

(Il sort. Lorando descend vers la table. Tenue correcte, raideur anglaise. Barbe taillée à l'anglaise, complet de nankin, chapeau melon, jaune.)

SÉRIGNAC.

C'est étrange!... Je me sens tout autre... tout regaillardi... (Il agite ses jambes d'un air guilleret.) Il me semble que je retrouve mes vingt-cinq ans et que... (Riant.) Est-ce que c'est le chocolat turc qui opère... je me sens un homme... complet. (Apercevant Lorando.) Ah! une figure nouvelle.

(Il va vers la gauche en examinant Lorando.)

LORANDO, à part.

Qu'est-ce qu'il peut bien avoir perdu? (S'asseyant à la table et prenant une plume qu'il repose aussitôt.) A plus tard ma correspondance... Mettons de côté mon rôle d'Anglais... Soyons Lorando, directeur de l'*Argus*... Avant tout le client... (Regardant Sérignac.) C'est le riche Bordelais dont on m'a parlé... qui a une si bonne tête et une si jolie fille avec trois cent mille francs de dot. (Se levant et allant à Sérignac.) Monsieur, je suis monsieur Lorando, directeur de l'Agence de publicité l'*Argus*... Je sais que vous avez offert une récompense pour un objet perdu... Puis-je vous être utile?

(Il salue.)

SÉRIGNAC.

Comment donc? Trés heureux de vous rencontrer.

LORANDO, tirant son carnet.

J'inscris d'abord votre nom... Monsieur Sérignac, je crois?

SÉRIGNAC.

Oui, monsieur.

LORANDO, écrivant.

Maintenant, quelques détails sur l'objet dont s'agit?

SÉRIGNAC.

Ah! monsieur! j'ai perdu le plus joli petit animal qu'on puisse voir... une perle.

LORANDO.

Veuillez me donner son signalement?

SÉRIGNAC.

Si vous saviez avec quelle gentillesse il disait : papa, maman.

LORANDO.

C'est un phoque?

SÉRIGNAC.

Un phoque!

LORANDO.

Puisqu'il dit papa et maman.

SÉRIGNAC.

Hé! non!... un loulou de Hongrie... pure race, qui a eu la médaille d'or au dernier concours régional de Bordeaux.

LORANDO, écrivant.

Quelle couleur?

SÉRIGNAC.

Roux.

LORANDO.

N'a-t-il pas quelque signe particulier?

SÉRIGNAC.

Une tache blanche à la queue.

LORANDO.

Vous êtes certain qu'il est à Biarritz?

SÉRIGNAC.

Convaincu.

LORANDO.

Du reste, peu importe; notre agence rayonne partout... Les recherches commenceront aujourd'hui... Maintenant, voulez-vous me permettre une question... Vous êtes dans les affaires?

SÉRIGNAC.

Je suis négociant.

LORANDO.

Alors, je vais droit au but... Il s'agit du bonheur de ma vie... Vous avez une fille charmante que je n'ai pu voir sans... Me permettez-vous d'aspirer à sa main?

SÉRIGNAC, faisant un haut-le-corps.

Diable!... un mariage n'est pas une affaire.

LORANDO.

Autrefois, oui... Mais à une époque de progrès comme la nôtre... Je suis jeune encore... en outre, directeur de l'*Argus*, société anonyme, capital... dix millions.

SÉRIGNAC, à part.

Une idée!... (A Lorando.) Monsieur...

LORANDO.

La première agence de publicité de Paris.

SÉRIGNAC, à part.

Au fait... en lui donnant quelque espoir, je stimule son zèle... Je ferai de même pour Georges. (Haut.) Trouvez mon loulou... toutes les sympathies de ma famille vous seront acquises... et alors...

LORANDO.

Je comprends... Je cours télégraphier à Paris qu'on m'envoie le plus habile de nos agents... A bientôt, monsieur.

(Il sort.)

SÉRIGNAC.

Quel original! (Se frottant les mains.) C'est drôle... j'éprouve des sensations extraordinaires... j'en oublie presque Dodoche... (Allant à la porte de Mme Sérignac, il frappe plusieurs fois et écoute.) Est-ce qu'elles dormiraient encore?

(Il frappe.)

SCÈNE II

SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, LA VOIX DE SUZANNE, puis LE GARÇON.

Mme SÉRIGNAC, entrant en toilette du matin, mais sans chapeau; elle laisse sa porte ouverte.

Je suis prête... je n'ai que mon chapeau à prendre; mais Suzanne... en retard comme toujours.

SÉRIGNAC, galant.

Comment!... C'est comme cela que l'on dit bonjour à son petit mari qui dort seul dans sa petite chambre où l'on étouffe? (L'embrassant.) Bonjour, chérie!

Mme SÉRIGNAC, étonnée, à part.

Tiens!...

SÉRIGNAC.

Bonjour...

(Il l'embrasse.)

Mme SÉRIGNAC.

Vous allez me décoiffer.

SÉRIGNAC.

Tu penses à tes cheveux!... Dis-moi : lorsque ce soleil du littoral béarnais brille... étincelle... tu ne ressens pas dans tout ton être un feu intérieur qui, lorsque le jour baisse, donne des idées... folâtres?

Mme SÉRIGNAC.

Mais pas du tout.

SÉRIGNAC.

Et la nuit?

Mme SÉRIGNAC, *étonnée.*

La nuit!

SÉRIGNAC.

Oui... Moi, je rêve... Il me semble qu'il me pousse des ailes... que je monte... monte vers l'infini radieux... et toi?

Mme SÉRIGNAC.

Moi, je dors.

SÉRIGNAC.

Comment!... ces effluves océaniques qui imprègnent tout mon être d'une vigueur renaissante... n'ont aucune influence sur toi?

Mme SÉRIGNAC, *riant.*

Vous devenez lyrique.

SÉRIGNAC.

Tu l'as dit... je sens vibrer ma lyre... elle vibre, Eudoxie!... elle vibre!

(*Il lui prend la taille et l'emmène peu à peu vers la gauche.*)

Mme SÉRIGNAC, *minaudant.*

Agénor... à votre âge.

SÉRIGNAC.

Le poète chante à tout âge... Le duc de Richelieu chantait bien à quatre-vingts ans.

Mme SÉRIGNAC, langoureusement.

Il avait de la voix, lui!

SÉRIGNAC, très lyrique.

Il m'en reste un filet, voyons, bibiche... Tu sais bien qu'il m'en reste un filet, dis?

Mme SÉRIGNAC, baissant les yeux, langoureusement.

Agénor... je vais rougir.

SÉRIGNAC, de plus en plus lyrique, près de la porte de sa chambre.

Que nos voix s'unissent, à cette heure matinale, dans un amoureux duo.

LA VOIX DE SUZANNE.

Maman!... maman!...

Mme SÉRIGNAC, se dégageant et revenant vivement en scène.

Oh!... (Répondant.) Je viens.

SÉRIGNAC, désappointé, à part.

Est-elle insupportable, cette petite! (A Mme Sérignac.) Eudoxie, réponds que tu prends ton café.

LE GARÇON, entrant par la droite.

Voici l'écaillère.

Mme SÉRIGNAC, se faisant une contenance.

L'écaillère... Vous attendiez une écaillère?...

SÉRIGNAC.

Oui, un chien qu'elle...

LA VOIX DE SUZANNE.

Maman!

(Mme Sérignac entre dans sa chambre.)

LE GARÇON, parlant à quelqu'un qu'on ne voit pas encore.

Entrez... entrez donc! (L'écaillère entre. A Sérignac.) Voilà.

(Il sort.)

SCÈNE III

SÉRIGNAC, L'ÉCAILLÈRE avec un panier au bras, puis Mme SÉRIGNAC.

SÉRIGNAC, à part.

Gentille... très gentille, l'écaillère... Faisons-lui de l'œil, comme dit Garbail.

(Il lui fait de l'œil.)

L'ÉCAILLÈRE, à part.

Côme il me guigne, cet hôme. (A Sérignac.) C'est vous qu'êtes lou petit vieï?

SÉRIGNAC, à part.

Petit vieux! (Haut.) Approche donc. (L'écaillère descend et vient près de lui.) Comment vont les huitres?

L'ÉCAILLÈRE.

Les huitres!... Ah! pauvre!... mal; on n'en mange plus.

SÉRIGNAC.

C'est vrai... Alors, tu vis de tes rentes, hein?

(Il veut lui prendre le menton.)

L'ÉCAILLÈRE, lui repoussant la main.

Eh ben!... Eh ben! c'est pas pour ça que je suis venue... J'apporte loulou, le carlin.

SÉRIGNAC, regardant de tous côtés.

Où ça?... Je ne le vois pas.

L'ÉCAILLÈRE, frappant sur son panier.

Il est là.

SÉRIGNAC.

Dodoche, là-dedans... pas possible.

L'ÉCAILLÈRE.

Regardez.

SÉRIGNAC, prenant le panier et levant le couvercle.

Ça!... Dodoche!... C'est un havanais... (Regardant plus attentivement, avec mépris.) Une chienne encore! (Avec fierté.) Dodoche est un mâle, lui!

(Il pose le panier sur la table.)

L'ÉCAILLÈRE.

C'est pas le vôtre?

SÉRIGNAC.

Non... mais tu peux m'aider à le trouver... Ton commerce ne va plus... Cherche-le.

L'ÉCAILLÈRE.

Comment qu'il est?

SÉRIGNAC.

Grand comme ça... roux... une tache blanche à la queue... Cent francs de récompense. Tiens, voilà, cette fois-ci, pour ta peine. (Il lui donne de l'argent.) Es-tu disposée à faire tout ce que je voudrai, hein?

L'ÉCAILLÈRE.

C'est selon. (A part, mettant l'argent dans sa poche.) Es mignon, lou petit vieï.

SÉRIGNAC

Le soir... Ce soir tu viendras me rendre compte de tes recherches, là. (Il lui indique la porte de sa chambre.) Tu frapperas... J'ouvrirai.

L'ÉCAILLÈRE.

Ousqu'on va, par cette porte?

SÉRIGNAC, la lutinant.

Au jardin, cueillir des violettes... au clair de lune.

L'ÉCAILLÈRE, se défendant.

Vieux farceur! (Sérignac devient plus entreprenant.) Assez comme ça!
(Sérignac veut l'embrasser. Mme Sérignac entre.)

SÉRIGNAC, embrassant l'écaillère.

Petite sotte, va!

L'ÉCAILLÈRE, poussant Sérignac qui tombe étendu dans un fauteuil, riant.

Si galant... et si peu de jarret!
(Elle rit aux éclats en regardant Sérignac étendu dans son fauteuil.)

Mme SÉRIGNAC, suffoquée.

Oh!...

SÉRIGNAC, se levant vivement.

Ma femme!...

L'ÉCAILLÈRE, prenant son panier.

Ah! la madame... (A Mme Sérignac.) Eh ben! veillez sur lou petit vicï... C'est pas bon pour lui, les bains de mer.
(Elle sort en riant aux éclats.)

SCÈNE IV

SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, puis SUZANNE, puis LORANDO.

SÉRIGNAC, se levant.

Ce n'est pas Dodoche, chère amie... c'est un havanais.

Mme SÉRIGNAC, toujours suffoquée.

C'est indigne!

SÉRIGNAC.

Tiens!... Des soies... longues comme ça.

Mme SÉRIGNAC.

Je suffoque!... Je vais m'évanouir!

SÉRIGNAC, effaré.

Pas à présent, chérie!... Plus tard... Suzanne va arriver.

Mme SÉRIGNAC.

Un homme de soixante ans!...

SÉRIGNAC.

Cinquante-huit, chère amie,... cinquante-huit.

Mme SÉRIGNAC.

Si ce n'est moi, monsieur, respectez au moins votre fille!

SÉRIGNAC.

Je te jure, Eudoxie... (A part.) Au diable, le chocolat turc!...

Mme SÉRIGNAC, voyant entrer Suzanne.

Silence, monsieur!

SUZANNE, toilette élégante du matin.

Maman, je suis prête.

Mme SÉRIGNAC, nerveuse, à Suzanne.

Tu te feras donc toujours attendre.

SUZANNE.

Maman...

Mme SÉRIGNAC.

Taisez-vous, mademoiselle.

SUZANNE, à part, examinant M. et Mme Sérignac.

Qu'est-ce qu'ils ont?

SÉRIGNAC, prenant son chapeau, à part.

Si je prenais les devants pour commander le déjeuner.
(Il cherche à s'esquiver.)

Mme SÉRIGNAC.

Où allez-vous, monsieur?

SÉRIGNAC.

Je vais...

Mme SÉRIGNAC, ironique.

Pêcher des huîtres, n'est-ce pas? Vous savez bien que cela ne vous réussit guère.

SÉRIGNAC, interloqué.

Non, les faire ouvrir, chérie.

Mme SÉRIGNAC.

C'est à présent que vous apprenez qu'on n'en consomme plus?... (Lui prenant le bras.) Votre bras, monsieur.

SÉRIGNAC, à Suzanne, d'un air innocent.

Les huîtres sont bonnes tous les mois qui s'écrivent avec une *r;* est-ce que celui-ci n'en a pas, Suzanne?

SUZANNE.

Le mois de juillet, papa?
(Il remontent vers la sortie, Mme Sérignac querellant son mari à voix basse.)

LORANDO, entrant par la porte du fond, saluant Suzanne qui passe, à part.

Trois cent mille francs de dot!

SUZANNE, à part.

Mais qu'est-ce qu'ils ont donc?

(Ils sortent.)

SCÈNE V

LORANDO, puis GARBAIL, LE GARÇON, puis Mme VERTEMBOIS.

(Lorando ne doit avoir l'accent anglais, pas trop prononcé, que lorsqu'il n'est pas seul. Il garde son chapeau sur la tête pendant toute cette scène.)

LORANDO, en scène.

Elle est charmante, cette jeune fille... Quant au Sérignac, c'est une bonne pâte... il faut la pétrir de façon à en tirer un beau-père. Lorando, mon ami, assez de cascades comme cela... Depuis huit jours on t'attend... il faut que tu sois demain à Bordeaux, après-demain à Paris... Il y a urgence pour l'affaire Rubanstall... une comtesse, s'il vous plaît, mariée... non... si... enfin, peu nous importe... maîtresse ou femme d'un prince allemand dont la famille nous demande, à prix d'or, un moyen, prétexte... ce que nous voudrons, pour obliger le prince à rompre avec cette dame... C'est à voir... Si j'avais des intelligences dans la place?... une amie... un domestique... c'est à chercher. (S'asseyant à la table.) Écrivons toujours à l'agence... disons que l'affaire marche, quoique je n'en sache encore rien.

(Il écrit.)

GARBAIL, entrant, suivi du garçon portant un sac de nuit et une valise.

Deux chambres seulement sont disponibles?

LE GARÇON.

Celles que monsieur a l'habitude d'occuper : le quinze... et le dix-sept, avec salon et cabinet.

GARBAIL, posant son chapeau sur un meuble.

Quelle chaleur! (Montrant les portes des chambres des Sérignac.) Et celles-ci?

LE GARÇON.

Occupées par une famille.

GARBAIL.

Qui vient?

LE GARÇON.

De Bordeaux, comme monsieur.

LORANDO, à part.

Ah!

GARBAIL, au garçon.

C'est bon... porte mes bagages au quinze... J'arrête le dix-sept pour une dame qui ne va pas tarder à arriver.

(Le garçon sort par le fond.)

LORANDO, allant à Garbail qui descend, accent anglais.

Vous arrivez de Bordeaux?

GARBAIL.

Hein?

LORANDO.

Vous arrivez de Bordeaux?

GARBAIL.

Attendez... (Il remonte, prend son chapeau qu'il enfonce sur sa tête et redescend se placer devant Lorando.) Oui... et vous?

LORANDO.

Connaissez-vous madame de Rubanstall?... comtesse de Rubanstall... grande dame... très grande dame, qui a un hôtel à Berlin. (A part.) Elle doit en avoir un.

GARBAIL.

Et quoi encore?

LORANDO.

Un autre à Paris. (A part.) Je l'espère.

GARBAIL.

Très belle femme, n'est-ce pas?

LORANDO.

Siouperbe, siouperbe.

GARBAIL.

Blonde?

LORANDO.

Yes... Oui.

GARBAIL.

C'est cela.

LORANDO.

Eh bien!...

GARBAIL, lui tournant le dos.

Connais pas.

LE GARÇON, entrant, à Garbail.

La chambre de monsieur est prête. (A Lorando.) Milord n'a pas d'ordre à me donner?

LORANDO.

Une lettre à mettre à la poste... Je vais la fermer. (Il s'assied à la table.) Ah! portez mon bagage à la gare... Départ de sept heures... ce soir.

LE GARÇON.

Oui, milord.

GARBAIL, *part.*

Milord ! (*Bas, au garçon.*) Quel est ce monsieur?

LE GARÇON, *bas.*

Lord Ando, membre de la Chambre haute.

GARBAIL, *à part.*

Diable! un grand personnage! (*Mettant le chapeau à la main, il va vers Lorando.*) Milord... (*Lorando ne répond pas, le regarde, puis met la suscription de la lettre; plus haut.*) Milord!... (*Lorando ne répond pas; plus haut.*) Milord, je vous parle.

LORANDO, *le regardant.*

Vous ne m'êtes pas présenté...

GARBAIL.

Si ce n'est que ça... (*Au garçon.*) Viens ici... (*Le garçon avance.*) Présente-moi à milord.

(*Lorando s'est levé tenant la lettre.*)

LE GARÇON, *hésitant.*

Monsieur veut...

GARBAIL.

Oui, vivement.

LE GARÇON.

Milord... j'ai l'honneur de présenter à milord, monsieur Garbail...

GARBAIL.

De la maison Garbail et Compagnie de Bordeaux, vins et spiritueux... Je ne vous offre pas des quatre-vingt, ils sont mous; des quatre-vingt-un... ils sont durs; des quatre-vingt-deux, ratés... Parlez-moi des soixante-dix-huit, et si vous désirez...

LORANDO.

Adressez-vous à mon intendant... (Au garçon.) Cette lettre à la poste...

(Le garçon prend la lettre et sort.)

GARBAIL.

Où trouve-t-on l'intendant de milord?

LORANDO.

A London.

GARBAIL, prenant son carnet.

Milord serait-il assez aimable pour me donner son adresse?...

LORANDO.

Mister Pekitt, Trafalgar square. Ando house, London.

GARBAIL, écrivant.

Merci, milord. (Remettant son carnet dans sa poche.) Je regrette de ne pas connaître madame de Rubanstall...

SCÈNE VI

LORANDO, GARBAIL, Mme VERTEMBOIS, LE GARÇON.

(Mme Vertembois tient son carnet rouge; costume de voyage, un peu excentrique, mais très élégant. Pendant toute cette scène, Lorando paraît occupé à regarder les gravures, mais cherche à entendre tout ce qui se dit.)

LE GARÇON, précédant Mme Vertembois, désignant la porte du fond.

Cette porte est celle du salon... Mais les voyageurs peuvent aussi entrer chez eux et sortir, par le jardin. (Désignant Garbail.) Si madame veut parler à monsieur Garbail...

GARBAIL, remontant, saluant.

Madame... déjà arrivée?...

LORANDO, à part.

Jolie et pschutt, cette dame.

Mme VERTEMBOIS.

Ne m'en parlez pas!... J'ai manqué l'express... J'ai été obligée de passer la nuit à Dax, d'où je suis partie ce matin à sept heures. (Au garçon.) Voici mon bulletin, allez retirer mes bagages.

LE GARÇON.

Faut-il prendre une charrette à bras?

GARBAIL.

Parbleu!

LE GARÇON.

Combien de colis?

Mme VERTEMBOIS.

Dix-sept.

LORANDO, à part.

C'est une cocotte.

LE GARÇON, à part.

C'est un camion qu'il faut alors. (Haut.) On y va, madame. (A part, en s'en allant.) Dix-sept colis!

LORANDO, l'appelant.

Garçon!

LE GARÇON, revenant.

Milord.

LORANDO.

Une voiture... Je vais à Saint-Jean-de-Luz.

LE GARÇON.

Oui, milord.

(Il sort.)

Mme VERTEMBOIS, à Garbail.

Le lendemain de votre départ, j'ai fait la connaissance de la plus charmante Badoise... d'une grâce,... d'une distinction si exquises que je me suis liée avec elle... On la dit femme d'un prince allemand médiatisé.

GARBAIL.

Elle se nomme?

Mme VERTEMBOIS.

Madame de Rubanstall.

LORANDO, à part.

Non... c'est une femme comme il faut... elle connait madame de Rubanstall.

Mme VERTEMBOIS.

C'est toute une histoire que je tiens de la comtesse elle-même... Elle a fait un mariage de la main gauche... Seulement, la famille de son mari ne veut la voir à aucun prix... On assure, mais la comtesse l'ignore, que le prince a déjà divorcé une première fois.

GARBAIL.

Qu'importe... Un mariage morganatique... c'est comme quand on fait l'aumône... La main gauche doit toujours ignorer ce qu'a fait la main droite.

Mme VERTEMBOIS, bas à Garbail, montrant Lorando.

Quel est ce monsieur?

GARBAIL, bas.

Un grand personnage... un lord, membre de la Chambre haute.

Mme VERTEMBOIS, bas.

Il a l'air distingué. (Haut.) Vous savez que la famille Sérignac est ici ?

GARBAIL.

Je suis absent de Bordeaux depuis près de huit jours. (Bas.) Je ne suis à Biarritz que parce que vous m'y avez donné rendez-vous.

Mme VERTEMBOIS.

Je devais partir avec eux... Il était convenu que nous déjeunions aujourd'hui à Saint-Jean-de-Luz... Avant que j'aie réparé le désordre de ma toilette... trouvé une voiture... il sera trop tard.

LE GARÇON, entrant.

La voiture de milord est avancée.

LORANDO.

C'est bien. (Le garçon sort. A part.) Elle connait la comtesse de Rubanstall... (Allant à Garbail.) Voudriez-vous me faire l'honneur de me présenter à madame ?...

GARBAIL.

Comment donc, milord... (A Mme Vertembois.) Madame... lord Ando, membre de la Chambre haute. Milord... madame de Vertembois.

(Lorando salue.)

Mme VERTEMBOIS, bas, à Garbail.

De ?...

(Elle salue.)

GARBAIL, bas.

Ça pose.

LORANDO.

J'ai eu l'indiscrétion d'entendre que vous êtes invitée à déjeuner à Saint-Jean-de-Luz, si madame voulait me permettre de lui offrir une place dans ma voiture.

Mme VERTEMBOIS.

Monsieur... je n'ai pas l'honneur de vous connaitre.

LORANDO.

Comment... je vous ai été présenté... A London, quand on est présenté...

GARBAIL.

C'est vrai, milord vous a été présenté.

LORANDO.

On n'est plus un étranger l'un pour l'autre.

Mme VERTEMBOIS.

Si cela se fait à Londres... Mais je ne suis pas en toilette... Bah! aux eaux!... J'accepte, milord.

GARBAIL, vexé, bas à Mme Vertembois.

Vous n'y songez pas!

Mme VERTEMBOIS, bas.

Puisque ça se fait à Londres.

LORANDO, qui s'est dirigé vers la sortie.

A vos ordres, madame.

Mme VERTEMBOIS, bas, à Garbail de plus en plus vexé.

C'est pour l'œuvre des petits Tonkinois; il me reste vingt billets à placer. (Haut.) Je vous suis, milord.

(Elle sort avec Lorando.)

SCÈNE VII

GARBAIL, puis Mme SÉRIGNAC, SUZANNE, puis GEORGES.

GARBAIL, seul.

C'était bien la peine de me donner rendez-vous! (S'asseyant sur le canapé, à droite.) Oh! les femmes!... Me laisser en plan comme cela... c'est raide... Je n'ai pas la goutte, moi, comme monsieur Vertembois... En voilà un qui est... confiant... c'est une goutte sereine qu'il a... (Se levant et examinant ses vêtements.) Je suis couvert de poussière... je vais rafraîchir ma toilette.

(Il remonte; Mme Sérignac et Suzanne entrent.)

SUZANNE.

Ah!... monsieur Garbail!...

Mme SÉRIGNAC, à Garbail qui la salue.

Je vous croyais en voyage.

GARBAIL.

J'arrive à l'instant. (Saluant Suzanne.) Mademoiselle... (A Mme Sérignac.) Qu'avez-vous fait de Georges?

(Mme Sérignac et Suzanne posent leur ombrelle sur la table.)

Mme SÉRIGNAC.

Nous ne l'avons pas vu aujourd'hui.

GARBAIL, montrant Georges qui entre.

Tenez... le voici!

GEORGES, descendant en scène.

Enfin, c'est vous!... Bonjour, ma tante; bonjour, cousine... (Apercevant Garbail.) Ah!... Garbail! (Il lui serre la main. A Mme Sérignac.) Je vous attends depuis neuf heures à Saint-Jean-de-Luz.

Mme SÉRIGNAC.

Nous ne sommes pas sorties de Biarritz.

SUZANNE.

Nous avons cherché Dodoche... (A part.) J'en ai assez de Dodoche, moi!

(Elles s'asseyent sur le canapé.)

GARBAIL, à Mme Sérignac.

Madame Vertembois vient de partir pour Saint-Jean-de-Luz.

Mme SÉRIGNAC.

Ah! mon Dieu!

SUZANNE, à Mme Sérignac.

Qu'as-tu, maman?

Mme SÉRIGNAC.

Ton père n'en fait jamais d'autres! J'avais invité madame Vertembois à déjeuner à Saint-Jean-de-Luz... Nous avons déjeuné en ville.

SUZANNE.

Tout cela, parce que nous rencontrons un homme qui nous dit qu'il a vu un loulou dans la rue du Vieux-Port... Papa nous la fait parcourir, nous arrêtant à chaque maison .. interrogeant chaque personne.

Mme SÉRIGNAC.

Madame Vertembois va être bien contrariée.

GARBAIL, à part.

Ah! ouat! elle tient un Anglais. (A Georges.) A tout à l'heure... (Saluant.) Mesdames...

(Il sort par la porte du fond.)

GEORGES, à Mme Sérignac.

Ma tante, irez-vous à Paris, cette année?

(Il s'assied.)

Mme SÉRIGNAC.

C'était notre intention... mais le séjour que nous faisons bien malgré nous à Biarritz, a modifié nos projets.

GEORGES.

Ah!... moi, à mon grand regret, je suis obligé de partir ce soir. (A Suzanne.) J'aurais tant voulu rester!

SUZANNE, à part.

Partir ce soir! (Haut.) Moi qui désirais voir Paris!... Dire que c'est à cause de Dodoche que... Oh! ce Dodoche!... Croyez-vous, mon cousin, qu'il y a deux ans nous sommes allés au Mont-Dor parce qu'il toussait!... Et le quatorze juillet de l'année dernière!... on m'a fait garder la maison parce que papa préférait mener Dodoche au feu d'artifice!

Mme SÉRIGNAC, à Georges.

Qu'est-ce qui t'appelle à Paris?

GEORGES.

Une affaire bien urgente, puisque je pars.

SUZANNE.

Mon cousin, vous n'êtes pas aimable; oh! pas du tout.

Mme SÉRIGNAC.

Suzanne, va donc te débarrasser de ton chapeau.

SUZANNE.

Il ne me gêne pas, maman.

Mme SÉRIGNAC.

Va donc.

SUZANNE, traversant la scène, à part.

C'est pour rester seule avec Georges; qu'est-ce qu'elle veut donc lui dire?

(Elle entre dans sa chambre.)

Mme SÉRIGNAC.

Il y a quelque brouille entre ton oncle et toi?

GEORGES.

Non.

Mme SÉRIGNAC.

Alors?

GEORGES.

Ah! ma tante! J'ai compris que s'il ne dépendait que de vous... si vous saviez comme j'aime Suzanne!... Tenez, dans mes rêves d'avenir, rêves où l'artiste ne voit que renommée, chefs-d'œuvre... l'image de ma cousine occupe toujours la première place. Pourquoi faut-il que mon oncle...

Mme SÉRIGNAC.

Enfin, qu'est-ce qui a été convenu entre vous?

GEORGES.

J'ai dit à mon oncle que je réfléchirais...

Mme SÉRIGNAC.

Et lui?

GEORGES.

Qu'il me répondrait quand j'aurais réfléchi... à moins que je ne trouve Dodoche... Dans ce cas il me donnerait Suzanne sans condition... (A part.) C'est insensé!

Mme SÉRIGNAC.

Ne peux-tu prendre sur toi de devenir son associé?

(Suzanne paraît à la porte et écoute.)

GEORGES.

Figurez-vous, moi, peintre, artiste, une plume derrière l'oreille... penché sur un grand-livre... scrutant les mystères

du doit et de l'avoir! Non, je veux ouvrir d'autres horizons à Suzanne, si distinguée, si gracieuse, ayant tout ce qu'il faut pour devenir une femme accomplie.

SUZANNE, à part.

C'est qu'il a raison!

GEORGES.

J'ai foi dans l'avenir... Il prouvera à mon oncle qu'il a eu tort de différer si longtemps mon bonheur... J'attendrai.

SUZANNE, à part, d'un air mutin.

C'est ça. . nous attendrons... (Toussant.) Hem! hem!

(Elle se dirige vers le canapé.)

Mme SÉRIGNAC, bas à Georges.

Suzanne!... (A part.) Laissons-les seuls. (Haut à Suzanne.) Je vais, comme toi, me mettre à mon aise. (Se levant.) Je reviens. (Traversant la scène. A part.) Elle sera peut-être plus heureuse que moi.

(Elle entre dans sa chambre. Suzanne et Georges sont en scène au premier plan.)

SUZANNE, à Georges.

Ainsi, tu pars ce soir?

GEORGES, poussant un soupir.

Oui, le cœur bien serré... bien...

SUZANNE, poussant aussi un soupir.

Ah!... pour ce qu'on fait à Biarritz!... (Nouveau soupir.) C'est moi qu'il faut plaindre... Je désirais tant voir Paris... (D'un air innocent, à Georges qui pousse un nouveau soupir.) Qu'est-ce que tu peux bien regretter ici?... Tu ne réponds pas?

GEORGES.

C'est un secret.

SUZANNE, d'un air câlin.

Dites-le moi, hein?

GEORGES.

Quand tu m'auras dit pourquoi tu désires aller à Paris.

SUZANNE, même jeu.

Je ne devine pas; non, je ne devine pas.

GEORGES.

Si la raison qui te fait désirer d'aller à Paris est la réciproque de celle qui me fait regretter Biarritz, je serais...

SUZANNE, même jeu.

Quoi, mon cousin?

GEORGES.

Oh! bien heureux! (Lui prenant la main.) Suzanne, tu sais que je t'aime... que puis-je regretter, si ce n'est toi!... (Une pause.) Pourquoi veux-tu tant voir Paris?

SUZANNE.

Georges!... (Elle baisse les yeux.) C'est pour aller...

GEORGES.

Pour aller...

SUZANNE.

Voir...

GEORGES.

Voir...

SUZANNE, rapidement.

La *Déroute du mandarin,* là...

(Elle lui tourne le dos toute confuse.)

GEORGES, lui tenant toujours la main.

Qui ne t'aimerait, ma Suzanne!... Veux-tu que je reste, veux-tu que je renonce...

SUZANNE.

Non, Georges, allez à Paris... (Souriant.) Moi aussi... J'attendrai.

Mme SÉRIGNAC, entrant.

Que ferons-nous cette après-midi?

GEORGES.

Si vous le voulez, ma tante, nous la passerons en famille.

Mme SÉRIGNAC.

Cela te va, Suzanne?

SUZANNE.

Oui, maman.

Mme SÉRIGNAC, allant prendre sa tapisserie sur le guéridon de droite.

A moi aussi. (A part, revenant s'asseoir avec Suzanne et Georges à la table.) On dirait qu'il y a accord parfait. (A Georges.) Tu pars toujours?

GEORGES.

Ce soir, ma tante.

Mme SÉRIGNAC, désappointée.

Ah!

SCÈNE VIII

LES MÊMES, Mme VERTEMBOIS, puis GARBAIL, puis SÉRIGNAC, puis LE GARÇON.

(Mme Vertembois est en toilette claire très élégante, mais un peu tapageuse. Garbail, tenue négligée, mais élégante.)

Mme VERTEMBOIS, entrant par la porte du fond, à part.

Tiens!... les Sérignac... (Descendant, à Mme Sérignac.) Chère madame, que d'excuses j'ai à vous faire...

Mme SÉRIGNAC, l'interrompant.

C'est nous qui...

Mme VERTEMBOIS, l'interrompant.

Je suis vraiment désolée... Que j'embrasse ma petite chérie... (Elle embrasse Suzanne; à Georges qui la salue.) Bonjour, monsieur Vannois...

Mme SÉRIGNAC, s'excusant.

Croyez que...

(Garbail entre par la porte du fond, s'arrête sans être vu, à quelques pas, et écoute.)

Mme VERTEMBOIS, l'interrompant.

Craignant de vous faire attendre... il était dix heures... je prends une voiture, je promets un bon pourboire au cocher si j'arrive à Saint-Jean-de-Luz avant midi... Il fait si bien que ses chevaux s'emportent...

Mme SÉRIGNAC et SUZANNE.

Ah! mon Dieu!

GARBAIL, à part.

Des chevaux de Biarritz qui s'emportent!

Mme VERTEMBOIS.

Jugez de ma frayeur... Enfin, il parvient à les maîtriser... Vous pensez si j'ose continuer avec le même attelage... Je paie et reviens à pied.

GARBAIL, à part.

Elle a supprimé milord dans son récit.

Mme SÉRIGNAC.

Enfin, vous voilà saine et sauve, c'est l'essentiel. (Bas, à Suzanne.) Inutile de parler du déjeuner.

SÉRIGNAC, entrant par la porte du fond, à droite.

Ce n'était pas Dodoche!... (Rencontrant Garbail.) Vous, Garbail... à Biarritz? (Il lui serre la main et descend avec lui. A Mme Sérignac, qui le regarde avec hauteur.) Ce n'était pas Dodoche... J'ai parcouru toute la plage... Rien... rien... (Apercevant Mme Vertembois.) Madame...

(Il salue.)

GARBAIL, à Mme Vertembois.

Permettez-moi, madame, de vous féliciter d'avoir échappé si miraculeusement à un péril...

Mme VERTEMBOIS.

Comment, vous savez?...

GARBAIL.

Quelqu'un qui se trouvait sur la route de Saint-Jean-de-Luz vous a aperçue, à travers un nuage de poussière, seule, dans votre voiture, les chevaux filant un train d'enfer, le cocher effaré ne pouvant les maintenir. Il fut tellement ahuri de voir des chevaux de Biarritz en cet état, que l'idée de courir à votre aide ne lui vint pas.

Mme VERTEMBOIS, à part.

Il raille... il a milord sur le cœur.

SÉRIGNAC.

Un accident!...

Mme SÉRIGNAC, bas, à Sérignac avec aigreur.

Taisez-vous donc... vous parlez toujours!

(Mme Sérignac fait de la tapisserie. Suzanne et Georges feuillettent un album. Sérignac va à Mme Sérignac; il fait des gestes comme quelqu'un qui donne une explication; elle le rebute; il va s'asseoir songeur sur le canapé. Garbail et Mme Vertembois sont au premier plan, à gauche.)

GARBAIL, bas, à Mme Vertembois.

Milord a pris le solde des petits Tonkinois?

Mme VERTEMBOIS, bas.

Oui.

GARBAIL, avec intention, bas.

Et... au même prix que les miens?

Mme VERTEMBOIS, langoureusement.

Paul... pouvez-vous croire...

GARBAIL, bas.

C'est au rabais, alors?

Mme VERTEMBOIS, bas, piquée.

Impertinent!...

(Elle va rejoindre les Sérignac.)

Mme SÉRIGNAC, à Suzanne.

Suzanne, qu'as-tu donc à t'agiter ainsi?

SUZANNE, se levant.

J'ai des fourmis dans les jambes. (Elle va à la gravure accrochée entre la première porte à gauche et la cheminée.) Tiens! Saint-Jean-de-Luz!... (A Georges.) Est-ce vrai, mon cousin, que c'est avec des blancs d'œuf que les peintres donnent à l'eau sa transparence?

GEORGES, allant à elle.

Je vais vous l'expliquer... Il faut d'abord...

(Sérignac se lève vivement, se place entre eux et les mène au premier plan. Georges est à sa droite, Suzanne à sa gauche.)

SÉRIGNAC, à Georges.

As-tu réfléchi?

GEORGES.

Mon oncle...

SÉRIGNAC.

Alors, trouve Dodoche. (A Suzanne.) Suzanne, va près de ta mère.

(Suzanne va retrouver Mme Sérignac.)

Mme SÉRIGNAC, se levant.

C'est l'heure de respirer la brise du large... Allons prendre nos chapeaux, Suzanne.

(Tous se lèvent, sauf Sérignac.)

SÉRIGNAC.

Je vous attends.

Mme VERTEMBOIS.

Quelques minutes pour changer de toilette et je reviens.

(Elle sort par la porte du fond.)

SUZANNE, passant près de Georges, bas.

Je suis sûre que papa nous quittera à la plage.

(Elle entre dans sa chambre avec sa mère.)

GEORGES, à Garbail.

Viens-tu?

(Ils sortent par la porte du fond.)

SCÈNE IX

SÉRIGNAC, puis AGATHE, puis LE GARÇON.

SÉRIGNAC, morose.

La brise du large... C'est moi qui vais le prendre le large... J'ai bien le temps de respirer, moi!... c'est bon pour eux!... A peine sorti, je me mets en quête de Dodoche... Ces huit jours perdus... Enfin!

AGATHE, entrant par la porte latérale de gauche, et ne voyant pas Sérignac. Toilette de voyage élégante.

Personne!... Il faut pourtant que je voie Paul avant de quitter Biarritz... Il est heureux que je l'aie aperçu ce matin entrant dans cet hôtel... A peine arrivé avec moi, mon professeur reçoit une dépêche qui l'appelle à Berlin. (Arrivée à la table, elle aperçoit Sérignac qui ne la voit pas.) Monsieur...

SÉRIGNAC, se levant avec impatience.

Toujours des importuns!... (Apercevant Agathe.) Une dame... Je m'en vais.

(Il entre dans sa chambre, en saluant Agathe en passant.)

AGATHE.

Pas poli, ce noble vieillard. (Allant à la cheminée, elle sonne.) Il viendra bien quelqu'un... (Elle sonne de nouveau.) Je n'ai pas de temps à perdre, moi.

LE GARÇON, entrant.

C'est madame qui a sonné?

AGATHE.

Dites à monsieur Garbail qu'une personne désire lui parler tout de suite... que c'est très pressé.

LE GARÇON.

Justement il est chez lui... J'y vais.

(Il sort par la porte du fond. Agathe va à la table; elle est de face au spectateur.)

AGATHE.

Décidément, je n'aime pas à attendre. (Elle feuillette avec impatience une brochure.) C'est une chance de n'avoir rencontré ici que ce vieux buffle... (Elle frappe du pied avec impatience et feuillette avec rapidité la brochure.) Viendra-t-il ou ne viendra-t-il pas?... Ah! je commence à rager.

(Elle déchire la brochure en deux. Garbail entre par la porte du fond; il ne voit Agathe que de dos.)

SCÈNE X

AGATHE, GARBAIL.

GARBAIL, arrivant à quelques pas d'Agathe.

Hem! hem!

AGATHE, se tournant vivement.

Enfin! te voilà!

GARBAIL, faisant un bond.

Agathe!

AGATHE.

Approche donc.

GARBAIL, en scène avec elle.

Qu'as-tu fait de ton Russe?

AGATHE.

Parti pour le Caucase... Arrivé le lendemain du jour que je t'ai vu, il a trouvé chez son consul un ordre impérial qui l'envoyait rejoindre son régiment sans retard.

GARBAIL, avec sentiment.

Ma pauvre Agathe!

AGATHE.

Tais-toi donc... J'apprenais l'allemand le jour même de son départ... Mon professeur possède du côté de la Bavière un vaste territoire presque désert qu'il veut peupler.

GARBAIL.

Coloniser... c'est plus à la mode.

AGATHE.

Et comme il l'habitera une partie de l'année, qu'il sera seul ou à peu près, il veut une femme selon son cœur... Il m'a offert sa main.

GARBAIL, à part, avec admiration.

Ces Allemands ont toutes les audaces! (Haut.) Il est ici!

AGATHE.

Oui... Mais nous partons dans une heure pour Bordeaux, d'où seul il se rendra à Berlin, pour aplanir certaines diffi-

cultés qui s'opposent à ses vœux. S'il réussit, je dois aller l'y rejoindre... mais je crains les investigations de sa noble famille.

GARBAIL.

As-tu les moyens de voyager?

AGATHE.

Je suis calée.

GARBAIL.

Bien calée?

AGATHE.

Très calée.

GARBAIL.

Alors, va à Paris... En province on vous dissèque; à Paris, on vous regarde.

AGATHE.

Justement, je lui ai dit que je suis Parisienne.

GARBAIL.

Il l'a cru?

AGATHE.

Tiens!...

GARBAIL.

Alors, c'est un Allemand de l'ancienne Germanie... une espèce à conserver... Voyage seule... tu comprends?

AGATHE, riant.

Ne crains rien... Mon professeur en route, je prends le train suivant... Tu es de bon conseil!... Merci et adieu!... (Fausse sortie.) Si mon plan échoue, je t'écrirai et serai bientôt près de toi.

GARBAIL, à Agathe qui sort.

Surtout voyage seule.

SCÈNE XI

GARBAIL, puis Mme SÉRIGNAC et SUZANNE, puis SÉRIGNAC, puis GEORGES, puis Mme VERTEMBOIS.

GARBAIL.

Encore une alerte sans conséquences fâcheuses... Cette fois-ci j'espère que de longtemps je n'entendrai parler d'elle.

(Mme Sérignac et Suzanne entrant.)

Mme SÉRIGNAC, à Garbail.

Où est passé monsieur Sérignac?

GARBAIL.

Je ne saurais trop vous le dire.

(Suzanne, devant la glace, met la dernière main à sa toilette.)

SUZANNE, à part.

Et Georges?

SÉRIGNAC, sortant de sa chambre.

Allons-nous partir?

GEORGES, entrant.

J'arrive à temps!

SÉRIGNAC.

En route!

Mme SÉRIGNAC.

Et madame Vertembois?

SÉRIGNAC, avec humeur.

Si nous devons l'attendre... alors...

Mme SÉRIGNAC, avec aigreur.

Nous vous avons bien attendu, nous!

SÉRIGNAC, à part.

On sait bien quand elle s'y met, à sa toilette... mais on ne sait jamais quand elle finit.

(Il s'assied sur le canapé et piétine d'impatience. Mme Vertembois entre.)

TOUS, sauf Sérignac.

Ah!

SÉRIGNAC, à part.

C'est fort heureux!

(Tous remontent.)

SCÈNE XII

LES MÊMES, LE GARÇON.

LE GARÇON.

Une lettre pour monsieur Garbail.

(Tous s'arrêtent.)

GARBAIL, prenant la lettre et regardant l'adresse.

Ah! mon Dieu! (A part.) C'est d'Agathe!... Elle m'écrit... Elle a fait déjà quelque sottise!

(Le garçon sort. Tous redescendent.)

Mme VERTEMBOIS.

Qu'avez-vous?

Mme SÉRIGNAC.

Une mauvaise nouvelle, sans doute?

SÉRIGNAC.

Il n'est pas marié, lui!... Quelle mauvaise nouvelle peut-il recevoir!

GARBAIL, qui a ouvert la lettre.

Non, c'est la joie... Je reconnais la main d'un ami dont je me croyais débarrassé... non que je croyais mort... (Lisant.) « Si tu as quelque chose à me dire, écris-moi poste restante,

» à Paris. Sois tranquille, je voyagerai seule... Je n'amènerai » avec moi que Dodochowich. » (Parlé.) Bon! j'en étais sûr!... Il lui faut toujours quelqu'un. (Lisant.) « Que Dodochowich ne » t'intrigue pas; c'est un loulou, dernier souvenir de mon » Russe; j'en raffole... Il m'appelle déjà maman... Ce sera » une distraction pour moi à Paris. » (Parlé.) Tiens!... tiens!... Dodochowich! un loulou! (Haut.) Sérignac! Sérignac!

SÉRIGNAC, courant à lui.

Quoi?

GARBAIL, lui présentant la lettre.

Lisez cette phrase... Tenez, à partir de là.

SÉRIGNAC, après avoir lu.

Il a dit maman... c'est Dodoche!

TOUS.

Dodoche!

SÉRIGNAC, avec explosion.

Oui!... Dodoche qu'on emmène à Paris.

(Tous descendent en scène, au premier plan.)

Mme SÉRIGNAC.

A Paris!

SUZANNE, bas, à Georges.

Je crois que je verrai la *Déroute du mandarin*.

GEORGES, Mme VERTEMBOIS, GARBAIL.

Pauvre Dodoche!

SÉRIGNAC, avec abattement.

Pourvu qu'il ne tombe pas entre les mains de monsieur Pasteur!

Rideau.

ACTE TROISIÈME

Salon de l'appartement de Sérignac, dans un des grands hôtels de Paris. Au troisième plan, à gauche, porte de sortie; à droite, une cheminée entre deux fenêtres; au fond, porte conduisant aux chambres de Sérignac. Ameublement confortable; une table ronde au milieu de la scène. Canapé placé obliquement, mais presque de face au spectateur, au premier plan, à gauche. Chaises, fauteuils; les meubles du fond sont chargés de paquets.

SCÈNE I

SÉRIGNAC, GARBAIL, puis LE GARÇON.

(Garbail est en grand deuil. Ils sont assis sur le canapé, à gauche.)

SÉRIGNAC.

Il n'a pas eu le temps de se reconnaître?

GARBAIL.

L'apoplexie a été foudroyante... Mon pauvre oncle!...

SÉRIGNAC, philosophiquement.

Enfin!... vous voilà chef de maison... c'est une grave responsabilité... il est vrai que vous ne relevez que de vous seul.

GARBAIL.

Aussi ai-je voulu visiter moi-même les clients... c'est pour cela que je suis à Paris... Je désire surtout voir l'intendant du prince de Konigsberg, qui m'offre la fourniture de la maison de son maître sans que je l'aie sollicitée... c'est rare... Et madame Sérignac, mademoiselle Suzanne, comment se portent-elles?

SÉRIGNAC.

Bien... Madame Sérignac... peut-être un peu nerveuse, depuis Biarritz... l'air y est trop vif. J'avais compté sur notre séjour dans la grande ville pour la calmer, mais... Où logez-vous?

GARBAIL.

A quelques pas d'ici, chez Georges, comme toujours. Il m'a trouvé installé chez lui hier soir. A-t-on découvert les traces de Dodoche?

SÉRIGNAC.

Bah! Outre l'agence *l'Argus,* dont j'ai vu le directeur à Biarritz, trois autres s'en occupent... J'ai eu beau porter le chiffre de la récompense à cinq cents francs... rien... rien...

GARBAIL.

Comment, personne n'est venu?

SÉRIGNAC.

Attendez... La première semaine de notre arrivée... et il y en a trois que nous sommes ici... oui, trois... nous sommes partis de Bordeaux le deux septembre... c'était une procession continuelle, une chaîne sans fin... J'ai été obligé de donner l'ordre de ne laisser pénétrer chez moi personne... accompagné d'un chien, bien entendu, sans en avoir donné le signalement par lettre... J'en reçois chaque jour une avalanche... ce matin, soixante-quinze.

GARBAIL.

Fichtre!

SÉRIGNAC.

Ces dames sont encore au dépouillement de notre correspondance... heureusement que madame Vertembois les aide.

LE GARÇON, entrant, portant un paquet.

De la part des magasins du Louvre.

SÉRIGNAC, lui indiquant le fond.

C'est bien... mettez ça là. Avez-vous été à l'agence dont vous m'avez parlé?

LE GARÇON.

Oui, monsieur. Comme c'est tout près, le directeur a répondu qu'il viendrait lui-même.

SÉRIGNAC.

Très bien. (Le garçon dépose le paquet et se retire. A Garbail.) Une agence infaillible, dit-on.

GARBAIL.

Et madame Vertembois? toujours des bonnes œuvres?

SÉRIGNAC.

Elle est fort occupée d'une société en formation... que sais-je... je crois même que c'est pour cela qu'elle est à Paris... Jolie femme, hein? (Lui donnant un coup d'épaule.) Ah! mon gaillard!

(Nouveau coup d'épaule.)

GARBAIL.

Quoi?

SÉRIGNAC.

Faites donc l'étonné... Un jeune homme ne consomme pas autant de billets de loterie, qu'il paie à domicile...

GARBAIL.

Je ne l'ai pas vue depuis Biarritz.

LE GARÇON, entrant portant un paquet.

Du Petit-Saint-Thomas.

SÉRIGNAC.

Bien. (Le garçon dépose le paquet au fond et sort.) Ça n'en finira pas... Vous partez de chez vous... vous dites à vos amis : « Vous savez, je vais à Paris... » Alors... les commissions pleuvent de tous côtés. (Désignant les paquets entassés au fond.) Pas un de ces paquets n'est pour nous... quelle scie!... (Tirant son carnet de sa poche.) Vous

permettez?... Si je ne note pas les achats de ce matin, je ne m'y reconnaîtrai plus.

(Il écrit.)

SCÈNE II

LES MÊMES, Mme VERTEMBOIS.

Mme VERTEMBOIS, parlant à quelqu'un dans la coulisse.

Dans une heure je serai de retour, je vous le promets. (Descendant en scène.) Où ai-je posé mon carnet? Ah! sur la table. (Elle prend son carnet. Apercevant Garbail.) Tiens! monsieur Garbail! (Lui tendant la main, que Garbail prend froidement.) Quel bon vent vous amène à Paris? (A Sérignac.) Rien encore aujourd'hui... rien qui puisse vous faire espérer de retrouver Dodoche.

SÉRIGNAC.

Ces agences!... ça vous promet monts et merveilles! mais il n'y a pas plus à s'y fier qu'à un diplomate chinois.

GARBAIL, avec intention.

Il n'est pas nécessaire d'être de l'empire du Milieu pour manquer à sa parole.

(Il se tient à l'écart, à droite, au premier plan.)

Mme VERTEMBOIS, à part.

Il a toujours milord sur le cœur. (A Sérignac.) C'est à quatre heures, ici même, dans les salons de l'hôtel, que l'on tire la loterie au profit de notre société, (à Garbail) qui vient de se fonder... La connaissez-vous, monsieur Garbail?

GARBAIL, froidement.

Elle se nomme?

Mme VERTEMBOIS.

« Société d'encouragement contre le divorce!... » Vous n'en avez pas entendu parler?

GARBAIL, de même.

C'est la première fois.

Mme VERTEMBOIS.

Arrivée d'Allemagne depuis quelques jours, madame de Rubanstall a bien voulu accepter d'être notre présidente.

GARBAIL, à part.

L'épouse morganatique.

Mme VERTEMBOIS.

Elle a insisté pour que je fisse partie du comité dirigeant dont je suis secrétaire. Je n'ai pu refuser mon concours à une œuvre si essentiellement morale et conservatrice.

GARBAIL, à part.

Parbleu ! avec un mari toujours goutteux, commode... elle tient à le garder.

Mme VERTEMBOIS.

Nous avons avec nous toute l'élite de la société, à commencer par le faubourg Saint-Germain. (A Sérignac, ouvrant son carnet.) J'avais oublié mon carnet, je n'ai pu offrir des billets à madame Sérignac; mais vous les prendrez, vous. (Lui donnant des billets.) En voilà cinq, que je règlerai avec Suzanne. (Elle va vers Garbail; lui présentant deux billets, bas.) Je vous traite en ami, vous, deux seulement... (Souriant.) Je vous inscris.

GARBAIL, prenant les billets.

Pardon, madame, je n'aime pas les comptes.

(Il paie.)

Mme VERTEMBOIS.

Ah ! (air pincé) merci... (Elle se dirige vers la sortie, puis se retourne et salue cérémonieusement.) Merci.

(Elle sort par la porte latérale de gauche, au fond.)

GARBAIL, tenant les billets, à part.

Si cependant je me trompais... (A Sérignac, qui a l'air de chercher.) Avez-vous perdu quelque chose?

SÉRIGNAC, cherchant.

Où ai-je donc mis mes factures d'hier? c'est pour le coup! je vais voir... (Se dirigeant vers la porte du fond.) Vous permettez; dans un instant, je reviens.

(Il sort par la porte du fond.)

SCÈNE III

GARBAIL, puis LORANDO, puis SÉRIGNAC.

GARBAIL, tenant toujours les billets.

Moi, Garbail, j'aurais été le jouet d'une femme!... j'aurais un attachement sérieux!... (Un silence.) Oui, c'est une rupture... (Autre silence.) Je ne veux rien d'elle! ces billets me brûlent les doigts!

LORANDO, entrant et saluant; il est vêtu de noir, tenue correcte.

Monsieur...

GARBAIL, saluant.

Monsieur... à qui ai-je l'honneur de parler?

LORANDO.

Je suis le directeur de...

GARBAIL.

Ah! oui, de l'agence le... le...

LORANDO.

L'*Argus*... Renseignements, discrétion, publicité. Capital : dix millions.

GARBAIL.

Ayez l'obligeance d'attendre, oh! quelques minutes seulement. La personne qui vous a fait demander va venir. Moi, monsieur, je suis monsieur Garbail, chef de la maison Garbail et Compagnie de Bordeaux, vins et spiritueux. Je ne vous offre pas des quatre-vingt...

LORANDO.

Non... ils sont mous.

GARBAIL, le regardant attentivement.

Ah! des quatre-vingt-un...

LORANDO.

Bah! ils sont durs...

GARBAIL, même jeu.

Quatre-vingt-deux.

LORANDO.

Ratés... parlez-moi des soixante-dix-huit.

GARBAIL, le reconnaissant.

Milord, comment se porte mister Pekitt, Trafalgar square, Ando house?

LORANDO, se redressant, accent anglais.

Qui peut savoir! Il est parti comme un vulgaire pick-pocket pour la Belgique... il a emporté avec lui tout ce que je possédais à London.

(Ils éclatent de rire en se donnant la main, Lorando reprend son accent habituel.)

GARBAIL, faisant passer Lorando devant lui.

Veuillez donc vous asseoir. (Lorando s'assied. Lui présentant ses deux billets de loterie.) Tenez, voilà ce que vous venez de laisser tomber.

LORANDO, prenant les billets.

Des billets de loterie?... Cela se peut... Je suis obligé d'en prendre plus souvent que je ne voudrais.

(Il met les billets dans sa poche.)

GARBAIL, à part.

M'en voilà débarrassé. (Haut.) Vous jouez admirablement l'Anglais... j'y ai été pris à Biarritz, je l'avoue.

LORANDO, modeste.

Oh!

GARBAIL.

Madame Vertembois aussi... A propos, l'avez-vous revue?

LORANDO.

Ah! non, par exemple!... Du reste, très jolie femme... un peu capiteuse; elle porte à la tête.

GARBAIL.

Comme vous dites cela?...

LORANDO.

Vous comprenez... une jolie femme, que vous ne connaissez pas... accepte un tête-à-tête avec vous... et à la première tentative de galanterie s'enfuit comme une gazelle effarouchée, après vous avoir colloqué en billets vingt petits Tonkinois!...

GARBAIL, joyeux.

Ah! bah!

LORANDO.

C'est comme je vous le dis.

GARBAIL, à part.

J'ai fait une sottise!... pauvre Cécile! (A Lorando.) Tenez, dans ce moment, elle est ici, dans l'hôtel, en visite.

LORANDO, inquiet.

Avec son carnet!

GARBAIL.

Toujours.

LORANDO, se levant précipitamment.

Permettez-moi de me retirer. Je reviendrai.

GARBAIL, riant.

Calmez-vous... Elle est avec des dames, vous ne la verrez pas... A propos, et l'affaire Rubanstall?...

LORANDO.

Ne m'en parlez pas... on ne connaissait personne de ce nom à Bordeaux. Nous continuons nos recherches, puis un beau jour nous recevons, de la part de la famille du prince, une lettre contenant un chèque qui nous couvre à peine de nos frais et dans laquelle on nous dit de ne plus nous occuper de cette affaire.

SÉRIGNAC, rentrant, tenant ses factures.

Je les ai retrouvées. (Apercevant Lorando.) Ah! le directeur de l'*Argus,* je crois?

LORANDO.

Vous, à Paris!... Et je ne l'apprends que par hasard!

SÉRIGNAC

Comment... c'est de votre agence que m'a parlé le garçon de l'hôtel?

LORANDO.

Vous arrivez, sans doute?... Pourquoi n'avez-vous pas répondu à la lettre que je vous ai adressée, il y a un mois?

SÉRIGNAC.

Nous étions encore à Biarritz d'où ces dames ne voulaient pas démarrer. Je n'ai pas reçu votre lettre. Avez-vous découvert les traces de Dodoche?

LORANDO.

Dodoche est le nom du loulou?

SÉRIGNAC.

Mais oui.

LORANDO.

Alors c'était lui!... je l'ai vu.

SÉRIGNAC.

Vous savez où il est... (Prenant son chapeau qui est sur un meuble.) Courons.

LORANDO.

Trop tard!... Ah! pourquoi ne m'avez-vous pas donné avis de votre arrivée à Paris... J'attendais toujours une réponse à ma lettre qui vous priait de nous envoyer par télégramme le nom de votre loulou... Où prendre maintenant la Lombardini.

SÉRIGNAC.

La Lombardini!

LORANDO.

Oui... une diva de café-concert... une étoile de primo cartello... dans ce genre.

GARBAIL, à part.

La Lombardini! (A Lorando.) Petite, n'est-ce pas? Brune? des yeux... de la lumière électrique, quoi?

LORANDO.

C'est cela. Voix... ordinaire, mais un brio... un diable au corps qui attirait la foule.

GARBAIL, à part.

C'est Agathe!

SÉRIGNAC, à part.

Est-il bavard, ce directeur! (A Lorando.) Que nous importe la Lombardini?

LORANDO.

Attendez donc... Elle a déployé, pendant quinze jours, un luxe...

SÉRIGNAC, avec impatience.

Occupons-nous de Dodoche! pas tant de phrases!

LORANDO.

Cependant, monsieur, il faut procéder avec ordre... avec méthode.

SÉRIGNAC, de même.

Non, avec rapidité!

LORANDO, à part.

Essayons du style télégraphique. (Haut.) Vingt-cinq juillet: moi voir Lombardini, bois Boulogne, seule dans voiture princière, chevaux anglais, cocher, groom chamarrés. Loulou trônant sur coussin, luxe asiatique.

SÉRIGNAC, avec impatience.

C'était Dodoche... Il fallait courir chez elle!

LORANDO, lentement.

C'est ce que nous avons fait... dès que nous l'avons su... Mais l'homme propose... on n'est pas toujours...

SÉRIGNAC, piétinant sur place.

Je bous, monsieur, pas de phrases inutiles!

LORANDO, à part.

Reprenons le style télégraphique... (A Sérignac.) Trente juillet: envoyé chez Lombardini, groom montrer porte; deux août: moi soudoyer groom, alors, voir loulou malade, fluxion poitrine. Moi lire sur collier loulou : Dodoche.

SÉRIGNAC, haletant.

Il fallait vous en emparer séance tenante.

GARBAIL.

Du calme. Si vous ne laissez pas parler monsieur, nous n'en finirons jamais.

SÉRIGNAC, à Lorando.

Pas de phrases; au but, au but.

LORANDO, à part.

Serrons notre style télégraphique. (A Sérignac.) Lettre pas arriver. Six août : Lombardini plus pouvoir soutenir luxe asiatique. Moi, l'entendre café concert, grand succès, mais pas pouvoir soutenir luxe asiatique. Quinze août : argent, courses, peines à moi perdus. Lombardini partie; meubles, chevaux et cœtera, enchères.

SÉRIGNAC.

Vous dites?

LORANDO.

Que tout ce qu'elle possédait a été vendu aux enchères. Dans une débâcle pareille, Dieu sait où est passé loulou... Il a peut-être déjà fait de mauvaises connaissances.

SÉRIGNAC.

Ne perdez pas une minute!... mettez tous vos agents en campagne.

LORANDO.

J'y cours. (Fausse sortie.) Vous vous rappelez la promesse que vous m'avez faite à Biarritz?

SÉRIGNAC, impatient.

Oui... trouvez Dodoche... toutes les sympathies de ma famille ..

LORANDO.

Me seront acquises... je sais.

SÉRIGNAC.

Et alors...

LORANDO.

Oui... oui... je vais remuer le monde pour arriver à ce résultat, et j'y arriverai.

(Il sort vivement par la porte de sortie à gauche.)

SÉRIGNAC.

Ah! s'il pouvait dire vrai... J'ai besoin d'air... venez-vous, Garbail?

GARBAIL.

Merci... je veux saluer ces dames.

SÉRIGNAC.

Je devais sortir avec elles... Dites-leur que je vais revenir.

(Il sort par la porte de sortie, au fond, à gauche.)

GARBAIL, le regardant sortir.

L'enfant mâle d'abord, Dodoche ensuite le rendront fou.

SCÈNE IV

GARBAIL, Mme SÉRIGNAC, SUZANNE, en tenue de ville, prêtes à sortir, puis GEORGES.

Mme SÉRIGNAC, à Garbail.

Nous vous savions à Paris, je suis heureuse de vous voir.

GARBAIL, saluant.

Madame, mademoiselle... vous allez sortir, je crois?

Mme SÉRIGNAC.

Oui... mais comme monsieur Sérignac n'est pas ici et que nous vous tenons, nous sortirons plus tard. (Elles ôtent leur chapeau et le posent sur le guéridon.) Vous êtes pour longtemps à Paris?

(Elle lui indique un siège. Ils s'assoient à gauche.)

GARBAIL.

Pour quelques jours seulement.

SUZANNE.

Vous avez vu mon cousin?

GARBAIL.

Oui, mademoiselle, dans son atelier... fort affairé; il attendait quelques peintres, parmi lesquels Mossénier, qui doivent lui donner leur avis sur l'œuvre qu'il destine au salon.

GEORGES, entrant.

Ne vous dérangez pas... Bonne nouvelle, ma tante... ma cousine, bonne nouvelle! (A Garbail.) Ils sont venus; ils sortent de chez moi.

Mme SÉRIGNAC.

Dis-nous d'abord ce qui te rend si joyeux... Est-ce l'appréciation de tes amis sur ton tableau?

GEORGES.

Ah! ma tante!... ils l'ont trouvé d'une vigueur de ton! d'une furia! c'est l'expression dont s'est servi Mossénier; vous savez, Mossénier, notre grand coloriste... Ils ont vanté l'éclat merveilleux de mon soleil d'Asie... Mossénier m'assure que mon tableau sera l'événement du salon.

Mme SÉRIGNAC.

J'en suis bien heureuse.

SUZANNE, à part.

Et moi donc!

GEORGES, s'asseyant.

J'aurais pu arriver plus tôt, mais j'ai voulu voir mon voisin le chimiste. (A Garbail.) Tu sais, celui qui a son laboratoire sous mon atelier?

GARBAIL.

Oui. J'éternue chaque fois que je passe devant sa porte.

GEORGES.

Il a failli perdre un œil, ce matin.

Mme SÉRIGNAC.

Comment?

GARBAIL.

Cela ne m'étonne pas.

GEORGES.

Une cornue qui a éclaté.

SUZANNE.

Pourvu qu'il ne vous fasse pas sauter.

GARBAIL.

Cela pourrait bien arriver.

(Il cause avec Mme Sérignac. Suzanne à droite, au premier plan; Georges va la trouver.)

SUZANNE, bas à Georges.

Et tes démarches au ministère?... Tu m'as dit que tu sollicitais quelque chose qui pourrait te rendre papa favorable. Est-ce toujours un secret?

GEORGES.

Toujours... Je crois que j'aurai aujourd'hui ce que je demande.

SUZANNE.

Ce n'est pas le Mérite agricole, au moins!

SCÈNE V

LES MÊMES, SÉRIGNAC.

(En entrant, Sérignac, apercevant Georges et Suzanne, court se mettre entre eux.)

SÉRIGNAC, à Georges.

As-tu réfléchi?

GEORGES, avec humeur.

Mais, mon oncle...

SUZANNE.

Mais, papa...

SÉRIGNAC, à Georges.

Alors, trouve Dodoche! (A Suzanne.) Va, Suzanne, va près de ta mère.

(Georges remonte. Garbail, qui a vu la scène, va le trouver en riant.)

SUZANNE, sèchement.

Oui, papa.

(Elle va s'asseoir près de sa mère qui se lève et vient près de Sérignac.)

Mme SÉRIGNAC, bas à Sérignac, d'un air rogue.

Pour les autres, vous êtes d'un rigorisme que vous auriez bien dû toujours observer vous-même!

SÉRIGNAC.

Tu comprends, chère amie...

Mme SÉRIGNAC, sèchement et lui tournant le dos.

Non, monsieur, je ne comprends pas.

(Elle retourne près de sa fille et avec elle va s'asseoir à la table; toutes deux travaillent.)

SÉRIGNAC, à part.

Très aimable!... Et l'on appelle ça une existence!...

GEORGES, redescendant avec Garbail, bas.

Il faut que je passe au ministère où j'ai à voir un ami. (A part.) Pourvu que le décret paraisse aujourd'hui!

SÉRIGNAC, à Georges.

Tu dines avec nous?

GEORGES, sèchement.

Merci.

SÉRIGNAC.

Merci oui ou merci non?

GEORGES, sèchement.

Merci non.

(Il sort.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, puis Mme VERTEMBOIS, en toilette de ville très élégante.

SÉRIGNAC, à part.

Va réfléchir, mon bonhomme... (A Garbail.) Qu'est-ce qu'il a?

GARBAIL.

Je vous trouve un peu dur pour lui... C'est un garçon qui a de l'avenir, un grand avenir, et qui arrivera.

SÉRIGNAC, haussant les épaules.

En peinturlurant?... Allons donc.

GARBAIL.

Voyez Mossénier... l'Amérique couvre d'or ses tableaux.

SÉRIGNAC.

Mossénier... est Mossénier.

(Il va à la table, prend un journal, s'assied et lit.)

Mme VERTEMBOIS, entrant.

C'est encore moi... Tout est prêt pour la loterie... les salons se garnissent... Je viens me reposer chez vous en attendant que madame de Rubanstall arrive avec le comité. (A M. et à Mme Sérignac qui veulent se lever.) Ne faites pas attention. Vous savez que notre loterie a son *great attraction*... Cinquante lots qui proviennent de la vente de la Lombardini.

(Elle va s'asseoir sur le canapé à gauche, affectant de ne pas voir Garbail qui remonte et redescend s'accouder sur le dossier du canapé, derrière Mme Vertembois.)

SUZANNE, à Garbail.

Monsieur Garbail, qui est-ce la Lombardini?

GARBAIL.

Un professeur de guitare, mademoiselle.

SÉRIGNAC.

Et qui en joue joliment.

(Il rit, mais voyant Mme Sérignac qui le regarde d'un air sévère, il se replonge vivement dans sa lecture.)

SUZANNE, d'un air innocent.

Ah!

GARBAIL, bas, à Mme Vertembois.

Cécile...

Mme VERTEMBOIS, bas, avec hauteur.

Plait-il?

GARBAIL, suppliant.

Un billet à crédit?

Mme VERTEMBOIS, sèchement.

Je n'aime pas les comptes. (Haut, à Mme Sérignac.) Pourquoi ne laisseriez-vous pas Suzanne assister avec moi au tirage de la loterie?

Mme SÉRIGNAC.

Je n'y vois pas d'inconvénient.

Mme VERTEMBOIS, à Suzanne.

Ma chérie, venez me trouver dans une demi-heure... Je serai dans le grand salon de l'hôtel... Il n'y aura encore personne.

SUZANNE.

Avec plaisir, madame.

GARBAIL, bas, à Mme Vertembois.

Cécile, j'étais jaloux... pardonnez-moi.

Mme VERTEMBOIS, bas, hautaine

Jamais! (Se levant.) Allons... je redescends.

(Garbail, tout songeur, va se placer au premier plan, à droite.)

Mme SÉRIGNAC.

N'oubliez pas que vous dînez avec nous.

Mme VERTEMBOIS.

Oh! non. (Elle remonte, passant près de Garbail. A part.) Pauvre garçon! il me fait peine. (Aux Sérignac.) A bientôt!

Mme SÉRIGNAC, saluant de la tête.

A bientôt.

Mme VERTEMBOIS, obliquant vers Garbail qui ne la voit pas, bas.

Vilain jaloux! voici un billet... que j'inscrirai.

(Elle lui met le billet dans la main, et remontant, sans lui donner le temps de répondre, elle sort.)

SCÈNE VII

SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, GARBAIL, SUZANNE, puis GEORGES.

Mme SÉRIGNAC.

Quelle charmante femme que madame Vertembois!... bonne, aimable, gracieuse.

SUZANNE.

Jolie, obligeante.

Mme SÉRIGNAC.

Charitable.

SÉRIGNAC, regardant Garbail.

Aimant son prochain.

SUZANNE.

Monsieur Garbail... seul, vous ne dites rien?

GARBAIL.

Je me recueille, mademoiselle... Je viens d'entendre des dames faire l'éloge d'une amie absente.

(Il va s'asseoir sur le canapé.)

Mme SÉRIGNAC

Oh! monsieur Garbail!

GEORGES, entrant; il a l'air bouleversé, à part.

Je n'oserai jamais leur dire cela,

Mme SÉRIGNAC.

Vous, Georges!... vous avez l'air fatigué.

GEORGES.

Ce n'est rien, ma tante, j'ai marché trop vite.

SÉRIGNAC, levant les yeux de son journal.

Voilà les jeunes gens d'aujourd'hui!... ça marche trop vite.

(Il reprend sa lecture. Suzanne se lève et va vers son cousin qui descend.)

SUZANNE, bas, à Georges.

Qu'as-tu?

GEORGES.

Rien.

SUZANNE.

Si... tu as quelque chose.

SÉRIGNAC, remuant les pieds.

Hem! hem!

(Suzanne revient vivement reprendre sa place.)

GARBAIL, se levant.

Eh bien!

GEORGES, allant à lui, bas.

Si tu savais!... Asseyons-nous.

GARBAIL, bas.

Mossénier t'a découragé?

GEORGES.

Au contraire... (Avec abattement.) Je suis anéanti!

GARBAIL.

Dis au moins pourquoi.

GEORGES.

Le chimiste, son laboratoire, mon atelier, tout a sauté!

GARBAIL.

Diable!

GEORGES.

Il ne reste de la *Déroute* que la... tresse du mandarin... Moi qui comptais tant sur un succès!

GARBAIL, réfléchissant.

Écoute... Non, tout n'est pas perdu... Promets-moi de ne rien dire à ton oncle, à ta tante et même à ta cousine.

GEORGES, avec abattement.

A quoi bon!

GARBAIL, se levant.

Me le promets-tu?... jusqu'à mon retour?

GEORGES, de même.

Soit.

GARBAIL, haut, à Georges.

Il est temps de penser aux clients... Au revoir! (Aux Sérignac.) Si vous le permettez, j'aurai l'honneur de passer la soirée avec vous?

SÉRIGNAC.

Faites mieux... dinez avec nous, demain vous commencerez à pourchasser le client.

Mme SÉRIGNAC.

Ce serait bien aimable à vous.

GARBAIL.

Madame, je ne fais qu'aller chez moi et revenir.

(Il sort.)

Mme SÉRIGNAC, à Georges.

Va te reposer dans la chambre de ton oncle.

GEORGES.

Ma tante...

Mme SÉRIGNAC, allant à Georges.

Va, mon enfant, va.

GEORGES, avec abattement.

Comme vous voudrez, ma tante.

(Il sort par la porte du fond.)

SCÈNE VIII

SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, SUZANNE.

Mme SÉRIGNAC, à Suzanne.

Suzanne, prends ton chapeau et va trouver madame Vertembois... Partant tout de suite, tu ne rencontreras personne.

(Suzanne prend son chapeau sur le guéridon et va devant la glace de la cheminée arranger sa coiffure.)

SUZANNE.

Si nous gagnions un lot de la Lombardini?

SÉRIGNAC.

Bah!

SUZANNE.

Qui sait! (Se dirigeant vers la porte de sortie.) A tout à l'heure.

(Elle sort.)

SCÈNE IX

SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, puis GEORGES.

SÉRIGNAC, mettant de côté son journal.

Ce garçon me paraît un peu mou.

Mme SÉRIGNAC, rogue.

De qui parlez-vous?

SÉRIGNAC.

De Georges, parbleu! Ça manque de nerf... ça ne fera jamais un bon mari.

Mme SÉRIGNAC, de même.

Je pense le contraire, moi! Et je lui donnerais ma fille sans crainte.

SÉRIGNAC, avec humeur.

Voilà comme vous êtes!

Mme SÉRIGNAC, indignée.

Et vous, monsieur, qu'êtes-vous?... Père dénaturé qui agissez avec une rigueur impitoyable sur de pauvres enfants qui s'aiment. Ils s'aiment, oui, monsieur, ils s'aiment! ils s'aiment!

SÉRIGNAC.

Je ne dis pas le contraire... mais un peintre!

Mme SÉRIGNAC.

Vous préféreriez peut-être pour votre fille un mari comme vous, n'est-ce pas? toujours prêt à courir derrière les jupes des écaillères, des...

SÉRIGNAC.

Eudoxie, tu me fais de la peine.

Mme SÉRIGNAC, s'attendrissant.

Quand je pense que mon tuteur, ayant foi en vous, a livré sa pauvre pupille... une timide orpheline, à un libertin qui...

(Elle s'essuie les yeux avec un mouchoir.)

SÉRIGNAC, prenant aussi son mouchoir.

Chérie... tu me navres!

(Il veut lui prendre la main.)

Mme SÉRIGNAC, la retirant avec colère.

Laissez-moi, monsieur. Dans votre famille... (s'attendrissant) je l'ai su trop tard, hélas!... les hommes ont toujours aimé leur bonne et leurs ouvrières!

SÉRIGNAC, se levant, scandalisé.

Oh! si l'on peut dire... (Se rapprochant.) Eudoxie... comment, tu crois cela?... bien vrai?

Mme SÉRIGNAC, s'attendrissant et levant les yeux au ciel.

O mon tuteur!

SÉRIGNAC.

Chérie... tiens, pardonne-moi... à Biarritz, vois-tu...

Mme SÉRIGNAC, avec colère.

Jamais !

(Georges entre. Sérignac, mortifié, se rassied.)

GEORGES.

Il m'est impossible de reposer.

(Il s'assied sur le canapé.)

SÉRIGNAC, à part, ironiquement.

Pauvre petit !

SCÈNE X

LES MÊMES, GARBAIL.

GARBAIL, entrant vivement.

Georges est encore ici? (Allant vers Georges.) Mon ami, tu vas être furieux; mais que veux-tu? C'est fait.

(Tous se lèvent et viennent près de Garbail.)

GEORGES.

Qu'est-ce qu'il y a encore?

SÉRIGNAC et Mme SÉRIGNAC.

Parlez !

GARBAIL, bas à Georges.

Pas un mot, tu m'entends. (Haut.) J'arrive chez toi... chez nous... je trouve un Américain qui me prend pour toi... Il veut voir la *Déroute du mandarin* qu'il a entendu vanter dans un salon par Mossénier... je trouve original de lui en faire les honneurs... Je le conduis à l'atelier, il s'extasie, m'offre vingt mille francs qu'il me montre en billets de banque.

GEORGES, le tirant par la manche.

Mais...

GARBAIL, bas.

Tais-toi! (Haut.) La vue de ces petits papiers satinés me fascine, je les prends... La *Déroute du mandarin* n'est plus à toi... Elle va partir pour New-York. (A Georges.) Tu ne dis rien?... Là... j'étais certain que tu te fâcherais.

Mme SÉRIGNAC.

Vingt mille francs!

SÉRIGNAC.

Vingt mille francs! (A part.) Quatre mètres de toile peinte!...

GARBAIL, fouillant dans sa redingote.

Tant pis! c'est fait... Voilà ton argent.

(Il lui présente une liasse de billets.)

GEORGES, bas à Garbail.

Mais, cet argent?

GARBAIL, haut.

Prends donc. (Bas.) Celui que je te dois, parbleu!

SÉRIGNAC, à part.

Vingt mille francs!

SCÈNE XI

LES MÊMES, Mme VERTEMBOIS, SUZANNE, puis LE GARÇON.

SUZANNE, entrant.

Nous n'avons rien gagné!

Mme VERTEMBOIS, avec chaleur.

Tous les salons étaient combles... résultat magnifique... Vive la société d'encouragement contre le divorce! (S'asseyant sur le canapé.) Que je me repose...

LE GARÇON, entrant, à Mme Vertembois.

Madame la comtesse de Rubanstall prie madame de l'attendre ici.

Mme VERTEMBOIS, se levant.

Je puis bien aller la trouver.

LE GARÇON.

Madame la comtesse désire que madame ne se dérange pas. Elle est avec un attaché d'ambassade allemand, et si entourée qu'elle préfère venir trouver madame.

Mme SÉRIGNAC, à Mme Vertembois.

Recevez-la donc ici, chère madame.

SÉRIGNAC.

Sans doute.

Mme VERTEMBOIS.

Vraiment, je suis confuse... (Au garçon.) C'est bien, dites à madame la comtesse que je suis à sa disposition.

(Le garçon sort.)

Mme SÉRIGNAC, à Mme Vertembois.

Nous vous laissons... (Bas à Georges.) Viens avec nous, tu causeras avec ton oncle. (A Garbail.) A tout à l'heure, monsieur Garbail.

(Sérignac, Mme Sérignac, Suzanne, Georges sortent par la porte du fond.)

SCÈNE XII

GARBAIL, Mme VERTEMBOIS, puis AGATHE, en toilette très élégante.

GARBAIL, son chapeau à la main.

Je vous quitte... mais dès que votre comtesse sera partie, je reviens.

Mme VERTEMBOIS.

Demeurez !... je vous présenterai... Elle peut vous être utile.

GARBAIL.

Vous êtes trop bonne... J'ai, dernièrement encore, entendu parler de madame de Rubanstall... elle est Allemande, je crois ?

Mme VERTEMBOIS.

Du grand-duché de Bade... Elle me l'a dit à Bordeaux où elle était de passage avant mon départ pour Biarritz... Son mari l'accompagnait alors...

(On frappe à la porte latérale de gauche.)

GARBAIL.

La voici... Je m'installe sur ce canapé.

(Il s'assied. Mme Vertembois va ouvrir.)

Mme VERTEMBOIS.

Entrez donc, chère comtesse; on vient de me dire que vous désiriez me parler. (Redescendant avec Agathe.) Je ne suis pas allée au-devant de vous, parce que...

(Elles s'arrêtent au deuxième plan.)

AGATHE, sans voir Garbail.

Oh ! madame...

GARBAIL, à part, entendant sa voix.

C'est Agathe !...

(Il se dissimule sur le canapé, regardant par dessus le dossier.)

AGATHE.

Quel charmant peuple vous faites... chez vous il suffit d'être étrangère pour être reine...

GARBAIL, à part.

Pour de l'aplomb, c'est de l'aplomb.

Mme VERTEMBOIS.

Détrompez-vous... nous ne couronnons que la grâce et la beauté... Veuillez donc vous asseoir, chère comtesse.

Elles s'assoient.)

AGATHE.

C'est peu de chose qui m'amène, chère madame... Vous avez oublié de me rendre la liste de nos adhérentes que je vous ai confiée ce matin... puis je tenais à vous faire savoir que je viens de décider que le comité se réunirait dans une heure chez moi... cette liste nous est indispensable.

Mme VERTEMBOIS.

Étourdie que je suis! (Se levant. A part.) Je l'ai oubliée dans la chambre de madame Sérignac. (Haut.) Je vais la chercher... (Se ravisant.) Vous me permettrez bien, chère comtesse, de vous présenter un de mes amis?

GARBAIL, à part.

Tenons-nous prêt.

AGATHE.

Un jeune homme?

Mme VERTEMBOIS.

Du meilleur monde bordelais... un négociant en vins.

AGATHE, avec dédain.

Oh! un marchand de vin!... Oh!...

GARBAIL, à part.

C'est trop fort... elle... Agathe.

Mme VERTEMBOIS, désappointée, à part.

C'est qu'il nous entend... (Haut.) Je vous assure qu'il est...

AGATHE, de plus en plus dédaigneuse.

Oh!...

Mme VERTEMBOIS, piquée.

N'en parlons plus, comtesse. Je vais chercher la liste... excusez-moi...

(A peine Mme Vertembois sortie, Agathe se lève.)

AGATHE.

J'ai des inquiétudes dans les jambes! (Elle se les dégourdit en esquissant quelques pas de cancan. S'arrêtant.) Parbleu! plus de deux heures de séance!... (Même jeu.) C'est agaçant!...

GARBAIL, se levant, allant à Agathe.

Bravo! la Lombardini!... Tu n'es pas gentille pour les marchands de vin... ça non!

AGATHE, à part.

Paul! (Reprenant son air de grande dame, elle l'arrête du geste et met un doigt sur ses lèvres.) Chut! La Lombardini est morte! mais elle avait prié madame de Rubanstall de vous faire avoir la maison du prince de Konigsberg.

GARBAIL.

Agathe... Comment, c'est toi?...

AGATHE, même jeu.

Chut! Agathe est morte!... mais madame de Rubanstall, l'épouse... morganatique du prince de Konigsberg, a obtenu de son mari qu'il vous ferait avoir celle de l'empereur. (Allant vivement à Garbail et redevenant Agathe.) Paul, sommes-nous seuls?

GARBAIL.

Oui.

(Elle lui prend la tête des deux mains, l'attire vers elle et l'embrasse.)

AGATHE.

Que dis-tu du troisième professeur?

GARBAIL.

Ah! je retrouve Agathe!

AGATHE.

Non, il faut que tu l'oublies.

GARBAIL.

Je ne te verrai plus?

(La porte du fond s'ouvre, Mme Vertembois paraît et redescend.)

AGATHE, reprenant son air grande dame.

Monsieur Garbail, si vous allez à Berlin, souvenez-vous que madame de Rubanstall sera heureuse de vous être agréable.

GARBAIL, s'inclinant.

Madame...

Mme VERTEMBOIS, bas, à Agathe.

N'est-ce pas qu'il est de bonne compagnie?

AGATHE, bas, à Mme Vertembois.

Un peu timide... mais charmant.

Mme VERTEMBOIS.

J'ai vainement cherché la liste... j'en ai le double chez moi.

AGATHE.

Alors, au revoir, chère madame... dans une heure.

(Elle fait un léger salut à Garbail et sort, accompagnée par Mme Vertembois.)

SCÈNE XIII

GARBAIL, Mme VERTEMBOIS, puis SÉRIGNAC, Mme SÉRIGNAC, SUZANNE, GEORGES, puis LORANDO.

Mme VERTEMBOIS, avec chaleur.

Que vous disais-je?... Quel grand air!... quelle distinction!... En même temps, quelle élégance!... Quand il y a de la race dans une personne...

GARBAIL.

Oh! cela se voit tout de suite.

(Sérignac, Mme Sérignac, Suzanne, Georges entrent.)

Mme SÉRIGNAC, à Mme Vertembois.

Eh bien! la liste?

Mme VERTEMBOIS.

J'avais oublié que, comme secrétaire, j'en avais le double chez moi.

(Elle va s'asseoir avec Mme Sérignac et Garbail sur le canapé. Suzanne et Georges causent au premier plan, à droite.)

SÉRIGNAC, s'asseyant, à part.

Vingt mille francs! (Apercevant Georges et Suzanne, il court se placer entre eux. A Georges.) Georges!

GEORGES, vexé.

Encore!

SUZANNE, faisant la moue.

Mais, papa...

SÉRIGNAC, à Georges.

Tu n'as pas réfléchi?

GEORGES, vivement.

Mais, j'y pense! (Tirant l'*Officiel* de sa poche.) Tenez, mon oncle... voici un décret qui m'autorise à ajouter votre nom au mien... Lisez ce paragraphe marqué d'un trait rouge.

SÉRIGNAC, avec joie.

Ah!

(Il prend le journal et lit.)

GARBAIL, à Sérignac.

Vous ne direz plus que vous n'avez pas d'enfant mâle... (A part.) Il est vrai que c'est le président de la République qui le lui donne.

SÉRIGNAC, se rembrunissant, après avoir lu.

Oui... mais Vannois est avant Sérignac!... (Après un moment de réflexion.) Eh bien! non! trouve Dodoche.

LORANDO, entrant et criant de la porte.

J'ai gagné Dodoche à la loterie!... c'était un des lots de la Lombardini!

(Il pose Dodoche sur la table et vient près de Sérignac.)

SÉRIGNAC, se retournant et apercevant le chien.

Dodoche!... (Écartant les bras pour empêcher d'avancer.) Ne bougez pas... vous allez le voir bondir!... (D'une voix caressante.) Dodoche... pst... pst... pst... Mon petit loulou... psst... psst... (Voyant qu'il ne bouge pas; avec amertume.) Et l'on dit que l'ingratitude est un vice qui n'appartient qu'à l'humanité!... (Marchant à petits pas vers Dodoche; voix caressante.) Dodoche... loulou... psst... psst... (Il est près de Dodoche, et lui passant la main sur le dos.) Mon petit lou... (Il fait un saut en arrière, tombe dans un fauteuil, criant avec désespoir.) Dodoche est empaillé!

GARBAIL, tenant Dodoche et levant les bras vers le ciel, comme tous ceux qui entourent Sérignac.

Empaillé!

LORANDO, à Sérignac.

Vous avez promis votre fille à celui qui...

SÉRIGNAC, furieux, et se levant de son fauteuil.

Vous osez parler, vous!... Quand j'aurai une fille empaillée, je vous la donnerai!... oui, empaillée!... (A Georges.) Tu n'as pas trouvé Dodoche, toi... (s'attendrissant) mais tu ne l'aurais pas apporté empaillé... sans m'y préparer, toi!... puis, tu fais des toiles à cinq mille francs le mètre, toi!... Je te donne Suzanne... va près de ta femme.

GEORGES, avec joie.

Mon cher oncle!

(Il va trouver Suzanne.)

Mme SÉRIGNAC.

Bien! Agénor, bien!

SÉRIGNAC, à Lorando effaré.

Allez-vous-en, vous!

LORANDO.

Mais...

SÉRIGNAC, furieux.

Vous ne voulez pas partir! (Il fait mine de s'élancer sur Lorando qui se sauve et sort rapidement.) Ah! j'en ferai une maladie! (Tombant dans un fauteuil; avec désespoir.) Empaillé!

Rideau.

PARLEMENT DE BORDEAUX

PAR M. E. BRIVES-CAZES

INTRODUCTION

Il y a dix ans paraissait la première histoire du Parlement de Bordeaux, œuvre posthume de M. le président Boscheron des Portes.

Heureux d'avoir fait échapper cette œuvre importante à une perte presque certaine contre laquelle son auteur n'avait pris aucune précaution, je donnai alors tous mes soins à sa publication. Faite presque exclusivement avec ou d'après les *Registres secrets* du Parlement, dont on n'a malheureusement que des copies, souvent inexactes et toujours incomplètes, elle avait dû par là même laisser dans l'ombre les époques sur lesquelles les *Registres secrets* sont muets, et ne rien dire ou à peu près de l'organisation intérieure du Parlement aux phases successives de sa longue carrière, ni de ses attributions judiciaires et administratives, ni même de ses principaux arrêts civils et criminels.

Cette lacune ne pouvait, en effet, être remplie que par l'étude des papiers, registres et minutes du Parlement qui ont échappé à bien des causes de destruction; mais cette masse énorme de documents était alors à peine entamée et ce n'est encore que par des travaux successifs que l'on parvient à en détacher quelques fragments.

C'est ce que j'ai tenté de faire pour une courte période (1462-1469) (1) qui a suivi immédiatement le rétablissement du Parlement de Bordeaux par Louis XI. L'étude de ces quelques années, venant se placer entre deux de mes publications antérieures : *Origines du Parlement de Bordeaux* (1370-1459), et *Grands Jours du dernier Duc de Guyenne* (1469-1472), ce sera donc un siècle de l'histoire judiciaire de la Guyenne qui se trouvera ainsi plus ou moins éclairé en son entier.

(1) C'est seulement, à vrai dire, la première partie de la première période de l'existence du Parlement (1462-1515); cette période est en effet limitée et caractérisée par une organisation intérieure et des mœurs judiciaires qui la distinguent des années qui la suivent immédiatement.

PREMIÈRE PÉRIODE

(1462-1515)

PARTIE I

DE 1462 A 1469

1. — Aperçu historique.

Charles VII était mort (1461) sans avoir rendu aux habitants de la Guyenne la Cour souveraine qu'il leur avait accordée dans un moment de triomphe. — A ses funérailles, Dunois avait dit à toute la noblesse assemblée : « Le Roi notre maître est mort, que chacun songe à se » pourvoir. »

Le comte de Dunois n'avait pas attendu ce moment solennel pour joindre à la gloire des armes les profits plus positifs de la conquête. D'accord avec le comte de Foix, il avait été, dans les dernières années de Charles VII, parmi les plus ardents à revendiquer, devant toutes les juridictions, des terres seigneuriales plus ou moins importantes, à l'aide de titres qui n'étaient pas toujours parfaitement établis (1). Ces deux personnages (2) avaient notamment

(1) V. *Origines du Parlement de Bordeaux*, p. 80 et suiv.

(2) Comme on les retrouvera souvent par la suite, un mot de rappel sur chacun d'eux : Jean, dit le bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, était fils adultérin de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, et de Marie d'Enghien, épouse d'Aubert de Cany-Dunois. Né en 1402, il mourut le 24 novembre 1468. Il fut le chef de la maison de Longueville. — Gaston IV, comte de Foix et de Bigorre, était petit-fils d'Archambault de Grailly (branche aînée de la maison de Grailly). Marié en 1434 à Éléonore d'Aragon, reine de Navarre, il s'était bientôt rallié au parti de la France, pendant que les Grailly de la branche cadette (le captal et les siens) restèrent fidèles à la couronne d'Angleterre jusqu'au règne de Louis XI.

acquis en commun les immenses domaines du captal de Buch dans des circonstances qu'il y a intérêt à connaître. — Après la capitulation de Bordeaux (1451), le vieux Gaston de Foix, captal de Buch, avait obtenu, le 13 juin, un traité particulier confirmé le 7 juillet suivant par Charles VII [1]. Ce traité laissait au Captal l'option entre : — servir le roi de France qui lui laissait ses propriétés et lui assurait même des avantages importants; — ou s'éloigner, en emportant ses meubles et valeurs mobilières; mais, dans ce cas, il devait abandonner toutes ses terres et seigneuries à son petit-fils, un enfant de trois ans, fils aîné de Jean de Candale. Cet enfant devait rester en France, sous la garde de son cousin le comte de Foix, qui était chargé de l'élever auprès de lui. — Quant à Jean de Candale qui avait été compris dans le traité, il lui était accordé un an pour prendre une résolution.

Quelques jours après, le 20 juin 1451, sans même attendre la ratification de Charles VII, le Captal, assisté de son fils Jean, vendait au comte de Foix, son neveu, et au comte de Dunois, l'un des signataires du traité du 13 juin, toutes ses terres, actions et possessions en Guyenne, en Bazadais, en Agenais, en Périgord, en Saintonge et en Angoumois. Le prix de cette vente était fixé à 84,000 écus d'or, dont un acompte de 8,000 écus seulement était payé le 19 octobre suivant [2]. Quant au

[1] Voir le texte de ce traité dans la *Reddition de Bordeaux sous Charles VII,* par E. d'Auriac, p. 20 et suiv. On y trouve encore de nombreux renseignements sur ce qui s'est passé, vers cette époque, entre le captal, son fils Jean de Candale, le comte Dunois et le comte de Foix. — V. encore, sur le traité, Jehan Chartier, p. 242 à 245; Ribadieu, *Hist. de la conquête de la Guyenne,* p. 250 et suiv.

[2] V. *Arch. historiques,* t. VII, p. 351; le père Anselme, t. III, p. 381 et suiv.; d'Auriac, *op. cit.,* p. 11 et suiv.; *Biblioth. nation., fonds Doat,* nº 218, fº 202. — Ce même jour, 19 octobre 1451, le vieux captal Gaston de

solde, il était réglé en obligations souscrites par les comtes de Dunois et de Foix. — On se demande ce que pouvait valoir un tel acte au lendemain du jour où les biens, ainsi aliénés avec une précipitation évidente, venaient de faire l'objet d'un traité soumis à la sanction du roi.

Quoi qu'il en soit, le Captal avait bientôt pris son parti, et, aussitôt après cet acte, il se retirait en Aragon, dans une seigneurie de Meille qu'il avait achetée.

Quant à son fils, Jean de Candale, usant du délai qui lui avait été accordé pour délibérer et du sauf-conduit qu'il avait obtenu, il ne tardait pas à devenir l'un des instigateurs les plus actifs du retour des Anglais en 1452. L'année suivante, il était fait prisonnier sur le champ de bataille de Castillon et conduit au château de Taillebourg sous la garde d'Olivier de Coëtivy. — Il était de bonne prise. Aussi ne fit-on faute de le rançonner à chers deniers. — Sa rançon fut, en effet, fixée, par la suite, à 46,600 écus d'or, suivant les uns, à 44,000 écus d'or, plus 6,000 écus de dépenses, d'après d'autres (1).

Le vieux Captal ne tardait pas à s'inquiéter de la situation faite à son fils (2). Il désirait payer sa rançon ; mais ses ressources étaient alors très restreintes. Il n'avait reçu que 8,000 écus sur les 84,000 écus du prix de vente, et ses charges avaient augmenté avec l'exil. Aussi, en 1455, était-il réduit à vendre ce qui lui restait de ses biens patrimo-

Foix souscrivait un acte notarié portant qu'au moment de la réduction de la Guyenne, il avait été convenu qu'on lui donnerait 15,000 écus d'or, à raison de quoi on lui avait remis un billet de pareille somme signé par Dunois et Xaintrailles; mais qu'il déclarait se départir de cet accord et remettre ledit billet (V. Bibliothèque de la ville, *Registres secrets*, n° 369, f° 116.) — L'annulation de ce billet entrait évidemment dans les conditions de la vente faite aux comtes de Foix et de Dunois.

(1) V. aux Archives dép. le manuscrit de Baurein, E. 552.

(2) V. d'Auriac, *op. cit.*, p. 13; J. Chartier, p. 265.

niaux en pays de Gex. En conséquence, le 3 mai 1455, il donnait procuration pour opérer cette vente dont le prix devait servir à ses besoins, réduit qu'il était à une telle « indigence » qu'il n'avait pas de quoi payer la rançon de son fils, et cependant il avait encore à pourvoir à l'entretien de la comtesse de Candale (Marguerite de Suffolk), femme de son fils, et à celui de leurs enfants, Gaston (1) et Jean de Foix (2).

La vente était consommée à Genève, le 26 août 1455, pour un prix resté inconnu. Dans tous les cas, ce prix dut être insuffisant pour faire face à la fois, tant aux besoins du vieux Captal qu'à la rançon de son fils, puisque celui-ci continua à rester prisonnier à Taillebourg. Il ne devait recouvrer sa liberté que plusieurs années après (3).

Pendant les dernières années du règne de Charles VII on avait vainement cherché à rendre quelque sécurité à la propriété foncière, profondément troublée en Guyenne depuis trop longtemps. Ce n'était encore partout que terres confisquées, soit du temps des Anglais, soit depuis la bataille de Castillon. Tandis que les uns invoquaient l'*abolition* de Bordeaux par laquelle Charles VII avait déclaré, en 1453, que chacun reviendrait à ses terres, les autres se prévalaient de l'édit de Compiègne (1429-1450) d'après lequel étaient rétablis dans les droits dont ils avaient été dépouillés pendant leur absence, tous ceux

(1) Cependant, comme on l'a déjà vu (*supra*, p. 356), Gaston, le fils aîné, était alors en France, sous la garde du comte de Foix qui devait pourvoir à ses besoins. Élevé dans la maison de son cousin, il épousa, par la suite, la fille puînée de celui-ci, Catherine de Foix, et devint plus tard, à son tour, comte de Candale et captal de Buch, après la mort de son père, lequel testa le 5 décembre 1485.

(2) Jean, fils puîné de Jean de Candale, fut plus tard constitué otage de son père (v. p. 363). Il est désigné sous le nom de sieur de Samadet.

(3) V. Rymer, t. III, part. 2, p. 401.

qui s'étaient faits Français pendant la guerre contre les Anglais. Les *Grands-Jours* de 1456 et de 1459 s'étaient sans doute employés, avec plus de zèle que de temps, à faire cesser cet état de trouble profond; mais ils s'étaient heurtés à des difficultés presque insolubles, tellement les droits de chacun étaient confondus et inextricables. Ils avaient été réduits le plus souvent à ordonner des interlocutoires ou à prononcer des renvois au Parlement de Paris [1]. Il y avait eu, en outre, et il y avait encore à compter avec la résistance, même à main armée, des seigneurs, petits et grands, qui bravaient ouvertement les décisions de la justice et même les ordres du roi.

Pour activer la décision de ces nombreux conflits, on avait eu recours à une pratique très ancienne, celle des commissions judiciaires qui prenaient accidentellement la place du Parlement. On avait ainsi procédé, notamment à l'occasion du règlement de la succession d'un des habitants de Bordeaux les plus importants, Pierre Makanam [2]. Les commissaires, acceptés par les parties, étaient Jean Tudert [3] et Barthélemy Claustre, conseiller au Parlement de Paris, lesquels se qualifiaient alors (1460) de « commissaires ordonnez par le Roy au pays de Guyenne ». A ce moment, il fallait aller en appel à Paris, si on n'acceptait pas le jugement par commissaires. On s'était donc arrêté à ce dernier parti pour résoudre les difficultés que soulevait la succession de Pierre Makanam. Il avait laissé six enfants appelés à partager par portions égales; mais le procureur du roi avait prétendu que les lots de deux d'entre eux, Baudinot et Guadiffer, étaient confisqués de droit, parce qu'après

(1) V. *Origines du Parlement de Bordeaux*, p. 139 et suiv., 173 et suiv.
(2) V. *op. cit.*, p. 147, 149.
(3) Sur ce personnage, l'un des plus mêlés aux affaires du temps, voir *op. cit.*, p. 58, 75, 127, 158, 175.

s'être mis, de leur pleine volonté, sous l'obéissance du roi de France, ils avaient, après la venue de Talbot, passé aux Anglais et n'étaient plus dès lors que des rebelles. Leur mère, Marguerite de Treulon, veuve de Pey Makanam, avait répondu que ses enfants avaient été toujours Anglais et n'avaient jamais prêté serment au roi de France; qû'au surplus, les biens qu'on voulait confisquer devaient, aux termes du traité de réduction de la Guyenne, lui revenir ou à ses autres enfants; qu'elle avait enfin, tout au moins, un droit d'usufruit sur ces biens. Sur quoi, les commissaires avaient donné gain de cause à la veuve, moyennant certaines justifications mises à sa charge [1].

En outre de la faculté de recourir aux commissaires du roi, on avait encore la ressource des arbitrages qui étaient également fort usités depuis longtemps en Guyenne; mais il n'était pas facile d'amener à un compromis transactionnel des gens qui possédaient, depuis de longues années, de par le roi d'Angleterre, des terres confisquées au préjudice de Gascons passés à l'ennemi. Il ne fallait pas moins qu'une main ferme et redoutée pour imposer peu à peu des arrangements que commandait le rétablissement de la paix publique.

C'est à la politique du nouveau roi qu'allait incomber cette tâche ardue. Dès son avènement au trône, Louis XI avait parfaitement compris l'état critique de la Guyenne. Il s'était en même temps préoccupé de la sécurité de cette province, notamment du pays bordelais dont il disait (lettres-patentes, mai 1462) : « C'est le plus dange- » reux païs de garde que nous avons, et que les Anglais » nos anciens ennemis convoitent et désirent plus usur- » per et subjuguer... » Aussi devait-il tenir à voir par

[1] V. *Arch. hist.*, t. XIII, p. 60.

lui-même ce qu'était en réalité ce pays si éloigné de sa résidence habituelle. Pour s'éclairer à cet égard, il ne tarda pas à profiter de l'occasion qui se présentait, en février 1461/2, d'accompagner à Bordeaux sa sœur, Madeleine de France, fiancée à Gaston de Foix, prince de Viane (1).

Dans le séjour qu'il fit en Guyenne, du 22 février 1461/2 au mois de mai 1462 (2), allant alors à Libourne, à Saint-Émilion, à Saint-Macaire, parcourant le pays, interrogeant les gens, Louis XI comprit bien vite l'état précaire de cette province et l'urgence d'y porter remède. Il avait vu les campagnes abandonnées (3), le commerce de Bordeaux perdu ou à peu près (4). Sans tarder, il va tenter de rendre la prospérité aux villes en confirmant leurs privilèges et en les affranchissant des subsides. Il s'efforcera de ranimer le commerce en facilitant les transactions et en abolissant le droit d'aubaine, si ce n'est pour les Anglais. Il va, enfin, ramener les gens de tous rangs sur leurs terres désertes et rendre la sécurité à tous, en rappelant les proscrits et en leur rendant leurs biens.

Cette partie de ses projets de restauration générale n'était pas sans présenter de bien grosses difficultés. Les biens des proscrits, après avoir été confisqués, avaient été

(1) Il était le fils aîné du comte de Foix (Gaston IV de Grailly) qui a figuré avec le comte Dunois dans de nombreux procès. V. *suprà*, p. 2. — V. sur les fêtes qui eurent lieu alors à Bordeaux, *Chronique de Gaufreteau*, t. I, p. 23 et suiv. — De ce mariage naquit Catherine de Foix, mariée plus tard à Jean II d'Albret, comte de Foix, roi de Navarre, fils d'Alain le Grand.

(2) V. Virac, *Louis XI en Guyenne*, p. 7 et suiv.

(3) Dans l'Agenais, la situation n'était pas meilleure, ainsi qu'il résulte d'un acte du sénéchal d'Agenais, constatant qu'il y avait alors, depuis plus de dix ans, dans cette région, à Marmande, à Sainte-Foy, à Gensac, nombre de terres incultes ou désertes. V. *Arch. hist.*, t. I, p. 177.

(4) V. Ribadieu, *Hist. de la conquête de la Guyenne*, p. 438 et suiv

distribués pour la plupart aux seigneurs ralliés à la France. C'est ainsi que Géraud d'Albret avait reçu le château de La Trau au préjudice de Pierre de Montferrand; qu'Amanieu d'Orval avait eu le château de Lesparre, depuis longtemps en litige; que la terre de La Brède, domaine des La Lande, était échue à Louis de Beaumont [1]; que le château de Blanquefort, propriété des Durfort, avait été donné à Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin [2]; que les biens du sire d'Anglade étaient passés à Antoine d'Aubusson; que les d'Albret s'étaient fait remettre les terres que les rois d'Angleterre avaient données au Captal de Buch, après leur défection, savoir les domaines de Puynormand, de Vayres, de Gensac, etc. [3].

Comment restituer toutes ces terres à leurs anciens propriétaires, sans indemniser les nouveaux possesseurs? Louis XI ne s'arrêtera pas à ces objections. Il est aidé, du reste, dans son œuvre d'apaisement, par les sollicitations dont il est assailli; on va profiter de son séjour à Bordeaux pour l'intéresser en faveur de seigneurs plus ou moins importants, de ceux même dont la défection était le plus notoire ; mais il est d'autant plus disposé à accueillir ces démarches, qu'il a lui-même pris l'initiative de préparer le retour de certains proscrits, des plus compromis, de l'un d'entre eux notamment, le plus important de tous, de Jean de Foix, comte de Candale, à l'égard duquel il n'a pas hésité à faire des avances, tant il jugeait utile à l'apaisement du pays de rallier définitivement ce grand seigneur qui, depuis la mort de son père

(1) V., sur ce personnage, *Origines du Parlement de Bordeaux*, p. 143 et suiv.

(2) Sur ce que devint par la suite la seigneurie de Blanquefort, voir Métivier, t. I, p. 57.

(3) V. Ribadieu, *op. cit.*, p. 360 et suiv.

(avant 1460), était devenu le plus puissant feudataire de la Guyenne.

On sait déjà (V. *suprà*, p. 357 et suiv.) comment Jean de Candale était resté prisonnier à Taillebourg, dans l'impossibilité de réaliser la rançon qui lui était demandée. Le 30 janvier 1459/60 seulement était intervenu entre lui et son gardien, Olivier de Coëtivy, une convention par laquelle, pour lui faciliter les moyens de compléter sa rançon, il avait été élargi par provision en laissant en otage son fils puîné Jean, seigneur de Samadet, et, en garantie, les obligations souscrites par les comtes de Foix et de Dunois. — Retiré en Angleterre, il n'avait pas encore réussi à compléter sa rançon lorsque s'était produit un fait d'une importance décisive.

Des négociations poursuivies sous de hautes influences avaient amené, en effet, un projet de mariage entre le jeune Gaston, fils aîné de Jean de Candale, et une fille du comte de Foix, chez lequel il avait été élevé. Le 16 mars 1460/61 avait été signé, en conséquence, un contrat dont l'exécution était naturellement ajournée à la majorité du jeune Gaston. Il y était, notamment, stipulé que le comte de Foix restituerait à Jean de Candale, son cousin germain, devenu Captal de Buch, toutes les terres et seigneuries qu'il avait acquises de lui et de son père, en 1451, conjointement avec le comte de Dunois, et ce, moyennant la somme de 84,000 écus, prix de la vente de 1451 (1). Ce remboursement devait se faire partie en argent (dont les 8,000 écus d'acompte), partie en remise des obligations souscrites par les comtes de Foix et de Dunois.

Il est à remarquer que, depuis quelques mois, le comte de Foix était seul propriétaire de tous les biens acquis en

(1) Bibl. nat., *fonds Doat*, ms. 220, f° 164; d'Auriac, p. 14.

commun avec Dunois. Il était intervenu, en effet, entre eux, le 25 juillet 1460, un partage de ces biens, suivant acte passé à Tours, lequel avait été suivi, dès le lendemain 26 juillet, d'un autre acte par lequel Dunois avait cédé au comte de Foix, tous les biens composant son lot, moyennant 29,000 écus d'or, plus quittance de 2,000 écus qu'il devait au comte. Le règlement définitif de cette opération ne devait se faire que plus tard, et en attendant des garanties étaient données à Dunois ([1]).

Les situations respectives des membres de la grande famille des Grailly étaient arrivées à cet état d'apaisement, quand Louis XI était monté sur le trône. Ce prince s'était aussitôt empressé de négocier le retour de Jean de Candale, et l'avait ménagé si bien qu'il avait paru quitter l'Angleterre, moins de son plein gré, que sur les conseils de la reine (Marguerite d'Anjou) ([2]). Rentré en France, il s'était aussitôt constitué prisonnier de Louis XI: pure formalité pour amener l'élargissement de son fils laissé en otage. Mais il s'était produit alors une singulière prétention de la part d'Olivier de Coëtivy qui entendait bénéficier de la rançon et retenir, en attendant, l'otage ainsi que les obligations des comtes de Foix et de Dunois. Il avait fallu l'intervention du roi lui-même pour vaincre cette étrange résistance. Par lettres-patentes du 16 novembre 1461, il avait été enjoint à Olivier de Coëtivy de mettre en liberté Jean de Foix, otage de son père, et de remettre au roi les obligations des comtes de Foix et de Dunois ([3]).

Il ne restait plus qu'à régulariser la restitution des

([1]) V. *Arch. hist.*, t. VII, p. 351.
([2]) V. Baurein, *Var.*, t. III, p. 16.
([3]) V. *Arch. hist.*, t. X, p. 505.

biens : ce qui était fait à Bordeaux [1] où Louis XI et Jean de Candale passaient ensemble un traité par lequel, « entre autres choses », Louis XI donnait et délaissait à Jean de Candale toutes les terres et seigneuries que son père, feu le Captal de Buch, et lui-même possédaient dans le duché de Guyenne, notamment les terres et seigneuries de Cadillac, de Langon, de Castillon de Périgord, de Castillon de Médoc, de Lamarque, etc., etc., « ensemble toutes les confiscations écheues en terres » quy, par cydevant nous ont été données », dit le Roi, « par nostre feu seigneur et père. » Il était expressément stipulé que Jean de Candale tiendrait les dites terres, comme son père et lui les possédaient au temps de la première réduction du pays bordelais. — Ces conventions étaient consacrées par lettres-patentes du 17 mai 1462 [2]. — Les arrangements signalés par ces mots du traité : « entre autres choses », font allusion évidemment au contrat intervenu le 16 mars 1460, entre Jean de Candale et le comte de Foix. Il appartenait au roi qui avait en mains les obligations souscrites par les comtes de Foix et de Dunois, de remettre les choses en l'état ancien, en donnant sa sanction à des conventions qui, en définitive, avaient porté sur des biens mis en interdit.

[1] En février ou mars 1462, car les lettres-patentes qui suivirent et qui sont données « à Bordeaux, au mois de mai » 1462 et signées Louis, parlent d'un « traité et appointement *naguières* par nous faict, en nostre ville de » Bordeaux... ». V. *Arch. hist.*, t. X, p. 89.

[2] V. *Arch. hist.*, t. X, p. 89. — Bien plus tard, Jean de Candale n'avait pu obtenir encore la restitution de diverses seigneuries détenues encore par des tiers, notamment de la terre de Vayres qu'Alain d'Albret possédait, et avant lui son aïeul, Charles d'Albret, depuis 1451. — En 1481, il dut solliciter de Louis XI, qui le lui accorda, un mandement à l'effet d'assigner devant le Parlement de Bordeaux, Alain d'Albret, en reprise de l'instance en complainte que, dès 1451, les comtes de Foix et de Dunois, cessionnaires du captal de Buch, avaient formée au sujet de cette terre. V. *Arch. hist.*, t. XIII, p. 82 et suiv.

Pendant son séjour à Bordeaux, Louis XI faisait grâce encore à d'autres proscrits repentants, notamment à un seigneur, qui, s'il était des moins importants, n'était pas des moins compromis. Jean, seigneur d'Anglades, avait, en effet, pris une part active aux actes de guerre accomplis en Guyenne depuis 1451. Il avait fait campagne avec les autres seigneurs gascons, et après la capitulation de Bordeaux, bien qu'il eût prêté serment à Charles VII, il n'avait pas moins comploté avec d'autres et favorisé le retour des Anglais en 1452. Il avait enfin figuré parmi les combattants à Castillon où il avait été fait prisonnier. Conduit au Châtelet, à Paris, il y avait, durant huit ans, souffert « pouvreté et misère », pendant que ses biens situés dans l'Entre-deux-Mers étaient confisqués, puis donnés à Antoine d'Aubusson. — Mais Louis XI, dès son avènement, voulant bien oublier un passé suspect et accueillant la supplique que Jean d'Anglades s'était empressé de lui adresser, l'avait fait mettre aussitôt en liberté. Restait à lui restituer ses biens (1).

C'est à cette institution que Louis XI allait encore s'employer pendant son séjour à Bordeaux. Elle n'était pas sans présenter quelques difficultés. S'il n'était pas facile d'amener Antoine d'Aubusson à se désister du don à lui fait par Charles VII, il y avait aussi à statuer sur les biens advenus à Jean d'Anglades de la succession de sa mère, lesquels, s'ils n'avaient pas été confisqués, pouvaient néanmoins être perdus pour lui à cause de sa rébellion. Louis XI trancha toutes ces difficultés. Il fit d'abord remise pleine et entière à Jean d'Anglades de toute peine corporelle, criminelle ou civile qu'il aurait

(1) Sur le château d'Anglades et sur les seigneurs qui s'y sont succédé, voir la notice publiée par M. Leo Drouyn dans les *Actes de l'Académie* de Bordeaux, vol. de 1875, p. 191 et suiv.

encourue pour cause de rébellion; il lui permit de « com» poser, transiger et accorder » avec Antoine d'Aubusson pour les maison, terre et seigneurie d'Anglade et dépendances; il lui octroya enfin, de sa « plus ample grâce », de succéder à tous les biens délaissés par sa mère, la dame Letisse ([1]). Ainsi Louis XI, « voulant toute douceur » et miséricorde estre préféré audit suppliant à rigueur » de justice, » parut, dans ses lettres-patentes données à Blanquefort le 14 février 1461/62, accepter, sans en être dupe, les étranges excuses que Jean d'Anglade faisait valoir, disant que « bien qu'il fust en la guerre et à » ladite journée de Castillon avec ledit feu Talbot auquel » il n'eut osé contredire ni désobéir », il était bien décidé à être désormais un bon et loyal sujet du roi de France ([2]).

Cette excuse de la violence exercée sur ces braves seigneurs gascons contraints de suivre Talbot sur le champ de bataille de Castillon, quelque contradictoire qu'elle fût avec des faits notoires, était destinée à se reproduire, comme par un accord tacite, dans toutes les suppliques des proscrits. On la retrouve notamment dans celle qui fut présentée au nom de Jean de La Lande. Ce personnage appartenait à l'une des plus nobles et des plus anciennes familles du pays bordelais. Son père et lui, bien qu'ils eussent prêté serment à Charles VII, avaient combattu avec Talbot à la bataille de Castillon, après laquelle ils s'étaient réfugiés en Angleterre. Leurs biens avaient été alors confisqués et donnés à Louis de Beaumont. En

([1]) Ce n'est évidemment que le prénom de la mère de Jean d'Anglades. On ne connaît pas le nom patronymique de celle-ci. On sait qu'il était fils de Guillem-Amanieu d'Anglades, mort vers la fin de l'année 1429. Jean était alors en bas âge; mais, dès 1446, on le voit figurer parmi les seigneurs gascons. V. Leo Drouyn, *Actes de l'Académie, loc. cit.*, p. 203 et suiv.

([2]) V. *Arch. hist.*, t. VI, p. 107 et suiv.; *Registres d'enregistrement du Parlement.* (Arch. dép., B. 1.)

1462, Jean de La Lande, son père étant mort, se trouvant chez les Anglais « à grant desplaisance » (1) et avec « grant desir de soy en retourner demorer en l'obeis- » sançe » du roi de France, fit présenter à ce prince, par ses amis et parents, entre autres par son oncle, le comte de Candale, captal de Buch, une supplique afin d'obtenir grâce et pardon. Il y invoquait, comme les autres, la violence qui lui avait été faite, disant qu'il avait dû obéir à Talbot, comme « presque tous les nobles » du pays ».

Cédant à ces instances, Louis XI, par lettres-patentes données à Saint-Jean-de-Luz, le 30 avril 1463 (2), pardonna d'abord à Jean de La Lande sa rébellion accomplie au mépris du serment qu'il avait prêté; puis, poussant la clémence jusqu'au bout, il lui restitua tous les biens, sans restriction ni réserve, que son père et lui possédaient avant la première réduction du pays bordelais, en annulant expressément la confiscation dont ces biens avaient été frappés. Que devenait alors le don fait par Charles VII à Louis de Beaumont? Si l'annulation de la confiscation faisait bien rétroactivement disparaître le titre de Beaumont, il n'était pas imposé à Jean de La Lande, par une clause analogue à celle imposée à Jean d'Anglades, d'avoir à compromettre ou transiger avec le détenteur actuel. Louis I avait sans doute procuré par ailleurs, à l'un de ses plus dévoués serviteurs, une suffisante compensation.

L'habile politique du roi de France ne tarda pas à

(1) Cette déplaisance contraste singulièrement avec les faveurs que Jean de La Lande avait récemment obtenues du roi Henri VI. Ce prince l'avait nommé maire de Bordeaux en 1460 (Brequigny, Guyenne, f° 229), et, ce qui était plus sérieux, il lui avait donné l'année suivante d'importantes concessions dans le territoire de Calais.. (*Rôles gascons*, t. II, p. 351.)
(2) V. Baurein, *Var.*, t. IV, p. 246 et suiv.

ramener ainsi en Guyenne la plupart des plus grands seigneurs, qui y reprirent leur rang et leurs domaines ([1]), bien qu'on ignore comment purent s'opérer ces nombreuses reprises de possession.

Si Louis XI avait déployé à cet égard un empressement remarquable, il s'était moins pressé de se rendre aux réclamations des Gascons obligés d'aller plaider en appel devant le Parlement de Paris. Il est vrai que presque aussitôt après son avènement au trône il avait, le 20 octobre 1461, rendu une ordonnance portant que Bordeaux, le pays bordelais et les pays par delà la Dordogne ressortiraient au Parlement de Toulouse; mais, en remettant ainsi en vigueur les dispositions de l'ordonnance très surannée de 1444, il était loin de satisfaire à de bien légitimes aspirations. Son séjour à Bordeaux n'avait pas tardé à l'en convaincre et les démarches pressantes des trois États de Guyenne ne pouvaient manquer de le décider.

Au désir de s'attacher les Gascons s'ajoutait bientôt pour lui la volonté de punir le Parlement de Toulouse dont il était mécontent ([2]). C'est à ces circonstances favorables qu'il faut sans doute attribuer le rétablissement de l'ancienne *Cour souveraine* de Guyenne ou, quoi que soit, l'institution du Parlement de Bordeaux par lettres-patentes datées de Chinon, 12 juin 1462 ([3]).

([1]) V. Ribadieu, *op. cit.*, p. 446 et suiv. — Louis XI ne tarda pas à rendre au vieux Bertrand de Montferrand, qui avait été banni, ses terres qui avaient été données à Pierre de Beauval. Un peu plus tard, en 1472 ou 1474, il restitua à son fils, Gaston de Montferrand, la terre de Langoiran qui avait été également confisquée. V. O'Reilly, t. II, p. 74; Gaufreteau, t. I, p. 28.

([2]) V. Bastard d'Estang, t. I, p. 38.

([3]) *Ordonnances*, t. XV, p. 506; Métivier, *Chronique*, p. 1 et suiv.; *Registres secrets* (Bibl. de la Ville, reg. 369, f° 1). — En considération de cette institution fut plus tard établie par le Parlement la procession dite de *Saint-Joseph*. V. Gaufreteau, t. I, p. 32.

Ces lettres-patentes ayant été déjà publiées, il suffit d'en présenter ici les dispositions principales.

Après avoir proclamé que le premier devoir des rois était d'assurer la justice à leurs sujets, et après avoir considéré que l'obligation imposée aux Gascons de se rendre à Paris pour faire statuer sur leurs appels les exposait, outre la longueur du voyage, à des périls et à des pertes, *viarum discrimina, personarum pericula, pestis et calamites quæ in itineribus evenire possunt*, — Édouard III n'avait pas dit autrement en instituant sa *Cour supérieure* (1), — Louis XI déclare « instituer » *(instituimus et ordinavimus)* une Cour de parlement dans la ville de Bordeaux. Le ressort de cette Cour comprendra, outre Bordeaux et le pays bordelais, les sénéchaussées de Guyenne, des Landes, de l'Agenais, du Périgord, du Bazadais et de la Saintonge, ainsi que toutes les juridictions qui en dépendaient. La Cour aura son siège à Bordeaux où elle commencera ses audiences le lendemain de la Saint-Martin prochaine. Elle se composera d'un président laïque et d'un « *certain nombre* » de conseillers, tant clercs que lays, de deux greffiers et de quatre huissiers. La souveraineté de ses arrêts sera égale à celle des arrêts du Parlement de Paris sans recours possible, défense étant faite aux cours de Paris et de Toulouse de recevoir les appels venus des pays compris dans le ressort de la Cour de Bordeaux.

La lecture de ces dispositions soulève certaines observations. Et d'abord Louis XI déclare *instituer* un parlement à Bordeaux comme s'il n'y avait eu déjà en Guyenne une Cour souveraine instituée onze ans avant par son père. Son silence au sujet de cette cour est évidemment calculé; il veut qu'on comprenne bien que

(1) V. *Origines*, etc., p. 17 et suiv.

le Parlement dont il dote la Guyenne est un pur don de sa munificence. Il ne dépendrait pas de lui cependant d'effacer un passé si récent et son fils, Charles VIII, en confirmant le Parlement de Bordeaux, n'hésitera pas à rétablir la vérité en disant que la Cour établie à Bordeaux par son aïeul, tantôt après la réduction de la Guyenne, avait été « despuis confirmée par nostre très-chier sieur » et père... »

Quant au ressort, il ne tardait pas à être augmenté. Dès le 7 février 1462/63, il y était ajouté tout le Limousin, tant le bas que le haut; le pays de Quercy pour tout ce qui avait ressorti jusque-là au Parlement de Paris; la ville et le gouvernement de La Rochelle, lesquels avaient fait difficulté à se croire compris dans la dénomination de pays de Saintonge portée aux lettres d'institution; enfin la ville d'Angoulême et le pays d'Angoumois, lesquels avaient élevé la même difficulté (1). C'était là certes un beau domaine judiciaire, et il restera tel encore par la suite, même après que Louis XI, cédant à d'incessantes sollicitations, en aura repris quelques parties.

On a remarqué qu'un *certain nombre* de conseillers, sans autre précision, devait composer la Cour. Si cette formule réservait la faculté d'augmenter le personnel suivant les besoins du service, elle avait évidemment le tort d'ouvrir la voie à des nominations successives et indéterminées; principe d'abus contre lesquels il faudra plus tard poser des limites trop souvent dépassées. On a également remarqué que les lettres d'institution, si elles parlent des greffiers et huissiers, gardent un silence absolu sur les gens du roi. Il est en effet certain que, bien que la présence du ministère public fût essentielle au fonctionnement de la justice, il n'y eut d'abord au

(1) V. *Chronique* de Métivier, p. 14 et suiv.; *Reg. d'enregistr.*, B. 1.

Parlement ni avocat du roi, ni procureur du roi titulaires. Ce service fut fait, pendant plusieurs années, par un simple *substitué* du procureur général. Lorsque enfin il y eut un avocat du roi, reçu comme tel, il n'apparut pas encore de l'existence effective dans le Parlement d'un procureur général. (V. *infrà*, § 2.)

Le jour même, 12 juin, où il avait rétabli le Parlement, ou, comme il dit, « la chambre de Parlement ou Court » souveraine », Louis XI avait signé la nomination « en » l'état et office de *premier* président de la dite chambre » de Parlement et Court souveraine de Bourdeaulx », de Me Jean Tudert, à cause de la grande confiance qu'il avait « de ses grans sens, expérience, preudhomie et » bonne diligence ». Cette nomination était faite aux honneurs accoutumés et aux gages de 600 livres tournois par an. Le même jour, de nouvelles lettres accordaient à Tudert, outre les 600 livres de gages, une pension d'égale somme motivée sur la « grant cherté des vivres » quy est actuellement audit lieu de Bourdeaulx... (1). » Le surlendemain, 14 juin, Jean Tudert prêtait serment entre les mains du chancelier.

Par les lettres-patentes où il nommait le président (2), le roi annonçait qu'il allait nommer « ... les conseillers » et autres officiers ». Mais ces lettres de nomination ne nous sont pas parvenues, et c'est par ailleurs que nous connaissons ceux qui avaient fixé le choix de Louis XI.

Après avoir ainsi pourvu au fonctionnement de la

(1) V. Archives municipales, *collection* FF, carton 264.

(2) On remarque que, par ces lettres, Jean Tudert est dit *premier président*, bien que cette qualité ne lui soit donnée ni dans les ordonnances subséquentes ni dans les Registres du Parlement. Nul plus que lui n'avait été mêlé aux affaires de Guyenne depuis 1451. Il avait été membre de la *Cour souveraine* de Charles VII, et, par la suite, on le retrouve constamment chargé des missions les plus nombreuses et les plus variées. Voir *suprà*, p. 359.

nouvelle Cour, il y avait à régler le sort des procès qui, venus des juridictions comprises dans le ressort nouvellement créé, étaient encore pendants devant les Parlements de Paris et de Toulouse. C'est encore ce que fit Louis XI par lettres-patentes du 12 juin [1], adressées à ces deux Cours. Il leur enjoignit de renvoyer sans délai à Bordeaux tous les procès venus desdites juridictions qui étaient encore pendants devant elles, à moins qu'ils ne fussent déjà appointés en droit ou reçus à juger.

Le 12 novembre approchait, et le vieux palais de l'Ombrière s'apprêtait encore une fois à recevoir une Cour souveraine. Déjà sans doute le président Tudert est venu s'assurer des dispositions prises pour ouvrir les audiences au jour fixé. Il doit, avec deux de ses anciens collègues de la *Cour souveraine* de Charles VII, Jean Avril et Jean de Sansay [2], inaugurer le Parlement et installer le nouveau personnel de cette Cour.

Aucun incident n'étant venu empêcher la cérémonie, le 12 novembre, dès le matin, le président Tudert et les conseillers Avril (clerc) et Sansay (lay) se rendaient au palais pour ouvrir les audiences. Réunis dans la chambre du conseil, ils se constituaient immédiatement en cour

(1) V. Métivier, *op. cit.*, p. 4; *Reg. d'enregistr.*, B. 1, f° 142.

(2) V. *Origines*, etc., p. 75 et 76. — Ces deux magistrats, devenus depuis quelques années conseillers au Parlement de Paris, n'avaient pas à prêter serment à l'audience de rentrée, parce qu'ils étaient déjà conseillers de Parlement. Mais, comme tels, ils étaient appelés à recevoir le serment de tous les autres conseillers et officiers de la cour. — Jean Avril ne devint que plus tard (28 avril 1467) chanoine de Saint-André, nommé comme tel par l'archevêque en vertu de son privilège. Bientôt après (en juin), il était pourvu de l'archidiaconat de Médoc, contrairement à l'usage, mais parce qu'il était personnage notable et membre du Parlement. La faveur de l'archevêque ne l'abandonnant pas, il ne tardait pas à devenir official de Bordeaux, et peu après (2 juillet) doyen du Chapitre. Promu vicaire général de l'archevêque, il obtenait peu après, successivement, deux prébendes vacantes (13 octobre 1467, avril 1467/68).

de justice et inauguraient le Parlement *(inceperunt Parlamentum)*.

Presque aussitôt étaient introduits les quatre nouveaux conseillers :

Blaise REGNIER, dit Gréelle (1), archevêque de Bordeaux	conseillers clercs.
Jacques LOUP (2).	
Guillaume PELART (3)	conseillers lais.
Henri de FERRAIGNES (4)	

Ces magistrats, étant nouveaux *(de novo recepti)*, prêtaient le serment d'usage et étaient installés suivant leur ordre de réception.

La Cour, ainsi composée, recevait alors, en vertu des lettres à eux concédées par le roi, aux fonctions suivantes :

Greffier civil et criminel : Me Raymond du Grimon, de Bordeaux, sous-maire de la ville ;

Greffier des présentations : Me Maurice Lestreges, notaire et secrétaire du roi ;

Avocat du roi : Me Jean Bermondet (5) ;

(1) Blaise de Gréelle avait déjà eu un rôle des plus actifs et des plus remuants à Bordeaux. V. *Origines*, etc., p. 121 et suiv., 156, 184 à 188.

(2) Issu probablement de la famille des Lopez ou Loupes, il était chanoine de Saint-André, et bientôt après sous-chantre de cette église. V. *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des commissaires*, p. 178.

(3) Sur ce conseiller, voir *op. cit.*, p. 178.

(4) Issu d'une famille de la Rousselle, il siégea longtemps. V. *op. cit.*, p. 178. — Il mourut en 1487, laissant des enfants sous la tutelle de Grimon Eyquem.

(5) Bien que toutes les copies des *Registres secrets* aient donné à cet ancien avocat la qualité d'avocat du Roi dès le 12 novembre 1462, il résulte d'une mention expresse du *Registre du Conseil du Parlement* (B 1 *bis*) qu'il ne fut reçu en cette qualité que le 16 novembre 1467. V. *Le Parlement et la Cour des commissaires*, p. 215, et Communay, *Notices biographiques*, etc., p. 211 et suiv. — On remarque l'absence d'un procureur général à cette cérémonie. Il devait cependant y avoir, dès cette époque ou bien peu après, un magistrat de cette qualité au Parlement de Bordeaux. Dans des lettres-patentes du 7 février 1462/63, Louis XI dit « nostre procu-

Huissier : Bénédict Du Buisson.

Tous les susnommés étaient immédiatement admis à prêter le serment d'usage.

Ces préliminaires accomplis, les président et conseillers, couverts de leurs chausses fourrées, quittaient la chambre du conseil, se rendaient, *cum magna devotione,* dans la chapelle du château de l'Ombrière où une grand'messe chantée du Saint-Esprit était solennellement célébrée.

La Cour se rendait ensuite dans la grand'chambre du Château où elle allait occuper les hauts sièges, et où était déjà réuni un nombreux auditoire, composé de personnages les plus importants de la province, d'habitants notables de la ville et de membres du clergé séculier et régulier.

Sur les réquisitions de Me Bermondet, faisant fonctions d'avocat du roi, elle ordonnait aussitôt la lecture et la publication des lettres d'établissement du Parlement (... *institutionis et situamenti stabilimenti... Curiæ*).

Cette lecture était immédiatement faite par l'avocat du roi lui-même, devant les gens de tous ordres accourus en foule à cette cérémonie qui répondait si bien aux vœux de la population.

Sans désemparer, la Cour recevait comme *huissiers :* Guillaume Vincent en qualité de premier huissier; puis, Pierre Lesueur et Étienne Pinguet, et les admettait à prêter le serment d'usage.

Enfin, les avocats et les procureurs, après avoir été

» reur général de nostre cour de parlement à Bourdeaux... » Mais pas plus dans ces lettres-patentes et celles qui suivirent, que dans les *Registres secrets*, les *Registres d'enregistrement* et divers documents publiés par les *Archives historiques* où il est mention du procureur général, le nom de ce magistrat ne se trouve indiqué. V. *Le Parlement et la Cour des commissaires*, p. 217.

reçus, prêtaient, dans l'ordre de leurs réceptions, le serment d'usage en la forme habituelle [1].

Ainsi s'était passée la première audience, au milieu d'un cérémonial qui, avec moins de complexité cependant, se reproduira par la suite à toutes les audiences de rentrée.

Dès le lendemain (13 novembre), le Parlement se mettait à l'œuvre. Il va organiser le service et préparer l'instruction des procès, sans oublier la question de ses gages sur laquelle les lettres d'institution ont gardé le silence.

C'est ainsi qu'en chambre du conseil, il arrête que la messe du matin sera dite par les quatre ordres mendiants, et qu'il charge les prieurs de ces ordres d'assurer le service pour chaque semaine (15 novembre). — Il délibère également que la Cour devra à l'avenir célébrer la fête de saint Hilaire, évêque de Poitiers, comme il est d'usage au Parlement de Paris (12 janvier 1463). Il règle l'ordre des présentations des sénéchaussées du ressort et en fait dresser le tableau (13 novembre). — Le 20 décembre il proroge les jours des présentations jusqu'au lundi suivant. — Il décide enfin qu'il sera écrit au Roi, ainsi qu'au Chancelier, pour l'assignation des gages de la Cour (16 novembre). — La réponse devait se faire attendre. (V. § 2.)

[1] V. Métivier, *Chronique*, p. 6 et suiv. — Ce cérémonial, emprunté aux traditions du Parlement de Paris, et tant soit peu modernisé dans les *Registres secrets*, se trouve, avec plus d'authenticité, dans celles des audiences de rentrée dont la relation originale nous est parvenue. Si nous n'avons pas celles de 1463, 1464 et 1465, nous avons celles du 12 novembre 1466 et du 13 novembre 1467. Elles sont relatées dans l'un des registres du Parlement les plus anciens, le Registre du Conseil du 12 novembre 1466 au 7 septembre 1468. (Arch. dép., B. 1 *bis*. — La relation de l'audience du 12 novembre 1466 commence ainsi : « *Laudate Dominum omnes gentes, etc...* » Suivent notamment quelques mentions relatives à des changements survenus dans le personnel des conseillers et des greffiers. On lit à la fin : « *Et lectis ordinationibus advocatos et procuratores tangentibus, fecerunt juramentum, etc.* »

Entre-temps il admet successivement, après serment, Jean de Chassaignes, comme conseiller lay (16 novembre) et Pierre Goujon, comme conseiller clerc (5 janvier 1463).

La prorogation des jours des présentations avait été sans doute imposée par la résistance que les Parlements de Paris et de Toulouse, ce dernier surtout, opposaient à la nouvelle création de Louis XI, en retenant des affaires qu'ils devaient, d'ordre du roi, renvoyer au Parlement de Bordeaux (V. *suprà*, p. 373).

Il est certain que cette création, outre qu'elle contrariait des habitudes plus ou moins anciennes, portait évidemment une atteinte grave à des intérêts aussi nombreux qu'astucieux et acharnés. Procureurs, solliciteurs, basochiens de tous ordres ne pouvaient manquer de se liguer contre une innovation qui diminuait leur champ d'action. Ce qui étonne davantage, c'est que des compagnies judiciaires telles que les Parlements de Paris et de Toulouse pussent s'associer à cette résistance, et se mettre ainsi en conflit avec l'autorité royale, pour cette unique raison que leur importance pouvait être diminuée par la réduction de leur ressort.

Louis XI n'avait pas tardé à être informé du peu de cas qu'on avait fait, surtout au Parlement de Toulouse, des injonctions si formelles de ses lettres-patentes du 12 juin. Sans plus de retard, il adressait de nouveau à ce Parlement par lettres-patentes datées de Tours, 6 décembre 1462 (1), un ordre des plus impératifs. « Nous avons entendu, » y est-il dit, que vous avez esté et estes refusans et » dilaians d'icelles causes et procès renvoiés en nostredite

(1) V. Métivier, t. I, p. 9. — On remarquera qu'en parlant de la nouvelle Cour, Louis XI persiste à la dénommer ainsi : *une chambre de Parlement ou Cour souveraine*, comme si, dans sa pensée, les parlements successivement institués ne devaient être que des émanations de ce qui avait été jadis le parlement du roi.

» Cour du Parlement de Bourdeaux, et vous efforcés d'en » cognoistre et déterminer, en venant directement contre » nostre volonté et ordonnance, et à nostre grande des- » plaisance... » En conséquence, itératif commandement était fait au Parlement de Toulouse de renvoyer sans délai les affaires, pendantes devant lui, qui étaient du ressort du Parlement de Bordeaux, avec défense expresse d'en connaître en quoi que ce soit, ainsi qu'il avait été précédemment ordonné. De plus, ce renvoi devait être fait avec ajournement des parties devant cette Cour qui devait en être avisée.

Quelques mois après, Louis XI revenait en Guyenne, et il arrivait à Bordeaux dans les premiers jours de février 1463 (1), d'où il allait se rendre sur la frontière espagnole pour une entrevue avec le roi de Castille. Pendant le court séjour qu'il faisait alors à Bordeaux, il apprenait, notamment, par les informations que lui communiquait « le Procureur général », que, malgré ses injonctions réitérées, on ne persistait pas moins dans quelques sénéchaussées à retenir, au moyen de certains agissements de procédure, les procès qui devaient être renvoyés à Bordeaux. — Le roi, plus désireux que jamais de consolider son œuvre, signait dans cette ville, à la date du 7 février (2), cinq lettres-patentes qui, données sur les remontrances du « Procureur général », ne laissent pas de doute sur ses intentions. Par deux d'entre elles, il s'agissait de déjouer les subterfuges des sénéchaussées des Landes et de l'Agenais. Par les trois autres, le nouveau ressort recevait une extension importante.

Aux sénéchaux des Landes et de l'Agenais, il était

(1) V. Virac, *Louis XI en Guyenne*, p. 11.
(2) V. Métivier, t. I, p. 11 et suiv.; *Reg. d'enregistr.* (Arch. dép., B. 1).

enjoint de ne plus délivrer aux parties des lettres de *pareatis* au moyen desquelles elles faisaient ajourner leurs adversaires à Paris ou à Toulouse. — Il leur était, en outre, expressément mandé de faire publier les présentes lettres aux lieux accoutumés.

Aux Parlements de Paris et de Toulouse, ainsi qu'à certains sénéchaux, il était déclaré que tout le Limousin, haut et bas, et le Quercy ressortiraient désormais au Parlement de Bordeaux. Il était, en outre, expliqué que, dans le pays de Saintonge, devaient être compris la ville et le gouvernement de la Rochelle, ainsi que l'Angoumois et la ville d'Angoulême.

Louis XI, après l'entrevue de la Bidassoa (23 avril), ne repassait pas par Bordeaux et revenait par Muret et Toulouse sur les bords de la Loire. Peut-être évitait-il intentionnellement la capitale de la Guyenne où déjà se manifestaient quelques symptômes de la peste qui allait bientôt éclater.

Peu de mois après, en effet, elle était signalée, dans toute la région, comme sévissant à Bordeaux, à ce point que, le 24 octobre 1463, les consuls de la ville de Bergerac offraient au Parlement de Bordeaux qui se disposait à fuir la contagion, de venir s'établir dans ses murs (1).

Le Parlement ne tardait pas, en effet, à se réfugier à Saint-Jean-d'Angély (2) où, le 8 mai 1464, *certis ex causis sedente*, il enregistrait : 1° des lettres-patentes du 17 février 1464, maintenant les libertés de l'Église gallicane contre les collecteurs de Rome (3) ; 2° d'autres lettres-patentes du 5 mars 1464, enjoignant renvoi au Parle-

(1) V. *Livre de Jurade de Bergerac*, année 1463.

(2) Après les vacances de 1463, probablement. Il est à remarquer que ses arrêts de 1463 ne dépassent pas la fin du mois d'août, et qu'après eux il y a une énorme lacune.

(3) V. Métivier, t. I, p. 34 ; *Registres secrets*, 1463/64.

ment des procès à lui attribués ([1]); 3° enfin d'autres lettres-patentes du 25 mars 1464, portant défense de citer les conseillers clercs hors de Bordeaux ([2]). — Le séjour du Parlement à Saint-Jean-d'Angély devait se prolonger bien des semaines puisqu'on l'y trouve encore le 30 juillet, enregistrant des lettres-patentes relatives à la sénéchaussée de Brive ([3]), et même le 6 septembre 1464. (V. *Arch. hist.*, t. VI, p. 149.) Il dut quitter cette ville, au moment des vacances (1464), et c'est à Périgueux qu'on le retrouve au mois de novembre suivant. Il y reprenait, en effet, ses audiences le jour de la Saint-Martin d'hyver (11 novembre 1464), et continuait d'y siéger jusqu'à la fête de la Purification (2 février 1465) ([4]).

A Périgueux, la Cour est à peu près au complet, sous la présidence de Jean Tudert, son premier président.

Ses conseillers clercs sont :

Jean Avril;
Jacques Loup;
Jean Goujon.

Les conseillers lays sont :

Guillaume Pelard;
Henri de Ferraignes;
Jean de Chassaignes;
Pierre Raphael.

On remarque l'absence de deux anciens conseillers :

([1]) V. Métivier, t. I, p. 40; *Reg. secrets, loc. cit.*
([2]) V. Métivier, t. I, p. 43; *Reg. secrets, loc. cit.*
([3]) V. Métivier, t. I, p. 45.
([4]) V. Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. III, p. 4. « Le *Livre jaune* des » Archives de Périgueux rapporte le fait ci-dessus sur lequel, dit-il, je n'ai » trouvé ailleurs aucun détail. » — Suit le renseignement avec les noms des membres du Parlement. Bien que ces noms soient en partie défigurés et que les prénoms soient la plupart erronés, il est facile de reconnaître les magistrats composant alors le Parlement.

le conseiller clerc Blaise de Grecle (1), et le conseiller lay Jean de Sansay; mais, pour la première fois, figure un nouveau conseiller, Pierre Raphaël, qui a dû être nommé depuis le 11 mai 1463 (V. *Infrà*, p. 390). Au Parquet, on retrouve Jean Bermondet, faisant, comme avant, fonctions d'avocat du roi; mais, pour la première fois, apparaît Étienne Maleret, faisant fonctions de procureur du roi (2).

Cette longue absence du siège de la Cour, jointe à la plus grande distance que devaient parcourir les justiciables venus des extrémités des Landes ou de l'Agenais, était bien de nature à ajouter à la perturbation causée par la nouvelle institution. Il devenait nécessaire, pour combattre des dispositions notoirement hostiles, de recourir à des mesures plus efficaces que de simples injonctions. C'est ce que Louis XI avait parfaitement compris. Aussi, dès le 5 mars 1464, par lettres-patentes adressées de Chartres aux Parlements de Paris et de Toulouse (3), il ajoutait une sanction rigoureuse à ses ordres si audacieusement méconnus. Informé que, pendant que l'un des plaideurs comparaissait à Bordeaux, son adversaire comparaissait à Paris ou à Toulouse, et qu'ils obtenaient ainsi l'un contre l'autre des défauts et autres appointements, d'où résultaient des frais frustratoires et des vexations de toutes sortes, le roi déclarait nuls et

(1) Peut-être était-il déjà décédé et remplacé par Pierre Raphaël.

(2) Avocat éminent (1456-1459), il était dès 1462, et encore après, en 1467 (V. Lopez, éd. Callen, t. II, p. 450; Boyer, *Décis.*, p. 17 v°), lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne. Plus tard, d'après les *Registres capitulaires* de Saint-André (22 juin 1468), il aurait été *Procurator nostri Regis*.

On voit, par ce qui est rapporté ci-dessus, qu'il avait déjà fait fonctions de procureur du Roi au Parlement pendant la session de Périgueux, et peut-être même avait-il figuré en la même qualité précédemment à Saint-Jean-d'Angély.

(3) V. Métivier, t. I, p. 40.

de nul effet et de valeur tous défauts ou appointements prononcés à Paris ou à Toulouse, dans les procès du ressort de Bordeaux. Il faisait inhibition aux Cours de Paris et de Toulouse de rendre aucun arrêt et faire aucune procédure dans ces procès. Il faisait, enfin, défense aux parties d'exécuter les arrêts intervenus en violation des ordres antérieurs, ajoutant que si elles étaient « si osées et si hardies » de s'en aider, elles se rendraient par là même passibles d'une peine arbitraire envers le roi.

Ces mesures rigoureuses furent-elles plus efficaces que les injonctions précédentes? On pourrait en douter en voyant les nombreux arrêts que le Parlement dut rendre contre ceux qui avaient usé de subterfuges au préjudice de son institution. (V. *infra*, § 3.) Le temps seul pouvait amener un changement dans des habitudes invétérées. Du reste, il n'apparaît pas que Louis XI soit de nouveau intervenu dans ces conflits de juridiction. Ses préoccupations sont ailleurs en ce moment. Il a à déjouer sans retard une ligue féodale dite, par antiphrase, *Ligue du bien public*. Comme l'a remarqué Michelet, le régime féodal semblait alors reprendre son ancienne force. Tous ces grands seigneurs, les ducs de Bourbon, de Nemours, de Bourgogne, le comte Dunois et d'autres, qui venaient d'aider Charles VII à chasser les Anglais, étaient rois sur leurs terres et luttaient de puissance avec la maison royale [1]. Mais Louis XI n'était pas prince à accepter

(1) Ne semble-t-il pas que les grands événements de l'histoire soient destinés à se reproduire, de siècle en siècle, pendant une longue suite d'années? La réaction féodale de la fin du xve siècle rappelle en effet, d'une façon frappante, ce qui s'était produit à l'origine comme à la fin de la période carlovingienne, alors que les grands propriétaires francs ou gaulois, voulant vivre indépendants et maîtres dans les domaines par eux acquis, n'importe comment, s'y faisaient hautement souverains sans s'inquiéter du roi. (V. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, p. 58 et suiv.) — Le même mouvement se reproduira, par la suite, toutes les fois que les

cette situation. Les seigneurs avaient vite compris que, sous son règne, ils n'auraient pas l'importance qu'ils avaient eue pendant le règne précédent, et ils s'étaient aussitôt ligués sous la direction du duc de Bourgogne.

Les grands seigneurs gascons, les d'Albret, les d'Armagnac, les de Foix et d'autres de moindre importance, ne tardaient pas à s'allier à la ligue du Nord, malgré l'accueil qu'ils avaient reçu à la cour du nouveau roi, pour les services par eux rendus à la cause française. Mais se voyant réduits au rôle de simples vassaux, ils ne cachaient pas leurs regrets de ces anciennes chevauchées où ils savaient si bien rançonner amis et ennemis (1).

Louis XI, pour rompre cette ligue des plus mauvaises passions, allait déployer autant d'activité que d'habileté politique. Il va s'appuyer sur les villes et les bourgeois, en confirmant leurs privilèges et en leur accordant des immunités de toutes sortes. Ainsi agit-il, notamment, à l'égard de Bordeaux à qui il concède la dispense des tailles et subsides, ainsi que celle du logement des gens de guerre, même de la maison royale (2). Il fait plus. Il va essayer, en repeuplant la malheureuse ville, de lui rendre son ancienne prospérité. Par édit du 16 février 1464/65, il permet à toute personne, sans qu'il y ait besoin de lettres de naturalisation, de venir s'établir à

circonstances lui sembleront favorables, pendant les agitations de la Réforme d'abord, puis sous Richelieu, enfin au cours des séditions de la Fronde, dernier et suprême effort des velléités féodales. — C'est à cette persistance insensée de la noblesse française dans les idées et les pratiques du régime féodal qu'il faut sans doute attribuer le rôle égoïste et antinational qu'elle a eu dans notre histoire politique, bien différent de celui des vassaux d'Angleterre qui, par une action de longtemps concertée, fortement centralisée et plus nationale qu'ailleurs, ont réussi à former une puissante aristocratie politique d'où est sortie le Parlement.

(1) V. Ribadieu, *op. cit.*, p. 452 et suiv.

(2) V. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 25. — En 1468, Louis XI accorda la même faveur aux habitants de Bazas. V. *Arch. hist.*, t. XV, p. 51.

Bordeaux dans les biens vacants et les maisons abandonnées, promettant que ses représentants dans cette ville feront à ceux qui se présenteront partage et donation des terres et maisons des Anglais réfugiés en Angleterre ([1]).

Les Bordelais ne devaient pas tarder (1465) à répondre avec la plus vive gratitude à ces faveurs royales. Ils vont offrir au roi leur concours le plus actif. deux cents arbalétriers soldés par eux et, en outre, en cas de besoin, leurs services personnels ([2]).

Sans avoir à utiliser ces bonnes volontés, Louis XI avait trouvé le moyen de rompre la ligue. L'argent et des faveurs avaient eu bientôt raison des grands seigneurs du Nord qui traitaient avec le roi à Conflans (1465). Restaient les Gascons. Les d'Albret, les de Foix, les d'Armagnac et autres à qui on a attribué d'autres aspirations ([3]), après avoir vainement tenté d'obtenir des secours du roi d'Angleterre, n'en continuaient pas moins à faire campagne, ajoutant leurs propres déprédations aux pillages des routiers qui parcouraient alors la Gascogne. Ces bandes de gens de guerre, qui n'obéissaient à aucune autorité, s'étaient montrées jusque dans le pays bordelais et en Saintonge.

La situation s'était évidemment aggravée. Louis XI, inquiet de ce qu'il apprenait, pressé, en outre, par son

([1]) V. O'Reilly, t. II, p. 74 et suiv.

([2]) V. *Ordonnances*, t. XVI, p. 380. — C'est sans doute pour répondre à ces offres généreuses que Louis XI écrivait à quelque temps de là (1er février 1468), au Parlement de Bordeaux, de faire bon droit au maire de Bordeaux, Charles des Astars. (Bibl. nat., coll. Gaignières, 649², f° 23.)

([3]) V. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre*, t. IV, p. 182. — On remarque cependant qu'à la date du 7 mai 1465, Louis XI faisait don à Gaston IV, comte de Foix et de Bigorre, d'une somme de dix mille écus pour la garantie de laquelle il lui donnait en gage la seigneurie de Mauléon. Le 8 juin suivant, le comte de Foix, prenant acte de ce don, promettait de remettre au Roi ladite seigneurie, aussitôt après paiement de la somme promise. V. Métivier, *op. cit.*, p. 45.

frère Charles, duc de Berry, qui, après avoir été très activement mêlé aux agissements de la Ligue, lui réclamait sa part du butin, se décidait à lui donner la Guyenne en apanage ([1]). En lui abandonnant une province ravagée, à ce moment encore, par des bandes de routiers et de seigneurs révoltés, un pays où les affranchissements des charges fiscales accordés dans ces derniers temps avaient presque annulé le rendement de l'impôt, le Roi croyait sans doute faire un acte habile. Il ne devait pas tarder à s'apercevoir qu'en reconstituant l'ancien duché de Guyenne, avec ses grands vassaux, il avait, au contraire, commis une faute politique des plus lourdes. S'il avait pu en douter, il eût été bientôt éclairé par la satisfaction que les grands seigneurs gascons s'empressèrent de manifester dès que la nouvelle de la concession de l'apanage leur fut connue. Accourus auprès du prince Charles, ils complotaient aussitôt d'établir l'indépendance de la Guyenne sous son gouvernement ([2]).

Le 15 mai 1469, le nouveau duc prenait, par mandataire, possession de son duché. Ce n'était pas cependant le duché des anciens jours. Il avait été précédemment réduit au pays bordelais, au Bazadais, au pays des Landes et à la Saintonge avec La Rochelle : c'était là un peu plus seulement que la Guyenne *stricto sensu*. Mais ce qui était plus sérieux qu'une restriction de territoire, c'était le peu de ressources, au point de vue du rendement de l'impôt, que le prince Charles allait trouver dans

([1]) Les lettres de concession sont du mois d'avril 1469. V. *Ordonnances*, t. XVII, p. 209; V. encore les *Grands-Jours du dernier duc de Guyenne*, p. 7 et suiv.

([2]) V. Am. Thierry, *Résumé de l'histoire de Guyenne*, p. 193. — « Les » Bourdelois, dit Gaufreteau, t. I, p. 269, désiroient tousjours d'avoir un » prince particulier, un duc, plustost qu'un roy de France, attendu qu'ils » croyoyent que, s'ils avoient un duc, ils se pourroient mieux maintenir » en leurs libertés et franchises, etc... »

ses nouvelles possessions. Il n'hésitait pas à attribuer cette pénurie aux nombreux privilèges accordés par son frère, et il s'empressait de lui en demander la révocation, ce que, non sans malice, celui-ci voulait bien lui accorder (1). Il ne tardait pas, en outre, à savoir qu'à la faveur des troubles, un grand nombre de seigneuries dépendantes du domaine ducal de Guyenne avaient été, depuis plus ou moins longtemps, usurpées par des nobles, des gens d'église et d'autres encore. En conséquence, il chargeait, à la date du 7 octobre 1469, trois commissaires de procéder à la rentrée de ces seigneuries. Les commissaires se mettaient à l'œuvre dès le 13 décembre et continuaient leurs opérations pendant plusieurs mois (2).

Le duc Charles n'avait pas attendu la fin de cette longue opération pour organiser l'administration de son duché; mais ce serait sortir de notre sujet que de nous en occuper. Il suffira de dire que dès le mois de septembre 1469, il avait dû pourvoir d'urgence à l'organisation de la justice en Guyenne : ce qu'il fit en instituant une cour dite des *Grands-Jours*, qui commença à siéger dès le mois d'octobre suivant (3).

Déjà, depuis plusieurs mois, notamment depuis la prise de possession de la Guyenne par son nouveau duc, le Parlement, qui ne pouvait continuer à siéger sur une terre apanagée, avait dû cesser de fonctionner à Bordeaux. Qu'allait-il devenir? Devait-il subir, encore une fois, le sort de la *Cour souveraine* et disparaître, comme elle, dans des circonstances majeures? N'était-il, enfin, qu'une

(1) Lettres-patentes du 17 septembre 1469; *Ordonnances*, t. XVII, p. 257; *Les Grands-Jours, etc.*, cités *suprà*, p. 8.

(2) V. *Arch. hist.*, t. V, p. 339 et suiv., où se trouve une longue liste des seigneuries de toute nature usurpées dans certaines parties de la Guyenne.

(3) V. *Les Grands-Jours, etc.*

institution qui n'avait plus sa raison d'être? Louis XI ne le pensa pas. Il tenait trop à son œuvre, et d'ailleurs il ne croyait guère à la longue durée du nouvel état de choses. Aussi, dès le mois de juillet 1469 ([1]), il avait résolu de transférer le Parlement de Bordeaux à Poitiers, manifestant ainsi son intention de le conserver.

Nous n'avons pas à le suivre dans son nouveau siège, puisqu'il n'est plus le Parlement de Bordeaux ([2]). Cette pensée, fortifiée par des considérations personnelles, ne fut pas sans doute étrangère à la détermination que prirent alors deux conseillers clercs, peut-être trois, et trois conseillers lais du Parlement. Retenus à Bordeaux, les uns par l'importante position qu'ils avaient dans le chapitre de Saint-André, les autres par leurs grands intérêts dans cette ville, les conseillers Jacques Loup, Pierre Guitard, Henri de Ferraignes et Jean de Chassaignes trouvèrent aussitôt une compensation dans la nouvelle organisation du duché. J. de Chassaignes était bientôt nommé second président de la Cour des Grands-Jours du duc Charles, et les conseillers J. Loup et P. Guitard y prenaient rang comme conseillers clercs. Quant à H. de Ferraignes, il devenait lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne, et Arnaud Dussaut ne tardait pas à être nommé clerc de la ville de Bordeaux (1469). On plaçait enfin au greffe de la nouvelle Cour Jean de Marcillac, le commis du greffier R. de Bourdeaux ([3]).

Le Parlement, en quittant Bordeaux, se trouvait donc privé de quatre de ses membres, peut-être de cinq, si,

([1]) V. Isambert, t. X, p. 574.

([2]) Il allait même, pendant trois ans, porter le nom de Parlement de Poitiers. V. lettres-patentes de juillet 1469. — C'est en novembre 1469, d'après Bouchet, p. 275, qu'il reprit à Poitiers, après les vacances, ses audiences interrompues. — Les frais de cette translation s'élevèrent à 5,000 livres.

([3]) V. *Les Grands-Jours, etc.*, p. 13 et suiv.

comme il est probable, le conseiller Jean Avril ne crut pas devoir quitter le diaconat de Saint-André et la belle position qu'il avait dans ce chapitre (1). Ainsi réduit à un trop petit nombre de membres, il dut recevoir à Poitiers l'adjonction de nouveaux conseillers.

Il est en outre à présumer qu'on lui composa un ressort avec les sénéchaussées laissées en dehors de l'apanage, et qui ne comprenaient pas moins que le Périgord, le Limousin, l'Angoumois, l'Agenais et le Quercy. C'était là certes un assez beau territoire, surtout si on y ajoute la ville de Poitiers et sa sénéchaussée (2).

Du reste, le Parlement ne devait pas rester longtemps éloigné de la capitale de la Guyenne; aussitôt après la mort du duc Charles, arrivée le 24 mai 1472, il y était ramené dès le 1er juin suivant avec un empressement qui est à remarquer (3).

Il faut maintenant examiner son organisation intérieure et ses attributions au commencement de la première période de son existence.

2. — Organisation intérieure. — Attributions.

Personnel. — Le premier élément de l'organisation du Parlement était évidemment son personnel. On a remarqué, à cet égard, que les lettres d'institution n'avaient pas fixé le nombre des conseillers, réservant ainsi la faculté de faire de nouvelles nominations, suivant les

(1) V. *Le Parlement et la Cour des commissaires*, p. 177.

(2) V. Boscheron des Portes, t. I, p. 27 et note. — D'après Gaufreteau, t. I, p. 27, le Parlement de Bordeaux, transféré à Poitiers, alla « exercer » la justice sur les subjects de son ressort... » — Les termes de l'ordonnance du 1er juin 1472 sont également formels quant à son fonctionnement, puisqu'on y lit: « ...que ladite Cour a tousjours depuis esté tenue » en nostre vile de Poitiers jusqu'à présent... »

(3) V. Métivier, t. I, p. 64; *Arch. hist.*, t. XVIII, p. 325.

nécessités du service, à l'ombre desquelles bien des actes de favoritisme ne pouvaient manquer de se glisser. Quel fut, à cet égard, le caractère des nominations faites par Louis XI? C'est assez difficile à préciser. Si les personnages étrangers à la Guyenne paraissent dominer, on ne remarque pas moins plusieurs noms de l'ancienne bourgeoisie bordelaise. D'après Gaufreteau (t. I, p. 25), le roi aurait d'abord nommé « les conseillers qui désirè» rent estre pourveus desdits offices, lesquels furent, » au commencement, presque touts limosins et peri» gordins, sur quoy est à noter : 1° que le Roy donna » lesdits offices aux seigneurs pour récompense de » leurs services, lesquels, par après, prenoient argent de » ceux qui vouloyent estre pourveus d'eux; 2° est à » noter que ceux qui furent au commencement pourveus » souffrirent l'examen par devant les maistres des » requettes. »

Si on connaît par là l'origine de la plupart des premiers conseillers du parlement, on est loin d'être fixé sur les noms et les dates de nomination et d'installation de plusieurs d'entre eux. Pour ceux qui figurent aux premières audiences, les mentions des *Registres secrets* peuvent sans doute suppléer aux lettres de nomination; mais pour ceux qui furent nommés dans les années suivantes, en 1463, 1464, 1465, l'absence de ces lettres laisse dans une absolue incertitude. Sans doute, on les voit figurer aux audiences de rentrée de 1466 et 1467 (les seules que nous possédions); mais rien ne dit quand ils avaient été nommés et installés. L'incertitude est plus grande encore pour les conseillers qui ont pu être nommés depuis le mois de novembre 1467 jusqu'en 1469. Ce n'est qu'à d'autres documents qu'on peut demander d'éclairer ces obscurités.

On a remarqué (*suprà*, p. 373 et suiv.) que le Parlement

avait été inauguré et installé par trois magistrats venus de Paris :

Le président, Jean TUDERT,

Le conseiller clerc, Jean AVRIL,

Le conseiller lay, Jean DE SANSAY.

Ces deux derniers avaient appartenu déjà au Parlement de Paris. Tous trois avaient siégé dans la *Cour souveraine* de 1451-1452.

Pour les conseillers qui furent reçus dès la première audience, si on n'a pas les lettres de nomination, on a la date de leur prestation de serment, ce qui est l'essentiel (V. *suprà*, p. 374). Inscrivons donc à la date du

12 novembre 1462 :

Blaise DE GREELLE, archevêque de Bordeaux (clerc);

Jacques LOUP (clerc);

Guillaume PELARD (lay);

Henri DE FERRAIGNES (lay).

Pour les deux conseillers suivants, leur réception et leur prestation de serment résultent encore de mentions expresses des *Registres secrets*. Ce sont :

16 novembre 1462 : Jean DE CHASSAIGNES (lay) [1].

5 janvier 1463 : Jean GOUJON (clerc) [2].

Vient ensuite un conseiller dont le nom apparaît dès la première audience du Parlement siégeant à Périgueux (12 novembre 1464). Il avait dû être nommé depuis le 11 mai 1463, époque où il n'y avait encore que quatre conseillers clercs et quatre conseillers lays.

Donc, de mai 1463 au 12 novembre 1463 :

Pierre RAPHAEL (lay, puis clerc) [3].

[1] V., sur ce magistrat, *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des commissaires*, p. 179.

[2] V. *op. cit.*, p. 179.

[3] V., sur cet ancien avocat de Bordeaux, *Origines, etc.*, p. 137, 162, 197 et suiv.; *Le Parlement de Bordeaux, etc.*, p. 179. — Il est probable que ce fut lui qui succéda à Blaise de Gréelle.

Par la suite, furent nommés deux conseillers qui n'étaient pas à Périgueux (du 12 novembre 1464 au 2 février 1465), et dont les noms sont révélés pour la première fois par le procès-verbal de l'audience de rentrée de 1466 (le plus ancien document de cette sorte que nous ayons). Ils sont nécessairement antérieurs au 12 novembre 1466. Ainsi :

Du 2 février 1465 au 12 novembre 1466 :

Guillaume Bec (clerc) (1),

Arnault Dussault (lay) (2).

Les deux conseillers qui suivent immédiatement furent reçus à l'audience de rentrée de 1466, en remplacement des conseillers Jean Goujon et et Jean de Sansay, rappelés à Paris. Ce sont :

12 novembre 1466 :

Pierre Guitard, sieur de Lubersac (clerc) (3);

Jean Yver, licencié ès lois (lay) (4).

Après eux, on trouve, dans les ***Registres secrets***, la nomination (5), et, dans le ***Registre du Conseil***, B. 1 ***bis*** la date de la réception :

(1) V. *op. cit.*, p. 179, et encore *Origines, etc.*, p. 62, 72, 150 et suiv. — Cet ecclésiastique avait eu déjà, sous les Anglais, un rôle important en Guyenne.

(2) V. *op. cit.*, p. 179. — Arnaud Dussault était devenu clerc de ville en 1467 et 1468; aussi ne figure-t-il plus comme conseiller aux audiences de ces années. Il reparut plus tard au Parlement. — Au commencement du XVIe siècle, la maison Dussault possédait la seigneurie d'Agassac. V. Baurein, *Var.*, t. II, p. 350.

(3) V. *Le Parlement de Bordeaux, etc.*, p. 179. — En 1467, il sollicitait auprès du chapitre de Saint-André un canonicat prébendé qu'il finit par obtenir. V. *Reg. capitul.*, 22 juin 1468; mais sa réception fut longtemps contestée. V. *Les Grands-Jours, etc.*, p. 35 et 49. — Il y avait eu déjà, vers 1446, un Jean Guitard, prieur du collège de Saint-Raphaël. V. Baurein, *Var.*, t. I, p. 37.

(4) V. *op. cit.*, p. 180. — On trouve un Jean Yver, échevin de Niort, en 1461, et à la même époque, un Jacques Yver, maire de la même ville. Il y a eu encore un poète de ce nom (1520-1572).

(5) V. Métivier, t. I, p. 50.

Du 26 novembre 1467 :

Bertrand DE BORIE, évêque de Dax (clerc) (1).

Nommé par lettres-patentes du 3 novembre 1467, on ne le voit pas siéger avant les audiences des 16 février et 5 mars 1467/68. Louis XI, en l'appelant au Parlement, précisait, par ses lettres-patentes, la position qu'il lui faisait. Après avoir considéré l'affluence des grandes affaires au Parlement de Bordeaux, il croit expédient d'en augmenter le nombre des conseillers, « attendu le petit nombre qui par ci-devant a esté établi ». Il rappelle que, dès l'institution du Parlement, il avait créé Blaise de Gréelle son conseiller ordinaire « audit Parlement »; mais depuis son trépas, ajoute-t-il, « nous avons disposé dudit office à nostre plaisir ». — Déclaration importante d'où résulte : 1° que B. de Gréelle était conseiller clerc, en titre d'office, et non pas seulement conseiller né comme archevêque de Bordeaux; 2° que, depuis son décès (en 1463 ou 1467), son office avait été donné. A qui? probablement (2) au conseiller clerc Raphaël, l'un des trois dont la date de réception est incertaine. V. *suprà*, p. 390. — Le roi, continuant, déclare que, pour augmenter l'autorité du Parlement, il veut y mettre un des prélats des limites de ladite Cour. En conséquence, il crée l'évêque de Dax « son conseiller clerc ordinaire » au Parlement de Bordeaux, pour y siéger comme les

(1) B. de Borie ou de Boirie avait été chanoine de Saint-André. Il était doyen de ce Chapitre au moment de sa promotion à l'évêché de Dax. Il avait été remplacé dans le décanat par le conseiller Jean Avril, le 2 juillet 1467. Accusé d'assassinat vers cette époque, il est douteux qu'il eût pris dès lors possession de son siége épiscopal. V. le *Gallia*. — Il ne fut, du reste, reçu conseiller que sous la réserve que Louis XI avait précisée, et que l'arrêt de réception formule ainsi : « *sub hac conditione tamen quod* » *non solveretur super vadiis Curiæ... prout in suis litteris latius...* » *continetur...* »

(2) V. *suprà*, p. 390.

autres conseillers, et y jouir des honneurs et prérogatives attachées à la fonction. — Le roi ajoute... « à tels gages » qui par nous lui seront pour ce ordonnés et assignés..., » sans aucunement prejudicier à nosditz autres conseil- » lers pour l'assignation et le paiement de leurs gages... » — C'est donc bien un *office*, et un office spécialement créé pour lui, qui est donné à l'évêque de Dax, comme il avait été fait précédemment à l'archevêque de Bordeaux [1].

(A suivre.)

[1] Ces précisions détruisent l'erreur reproduite jusqu'ici que l'évêque Bertrand de Borie avait remplacé Blaise de Gréelle. Elles montrent, en outre, que l'un et l'autre ont siégé en titre d'office, ce qui condamne la prétention des archevêques de Bordeaux à siéger au Parlement comme conseillers-nés, en vertu de traditions remontant à l'origine. Malgré tout, ces prétentions devaient plus tard triompher. Un édit du 20 février 1554 déclara les archevêques de Bordeaux conseillers-nés du Parlement pour y avoir séance, voix délibérative et droit de rapporter. V. Lopez, p. 141.

SÉANCE PUBLIQUE

du 21 Mars 1887

Présidence de M. DE TRÉVERRET, président.

Un auditoire d'élite se presse dans la salle de l'Académie, trop étroite pour la solennité, et reflue jusque dans les salles d'attente.

Aux places réservées on remarque M. le Premier Président; M. le général en chef Cornat, commandant le 18e corps d'armée; M. le procureur général Alphandéry; MM. les présidents de chambre Beylot et Boulineau, et un grand nombre de fonctionnaires et de notabilités bordelaises, parmi lesquelles on peut citer MM. Bourgade, ancien président de chambre à la Cour; Oudard, conseiller honoraire; Saignat et Vigneaux, professeurs à la Faculté de droit; Peyrecave, bâtonnier de l'ordre des avocats; Hermitte, Guimard, Archaimbault, Descoubès, Roy de Clotte, Habasque, Bertin, Thomas, Chesneau, Bonnemaison, Duthil, Pourcin, Morice, avocats; Alauze et Larré, avoués honoraires; Rödel, juge suppléant; Dupons, Ducasse, Dubourg, avoués à la Cour; de Pelleport-Burète, ancien maire de Bordeaux; Émile Maurel, ancien président du Tribunal de commerce; le commandant Bonetti; le

Directeur des contributions directes; le Président du Consistoire protestant, etc., etc.

La famille de M. Vaucher prend place aux premiers rangs.

Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, M. le Préfet de la Gironde, M. le Président de la Chambre de commerce, M. le Président du Tribunal de commerce et d'autres invités s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et expriment leurs regrets à l'Académie.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Alfred Daney, maire de Bordeaux, membre honoraire de l'Académie, siège à la droite du Président.

M. de Tréverret prend la parole et, dans le discours suivant, très applaudi, retrace à grands traits les travaux de l'Académie depuis sa création jusqu'à nos jours :

Mesdames,

Messieurs,

Grâce aux libérales allocations que le Conseil municipal de notre ville a bien voulu nous accorder, nous aurons cette année l'honneur et le plaisir de vous convier un peu plus souvent à ces réunions littéraires et scientifiques, que votre sympathique affluence et votre intelligente attention nous donnent peut-être le droit d'appeler des fêtes. L'Académie de Bordeaux est d'autant plus heureuse de témoigner hautement sa gratitude aux repré-

sentants et aux administrateurs de la cité, qu'elle croit mériter depuis longtemps l'intérêt dont ils l'honorent.

A peine les lettres royales de Louis XIV, datées du 5 septembre 1712, l'avaient-elles érigée en institution publique, qu'elle s'occupa de donner aux travaux de l'esprit la direction la plus conforme aux aspirations du siècle nouveau et la plus visiblement profitable à la prospérité du pays. Tous les sujets qu'elle mit au concours, depuis sa création jusqu'à 1782, furent empruntés aux sciences physiques ou naturelles, et durent être traités en vue d'améliorer la vie humaine. En 1715, les *variations du baromètre*, étudiées par le fils du célèbre Lahire, lui valurent un prix décerné par nos plus anciens prédécesseurs. En 1717, Montesquieu offrait « une médaille » d'or, valant trois cents livres, à celui qui, au jugement » de l'Académie, aurait fait la découverte d'anatomie » la plus considérable et surtout la plus intéressante » par son utilité, soit prochaine, soit éloignée ».

Je cite textuellement les paroles d'un homme qui a toujours su peser ses expressions, et qui, méditant toute sa vie sur les causes et sur les effets, voulut obliger les juges du concours non seulement à comprendre ce qu'on leur offrirait de nouveau, mais à prévoir de loin les conséquences qu'un principe vrai, ou un fait solidement démontré, pourrait engendrer à travers les âges. En 1723 et 1736, l'Académie se place à la tête des recherches sur *la cause et la nature du tonnerre et des éclairs;* en 1736, elle étudie les tremblements de terre; un peu plus tard, elle s'occupe des navires et des meilleurs moyens d'en mesurer la marche. En 1748, elle revient à cette étude des phénomènes électriques qui a si glorieusement illustré nos deux derniers siècles. Elle demande quels sont, avec

l'*électricité,* les rapports de l'*aimant* d'abord, puis du *tonnerre;* et à peine a-t-on répondu ou tenté de répondre à ces questions, qu'elle pose un problème analogue sur *la nature et la formation de la grêle.* Les titres seuls de nos concours permettraient de suivre, à cette époque, la marche, subitement activée, des sciences physiques. On voit toutes les analogies naturelles apparaître et tendre à se rejoindre; grêle, électricité, tonnerre, aimant, l'esprit humain commence à rapprocher tout cela, et cherche, avec un empressement fébrile, la loi unique qui peut-être préside à tout.

Lorsque Romas, magistrat de Nérac, aborde en même temps que Franklin, vers l'année 1750, l'étude expérimentale de la foudre, et qu'il s'avise, au péril de sa vie, de faire monter un cerf-volant jusqu'aux nuages les plus électriques, c'est à l'Académie de Bordeaux qu'il raconte ses premiers essais, à elle qu'il confie son espoir d'établir bientôt des appareils capables d'écarter la menace des orages; c'est elle aussi qui l'invite à venir en cette ville, continuer, agrandir et manifester au monde ses expériences. Romas, adopté par Bordeaux, sent redoubler son courage ; il irrite la nue pour la désarmer ; il l'entr'ouvre avec la pointe métallique de son cerf-volant; il en tire des verges de feu longues de six pieds; les habitants de Nérac tremblent et s'étonnent de le voir si intrépide, au milieu des foudres qui brillent et retentissent de toutes parts autour de lui. Enfin, dans notre Jardin public, où les plus vieux arbres d'aujourd'hui commençaient alors à naître, Bordeaux contemple le même spectacle au mois de juin 1759 ; l'Académie, présente à l'expérience, félicite son lauréat, et quand le vaillant physicien sort dans les rues, chaque jour embellies, de notre cité, le peuple dit : « Tè! voyez-vous

» ce Monsieur qui passe? c'est le maître du tonnerre;
» il le fait descendre où il veut! »

Ah! sans doute, les mémoires, les recherches, dont l'Académie fut l'auteur ou la promotrice, ne conduisirent pas tous à des conclusions fécondes; et ceux qui prirent part à ses concours ne répondirent pas toujours comme elle l'espérait aux questions posées. Plus d'une fois elle les avertit d'en revenir à l'observation, à l'expérience et de viser surtout à découvrir des choses utiles. Plus on approchait du règne de Louis XVI et du grand mouvement qui devait tout ébranler, plus elle dirigeait les esprits vers la solution des problèmes pratiques. En 1765, par exemple, elle s'inquiétait de trouver *« une plante qui pût suppléer, dans les temps de disette, au défaut des grains »*. Trois années de suite elle proposa ce sujet; et le chagrin de nos prédécesseurs fut grand, lorsqu'après avoir eux-mêmes expérimenté sur tous les pains nouveaux qu'on leur présentait, ils se virent contraints d'avouer qu'ils n'avaient pas encore trouvé pour le pauvre peuple la ressource qu'ils désiraient tant lui offrir. Heureusement, Parmentier, sept ans plus tard, comblait en grande partie leurs vœux par la propagation de la pomme de terre, et en 1784, par un excellent mémoire *sur les usages du maïs en Guyenne.*

L'histoire, à cette même époque, prend sa place dans nos concours, et nous voyons figurer aux programmes *la situation de Bordeaux sous les Romains; les éloges de Du Guesclin et de Montesquieu;* la question du *déboisement,* celle des *fourrages* et celle de *la protection accordée à certaines cultures.*

Dans ces années où le bien public préoccupait si vivement notre Académie, la révolution éclata, dépassa bientôt toutes les bornes que le bon sens libéral des

Bordelais s'était prescrites, et accomplit son œuvre à travers mille vicissitudes, mille flux et reflux d'opinions et d'événements.

L'Académie s'est relevée après l'orage, et comme jadis, elle embrasse dans ses travaux tout ce qui peut intéresser l'esprit et contribuer aux progrès des lumières et du bien-être. Savants, littérateurs, artistes, élus par leurs pairs, se partagent ses quarante fauteuils; et quand l'un des sièges devient vacant, elle jette autour d'elle un regard attentif pour appeler à elle le mérite, et s'il se peut, un genre de mérite analogue à celui qu'elle regrette d'avoir vu disparaître. C'est ainsi qu'elle arrive à maintenir toujours entière son union et sa variété; aucune grave question ne lui est indifférente; aucune branche du savoir ne lui est étrangère; toute idée sérieuse peut lui être soumise, tout projet conçu avec réflexion peut être discuté par elle; et le jour où, dans la sphère pratique des lettres, des arts et des sciences, elle croirait pouvoir, par ses avis, détourner un mal ou réaliser un bien, elle ne manquerait pas à son devoir; elle parlerait. Unie aux maîtres de la science française par des liens nombreux, comptant parmi ses membres plusieurs de leurs disciples, quelques lauréats des sociétés savantes de Paris, quelques correspondants de l'Institut et de Ministère de l'instruction publique, l'Académie de Bordeaux est une des grandes artères où circule la sève intellectuelle de notre patrie.

Ce soir, elle ne se propose pas, Messieurs, comme elle le faisait dernièrement encore, d'agiter devant vous des problèmes économiques ou de défendre certains principes de goût. Elle désirerait occuper vos esprits sans leur imposer aucun effort, et laisser dans votre souvenir plutôt des impressions heureuses que des raisonnements.

Un de nos avocats les plus brillants, les plus spirituels, s'attachera à ressusciter devant vous un collègue en qui vous admiriez naguère un talent égal au sien, quoique différent; et l'un de nos poètes aimés vous fera entendre les adieux qu'il adresse en ce moment à la Muse, et que la Muse, aussi bien que nous tous, refuse d'accepter comme derniers adieux. Ces deux voix, toutes Bordelaises, vous ramèneront vers un passé récent, dont les joies comme les tristesses ont été les vôtres; elles donneront, je l'espère, à cette fête de l'esprit le charme et l'émotion d'une fête de famille.

M. le Président donne ensuite la parole à M. H. Brochon, qui prononce l'éloge de M. Vaucher :

Messieurs,

Faire un discours quand on a usé sa vie à parler; — châtier ses phrases, une plume à la main, quand toujours on les a jetées aux hasards de l'improvisation; — figer, dans une composition froidement contenue, les ardeurs accoutumées de sa pensée ; — peser le mot au lieu de le lancer; — substituer l'apprêt au mouvement; — préméditer des effets dont l'artifice ne vaut jamais la spontanéité; — faire un discours enfin, et un discours académique, c'est pour l'avocat, tel, du moins, que je le suis, un effort presque contre nature, tant il violente les habitudes les plus invétérées de l'esprit !

Pour l'avocat tel que je suis, ai-je dit; voilà qui demande une explication.

Il fut un temps, et il a été glorieux pour le Barreau

français, où l'avocat, tout en sacrifiant ses veilles à l'étude approfondie des Lois, considérait comme un devoir de son état de soigner la parure de son langage et pensait que l'éloquence, même dans tout l'orgueil de sa pompe, était encore le moyen le plus sûr, aussi bien que le plus digne de la Justice, de porter la conviction dans l'esprit des magistrats. L'avocat alors écrivait ses plaidoyers. C'est dire que chaque fois qu'il plaidait, il prononçait un discours, un vrai discours, selon les règles d'usage; avec un exorde où paradaient, en tenue solennelle, les généralités annonçant l'exposition des faits et leur discussion; avec aussi cette sorte de *strette* par laquelle les musiciens de la parole s'ingénient à terminer leur œuvre, et dans cette péroraison se précipitaient, en une fougue voulue, les derniers coups portés à un adversaire supposé vaincu.

Qu'un maître de cette époque, dont moins d'un demi-siècle nous sépare, fût aujourd'hui à ma place, combien et son sort et le vôtre seraient plus heureux !

Son sort : puisque fidèle à ses pratiques oratoires, il n'aurait qu'à se retrouver lui-même dans un de ces beaux discours savamment ordonnés et majestueusement écrits, comme ceux qui lui auraient mérité l'honneur d'être devenu votre collègue.

Votre sort également : car vous seriez assurés de rester toute une heure sous le charme d'une éloquence à laquelle vous pardonneriez aisément un peu d'emphase, pour en admirer l'harmonie, l'atticisme et l'éclat.

Mais cette école illustre, inspirée de Cicéron et qui s'efforça de parler comme Démosthène..... après les cailloux, cette école a disparu, et rares sont, parmi les avocats contemporains, ceux qui visent encore à passer pour orateurs, dans le sens classique de ce mot.

Est-ce un bien? est-ce un mal? Question souvent posée et qui, à mon avis, ne devrait pas l'être.

La parole a ses mœurs, qui varient nécessairement suivant les races, les latitudes et les temps. Je vais choir malgré moi dans la banalité; mais il faut pourtant que je redise aux braves gens qui seraient tentés de regretter l'ancienne manière, que, depuis elle, sous l'action des prodigieuses découvertes dont s'est enrichi le monde physique, tous les échanges de la pensée humaine se sont profondément modifiés dans la rapidité et l'adaptation de leurs formules.

Au milieu de ce brouhaha des affaires, dans cette commotion des idées, parmi cette tourmente de la vie publique et individuelle, l'agitation ne s'est pas seulement emparée des esprits; la parole, pour s'accommoder à la fébrilité universelle, a forcément perdu ce calme qu'elle savait garder jusque dans ses élans, ce ton de haute compagnie qui la rattachait au grand siècle, ces développements habiles dans lesquels se complaisait l'art de bien dire, enfin tout cet apparat, toutes ces grâces, tous ces raffinements, tous ces atours que l'Éloquence, pour si virile qu'elle voulût être, ne dédaignait pas d'emprunter à l'art de plaire!

Dans ce phénoménal *en avant*, l'avocat ne pouvait s'attarder aux circuits d'un si prestigieux langage. Il n'avait plus le loisir de ciseler des périodes. Débordé par le flot trouble des procès, le juge lui-même, eût-il conservé le goût des belles phrases, le juge, avide de juger, par esprit de devoir et aussi par dévotion pour la statistique, aurait, avec effroi, fermé l'oreille aux plaidoyers d'antan. L'avocat brûla donc le dieu qu'il avait adoré. La plaidoirie se fit plus souple et plus variée, plus alerte et plus pénétrante, plus libre et plus vivante, je crois.

Elle osa même devenir familière, licence pour laquelle est indulgent celui que sa fonction contraint à écouter toujours; et comme on tombe du côté où l'on penche, elle eut le tort de verser souvent dans la trivialité; mais elle gagna beaucoup par le nerf et par le trait, pour la plus grande satisfaction du magistrat, qui, plus que personne, tolère tous les genres, sauf le genre ennuyeux!

Eh bien! Messieurs, je suis de mon temps, et je n'éprouve aucun embarras à en convenir; ma gêne n'est pas là : elle est, je vous le répète, à écrire un discours, de quelque bienveillance que vous encouragiez ce début tardif d'un académicien malgré lui, qui n'est rien et à qui tout manque, s'il n'est plus dans le milieu passionné des luttes de sa profession.

Cependant, en vous entretenant du collègue qui m'a précédé parmi vous, et en vous rappelant quel avocat fut Auguste Vaucher, je sens que je peux avoir l'espérance de fixer votre sympathique attention par mon sujet lui-même et que l'éloge de ce maître éminent que presque tous vous avez connu, nous unira dans un même sentiment d'admiration et de respect.

Il y a deux ou trois ans encore, à toucher l'une des portes du Palais de la Bourse, on lisait, au-dessus d'une étroite boutique, le nom de Vaucher. Depuis très longtemps, le digne homme qui avait porté ce nom était mort; mais l'enseigne de son successeur lui avait fait une sorte de survie. Je ne sais rien du père Vaucher, sinon qu'il était Suisse d'origine, protestant et horloger, et que, très bonnasse, il succomba à une lente maladie, après une vie placide, exclusivement adonnée aux précisions et aux minuties de son métier.

Il eut un fils. Quand Auguste Vaucher entra au Lycée,

les forts en thème ne prirent point ombrage du nouveau venu. Très long, timide, frêle, les cheveux collés sur les tempes, ce jeune protestant, avec sa politesse excessive et gauche, avait l'air d'un jeune séminariste. Mais ce grand bambin avait reçu de Dieu le don d'une intelligence étonnamment déliée, et de son père une aptitude hors ligne pour les choses qui demandent de la patience et de l'observation; de plus, il tenait de lui-même la faculté toute-puissante de s'absorber dans l'étude et la féconde ressource d'une volonté obstinée au bien.

D'emblée, Vaucher conquit la première place; il la garda jusqu'à la fin. Par une réunion de facultés qu'on ne trouve guère associées, il excellait dans les études les plus divergentes, si bien que toutes les carrières lui étaient ouvertes, et que certainement il eût acquis dans toutes une très grande autorité et un très grand renom. La philosophie aiguisait la finesse de son sens analytique et se prêtait à l'ingéniosité de ses conceptions; il aimait à appliquer son esprit observateur aux admirables mécanismes de l'histoire naturelle; les mathématiques lui plaisaient par le côté rigoureux de leurs déductions; et pourtant c'était un lettré. Nul ne pénétrait plus avant dans le sens des textes anciens. Il écrivait une langue serrée, quoique facile et toujours d'une absolue clarté. Peut-être vais-je vous surprendre, Messieurs, en vous apprenant que j'ai eu de lui, entre les mains, des poésies inspirées par le romantisme le plus heureux. On peut m'en croire, car si je suis aussi sensible que personne au lyrisme, aux tendresses ou aux larmes des véritables poètes, j'avoue que je suis hargneux aux rimailleurs vulgaires, bourgeois estimables, je vous l'accorde, mais trop oublieux, dans le

contentement de leur vaniteuse manie, que *vers* rime avec *travers*.....

Le moment était venu pour Vaucher de choisir une carrière : il opta pour la médecine. L'honneur de cet état, la sublimité de sa fin, l'esprit de dévouement qu'il commande, expliquaient ce choix. Cependant Vaucher se montrait découragé d'avance en songeant aux qualités que la pratique de la médecine réclamerait de lui. Il cherchait anxieusement en lui s'il pouvait espérer sans illusion les posséder jamais. Pour que le médecin s'élève à la hauteur de sa grande mission sociale, il lui faut d'abord une connaissance très étendue et très profonde de l'être physique. Mais la pleine possession des merveilleux secrets de la machine humaine ne lui suffit pas. Il a besoin de savoir lire dans les âmes. Sa vue ne doit pas s'arrêter aux surfaces; elle doit même aller au delà des replis de l'organisme. Il est nécessaire qu'elle scrute les mystères de l'être conscient et pénètre, à travers les obscurités du mal, jusqu'au trouble passionnel qui en est si souvent la cause cachée. Science du corps, science de l'âme, tact et sagacité de l'esprit, acuité des perceptions sensoriales, finesse d'observation, circonspection temporisatrice et vigueur résolue, telles sont les forces vives dont l'ensemble rare soutient le vrai médecin dans son combat sans trêve contre l'insidieux protée de la Maladie et l'éternel spectre de la Mort!

L'inconnu de cette lutte et son inégalité même tentaient Vaucher. Mais était-il armé pour une pareille destinée? Il se réconfortait par le sentiment de tout ce qu'il pouvait attendre de sa puissance de travail. Plus vastes étaient les horizons que la médecine étageait devant lui, plus vaste il voulait faire le champ de ses études scientifiques; plus largement il voulait étendre

son regard sur la double immensité de la Matière et de la Vie. Mais il n'avait pas prévu la révolte de ses sens, que toute sa volonté n'allait point pouvoir asservir! L'horreur de l'amphithéâtre lui causa un insurmontable dégoût. Il recula, malgré lui, devant ces chairs livides, dans lesquelles d'autres étudiants plongeaient insoucieusement leur scalpel. L'indifférence de ceux-là et parfois leurs lazzi impies ajoutèrent à son trouble. Il ne voulut plus s'exposer à d'aussi poignantes impressions; et alors, décidé à vivre désormais dans la sphère éthérée des idées, il se fit inscrire à l'École de Droit.

D'étroites amitiés d'enfance, qu'il allait y retrouver, n'avaient pas peu contribué à le pousser dans cette voie nouvelle. Ces camarades, qui tous les trois devaient prendre une place importante parmi les hommes de leur époque : — c'était Cellerier, que la révolution de 1870 vint, sur le tard, arracher à ses loisirs de Lesparre, pour en faire violemment un premier président de la Cour de Bordeaux, puis un procureur général; et qui, malgré son espèce d'intrusion, contraignit bientôt ses adversaires eux-mêmes à reconnaître la droiture de son caractère, la finesse de son esprit, l'aménité et la sûreté de ses relations; — c'était Victor Lefranc qui, par la fécondité de sa verve, l'entraînement de sa parole imagée, la chaleur communicative de sa pensée, l'émotion débordante de son cœur et le brio pittoresque de son geste, resta longtemps le type le plus attrayant du Gascon, et qui sut, par la suite de sa belle vie, apporter à nos assemblées parlementaires et au gouvernement lui-même l'inestimable concours de ses vertus publiques, de sa libérale sagesse et de son intègre patriotisme; — c'était Guillaume-Henry Brochon, dont le souvenir appartient à l'histoire municipale de notre cité, et dont l'éloge

a été prononcé ici même, avec tant de distinction, par ce fin gentilhomme, notre collègue, M. de Verneilh-Puyrazeau.

Les quatre amis menèrent une existence commune, à laquelle s'était associé un autre compagnon de leurs premières années, qui, lui, devait suivre une carrière différente. Si je ne me trompe, il est mort directeur, en Algérie, des services télégraphiques, ancien système. Par une sorte de prédestination, il s'appelait Lair.

Ce fut une heureuse période de leur vie, celle que ces jeunes gens passèrent ainsi à Paris! On était en 1830. Tout le monde sait combien était vive alors l'effervescence des cerveaux. Un souffle ardent de libéralisme remuait les idées et les pavés. On se battait pour la Charte et pour Hernani. Le Maître, à qui la Politique a fait de si tapageuses funérailles, tandis que pour l'apothéose du poète il eût suffi de l'immortel éblouissement de sa gloire, Victor Hugo venait de bouleverser le monde avec sa préface de Cromwell. Le pays tout entier vibrait aux éclats d'un romantisme tonitruant. Les anciens se voilaient la face avec épouvante. Les plus jeunes étaient les plus hardis. Quelles secousses et quel rayonnement! La France philosophique et littéraire jouait fiévreusement la partie. Nos amis en furent. Très légers d'argent, mais très riches d'intelligence, ils se prodiguèrent à la poursuite du moderne idéal. Cellerier philosophait. Brochon, très passionné de musique, rognait sur ses dîners d'étudiant, tantôt pour aller aux Italiens s'enivrer de la Sontag et de la Malibran, tantôt pour mêler ses enthousiasmes au délire du public de l'Opéra. C'est que là, Nourrit et Mme Damoreau trônaient à l'apogée de leur gloire. C'est que là, Paris assistait à l'éclosion presque simultanée de cette pléiade de

chefs-d'œuvre : *La Somnambule, Moïse, Le Comte Ory, La Muette* et *Guillaume Tell!* Quant à Victor Lefranc, il escaladait, de roc en roc, le Parnasse nouveau, et ce joyeux compagnon chantait, en vers désespérés, des amours fatales!

Sans rester fermé tout à fait à l'émotion du dehors, Vaucher, lui, s'absorbait dans l'étude du Droit, comme s'il eût voulu déjà s'économiser pour la profession à laquelle il avait voué exclusivement sa vie. Des professeurs réputés pour leur savoir, quelques-uns éminents, l'initiaient, chacun suivant son tempérament et sa méthode, à la connaissance de nos lois; ils lui en apprenaient la genèse et en dégageaient la quintessence. Vaucher, tout en goûtant ces enseignements dont les subtilités ne lui déplaisaient point, comprit d'instinct que la pratique peut et doit se passer de ces gloses pointues; qu'il trouverait, quand il le voudrait, dans son propre fonds, un inépuisable trésor de rapprochements, d'analogies et de commentaires; mais qu'il lui était indispensable de s'assimiler le plus possible les textes. Les délais de la procédure sont des embûches qui ne se découvrent pas toutes seules; les fins de non-recevoir, des inventions auxquelles le bon sens ne supplée pas. Les règles qui gouvernent les contrats, celles dont dépend la validité des actes, doivent être sues littéralement par l'avocat d'affaires. Vaucher prit le parti d'apprendre les Codes par cœur, et je me suis assuré maintes fois qu'il pouvait les réciter imperturbablement. Qui de mes confrères d'aujourd'hui voudrait essayer d'en faire autant? La mémoire lui fut toujours une aide aussi sûre que docile.

Enfin il obtint le grade de licencié. Pour si banal qu'il soit, ce grade lui suffit. Personne n'ignore que,

jusqu'à présent, la plupart des avocats qui ont le mieux réussi dans leur profession se sont modestement abstenus du relief du doctorat. C'est que les vaillants ont hâte de se jeter dans la mêlée et, qu'une fois licenciés, il ne leur est plus possible de fouiller plus avant les lois romaines et de s'attarder aux platoniques discordes de la doctrine officielle.

Vaucher revint donc à Bordeaux. Inscrit au stage le 17 novembre 1830, il entra, trois ans plus tard, comme secrétaire, dans le cabinet de Louis Brochon, l'oncle de son ami. Comment vous parlerai-je, moi qui porte son nom, de cet avocat hors de pair, dont, en 1850, Vaucher, devenu bâtonnier, devait saluer, au nom du Barreau, la tombe vénérée? Je ne vous en dirai qu'un mot.

Un soir — il y a trente-cinq ans — tout jeune étudiant en Droit, j'eus la bonne fortune d'être invité à une réception chez Crémieux. — Terrible lutteur au Palais; causeur étincelant dans un salon; très savant et très artiste à la fois. Appuyé au manteau d'une opulente cheminée que surmontaient des bronzes magnifiques, il parlait à une élite suspendue à ses lèvres, bien grimaçantes pourtant! Il devisait des choses de la barre, qu'il aimait par-dessus tout, et que celles de la politique ne parvinrent jamais à lui faire oublier. Il dit alors que dans sa longue, errante et batailleuse vie (si pleine de triomphes!), c'était peut-être en Louis Brochon qu'il avait trouvé l'adversaire le plus complètement redoutable. J'écoutais à l'écart, ne sachant si je devais faire la part de l'exagération et m'efforçant de cacher un trouble où, malgré moi, montait quelque fierté!

Chez son patron tout était noble, le cœur autant que

l'esprit. Vaucher se fortifia au contact de cette belle nature, à la fois originale et puissante.

Quand il quitta le cabinet de Louis Brochon, il était mûr pour son état et avait appris, outre le plus parfait maniement des affaires, ces trois vérités fondamentales au Palais :

Premièrement, que notre profession est la plus tyrannique de toutes; qu'elle exige de nous un pacte terrible; qu'elle nous veut tout entier; qu'elle ne porte haut que ceux qui se sont donnés à elle corps et âme, et qu'elle ne fait vivre que ceux qu'elle tue.

Secondement, que la principale qualité de l'avocat, celle, entre toutes, qui lui assure les suffrages de ses confrères, l'estime des magistrats et la confiance des clients, réside dans la ferme indépendance de son caractère et la délicatesse de ses mœurs professionnelles.

Enfin que, s'il est bon pour l'avocat de posséder le plus possible la science du Droit, il a le devoir d'éviter d'en faire parade; qu'elle cesse d'être une force, si elle s'étale; que le juge s'en irrite, si elle prend des allures pédantes ou s'alourdit dogmatiquement; qu'il faut qu'elle s'applique nettement aux faits; qu'elle ne déborde pas la discussion; qu'elle reste un moyen, sans jamais tendre à devenir un but. Or il est très malaisé à ceux qui savent beaucoup de Droit, de s'en servir ainsi. D'ordinaire ils en usent mal, parce qu'ils en usent trop... Cette vérité-là ne s'apprend pas à l'école! Vaucher en demeura pénétré. Rangé en toutes choses, jamais il ne dépensa son très grand savoir que dans la juste mesure, et ce ne fut pas sa moindre supériorité.

Mais à côté de la science des Lois, il y en a une autre, celle-ci particulière à l'avocat, et que Vaucher avait

pleinement acquise désormais : la science du dossier. Nicolet a écrit, à propos du dossier, une bien charmante page! Je n'essayerai pas de la refaire. J'aurais trop peur de rester infiniment au-dessous de la grâce piquante avec laquelle il a su donner à cet amas de paperasses une personnalité vivante et spirituelle. Vaucher d'ailleurs n'aurait pas eu l'idée d'en parler avec tant de légèreté! Le fait est que je n'ai pas vu d'avocat traiter son dossier avec un ménagement plus recueilli! Tel, le luthier de Crémone touchait à son violon fameux, avant d'en faire vibrer la magie! Vaucher ouvrait son dossier avec une lente prudence et je ne sais quelle extrême politesse qu'il mettait en tout. Il le regardait avec une sorte d'attendrissement. Jamais il n'en délia tout à fait les pièces. A peine il leur donnait un peu de liberté, en dénouant le fil de chanvre rouge qui, traditionnellement, les retient captives. Et lorsque, très myope, il avait quelque lecture à faire, et qu'il approchait son long visage de ce dossier sacré, on eût dit le prêtre baisant la patène! Et c'était un spectacle étrange, que celui de ce maître, si sûr de lui cependant et si bien instruit des moindres détails de son procès, se troublant dans la recherche de la pièce qu'il voulait lire — comme s'il se fût craint indiscret — et n'arrivant qu'à grand'peine à la retrouver!

Mais quel adversaire! J'ai quelquefois comparé les débats de la parole à ceux de l'épée, et l'assaut du Palais à celui de la salle d'armes. Je vous assure que, par certains côtés, ils se ressemblent fort. Beaucoup de choses, le mot de *maître* notamment, leur sont communes. On est face à face; chacun tâtant le jeu de l'autre; habile à démêler ses ruses; prudent à se garder de ses coups; attentif à profiter de ses fautes; parant

avec vigueur; ne se livrant qu'au bon moment; prompt dans la riposte et vif dans l'attaque. Eh bien! Messieurs, on peut dire que Vaucher fut un maître d'armes accompli. Personne n'eut un jeu plus serré et ne passa un dégagement d'une main plus déliée. Personne ne para avec de plus subtiles retraites de corps, ne garda plus de sang-froid et ne se posséda mieux soi-même. Personne ne fut plus expert aux coups difficiles et finalement ne remporta de succès plus incontestés.

Mais cette comparaison, bien qu'elle rende assez exactement une idée que je crois juste, aurait le tort de rapetisser l'avocat, si je la poussais jusqu'au bout. D'ailleurs, elle a une tournure martiale et elle éveille un cliquetis qui ne conviennent point à la manière de Vaucher. Je préfère donc vous parler de son talent en termes plus posés. L'analyse vous en paraîtra bien longue, je le crains; mais je vous prie, Messieurs, de considérer que c'est la partie essentielle de ma tâche, et celle pour laquelle j'ai surtout un devoir à remplir.

Vaucher parlait un langage sobre et correct. Sa voix était naturelle, et, quoique sans beaucoup de mouvement, ne lassait pas l'attention. Son geste était simple, mais non pas sans quelque brusquerie par instants. Il entrait de plain-pied dans l'exposition de son procès, suivant de préférence l'ordre chronologique des faits qui venaient se placer d'eux-mêmes à leurs dates, avec une précision un peu mince. Cette méthode sans prétention a fait dire à quelques plaisants que Vaucher plaidait comme on fait les requêtes. C'est bien flatteur pour les requêtes! Non! Cette exposition très mesurée voilait une réelle habileté, parce que Vaucher, sans rien omettre de ce qui était indispensable à son procès, n'y ajoutait rien qui donnât prise à son contradicteur. Au surplus, ce que nous

appelons au Palais le point de fait est souvent très complexe. Par un ingénieux travail de dissection, qui, celui-là, ne le rebuta jamais, Vaucher en séparait tous les éléments avec une aisance extrême, et les fouillait, comme en se jouant, jusque dans leurs ramifications les plus délicates.

Il arrivait ainsi, très contenu, au seuil de la discussion. Avec quelle dangereuse science il abordait alors le Droit! Beaucoup de nos lois, sans être équivoques, sont encore indécises dans leur interprétation. Vaucher n'avait pas son pareil pour les plier à son procès. Que de fécondité il mettait dans le développement d'une idée juridique, que de finesse à la nuancer! il passait entre les obstacles avec une adresse qui n'avait d'égale que sa prudence. A force de souplesse, il conduisait peu à peu la cause sur le terrain de son choix. Très humble à ce moment, il y avait un argument décisif masqué sous sa décevante humilité. Malheur à l'adversaire qui s'y trompait! Vaucher, presque hautain tout à coup, le ramenait vite de son erreur!

Ce n'est pas qu'il eût la tactique de ces maîtres robustes qui, dédaignant certains éléments de discussion, s'emparent résolument d'une petite poignée de moyens avec lesquels ils vous assaillent sans relâche et s'efforcent de vous terrasser. Vaucher ne négligeait rien et allait jusqu'à la minutie. Je lui ai entendu dire plusieurs fois qu'on ne sait jamais au juste quel est l'argument qui doit porter : « ce n'est pas toujours le meilleur, » ajoutait-il, en risquant un sourire narquois et en respirant largement dans les noires profondeurs de sa tabatière. Il avait sur ce point beaucoup de scepticisme, sans doute parce qu'il avait beaucoup d'expérience. J'espère que, plus tard, magistrat, il revint de cette opinion, la seule

irrévérence que ce grand circonspect se soit permise; mais elle explique bien des choses dans la façon dont il avait conçu et dont il a pratiqué la plaidoirie. Pope a écrit que l'on ne convainc personne. Vaucher pensait qu'en tous cas, le plus sûr pour convaincre, c'est de ne rien fier au hasard et de tout dire avec soin. Il laissait aux avocats de la Cour d'assises le magnétisme de leurs pleurs et la véhémence de leurs transports. Son tempérament très pondéré ne demandait rien à l'imagination. De même, il fuyait les enjolivements, et son esprit méthodique le poussait à éviter ce qu'on appelle l'esprit, je veux dire cette fantaisie aiguisée en traits légers, ce rapprochement soudain d'idées imprévues, d'où le mot jaillit comme une étincelle. Non pas cependant qu'il s'y montrât insensible chez les autres et qu'il en fît dédain; mais il semblait craindre, en s'en servant, de déranger l'ordre si froidement réglé de sa pensée. Il aimait mieux se glisser, s'insinuer doucement dans la conviction du juge, renouvelant sous mille formes sa tentative, jusqu'à ce que son tact infaillible lui fît sentir qu'enfin il était entré. Alors il ne s'enflait point, comme les orgueilleux et les maladroits. Au contraire, il se faisait petit pour tâcher de ne point avertir le juge qu'il l'avait conquis; mais il restait dans la place et elle lui appartenait désormais.

A cet habile dialecticien, d'une logique si pénétrante, il était permis cependant de désirer un peu plus d'expansion, d'ampleur et de liberté.

Dans le discours qu'il prononça aux funérailles de Vaucher, notre brillant bâtonnier d'alors nous dit: « Quelques causes émouvantes, dont la défense lui fut » confiée, montrèrent qu'il n'était pas sans chaleur d'âme » et qu'il était capable de s'élever jusqu'au pathétique. »

C'est possible; mais j'avoue que, Vaucher pathétique, je ne me l'imagine pas ainsi; et je répéterai volontiers, après M. Trarieux : « Ceux qui eurent le privilège de l'entendre » dans ces grandes occasions ont le droit de regretter » qu'elles aient été trop rares. » La vérité est qu'il ne s'abandonnait guère, comme s'il eût redouté d'être inégal et de se livrer à son adversaire en se livrant à lui-même. Peut-être aussi était-il un peu trop attaché à la calme ordonnance de ses notes de plaidoiries, qu'il se plaisait à rédiger des semaines, des mois, avant le jour où il aurait à les prendre pour guide. Il les lisait toujours, plus ou moins, et n'en savait pas secouer l'esclavage. Sans l'ambition d'être meilleur, il avait conscience qu'en les suivant pas à pas il serait excellent, et il ne visait pas plus haut. Une pointe de calcul perçait d'ailleurs sous cette sagesse : il n'était pas fâché de se ménager ainsi pour la lutte sans cesse renaissante du lendemain.

Cette possession constante que Vaucher gardait de lui, inspira à l'un de ses confrères un mot naïf dont on rit encore au Palais :

Me X..., qui fut l'apôtre des servitudes et le martyr du mur mitoyen, plaidait interminablement, sans prendre même la peine de chercher à s'épargner l'intolérable énervement de ses excitations maladives. Très digne homme d'ailleurs, instruit et fort imbu des règles de sa profession, qu'il exerçait assidûment. Un jour qu'il venait de quitter la barre, pantelant, suivant son habitude, on l'engageait à s'efforcer de tenir ses nerfs en bride : « Vous vous faites du mal, lui dit un de ses amis, vous devriez en prendre et en laisser! » — « Vous avez raison, » répondit-il; je veux dorénavant plaider comme Vaucher! » — Plaider comme Vaucher! Me X... ne comptait pas avec le *non licet*. Et cependant (pourquoi ne vous dirais-je pas

toute ma pensée), d'autres avocats, qui n'ont eu ni toute la science, ni le trésor d'invention, ni la dextérité de Vaucher, auraient eu tort peut-être de le prendre en tous points pour modèle, parce qu'ils ont eu une allure plus originale, plus émue et plus artiste; parce que, s'élevant avec leur sujet, ils ont dominé de plus haut le côté philosophique des choses humaines, et qu'en eux, la pensée, plus ample et plus généralisatrice, avait cette envergure sans laquelle elle ne peut atteindre les sommets.

Ne me reprochez pas, Messieurs, les réserves que j'ai le courage de formuler ainsi, en étudiant la personnalité de Vaucher. L'Éloge n'est plus que de l'aveuglement; il tombe dans l'abus, sinon dans le ridicule, quand on ne sait pas voir ou qu'on dissimule de parti pris les imperfections que, comme le génie, le talent porte en lui. Il est tout naturel que Vaucher ne soit pas à l'abri de quelques critiques; vous les aviez d'ailleurs pressenties, et une anecdote va me permettre de n'y pas insister.

Vaucher plaidait un jour une affaire très importante, à côté de ce maître justement fameux qui se nommait Jules Favre. Ils avaient tous les deux pour adversaire un avocat bordelais, d'un mérite sérieux, qui soutenait la nullité d'un testament, comme étant l'œuvre immorale de la captation. Ces sortes de procès se compliquent d'enquêtes souvent très longues. L'attaque fut rude. Jules Favre y répondit par un de ses plus beaux plaidoyers. Vaucher prit alors la parole et, à la fin de l'audience, il n'avait pas épuisé la discussion. Le lendemain, — sans revenir sur rien de ce qu'il avait plaidé la veille, sans se retourner un seul instant vers le chemin parcouru déjà, sans préparation, sans transition, sans préambule, il continua en disant, de sa voix la plus

tranquille et le nez dans ses pièces : « Messieurs, le septième fait articulé est ainsi conçu... » Jules Favre leva la tête, et je me rappellerai toujours l'air avec lequel il regarda ce confrère, si dédaigneux de tout ornement et si peu soucieux de plaire ! Assurément il venait d'éprouver une stupéfaction profonde ! Lui, à propos de ce testament qu'il venait de défendre, il avait fait vibrer en des accents magnifiques l'âme humaine, ses passions et sa liberté ! Il avait parlé, en termes frémissants, de la mort, de ses douloureuses approches, de ses illuminations surnaturelles, de la foi sacrée due à ses volontés dernières et de l'éternité qui en est l'insondable lendemain ! Il venait, de sa bouche tragique, d'écraser sous la malédiction divine ces violateurs de la paix du tombeau, qui avaient osé engager une lutte impie avec l'œuvre suprême du testateur !... et Vaucher démontrait, pied à pied, une série de problèmes juridiques ! quel contraste, Messieurs, et pour un Jules Favre, quel étonnement !

C'est qu'il est des affaires qui demandent autre chose que du raisonnement et où l'impression joue un rôle principal. La logique a sa sphère d'action, le sentiment aussi, et elles ne se confondent pas nécessairement. Il y a des situations sur lesquelles l'argument ne prend pas, parce qu'elles sont en dehors du domaine de la preuve. Le jour qui les éclaire vient plus de la conscience que de la raison. Leur vrai juge est moins l'esprit que le cœur !

Ainsi sont les procès qui mettent en litige l'état des personnes, intéressent la famille et ont leurs assises dans la loi morale. Tels sont, notamment, ceux qui touchent à la puissance paternelle, à la filiation, à l'interdiction, au mariage. Telles aussi les grandes causes criminelles. Telles enfin certaines questions qui se rat-

tachent à la responsabilité humaine, cette matière si haute que la psychologie et la médecine éclairent bien plus que la loi !

Mais le monde des affaires gravite autour de pôles plus circonscrits. Quand c'est la propriété qui surtout est en jeu, ses garanties ou ses modes de transmission, la loi écrite reprend tout son empire. L'interprétation de l'acte et l'application des textes, voilà les colonnes du temple. C'est à ce temple-là que Vaucher consacra son culte le plus fervent.

Et comme, parmi les transactions qu'artise chaque jour le génie des affaires, les plus considérables, les plus délicates, les plus intéressantes sont celles que gouverne le Code de commerce, c'est vers elles que Vaucher tourna ses prédilections. Si précises que soient leurs règles, la lettre de change, le compte-courant, la faillite, les contrats de société, de transport ou de commission présentent une foule de questions inattendues, tant le fait commercial a de diversité. De même, les horizons qu'ouvre le Droit maritime sont changeants à l'infini, comme ceux vers lesquels le navire fait route. Mobiles comme les flots et comme eux hérissés d'écueils, ils veulent qu'avocat ou capitaine, celui qui les tente, apporte dans son entreprise beaucoup de coup d'œil, de sang-froid, d'expérience et de sagacité. Sur cet élément mouvant et toujours nouveau, Vaucher étendit chaque jour plus loin sa suprématie. Aussi de quel poids pesa-t-il, pendant plus de trente années, sur les destinées judiciaires de notre commerce bordelais! Marchands, syndics, banquiers, armateurs recherchaient à l'envi le précieux appui de ses conseils et de sa parole. Tous l'entouraient de leur respectueuse confiance. Les juges consulaires eux-mêmes se montraient pleins de déférence

pour lui et voyaient avec orgueil un si rare talent, l'honneur de leur barre, préparer par un constant labeur les sentences que délibérait leur pratique sagesse.

Et cependant c'est dans la consultation que Vaucher fut peut-être le plus incomparable. La consultation! Que de choses j'aurais à vous en dire, si je ne craignais que, dans ce discours, le côté professionnel ne tînt trop de place! Vaucher poussa jusqu'à leurs dernières limites les qualités qu'exige le conseil. Il en est une entre autres sur laquelle j'aurais voulu pouvoir insister, — non parce qu'elle distinguait Vaucher, — car c'est la plus commune parmi nous, — mais parce que je n'en connais pas qui nous recommande mieux à l'estime publique: je parle de la probe indépendance de nos avis. C'est par ce mérite-là surtout que l'œuvre de la consultation grandit l'avocat : — œuvre modeste en apparence, qui n'a ni le prestige, ni le retentissement de la plaidoirie; œuvre ingrate d'ordinaire, parce que le client en comprend mal et n'en sait pas reconnaître le grave labeur; mais qui réclame, — avec la droiture du caractère, l'esprit de conciliation et le plus entier détachement de tout intérêt personnel, — une science toujours prête, une expérience consommée, une prévision sans cesse éveillée des difficultés qui peuvent surgir, enfin une décision nette, dont la responsabilité est pour nous d'autant plus solennelle qu'elle n'a de sanction que dans notre seule conscience!

La réputation de Vaucher était telle qu'il eût pu être tenté de se produire sur un plus vaste théâtre, où elle l'avait précédé comme une garantie de succès. Mais il n'eut pas une seule minute l'idée, qui lui eût semblé folle, de déserter ce barreau bordelais, où il avait fondé une si belle renommée et auquel il se sentait rivé par l'affection, bien plus encore que par les habitudes ou les

intérêts. Il y avait trouvé d'ailleurs toutes les satisfactions dont il fut jaloux : celles du devoir accompli, de la paix de l'âme et de la prééminence que lui reconnaissait d'une même voix le Palais; la joie enfin pour son cœur paternel qu'emplissaient des tendresses infinies, de pouvoir laisser à ses enfants, avec l'éclat de son nom, la riche épargne que soigneusement il amassait au prix d'un labeur forcené!

Seules, les vacances lui permettaient périodiquement de mettre sa cervelle en repos et de reprendre haleine. Les heureux du monde, je veux dire de ce monde où toujours beaucoup de liberté se mêle aux nécessités du travail; ceux qui peuvent, tout le cours de l'année, jouir à leur aise des intimes satisfactions du foyer domestique, ont hâte d'échapper aux tortures de la canicule en courant par monts et par vaux. Vaucher, dont les soirées elles-mêmes appartenaient aux clients, ne connut d'autres plaisirs de vacances que la douce accalmie d'une villégiature dans laquelle, avec le bienfait du repos, il savourait paisiblement le charme de se sentir vivre pour les siens et au milieu d'eux.

Au surplus, tous les voyages ne satisfont pas. D'ordinaire on va trop vite et trop loin. C'est bon pour les jeunes que l'agitation enivre, comme le bal. A un certain âge, le *home* a des attraits que rien ne surpasse, et l'on n'est plus tenté de faire, comme de Maistre, qu'un voyage autour de sa chambre. C'était, je suppose, le goût de Vaucher, car jamais je ne le vis s'éloigner. Il disait qu'il n'était allé à Paris que quatre fois dans sa vie, et que quatre fois il s'était heurté à des barricades : « Vous » comprenez bien, ajoutait-il en riant, que mon patrio- » tisme me fait une loi de rester au logis. »

Ses vacances s'écoulaient donc près de Bordeaux, à

Léognan, où il avait une habitation très modeste, bâtie vers la fin du siècle dernier. C'était une maison à l'italienne, avec un perron que gardaient deux chimères, — un peu délabrées, comme il sied à des chimères. Derrière, un jardin potager, à compartiments entourés de buis et bordés de magnifiques rosiers, — de vrais rosiers, façon d'autrefois, comme les a peints Redouté, — avec des roses superbes, chaudes de ton, épaisses et embaumées. Je ne suis pas sûr qu'on n'en ferait pas fi maintenant! Le progrès, qui se mêle de tout, nous fait inventer chaque jour, pour la gloire et la récompense des horticulteurs, des roses malingres, étranges, suspectes. On s'extasie! Les plus belles sont devenues des pivoines sans parfum! et pendant ce temps, les beaux vieux types disparaissent. Vaucher en avait l'amour et il se passionnait le greffoir à la main.

Au bout du jardin, en face de l'allée principale, quelques marches. Puis un cadran solaire, rongé par les hivers et qui ne marquait plus l'heure. Tout près, une Vénus, très callipyge, adossée à un bouquet de grands chênes, dont les racines disloquaient la muraille d'un vivier plein de nénuphars. Enfin, un cours d'eau et de vastes prairies un peu déclives, où, dans un bout, on exploitait une de ces carrières de calcaire sableux, riches en curieux ossements de grandes tortues marines, de squales et de phoques.

Telle était la retraite où Vaucher se plaisait à déposer le fardeau de sa profession. Pas tout à fait cependant, car il ne manquait point de se préparer en vue de la rentrée. Des clients l'y venaient même relancer. Il s'en vengeait... vous ne devineriez jamais comment!... en relisant encore un livre vingt fois lu, qui avait le don de le fasciner. Vrai, la loi des contrastes n'est jamais

apparue dans des conditions plus tranchées. Ce livre que Vaucher relisait ainsi avec un intérêt toujours nouveau, c'était..... *Les Trois Mousquetaires!* Ces caractères si attachants, ces aventures impossibles, ces gageures insensées, toute cette verve endiablée, tout cet héroïsme fou, et ces grands panaches, et ces grands coups d'épée, tout cela exerçait sur lui une séduction irrésistible, dont il faisait gaiement l'aveu.

C'est à Léognan que Vaucher me donna, en 1848, l'herbier qu'il avait commencé à réunir une vingtaine d'années auparavant, alors que ses projets étaient tournés vers la médecine. Le nom de Vaucher appartenait d'ailleurs à la botanique, puisque le pasteur Vaucher, de Genève, s'était déjà fait connaître par d'importants travaux sur les algues inférieures et des monographies sur les Prêles et les Orobanches.

Les herbiers de ce temps-là, du moins la plupart, ne ressemblaient guère à ceux d'à présent. Nous recueillons les plantes scientifiquement; j'entends que, sans nous inquiéter des couleurs, toujours fugitives, nous visons à conserver au végétal ses formes générales, et à le représenter le plus possible dans ses divers états, de manière à retrouver au besoin tous ses caractères distinctifs. Autrefois, un herbier n'était le plus souvent qu'un assemblage de fleurs coupées, comme pour un bouquet, à l'instar de ces petits albums qui font la distraction des demoiselles bien élevées. La botanique s'appelait «l'aimable science», et elle était, du moins dans notre région, plus aimable que savante. Flore avait son empire et ses amants; elle avait même son horloge. Déjà, en l'an X, Thore avait publié son *Essai d'une Chloris des Landes;* et en 1811, Jean-François Laterrade, de vénérable mémoire, avait donné la première édition de sa *Flore*

bordelaise. Dix ans après, l'année même où de Saint-Amans faisait paraître le *Bouquet du département de Lot-et-Garonne*, Laterrade, devenu membre de votre académie, ajoutait à son ouvrage un chapitre intitulé : *Utilité et agrément des promenades champêtres.* Lisez-le, si jamais il vous tombe sous la main. Il vous montrera, sous un jour adorable, les grâces naïves et ampoulées à la fois d'un sentimentalisme dans lequel un honnête émoi le dispute à une touchante puérilité. Il y a là dedans un fond de bucoliques affadies et de pastorales vieillottes, sous le style prétentieux, théâtral et guindé que nous légua la Révolution. Et cependant tout cela déborde d'un si vertueux amour pour la Nature, comme on la comprenait alors, et de si sincères hommages envers le Créateur de toutes ces « Harmonies » célébrées par Bernardin de Saint-Pierre, qu'on finit par prêter une oreille complaisante à ces accents surannés !

Toujours est-il que l'herbier de Vaucher a été le point de départ de celui que j'ai formé. Je garde pieusement ces bouts de plantes donnés par un vieil ami paternel et qui me rappellent toute l'allégresse que je ressentis en les recevant.

Mais voilà que je cède trop aux charmes de ces souvenirs lointains. C'est un éloge que je prononce et mon discours s'appellerait mieux : Vaucher raconté par un témoin de sa vie. Je ne veux pourtant pas oublier à qui je parle, et, après vous avoir entretenu de l'avocat, je dois évoquer l'académicien.

En 1851, mon père entrait à l'Académie, et deux ans après, par une exception dont il n'y a pas, je crois, d'autre exemple, vous lui faisiez l'insigne honneur de le nommer votre président. Il n'avait pas eu de cesse que Vaucher ne devînt son collègue, et il eut le bonheur

de le recevoir dans la séance publique du 24 novembre 1853.

Je vous faisais remarquer tout à l'heure, à propos de Vaucher, le piquant de la loi des contrastes. En voulez-vous un autre exemple? Il choisit pour sujet de son discours... l'Éloquence judiciaire! « Pourquoi donc, vous » dit-il, l'avocat ne devrait-il parler qu'à la raison du » juge? Pourquoi laisserait-il sans écho dans le cœur des » magistrats cette voix qui vibre si haut dans le sien? » Et s'il est vrai que l'émotion de la conscience soit plus » sympathique encore que la conviction de l'esprit, » comment priverait-on à la fois le défenseur et le juge » du meilleur moyen de convaincre et des plus puissantes » raisons de décider? » Et voici le récipiendaire s'enthousiasmant, à grand renfort d'érudition, dans l'étude de l'éloquence judiciaire à travers les peuples et les temps; déplorant que, dans notre siècle « positif » où la seule préoccupation est d'aboutir, « on ne plaide que pour prouver », et se demandant avec anxiété si, « dans le » Barreau moderne, l'éloquence ne serait pas destinée à » périr de sécheresse et de maigreur. » — C'était le mot de la fin.

Votre Président qui, lui, vous avait déjà payé sa bienvenue, en traitant de l'*Improvisation*, s'évertua de son mieux à calmer les alarmes de son confrère. « Non, » lui répondit-il, non, l'éloquence ne périra pas de mai- » greur!..... elle vivra et saura régner encore, simple et » forte, moins ornée, mais plus agile et plus vigoureuse, » proportionnée aux sujets, variée comme eux, élevée ou » ardente à propos!..... » Et il ajouta, bien que Vaucher n'eût jamais prétendu ni à la variété, ni aux ardeurs, ni aux envolées de cette éloquence nouvelle : « Les hommes » tels que vous, Monsieur, se chargent d'en conserver le

» dépôt et d'en perpétuer les nobles traditions. » — Le milieu académique tolère l'intrépidité de la flatterie.

Nombre d'années s'écoulèrent, pendant lesquelles Vaucher se montra assez assidu à vos séances, et fut quelquefois rapporteur de vos commissions. Il publia même, en 1859, dans le recueil de vos actes, de très intéressantes *Considérations sur les partages d'ascendants*. Mais c'était surtout dans les questions touchant soit aux relations extérieures, soit au gouvernement intérieur de l'Académie, que se faisait sentir son autorité. « Dès qu'il » avait parlé, — avez-vous pu dire justement sur sa » tombe, — la cause était entendue. » Il était en quelque sorte votre législateur. Les ménagements de ses avis ne faisaient qu'ajouter à leur persuasion.

Pourtant, dans son désir sincère d'éviter toute occasion où sa modestie pût être mal à l'aise, il se dérobait obstinément à la charge de votre présidence, comme, au Palais, il fuyait la dignité d'un nouveau bâtonnat. Ses confrères triomphèrent les premiers de sa résistance, et ce fut lui qui, le 18 février 1866, présida, comme chef de l'Ordre, le banquet que nous offrîmes à Berryer. L'illustre vieillard était venu plaider un procès commercial, et ses forces l'avaient presque trahi à l'audience — il avait soixante-seize ans. — Mais le soir, quelles émouvantes paroles sortirent de son cœur pour répondre à notre bâtonnier! Les registres de l'Ordre les ont conservées. Vaucher avait réveillé les échos de la magnifique ovation que le célèbre ami de lord Brougham venait de recevoir en Angleterre. Berryer voulut bien en rapporter tout l'éclat au Barreau français, comme s'il n'en eût pas été la plus haute, la plus radieuse et la plus vibrante personnalité! et il termina son allocution, qui certes n'aurait pas dû rester inédite, en disant d'une voix tendre, qui

nous remua jusqu'au plus profond de nos âmes : « Ces » hommages si flatteurs (il faisait allusion à ceux que » Vaucher venait de lui rendre en notre nom) sont la joie » et la consolation de ma vieillesse, bien plus encore que » ce que vous avez eu la bienveillance d'appeler ma » gloire... ou ma réputation. Oui, je le sens, je quitterai » la vie avec peine, en m'arrachant à ces témoignages » qui en ont fait le charme! » Hélas! trois ans après, Berryer s'éteignait doucement, et la France, qui perdait un de ses plus grands citoyens, inscrivait son nom dans le livre d'or de ses plus sublimes orateurs!

Dieu *le Père*, dont, par parenthèse, il me semble qu'on s'occupe bien peu aujourd'hui, se reposa le septième jour. Après trente-neuf ans de barreau, Vaucher avait certainement le droit de prendre un repos dont il commençait à subir le besoin. Vers la fin de 1869, il consentit, non sans beaucoup de regret, à s'asseoir dans les rangs de la Cour, qui, depuis longtemps, ambitionnait l'honneur et le profit de sa collaboration. *Otium cum dignitate!* Désormais il n'avait plus de motif pour se soustraire à votre vote, et, le 26 janvier 1871, il fut installé à la tête de votre Compagnie.

Que de tristesses alors, et d'angoisses, et de sang! Le paisible asile de vos séances était affecté au service des dépêches par pigeons! Le souffle mortel de la défaite avait tout bouleversé! En pleine invasion ennemie, la guerre civile était venue, utopiste, incendiaire, criminelle, faire courir à la France épuisée les plus honteuses et les plus tragiques aventures. En ces jours de pétrole et d'otages, combien de puritains, patentés pour leur civisme, s'efforçaient de cacher leurs transes et se préparaient aux plus égoïstes lâchetés!... Mais aussi combien de citoyens de mœurs effacées et qu'on eût pu suspecter

de crainte ou d'irrésolution firent paraître, parmi tant de ruines, une âme fortement trempée et une constante sérénité! Vaucher fut de ceux-là. « Au milieu des plus » terribles événements, vous a dit M. Lespiault, il sut » communiquer à ses collègues son calme imperturbable, » et vos travaux continuèrent ininterrompus, sans qu'il » s'absentât un seul jour de son fauteuil de Président. »

Cependant, vos séances publiques avaient dû être suspendues. Vaucher en inaugura la reprise dès le commencement de 1872, par un discours que je voudrais pouvoir reproduire tout entier.

Vaucher n'avait jamais fait de politique, trouvant, je pense, que tout gouvernement serait bon, quelle que fût sa forme, qui assurerait, par le libre jeu de ses institutions, le respect de la conscience, de la famille et de la propriété. Mais, ennemi-né de tout désordre dans les idées comme dans les actes, il ne pouvait manquer de flétrir les excès de la Commune et de se préoccuper des moyens sociaux propres à en empêcher le retour. A ses yeux les Académies avaient un grand rôle à jouer pour conjurer le péril. Elles avaient la mission d'apprendre à chacun ses devoirs et de moraliser l'esprit public, en coopérant vaillamment « à l'œuvre de rénovation » que les savants, les littérateurs et les artistes pouvaient accomplir par leur coalition pour la « propagande du vrai, du bien et du beau ». Et il prêchait la moderne « croisade pour ramener » à nous tous les cœurs de bonne foi ». Je sens qu'il faut que je m'arrête, et pourtant laissez-moi, Messieurs, laissez-moi, je vous en prie, vous lire quelques lignes de ce mémorable discours. C'est Vaucher qui parle :

« Nous venons d'apprendre, nous savons maintenant » où conduisent ces utopies insensées, ces systèmes » monstrueux, dont nous avons, indifférents et inactifs,

» toléré le prosélytisme. Soit confiance, soit apathie, nous » les avons laissé saper toutes les bases de l'édifice » social, semblant ne pas comprendre qu'il se lézardait » de toutes parts et finirait par s'écrouler sur nos têtes. » Popularisées par le roman, prêchées par de fougueux » missionnaires, exaltées par la presse elle-même, ces » doctrines subversives ont successivement troublé les » esprits, égaré les consciences et enfin armé les bras.

» Il ne nous est pas donné d'arracher cette page de » notre histoire; il faut au contraire qu'elle y reste » comme un solennel enseignement. En nous retraçant » les malheurs passés, elle nous apprendra à en éviter » le retour. Nous y lirons, et nos enfants après nous, » qu'on ne laisse pas impunément battre en brèche les » lois fondamentales de l'ordre social; que dans leur sau- » vegarde est le salut commun; et que c'est aux moyens » par lesquels on les attaque, que nous devons demander » nos armes défensives les plus puissantes et les plus » sûres. »

Combien ces paroles, dont Vaucher avait trouvé l'énergie dans la fermeté de sa raison et le *sursum* de son cœur indigné, sont plus vraies encore aujourd'hui; et combien est-il nécessaire de nous en inspirer, dans ce temps attristé de si lamentables compromissions!

Quelques mois avant le jour où vous applaudissiez, comme en ce moment, le noble langage de Vaucher, Dufaure était monté au pouvoir. L'austère ministre avait, par-dessus tout, le souci d'assurer, par ses choix, l'influence sociale et le lustre de la magistrature. De plus, sous sa rude enveloppe, il cachait une fidélité toujours jeune au souvenir des belles années qu'il avait passées à Bordeaux. Son testament et le legs qu'il y a inscrit en ont été, pour notre Barreau, une preuve sensible.

Notre célèbre bâtonnier de 1831 avait connu Vaucher stagiaire, et depuis lors, il lui avait voué la plus sympathique estime. Garde des sceaux, son premier soin avait été d'attacher l'hermine présidentielle à la robe rouge de son ancien confrère, qu'il avait le dessein d'appeler bientôt à la Cour de cassation.

Je ne m'attarderai pas à vous dire comment Vaucher rendit la justice. Rappelez-vous seulement, Messieurs, en quels termes exquis en a parlé M. le Premier Président Izoard, ce magistrat exemplaire qui a appartenu à votre Compagnie, et que nous vîmes arracher de son siège, alors qu'il n'y avait qu'un cri pour proclamer son fier patriotisme, l'élévation de ses sentiments et son impartial esprit de devoir! Les arrêts de Vaucher reflètent ses hautes qualités de jurisconsulte; et les plaideurs, qui ont pourtant vingt-quatre heures pour maudire leur juge, se courbaient sans murmurer sous ses décisions. Si bien qu'il eut ainsi le bonheur de jouir d'un même crédit auprès de la Cour dont il était l'oracle, du Barreau dont il avait été le chef, et des justiciables dont il faisait la sécurité.

Mais tant de luttes, tant de travaux et de fatigues devaient briser enfin cette belle et féconde intelligence. Un jour, le 8 janvier 1878, Vaucher, à l'audience même, tomba foudroyé par l'apoplexie. J'aime que l'homme qui a vécu par la pensée, soit frappé d'un seul coup à la tête; comme j'aime que le soldat, s'il doit succomber, meure frappé glorieusement en plein cœur d'une balle ennemie! Ce sont les élus que Dieu appelle ainsi à lui, en leur épargnant les affaissements et les abjections d'une fin vulgaire.

J'ai vu mon vieil ami mourant! Je l'ai vu sur son lit funèbre! J'ai serré sa main glacée! Et tandis que je

mêlais mes larmes à celles de ses enfants qu'il avait tant aimés, il me semblait, dans la pénombre de cette chambre en deuil, où s'épanchaient les prières et les sanglots, qu'autour de ce front blême — sur lequel la terre allait se fermer, mais non pas l'oubli, — brillait une pure auréole de science et de vertu !

ULTIMA VERBA

PAR M. HIPPOLYTE MINIER

Muse, je te l'ai dit cent fois,
De rimer en vain tu me presses,
Je me dérobe à tes caresses,
Et je reste sourd à ta voix.
N'as-tu pas vu, sur mon visage,
Ces sillons de triste présage
Que le soc du Temps a creusés?
Quand mon corps cède à sa faiblesse,
Quand tous ses ressorts sont usés,
N'as-tu pas vu, de ma vieillesse,
Les signes trop bien accusés?
Et rien de cela ne te touche,
O cruelle fille des dieux!
Et, toujours, le front radieux,
Toujours, le sourire à la bouche,
Tu viens, sur des modes divers,
Comme si j'étais un Horace,
Me demander encor des vers :
Mes soixante-quatorze hivers
Devant toi n'ont pas trouvé grâce!

Ah! tu n'ignores pas pourtant
Que ma verve, autrefois féconde,
Comme toute chose en ce monde
Dont on abuse à chaque instant,
Ma verve, par un jet constant,

De jour en jour plus appauvrie,
Dans mon vieux cerveau s'est tarie.
Eh bien! voyant cela, pourquoi
T'obstines-tu, Muse insensée,
A vouloir attiser en moi
Le foyer où nait la pensée,
Quand de mort tu le sais atteint?
Jamais, malgré ses fortes ailes,
Le vent, d'un peu de braise éteint,
N'a fait jaillir des étincelles!

Du fil, si fragile et si fin,
Que pour moi la Parque dévide,
Le peloton tire à sa fin;
Bientôt le fuseau sera vide.
Et, tandis qu'à mes doigts tremblants
La lyre échappe, et que l'idée,
De mon front ceint de cheveux blancs,
Ne sort plus que pâle et ridée,
C'est le moment que tu choisis,
Muse, pour qu'en vers je m'exprime,
Et que je ressoude une rime
A des alexandrins moisis!
Vraiment! c'est à ne pas y croire;
Et ton caprice est surprenant:
Jeune, et poète à tout venant,
Quand je n'ai rien fait pour ta gloire,
Qu'attends-tu de moi maintenant?

Mais, dans un accès de délire,
Si j'allais, sans plus différer,
A ta requête obtempérer,
Quelle est la corde de ma lyre
Que je pourrais faire vibrer?

L'*Idylle* n'est pas de mon âge;
De mes soupirs comme on rirait,

Et comme à bon droit on dirait :
« Barbon, ta tête déménage;
» L'Amour se plaît à voltiger;
» Il lui faut des servants ingambes;
» Tu veux, toi qui n'as plus de jambes,
» Courir après ce dieu léger?
» Tircis à la voix chevrotante,
» Du ridicule qui te tente
» N'affronte pas les aiguillons;
» Que chez toi le bon sens renaisse :
» Laissons l'Amour à la jeunesse,
» Et les roses aux papillons! »

Avec la plaintive *Élégie,*
Dois-je chanter de longs malheurs,
Et, sous ma paupière rougie,
Loger une source de pleurs?
Dois-je, perdu dans les ténèbres,
La nuit, interrogeant les morts,
Exhumer des couches funèbres
Le désespoir ou le remords?
Non! je n'ai pas la moindre envie
D'aller gémir sur un tombeau,
Tant que du jour et de la vie
Pour moi brillera le flambeau!
Non! Je n'ai nulle fantaisie
D'évoquer, même en poésie,
La faucheuse du genre humain :
Je sais trop, sans que je l'appelle,
Que je vais, peut-être demain,
La rencontrant sur mon chemin,
Me voir face à face avec elle!

Donc, point de larmes! A mes vers
La *Satire* ouvre un champ immense;

Où, de notre siècle en démence
Germent les vices, les travers,
Les hontes, les penchants pervers,
Et la trop fertile semence
De tous les esprits à l'envers.
Siècle orgueilleux et sans mémoire,
Ingrat envers le temps passé,
Et pour qui le monde et l'histoire,
Avec lui seul ont commencé;
Siècle d'ambition vulgaire,
D'intérêt vil, d'instinct brutal,
Toujours prêts à partir en guerre
Contre l'ordre et le capital;
Siècle de concessions lâches,
Où l'or lave toutes les taches;
Où, d'une opulente Phryné,
On voit (la chose est ordinaire)
Quelque don Juan ruiné
Devenir l'époux débonnaire;
Où, ne rougissant même pas,
Devant Mandrin millionnaire
Les plus fiers mettent chapeau bas!...

Ah! l'on en ferait maint volume!
Est-il meilleure occasion
Pour que l'alexandrin s'allume,
Et pour que l'indignation
Du cœur passe au bout de la plume?
A moi, le fouet de Juvénal
Qui marque l'infâme à la joue;
A moi, le trait du vers final,
Qui... Mais voilà que je m'enroue...
C'en est fait, Muse, tu le vois,
Tout me quitte, même la voix!
Invalide de la *Satire,*
Ce que, prompt à me courroucer,

Jadis, tout haut, j'aurais pu dire,
Je suis réduit à le penser!

Des atteintes de l'âge sombre,
Pour conclure, il n'est pas besoin
De pousser la preuve plus loin.
Quand le ciel s'est revêtu d'ombre,
Les oiseaux, aux temps des glaçons,
Font-ils éclater leurs chansons?
C'est le sort de ton vieux poète;
Muse, tu dois l'avoir compris.
Depuis que l'hiver l'a surpris,
Et qu'il a neigé sur sa tête,
Tout est triste et muet en lui.
A peine peut-il, aujourd'hui,
De son cœur ému faire éclore
Un lambeau de strophe incolore,
Péniblement psalmodié,
Et, si bas, qu'il faut, pour l'entendre,
Une attention vive et tendre,
Et l'oreille de l'amitié!

L'heure du divorce est venue;
Muse, c'est l'heure des adieux.
Bien jeune encor, je t'ai connue;
Et toi, qui me vis, soucieux,
Rêveur, au ciel levant les yeux,
Et, dans mon ardeur ingénue,
Harcelant Pégase rétif,
Poursuivre jusque dans la nue
Un hémistiche fugitif,
Alors, dupe de l'apparence,
Tu pouvais peut-être espérer
Que, sous ta divine influence,
J'allais grandir et m'illustrer...
Mais j'ai trahi ta confiance :

Muse imprudente, tu semais
Sur un sol qui, pour mille causes,
Ne devait produire jamais
Que des pavots au lieu de roses!

L'expérience est faite... Allons!
Pars sans regret, vierge immortelle;
Reprends, plus sereine et plus belle,
Le chemin des sacrés vallons;
Va, de quelque mâle génie,
Enflammer le vaste cerveau;
Et que des bosquets d'Aonie
S'élance un Homère nouveau.
Puisse-t-il bientôt apparaître;
Puissé-je, heureux de l'applaudir,
Voir, entre ses mains, resplendir
Le laurier qui signale un maître,
Que, devant moi, tu faisais naître,
Et que je n'ai pas su cueillir!

28 juillet 1886.

D'UNE CAUSE
DE
DÉPÉRISSEMENT DE LA VIGNE
ET
DES MOYENS D'Y PORTER REMÈDE

PAR M. R. DEZEIMERIS

Plurimos per hanc inscitiam vastare vineta comperi.
COLUMELLE, liv. IV, ch. XXIV.

Des cas de mortalité d'Herbemont greffé sur Jacquez ayant été constatés en divers endroits, le Comice de Cadillac a nommé une commission pour examiner ce fait. M. Cazeaux-Cazalet, secrétaire général du Comice, se souvenant que, depuis plusieurs années, je lui avais signalé la mort successive de pieds d'Herbemont greffés sur Jacquez, dans mon vignoble, proposa de conduire chez moi cette commission. La veille du jour où elle devait venir, je priai M. Cazeaux-Cazalet de faire avec moi une exploration préalable, de façon à ce que l'attention de la commission pût être appelée plus spécialement sur les ceps maladifs (ils se trouvent dispersés çà et là dans des rangs de vignes greffées en cépages français); et c'est ce qui eut lieu.

Le 18 mai, M. Cazeaux-Cazalet et moi nous commençâmes une exploration minutieuse et comparative de l'état de chaque pied, et mon excellent collaborateur me fit remarquer la condition caractéristique extérieure

de tous les ceps paraissant ou morts ou mourants : *sans exception*, la mortification ou l'état morbide se manifestait par une progression allant de haut en bas. Le haut était parfois absolument desséché; mais, dès qu'une entaille était pratiquée au bas du pied, elle permettait de constater que la sève y affluait encore avec abondance.

Cela pouvait faire croire à des effets de gelée sur le bois supérieur. Mais, tandis que nous échangions à cet égard nos conjectures, la vue d'un pied de Cunningham m'entraîna vers un ordre d'idées tout à fait différent de celui où nous nous étions placés.

Ce Cunningham (1), splendide durant ces dernières années, avait, pour ce motif, servi de type dans plusieurs expositions. On lui avait coupé, à ces occasions, de très amples parties de lui-même, et je venais d'apercevoir le résultat de ces anciennes blessures. Elles n'étaient nullement cicatrisées, et laissaient voir combien le pied avait souffert de si audacieuses amputations. — J'en fis d'autant plus vite la remarque que, de tout temps, je me suis préoccupé des désordres produits par les blessures de la taille.

Je communiquai cette observation à M. Cazeaux-Cazalet; et, ayant fait appeler un de mes voisins, menuisier intelligent, M. Victor Jaffard, je le priai de procéder à la section longitudinale (au moyen de la scie à chantourner) de plusieurs pieds d'Herbemont que nous avions arrachés.

Cette section longitudinale nous montra beaucoup de choses importantes, sur une partie desquelles il me paraît nécessaire de fournir ici des détails précis.

Examen de la partie inférieure. — L'appareil radiculaire du Jacquez était excellent, et présentait, en outre, une

(1) Greffé aussi sur Jacquez.

particularité curieuse. A l'origine, pour faire enraciner mes boutures de Jacquez, je leur avais appliqué latéralement un mince barbon enraciné de Riparia ou de Taylor. Nous avons retrouvé ces appendices, très développés, et tellement bien soudés au Jacquez que la section longitudinale ne laisse plus voir les points de soudure : l'ensemble est identifié au point de ne faire qu'un; et, au-dessus de la jonction de ce double système de racines, le tronc du Jacquez est superbe (1).

Ces Jacquez, que j'ai conservés à l'état direct quatre ou cinq ans, ne furent greffés que lorsque j'acquis la certitude que l'anthracose ne leur laisserait porter aucun fruit. C'est alors que je les fis greffer avec de l'Herbemont, et greffer profondément, afin que l'Herbemont pût s'affranchir, s'il en avait envie (2). Comme les porte-greffe étaient de gros calibre, on mit deux greffons dans la fente; et, lorsque les deux greffons réussirent à se souder, on coupa l'un d'eux à la seconde pousse, mais ras du point greffé (ce que je signale ici comme un procédé détestable).

Examen de la partie moyenne. — La section longitudinale nous a montré le point greffé. Le greffon d'Herbemont, immédiatement au-dessus de la greffe, est devenu

(1) J'ai des Castets greffés sur des Jacquez munis d'un appendice pareil de racines de Riparia. Ils sont infiniment plus beaux que ceux greffés sur Riparia seul. Mme la duchesse de Fitz-James et M. F. Sahut les ont vus, en 1886, dans toute leur végétation luxuriante. Ces Castets sont encore plus beaux cette année. — Je note, à cette occasion, le parti que l'on pourrait tirer en certains cas de ces associations de diverses racines chez les porte-greffe. Dans les veines de terrains à adaptation incertaine, on aurait ainsi le moyen d'amoindrir les difficultés en doublant les chances de réussite.

(2) Ce qui me détermina à greffer des Herbemonts sur des Jacquez, c'était la grosseur des Jacquez qui allaient servir de porte-greffe. Je me suis toujours défié des greffes faites sur trop grosses souches, et je tournais cette difficulté en greffant un cépage producteur direct qui pouvait s'affranchir.

très beau, ses tissus sont en excellent état, et la sève y circule bien. Mais la partie du porte-greffe non couverte par ce greffon (soit parce que le second greffon n'était pas soudé, soit parce que, après soudure, on l'avait volontairement supprimé) porte une carie latérale assez profonde. Toutefois, la vitalité générale du pied, quant à l'aspect de ses tissus internes, ne semblait pas sérieusement atteinte par ce fait.

L'Herbemont, pour ce qui est des pieds arrachés et examinés à cause de la faiblesse de leur pousse, ne s'était jamais affranchi.

Examen de la partie supérieure. — J'appelle partie supérieure celle placée au-dessus du premier nœud d'Herbemont, celle représentant, par conséquent, la végétation de l'Herbemont après l'année du greffage. — Là apparaissaient des désordres successifs.

J'avais dirigé la ligne de section longitudinale du cep en lui faisant suivre le centre des plus importantes blessures laissées par les coupes de taille, depuis trois années. Nous avons pu voir alors qu'à chacune de ces lésions correspondait, dans l'intérieur du pied, une traînée de tissus mortifiés descendant dans la tige, à partir de la blessure de taille. Ici, la mortification était à gauche, et elle avait relégué dans l'espace resté sain, à droite, le courant de la sève. Mais, plus haut, nouvelle mortification analogue se manifestait à droite, retrécissant de nouveau le calibre utile à la circulation; puis au sommet, dernières mortifications latérales (1) ayant qua-

(1) Toutes ces mortifications de tissus ne sont pas identiques. Celles du bas, les plus anciennes, par conséquent, ont quelquefois le caractère de carie, lorsque la taille a été faite dans une direction susceptible de permettre le séjour de l'eau sur la coupe. Celles d'en haut ne sont d'ordinaire que de simples dessèchements, moins graves en soi, mais constituant des troubles d'une importance décisive, parce que le calibre du cep se trouvant déjà amoindri par l'affaiblissement que causent les blessures inférieures,

siment étranglé le cep, en laissant seulement passage, l'an dernier, à une pousse lente, mal venue, non aoûtée, et à laquelle, pour ce motif, les gelées avaient parfois donné, cet hiver, le dernier coup.

Mon attention se porta presque exclusivement sur ces désordres de coupes. Celle de mon collaborateur M. Cazeaux-Cazalet, comme celle des membres de la commission, le lendemain, se porta plus particulièrement sur ce fait, exact d'ailleurs, que, de tous les Herbemonts arrachés par nous à cause de leur état maladif, aucun ne s'était affranchi après le greffage, tandis que nos explorations sur des pieds en végétation à peu près satisfaisante nous avaient démontré que ces pieds-là étaient affranchis, ou, du moins, garnis de racines superficielles d'Herbemont.

Je distingue ainsi ces appréciations, non point en vue de revendiquer pour moi seul les résultats des remarques qui vont suivre, mais pour ne pas risquer d'attribuer à des viticulteurs fort autorisés des idées qui, peut-être, ne sont pas encore les leurs, au moins quant à la détermination des causes ou des effets, et quant aux conséquences à tirer des faits observés.

Je crois bien que mes pieds d'Herbemont, morts ou mourants, ont souffert pour plusieurs motifs.

Ils ont souffert d'abord d'une carie latérale, au point greffé; et, bien que cette carie n'ait pas empêché la partie immédiatement supérieure d'être en très bon état, comme elle devait s'étendre chaque année, il y avait là un élément de désordre dont il faut tenir compte et qui prouve — je le répète ici — que, lorsqu'on a

celles d'en haut, par leur rapprochement et leur étendue, acquièrent une gravité spéciale : elles sont les coups de grâce sur un végétal profondément endommagé et compromis.

placé deux greffons sur un sujet, il ne faut pas ensuite supprimer l'un des deux au niveau même de la greffe.

Ils ont souffert aussi parce que le terrain dans lequel ils ont été placés, bien que terrain excellent, n'est pas celui qui convient à ce cépage.

Ils ont souffert enfin parce qu'ils n'avaient qu'un système radiculaire profond, situé au talon même des Jacquez. Or, il paraît certain que, à cause de leur disposition à une végétation précoce, les plants américains cultivés comme producteurs directs ont besoin d'un appareil radiculaire superficiel, les mettant en situation de ressentir, dès l'entrée du printemps, les premiers effets de la chaleur solaire.

Mais je ne pense pas que là seulement soient les causes explicatives du dépérissement; et je crois que la plus considérable, la plus importante à étudier est cette altération interne des tissus, correspondant à chacune des coupes de taille, surtout lorsque ces coupes ont été, par leur situation, exposées plus spécialement à la pluie, au soleil et à la gelée, ou placées au même niveau, en opposition diamétrale.

Et la preuve que cela est exact, c'est que, lorsque ces Herbemonts défectueux sont parvenus à lancer une pousse de leur base, cette pousse est devenue aussitôt vivace et puissante, tandis que celle du haut du cep reste chétive et d'aspect maladif. Cela prouve que les obstacles à la végétation se trouvent entre la pousse qui surgit en bas et le sommet du pied, c'est-à-dire dans l'état intérieur des tissus, tout au long de la jambe du pied de vigne [1].

[1] A l'appui de cette observation j'ai fait l'expérience suivante. Le jour de la visite de la Commission (19 mai), je priai M. Ballan (de Sainte-Croix) et M. Cazeaux-Cazalet de vouloir bien faire chacun une greffe de côté sur la partie basse de deux Herbemonts paraissant l'un mourant, l'autre tout à fait mort dans le haut. Ces deux greffes ont parfaitement pris; et celle

Je veux bien que les circonstances relatées plus haut (carie inférieure, à la greffe; absence de racines superficielles; adaptation médiocre) aient placé ces pieds de vigne en conditions désavantageuses, et que, sous cette influence morbide, leurs tissus aient montré une susceptibilité plus grande; mais, ces conditions-là, elles peuvent malheureusement se renouveler, et, par conséquent, il faut en tenir compte dans une large mesure; et si elles ont toujours (bien qu'à des degrés divers) été accompagnées de la désorganisation signalée, émanant des blessures de taille, c'est que le végétal — dans l'espèce examinée, l'Herbemont — affecte une sensibilité particulière sur ce point. Et j'arrive à cette conclusion que, probablement à cause d'une porosité plus grande des tissus, ou à cause des conditions particulières de leur constitution, l'Herbemont et, peut-être, la plupart des cépages américains, risquent d'être sérieusement atteints dans leur santé par des blessures de taille qui seraient trop répétées, ou trop étendues, et — ce qui est le fait principal — ***placées sur la membrure constitutive du cep.***

Comme je ne cultive les producteurs directs qu'à l'état d'exception, je ne puis pas faire chez moi un examen général portant sur les principales variétés cultivées. Mais il sera facile à chacun de vérifier, en Gironde et

exécutée par M. Cazeaux-Cazalet sur le pied dont tout le sommet semblait mort est, à l'heure présente, la plus belle des deux.

En général, ces pieds défectueux ne lancent guère spontanément des pousses du bas. Il faut, pour déterminer cette pousse, soit une blessure, soit un recépage. La raison de ce fait est celle-ci : Engagée dans la tige pleine de défectuosités et de faisceaux de fibres mortifiées, la sève se dissémine lentement et se perd dans ces impasses et ces contours; elle n'a plus d'élan et ne se concentre en aucun point avec assez de puissance pour crever l'écorce en un bourgeon de fuite. Si on recèpe le cep, au contraire, l'agglomération de la sève se fait autour de la coupe, et, avec la première création des tissus nouveaux du bourrelet, apparaissent les pousses qui bénéficient sans détour de la sève disponible.

ailleurs, si tels Jacquez, Herbemonts, Othellos, Elviras ([1]), qui ont fléchi, ne l'auraient pas fait à la suite de ces mutilations dangereuses, et j'appelle dangereuses au premier chef celles que produit, par exemple, l'ablation d'une aste, lorsque cette aste part du sommet même du pied, et non pas d'un bras latéral.

Bien que ces remarques n'aient eu d'abord pour objet que des Herbemonts, j'ai été naturellement porté à examiner si elles n'étaient pas susceptibles d'être appliquées, par analogie, à des cépages français greffés sur américains. J'ai été porté d'autant plus à faire cet examen que mes préoccupations, à cet égard, ne sont point nouvelles.

Lorsque — il y a une douzaine d'années — je procédai à l'arrachement de mes premières vignes détruites par le phylloxera, je fus frappé de ce fait que beaucoup de pieds, ne fournissant plus que des pousses minuscules à leur sommet, avaient une base de cep encore en bon état ([2]). J'avais alors, comme aujourd'hui, fait scier en long quelques spécimens et constaté les désordres causés, dans la partie supérieure, par la pénétration de l'eau à travers les tubes médullaires cariés à partir des plaies de taille.

Un cultivateur périgourdin, M. Baurac, si j'ai bonne mémoire, publia précisément vers cette époque — (chez M. Gounouilhou, à Bordeaux) — une note où il attribuait

([1]) J'ai cru remarquer, notamment, que les Elviras sont sensibles d'une façon particulière à des coupes trop rapprochées les unes des autres. Il en résulte dans les tissus des contournements accumulés arrêtant l'élan de la sève; et les pousses, au lieu de s'élancer en longs sarments, en viennent à foisonner en jets raccourcis et buissonnants. Les strangulations par fil de fer d'étiquette produisent des résultats pareils.

([2]) La preuve que cela était bien ainsi, c'est que lorsqu'on recépait ces pieds à leur base, ils produisaient des repousses d'une force incomparablement supérieure à celles venues au sommet des ceps, parce que, dans ces repousses, la sève ne trouvait pas les mêmes obstacles à son élan.

à l'usage du sécateur la naissance du phylloxera, à cause des décompositions causées dans la plante par l'instrument maudit. Il proposait de revenir à l'usage de la serpette et d'employer un mastic, composé par lui, pour couvrir les coupes, à la taille.

Les exagérations contenues en ce court écrit — celle, par exemple, qui donnait au phylloxera une origine si inattendue — eurent l'effet qu'ont souvent les exagérations : elles empêchèrent d'examiner assez attentivement ce qu'il y avait, à côté, de vérité utile.

Pour ma part, j'en fus très frappé, et j'essayai pendant plusieurs années, le retour à la serpette. Mais, sur mes vieilles vignes, le remède — si c'en était un — arrivait trop tard; et sur les vignes nouvelles, greffées, les bois étaient si gros que l'on ne pouvait guère songer à se servir de la serpette. D'ailleurs, la végétation se montrait tellement belle que, en présence des ressources de résistance promises par cette exubérante force de vie, je crus pouvoir céder aux vœux de mon personnel, et revenir à l'usage du sécateur. — J'aurais bien fait de ne pas me départir aussi vite de mes anciennes préoccupations à l'endroit des dangers de la taille.

Voilà tout ce que ramenait en mon esprit la vue de mes Herbemonts refendus, lorsque je les examinais, l'autre jour, avec mon excellent ami M. Cazeaux-Cazalet.

Je viens de parler du sécateur. Je ne prétends pas que ce soit, en soi, un mauvais instrument. Sa popularité l'a rendu à peu près inévitable. Mais son défaut principal est d'être trop commode et de dispenser celui qui le manie d'aucun effort de réflexion.

Quand on taillait à la serpette, on ne pouvait tailler qu'en bec de flûte — ce qui était un bien — et, pour tailler ainsi, il fallait encore examiner comment on devait

s'y prendre : l'attention s'imposait, et elle forçait à méditer la taille que l'on allait faire.

Quand on taille au sécateur, on coupe comme on veut, et, le plus souvent, on veut comme le hasard le dicte, et en vue de la plus grande commodité de l'ouvrier. La taille à plat, horizontale, impossible avec la serpette, est devenue non seulement possible, mais généralisée avec le sécateur; l'hérésie de jadis est passée à l'état de pratique journalière. Je n'hésite pas à dire que ce perfectionnement de l'outillage a eu pour résultat un progrès à rebours, et que l'abandon des pratiques prudentes de taille, jugées indispensables dès le temps de Columelle [1] et observées depuis, jusque vers le milieu de notre siècle, constitue un très grave danger, ayant pu largement contribuer à l'affaiblissement général des vignes.

C'était un danger avec nos vieilles vignes indigènes, à

(1) *De Re rustica*, lib. IV, 9 : *...plaga obliqua falce fit, ne, si transversa fuerit cicatrix, cælestem superincidentem aquam contineat.*

Ibid., IV, 22 : *Vastior plaga, nisi habeat superpositam valentem materiam, qua possit inolescere, solis halitu torretur; mox deinde roribus et imbribus putrescit, etc.*

Ibid., IV, 24 : *...Plagæ, quas in duro vitis accipit, obliquæ rotundæque fieri debent. Nam citius coalescunt, et, quamdiu cicatricem non obduxerunt, commodius aquam fundunt : transversæ plus humoris et recipiunt et continent. Eam culpam maxime, vinitor, fugito.* Et plus loin : *Quodque etiam usurpari vitiosissime animadverto, maxime vitandum est. Nam, dum serviunt decori, quo sit brevior custos et similis pollici, juxta articulum sarmentum recidunt. Id autem plurimum officit, quoniam secundum plagam posita gemma pruinis et frigore, tum deinde æstu laborat, etc.*

Toute cette partie du livre de Columelle est pleine d'observations d'une parfaite justesse, prises sur le fait, et neuves aujourd'hui parce qu'on a eu le tort d'en abandonner la pratique.

Et si je fais ces citations et celles qui vont suivre, ce n'est point pour affecter une érudition que le sujet ne semble pas comporter, mais seulement pour confirmer, par une tradition expérimentale remontant à plus de dix-huit siècles, des observations que j'ai faites moi-même, en tête-à-tête avec la vigne, mais que je suis heureux de voir confirmer par de si respectables et si anciennes autorités.

bois relativement grêles et serrés; c'en est un dix fois plus grand, sans doute, avec nos vignes greffées, à bois énormes et à constitution poreuse.

Ramené ainsi à cette vieille conviction, j'ai voulu faire une exploration nouvelle; mais, cette fois, une exploration spéciale à mes vignes greffées avec des cépages français; me disant que ce qui semblait mortel pour l'américain pourrait bien être tout au moins nuisible pour le français. J'ai donc regardé; et j'ai vu; et la vérité du fait ne me paraît pas contestable.

Lorsque, dans un rang de ceps de cinq ou six ans, j'ai entrevu un cep moins beau que les autres, j'ai scruté de près sa structure, et j'ai constaté que des blessures sérieuses lui avaient porté dommage. C'étaient ou bien des sections presque horizontales qui avaient reçu les eaux de pluie, altéré la moelle, facilité les fendillements à la gelée ou à la chaleur; ou bien c'étaient des coupes étendues, provenant de l'ablation d'astes, c'est-à-dire de bois de deux ans, coupes effectuées au sommet de la tige-mère, quelquefois coïncidantes des deux côtés, et oblitérant par le volume de leur dessiccation interne une partie importante du calibre de tissus destiné à la circulation du courant général de la sève (1).

(1) Il est nécessaire d'ajouter ici une remarque importante.

Lorsque, dans les journées de grande chaleur et de soleil éclatant, il se produit une forte évaporation par le feuillage, il y a évidemment nécessité pour celui-ci de recueillir de la sève ascendante un contingent équivalent à ce qu'il a perdu, et il est nécessaire aussi que cet afflux interne se produise avec rapidité; car il y aurait désordre grave si, par un retard, même passager, dans le jeu des fonctions normales, les organes de la respiration se trouvaient sevrés de leur appoint utile de sève, et ne recevaient pas assez vite de l'intérieur ce qui doit entretenir leur élasticité et compenser la perte causée par l'exhalation extérieure.

Or, nous venons de le voir, les altérations causées dans la tige-mère par les blessures de la taille constituent de toutes parts des causes d'arrêt ou de ralentissement dans l'ascension de la sève. — Ne peut-on pas, dès lors,

Sur des pieds récemment transplantés, racinés et greffés en pépinière, ceux qui avaient ainsi reçu des coupures au ras du bois principal portent la marque non moins sensible d'un malaise sérieux, malaise d'autant plus grand que la végétation avait été plus vive en pépinière et que les bois coupés laissaient, par conséquent, de plus larges et de plus nombreuses blessures.

Que l'on observe, comme j'ai observé, et l'on verra.

A côté de ces faits, envisageons l'état d'une treille. On ne la fume point; on ne la façonne pas; on la charge un peu plus chaque année; et, chaque année, sans être exténuée, elle donne des masses énormes de raisins; et, bien que la variété de vigne qui la constitue ne soit point spécifiquement résistante, elle résiste au phylloxera dans une mesure très grande. Quelle condition particulière peut donc produire ces résultats si dignes de remarque? Cette condition est celle-ci : ce pied de vigne en treille (1) *n'a jamais aucune blessure à subir sur sa tige;* il n'en a pas davantage à subir *sur ses cordons,* car la taille s'y opère sur des coursons émanant horizontalement du cordon, mais ne l'affectant point par leurs propres malaises. Le pied, tige et bras, grossit chaque année, sans qu'aucun trouble direct vienne embarrasser ce

induire de ces remarques que les tissus du feuillage, selon leur plus ou moins grande délicatesse, risquent d'être réduits par de telles perturbations à une situation déséquilibrée que les variations brusques de la température peuvent rendre instantanément maladive, ou, du moins, susceptible de faciliter les affections parasitaires, symptômes de faiblesse et de dégénérescence?

(1) On me dira peut-être que la vigne en treille contre une muraille jouit d'un abri spécial, ou qu'elle profite de l'arrosage des gouttières, ou que le salpêtre des murs lui fournit une fumure constante, etc. Mais je répondrai que les treilles loin des murailles présentent les mêmes avantages, et que ces avantages et cette résistance, on peut les constater aussi sur les pieds isolés qui ont été lancés sur des arbres fruitiers et ne subissent de taille que sur leurs rameaux extrêmes.

canal à sève toujours grossissant et toujours disposé à produire davantage.

Cette comparaison ne montre-t-elle pas avec une puissante évidence combien il y a de sérieuses raisons pour éviter des mutilations annuelles directes sur la membrure maîtresse des ceps de nos vignobles?

On va me dire qu'avec une telle préoccupation la culture de la vigne est impossible. — Je ne le pense pas; et j'estime, au contraire, que le moyen de tourner la difficulté est aisé à trouver.

La condition préalable [1] imposée au viticulteur sera de se munir de sécateurs bien faits, ayant le mérite d'écraser le moins possible le bois à couper [2]. Il

[1] Je ne parle ici que de la taille même; mais une condition indispensable sera de procéder à des ébourgeonnements ou à des épamprages très attentifs, afin de ne pas avoir à exécuter des coupes sur des bois inutiles, ce qui se produit fort souvent et aggrave dans une très large mesure les dangers de l'agglomération des plaies à infliger à la vigne. L'épamprage, — on ne le remarque pas assez, — doit être le préliminaire de la taille, préliminaire raisonné, méritant toute l'attention de véritables vignerons. Sur ce point encore, les anciens avaient bien vu la vérité qu'on a trop oubliée depuis, en beaucoup de régions. GÉOPONIQUES (Sotion), V, 28 : Τῆς δὲ αὐτῆς ἐμπειρίας ἐστὶ καὶ κλαδεύειν καὶ βλαστολογεῖν. VARRON, I, XXXI, 1 : *Vites pampinari, sed a sciente : nam id quam putare majus.* Et enfin COLUMELLE (*de Arbor.*, XI), avec une admirable précision : *Vineam quam bene putare, tam diligenter pampinare utile est; nam et materiæ quæ fructum habent melius convalescunt, et putatio sequentis anni expeditior, tum etiam vitis minus cicatricosa fit.* Et (*de Re rust.*, IV, 27) : *Idemque vinitor, qui ante ferro, nunc manu deculiet, umbrasque compescet, ac supervacuos pampinos deturbabit. Nam id plurimum refert non inscite facere, siquidem vel magis pampinatio quam putatio vitibus consulit; nam illa* (il vaudrait mieux lire *hæc*) *quamvis multum juvat, sauciat tamen et resecat : hæc* (il vaudrait mieux lire *illa*) *clementius, sine vulnere, medetur, et anni sequentis expeditiorem putationem facit; tum etiam vitem minus cicatricosam reddit, quoniam id ex quo viride et tenerum decerptum est celeriter consanescit.*

[2] Dès le temps de Pline, et même avec la serpette (*falx vinitoria*), les bons viticulteurs avaient la notion de ce danger. Voici ce que dit le Naturaliste (*Hist. nat.*, XVII, XXXVII, 9) : *Est et quædam contusio falcis hebetioris. Quibus omnibus causis difficilius* [*vites*] *tolerant frigora aut æstus, quoniam in hulcus penetrat omnis a foris injuria.*

fera bien aussi de ne pas tailler trop tôt dans la saison [1].

Puis, pour ce qui est de la coupe du bois de l'année, il faudra faire ce qui est déjà pratiqué en divers endroits et indiqué en beaucoup de livres : trancher dans le nœud immédiatement supérieur à celui que l'on destine à la production, de façon à ce que le diaphragme de ce nœud supérieur constitue une cloison protectrice, isolant des effets des intempéries l'œil destiné à la pousse de l'année [2].

Quant à ce qui concerne les coupes dans le vieux bois, il conviendra de ne point les exécuter totalement dans l'année même où ce vieux bois cesse d'être utile; et, au lieu de le trancher à sa base, il faudra le laisser subsister jusqu'à son premier nœud, et couper dans le nœud, de façon à conserver la cloison intérieure de celui-ci. Cette coupe sur le diaphragme empêchera la production de pousses franches au sommet de ce nœud mutilé; et si, à la base du tronçon momentanément conservé, on voyait apparaître au printemps quelques bourgeons, on devrait les faire tomber avec le doigt, lors de l'ébourgeonnement [3].

[1] Des préoccupations indiquées en tout ceci, il résulte, en effet, que la taille faite avant l'hiver est de nature à augmenter les dangers signalés, puisque l'influence du mauvais temps se fait sentir sur les coupes plus longtemps, et dans une saison où le végétal ne peut exercer aucune réaction végétative contre la pénétration de ses tissus et leur décomposition. Pline (*Hist. nat.*, XVII, xxxv, 31) : *Si saucias recenti medicina mordeat quædam hiemis ruminatio, certum est gemmas earum frigore hebetari, plagasque findi et cœli vitio exuri oculos... Operarum ista computatio est in latifundiis, non legitima naturæ festinatio.*

[2] Il faut remarquer d'ailleurs que la coupe du sécateur sur ce point où les tissus sont serrés et solides risque beaucoup moins de produire l'écrasement.

[3] On me dira, et l'on m'a déjà dit, que ces tronçons de vieux bois manqueront d'élégance et feront honte au viticulteur. Mais je répondrai qu'un cep de vigne en bel état cache bien facilement sa charpente sous un feuil-

Mais, dira-t-on, il faudra toujours bien faire disparaître ce tronçon.

Sans doute : on le coupera l'année d'après. Mais alors le danger sera singulièrement amoindri, sinon tout à fait conjuré. En effet, pendant l'année où le tronçon sera resté sur l'arbuste, comme son nœud supérieur est mutilé par la taille dans le diaphragme, il ne végétera pas normalement et tendra à s'atrophier. D'autre part, les canaux qui servaient à porter la sève dans ce rameau n'ayant plus d'emploi, se resserreront aussi pour faire place à d'autres canaux ne s'arrêtant plus à cette issue et portant plus loin le courant de la sève; en sorte que, lorsqu'on tranchera le tronçon devenu inerte (1), au lieu de mettre à découvert des orifices béants, devant, par la capillarité, porter à l'intérieur du bois des éléments nuisibles, on n'opérera plus que sur des tissus resserrés, au bout desquels d'autres tissus, *de direction transversale,* feront porte close. Ajoutez que, au pied de ce tronçon, un bourrelet se sera formé, alimenté par le courant principal de sève, bourrelet qui sera tout prêt à recouvrir la blessure faite par l'ablation du tronçon.

L'objectif à poursuivre, en un mot, est de ne couper le bois ras d'un rameau qu'*après* avoir laissé à la sève le temps de reconstituer sa canalisation autour du bois à couper. La faute commise partout, à l'heure présente,

lage luxuriant; je répondrai qu'un bec de bois bien portant est certainement moins déplaisant à voir que des blessures et des ulcères dans un bois contourné et vermoulu; je répondrai surtout que ce qui fait honte au viticulteur c'est le vide de ses celliers. Le moyen qui servira à les remplir ne saurait manquer de grâce, et on le regardera un peu comme regardait cet amoureux dont parle Théocrite, et pour qui tout, même un défaut de visage, semblait adorable chez ce qu'il aimait.

(1) L'état de ce tronçon sera le même que celui des sommets de porte-greffe greffés à la greffe latérale. Lorsque ces sommets sont conservés après leur épamprement, ils restent verts, mais d'une viridité inerte, comparable à celle des greffons conservés dans le sable sec.

est de trancher d'*abord*, en supposant que la vigne trouvera toujours moyen de se tirer d'affaire, malgré les mutilations, caries et dessèchements qu'on oppose sans cesse à la circulation de ce qui est sa vie ([1]).

Enfin, pour le cas où l'on ne pourrait pas éviter les coupes dangereuses, il serait nécessaire de composer un enduit fluide, pouvant s'appliquer d'un coup de pinceau rapide, et assurant l'imperméabilité, pendant un an, de la surface mise à nu. Cet enduit pourrait contenir un corps gras, avec addition de résine comme siccatif solidifiant et, peut-être, un peu de sulfate de cuivre comme antiseptique ([2]).

([1]) On étudie savamment la disposition des coursons et des astes qu'on réserve à un pied de vigne, et l'on ne s'aperçoit pas que, le plus souvent, on a placé ces coursons et ces astes en une situation qui les étrangle à leur base et les condamne à une végétation amoindrie et insuffisante. De là encore résulte la production exagérée des sarments adventices. Si on supprime ceux-ci, la sève, surabondante en bas, n'a plus d'exutoires suffisants et circule mal; si on les maintient, on crée le désordre dans la constitution du cep, et l'on a de la frondaison, sans avoir de la récolte.

De la récolte, c'est à cela qu'il faut viser, et les troubles causés par les blessures de la taille sont surtout appréciables à l'amoindrissement de la fructification. En effet, le maximum d'embarras opposé à la circulation par les blessures de taille se produit à la première pousse, lorsque la vigne n'a pas eu encore le temps de réparer le dommage : et c'est précisément alors que les raisins sortent et se développent. Ils le font mal, si la circulation n'est pas libre. Plus tard, durant tout l'été, l'arbuste réussit, dans une certaine mesure, à reconstituer sa canalisation de sève, et, à mesure qu'il y réussit, la végétation des sarments et du feuillage s'étend et finit par acquérir un aspect à peu près satisfaisant. Celui qui regarde alors un pied de vigne n'estime pas qu'il ait beaucoup souffert. Mais l'absence de fruit ne se corrige point, et c'est elle qui fait la démonstration.

Si peu que l'on se donne la peine d'observer, — et toute proportion gardée quant aux facultés fructifères de chaque cépage — on constatera que la quantité de grappes d'un pied de vigne est en raison inverse du nombre des blessures récentes qui affectent sa tige-mère; et que, notamment, la présence de deux coupes diamétralement coïncidentes, à la base d'un bois à fruit, rend ce bois ou tout à fait stérile ou extrêmement peu productif.

([2]) L'enduit le plus commode et le moins cher serait le goudron ou le coaltar; mais avant d'employer ce dernier, il faudrait savoir si le contact

Mais l'essentiel, quelque taille que l'on voulût adopter plus tard, serait d'établir le cep aussi tôt que possible sur ses bras ou ses cordons définitifs, de manière à constituer un maître pied indépendant, dans sa membrure essentielle, des accidents que la taille pourra entraîner ensuite [1]. Je suis convaincu que si la constitution prompte de ce maître pied est tout d'abord l'objet exclusif des efforts du vigneron, le tronc recouvrira bien vite ses premières blessures et assurera à la sève un canal désormais libre et suffisant jusqu'aux bois de l'année. On pourra demander alors à ceux-ci ce qu'on voudra; mais leur demander beaucoup sans leur assurer l'arrivée de l'afflux du liquide vivifiant, c'est leur demander ce qu'ils ne donneront pas d'abord et ce qu'ils donneront ensuite de moins en moins, avec l'accumulation des mutilations annuelles de la tige-mère.

Je ne crois point me tromper en supposant qu'une grande partie des affaiblissements signalés dans le Midi et ailleurs a pour origine les désordres occasionnés par les négligences viticoles dont je viens de parler, négligences dont les effets ont dû être d'autant plus graves que la végétation primitive avait été plus vigoureuse.

Ce n'est pas la faute du greffage sur américains si cela est arrivé : il n'a fait que donner à la plante plus de vigueur et de développement. Mais on n'a pas assez songé à tout ce qu'impliquait cette force de jeunesse. De ce que, comme on dit, la mariée est trop belle, il ne

immédiat du coaltar avec le bois de la vigne mis au vif n'aurait aucun inconvénient, et si la consistance de cette matière ne pourrait pas gêner les lèvres du bourrelet dans leur acte de recouvrement.

(1) COLUMELLE, IV, 10 : *Ea enim levis et recta sine cicatrice vinea est, quæ se primi anni flagello supra jugum extulit, quod tamen apud paucos agricolas et raro contingit.*

s'ensuit pas que personne ne doive l'épouser. La vigne est une de ces belles épousées un peu folles et glorieuses. Qui la possède, fera bien, surtout dans les premières années, de l'entourer d'attentions délicates et de ne point se dispenser trop tôt de soins prudents, de soins un peu jaloux.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 7 juillet 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Un auditoire d'élite, où les dames sont en majorité, se presse dans la salle de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel.

Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, M. le sénateur Dupouy, M. l'Intendant militaire, M. le Trésorier général et quelques autres fonctionnaires s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que M. G. Brunet, membre de l'Académie.

Aux places d'honneur, on remarque M. Prom, président de la Chambre de commerce; M. Sibilotte-Latour, directeur des Contributions directes; M. le Curé de Notre-Dame; M. le commandant Bonetti et des notabilités de la magistrature, du commerce et du barreau.

M. de Selves, préfet de la Gironde, et M. Alfred Daney, maire de Bordeaux, membres honoraires, prennent place au bureau et siègent, le premier à la droite, et le second à la gauche du Président.

M. le président de Tréverret prend la parole et,

dans un discours écouté avec un vif intérêt, fait une étude sur le fabuliste espagnol Yriarte.

M. Louis Boué lit un acte charmant intitulé : *Un Serment de Molière,* où les beaux vers abondent, et qui a recueilli les plus vifs applaudissements.

M. le Secrétaire général donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1886-1887.

Après cette lecture, il est procédé à la distribution des récompenses votées dans l'assemblée générale du 16 de ce mois.

Les lauréats, successivement appelés par le Secrétaire général, reçoivent de M. le Président des félicitations individuelles, en même temps qu'il leur est fait remise des prix décernés.

A dix heures, M. le Président lève la séance, après avoir remercié l'auditoire, qui a bien voulu, malgré les chaleurs torrides que nous traversons, honorer de sa présence la fête littéraire de l'Académie, et rehausser ainsi son éclat accoutumé.

DISCOURS D'OUVERTURE

de la Séance publique du 7 juillet 1887

prononcé par M. DE TRÉVERRET, président.

MESSIEURS,

S'il est un genre de composition littéraire où les meilleurs auteurs empruntent sans scrupule, c'est assurément l'apologue. Phèdre raconte en latin ce qu'Ésope avait raconté en grec, et ce que tout l'Orient répétait avant Ésope; La Fontaine, puisant à pleines mains dans les récits de tous les temps, écrit deux cent quarante fables, dont quinze ou seize sont probablement de son invention. Cet incomparable imitateur ne peut être imité, je l'avoue, et les tableaux qu'il trace après tant de prédécesseurs, nul, après lui, n'entreprend de les refaire. Voilà sa façon d'être original; avec un pareil génie, il se passe fort bien du mérite d'avoir tout créé dans son œuvre. Que dirions-nous pourtant d'un écrivain qui, après avoir imaginé lui-même deux cents sujets de fables, saurait les embellir comme La Fontaine? Malheureusement, cette merveille ne fut jamais offerte à notre admiration; mais à défaut d'un poète, d'un moraliste, qui puisse balancer un instant la supériorité de La Fontaine, nous trouvons du moins en ce genre, et dans une langue absolument sœur de la nôtre, un habile et agréable narrateur qui invente tout ce qu'il raconte.

L'Espagnol Tomas Yriarte publia, en 1782, soixante-sept fables, dont une ou deux seulement peuvent lui être contestées. C'était pourtant un écrivain très imitateur de sa nature et qui, pour ses comédies, ses poèmes didactiques, ses critiques littéraires, demandait sans cesse conseil aux anciens et aux classiques français. Né à Ténériffe en 1750, et appelé à Madrid par un de ses oncles, il avait obtenu de bonne heure le poste d'archiviste en chef à la première secrétairerie d'État, et comme cet emploi lui laissait beaucoup de loisir, il put se livrer à la culture des lettres. Il traduisait Voltaire et Destouches, tentait de régulariser le théâtre espagnol, mettait en vers les principes de la musique et de la poésie, et ne réussissait qu'à produire des œuvres très correctes, dont pas une ne se lit aujourd'hui. Heureusement, la vie et les vivants l'inspirèrent enfin mieux que les livres. Devenu, en 1772, directeur du *Mercure espagnol,* il vécut beaucoup avec les auteurs de son siècle, étudia en détail les ridicules de l'espèce, épousa même quelquefois leurs querelles, partagea leurs jalousies, et instruit autant qu'amusé par ces expériences quotidiennes, publia, au bout de dix ans, les fables littéraires *(Fabulas literarias)* qui forment encore le plus solide fondement de sa gloire.

Elles justifient parfaitement leur titre; chacune d'elles représente un travers des écrivains; lors même que la morale pourrait s'en appliquer à tout le monde, l'auteur s'enferme volontairement dans le cercle qu'il s'est tracé, et semble s'obstiner à ne peindre que ses confrères. Ainsi, point de ces grandes idées qui servent de règle à toute la vie humaine; pas un de ces mots partis du cœur et que le cœur recueille avec délices; rien d'oratoire ni de hautement poétique; pas un rayon de la majesté morale qui reluit dans le *Paysan du Danube;* pas une

goutte du miel qui rend si douces les fables des *Deux Pigeons* ou du *Lapin et la Sarcelle.* Mais veut-on voir représenter une des sottises du monde littéraire par une image courte et ingénieuse que l'on n'ait encore rencontrée nulle part et qui ne s'efface plus de l'esprit? Yriarte excelle à vous procurer ce plaisir; c'est son talent; mes auditeurs me sauront gré peut-être de le prouver par quelques exemples.

FABLE 56. — **La Servante.**

« Une servante promenait par toute la maison un balai des plus vieux et des plus dégoûtants. « Maudit balai, s'écria- » t-elle; avec les ordures et les débris qu'il laisse où il passe, » il salit plus qu'il ne nettoie. » Les ravaudeurs littéraires qui pensent corriger les écrits des autres y fourrent souvent deux fois plus de fautes. Mais ne craignez pas que je dise un mot de ces messieurs; je charge la servante de le dire à ma place. »

FABLE 57. — **Le Bœuf et la Cigale.**

« Le bœuf labourait, et à peu de distance la cigale, en chantant, lui disait : « Ah! ah! le sillon tortu que tu viens » de faire. — Ma chère dame, répondit le bœuf, si les autres » n'étaient pas droits, vous ne vous apercevriez pas de celui » qui est tortu. Taisez-vous, grondeuse, fainéante, je sers » bien mon maître, il me pardonne une négligence entre tant » d'ouvrages parfaits. » Voyez un peu la belle accusation! et de qui? d'une cigale... à l'animal le plus utile! — Mais m'a-t-il bien compris, celui qui s'avise de noter un léger défaut dans une grande œuvre? »

Yriarte, au commencement de son recueil, a promis de ne nommer personne, et il reste fidèle à cet engagement; mais, au ton un peu caustique qui perce dans ses moralités, on s'aperçoit qu'il a quelque peine à ne pas écrire

[illegible] Lui-même il nous dit, en parlant de [illegible] monde littéraire : « Ces gens-là, sur [illegible] pas : il faut qu'en passant ils [illegible] laisse dépenser tout un jour à [illegible] Les critiques que j'attaque me maudiront [illegible] je veux une fois de plus dessiner leur [illegible] passer un mauvais moment. »

[illegible] anime notre auteur; son [illegible] vivement blessés des [illegible] réglée tout [illegible] de jolis traits [illegible] parfait, avec [illegible] profond [illegible] produit [illegible] ble; [illegible] nous, il [illegible] cette [illegible] neuves, et si [illegible]

[illegible] les scènes où les rôles, [illegible] font ressortir aux yeux [illegible] vérités qu'on oublie trop [illegible] quelques-uns de ces récits et de [illegible] le canard se réjouit et se vante [illegible] reçus de Dieu : « J'habite trois [illegible] je vole et je nage à mon gré. [illegible] couleuvre; mais tu ne cours pas [illegible] ne voles pas comme le faucon, tu ne [illegible] le barbeau; l'important n'est pas de [illegible] tout, mais d'exceller en quelque chose. » [illegible] voyons le ver à soie, modèle de l'écriv[illegible] patient, filer à loisir son précieux tissu, ta[illegible] l'araignée se pique de finir à midi sa misérable

commencée le matin. — Là, deux lapins, ergoteurs ridicules, perdent le temps à discuter s'ils sont poursuivis par des levriers ou par des bassets. La meute arrive et les met d'accord en les emportant l'un et l'autre. — Ailleurs, le vieux moucheron des caves, grand dégustateur et juge expert des vins d'Espagne, termine une querelle entre camarades par ces mots pleins de sens : « ancien ou moderne, que nous importe! condamnons le mauvais vin, qu'il soit vieux ou nouveau, régalons-nous avec le bon, sans nous informer de son âge. » — Où va-t-elle donc, demande-t-on dans une autre fable, où va-t-elle cette mule qui s'élance de l'écurie, si légère et si fringante? En deux heures elle aura franchi ses cinq lieues. Mais non : après quelques minutes d'une folle course, elle ralentit le pas; ni le fouet, ni l'aiguillon, ni les jurons n'y font plus rien; elle se révolte même, lance des ruades, finit par s'abattre. Ne vous hâtez pas d'admirer les prouesses d'une telle bête, et ne comptez pas sur celles d'un auteur qui part au galop. — Auteurs vaincus, n'injuriez pas vos rivaux plus heureux, ne faites pas d'un noble concours une dispute toute personnelle. Le dindon, raconte Yriarte, voulut un jour lutter de vitesse avec le corbeau; dépassé en un moment, il s'écria : « — Va-t-en, vilain négrillon, oiseau de mauvais augure, sale mangeur de cadavres. — Tout cela, dit l'autre, ne fait rien à l'affaire; qui de nous deux vole le plus vite? » — Et vous, censeurs éclairés, rédacteurs d'un journal littéraire, n'allez pas croire que vous désoliez les rimailleurs en détaillant avec soin leurs sottises; vous leur faites trop d'honneur et vous les rendez trop heureux. Un naturaliste passa une journée à disséquer un lézard, à le faire voir à ses amis, à noter ses observations. Un autre lézard, témoin du fait, s'échappa et vint tout raconter à ses camarades :

« — Les hommes se moquent de nous, dit-il, et nous appellent des bestioles; notre corps renferme pourtant des merveilles qu'ils se plaisent à étudier; nous valons beaucoup, quoi que l'on dise. »

Mais je me croirais, Messieurs, trop coupable envers vous et envers le fabuliste espagnol, si je substituais plus longtemps ma rapide et sèche analyse à la citation exacte de quelques-uns de ses meilleurs apologues. Choisissons, par exemple,

Le Chardonneret et le Cygne.

«Tais-toi, petit oiseau babillard, dit le cygne au chardon-
» neret; tu me provoques à chanter, quand tu sais que la
» douce mélodie de ma voix n'eut jamais d'égale! » Le chardonneret répétait ses roulades, et le cygne continuait : «Voyez comme il m'insulte, le petit musicien! Si je ne
» l'humilie pas par mon chant, il doit en savoir gré à ma
» sagesse extrême. — Eh! que ne chantes-tu? répondit enfin
» le petit oiseau; combien n'admirerait-on pas tes merveil-
» leuses cadences! Personne n'assure les avoir entendues, et
» pourtant elles ont plus de réputation que les miennes»... Le cygne voulut chanter et poussa un croassement. — Grand malheur d'obtenir du crédit sans aucun mérite et de le perdre sitôt qu'on en vient à l'essai »

Quiso el cisne cantar y dió un graznido.
Gran cosa! ganar credito sin ciencia,
Y perderle en llegando á la experiencia.

Que manque-t-il à cette fable pour être parfaite en son genre? La mauvaise humeur du cygne, irritée par les gracieuses et légitimes taquineries du chardonneret; la persévérance du gentil oiseau qui veut savoir à quoi s'en tenir sur cette vieille renommée; le dédain où se retranche d'abord le pitoyable chanteur si injustement célèbre; l'effort désespéré que lui fait faire le dépit, et la preuve

décisive qu'il donne de son incapacité; tout cela est rendu en peu de vers avec une finesse et une vérité remarquables.

Les Espagnols admirent la variété que le poète a su donner à son harmonie, les quarante rythmes différents employés dans soixante-sept fables, les refrains ingénieux, les analogies entre le son et l'image. Mais de tels mérites, qu'un véritable artiste ne dédaigne pas, ne sont bien appréciés, dans le cas présent, que par un Espagnol ou par un Français que l'étude a initié aux grâces étrangères; contentons-nous ici de chercher dans ces apologues la justesse et la précision de l'image, le naturel et la vivacité de l'action, qui charment les gens de goût dans tous les pays.

Peut-on, à cet égard, n'être point frappé de celui qui a pour titre :

L'Ours, le Singe et le Porc.

Un Ours qu'un savoyard dressait
Pour vivre de cette entreprise,
Sur ses deux pattes repassait
Sa leçon, assez mal apprise.
Cependant le lourd animal
Dit au singe avec suffisance :
— Comment trouves-tu que je danse?
— Mon ami, tu danses très mal.
— Je crois que tu me fais injure ;
Regardes-y bien : mon défaut
Est-il de manquer de tournure ?
N'ai-je point l'aplomb qu'il me faut ? —
Se trouvant alors sur la voie,
Un porc cria : Bravo! parfait!
Il est impossible qu'on voie
Un danseur plus leste et mieux fait! —
La louange était un peu forte,
L'ours fit ses comptes, à part soi;
Et modeste, de bonne foi,
On dit qu'il parla de la sorte :

— Le singe tout seul me blâmant,
Je doutais encore, je l'avoue;
Mais puisque le pourceau me loue,
Je dois danser horriblement. —
Amis auteurs, en conscience,
Je vous dois un conseil à tous :
Le goût siffle-t-il? Patience!
Sottise applaudit? Pendez-vous.

J'ai cité cette traduction en vers parce qu'elle est vive et fort exacte; elle n'a qu'un défaut à mes yeux, c'est de ne pas être mon ouvrage. On la doit à un Espagnol, appelé don María Maury, qui publia à Paris en 1826 un recueil intitulé l'*Espagne poétique,* et qui écrivait notre langue comme beaucoup d'entre nous seraient fiers de l'écrire.

Qu'on me permette, tout en me contentant de la prose, de traduire et de citer un dernier apologue où Tomas Yriarte donne aux écrivains une leçon de justice plus essentielle encore que tous les préceptes de goût.

Le Chasseur et le Furet.

« Un chasseur revenait un soir de fort loin. Chargé de lapins et mort de chaleur, il rencontra en route un de ses bons amis et voisins et se mit à lui conter ses succès : « Je » me suis fatigué tout le jour, lui dit-il, mais qu'importe? Je » n'ai jamais eu, je n'aurai jamais meilleure chasse. Il est » vrai que depuis ce matin j'ai reçu de fameux coups de » soleil, mais vois ici les beaux lapereaux que je rapporte. » Je te le dis, je te le répète sans vanité aucune, il n'y a pas » dans tout le canton de chasseur plus habile. » Du fond d'un seau de liége qui lui servait de demeure, un furet prêtait à ce discours une oreille attentive. Il avança à travers le filet la pointe de son museau et dit à son maître : « Deux petits » mots, je vous supplie, avec votre permission. Voyons, qui » de nous deux a le plus travaillé? Ces lapereaux, qui les a » chassés, si ce n'est moi? Maître, je vaux donc bien peu,

» que vous m'oubliiez ainsi? Il me semble qu'on pourrait, en » passant, parler de moi. » Vous pensez, lecteur, que cet avertissement fit grande impression sur le chasseur? Il n'en est rien. Il demeura aussi tranquille que l'ingrat écrivain qui profite du secours d'autrui et ne cite pas son bienfaiteur. »

Cette fable, assurément, n'est pas, comme celles de La Fontaine sur l'ingratitude, toute pénétrée d'une tendre émotion; mais elle est agréablement contée, et la morale, qui s'en détache avec une certaine vigueur, vous révèle chez Yriarte une conscience aussi honnête que son jugement était droit. Ses apologues conquirent un succès mérité; et à peine venait-il de mourir, en 1791, âgé de quarante et un ans, qu'il obtenait en France les honneurs de l'imitation. Notre aimable Florian, qu'on citerait avec tant d'estime dans un pays où ne serait point né La Fontaine, confesse qu'il doit beaucoup à l'auteur castillan; et certes les fables intitulées : *le Lierre et le Thym, la Vipère et la Sangsue, l'Ane qui joue de la flûte, le Danseur de corde et le Balancier, les Lapins et la Taupe, l'Auteur et les Souris, le Coq fanfaron, la Chenille,* sont loin de déparer le recueil de Florian, publié en 1792.

Le Français a du reste imité en habile homme et sans aucune servilité : quelquefois il étend hors du cercle littéraire la morale d'un apologue; quelquefois il la corrige et en adoucit la pointe. Yriarte recommandait aux écrivains persécutés par la critique d'y répondre un peu vertement, de mêler à leur encre une dose de sublimé corrosif; ainsi en avait usé, disait-il, un de ses amis avec les rats qui s'obstinaient à ronger ses œuvres. La bonne âme de Florian rejette un tel conseil. « On déshonore sa » plume (ce sont ses termes) en la trempant dans du » poison. »

Si parfois la victoire reste douteuse entre les deux

conteurs, elle ne l'est plus lorsque notre compatriote reprend, après Yriarte, la fable du *Singe qui montre la lanterne magique*. Rien de plus vif et de plus gai que la mise en scène de Florian; l'exposition du petit drame est agile et dégagée comme Maître Jacquot, les discours de ce singe sont des modèles de charlatanisme candide et bruyant; enfin les impatiences de ses auditeurs sont représentées avec les nuances de tempérament et de caractère que ne manque jamais d'offrir une assemblée nombreuse.

Le chat, nerveux et irritable, éclate le premier :

— Ma foi, disait un chat, de toutes les merveilles
Dont il étourdit nos oreilles,
Le fait est que je ne vois rien.

Le chien, vigoureux et paisible, émet son avis avec franchise :

— Ni moi non plus, disait un chien.

Le sot dindon ne veut pas avoir perdu sa soirée :

— Moi, disait un dindon, je vois bien quelque chose;
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très bien.

Le récit d'Yriarte est loin de cette verve dramatique, et après celui de Florian que nous connaissons tous, un lecteur français ne saurait plus guère le goûter. Il est cependant naturel et élégant, comme à l'ordinaire, et il aura toujours des charmes pour les nations moins éprises que la nôtre du dialogue comique et des narrations où chaque détail frappe et divertit en courant.

Soyons justes toutefois; cette jolie comparaison d'un ouvrage pompeusement obscur avec une lanterne magique non éclairée, cette idée d'où la fable tout entière est

sortie, à qui appartient-elle? A Yriarte et à lui seul. Avec cet auteur, il faut toujours en revenir là; le plus incontestable de ses dons est celui de *créer* d'ingénieuses images pour revêtir de justes observations. Il ne raconte pas seulement, il invente d'abord ce qu'il va conter; et il aurait pu, sans faux orgueil, sans fausse modestie, prononcer ce jugement sur ses fables : Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

UN SERMENT DE MOLIÈRE

PAR M. LOUIS BOUE

PERSONNAGES :

MOLIÈRE.. 49 ans.
CHAPELLE, poète, ami de Molière.................... 45 —
LA FOREST (Renée Vannier), servante de Molière...... 60 —

Maison de campagne de Molière à Auteuil.

1671

Petit salon. — ***Premier plan,*** à la droite du public, table auprès de laquelle est un grand fauteuil; à gauche, cheminée. — ***Second plan,*** à droite et à gauche, porte latérale. — *Au fond,* porte haute à deux battants.

SCÈNE PREMIÈRE

CHAPELLE, LA FOREST

CHAPELLE, à gauche, devant la cheminée

Oui!

LAFOREST, au milieu de la scène.

Non!

CHAPELLE.

Je le prédis.

LA FOREST.

Je prédis le contraire.

CHAPELLE.

Nous verrons.

LA FOREST

Nous verrons.

CHAPELLE.

Qui donc pourrait soustraire
Un homme à son destin?

LA FOREST.

Mon maître est trop savant
Pour être le jouet d'une femme...

CHAPELLE.

Souvent,
Le plus fin d'entre nous, le plus instruit, n'est guère,
Lorsqu'il aime ici-bas, plus fort que le vulgaire.
Le cœur dupe l'esprit.

LA FOREST.

Chanson!

CHAPELLE.

Le sentiment
Ne s'accommode pas d'un bon raisonnement.
L'histoire des amours m'est chose familière :
Crois donc Chapelle...

LA FOREST.

Bah!

CHAPELLE.

Mais que devient Molière?
(Écoutant.)
Il m'a presque semblé reconnaître son pas...
Je voudrais bien le voir.

LA FOREST.

Ne le détournez pas.
Il médite à l'écart, cherchant la solitude,
Lui qui de ses travaux a perdu l'habitude...

CHAPELLE.

Depuis qu'il vit tout seul.

LA FOREST.

Auriez-vous le dessein
Monstrueux de vouloir?...

CHAPELLE.

Oh! crie à l'assassin!

LA FOREST.

N'allez plus lui parler, monsieur, que de sa muse.

CHAPELLE.

Ce souhait est bizarre et franchement m'amuse.
Laisse-moi lui parler de sa femme, entends-tu?
Dont le charme fut plus réel que la vertu;
Mais qui garde sur lui toujours tant de puissance
Qu'il ne peut, malgré tout, en accepter l'absence...

LA FOREST.

Vous supposez à tort qu'il conserve un regret.
Qu'était donc cette femme? Elle avait de l'attrait,
Sans avoir, à coup sûr, une beauté de race.
Sa taille lui donnait, il est vrai, de la grâce;
Et sa mise, sans doute, était d'un goût exquis...

CHAPELLE.

Par bien moins que cela souvent on est conquis.

LA FOREST.

N'est-il pas des beautés qui, plus qu'elle, sont faites
Pour entraîner un homme aux suprêmes défaites?

CHAPELLE.

Sur ce point, à mon sens, il n'est pas de leçon,
Car l'idéal, chacun le juge à sa façon :
(Avec emphase.)
Le relatif l'emporte en mille circonstances...

LA FOREST.

Moi, je ne comprends rien à toutes vos sentences,
Mais ce que je comprends, c'est qu'il était bien temps
De chasser une femme aux abus révoltants,
Puisqu'on ne pouvait pas opposer une digue
Aux excentricités dont elle était prodigue.
Que de fois, outrageant son illustre mari,
Cette folle coquette a sottement souri
A ces faquins titrés, à cette noble engeance,
Dont le blason brillait plus que l'intelligence!
Je dis que le mari, de la sorte traité,
Ne devait plus fouler aux pieds sa dignité,
Et qu'il devait, après mainte et mainte aventure,
Recouvrant la raison, provoquer la rupture.

CHAPELLE.

Pourquoi rompre? Tu vois que ce cher Poquelin,
Depuis lors, de tristesse, a le cœur toujours plein...

LA FOREST.

Les ans mettront un terme à sa mélancolie.

CHAPELLE.

Il dit que non... Il dit que jamais il n'oublie...
Dans quel but, en tout cas, attendre l'avenir
Pour ce qu'il est aisé, sans retard, d'obtenir?

LA FOREST.

Comment?

CHAPELLE.

Écoute-moi... Ton ancienne maîtresse
A tort quitta ces lieux. Donc, qu'elle y reparaisse!

LA FOREST.

Grand Dieu!

CHAPELLE.

Quoi! Son mari l'adore, et tu voudras
Qu'il lui ferme sans cesse et sa porte et ses bras...

LA FOREST.

Il le faudra, monsieur. C'est bien mon espérance.

CHAPELLE.

Du bon sens, elle n'a juste que l'apparence.
En fait d'amour, répondre ainsi du lendemain,
O ma vieille, n'est pas sensé, n'est pas humain.

LA FOREST, brusquement.

La coquine!...

CHAPELLE.

Par moi la chose est préparée.
Armande est près d'ici. Pour faire son entrée,
Elle attend un signal...

LA FOREST, à part.

Qu'il se croit important,
Ce muguet!

CHAPELLE, réfléchissant.

Je sors vite et reviens à l'instant.

(Il sort par la porte du fond.

SCÈNE II

LA FOREST, seule.

Et reviens à l'instant... Ce n'est point nécessaire...
(Faisant un geste dans la direction que vient de prendre Chapelle.)
Rien qu'en songeant à lui, mon pauvre cœur se serre...
Qu'il reste au diable! Moi, je n'ai jamais admis
Que mon auguste maître eût de pareils amis.
Ce Chapelle parfois le détourne et l'entraîne
Au fameux cabaret de la *Croix de Lorraine,*
Lui faisant partager l'orgie à ses côtés.
Belles attentions! douces aménités!
Ce poète de peu, cet homme de rien, certe,
Lorsqu'il parle d'époux unis, me déconcerte.
Lui, vouloir ressouder un lien conjugal!
Son concours, quel trésor! Ses avis, quel régal!
Qu'il aurait de motifs pour s'imposer silence!
Mes avis et les siens seront-ils en balance?
Puisqu'il a son projet, j'ai mon projet aussi.
C'est à moi de guider Molière...

(Molière, tenant un manuscrit à la main, entre par la porte de droite
Il est sombre et rêveur.)

Le voici.

(La Forest remonte un peu à gauche et suit son maître des yeux.)

SCÈNE III

MOLIÈRE, LA FOREST

(Molière va lentement s'asseoir dans le fauteuil placé à droite.)

MOLIÈRE.

Je voudrais... mais ma tête aujourd'hui n'est plus saine.
Je ne puis pas écrire un seul acte, une scène;
Tout paraît de travers, paraît hors de propos...

LA FOREST, se rapprochant de Molière.

Vous travaillerez mieux après quelque repos.

MOLIÈRE.

Il me semble, aussitôt que je cherche une phrase,
Qu'un invisible bras me saisit et m'écrase,
Qu'il m'étreint à la gorge avec un gant de fer,
Et que, sous ma poitrine, il attise un enfer.

LA FOREST.

Cher maître...

MOLIÈRE.

Constamment, voir l'image de celle
Dont l'amer souvenir me ronge et me harcèle!
La voir avec autant de fièvre, de stupeur,
Que si ce n'était pas dans un songe trompeur,
Cette image qui vit en moi, qui n'est bannie
Pas plus de mon sommeil que de mon insomnie!
C'est horrible... la voir là, devant mon regard
Qui demeure ébloui, qui s'arrête hagard;
La voir sur le papier, que ce regard embrasse,
Au point que de mes vers je ne suis plus la trace;
Ne voir qu'elle partout, ne voir qu'elle toujours...
O tourment de mes nuits! ô tourment de mes jours!

LA FOREST.

C'est vous qui vous forgez ce cauchemar sans cesse.

MOLIÈRE.

Je rougis, près de toi, de pareille bassesse,
Près de toi qui connais — je t'en donne le droit —
Ton maître tel qu'il est et non tel qu'on le croit :
Toi, tu vois Poquelin ; les autres voient Molière!...

LA FOREST.

Un homme a rarement la constance du lierre.

MOLIÈRE.

Malgré ce que l'on sait, malgré ce qu'on entend,
On n'est pas, à son choix, ou volage ou constant.

LA FOREST.

Cela semble impossible...

MOLIÈRE.

Et c'est ce qui se passe.

LA FOREST.

Quand reprendrez-vous donc votre vol dans l'espace
A l'œuvre! La Forest peut donner des avis
Qui méritent parfois d'être par vous suivis.

MOLIÈRE.

N'es-tu pas le modèle idéal des servantes?

LA FOREST.

Voyons, quels sont ces vers?... Oh! les *Femmes Savantes*.
Flagellez leur manie et leur insanité.
Rappelez qu'à leurs pieds tombe l'humanité,
Et que tout le latin — le grec, dit-on, est pire —
Ne leur donnera pas sur l'homme plus d'empire;
Que le bon sens suffit aux docteurs en jupons.

MOLIÈRE.

J'en ai la preuve ici, dès que tu me réponds.
Et moi, ne suis-je pas la preuve, brave amie,
De ce que, sans savoir l'algèbre ou la chimie,
Une femme envers nous garde d'attraits puissants?...
Que ne puis-je exprimer, hélas! ce que je sens!

LA FOREST.

Ah! ce n'est plus le temps où vos fécondes veilles
Entassaient constamment merveilles sur merveilles,
Ce n'est plus l'heureux temps où, comme *l'Étourdi*,
Le Dépit amoureux triomphait applaudi;
Où, de tant de chefs-d'œuvre inaugurant la liste,
Naissaient le grand poète et le grand moraliste;
Où *les Fâcheux*, *Don Juan*, *l'École des Maris*,
Faisaient, pour vous entendre, accourir tout Paris;
Où triomphait aussi *l'Avare* en compagnie
Du *Bourgeois gentilhomme*; où votre fier génie,
Avec *le Misanthrope* et *Tartufe-imposteur*,
Du comique sublime atteignait la hauteur!
— Je puis ainsi parler sans être trop hardie,
Puisque j'eus la primeur de chaque comédie.
Que j'éclatais de rire au moindre mot plaisant!
Oui, je riais alors, et je pleure à présent...

MOLIÈRE.

Souvent, je pleure aussi, mais de honte je pleure.
Si je crois oublier Armande, c'est un leurre.

LA FOREST.

Comment donc pourriez-vous désormais l'oublier,
Vous qui cherchez sa trace ainsi qu'un écolier?...

MOLIÈRE.

Lorsqu'on aime, un instinct vous pousse, vous excite,
A choisir telle voie, à préférer tel site;
On va vers les endroits où parfois on allait
Alors que le bonheur naguère était complet.
Mille objets, de la femme, ont conservé l'empreinte.
Il semble, à leur aspect, que l'on sent son étreinte.
On est seul et pourtant on croit presque être deux.
On se rapproche d'elle en se rapprochant d'eux.
Comment ne pas aimer tout ce qui la rappelle?

LA FOREST.

C'est, sans doute, l'avis de votre ami Chapelle..

MOLIÈRE.

Pourquoi donc?

LA FOREST.

N'ai-je pas reconnu le reflet
Des discours qu'à tenir ce débauché se plaît?
Est-il digne d'entrer, lui, dans votre entourage?
Ce doit être ce fou qui seul vous encourage
A tourner vos regards encor vers le passé.

MOLIÈRE.

Ce que tu viens de dire est vraiment insensé.

LA FOREST.

Tant mieux! Vous daignerez, dès lors, ô mon bon maître,
Me promettre à l'instant, franchement me promettre,
D'être sourd à sa voix... C'est compris?

MOLIÈRE, s'efforçant de sourire.

J'ai saisi...

LA FOREST.

Bien sûr?

MOLIÈRE.

Je le promets.

LA FOREST.

J'y compte.

MOLIÈRE.

Comptes-y.

SCÈNE IV

CHAPELLE, LA FOREST, MOLIÈRE

CHAPELLE entre par la porte du fond.

(A La Forest.)

Laisse-nous.

LA FOREST, avec aigreur.

Il suffit, monsieur.

(Bas.)

Je le dérange.
Il vient pour donner suite à son idée étrange...
J'espère que bientôt il sera moins joyeux.

CHAPELLE, insistant.

Quand tu voudras...

LA FOREST.

Je cours...

(A part.)

Mais j'ouvrirai les yeux.

(Elle sort à gauche.

SCÈNE V

CHAPELLE, MOLIÈRE

(Chapelle s'avance vers Molière.)

MOLIÈRE, levant la tête.

C'est toi, Chapelle! Sois le bienvenu...

CHAPELLE, lui pressant la main.

Cher maître,

Salut!

(Regardant Molière fixement.)

Quel noir forfait viens-tu donc de commettre?
On te croirait en proie au remords... Grand enfant!
Ne feras-tu jamais que ce qu'on te défend?

MOLIÈRE.

Je ne changerai plus maintenant, je présage.

CHAPELLE.

Ote ce masque affreux de ton noble visage.
Il faut te surmonter, cher Molière, il le faut.
On dirait que tu vas mourir sur l'échafaud.

MOLIÈRE.

Je serais moins troublé.

CHAPELLE.

C'est vraiment du délire!
Dans tes yeux assombris, il est aisé de lire.
C'est donc toujours, toujours, le même sentiment
Qui t'accable et te broie impitoyablement?

MOLIÈRE.

Toujours.

CHAPELLE.

Qu'il vaudrait mieux appliquer ta pensée
A finir en beaux vers la page commencée!
Ton manuscrit est là... ton esprit est ailleurs.

MOLIÈRE.

Les vers désespérés sont souvent les meilleurs.

CHAPELLE.

Ta glorieuse ardeur, que ne s'adonne-t-elle,
Tout entière, ô Molière, à ton œuvre immortelle
Par qui ton nom, ce nom d'emprunt, sera jeté,
Plus tard, de siècle en siècle, à la postérité!

MOLIÈRE.

Mon âme — c'est sa loi — profondément s'attache...
Toujours lutter contre elle est une rude tâche.
Le ciel a mis en moi, pour mon plus grand tourment,
Je ne sais quel besoin d'aimer éperdûment.
Or, je l'ai concentré sur cette créature
Qui fait mon déshonneur autant que ma torture.

CHAPELLE.

Tu l'aimes! Donc, mon cher, elle te plait ainsi.
Tu l'aimes! C'est assez pour lui dire merci.
Tu l'aimes! Pourquoi donc maudire cette femme?

MOLIÈRE.

Je l'aime indifférente et l'aimerais infâme...
Oui, je l'aime malgré cette étrange froideur
Que son insouciance oppose à mon ardeur.

CHAPELLE.

Peut-être à cause d'elle...

MOLIÈRE.

Il se peut. O problème!
Je sens que je la hais, mais je sens que je l'aime.

CHAPELLE.

Montre moins d'amertume et moins d'emportement.

MOLIÈRE.

Je l'aime, sans chercher ni pourquoi ni comment.

CHAPELLE.

Si tout autre tenait un semblable langage,
Contiendrais-tu ta verve, ô Molière? Je gage
Qu'elle se répandrait bientôt en mille traits...

MOLIÈRE.

Ah! sans doute, de lui, dans mes vers, je rirais.
Pour les autres, on voit, on raisonne, on calcule:
Mais l'on reste soi-même ou faible ou ridicule.

CHAPELLE.

Vraiment!

MOLIÈRE.

J'en conviens.

CHAPELLE.

Toi dont l'esprit est si grand...

MOLIÈRE.

L'homme n'a plus d'esprit, mon cher, dès qu'il s'éprend.

CHAPELLE.

Ami...

MOLIÈRE, poursuivant son idée.

L'aimer encore! Oui, c'est...

CHAPELLE, riant.

Épouvantable!

MOLIÈRE.

J'ai tout fait pour dompter sa nature indomptable.
Tout fut vain, la colère ainsi que la bonté.

CHAPELLE.

Tu renonças à vaincre...

MOLIÈRE, accablé.

Et je n'ai plus lutté.

CHAPELLE.

Bravo! car je connais à fond l'espèce humaine :
Aussitôt que l'on fuit la femme, on la ramène;
Elle fuit, si l'on veut s'attacher à ses pas...
On la tient d'autant plus qu'on ne la retient pas.

MOLIÈRE.

Sceptique!

CHAPELLE.

Philosophe!

MOLIÈRE, se levant.

A toi seul je confie
Qu'un regard vint à bout de ma philosophie.

(Molière passe à gauche et fait face au public. Chapelle s'appuie, à droite, contre la table.)

(Avec exaltation.)

Oh! ce regard, pourquoi l'ai-je donc rencontré?
Mieux vaudrait qu'un poignard dans mes yeux fût entré...
Quand j'allais au-devant, loin d'en avoir l'idée,
De la femme par qui mon âme est obsédée,
Comment nul ne m'a-t-il, me tenant par la main,
Crié : « Ne va pas là! Ne prends pas ce chemin? »
Croyais-je, à ce moment, que la route suivie
Aurait ce triste effet d'empoisonner ma vie;
Et qu'il m'aurait suffi de quitter ce sentier
Pour éviter l'horreur de mon malheur entier?
Oui, dire qu'on pourrait, dans certaine journée,
En changeant de chemin, changer de destinée!
Bien vieux est ce refrain banal : j'allais distrait,
Insouciant, heureux... une femme apparaît...

O regard foudroyant ! — Avant de la connaître,
Je sens qu'elle s'empare aussitôt de mon être.
Ce n'est plus moi. Je suis un homme tout nouveau.
Cette image soudain s'incruste en mon cerveau,
Se mêle avec mon sang, se lie à ma pensée,
Emplit subitement ma poitrine oppressée,
M'envahit, m'enveloppe, et m'absorbe à ce point
Que mon œil étonné ne me reconnaît point.
J'ignore ce qu'elle est, s'il se peut qu'elle m'aime;
Cette femme pourtant me chasse de moi-même.
Elle s'installe en moi, je ne m'appartiens plus.
Mes efforts désormais resteront superflus...
Maudit soit le hasard qui, sans pitié d'un sage,
A jeté cette femme alors sur mon passage !
Depuis, je n'ai qu'un but, je n'ai qu'un but constant
Dont on ne me saurait détourner un instant :
Elle, toujours, partout ! Partout et toujours, elle !
Pour exciter ma joie et ranimer mon zèle,
Le moindre objet s'y doit rattacher forcément.
Insondable mystère ! irrésistible aimant !
Ce que je vois, j'entends, j'accomplis ou je rêve,
A rapport avec elle et m'y rive sans trêve.
Ce lien manque-t-il, profond est mon émoi,
Car tout perd son attrait, tout n'est plus rien pour moi...

(En extase.)

De même, ô soleil d'or, oui, de même, tu verses
Ta généreuse flamme aux régions diverses,
Éclairant aussi bien, de tes brillants rayons,
Le chêne des forêts que la fleur des sillons;
Mais que devient le point privé de ta lumière ?
Magnifique palais ou modeste chaumière,
Tout, hors de ton reflet, est vague, est obscurci :
Dès que tu disparais, tout disparaît aussi !

(Molière, portant la main à son front, revient à droite et se laisse tomber dans son fauteuil.)

CHAPELLE, à côté de Molière.

Ami! tu m'as ému. Crois-moi, c'est un mérite...
Tes élans auraient fait sangloter Démocrite!
Calme-toi donc... Malgré ce discours si touchant
Reconnais qu'un poète a le fatal penchant
— La folle du logis! — d'exagérer...

MOLIÈRE.

Chimère!
Je n'exagère point ma douleur trop amère.

CHAPELLE.

L'imagination a pour premier effet
De montrer tout horrible ou montrer tout parfait.
Devant l'enflure, aucun poète ne recule:
Chaque femme est Vénus et chaque homme est Hercule!

MOLIÈRE.

Ne ris pas, ne viens pas augmenter mes tourments.
Tu crois que j'exagère?
(Plaçant la main sur son cœur.)
Entends ces battements!

CHAPELLE.

Tu te plains de souffrir ainsi que d'un supplice.
Souffrir pour une femme est encore un délice.

MOLIÈRE.

Tu parles d'un sujet que tu n'as point compris.

CHAPELLE.

Je ne voudrais pas trop le comprendre à ce prix.

MOLIÈRE.

Qui donc m'a tant séduit? — Cette femme! A sa vue,
De tout sang-froid mon âme est soudain dépourvue.
Son ombre s'offre-t-elle à mes regards ravis,
Je ne respire plus, ne sais plus si je vis.
N'avais-je pas pourtant de plus haute visée?
N'aimais-je pas le grand, le sublime? O risée!
Mon besoin d'idéal, mes aspirations,
Les voir ainsi comblés!

CHAPELLE, railleur.

Quelles déceptions!

MOLIÈRE.

Eh bien! quand cette femme aurait commis un crime...

CHAPELLE.

Tu serais délivré de l'amour qui t'opprime.

MOLIÈRE.

Tel qui de l'univers pourrait être vainqueur,
Ne saurait quelquefois vaincre son propre cœur.

CHAPELLE.

N'as-tu pas maintenant dépassé la limite?

MOLIÈRE.

Tu plaisantes toujours...

CHAPELLE, reprenant sa place à gauche.

Veux-tu que je t'imite?
Moi, je conçois l'amour comme le papillon.
Plus l'amour est changeant, plus il a d'aiguillon.

J'aime la rose, reine à la robe éclatante.
Le lis est une prude et cependant me tente...
Ce qui n'empêche pas que j'admire, en chemin,
La tulipe, sultane aux lèvres de carmin.
Vive la femme aimable ou la fille simplette,
La riante verveine et l'humble violette!
L'agrément naît surtout de la diversité :
Cette fleur a l'éclat, sa sœur a la beauté;
Sur telle rit la grâce et la fraîcheur sur telle,
L'une n'est que parfum, l'autre n'est que dentelle.
Que d'appas variés! Pourquoi n'en goûter qu'un?
Je profite de tous, je n'en subis aucun...

MOLIÈRE.

Tu sens à ta manière et je sens à ma guise.

CHAPELLE.

Mon avis, qu'à tes yeux jamais je ne déguise,
Est le bon.

MOLIÈRE.

Il est vrai, je demeure confus
D'être, à cette heure encor, ce qu'autrefois je fus.
Rien ne m'a pu changer à travers tant d'orages
Et tant d'ingratitude et surtout tant d'outrages,
Puisque, en vain aujourd'hui, j'éprouve le désir
De me reprendre enfin et de me ressaisir.
Mon âme à cette femme est follement unie.
Voilà ce qu'on appelle un homme de génie!
O foules! regardez... Oui, ce n'est que cela.
Une comédienne à ce point l'annula...
Près d'elle, tout est charme et bonheur dans la vie.
Sans elle, il n'est plus rien qui soit digne d'envie.
Comme elle est ma fortune, elle est mon univers;
Elle inspire ma prose, elle anime mes vers.

C'est à son souvenir que ma verve s'allume,
Et c'est elle qui vient se placer sous ma plume.
Je ne trouve soudain au travail un attrait
Que lorsque, malgré moi, je trace son portrait.
Poète, j'obéis; et, Muse, elle commande...
Où j'écris : *Célimène,* on devrait lire : *Armande.*
A tout je la rattache et dans tout je la vois.
Comment dire l'effet magique de sa voix?
Cette femme, d'un mot, me grise et me transporte.
Elle parle souvent pour me tromper, n'importe!
Je feins de croire vrai ce que je pressens faux,
Voyant ses qualités plutôt que ses défauts.
Devant un fait trop clair qui nettement l'accuse,
Je songe à lui chercher contre moi quelque excuse.
Mes reproches, de tendre indulgence sont pleins...
Il faudrait la blâmer, aussitôt je la plains.
N'est-ce pas le dernier degré de la folie?
Mais ne m'accable pas, ami, je t'en supplie...
Mon reste de raison, qu'on devrait étouffer,
Me permet de comprendre et non de triompher!

CHAPELLE.

L'amour n'est pas toujours enfanté par l'estime.

MOLIÈRE.

Aime-t-on le tyran, lorsqu'on est la victime?

CHAPELLE.

On tient à certains maux plus qu'à leurs guérisons.

MOLIÈRE.

Aime-t-on ce qui tue?

CHAPELLE.

Il est de doux poisons!

MOLIÈRE.

Un aigle peut aimer. Son ardente prunelle
Continue à fixer l'astre de feu. Son aile
Le soulève au delà des sommets et des nids,
Pour plonger ce vainqueur au sein des infinis.
Il aime, mais il plane!... Au fond de sa tanière,
Un lion peut aimer. Sa superbe crinière
Se hérisse peut-être encor plus fièrement,
Et plus majestueux est le rugissement
Qui, d'échos en échos, affirme sa puissance...
L'homme aussi peut aimer. Aimer est son essence,
Mais dès que son amour, éclair terrible, a lui,
L'homme est lâche à ce point qu'il a honte de lui.
Le lion bondit mieux, l'aigle fend mieux la nue;
L'homme seul par l'amour souvent se diminue...

CHAPELLE.

Que dis-tu? Prends l'histoire. En face des bourreaux,
L'amour fit des martyrs. L'amour fait des héros...

MOLIÈRE, avec désespoir.

Que ne fait-il donc pas?

CHAPELLE.

Béni soit son empire!
Pourvu qu'il soit certain, qu'importe qui l'inspire?
Aimer, mon cher, aimer, voilà l'essentiel.
Sans amour, c'est l'enfer; avec l'amour, le ciel.

MOLIÈRE.

Le ciel sombre, le ciel d'où l'étoile est absente...

CHAPELLE.

Elle y peut luire encor...

MOLIÈRE.

Crois-tu que je consente?

CHAPELLE.

J'y compte bien, ami; j'y compte absolument.

(Entrée de La Forest par la porte de gauche.)

SCÈNE VI

LA FOREST, MOLIÈRE, CHAPELLE

LA FOREST, s'arrêtant dès les premiers pas.

Va-t-il recommencer?

(Elle reste à l'écart et écoute.)

MOLIÈRE.

Non! non! je fais serment...

CHAPELLE.

Pas si vite!

MOLIÈRE.

A l'instant.

CHAPELLE.

Ne jure pas si vite.
Lorsqu'on aime quelqu'un, admets-tu qu'on l'évite?
La femme qui te vient d'inspirer tes aveux,
Cette femme, ton cœur l'appelle de ses vœux...
Si tu l'aimes, dois-tu languir encor loin d'elle?
L'un vers l'autre, volez, volez, à tire d'aile!
Les absences, plus doux, font les rapprochements.
Veux-tu la voir?

MOLIÈRE.

Jamais!

CHAPELLE.

Veux-tu?

MOLIÈRE.

Jamais!

CHAPELLE.

Tu mens.

MOLIÈRE.

Jamais!

CHAPELLE.

Tout vous prescrit de revenir ensemble...
Nous sommes, j'en suis sûr, plus d'accord qu'il ne semble.

MOLIÈRE.

Jamais! jamais!

CHAPELLE.

Vivez sous ce toit désormais...
Oui, la main dans la main.

MOLIÈRE.

Jamais! jamais! jamais!

LA FOREST, à part.

Bravo! c'est parler net. Sans trembler, je les laisse...
J'avais craint par moments un acte de faiblesse.

(Fausse sortie de La Forest, à gauche.)

CHAPELLE, insinuant, se penche vers Molière.

Plus qu'un mot. Cette femme, objet de ton dédain,
Est ici. Cette femme attend dans le jardin...

MOLIÈRE, bondissant.

Qu'elle vienne!

(Il reste debout, les bras tendus.)

LA FOREST.

Seigneur!

CHAPELLE,
regagnant la porte du fond et se retournant avant d'en atteindre le seuil.

Je cours en estafette...
(A La Forest.)
Ma vieille La Forest, lequel fut bon prophète?

LA FOREST.

Oh! je n'aurais pas cru...

CHAPELLE.

Qui donc le pressentit?

LA FOREST, au milieu de la scène.

Quand il s'agit de nous, qu'un grand homme est petit!

Le rideau tombe.

1887.

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1886-1887

Par M. Aurélien VIVIE

Secrétaire général.

Lu dans la Séance publique du 7 juillet 1887.

MESSIEURS,

Je serai bref. A défaut d'autre mérite, le rapport qu'il est dans le devoir de ma charge de vous présenter sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1886-87, aura tout au moins celui de la brièveté : ce sera une simple statistique, dont je veux abréger les détails, afin de ne lasser ni votre patience ni celle de l'auditoire bienveillant devant qui j'ai l'honneur de parler ce soir.

TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS

Un rapide coup d'œil jeté sur vos travaux affirmera, une fois de plus, que rien ne reste étranger à l'Académie.

M. l'abbé GAUSSENS vous a offert l'*Oraison funèbre de M. Louis Belleville, curé de Notre-Dame,* un pasteur dont le souvenir ne se perdra pas.

M. MINIER vous a présenté un rapport très étudié sur

le dépôt de notre bibliothèque dans celle de la Ville, et vous a lu, dans une de nos séances publiques, des vers humoristiques que vous n'avez pas oubliés : *Ultima verba.*

M. Combes vous a donné dans une étude littéraire intitulée : *Une victime de Boileau,* des détails intéressants et inédits sur le poète de La Serre; il vous a lu une patriotique pièce de vers intitulée : *Esperanza,* et a fait un rapport sur le *Bulletin de la Société Philomathique Vosgienne* contenant une généalogie de notre grand poète Victor Hugo.

M. Gayon vous a communiqué divers travaux d'une haute importance, faits en collaboration avec MM. Millardet, Dupetit et Dubourg, *Sur les fermentations alcooliques* et *Sur le traitement du mildiou.*

M. Rayet vous a offert un volume intitulé : *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde.*

M. de Mégret de Belligny vous a lu une comédie de genre, en trois actes, intitulée : *Dodoche.*

M. Ch. Durand vous a entretenus des fouilles faites à l'ancienne Manutention, rue Mably, et des suppositions qui en résultent pour une extension, plus considérable que celle indiquée par Élie Vinet, du périmètre de la ville de Bordeaux à l'époque gallo-romaine.

M. de Tréverret a prononcé, en séance publique, un discours sur les travaux de l'Académie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

M. Henri Brochon, dans la même solennité, a lu un remarquable *Éloge de M. Vaucher,* ancien membre de l'Académie.

M. le Dr Azam vous a communiqué des fragments importants d'une *Étude* en préparation *Sur le caractère dans la santé et dans la maladie.*

M. le Dr BERCHON vous a donné la primeur du compte rendu de sa participation au Congrès de la Société française pour l'avancement des sciences, tenu à Nancy en août 1886.

Votre secrétaire général, M. Aurélien Vivie, vous a lu une étude biographique sur le Dr Broussonnet, membre de l'Institut, et un apologue philosophique en vers intitulé : *L'Espérance et le Bonheur.*

M. BRIVES-CAZES, que la maladie retient dans son fauteuil, mais qui n'a rien perdu de sa solide intelligence, vous a fait lire un magnifique travail intitulé : *Les Origines du Parlement de Bordeaux*, et le prochain fascicule de nos actes contiendra une nouvelle étude de lui sur les premières années du Parlement rétabli par Louis XI, et embrassant la période de 1462 à 1469.

M. DEZEIMERIS vous a fait, avec sa haute compétence, une communication des plus intéressantes, intitulée : *D'une cause de dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède.*

M. Ch. MARIONNEAU vous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Lalanne (Pierre-Maxime), peintre, dessinateur, graveur, aquafortiste, 1827-1886.*

M. Édouard CUQ, enfin, vous a offert une substantielle brochure intitulée : *Recherches historiques sur le testament per æs et libram.*

Tel est, Messieurs, l'ensemble de vos travaux. Je n'y insisterai pas autrement, sinon pour vous rappeler que vous avez nommé par acclamation membre honoraire de l'Académie M. William Bouguereau, membre de l'Institut, le maître éminent que l'École de peinture de Bordeaux a compté au nombre de ses élèves et dont la gloire ne peut qu'ajouter à l'éclat d'un passé comprenant une pléiade d'artistes tels que les Vernet, Lacour, Alaux,

Brascassat, Dauzats, Diaz, Maxime Lalanne et bien d'autres. M. Bouguereau vous a remerciés dans une lettre chaleureuse où il dit que Bordeaux est pour lui comme une seconde patrie et que la dignité que vous lui avez conférée l'attache par un nouveau lien à un pays qu'il aime et où il compte bien des amis.

Des vides existaient dans la Compagnie : vous les avez comblés en appelant au milieu de nous des hommes distingués à tous égards ; il me suffira de les nommer pour être dispensé de faire un éloge qui pourrait blesser leur modestie :

M. Hautreux, ancien lieutenant de vaisseau et ancien directeur des mouvements du port de Bordeaux, a remplacé M. de Lacolonge.

M. le comte Alexis de Chasteigner, numismate bien connu, remplace M. Raulin.

M. Camille Jullian, que son volume des *Inscriptions romaines de Bordeaux* met hors de pair parmi les épigraphistes, vient d'être élu pour remplacer M. Abria.

Quelques-uns de nos collègues ont reçu, dans le courant de cette année, des distinctions que l'Académie a le droit de retenir, parce qu'elles honorent à la fois la Compagnie et ceux de ses membres qui en ont été l'objet.

En première ligne, je veux citer M. Alfred Daney, maire de Bordeaux, membre honoraire, qui a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. L'éloge est ici superflu, Messieurs ; M. Daney assiste à notre séance et je m'arrête pour céder la place à vos applaudissements. *(Applaudissements sympathiques et répétés.)*

L'honorable maire n'a cessé de nous témoigner sa bienveillance, et je suis l'interprète de l'Académie en lui exprimant toute notre gratitude, ainsi qu'à l'administration municipale de Bordeaux, dont notre éminent col-

lègue, M. de Selves, préfet de la Gironde, faisait, il y a trois jours, un éloge aussi juste que chaleureux et bien inspiré.

M. Lespiault a été nommé pour trois ans doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux.

M. le professeur Oré a obtenu, à l'Académie des Sciences de Paris, un prix Montyon, de 2,500 francs, pour son très remarquable ouvrage sur l'*Hygiène des maternités*.

M. Céleste a été nommé officier d'Académie.

MM. Leo Drouyn, Ch. Marionneau et Gouget ont été nommés, les deux premiers, membres non résidants, et le troisième, membre correspondant du Comité des beaux-arts près le ministère de l'instruction publique.

Je suis heureux de signaler en séance publique ces distinctions justement méritées.

Comme je le disais l'an passé, Messieurs, après les joies, les douleurs...

Nous avons perdu un collègue, aussi distingué par la modestie que par le talent. J'ai nommé M. Louis de Coëffard, statuaire. La mort a de cruelles soudainetés ! C'est en pleine santé, sur son champ de bataille (il achevait le buste de l'un de nous), que M. de Coëffard a été frappé, et notre président, M. de Tréverret, a exprimé sur sa tombe, dans un langage ému et plein d'élévation, les regrets causés à la Compagnie par une séparation d'autant plus sensible pour nous qu'elle était moins attendue. Nous garderons précieusement le souvenir de cet homme de bien.

Trois membres correspondants nous ont aussi été enlevés : MM. Godin, Pajot et Maxime Lalanne.

M. Godin, instituteur à Guîtres, avait été plusieurs fois lauréat de l'Académie pour ses volumes de poésies :

Les Fabioles et *Les Promesses* et pour ses *Notices historiques* sur diverses communes de l'arrondissement de Libourne. Élu correspondant en 1884, il préparait une *Histoire de la ville et du canton de Guîtres*, qu'il a laissée inachevée. C'était un travailleur infatigable, un esprit cultivé, une nature d'élite, et sa mort prématurée nous a causé les plus vifs regrets.

M. Pajot était correspondant de l'Académie depuis 1879; il est décédé à Saint-Denis (île de la Réunion). Historien, littérateur, économiste, M. Pajot avait publié sur cette colonie, sous le titre modeste de *Simples renseignements*, des documents nombreux dont l'ensemble constitue, de 1513 à 1815, une histoire à peu près complète de l'île de la Réunion. La Compagnie avait reçu de lui des communications importantes sur des essais de viticulture et il nous avait offert l'*Album de la Réunion*, quatre beaux volumes déposés dans notre bibliothèque. Par les facultés brillantes de son intelligence et les précieuses qualités de son cœur, il s'était concilié l'estime et l'affection de ses compatriotes. Sa mort a été à la fois un deuil pour la colonie et pour l'Académie de Bordeaux, qui a perdu en lui un de ses collaborateurs les plus distingués.

M. Maxime Lalanne, l'aquafortiste qui brillait au premier rang parmi les graveurs de l'école française moderne, était né à Bordeaux en 1827, et nous appartenait comme membre correspondant depuis l'année 1867. Je ne ferai pas ici sa biographie; d'autres, plus autorisés, entreprendront ce travail, mais il ne me sera pas défendu de rappeler, non sans une vive émotion, que les liens étroits d'une vieille et solide affection m'unissaient à Maxime Lalanne; que, mieux que personne, j'avais pu apprécier dans des causeries intimes et des échanges fréquents de lettres, les trésors de son cœur, la délicatesse charmante

de son esprit, la sûreté de ses relations, la hauteur de son intelligence et sa valeur artistique hors ligne. Depuis longtemps une maladie cruelle le disputait à l'art et à l'amitié; sa vie s'échappait de toutes parts, et l'on peut dire que la mort, en accomplissant son œuvre funèbre, l'a définitivement classé au nombre de nos gloires bordelaises les plus pures. La Compagnie gardera religieusement son deuil et sa place restera longtemps vide au milieu de nous.

TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS

Vous avez élu membre correspondant de l'Académie M. Jules Andrieu, de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, dont les travaux vous ont paru justifier une pareille distinction. M. Andrieu, en vous exprimant sa gratitude, vous a promis un concours effectif et réel : c'est avec confiance que nous l'attendons à l'œuvre.

M. Jules Serret vous a adressé un travail intitulé : *Le Moulin de Lavardac*, sur la Baïse.

M. Gaspard Bellin, de Lyon, vous a envoyé plusieurs publications insérées dans le journal *le Salut Public* de cette ville et qui ne manquent pas d'intérêt.

TRAVAUX DU CONCOURS

Fondation de La Grange

1° LANGUE GASCONNE

L'Académie n'a reçu aucun travail sur le sujet mis au concours.

2° NUMISMATIQUE

Aucun mémoire n'a été envoyé pour le concours de numismatique.

3° ARCHÉOLOGIE LOCALE

Un seul manuscrit nous a été adressé. Après un examen attentif et sérieux, il n'a pas paru réunir les conditions exigées pour obtenir le prix fixé par l'Académie.

Fondation de la ville de Bordeaux.

PRIX D'ÉLOQUENCE

L'Académie avait mis au concours l'éloge de J.-J. Bel, l'un de ses bienfaiteurs.

Un seul manuscrit vous a été adressé.

Une Commission, composée de MM. Minier, Céleste et Cuq, a examiné ce manuscrit et constaté qu'il contenait des détails très intéressants, très curieux et quelquefois inédits sur la vie et les actes du conseiller au Parlement. Le travail présente dans son ensemble bien plutôt une biographie étudiée et consciencieuse de J.-J. Bel, qu'un éloge dans le sens de ce mot; mais, en réalité, il a paru à la Commission qu'un exposé complet et vrai, écrit en bon style, constitue souvent la meilleure *éloquence*, et vaut mieux qu'une élucubration déclamatoire et redondante, où la phrase reste vide, quand elle n'est pas incorrecte ou banale. En résumé, l'éloge de J.-J. Bel est une œuvre bien faite, soutenue et qui a des qualités réelles.

L'Académie s'est ralliée à l'avis de sa Commission et a décerné le prix de la ville de Bordeaux au manuscrit qu'elle a reçu.

Après avoir ouvert le pli cacheté, nous avons appris

que l'auteur était M. Raymond Henry, directeur de l'École communale de Caudéran.

L'Académie s'est félicitée d'avoir à récompenser dans cette circonstance le travail d'un instituteur girondin.

Prix de l'Académie

1° HISTOIRE

M. Hovyn de Tranchère vous a envoyé deux volumes intitulés: *Les Dessous de l'Histoire*, contenant les documents les plus curieux, et pour la plupart inédits, sur *Marie Stuart*, sur *le Maréchal de Biron*, sur *François Ravaillac*, sur la fin de la Fronde à Bordeaux; des correspondances de grands personnages intéressant notre histoire locale, une collection de lettres de cachet tirées de la Bastille et les mémoires composés par *Latude* dans cette prison d'État. Tous ces documents, tirés de la riche bibliothèque de Saint-Pétersbourg, ont été transcrits par M. Hovyn de Tranchère, sur les originaux, avec un courageux dévouement et un labeur surhumain; il nous a restitué des éléments historiques dont nous avions été dépossédés pendant la Révolution, et son œuvre, même réduite à ces proportions, était de nature à lui mériter une récompense. C'est aux historiens à tirer parti de la publication de M. Hovyn de Tranchère, qui a mis à leur disposition des documents d'une haute valeur. Sur la proposition d'une Commission composée de MM. Brives-Cazes, Combes et Gouget, vous avez décerné une médaille d'argent à l'auteur des *Dessous de l'Histoire*.

M. Ducéré, secrétaire de la Société des Sciences de Bayonne, vous a soumis un manuscrit intitulé: *Études sur la vie privée bayonnaise au commencement du* XVIe *siècle*. La même Commission a examiné ce travail et lui a trouvé

des qualités peu ordinaires; l'auteur s'est inspiré d'ouvrages autorisés tels que celui de Joubert sur *la Vie privée en Anjou,* de Laurier sur *le Commerce du Midi et la vie privée montalbanaise,* et les a souvent égalés. Son travail est sérieux, original, exact, et la Commission l'a proposé pour une médaille d'argent, qui a été décernée par l'Académie.

M. l'abbé Lelièvre, vicaire de Sainte-Croix, de Bordeaux, vous a envoyé un volume imprimé intitulé: *Une nouvelle page au martyrologe de 1793,* etc. Comme l'a dit la Commission, composée de MM. l'abbé Gaussens, de Verneilh et Céleste, l'auteur s'est livré à un travail ardu, minutieux, et a sauvé d'un injuste oubli les noms d'un grand nombre de prêtres qui furent victimes de leur fidélité à la foi en 1793 et 1794. Son volume, qui intéresse plus de quarante diocèses de France, a cela de particulier qu'il offre, au point de vue de l'histoire locale pendant la période révolutionnaire, une haute importance. Aussi la Commission l'a-t-elle proposé pour une médaille d'argent. L'Académie a été heureuse de ratifier cette proposition.

M. Hyacinthe-Azaïs Guadet, de Paris, vous a soumis un manuscrit intitulé : *Long procès du Chapitre de Saint-Émilion avec les Maires et Jurats, de 1580 à 1791.* Ce travail contient des détails curieux et intéressants et des documents inédits; ce sont des pièces authentiques, bien classées, avec une notice en tête qui permet d'en suivre le développement. D'accord avec la Commission composée de MM. Combes, Gouget et Brochon, l'Académie a décerné une médaille d'argent à M. Guadet.

M. Ernest Toulouze vous a soumis, par application de l'article 48 de nos statuts, un volume qu'il a publié sous le titre de *La Vie à Bordeaux.* Ce volume est précédé d'une préface élogieuse de mon excellent ami Aurélien

Scholl, un Bordelais devenu Parisien et l'un des journalistes les plus distingués et les plus en vue de la capitale. M. Toulouze a raconté la vie à Bordeaux, dans des chroniques écrites pour ainsi dire au jour le jour, de 1877 à 1882, où l'on remarque *un esprit facile et coulant de source*, auquel *vient s'ajouter la plus fine observation*. Son livre est, avant tout, il faut le reconnaître, une œuvre d'improvisation, non sans mérite toutefois au point de vue des menus détails de l'histoire; malgré des aperçus légers et rieurs, un peu malicieux souvent, où la griffe égratigne sans blesser profondément, il sera consulté avec fruit par les historiens futurs des mœurs, du goût et de l'esprit des Bordelais au XIXe siècle. La politique jette çà et là, dans ce volume, une note que nous n'avons eu ni à juger ni à apprécier, car l'Académie ne s'occupe pas de politique. *La Vie à Bordeaux* a, nonobstant, une valeur documentaire incontestable, et l'Académie, d'accord avec la majorité de sa Commission, a cru devoir accorder une médaille d'argent à M. Ernest Toulouze.

2° COMMERCE

M. J. Salles, préposé titulaire au poids public de Bordeaux, vous a présenté un nouveau système de barème auquel il a consacré dix ans de travail. Il se compose de sept volumes in-folio. Ce barème est destiné à trouver, par une simple recherche et sans calcul, le volume des caisses ayant la forme d'un parallélipipède rectangle dont les arêtes seraient comprises entre 20 et 150 centimètres de longueur, etc.

Notre savant collègue M. Rayet, qui a examiné cet envoi, fait connaître que, sans porter un jugement sur les services que peut rendre un tel barème, — dont j'ai dû abréger la description, — la somme du travail accom-

pli par M. Salles dénote une patience à toute épreuve, la patience indispensable pour faire deux millions d'additions successives. En présence d'un tel labeur, l'Académie a décerné une mention honorable à M. Salles.

3° CONCOURS DE POÉSIE

Notre sympathique collègue M. Boué, rapporteur de la Commission de poésie, a constaté, non sans regret, que les ouvrages soumis à l'Académie sont peu nombreux et présentent des conditions d'infériorité avec les envois de l'année 1885.

Messieurs les poètes font comme le bon Homère, ils dorment sans doute!

Je souhaite que la Muse les réveille et qu'ils nous ruinent en récompenses.

Le rapporteur a signalé tout d'abord quatre pièces de vers, de M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard-en-Jalle, notre lauréat de l'année dernière, et notamment celle intitulée: *Le Mont du Crâne.* Les sujets sont traités avec une réelle élévation, mais ne se distinguent par aucune supériorité appréciable sur les précédents travaux de l'auteur. L'Académie, toutefois, désireuse de témoigner à M. l'abbé Lafargue la haute estime qu'elle a pour ses œuvres, lui a décerné un rappel de médaille d'argent.

Un recueil intitulé: *A temps perdu,* a spécialement appelé l'attention de votre Commission; il contient diverses pièces qui, si elles ne sont pas suffisamment châtiées, ne manquent cependant ni de délicatesse, ni de facilité, bien qu'elles soient écrites sans prétention. L'auteur, dans un sonnet préface, dit:

Je suis arrimeur...

Un ouvrier poète! Bien des noms ont assailli notre

mémoire et nous nous sommes réjouis de voir se renouer la chaîne des traditions. La Muse n'est pas orgueilleuse et sa fréquentation vaut mieux que celle du cabaret.

Voici comment elle a inspiré notre arrimeur, dans une pièce intitulée :

A MA PETITE COUSINE

QUELQUES JOURS APRÈS SA NAISSANCE

J'apprends juste ton arrivée;
Petite cousine, dis-moi :
Est-ce une longue traversée
Pour venir du ciel bleu chez toi ?

Fais-moi les détails du voyage.
Le pays du ciel est-il beau ?
— De nombreux habitants, je gage ! —
Ah ! fais-m'en vite le tableau...

Mais je suis fou, j'ai le délire,
Tous mes désirs sont superflus :
Tu ne peux encore rien dire !
Et quand tu pourras me décrire
Le Ciel, bel ange au doux sourire,
Las ! tu ne t'en souviendras plus !

Il y a du charme et de la poésie dans cette petite pièce, on voudra bien le reconnaître avec nous.

Une autre, intitulée *Nuit,* se termine par une pensée religieuse et grandiose en même temps.

Après nous avoir montré la triple Hécate parcourant les plaines du ciel étincelantes d'étoiles d'or, l'arrimeur s'écrie :

O Dieu, qui fais des nuits si douces,
Qui guides la brise, qui pousses
La lune sous le ciel serein,
Pourquoi t'envelopper de voiles ?
Lorsque tu dores les étoiles
Pourquoi ne voit-on pas ta main ?

Et il répond :

C'est que les planètes, leur reine,
La voûte du ciel d'astres pleine,
Si ta main, perçant le rideau,
Se montrait à nous sous le dôme,
Tout pâlirait bien vite, et l'homme
Ne trouverait plus rien de beau !

De pareils débuts nous ont paru mériter un encouragement et l'Académie, d'accord avec sa Commission, a décerné une médaille de bronze à M. Lambert, demeurant à Bordeaux, auteur du manuscrit *A temps perdu*.

Je ne saurais m'attarder aux autres pièces du Concours de poésie : quelques-unes sont dictées par des sentiments honorables ; d'autres ne manquent pas de souffle poétique et d'une certaine envergure, mais la négligence de la versification ou des incorrections regrettables ne nous ont pas permis d'accorder des récompenses à leurs auteurs, qui demeurent d'ailleurs inconnus, même pour l'Académie.

4° LITTÉRATURE

Une nouvelle alerte et pimpante, pleine d'esprit et d'humour et où le trait abonde, nous a été adressée sous ce titre : *Ce que disaient les grenouilles*. L'auteur s'est inspiré d'Alphonse Toussenel : « Oui, les bêtes parlent, dit-il ; si vous en doutez, lisez l'*Esprit des bêtes* ou l'*Oiseau*, de Michelet... » Et comme il tient à faire sa preuve, il il raconte qu'assis un soir sur un tertre, auprès d'une mare, il écoutait les bruits qui se produisaient et leur cherchait une signification lorsque, touché par l'ombre du maître, il comprit ce que disaient les grenouilles qui coassaient à l'envi. — Je lui cède la parole :

« Voici ce que j'entendis :

» Premier coassement, une voix :

» — Quand je serai mort, qui assistera à mes obsèques?

» Silence parfait.

» Deuxième coassement, même voix, mais plus accentuée :

» — Quand je serai mort, qui suivra mon enterrement?

» Nouveau silence.

» Troisième coassement, avec une teinte d'ironie :

» — Quand je serai mort, qui épousera ma veuve?

» Alors tous avec explosion :

» — Moi, moi, moi, moi, moi...

» Harmonie imitative pour le profane, mais pour » l'initié, chœur formidable où chaque célibataire débor- » dant de passion ou de convoitise, affirme avec frénésie » qu'il se met sur les rangs pour consoler la pauvre » veuve.....

» Ah! dit l'auteur en terminant, si l'ombre de Tous- » senel m'apparaissait souvent, que de jolies choses » j'aurais à vous raconter! »

On ne doit pas dédaigner l'esprit humoristique; il a quelquefois produit, sous une apparence légère et moqueuse, des chefs-d'œuvre de bon sens, de raison et de sensibilité: Xavier de Maistre, Granville, Swift, Sterne, Toussenel et d'autres peuvent être cités à l'appui de cette opinion. Aussi l'Académie a-t-elle voulu encourager l'auteur, M. Raoul de Mégret de Belligny, en lui décernant une mention honorable.

L'esprit est de famille chez lui et nos concours lui restent ouverts à deux battants.

SÉANCE PUBLIQUE

du 7 juillet 1887.

1re PARTIE

RÉSULTATS DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1886.

L'Académie a reçu les ouvrages suivants, soit pour les Concours ouverts en 1886, soit pour l'obtention des récompenses accordées en vertu de l'article 48 de son Règlement, soit enfin à titre d'hommage (1).

Fondation de La Grange.

Recherches sur l'histoire topographique et archéologique du vieux Bayonne, par M. Ducéré.

Prix d'éloquence fondé par la ville de Bordeaux.

Éloge de J.-J. Bel. Un manuscrit.

1° Histoire et Archéologie.

1° *Les Dessous de l'histoire,* par M. Hovyn de Tranchère.

2° *Long Procès du chapitre de Saint-Émilion avec les maires et jurats (1580-1791),* par M. Hyacinthe-Azaïs Guadet.

3° *Une Nouvelle Page au martyrologe de 1793,* par M. l'abbé Lelièvre.

(1) Ces derniers ouvrages sont marqués par un astérisque (*).

4° *Études sur la vie privée bayonnaise au* XVIe *siècle*, par M. E. Ducéré.

5° *La Vie à Bordeaux*, par M. Ernest Toulouze (Argus).

6° *Saint Martin dans l'Aquitaine*, par M. Dupré.

7° *Premiers écrits de Montesquieu*, par le même.

8° *Étude sur les lettres de saint Paulin à ses amis d'Aquitaine*, par le même.

9° *Étude historique sur Bordeaux au* V^e^ *siècle*, par le même.

10° *Les Chroniques de Bazas*, par le même.

11° *Le Mariage d'Éléonore de Guyenne avec Louis le Jeune*, par le même.

12° *Remarques sur la nouvelle église de La Bastide*, par le même.

13° *Jeanne d'Arc, d'après les écrivains de l'Aquitaine*, par le même.

14° *Bauréiana*, par le même.

15° *Légende abrégée de saint Martial*, par le même.

16° *Païens et chrétiens à Bordeaux dans les trois premiers siècles*, par le même.

17° *Intérieur de la crypte de La Libarde*, par le même.

18° *Voyages en Guienne depuis le* XVIe *siècle*, par le même.

19° *Ancien Itinéraire de la France et du Bordelais en particulier*, par le même.

20° *Lettre de M. de Tourny à l'architecte Gabriel, au sujet de la porte Neuve*, par le même.

21° *Recherches sur l'abbaye de Bonlieu*, par le même.

22° *Recherches sur l'ancienne paroisse de Saint-Maurice-d'Aubiac (Verdelais)*, par le même.

*23° *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par M. Camille Jullian.

*24° *Le Docteur Broussonnet, de l'Institut*, par M. Aurélien Vivie.

*25° *Oraison funèbre de M. Louis Belleville, curé de Notre-Dame*, par M. l'abbé Gaussens.

*26° *Molière et les troupes de passage à Narbonne au milieu du* XVIIe *siècle*, par M. Mortet.

*27° *Études sur la physique de la mer*, par M. Hautreux.

*28° *Éloge de M. Vaucher*, par M. Brochon.

*29° *Le Moulin de Lavardac sur la Baïse*, par M. Jules Serret.

*30° *L'Archéologie au congrès tenu à Nancy en août 1886*, par M. Brochon.

*31° *Recherches historiques sur le testament per æs et libram*, par M. Édouard Cuq.

*32° *De la nature des crimes imputés aux chrétiens d'après Tacite*, par le même.

2° Économie politique et commerce maritime.

*1° *Le Chemin de fer à navires de Pauillac à la Méditerranée*, par M. Léon Busquet.

*2° *Canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.*

3° *Nouveau Système de Barême*, par M. F. Salles.

*4° *Sur un Moyen nouveau d'empêcher les fermentations secondaires dans les fermentations alcooliques de l'industrie*, par MM. Gayon et Dupetit.

*5° *Sur la Fermentation alcoolique de la dextrine et de l'amidon*, par MM. Gayon et Dubourg.

3° Sciences naturelles. — Médecine. Physiologie.

1° *Hygromètre à torsion*, inventé par M. Lehman, d'Arcachon.

*2° *Un peu de statistique médicale*, par M. Gaspard Bellin.

* 3° *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde*, par M. Rayet.

4° Agriculture.

* *Recherches et observations sur le traitement du mildiou*, par MM. Gayon et Millardet.

5° Littérature et Beaux-Arts.

* 1° *Dodoche*, comédie en 3 actes, par M. de Mégret de Belligny.
* 2° *Ce que disaient les grenouilles*, par M. Raoul de Mégret de Belligny.

6° Poésies.

Les recueils de poésies adressés au Concours ont été classés sous les numéros suivants :

1° *A temps perdu.*
Où la poésie va-t-elle se nicher!
2° *Dévouement.*
Magna in parvis.
3° *Un Prêtre*, par M. l'abbé Lafargue.
4° *Les Saints Innocents*, id.
5° *Le Récit du fossoyeur*, id.
6° *Le Mont du crâne*, id.
*7° *Ultima verba*, par M. H. Minier.
*8° *Palpitant*, par Mlle Léona Queyrouse.
9° *Recueil de poésies.*
L'espoir est un divin génie.
10° *Recueil de poésies.*
Secret qui ne se dit pas.
* 11° *Esperanza*, par M. F. Combes.
* 12° *L'Espérance et le Bonheur*, par M. Aurélien Vivie.

* 13° *Une Victime de Boileau (le poète La Serre),* par M. F. Combes.

Après avoir entendu les rapports spéciaux qui lui ont été présentés sur les ouvrages ci-dessus envoyés au concours, et après avoir pris l'avis de la Commission générale des Concours, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

PRIX D'ÉLOQUENCE

Fondé par la Ville de Bordeaux

(Éloge de J.-J. Bel.)

Un Prix de 500 fr. à M. Raymond Henry, directeur de l'école communale de Caudéran.

PRIX DE L'ACADÉMIE

1° Histoire.

1° Une Médaille d'argent à M. Hovyn de Tranchère, pour ses deux volumes intitulés : *les Dessous de l'histoire.*

2° Une Médaille d'argent à M. E. Ducéré, de Bayonne, pour son manuscrit intitulé : *Études sur la vie privée bayonnaise au commencement du* XVIe *siècle.*

3° Une Médaille d'argent à M. l'abbé Lelièvre, vicaire de Sainte-Croix de Bordeaux, pour son ouvrage intitulé : *Une Nouvelle Page au martyrologe de 1793,* etc.

4° Une Médaille d'argent à M. Hyacinthe-Azaïs Guadet, de Paris, pour son manuscrit intitulé : *Long Procès du chapitre de Saint-Émilion avec les maires et jurats de 1580 à 1791.*

5° Une **Médaille d'argent** à M. Ernest Toulouze, pour son livre intitulé : *La Vie à Bordeaux.*

2° Commerce.

Une **Mention honorable** à M. J. Salles, préposé titulaire au poids public de Bordeaux, pour son *Nouveau Système de Barême.*

3° Poésie.

1° Un **Rappel de Médaille d'argent** à M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard, pour ses quatre poésies.

2° Une **Mention honorable** à M. Léo Lambert, arrimeur à Bordeaux, pour son recueil de poésies intitulé : *A temps perdu.*

3° Une **Mention honorable** à M. Raoul de Mégret de Belligny, pour une nouvelle en prose intitulée : *Ce que disaient les grenouilles.*

IIe PARTIE

CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1886.

FONDATION DE LA GRANGE

M. le marquis Lelièvre de La Grange et de Fourille, membre de l'Académie, par testament olographe du 14 août 1871, visé par décret du 20 octobre 1880, a légué à la Compagnie :

Une rente de *six cents francs* « destinée à fonder un prix annuel, sous le » nom de *Prix de M. le marquis de La Grange*, qui sera décerné alternati- » vement à l'auteur du meilleur livre ou mémoire sur la langue gasconne » dans ses phases diverses, ses poésies, sa prose, et à l'auteur du meilleur » livre ou mémoire sur la numismatique de nos provinces méridionales. »

L'Académie qui dispose, pour 1887, d'une somme de 1,800 fr., décernera les prix suivants :

Langue gasconne.

L'Académie recommande spécialement les sujets suivants :

« Former un recueil aussi complet que possible de tous » les proverbes et dictons en langue gasconne usités dans le » département de la Gironde, avec indication, s'il y a lieu, » des origines, et un classement méthodique qui facilite » les recherches. »

Un prix de 600 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ces divers sujets.

Numismatique.

L'Académie décernera un prix de 300 fr. au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet.

Archéologie locale.

L'Académie, s'inspirant de la pensée du Fondateur, décernera un prix de 600 fr. au meilleur livre ou mémoire, notamment sur les sujets suivants :

1° « Monographies, soit écrites, soit figurées, d'un des » anciens monuments de la Guyenne, — églises, monas- » tères, châteaux, etc. »

2° « Monographies, au point de vue archéologique, » des villes ou communes de l'ancienne province de » Guyenne. »

PRIX DE LA VILLE DE BORDEAUX

Prix d'éloquence.

« Le Conseil municipal de Bordeaux a délibéré, le 20 fé- » vrier 1885, qu'une somme de 500 francs était allouée à » l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux » pour le rétablissement du prix d'éloquence, lequel prix sera » exclusivement affecté à l'éloge des illustrations bordelaises » dont le choix est réservé à ladite Académie. »

L'Académie propose l'éloge de Nicolas Beaujon, négociant, philanthrope, né à Bordeaux en 1718; consul de la juridiction consulaire de Bordeaux, et plus tard directeur du commerce de la province de Guyenne, receveur général des finances de la généralité de Rouen, banquier de la cour, mort à Paris en 1786.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Histoire.

L'Académie remet au Concours les sujets suivants :

1° « Origine des tailles et des aides en Guyenne. »

2° « Notices biographiques sur les hommes remarqua-
» bles qui ont appartenu à cette province. »

3° « Étude sur les serfs questaux dans la province de
» Guyenne. »

4° « Établir, par des documents authentiques, à quelle
» époque remonte la première idée de l'ensemencement
» des dunes, et quel est celui qui l'a le premier conçue. »

5° « Faire l'histoire de l'administration de l'intendant
» Dupré de Saint-Maur, en Guyenne. »

6° « Faire l'histoire des députés du commerce de
» Bordeaux au Conseil du commerce, depuis sa fondation
» jusqu'à sa suppression. »

7° « Étudier la question de savoir si Molière est venu
» à Bordeaux, et indiquer ce qu'on sait de positif au
» sujet du séjour du grand comique dans cette ville. »

Agriculture.

L'Académie laisse le Concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier les inondations et leurs causes; rechercher les
» moyens d'y remédier; application spéciale au bassin de
» la Garonne. »

Physiologie.

L'Académie laisse le concours ouvert sur la question suivante :

« Étudier l'action toxique du cuivre et de ses composés;
« examiner en particulier le *cuprisme chronique* et la
» question de l'emploi des préparations de cuivre dans
» l'industrie des conserves alimentaires. »

Physique.

L'Académie laisse le concours ouvert sur le sujet suivant :

« Faire l'historique des progrès de l'éclairage électrique; » état actuel de la question, particulièrement au point de » vue économique. »

Beaux-Arts.

L'Académie laisse le concours ouvert sur les sujets suivants :

1° « Comparer les tendances des écoles Française et » Hollandaise au XVIIe siècle, au point de vue de l'étude » de la nature. »

2° « Étudier les origines et les évolutions du paysage » contemporain en France. »

3° Examiner si, d'après des fragments importants conservés au Musée des antiques de Bordeaux, il serait possible de reconstituer un monument romain (arc de triomphe probablement) qui aurait existé dans cette ville.

L'Académie récompensera, en outre, les meilleurs travaux relatifs à l'histoire des arts (architecture, peinture, sculpture, gravure et musique) dans l'ancienne province de Guyenne.

Poésie.

L'Académie décernera des récompenses aux auteurs des pièces de poésie qui lui paraîtront dignes d'une distinction.

CONDITIONS DE CONCOURS

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin.

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 1er novembre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies.

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître.

5° Elles porteront une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées : 1° les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement (art. 48 du règlement) et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes; 2° les livres envoyés aux concours ouverts pour la *Fondation de La Grange*.

Sont admis à concourir : les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question ([1]), et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

Art. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives, tels qu'ils ont été cotés

([1]) Sur la proposition du Conseil, l'Académie a pris, le 14 janvier 1875, la décision suivante :

« Toutes les fois que le rapporteur d'une commission chargée de l'examen » d'un travail envoyé au concours conclut à une récompense, le Président » consulte l'assemblée générale sur le seul point de savoir *si elle prend ces* » *conclusions en considération.*

» S'il y a vote affirmatif, le Président renvoie l'examen de ces conclusions » à une Commission spéciale, composée des membres du Conseil et de tous » les rapporteurs des concours; en cas d'empêchement de l'un d'eux, il sera » remplacé par un membre de la majorité de la Commission.

» Cette Commission spéciale, après que la clôture des concours a été » prononcée en assemblée générale, procède au classement des travaux » proposés pour une récompense, en tenant compte de leur valeur relative. » Elle dresse en conséquence, après avoir consulté le trésorier, un état des » récompenses à proposer à l'assemblée générale.

» Cette assemblée arrête enfin, après avoir entendu le rapport de la » Commission, la liste des travaux récompensés. »

et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé, néanmoins, que ces travaux leur appartiennent.

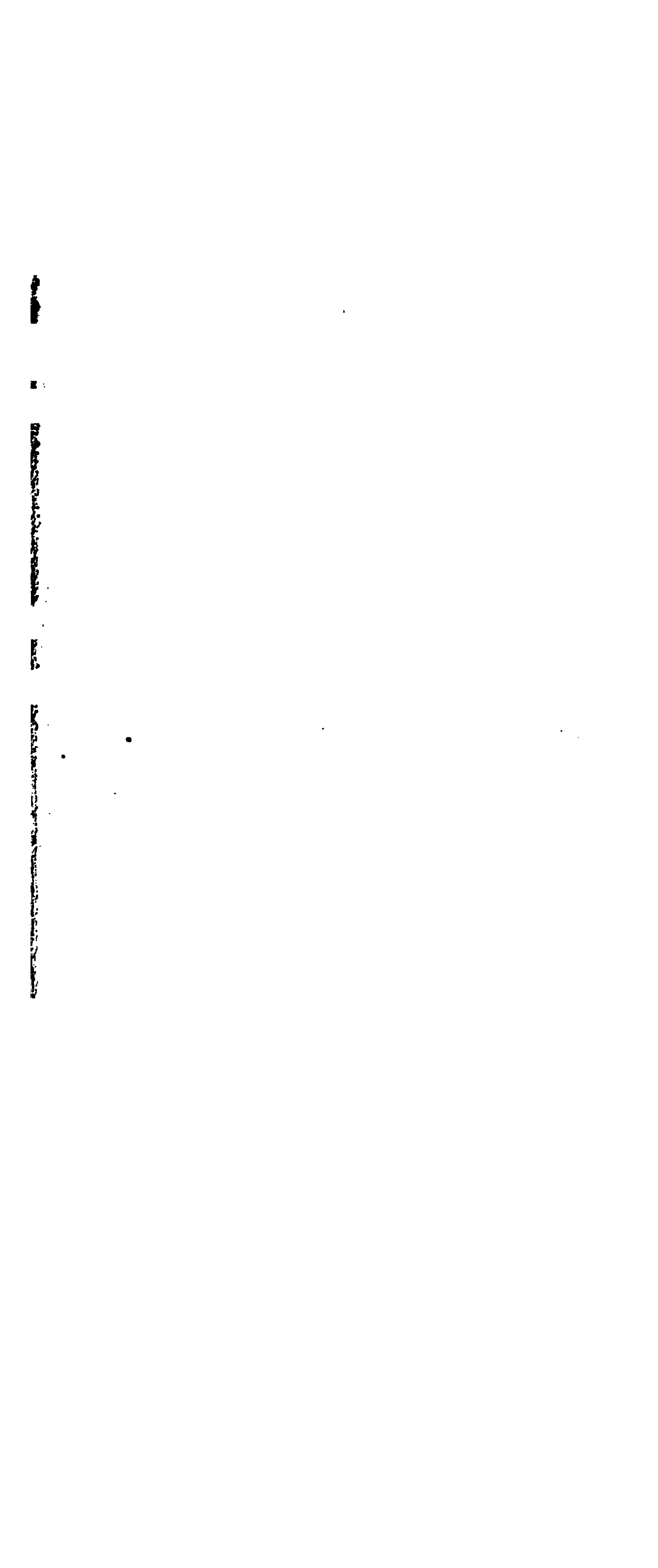
Art. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

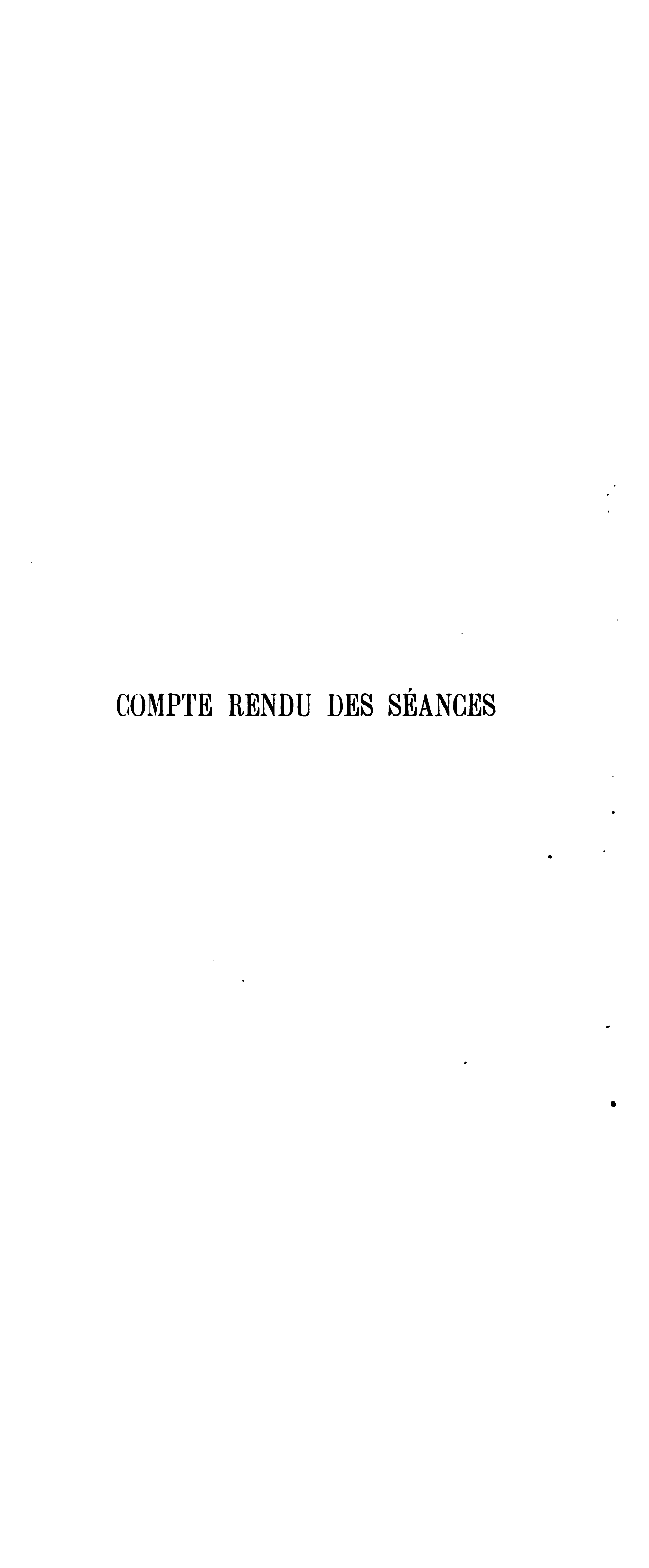
Art. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie, par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 16 juin 1887.

de TRÉVERRET,
Président.

Le Secrétaire général,
Aurélien VIVIE.





COMPTE RENDU DES SÉANCES

COMPTE RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

ANNÉE 1886

SÉANCE DU 8 JUILLET 1886.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président,
M. DE MÉGRET DE BELLIGNY, président sortant.

Les procès-verbaux des séances des 17 et 24 juin sont lus et adoptés.

A l'occasion de ces procès-verbaux, M. Ch. Durand obtient la parole et fait à l'Académie une proposition ainsi conçue :

MESSIEURS,

Le numéro de vos *Actes*, qui s'applique au premier trimestre de 1885, contient la fin de la partie des *Variétés girondines*, relative à l'archiprêtré de Jugazan, par notre collègue Leo Drouyn.

C'est une grande déconvenue, pour ceux qui s'occupent de l'archéologie de notre région, de trouver, à la suite des pièces justificatives de la juridiction de Sauveterre, cette déclaration de notre ami :

« J'espérais pouvoir pousser plus loin les *Variétés girondines* et donner, après l'archiprêtré de Jugazan, celui de

Juillac; mais je vois maintenant qu'il est temps de prendre ma retraite : l'âge du repos arrive; un travail de longue haleine et soutenu me sera bientôt impossible. »

Malgré la netteté de cette déclaration, il est permis de croire que notre cher Drouyn a seulement cédé à un accès d'humeur noire et de découragement momentané. Et ils ne s'en défendent guère, ceux qui après avoir beaucoup fait, voyant encore beaucoup à faire, se laissent aller à regarder en arrière. Comparant le long chemin qu'il leur a fallu parcourir pour atteindre un but qui ne comble pas leur espérance, avec celui qu'il faudrait parcourir encore pour aller un peu plus loin, sans espoir d'être satisfaits, ils perdent un instant courage et jurent de s'arrêter.

Oh! le serment facile à faire! mais combien difficile à tenir! Est-ce à nous que notre cher Drouyn prétend faire croire qu'il a fini de chercher, de trouver, de graver et d'écrire? Je le défie bien de ne pas ouvrir le parchemin qui viendra tenter sa main — de ne pas le lire — de ne pas le comparer à d'autres traitant des mêmes sujets — de ne pas compléter la chronique ou la généalogie commencée, dont un mystérieux courant lui livrera le dernier mot. — Bon gré, mal gré, il le lira, il le transcrira, malgré lui-même, malgré ses serments des jours sombres et découragés; parce que c'est sa tâche habituelle et aimée, sa mission parmi nous, et qu'il ne saurait ne pas la remplir : non pas qu'il n'ait déjà généreusement payé sa dette de travail jusqu'à ce jour. Personne, mieux que l'Académie, ne sait et n'apprécie ce que Drouyn a fait; et il faut le rappeler enfin, à la gloire de son passé et pour lui faire honte de son beau projet de fainéant avenir.

Ah! certes, nous sommes loin du début! Il y a quarante ans, en 1846, qu'il publiait avec Léonce de Lamothe les *Types de l'Architecture du moyen âge dans la Gironde*. *L'Album de la Grande-Sauve* est de 1851 : c'est comme le don de joyeux avènement de son entrée à l'Académie, en 1850. — Les *Croix de Cimetières et de Carrefours* sont de 1858; la *Guienne militaire*, de 1865. Ce livre, curieux entre tous, de *Bordeaux vers 1450*, a été publié en 1876; — les *Comptes de l'Archevêché*, en 1881-82; et la première partie des *Variétés girondines*,

commencée en 1878, s'est achevée en 1885. — Je ne parlerai que pour mémoire de bien des œuvres moins importantes; de tant de gravures, de dessins, de notices, répandus à profusion dans les publications archéologiques et les journaux; de sa collaboration permanente à toutes les études et à toutes les sociétés de la région qui se sont occupées de l'histoire locale.

Évidemment, notre cher collègue ne saurait prétendre à recommencer ce long effort et à faire encore autant qu'il a déjà fait.

Mais n'a-t-il donc vraiment plus la force ni le courage de rien faire, qu'un croquis par hasard, ou une courte notice par exception?

Grâce à Dieu, la force ne lui manque pas; l'attention et la sympathie ne lui ont pas fait défaut; il les retrouvera toujours au milieu des compagnons de ses études; est-ce donc la volonté qui lui manque?

Eh bien! si pour relever son courage chancelant avant l'heure; si pour le contraindre à continuer l'œuvre importante qu'il a commencée et que lui seul peut achever; si pour lui arracher le premier fascicule de l'histoire de l'archiprêtré de Juillac, en attendant les autres, qui viendront, il faut une injonction formelle de l'Académie, je supplie la Compagnie de mettre M. Drouyn en demeure de reprendre son livre, et de lui défendre de déposer la plume et le burin, dont il ne s'est jamais servi avec plus de talent et d'autorité.

Il y va de son honneur et du nôtre : il ne faut pas qu'il y soit failli.

Cette communication est accueillie par des applaudissements réitérés et M. le président de Mégret de Belligny propose de l'approuver.

Après quelques paroles d'affectueux remerciements prononcées par M. Leo Drouyn, qui invoque le bénéfice de son âge pour affirmer qu'il a droit au repos, la Compagnie, à l'unanimité, déclare s'associer aux vœux formulés par M. Ch. Durand et prie l'éminent acadé-

micien de continuer à enrichir nos *Actes* de ses travaux si remarquables et si justement remarqués au triple point de vue de l'histoire, de l'archéologie et de la gravure.

M. l'abbé Gaussens fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de l'*Oraison funèbre de M. Louis Belleville,* qu'il a prononcée le 3 juillet dans l'église Notre-Dame de Bordeaux. Des remerciements sont adressés à M. Gaussens par M. le président de Mégret de Belligny.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance et communique :

1° Plusieurs lettres de M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, relatives à l'envoi de publications de corps savants de Russie, d'Italie et des États-Unis;

2° Une lettre de M. Ch. Brongniart, demandant à l'Académie de s'associer à la célébration du centenaire de M. Chevreul, qui doit avoir lieu le 31 août prochain. Une médaille, dont des exemplaires seront envoyés aux souscripteurs, doit être remise à l'illustre savant. L'Académie vote une somme de 25 francs;

3° M. Martel fait hommage d'une plaquette intitulée : *Molière et les troupes de comédie de passage à Narbonne au milieu du* XVIIe *siècle.* Des remerciements sont votés et l'examen du travail de M. Martel est renvoyé à M. H. Minier;

4° M. Hautreux, directeur des mouvements du port de Bordeaux, fait hommage à l'Académie de cinq brochures contenant des études sur la physique de la mer. Des remerciements lui seront adressés.

L'ordre du jour appelle l'installation du Bureau.

M. de Mégret de Belligny, en cédant à M. de Tréverret le fauteuil de la présidence, prononce le discours suivant :

Laissez-moi féliciter tout d'abord, vous Monsieur, de l'honneur que vous a fait l'Académie, et elle-même d'un choix qui lui promet un brillant avenir. Nous avons pu nous en convaincre, il y a peu de jours encore, lorsque vous faisiez passer à votre gré, dans un auditoire presque grave et suspendu à vos lèvres, ce délicieux frisson de crainte ou d'espérance que nous avons tous éprouvé dans nos premières années, à la lecture des charmants récits de Perrault.

Notre époque aime ce qui brille et frappe l'imagination ; elle ne s'attache pas à chercher le mérite qui se cache. On a si peu de temps pour réfléchir ! et bien moins encore pour chercher l'humble violette qui se dissimule sous l'herbe !

Voilà pourquoi la modestie peut être vertu lorsqu'elle est personnelle, mais faute grave lorsqu'elle est pratiquée par une société savante ou littéraire. Une société ne s'affirme que par la diffusion de ses travaux, par ses comptes rendus, par des séances solennelles, par la réception de membres nouveaux qui les provoquent : ce sont autant de formes de la publicité. Une Compagnie dont on ne parle pas est un corps atteint de consomption, il s'étiole et meurt. Or, la consomption des sociétés, c'est le silence.

Avec vous, Monsieur, on parlera de l'Académie ; l'aimable conférencier que nous connaissons a l'esprit trop fin, trop délicat pour ne pas savoir que notre époque est ainsi faite qu'on nous estime d'autant plus que nous nous estimons nous-mêmes davantage.

Vous savez cela mieux que moi et porterez haut et ferme le drapeau qui vous a été confié. Si j'en parle, c'est afin que l'Académie sache que si j'ai toujours fièrement revendiqué la place qui lui revient, qui lui est due, ce n'a point été par orgueil personnel, mais bien parce que j'appréciais à son prix la faveur qu'elle m'avait faite en m'asseyant au fauteuil présidentiel.

Venez donc, Monsieur, prendre à votre tour ce poste d'honneur que je quitte emportant avec moi ce sentiment d'orgueil légitime qui suit avec raison ceux qui l'ont occupé.

M. de Tréverret prend place au fauteuil de la présidence et répond en ces termes à M. de Mégret de Belligny :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Si je suis fier de me voir, pour une année, à la tête de l'Académie, je m'attriste au souvenir de l'événement douloureux qui m'appelle trop tôt à remplir cette place, et je m'inquiète aussi en songeant à qui je succède. Comment remplacer un homme dont le talent souple et varié se montre si aisément sous les aspects les plus aimables? Fin critique, orateur disert, poète, romancier, conteur de légendes, auteur dramatique, vous auriez pu, Monsieur, si nos coutumes et votre modestie l'eussent souffert, fournir à vous seul tous les éléments de ces séances solennelles où vous avez vu le public accourir avec un empressement nouveau.

Sous ce dernier rapport, votre présidence a été particulièrement heureuse et mémorable. L'ancien usage des réceptions publiques a refleuri; et le prix récemment fondé, grâce à l'habile initiative de votre prédécesseur, a donné naissance à un ouvrage consciencieux et instructif. Nous savons maintenant combien il est avantageux de raviver ce qui n'aurait point dû disparaître, et d'ajouter aussi aux bons usages anciens quelques inspirations nouvelles bien en rapport avec le mouvement des esprits.

Comme vous, Monsieur, je crois que l'Académie doit parler et faire parler d'elle; je serais même profondément blessé qu'aucun des grands intérêts de la Gironde fût en jeu sans que l'Académie dît son mot, ou sans qu'elle provoquât de vaillants chercheurs, peut-être encore inconnus aujourd'hui, à dire le leur sous son égide.

Mais ces mots, prononcés par l'Académie ou par ses lauréats, ne doivent pas briller seulement, ils doivent instruire. L'éclat ne doit servir qu'à aider au triomphe de la vérité. Très flatté, je l'avoue, quand un public intelligent veut bien m'écouter avec intérêt, je me sens plus heureux encore lorsque je lui apprends quelque chose d'utile : alors ce n'est plus uniquement mon amour-propre qui se réjouit, c'est

ma conscience d'homme et de professeur qui m'approuve. Du reste, je n'en doute point, Messieurs, de nos séances devenues plus fréquentes les auditeurs emporteront autre chose que le souvenir de quelques moments agréables; en nous quittant ils se sentiront plus éclairés. D'un feu d'artifice il ne reste rien, mais un banquet substantiel donne aux convives un redoublement de force et de vie.

Convaincu que notre Compagnie, renfermant ou attirant dans son sein les esprits les plus distingués de cette région, ne saurait être entourée de trop de respect, je tiendrai haut et ferme le drapeau que vous me transmettez, et quand je devrai parler au nom de tous, je ne chercherai qu'une chose : à rendre fidèlement les pensées et les sentiments de l'Académie; si j'y parviens, je me trouverai toujours assez éloquent.

Des applaudissements sympathiques ont accueilli ces deux discours, et le Bureau a été installé.

Après discussion, l'Académie constitue, ainsi qu'il suit, les Commissions de concours pour l'année 1886 :

FONDATION FAURÉ.

MM. Lespiault, Dupuy, Labat.

FONDATION LAGRANGE.

Linguistique.

MM. Brunet, Dezeimeris, de Tréverret.

Numismatique.

MM. Dezeimeris, Azam, Marionneau.

Archéologie.

MM. Drouyn, marquis de Castelnau, baron de Verneilh.

COMMISSION D'HISTOIRE.

MM. Brives-Cazes, Combes, Gouget.

COMMISSION D'HISTOIRE NATURELLE ET PHYSIOLOGIE.

MM. Azam, Brochon, Berchon.

Commission d'Agriculture.

MM. Lespiault, Dezeimeris, Gayon.

Commission du Commerce maritime.

MM. G. Brunet, V. L.-Bordenave, Labat.

Commission des Beaux-Arts.

MM. Leo Drouyn, Loquin, Auguin, de Coëffard.

Commission de la Poésie.

MM. Roux, H. Minier, de Mégret, L. Boué.

Commission du prix d'Éloquence.

MM. Brochon, Céleste, Ed. Cuq.

L'Académie décide que le sujet du prix d'éloquence pour 1886 sera l'*Éloge de J.-J. Bel.*

M. Labraque-Bordenave demande l'insertion dans nos *Actes* de l'*Éloge de La Boëtie* qui a obtenu le prix d'éloquence pour 1885. Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, la proposition n'est pas accueillie, le prix accordé n'impliquant pas le droit à l'insertion, à moins d'une décision spéciale de l'Académie.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Leo Drouyn et baron de Verneilh, M. le marquis de Castelnau d'Essenault présente un rapport sur la question posée par M. Ducéré sur le point de savoir si Bayonne appartenait à la province de Guyenne.

Après observations présentées par MM. Dezeimeris, Labraque-Bordenave, le Président et le Secrétaire général, l'Académie décide qu'il y a lieu de donner à l'appellation « la province de Guyenne » l'acception la plus étendue qu'elle comporte. Avis en sera donné à M. Ducéré.

Sur la proposition de M. le Dr Berchon, M. Will. Bouguereau, membre de l'Institut, le maître éminent que l'École de peinture de Bordeaux a compté au nombre de ses élèves et dont la gloire ajoute à l'éclat d'un passé comprenant une pléiade d'artistes tels que les Vernet, les Lacour, les Gué, les Alaux, Brascassat, Diaz de La Peña et tant d'autres, est nommé par acclamation membre honoraire de l'Académie.

Les fauteuils de M. Ordinaire de Lacolonge, décédé, et de M. Abria, élu membre honoraire, sont déclarés vacants.

L'Académie fixe au 15 juillet le commencement de ses vacances.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Cartulaire Lyonnais, par M. C. Guigne, 1885.
Journal des Savants, juin et juillet 1886.
Schriften der physikalisch okonomischen Gesellschaft zu Königsberg, 1885.
Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, par E. Taillebois, 1885.
Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1886.
Mémoires de l'Académie de Lyon, 1885-86.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1885.
Proceedings of the United States geological Survey, nos 24, 25, 26, 1885.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1886.
Proceedings of the American Association, septembre 1884.
Bulletin des Comités des travaux historiques, 1886.
Revue de l'histoire des religions, mars, avril, mai, juin 1886.
Discours de M. Goblet, 1er mai 1886.
Revue des travaux scientifiques, 1886.

Bibliographie des Gaules, par Émile Ruelle, 1886.
Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 1886.
Proceedings of the Academie of the natural Sciences, 1886.
Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, january, february, march 1886.

Étaient présents :

MM. de Mégret de Belligny, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Berchon, de Tréverret, de Coëffard, Ch. Marionneau, Ch. Durand, V. L.-Bordenave, A.-R. Céleste, H. Minier, Ed. Cuq, R. Dezeimeris, E. Gaussens, Saugeon, marquis de Castelnau d'Essenault.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1886.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après avoir succinctement indiqué les nombreuses publications reçues par l'Académie pendant les vacances, le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. Bouguereau, ainsi conçue :

Paris, 26 juillet 1886.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

En me nommant par acclamation un de ses membres honoraires, l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux m'a fait un très grand honneur. J'y suis particulièrement sensible et je viens vous prier de vouloir bien présenter à Messieurs les membres de cette Académie l'expression de mes sentiments de vive gratitude.

Bordeaux est pour moi comme une seconde patrie, et je n'oublierai jamais que c'est à son École municipale que j'ai trouvé les premiers enseignements de l'Art. Aussi ai-je

accueilli avec une grande joie la nouvelle de la dignité à laquelle m'appellent ses enfants les plus illustres; dignité qui m'attache par un nouveau lien à un pays que j'aime et où je compte bien des amis.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mon respect et de ma haute considération.

W. Bouguereau.

Recueil de poésies sous le titre : *A temps perdu.* Renvoyé à la Commission spéciale.

Lettre du Comité d'organisation pour la célébration du cinquantenaire des chemins de fer français. La Compagnie donne son adhésion morale aux solennités qui doivent avoir lieu à Paris en 1887.

Une pièce de vers intitulée : *Dévouement.* Renvoyée à la Commission de poésie.

Lettre de M. Hovyn de Tranchère accompagnant deux volumes intitulés : *Les Dessous de l'Histoire.* Renvoyé à la Commission d'histoire.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux, remerciant l'Académie des félicitations qu'elle a bien voulu lui adresser à l'occasion de sa promotion au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Lettre par laquelle M. Charles Marionneau donne sa démission de vice-président de l'Académie, son éloignement momentané de Bordeaux le mettant dans l'impossibilité de remplir, comme il l'aurait désiré, les fonctions qu'il devait à la confiance de ses collègues. En présence de la détermination bien arrêtée de M. Marionneau, l'Académie accepte sa démission et charge le Secrétaire général de lui exprimer tous les regrets de la Compagnie.

Lettre de M. Ducéré accompagnant deux manuscrits intitulés : 1° *Recherches sur l'histoire topographique et archéologique du vieux Bayonne; 2° Études sur la vie privée bayonnaise au commencement du* XVIe *siècle.* Le premier de ces manuscrits est renvoyé à la Commission d'archéologie, de la fondation Lagrange, et le deuxième à la Commission d'histoire.

Lettre de M. Guadet accompagnant un manuscrit intitulé : *Long procès du chapitre de Saint-Émilion avec les maires et jurats.* Une Commission spéciale, composée de MM. Combes, Gouget et Brochon, est chargée d'en faire le rapport.

Trois circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, relatives au Comité des travaux historiques et aux Congrès des Sociétés savantes. Elles sont déposées sur le bureau, à la disposition des membres de l'Académie.

Lettre de M. Deyres père demandant communication des rapports qui ont dû être faits sur ses expériences pour arriver à donner aux cloches, par le seul fait du moulage, une tonalité juste et précise. M. Loquin rappelle qu'il a été chargé, il y a quelques années, avec MM. Valat et Baudrimont, d'examiner les travaux de M. Deyres; que celui-ci, invité à faire connaître ses procédés, déclara qu'il voulait en garder le secret afin de spéculer sur sa découverte et d'en tirer un profit rémunérateur. Dans cette situation, la Commission précitée se trouva dans l'impossibilité, tout en constatant les résultats atteints, de formuler un avis pour permettre à l'Académie de prendre une décision. Il sera répondu dans ce sens à M. Deyres.

Lettre de M. Jules Andrieu, de la Société des Sciences, Lettres et Arts, d'Agen sollicitant le titre de membre correspondant. M. Brives-Cazes, dans une lettre chaleureuse, appuie la demande de M. Andrieu. L'Académie, touchée des sentiments exprimés par M. Brives-Cazes, que la maladie tient éloigné de nos séances, charge le Secrétaire général de le remercier et de l'assurer que ses sentiments sont partagés par elle. Le Président désigne ensuite une Commission composée de MM. Leo Drouyn, Boué et Céleste, pour examiner les titres de M. Andrieu et préparer un rapport.

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy, demande à faire l'échange de ses publications. Cette demande est accueillie.

On passe à l'ordre du jour.

M. Minier fait une communication ainsi conçue, au sujet de la bibliothèque de l'Académie et de la bibliothèque de la Ville :

L'Académie s'est préoccupée depuis longtemps du sort de sa bibliothèque; elle a recherché les moyens qui pouvaient la rendre plus utile. A diverses reprises quelques-uns de ses membres ont proposé de la réunir à la bibliothèque de la Ville; mais des objections d'ordre secondaire ont occasionné un ajournement qui dure encore.

Il se présente aujourd'hui une circonstance qui doit mettre un terme à tout ajournement nouveau. Bientôt, l'Académie ne logera plus à côté de la bibliothèque qui a été son œuvre. Cette cohabitation avait des avantages pour l'Académie dont les membres trouvaient, à proximité de leurs livres, ceux de la Ville; elle a été profitable également au public studieux qui a pu consulter les collections de l'Académie par l'intermédiaire des bibliothécaires. Dans un autre local ces facilités réciproques n'existeront plus. La bibliothèque de la Ville,

séparée de l'Académie, lui sera étrangère, et celle de l'Académie le sera encore plus à la bibliothèque de la Ville, par le fait de l'éloignement.

Il y a cependant un moyen de faire tourner au profit de l'Académie et à celui de la Ville, ce qui serait un grave inconvénient pour toutes deux : déposer nos livres dans la bibliothèque de la Ville.

Comment la bibliothèque de l'Académie est-elle présentement organisée? Quels services en reçoit-on? Quelles mesures de garantie assurent la conservation des livres qui la composent? Il est urgent d'examiner ces diverses questions, avant d'adopter ou de repousser la proposition dont je me suis fait l'interprète.

I

L'Académie nationale de Bordeaux publie, tous les ans, des volumes qu'elle échange avec les publications des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger. La partie principale de notre bibliothèque provient de ces échanges. Les ouvrages donnés par l'État, par certaines administrations et par les auteurs eux-mêmes, forment une série importante. Les acquisitions sont restreintes, l'Académie n'ayant pas de ressources suffisantes pour les rendre plus considérables.

L'Académie expédie elle-même les volumes qu'elle publie; mais ses envois ne sont pas toujours réguliers; il suffit de remarquer le nombre inégal des volumes annuels, pour s'en convaincre. La même négligence existe dans les Sociétés correspondantes: et, par ce fait, des collections de mémoires restent incomplètes. Les volumes que reçoit l'Académie sont timbrés, inventoriés, mais il y a absence entière de catalogue méthodique ou alphabétique. Si un membre de l'Académie a besoin de consulter un ouvrage, il lui est d'abord difficile de savoir si la bibliothèque le possède, et quand il a découvert sa trace sur l'inventaire, il n'est guère plus avancé; car, après avoir longuement et péniblement fouillé dans tous les rayons, il n'y rencontre pas toujours le livre désiré; mais s'il a, enfin, la chance — bien rare — de mettre la main dessus, et qu'il veuille l'emporter pour le lire chez lui, per-

sonne n'est là pour mentionner la sortie du volume, comme personne n'y était pour aider à sa recherche. Ainsi, d'un côté, si le volume n'est pas retrouvé, il ne sert pas; de l'autre, s'il sert, il court le risque de ne plus revenir à sa place. Personne ne réclamant à l'emprunteur, l'oubli occasionne parfois la perte du livre sorti de la Bibliothèque. C'est chez le bouquiniste qu'il va s'étaler, ou bien plus malheureusement, sous le pilon qu'il disparaît. Les lacunes trop nombreuses qui existent dans nos collections proviennent du défaut de mesures tendant à prévenir des disparitions regrettables.

Remédier à cet état fâcheux n'est pas chose facile. On ne peut pas se dispenser de prêter les volumes, et on ne peut pas non plus (nos finances s'y opposent) avoir toujours un employé en permanence, chargé d'enregistrer les prêts et de veiller à leur rentrée.

Le résultat de l'organisation actuelle est que l'Académie possède une bibliothèque qui ne lui rend que de piètres services, et que ces services, eux-mêmes, sont trop souvent préjudiciables à la conservation des livres.

C'est la constatation de ces faits qui a engagé plusieurs membres de l'Académie à proposer, en divers temps, le dépôt de sa bibliothèque dans celle de la Ville; mais aucune détermination n'a encore été prise à ce sujet, et la bibliothèque de l'Académie reste toujours à peu près inutile et, de plus en plus, incomplète.

II

Jean-Jacques Bel, en léguant son hôtel et sa bibliothèque à l'Académie de Bordeaux, avait dit (art. V) : « Je veux que la dite bibliothèque soit ouverte au public.» Et depuis 1739, c'est-à-dire du jour où l'hôtel de J.-J. Bel devint la demeure de l'Académie, jusqu'à sa suppression, en 1793, le public fut admis à consulter cette bibliothèque, qui, considérablement augmentée, en 1796, n'a jamais cessé de mettre ses richesses à la disposition des lettrés et même des simples lecteurs.

Rétablie, après la Révolution, l'Académie a formé une nouvelle bibliothèque, qui, sans égaler celle du siècle dernier, n'en offre pas moins un grand intérêt; et, se souvenant du

vœu de J.-J. Bel, elle a versé, à diverses époques, une partie de ses livres dans la bibliothèque de la Ville. Mais voilà bien longtemps qu'elle semble avoir oublié son origine et que ses livres, inconnus, ne profitent ni au public ni à elle-même.

Parlerai-je de l'état matériel dans lequel se trouvent volumes et brochures? Pour les faire relier, il faudrait de grosses sommes. Ils restent donc tels quels, c'est-à-dire exposés à toutes les dégradations.

Il faut se rendre à l'évidence: dans l'intérêt des sciences et des lettres, aussi bien que dans celui de l'Académie, il est urgent que, se conformant à la tradition, elle réunisse sa bibliothèque à celle du siècle dernier.

En cédant à la Ville le produit des nombreux envois que lui font les Sociétés savantes qui correspondent avec l'Académie, cette dernière pourra lui démontrer qu'elle lui rend une valeur qui surpasse largement celle que représente la subvention municipale, et lui demander, au besoin, un surcroît d'allocation lui permettant d'augmenter ses publications et celles que font naître ses récompenses annuelles.

Les membres de l'Académie, bien entendu, jouiront des mêmes droits qu'ils ont, aujourd'hui, sur les livres de leur bibliothèque.

La Ville, en reconnaissance des services que l'Académie continuera à lui rendre en enrichissant sa bibliothèque, devra, dans le nouveau local qu'on lui destine, ménager une salle de travail, affectée aux membres de l'Académie, qui en useront, en se conformant aux règles nécessitées par la conservation des livres.

Ne sachant pas quelles seront, dans l'avenir, les intentions des administrations futures, l'Académie, dans l'intérêt de son œuvre, aura à faire des réserves en effectuant la réunion de ses livres à ceux de la Ville. S'il arrivait, un jour, que l'administration municipale ne jugeât plus opportun de subventionner l'Académie et de lui continuer les avantages qu'elle lui a toujours départis, l'Académie rentrerait en possession de ses livres, qui redeviendraient sa propriété libre et entière, sans que la Ville puisse l'en empêcher en aucune façon. Dans ce cas seulement l'Académie aurait la faculté de

reprendre les livres déposés par elle dans la bibliothèque de la Ville.

Je m'arrête. L'Académie aura compris, j'en suis certain, le haut intérêt qui s'attache à la proposition que j'ai eu l'honneur de développer devant elle. Je demande qu'elle soit renvoyée au Conseil, qui étudiera la question et qui décidera si elle doit être mise à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

Après un échange d'observations entre divers membres, le Président prononce le renvoi au Conseil de la communication de M. Minier, et, attendu l'importance de la question, il est décidé que MM. Brochon, Minier et Boué seront adjoints au Conseil pour préparer les bases de la décision qui sera ultérieurement soumise à l'Académie en assemblée générale.

M. Brochon fait connaître qu'il a préparé un *Éloge de M. Vaucher*, son prédécesseur, et qu'il sera heureux de le lire dans une de nos séances publiques. Cette communication est accueillie par des applaudissements.

Le renouvellement du Bureau est, après discussion, renvoyé à la prochaine séance.

M. Vivie lit un travail sur le Dr Broussonnet, membre de l'Institut. Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt.

M. Combes, dans une étude littéraire intitulée : *Une victime de Boileau,* donne des détails intéressants et inédits sur le poète Jean de La Serre, sur ses démêlés avec Chapelain, sur ses innombrables œuvres, dont il disait avec un cynisme naïf : « La meilleure marque de la bonté d'un ouvrage, c'est le profit qu'on en tire ». Et La Serre était *avantageusement* payé par ses libraires. Cette communication, pleine de verve et d'esprit, est accueillie avec une grande faveur.

Le Président remercie MM. Combes et Vivie, au nom de l'Académie.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société havraise d'Études diverses, 1885.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord, 1885.
Revue littéraire et artistique, 1886.
Bulletin des archives de la Saintonge et de l'Aunis, 1886.
Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 1885.
Répertoire des travaux historiques, 1883.
Mémoires de la Société d'Émulation de Liège, 1886.
Bulletin de la Société impériale de Moscou, 1886.
Bulletin de la Société d'Émulation de la Seine-Inférieure, 1886.
Annales de la Société d'Agriculture de la Loire, 1885.
Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève, 1885.
Actes de la Société Helvétique, 1886.
Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern aus dem Jahre 1885.
Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 1885.
Annales de la Société d'Émulation des Vosges, 1886.
Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne, 1886.
Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, 1885.
Société agricole des Pyrénées-Orientales, 1886.
Association scientifique de France, juin, juillet et août 1886.
Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, juin, juillet et septembre 1886.
Bulletin historique de l'Auvergne, juillet 1886.
Journal de Médecine de Bordeaux, 9 mai; 27 juin; 4, 18, 25 juillet; 1, 8, 15 et 29 août; 12 et 26 septembre 1886.
Société malacologique de Belgique, 1886.
Proceedings of the American philosophical Society, july 1886.
List of survivingt Members of the American philosophical Society at Philadelphia, 1886.
Proceedings of the Asiatic Society of Bengale, june, july 1886.
Société d'Agriculture de la Loire, août et septembre 1886.
Société Académique de Poitiers, 1885.
Société Nationale d'Agriculture de France, 1886.
Centenaire de M. Chevreul, 1886.
Annales du Musée Guimet, 1886.
Histoires des religions, 1886.

Société des Sciences de l'Yonne, 1886.
Colonial and Indian Exhibition. Louron, 1886.
Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences, 1886.
Enquêtes sur l'enseignement supérieur, 1795-1885.
Bulletin des Bibliothèques, 1886.
Société Académique de l'Aube, 1885.
Atti della Reale Accademia Luchese di Scienze, Lettere ed Arti, 1884-1886.
Boletin de la Academia de Ciencias en Cordoba, marzo 1886.
Notice sur la station zoologique d'Arcachon, 1886.
Mémoires de l'Académie de Saint-Quentin, 1883.
Bulletin de la Société des Naturalistes de Moscou, 1886.
Mémoires de l'Académie de Caen, 1886.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1886.
Revue générale du droit et des sciences politiques, par Basilesco.
Memoirs of the Boston Society of natural History, juin et septembre 1886.
Bulletin of the United States geological Survey, nos 27, 28, 29, 1886.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Leo Drouyn, Aurélien Vivie, de Mégret de Belligny, A. Loquin, H. Minier, Combes, Louis Boué, H. Brochon, Auguin, A.-R. Céleste, L. de Coëffard, Lespiault, D. Denucé, V. L.-Bordenave, Gayon, Oré, Labat, Berchon.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1886.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion du procès-verbal, M. Ch. Durand exprime le vœu que les principaux ouvrages envoyés à l'Académie soient signalés par le Secrétaire général. Il sera donné satisfaction à ce vœu.

M. le Dr Hameau, directeur de la Société scientifique d'Arcachon, demande l'envoi à cette Société de nos *Actes*. Cette demande est accueillie.

M. Dupré, l'un de nos lauréats, fait hommage à l'Académie de diverses brochures antérieurement publiées par lui. Des remerciements lui seront adressés.

L'Institut canadien français d'Ottawa envoie diverses brochures paraissant présenter un vif intérêt. M. Berchon est chargé de les examiner et de préparer un rapport.

M. l'abbé Lafargue, curé de Toulenne, envoie quatre pièces de vers pour le concours de poésie; elles sont renvoyées à la Commission spéciale.

L'ordre du jour appelle le remplacement de M. Marionneau, vice-président démissionnaire.

M. le Dr Azam ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1886-1887.

Voici le résultat des scrutins successifs :

M. Th. Labat, vice-président; MM. Cuq et Berchon, secrétaires adjoints; M. Leo Drouyn, trésorier; M. Céleste, archiviste; MM. de Tréverret, Minier et de Coëffard, membres du Conseil.

En conséquence, le Bureau de l'Académie pour 1887 est ainsi composé :

MM. Azam, *Président;*
Th. Labat, *Vice-Président;*
Aurélien Vivie, *Secrétaire général;*
Cuq, Berchon, *Secrétaires adjoints;*
Leo Drouyn, *Trésorier;*
R. Céleste, *Archiviste;*
de Mégret de Belligny, de Tréverret, Minier, de Coëffard, *Membres du Conseil.*

L'Académie déclare ensuite la vacance du fauteuil de M. Royer.

M. Combes communique un sonnet intitulé : ***Palpitant,*** qui lui a été adressé par Mlle Léona Queyrouze, de la Nouvelle-Orléans. Il est chargé de transmettre à l'auteur les remerciements de l'Académie.

Le même membre donne lecture d'une pièce de poésie intitulée : ***Esperanza,*** qui respire les sentiments du plus pur et du plus chaleureux patriotisme. Cette lecture est suivie d'applaudissements, et le Président remercie M. Combes d'avoir bien voulu nous réserver la primeur d'une œuvre tombée de sa plume et où les beaux vers traduisent les plus nobles pensées.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Proceedings of the Royal Society, vol. XLI, 1886.
Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, 1886.
Société nationale d'encouragement au bien, 1886.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Loire, 1886.
Proceedings of the Royal Society, vol. XL, 1886.
Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1886.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1886.
Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 1886.
Société d'Émulation d'Abbeville, 1885.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1886.
Une gerbe de sonnets, par Raymond Vacher.
Bulletin de la propriété industrielle et commerciale, 21 janv.; 3, 10, 17, 24 juin; 1er, 8, 15, 22, 29 juillet; 5 et 12 août 1886.
Circulars of information of the bureau of education, 1885.
United States geological Survey, I.-V. Powel, director, 1885.
Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1885-86.
Le Bon Cultivateur, août et septembre 1886.
Revue historique du Maine, 1886.
Recueil de l'Académie du Tarn-et-Garonne, 1885.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Leo Drouyn, Charles Durand, Auguin, Saugeon, Denucé, A.-R. Céleste, Gaussens, Lespiault, de Mégret de Belligny, Dr Berchon, H. Minier, Dr Oré, Combes, Loquin.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1886.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Azam et Labat remercient les membres de l'Académie d'avoir bien voulu les élire à la vice-présidence pour cette année et pour l'année prochaine; ils emploieront tous leurs efforts à diriger les travaux de la Compagnie et afin de n'être pas au-dessous de leur tâche, ils prendront pour modèles leurs éminents prédécesseurs. Le président se réjouit de l'acceptation de MM. Azam et Labat et ne doute pas qu'ils sauront justifier la confiance de leurs collègues dans les postes d'honneur où ils sont appelés.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

L'Académie Léopoldino-Carolina des Naturalistes à Halle-sur-Saal propose un échange de publications. Cette demande est accueillie.

L'Académie des Sciences de New-York, qui revise sa liste d'échanges, demande à connaître les volumes de ses publications qui pourraient manquer à nos collections. Renvoyé à l'Archiviste.

L'Académie dei Lincei de Rome annonce qu'elle sus-

pendra, à partir de 1887, ses publications aux corps savants qui ont cessé leurs échanges avec elle.

Un recueil de poésies pour le concours de 1886 est renvoyé à la Commission spéciale.

La Société Ouralienne d'amateurs des Sciences naturelles communique le programme d'une ***Exposition scientifique et industrielle de la Sibérie et des monts Ourals,*** qui doit avoir lieu à Ékathérinebourg (Russie), du mois de mai au mois de septembre 1887.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts demande l'avis de l'Académie sur la meilleure date à donner aux réunions annuelles de la Sorbonne. Le Président fait connaître qu'il a informé le Ministre, au mois de juillet dernier, que les vacances de Pâques sont préférables pour ces réunions aux vacances de la Pentecôte. L'Académie approuve cette réponse et charge son Président d'en confirmer les termes au Ministre.

M. Gaspard Bellin, de Lyon, membre correspondant, communique divers travaux qu'il a publiés dans le journal *le Salut public*. Des remercîments lui seront adressés.

Le Secrétaire général donne la nomenclature des publications imprimées envoyées à l'Académie depuis sa dernière séance.

M. Berchon est chargé de faire un rapport sur les ***Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro,*** et M. de Castelnau d'Essenault, sur les ***Monogrammes du château de Candale.***

M. le Président, en rappelant à l'Académie que M. Lespiault a été, au mois de novembre dernier, nommé pour

trois ans doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux, et que M. le Dr Oré vient d'obtenir à l'Académie des Sciences de Paris un prix Montyon de 2,500 francs pour son ouvrage sur l'*Hygiène des Maternités*, propose de voter des félicitations à nos deux éminents collègues pour les honneurs si mérités qui leur sont advenus, et dont l'éclat ne peut que rejaillir sur la Compagnie. L'Académie, *à l'unanimité*, vote des félicitations à M. Lespiault et à M. le Dr Oré, et charge le Secrétaire général de leur en transmettre l'expression.

Une lettre par laquelle M. Hautreux pose sa candidature au titre de membre résidant, en remplacement de M. de Lacolonge, décédé, est renvoyée au Conseil d'administration, aux termes des statuts.

On passe à l'ordre du jour.

M. Vivie lit un apologue philosophique en vers intitulé : *l'Espérance et le Bonheur*. Cette lecture est accueillie par des applaudissements, et le Président félicite l'auteur au nom de l'Académie.

M. Gayon, en son nom et au nom de MM. Dupetit et Dubourg, fait hommage de deux notes intitulées : 1° *Sur un moyen nouveau d'empêcher les fermentations secondaires dans les fermentations alcooliques de l'industrie* (Gayon et Dupetit), et 2° *Sur la fermentation alcoolique de la dextrine et de l'amidon* (Gayon et Dubourg), présentées par leurs auteurs à l'Académie des Sciences.

Il fournit quelques explications sur les travaux contenus dans ces deux notes, et notamment sur les résultats avantageux que produirait l'application à l'industrie des succès obtenus dans le laboratoire, s'il était possible d'employer des antiseptiques aussi efficaces, mais plus

économiques que les sels de bismuth, pour accroître la richesse alcoolique.

Ces explications sont écoutées avec la plus grande faveur, et le Président remercie M. Gayon de son intéressante communication et de l'hommage à l'Académie des excellentes notes résumant ses importants travaux et ceux de ses collaborateurs.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Archivos do Museu national do Rio de Janeiro, 1885.
Journal de Médecine de Bordeaux, 19 décembre 1886.
Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1885-86.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1886.
Le Bon Cultivateur, 4 et 18 décembre 1886.
Bulletin de la Société scientifique de Draguignan, 1884-85.
Educational exhibits and conventions at the World's industrial and cotton centennial exposition New-Orléans, 1884-85.
Proceedings of the Royal Society, vol. XLI, 1885.
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1886.
Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, 1886.
Académie des Sciences de Besançon, 1886.
Bulletin de l'Association scientifique de France, 1886.
Les Monogrammes du château de Candale, à Doazit, par Émile Taillebois, 1886.
L'Alliance française, par M. de Montaugé.
Bulletin de la Société d'Apiculture de la Gironde, 1886.
Journal de Médecine de Bordeaux, 14 novembre 1886.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Dr Azam, H. Minier, Leo Drouyn, Saugeon, de Mégret de Belligny, A. Céleste, E. Cuq, Berchon, de Coëffard, Labat, Combes, Gayon, Oré.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, envoie le programme de ses concours pour les années 1887-1888.

M. H. du Bois-Halbran soumet à l'examen de la Compagnie une brochure intitulée : *Réformes sur l'orthographe de la langue française.*

M. de Tréverret est chargé de présenter un rapport.

M. le Maire de Bordeaux écrit la lettre suivante :

Bordeaux, 11 janvier 1887.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en adoptant le budget de 1887, le Conseil municipal a, sur la proposition de l'Administration, élevé de 2,000 fr. à 2,500 fr. la subvention annuelle accordée par la Ville à l'Académie de Bordeaux, afin de permettre le rétablissement des séances publiques.

Veuillez, etc.

Cette communication, qui réalise une demande formulée par notre ancien président, M. de Mégret de Belligny, et poursuivie par lui avec un dévouement que le succès a enfin couronné, est accueillie avec une vive satisfaction, et l'Académie charge son Président de trans-

mettre à l'Administration municipale de Bordeaux l'expression de ses plus sincères remerciements.

Mme Héléna Halada, d'Inspruck (Tyrol), envoie une de ses œuvres à l'Académie. Il sera ultérieurement statué sur cet envoi.

M. l'abbé Lelièvre soumet un livre intitulé : *Une nouvelle page au Martyrologe de 1793,* et demande à concourir aux prix décernés chaque année.

Une Commission composée de MM. l'abbé Gaussens, baron de Verneilh-Puyraseau et Céleste, est chargée de préparer un rapport.

Le Secrétaire général communique la liste des publications imprimées adressées à l'Académie depuis sa dernière séance.

On passe à l'ordre du jour.

Une Commission composée de MM. Labat, de Mégret de Belligny et Berchon, est chargée d'examiner les titres de M. Hautreux qui demande à être nommé membre résidant, en remplacement de M. de Lacolonge.

M. Leo Drouyn, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Louis Boué et Céleste, présente un rapport sur la candidature de M. Jules Andrieu, d'Agen, au titre de membre correspondant. Le vote est renvoyé à la prochaine séance.

M. Combes, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Brives-Cazes et Gouget, fait un rapport sur les volumes ci-après, présentés pour le concours d'histoire de 1886 : *Les Dessous de l'Histoire,* par M. Hovyn de Tranchère, et *Études sur la vie privée bayonnaise au*

commencement du XVIe siècle, par M. E. Ducéré. Le rapport est renvoyé à la Commission générale des concours.

M. Berchon dépose sur le bureau de l'Académie une épée et un poignard de l'époque de bronze, récemment trouvés dans les environs de Pauillac, et qui paraissent remonter à la plus belle époque de l'âge de bronze; il signale leur état de conservation parfaite et annonce qu'il fera prochainement un rapport sur ces deux remarquables spécimens de l'art ancien.

M. le Président informe la Compagnie que M. Céleste a été récemment nommé officier d'Académie, et lui adresse à l'occasion de cette distinction bien justifiée des félicitations auxquelles l'Académie s'associe tout entière. M. Céleste remercie le Président et ses collègues de leurs sympathiques félicitations.

M. le Président considère comme un devoir de rappeler à l'Académie la perte douloureuse qu'elle a faite durant les vacances dernières d'un de ses membres correspondants les plus distingués, M. Maxime Lalanne, l'aquafortiste qui brillait au premier rang dans la pléiade moderne des graveurs de l'École française. La suspension de nos séances ne lui avait pas permis de notifier plus tôt ce deuil à la Compagnie; mais notre honorable collègue, M. Ch. Marionneau, avait consacré dans la *Gironde littéraire* du 29 août 1886 quelques pages émues au souvenir du grand artiste, qui doit compter au nombre de nos gloires bordelaises, et il l'en remercie chaleureusement au nom de l'Académie.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Ouvrage du Comité des Travaux historiques, t. I, II, III, 1886.
Atti dell' Accademia Gioena di Scienze naturali in Catania, 1886.
Atti della Reale Accademia dei Lincei, anno 1885-1886.
Annales du Musée Guimet, t. XI et XII, 1886.
Étude sur le Moyen-Age, par Léopold Limayrac, 1885.
Bulletin de la propriété industrielle, 11 et 14 oct., nov. et déc. 1886.
Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou, 1886.
Report of the Commissioner of Agriculture, 1885.
Bulletin de la Société académique de Brest, 1886.
Journal de Médecine de Bordeaux, 2 et 9 janvier 1887.
Mémoires du Comité géologique de Russie, vol. III, nº 2.
Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, 1885.
Revue des travaux scientifiques, t. VI, nºs 8 et 9.
Bulletin de la propriété industrielle, 21 et 28 octobre 1886.
Journal des Savants, décembre 1886; janvier 1887.
Biblioteca nazionale centrale di Firenze, année 1886.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Dr Azam, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, A. Loquin. Labat, A. Céleste, de Coëffard, Saugeon, Ch. Marionneau, de Mégret de Belligny, Combes, Édouard Cuq, Gaussens, Gayon, Berchon.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault signale un deuil à la Compagnie, qui a perdu, dans le courant de janvier dernier, un de ses membres correspondants les plus distingués, M. A. Godin, instituteur à Guîtres.

Plusieurs fois lauréat de l'Académie pour ses volumes de poésies *les Folioles* et *les Promesses* et pour ses *Notices historiques* sur diverses communes de l'arrondissement

de Libourne. M. Godin, qui avait été élu membre correspondant en 1884, préparait une ***Histoire de Guîtres***. C'était un travailleur infatigable, un esprit cultivé, un homme de bien, dans toute l'acception du mot, et sa mort prématurée excite les plus vifs regrets au sein de la Compagnie, qui décide que l'expression en sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

M. Azam, vice-président, écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse des publications émanant de Sociétés savantes des États-Unis.

Un manuscrit portant l'épigraphe : ***Ce que disaient les grenouilles***, est renvoyé à la Commission de poésie.

La bibliothèque de Florence envoie le catalogue des publications italiennes reçues à titre de dépôt légal. Des remerciements seront adressés.

M. Gaspard Bellin, membre correspondant, communique un travail intitué : ***Un peu de statistique médicale***. Des remerciements lui seront transmis.

Le Secrétaire général fait ensuite connaître la liste des publications imprimées adressées à l'Académie depuis sa dernière séance.

M. Berchon est chargé de faire un rapport sur la ***Revue de Saintonge et d'Aunis***; M. Rayet, sur le ***Bulletin de l'Académie royale de Londres***; M. Labat, sur une brochure intitulée : *le Canal des Deux-Mers*.

Des remerciements sont adressés à M. Rayet pour son

très intéressant rapport intitulé : *Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde.*

On passe à l'ordre du jour.

M. le Président rappelle qu'aux termes des statuts l'Académie doit voter, dans sa séance de ce jour, sur la candidature de M. Jules Andrieu, au titre de membre correspondant. Il est procédé à un scrutin, et M. Andrieu est élu à l'unanimité.

M. de Mégret de Belligny lit une comédie de genre intitulée : *Dodoche*. Pendant trois actes, qui se passent à Bordeaux, à Biarritz et à Paris, les quiproquos les plus amusants se déroulent avec une verve charmante au milieu d'incidents imprévus, grâce à *Dodoche,* un loulou gâté par son maître, et dont les mésaventures causent un imbroglio comique. L'auteur le dénoue habilement au troisième acte par le mariage d'un cousin avec sa cousine. Quant à *Dodoche,* on le retrouve, enfin, mais il est empaillé! Le dialogue est vif et spirituel, les situations bien amenées, et l'œuvre, dans son ensemble, ne serait pas indigne de la scène du Palais-Royal.

Cette lecture est accueillie par des applaudissements et M. le Président adresse des remerciements à M. de Mégret de Belligny.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société de Borda, 1886.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1887.
Proceedings of the Academy of nat. Sciences of Philadelphia, 1886.
Bulletin of the California Academy of Sciences, septembre 1886.

Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 1885-86.
Bulletin de l'Association scientifique de France, novembre 1886.
Société d'Agriculture de l'Eure, novembre 1886.
Bulletin de l'Académie du Var, 1886.
Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1886.
Proceedings of the Royal Society, novembre 1886.
Société Académique de Nantes, 1886.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, janvier 1887.
Bulletin historique de l'Auvergne, 1886.
Société d'Agriculture de la Loire, octobre et novembre 1886.
Société d'Agriculture de France, novembre 1886.
Société d'Agriculture de la Basse-Alsace, décembre 1886.
Journal de Médecine de Bordeaux, nov. et déc. 1886; janv. 1887.
Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Bordeaux, 1886.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, A. Vivie, Combes, Leo Drouyn, de Mégret de Belligny, Berchon, Ch. Durand, A. Céleste, Labat, marquis de Castelnau d'Essenault, de Coëffard, Ch. Marionneau, Édouard Cuq, Gaussens, Rayet.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Valteau est admis à présenter à l'Académie une machine à écrire inventée par M. Hall, Américain. Il la fait fonctionner et fournit des explications sur son mécanisme à la fois simple et ingénieux. Le Président adresse des remerciements à M. Valteau.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

L'Académie des Sciences et Arts de Zagrabiae annonce la célébration dans son sein du centenaire de Roger J. Boskovié.

M. le Maire de Bordeaux communique le plan des locaux qui doivent être préparés à l'hôtel Fieffé, rue des Trois-Conils, pour y établir l'Académie, lors de l'installation de la Bibliothèque de la Ville dans les bâtiments de l'ancienne Manutention. Il prie la Compagnie de lui faire parvenir, s'il y a lieu, ses observations. Une Commission composée de MM. de Tréverret, président; Azam, vice-président, et Leo Drouyn, trésorier, est chargée de demander la communication du plan d'ensemble de l'agencement de l'hôtel Fieffé, et de présenter un rapport à l'Académie.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative à la onzième réunion annuelle des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à Paris en 1887, à l'époque des vacances de Pâques.

La Société des Sciences et Arts de Bayonne envoie un tableau de l'année météorologique 1885-1886.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts signalant l'utilité d'une description exacte de l'état administratif et économique de la France en 1789, et contenant un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de notre pays à cette époque de transformation, d'où est sortie la société moderne.

Programme littéraire et poétique du concours organisé à Aix pour la célébration du quatrième centenaire de la réunion de la Provence à la France.

Lettre de M. Lehman d'Arcachon, contenant un mémoire sur un hygromètre à torsion de son invention.

Sur la proposition d'un membre, l'Académie charge son Président d'écrire à M. G. Rayet, l'un de ses membres, pour lui exprimer la part sincère prise par la Com-

pagnie à son deuil de famille, à l'occasion de la mort de son frère, M. Olivier Rayet, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, l'un de nos savants les plus distingués, originaire de la Gironde, et qui s'était fait connaître par ses excursions archéologiques en Orient.

Le Secrétaire général donne la liste des publications imprimées reçues depuis la dernière séance.

On passe à l'ordre du jour.

M. Combes fait un rapport sur le ***Bulletin de la Société Philomathique vosgienne*** pour 1885-1886, et signale notamment un très intéressant article de M. Gaston Save sur la généalogie de notre grand poète Victor Hugo.

M. Berchon demande le renvoi à la prochaine séance de sa lecture sur la ***Revue de la Saintonge et de l'Aunis***.

M. Ch. Durand fait connaître que dans les fouilles qui ont eu lieu à l'ancienne Manutention, rue Mably, il a été découvert des substructions de nature à faire supposer que le périmètre de la ville de Bordeaux, à l'époque gallo-romaine, s'étendait plus loin que ne l'indique le plan d'Élie Vinet, et que ces substructions semblent confirmer les conjectures formulées à cet égard par divers écrivains et résumées par M. Camille de Mensignac, l'un de nos lauréats.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Observations pluviométriques, par M. Rayet, 1886.
Le Canal des Deux-Mers, par M. Couillard, 1887.
Bulletin de la propriété industrielle, 30 décembre 1886; 6, 13 et 20 janvier 1887.

Descriptions des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris, 1re et 2e parties.
Revue de l'histoire des religions, sept., oct., nov. et déc. 1886.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1885-86.
Bollettino delle publicazioni Italiane, febbraio 1887.
Mémoires de la Société nationale d'Agriculture de France, 1886.
Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian, 1884.
Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1885-1886.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, février 1887.
Journal de Médecine de Bordeaux, février 1887.
Rentrée des Facultés de Bordeaux, novembre 1887.
Proceedings of the Royal Society, novembre et décembre 1886.
Mémoires de la Société des Sciences de Liège, 1886.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, Dr Azam, de Mégret de Belligny, V. L.-Pordenave, Saugeon, Combes, de Coëffard, Ferchon, Gaussens, Dr Denucé, Charles Durand, Charles Marionneau.

SÉANCE DU 10 MARS 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault fait la communication suivante :

Le dernier courrier de La Réunion m'a apporté la triste nouvelle de la mort de M. Élie Pajot, membre correspondant de notre Compagnie, décédé à Saint-Denis le 31 janvier, et sa famille, à laquelle m'unissent des liens de parenté, m'a prié de vous en faire part.

M. E. Pajot était membre correspondant de l'Académie depuis 1879, et devait cet honneur à ses divers travaux sur son pays natal, en qualité d'historien, de littérateur et d'économiste.

Durant le cours de sa longue existence, ses études variées, ses voyages, ses fréquentes relations avec les hommes les plus marquants de la colonie, l'avaient mis en situation de

recueillir sur celle-ci de nombreux documents qu'il avait publiés sous le titre modeste de *Simples renseignements*, et dont l'ensemble constitue, de 1513 à 1815, une histoire de la Réunion à peu près complète, et bien supérieure, en exactitude des faits comme en intérêt, à toutes celles précédemment éditées.

Depuis sa nomination de membre correspondant, M. E. Pajot vous avait envoyé diverses communications, parmi lesquelles je rappellerai celle tout particulièrement intéressante qu'il vous adressa, en 1885, sur les essais de viticulture récemment entrepris dans la colonie par M. Pellagaud, et le don qu'il offrit à l'Académie, en 1881, de l'*Album de la Réunion*, important ouvrage de quatre volumes in-4°, illustré de planches nombreuses, publié à Saint-Denis, et qui, déposé aujourd'hui dans votre bibliothèque, a été l'objet d'un rapport spécial, sur les conclusions duquel vous avez adressé une lettre de remerciements à son donateur.

D'un esprit droit, investigateur et éclairé, M. E. Pajot, dans les fonctions publiques qu'il avait été appelé à remplir, s'était concilié, par les facultés brillantes de son intelligence comme par les précieuses qualités de son cœur, l'estime et l'affection de ses compatriotes. Aussi sa mort a-t-elle été, pour la colonie entière, la cause d'un deuil général.

L'Académie, à son tour, se montrera sensible à la perte qu'elle fait, en la personne de M. E. Pajot, d'un de ses membres correspondants les plus actifs et les plus méritants. Je lui demande donc de mentionner les regrets qu'elle éprouve de sa perte sur le procès-verbal de cette présente séance, et je la prie de vouloir bien transmettre à la veuve de notre confrère, Madame E. Pajot, l'expression de ses sentiments de condoléance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Au nom de la Commission chargée d'examiner le local proposé par M. le Maire de Bordeaux pour l'installation future de l'Académie à l'hôtel Fieffé, rue des Trois-Conils, M. le Président demande le renvoi de son rapport à une prochaine séance. — Adopté.

L'Académie décide qu'elle tiendra une séance publique,

le 24 mars courant, à huit heures et demie du soir, et fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de cette séance :

1° Discours de M. le Président;
2° Éloge de M. Vaucher, par M. Henry Brochon;
3° *Ultima verba,* poésie par M. H. Minier.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonçant que la 11e session des Sociétés savantes des départements, qui devait avoir lieu à Pâques, vient d'être reportée à la Pentecôte.

Un recueil de poésies, avec la devise : *Secret qui ne se dit pas*, est renvoyé à la Commission spéciale.

M. Dupré soumet au jugement de l'Académie divers travaux sur l'histoire de Bordeaux. — Renvoi à la Commission d'histoire.

Le Secrétaire général communique la liste des publications imprimées reçues depuis la dernière séance.

M. Berchon est chargé de faire un rapport sur les *Actes* de l'Académie de Saint-Louis-du-Missouri.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. de Mégret de Belligny et Labat, M. Berchon lit un rapport sur la candidature de M. Hautreux au titre de membre résidant, en remplacement de M. de Lacolonge, décédé.

Les conclusions sont prises en considération et renvoyées au Conseil, conformément à l'article 54 de nos statuts.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

I Codici Panciatichiani della Biblioteca nazionale centrale di Firenze, vol. I, fasc. 1, 2 3, 4, 5.

Contributions to meteorology, by Elias Leomis, 1887.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, 1886.

Bulletin de la Propriété industrielle, 17 janv.; 3, 10, 17 fév. 1887.

Journal de Médecine de Bordeaux, février 1887.

Bollettino delle publicazioni Italiane, février 1887.

Bulletin of the United States geological Survey, nos 30, 31, 32, 1886.

Proceedings of the American Philosophical Society, décembre 1886.

The Transactions of the Academy of Sciences of Saint-Louis, vol. IV, no 4, 1878-1886.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, A. Vivie, Azam, Leo Drouyn, H. Minier, Berchon, marquis de Castelnau d'Essenault, V. L.-Bordenave, Saugeon, L. de Coëffard, Céleste, Ch. Marionneau, Dr Denucé, de Mégret, Édouard Cuq, Combes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Un auditoire d'élite se presse dans la salle de l'Académie, trop étroite pour la solennité, et reflue jusque dans les salles d'attente.

Aux places réservées on remarque M. le Premier Président; M. le général en chef Cornat, commandant le 18e corps d'armée; M. le procureur général Alphandéry; MM. les présidents de chambre Beylot et Boulineau; et un grand nombre de fonctionnaires et de notabilités bordelaises parmi lesquelles on peut citer MM. Bourgade, ancien président de chambre à la Cour; Oudard, conseiller honoraire; Saignat et Vigneaux, professeurs à la

Faculté de droit; Peyrecave, bâtonnier de l'ordre des avocats; Hermitte, Guimard, Archaimbault, Descoubès, Roy de Clotte, Habasque, Bertin, Thomas, Chesneau, Bonnemaison, Duthil, Pourcin, Morice, avocats; Alauze et Larré, avoués honoraires; Rödel, juge suppléant; Dupons, Ducasse, Dubourg, avoués à la Cour; de Pelleport-Burète, ancien maire de Bordeaux; Émile Maurel, ancien président du Tribunal de commerce; le commandant Bonetti; le Directeur des contributions directes; le Président du Consistoire protestant; etc., etc.

La famille de M. Vaucher prend place aux premiers rangs.

Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, M. le Préfet de la Gironde, M. le Président de la Chambre de commerce, M. le Président du Tribunal de commerce, et d'autres invités, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et expriment leurs regrets à l'Académie.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. Alfred Daney, maire de Bordeaux, membre honoraire de l'Académie, siège à la droite du Président.

M. de Tréverret prend la parole et, dans un discours très applaudi, retrace à grands traits les travaux de l'Académie depuis sa création jusqu'à nos jours.

Il donne ensuite la parole à M. H. Brochon, qui prononce l'éloge de M. Vaucher.

Ce discours, remarquable à tous les points de vue, est accueilli par des salves réitérées d'applaudissements.

Puis M. Hippolyte Minier lit une poésie intitulée : *Ultima verba*, et cette lecture est couverte de bravos.

La séance est levée à dix heures.

Étaient présents :

MM. Henry Brochon, de Tréverret, J. Couraud, A. Vivie, de Mégret de Belligny, Alfred Daney, H. Minier, Ch. Marionneau, Dr Berchon, Labat, V. L.-Bordenave, A.-R. Céleste, Leo Drouyn, Combes, Louis Boué, Gaussens, Saugeon, Dr Azam.

SÉANCE DU 31 MARS 1887.

Présidence de M. AZAM, Vice-Président.

Les procès-verbaux des séances des 10 et 24 mars sont lus et adoptés.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Le Président du Collège des Sciences de l'Université impériale de Tokyo (Japon), demande à échanger les publications de cette Société avec les nôtres. Cette demande est accueillie.

M. Andrieux, d'Agen, récemment nommé membre correspondant, exprime ses sentiments de gratitude à l'Académie.

M. Groult, de Lisieux, adresse une notice intitulée : *Les collections de la section agricole des musées cantonaux,* qu'il a lue à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en avril 1886.

Une lettre de Mme Héléna Halada, d'Inspruck (Tyrol), est renvoyée au Conseil.

Circulaire de la Société Élisabeth-Thompson, de Stamfort (Connecticut), faisant connaître les allocations qu'elle a accordées à diverses publications.

Lettre de l'Académie dei Lincei, de Rome, réclamant l'envoi de nos *Actes*.

Lettre de M. Alexis de Chasteigner posant sa candidature au fauteuil vacant de M. Raulin. Une Commission composée de MM. Marionneau, Azam et Leo Drouyn, est chargée d'examiner les titres scientifiques et littéraires du candidat.

Le Secrétaire général donne ensuite la nomenclature des publications imprimées reçues depuis la dernière séance.

Une lettre de remerciements sera adressée à M. le Maire de Bordeaux pour l'envoi du volume intitulé : ***Inscriptions romaines de Bordeaux,*** par M. Camille Jullian, faisant partie de la publication des Archives municipales.

Sur la proposition de M. de Mégret de Belligny, l'Académie vote des félicitations à MM. Leo Drouyn, Charles Marionneau et Gouget, qui viennent d'être nommés : les deux premiers, membres non résidants; et le troisième, correspondant du Comité des beaux-arts près le Ministère de l'instruction publique.

On passe à l'ordre du jour.

Sur la rapport du Conseil, la candidature de M. Hautreux au fauteuil vacant de M. de Lacolonge est admise; le vote est renvoyé à la prochaine assemblée générale.

M. Azam lit des fragments importants d'une ***Étude sur le caractère dans la santé et dans la maladie.*** Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

La séance est levée à neuf heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Monographs of the United States geological Survey, vol. XI, 1885.

Report of the superintendent of the ho ast and geodesic Survey, june 1885.

Rapport sur l'exposition de pêche d'Arcachon, 1887.
Exposition de pêche d'Arcachon, 1866.
Société Scientifique d'Arcachon, 1863-66-67-68-70-75-86-87.
Bulletin du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, 1887.
Memoirs of the litterature Colleges imperial University of Japon, n° 1, 1887.
Bulletin de la Société de Borda, Dax, 1887.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1887.
Transaction of the Connecticut Academy, vol. VII, 1886.
Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1886.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Loire, décembre 1886; janvier 1887.
Bollettino delle publicazioni Italiane, 15 marzo 1887.
Bulletin de la Propriété industrielle, 24 fév.; 3, 10 et 17 mars 1887.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, 13 mars 1887.
Mémoires de l'Académie de Lyon, 1886.
Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1886.

Étaient présents :

MM. Dr Azam, Leo Drouyn, Aurélien Vivie, Dr Denucé, de Mégret, A. Céleste, H. Minier, Ch. Marionneau, L. de Coëffard, Ch. Durand, E. Berchon.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Avis du décès de M. Pajot, de l'île de la Réunion, membre correspondant de l'Académie.

Avis du décès de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut.

La Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie, à

Odessa, demande à échanger ses publications avec celles de l'Académie. Cette demande est accueillie.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts relative à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 31 mai prochain.

Lettre de M. Camille Jullian posant sa candidature à l'un des fauteuils vacants de l'Académie. Une Commission composée de MM. R. Dezeimeris, Leo Drouyn et Cuq, est chargée d'examiner les titres scientifiques et littéraires du candidat.

Le Secrétaire général offre à l'Académie, au nom de M. Léon Busquet, des exemplaires d'une brochure intitulée : *Le Chemin de fer à navires de Pauillac à la Méditerranée.* M. Labat est chargé d'examiner ce travail et d'en rendre compte à l'Académie.

Cinq notices de M. Dupré sont renvoyées à la Commission d'histoire.

Le Secrétaire général fait connaître la nomenclature des publications imprimées reçues depuis la dernière séance.

M. Gayon est chargé de présenter un rapport sur le *Journal du Collège des mines de l'Université impériale du Japon,* et M. Cuq sur le volume intitulé : *Sarcophages chrétiens de la Gaule,* dont M. le Ministre de l'instruction publique a fait don à l'Académie.

Sur la proposition de M. Dezeimeris, la Compagnie souscrit à trois exemplaires de l'*Histoire de la ville et du canton de Guitres,* par M. Godin, ancien membre correspondant.

M. de Tréverret, au nom d'une Commission composée

avec lui de MM. Azam et Leo Drouyn, lit un rapport sur le local futur de l'Académie à l'hôtel Fieffé, rue des Trois-Conils. Après discussion, M. Durand est chargé de prendre des renseignements complémentaires, et la décision est renvoyée à une prochaine séance.

Il est procédé à un scrutin sur la candidature de M. Hautreux au fauteuil vacant de M. de Lacolonge. M. Hautreux ayant réuni la majorité des suffrages est proclamé membre résidant.

Au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Azam et Leo Drouyn, M. Ch. Marionneau présente un rapport sur les titres scientifiques et littéraires de M. de Chasteigner, candidat au fauteuil vacant de M. Raulin. Les conclusions favorables sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

M. Azam continue la lecture de son ***Étude sur le caractère dans l'état de santé et dans l'état de maladie.***

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin des Bibliothèques et des Archives, 1886.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, 1885.
Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 1886.
Revue des travaux scientifiques, 1886.
Bulletin de la Société des Naturalistes de Moscou, 1886.
Mémoires de l'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand, 1885.
Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, 1887.
Bulletin de la Société d'Agriculture de France, 1887.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1887.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, avril 1887.
Journal de Médecine de Bordeaux, 27 mars et 3 avril 1887.
Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 1886
Société des Sciences de la Basse-Alsace, 1887

Les Sarcophages chrétiens de la Gaule, par Edmond Blant, 1886.
Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, 1884-85-86-87.
Revue de Bretagne et de Vendée, 1886.
Annuaire économique de Bordeaux, 1887.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Aurélien Vivie, Leo Drouyn, marquis de Castelnau d'Essenault, Ch. Marionneau, E. Berchon, Dr Denucé, R. Dezeimeris, Gouget, de Mégret, Gaussens, Saugeon, Labat, Céleste, Combes, baron de Verneilh, Édouard Cuq, Ch. Durand, Dr Azam, Gayon.

SÉANCE DU 12 MAI 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr Oré obtient la parole sur le procès-verbal. Il fait remarquer que, contrairement aux statuts et par suite d'une erreur, sans aucun doute, l'ordre du jour de la séance du 28 avril dernier, consigné sur les convocations adressées aux membres de l'Académie, ne contenait pas l'indication : 1° du vote sur la candidature de M. Hautreux au titre de membre résidant; 2° de la lecture du rapport de M. Marionneau sur la candidature de M. de Chasteigner; que cette omission a pour conséquence à ses yeux d'entacher de nullité les votes qui sont intervenus dans cette circonstance, et qu'il en demande purement et simplement l'annulation, afin qu'il soit procédé à un nouveau vote sur l'élection de M. Hautreux et sur les conclusions du rapport de M. Marionneau, après l'accomplissement des formalités réglementaires.

M. Brochon appuie cette proposition.

Après une discussion à laquelle prennent part le Président, le Secrétaire général, M. Berchon, et quelques autres membres, il est décidé qu'il sera procédé à un scrutin. M. Berchon demande la division, qui est déclarée de droit.

M. le Président met aux voix la première partie des conclusions relatives à l'élection de M. Hautreux.

Cette élection est maintenue à la majorité des suffrages.

M. le Président met ensuite aux voix la deuxième partie des conclusions relative à la lecture du rapport de M. Marionneau sur la candidature de M. de Chasteigner.

Il est décidé, à la majorité, qu'une nouvelle lecture de ce rapport aura lieu à l'une des prochaines séances, où il aura été mis préalablement à l'ordre du jour.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, contenant le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1887.

Lettre de M. Toulouze offrant un exemplaire de son livre *la Vie à Bordeaux,* et sollicitant une récompense par application de l'article 48 des statuts. Une Commission composée de MM. Minier, de Verneilh et Vivie, est chargée de présenter un rapport.

M. Lehman, d'Arcachon, soumet au jugement de l'Académie un hygromètre à torsion dont il est l'inventeur. L'examen de cet instrument est renvoyé à une Commission composée de MM. Lespiault, Rayet et Gayon.

M. Salles soumet à l'appréciation de l'Académie des tablettes en verre inaltérable de son invention, destinées

à remplacer dans les écoles les ardoises actuellement en usage. L'Académie, s'en rapportant à l'approbation que M. Salles a reçue de M. le Maire de Bordeaux, lui vote des remerciements.

Le Secrétaire général fait connaître la liste des publications imprimées reçues depuis la précédente séance.

On passe à l'ordre du jour.

M. de Tréverret lit un rapport sur le futur local de l'Académie à l'hôtel Fieffé, rue des Trois-Conils. Après observations de M. Loquin, et renseignements fournis par MM. Leo Drouyn et Ch. Durand, les conclusions sont adoptées et le Président est chargé de faire connaître la délibération de la Compagnie à M. le Maire de Bordeaux.

M. Gaussens, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. de Verneilh et Céleste, présente un rapport sur le livre de M. l'abbé Lelièvre intitulé : *Une Nouvelle Page au martyrologe de 1793*, et propose d'accorder à l'auteur une médaille d'argent. Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission des récompenses.

M. Berchon rend compte de sa participation au Congrès de la Société française pour l'avancement des sciences, tenu à Nancy en août 1886. Le Président le remercie de son intéressante communication.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue du Droit et des Sciences politiques, janvier 1887.
Journal of the Asiatic Society of Bengal, 1886.
Revue de Saintonge et d'Aunis, avril 1887.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, 1885.
Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Bordeaux, 1886.
The Pharmaceutical Journal and Transaction, 7 may 1887.
Revue de la Société des Études historiques, 1886.
Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, 1886.
Le Chemin de fer à navires, par Léon Busquet, 1887.
Notice sur le Fungivore, par Lejourdan, 1887.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1887.
L'Orosi giornal di chimica farmacia e scienze affini publicato dell' Associazione Florentina, april 1887.
Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, 1886.
Gazette des Sciences médicales, 13 fév.; 20 mars, 27 mars; 10, 17, 24 avril; 1er mai 1887.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, H. Minier, marquis de Castelnau d'Essenault, Céleste, Labat, Berchon, Aurélien Vivie, Ch. Durand, H. Brochon, A. Loquin, Leo Drouyn, baron de Verneilh, Ch. Marionneau, Denucé, E. Gaussens, Édouard Cuq, Combes, Paul Dupuy, Gayon.

SÉANCE DU 26 MAI 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Lettre de M. le Directeur des Domaines demandant si les archives de l'Académie contiennent des titres, plans et autres documents utiles à consulter pour établir les droits de l'État à la propriété de tout ou partie de l'hôtel de Jean-Jacques Bel. Après renseignements, fournis par l'Archiviste, le Président est chargé de répondre dans un sens négatif à l'Administration des Domaines.

M. Paul Auvard offre à l'Académie quelques fragments

en épreuves d'un ouvrage qu'il fait imprimer. Renvoyé à l'Archiviste.

M. Salles soumet à l'appréciation de la Compagnie un nouveau système de barême. Une Commission, composée de MM. Lespiault, Rayet et Labat, est chargée d'examiner ce travail et de présenter un rapport.

M. Dupré fait hommage de trois brochures imprimées, relatives à des sujets d'histoire locale. Des remerciements lui seront adressés.

M. Paul Dupuy présente les excuses de M. Labraque-Bordenave, qui ne peut assister à la séance de ce soir.

Il est donné connaissance des publications imprimées reçues depuis la dernière séance.

On passe à l'ordre du jour.

M. Ch. Marionneau, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Leo Drouyn et de Verneilh, présente un rapport sur la candidature de M. de Chasteigner au titre de membre résidant. Les conclusions favorables en sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

Le Secrétaire général fait part à l'Académie du deuil récent éprouvé par M. Auguin, l'un de ses membres, qui a eu la douleur de perdre sa sœur, artiste aussi distinguée par ses qualités que par ses talents, et il propose à la Compagnie d'adresser à M. Auguin ses plus sympathiques condoléances. Cette proposition est accueillie à l'unanimité, et le Secrétaire général est prié d'en informer notre collègue.

Après discussion, l'Académie fixe au 7 juillet prochain sa séance publique pour la distribution des récompenses.

Sur la proposition de M. de Mégret de Belligny, le

Président est prié de demander à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts où en est l'affaire relative au décret d'acceptation par l'Académie du legs de M. Cardoze pour la fondation d'un prix, en faveur de l'instituteur primaire le plus méritant du département.

M. Labat fait ensuite un rapport verbal sur deux brochures renvoyées à son examen, intitulées : la première, *Canal maritime de l'Océan à la Méditerranée*, et la seconde, *Chemin de fer à navires de Pauillac à la Méditerranée;* il exprime l'avis que les publications dont il s'agit et qui ne sont accompagnées ni de plans et devis, ni d'indications complètes des voies et moyens, constituent des vœux bien plutôt que des projets sérieusement étudiés et que, par suite, l'Académie ne lui paraît pas avoir, quant à présent, une opinion à formuler. Il propose en conséquence de déposer les brochures aux archives et d'adresser des remerciements à leurs auteurs. Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin du Comité géologique de Saint-Pétersbourg, nos 2, 3, 4, 5, 9 et 10, 1886.
Bulletin de la Société des Sciences de Rouen, 1886.
Bulletin de la Société Philomathique vosgienne, 1886-87.
Flora Chersonensis, vol. II, 1882.
Académie des Jeux floraux.
Travaux de la Société centrale d'Agriculture, 1887.
Société d'Agriculture de la Loire, 1887.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, mai 1887.
Bulletin de la Propriété industrielle, 5 et 12 mai 1887.
Report of the Commissionner of Education for the year 1884-85.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Saugeon, Dr Denucé, de Mégret, E. Gaussens, baron de Verneilh, A. Vivie, Ch. Durand, Labat, Ch. Marionneau, R. Dezeimeris, Henry Brochon, Gayon, Édouard Cuq, Paul Dupuy, marquis de Castelnau d'Essenault, Leo Drouyn, Combes, A.-R. Céleste.

SÉANCE DU 9 JUIN 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Auguin remercie l'Académie des sentiments qu'elle a bien voulu lui faire exprimer à l'occasion de la mort de sa sœur, Mlle Augustine Auguin, dont le talent avait été apprécié, dans les termes les plus flatteurs, par le grand peintre Corot.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts demandant la liste des manuscrits possédés par l'Académie. Renvoyé à l'Archiviste.

Programmes des concours ouverts par les Académies d'Amsterdam et de Nîmes, pour l'année 1888.

Lettre de M. Auvard contenant des fragments en épreuves d'un travail en préparation.

Lettres de MM. Communay et Alis envoyant pour nos concours : le premier, deux volumes intitulés : *L'Ormée* et *le Parlement de Bordeaux;* le second, un volume intitulé : *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin, près Marmande.*

Après discussion et considérant l'époque tardive à

laquelle lui sont arrivés ces importants travaux, l'Académie en renvoie l'examen à l'année prochaine.

M. Jules Serret, membre correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *le Moulin de Lavardac*. Des remerciements lui seront adressés.

Il est ensuite procédé à la réception de M. Hautreux, élu membre résidant.

Le récipiendaire est introduit par MM. de Mégret de Belligny et Berchon, et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

En m'admettant dans votre illustre Compagnie, vous me faites un bien grand honneur, dont je me sens véritablement indigne et que je ne puis espérer justifier.

Les quelques études que j'ai poursuivies, sur la physique de la mer, sur la météorologie et sur le régime de la Gironde, étaient bien naturelles pour un marin qui a été amené à se fixer sur les bords de ce grand fleuve par les chances de sa carrière et par le charme de cette belle et noble cité. Vous voulez bien m'accueillir au milieu de vous, Messieurs, c'est une adoption nouvelle dont je suis profondément touché, et pour laquelle je vous exprime ma bien vive reconnaissance.

Je dois cette haute distinction à la bienveillance excessive des membres de l'Académie que vous avez désignés pour examiner les études bien incomplètes que j'ai soumis à votre jugement, et pour qui le titre de marin était une première recommandation.

L'un d'eux, ingénieur éminent, a doté votre port d'un merveilleux engin de réparation pour navires; son esprit chercheur a su arracher, aux sables de la Gironde, les carcasses des bâtiments naufragés qui formaient écueils pour la navigation; avec sa connaissance si complète du régime de notre rivière, il a pu se montrer indulgent pour des travaux d'aussi faible valeur que les miens.

Je dois surtout cet accueil favorable à l'appui tout amical de mes deux parrains :

Le premier, dont vous connaissez les productions littéraires si pleines d'esprit et de fine analyse, vous a dépeint, lors de sa réception à l'Académie, combien le commerce maritime et le travail des échanges se lient à l'expansion de la civilisation, au culte des lettres, des arts et des sciences; il vous a fait voir que partout, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, l'amour du beau, sous toutes les formes, se développait parallèlement à la puissance commerciale des nations. Le commerce et les arts suivaient la même progression ascendante. Comme exemples il vous a montré Tyr et Carthage, Athènes et Corinthe; Rome ne devenant artiste qu'après avoir fermé les portes du temple de Janus et accaparé le commerce du monde; puis, après des siècles de barbarie, l'initiative individuelle suscitant ces marchands sublimes : Jacques Cœur, Christophe Colomb, qui relèvent leur patrie en lui donnant des mondes.

Au moyen âge, ces cités commerciales si petites de territoire, mais si puissantes par leurs flottes, Venise et Gênes, qui ont rapporté en Occident les traditions artistiques de l'Orient et préparé la renaissance des lettres et des arts; n'a-t-on pas vu, dans les temps modernes, le Portugal, l'Espagne donnant Camoëns, Cervantès, Velasquez et Murillo, après avoir conquis le Nouveau-Monde et les Indes?

En France même, notre grand siècle n'a-t-il pas coïncidé avec l'époque où notre empire colonial s'étendait au Canada, à la Louisiane, à Saint-Domingue, à l'Hindoustan? Comment, en voyant tous ces faits, ne pas encourager ces vastes entreprises d'extension coloniale qui se produisent sous nos yeux, et qui sont poursuivies par toutes les nations maritimes du vieux monde. Noble émulation faite pour conquérir à la civilisation ces millions d'êtres humains réduits à la plus dure des servitudes par un état social barbare.

Quant à mon second parrain, c'est certainement au lien qui unit tous les membres de la grande famille maritime, c'est à l'esprit de corps que nous conservons si pieusement parmi nous, que je dois l'appréciation si favorable, si amicale, dirai-je, de votre savant rapporteur. C'est lui qui a été

l'un des promoteurs du mouvement considérable d'études sur les fonds de la mer; études qui ont amené les gouvernements à organiser les expéditions mémorables du *Porcupine*, du *Challenger*, de la *Gazelle*, du *Drake* et du *Talisman*. Cette dernière surtout, toute à la gloire de la France, a révélé que la vie existait à toutes les profondeurs dans les océans; elle a montré les transformations étonnantes de la matière animale et minérale sous les énormes pressions de 500 à 600 kilogrammes par centimètre carré; elle a appris qu'il existe des poissons et des mollusques qui vivent, au milieu de ténèbres absolues, par des profondeurs de 5,000 à 6,000 mètres, tous animaux carnassiers ne vivant que de chasse, et qui poursuivent leur proie à l'aide d'appareils phosphorescents qui éclairent ces abîmes obscurs; elle a signalé ces éponges fabriquant le cristal de roche, cette adaptation étonnante des poissons aux changements de pression du milieu qu'ils habitent; enfin la vie, sous mille formes, répandue à flots dans tous les océans, depuis le fond de l'abîme jusqu'à la surface des mers, et, selon l'expression de Michelet : « tout un monde vivant qui monte des profondeurs à la surface, suivant l'attrait de la chaleur, du désir, de la lumière. »

C'est à la suite de tous ces travaux que j'ai poursuivi des études analogues et voulu glaner dans ce vaste champ ouvert aux hommes de bonne volonté. C'est l'indulgence qui a accueilli mes efforts, ce sont les encouragements qui m'ont été prodigués, qui m'ont donné l'audace de désirer être admis dans la Compagnie de maîtres dont les recherches parcourent le cycle immense de toutes les connaissances humaines.

Permettez-moi donc, Messieurs, de vous témoigner toute ma reconnaissance pour votre bienveillant accueil.

M. le Président lui répond en ces termes :

MONSIEUR,

L'Académie se félicite vivement que les vicissitudes de votre honorable carrière vous aient amené à Bordeaux, et

que de nombreuses amitiés vous y aient retenu. Vos recherches et vos études, particulièrement consacrées à notre port, et surtout les longues années durant lesquelles vous en avez dirigé les mouvements, ont créé à cette ville des obligations envers vous; obligations que nous acquittons en partie quand nous vous appelons à siéger dans une Compagnie depuis si longtemps occupée des intérêts variés de la région. En vous joignant à vos deux parrains et au rapporteur de votre candidature, vous formerez parmi nous comme une petite commission de la marine, capable de juger les œuvres ou les projets qui tendent à augmenter notre prospérité maritime, et peut-être à déplacer, en notre faveur, l'axe du commerce et de la navigation.

Que de curiosité, que de richesses, que de gloire sont en jeu dans tout ce qui touche à l'étude de la mer! Cette vie, qui se cache et fourmille sous les eaux, et que vous venez de résumer et de peindre en termes si précis et si expressifs, avait jadis attiré l'attention des poètes. Selon eux, elle remplissait les grottes de cristal où Neptune tenait sa cour, où les Néréides écoutaient, dans les jours de calme, le récit des amours des dieux, et où les monstres marins venaient, en bondissant, rendre hommage à leur divin roi. Plus tard, Schiller, dans sa ballade du *Plongeur,* eut la sagesse de ne point ressusciter les dieux défunts et de se borner à nous faire sentir l'horreur dont l'homme est saisi quand il descend, comme autrefois, seul et désarmé, sans provision d'air ni de lumière, parmi ces êtres aux mille bouches, aux mille trompes, qui ne connaissent que la faim et jamais la pitié. C'était à la fois vrai et terrible. Mais il faut à la science plus d'exactitude encore, et une attention aussi multiple que les phénomènes innombrables étudiés par elle. Tout a droit à son intérêt, le grain de sable comme la baleine, et à propos de tout mille questions s'élèvent. Chaque goutte d'eau qu'elle pèse, qu'elle analyse, dont elle évalue la température, où elle regarde s'agiter la vie et ses germes, peut l'acheminer à la révélation des plus grandes lois. L'abîme, insensiblement, laisse tomber ses voiles; l'homme, dont il espérait se jouer à sa surface, l'observe et le conquiert dans ses profondeurs. Et qu'il est beau de voir le marin mettant un indomptable courage au

service des plus patientes investigations! Rien ne le rebute, comme rien ne l'effraie; les déceptions mêmes ne lui font jamais regretter sa peine : où je n'ai rien trouvé, dit-il, mes successeurs trouveront peut-être quelque chose un jour; en attendant, je leur lègue l'histoire de mes recherches; ils verront s'il y a mieux à faire que je n'ai fait; aidés par mes découvertes, ils les compléteront; instruits par mes insuccès, ils les répareront, et de mon travail rien ne sera perdu.

Vous nous avez raconté, Monsieur, quelques épisodes de ces explorations, le plus souvent fructueuses et triomphantes; vous nous en raconterez d'autres, nous l'espérons bien, et recueillant vos souvenirs de différentes époques, vous nous montrerez dans l'âme du marin l'émotion humaine et patriotique jointe au labeur obstiné du savant. Oui, vous avez raison, un Français est fier de songer que le nom, la langue, la civilisation de son pays, ont été portés en tant de lieux divers; que nos colons ont eu beau changer de lois, ils sont restés Français de mœurs et de sympathies; ils parlent et écrivent notre idiome, remportent des palmes dans nos académies, et prouvent que, pour aimer à jamais la France, il leur suffit, même sans haïr leurs nouveaux maîtres, d'être jadis sortis de son sein. Les colonies que nous avons conservées, celles que nous conquérons en ce moment même et celles qui ne sont plus, hélas! que des colonies spirituelles, nous ont été données et nous le sont encore par des marins et des soldats vaillants. Mais, aujourd'hui, les marins et les soldats savants, à qui la science n'a rien enlevé de leur courage, doivent, ce me semble, diriger notre ambition, nous apprendre quelles sont, parmi les terres lointaines, celles qui promettent de mieux payer le sang et l'or que nous leur prodiguons, celles qui vaudront bientôt plus qu'elles n'auront coûté; et comment, une fois unies à notre empire, nous serons le plus sûrs de les conserver pour nous seuls. Bien placer nos efforts, tel doit être notre but, et rien n'empêche que, sur ce point, les héros de la France, toujours prêts à lui obéir, soient en même temps capables de l'éclairer. La science et le courage s'unissent aisément; vous nous le prouvez, Monsieur, et votre éminent prédécesseur, soldat et savant émérite, nous en avait déjà donné la conviction.

M. Ordinaire de Lacolonge, dont vous sauriez mieux que moi retracer la vie et les œuvres, travaillait constamment pour l'Académie, embrassait plusieurs branches diverses de connaissances, et se plaisait à nous parler de ce qu'il savait. Comme lui, vous savez beaucoup, et vous avez vu davantage; comme lui, vous jouissez de votre retraite; faites-nous, comme lui, une bonne part dans vos loisirs.

Et maintenant, prenez place parmi nous, cher collègue; vous êtes le bienvenu dans l'Académie.

Des applaudissements accueillent ces discours, et, selon l'usage, M. Hautreux prend place à la gauche du Président.

M. de Tréverret fait connaître les démarches auxquelles il s'est livré au sujet du legs de M. Cardoze. Après visite au Rectorat et à la Préfecture, il a appris que le testament de M. Cardoze contenait de nombreux legs en faveur d'institutions ou d'établissements charitables de la ville; que la procédure administrative, prescrite par les lois, se poursuivait activement, mais qu'elle serait probablement assez longue, attendu la multiplicité des legs faits par le testateur; qu'il n'était pas possible d'en détacher celui intéressant l'Académie, et qu'il fallait nécessairement attendre le décret *unique* qui doit statuer sur toutes les libéralités de M. Cardoze.

Le Président, se conformant aux traditions de la Compagnie, lit le discours qu'il a prononcé sur la tombe de notre excellent et regretté collègue, M. L. de Coëffard.

Ce discours est ainsi conçu :

MESSIEURS,

Celui que nous venons de conduire au lieu de son dernier repos assistait, il y a six jours, à une séance de notre Académie, où rien ne nous laissait pressentir sa fin prochaine. Avant-hier même, tenant l'ébauchoir et achevant le buste d'un de ses amis et collègues (le docteur Berchon), il se pré-

parait à le lui faire voir terminé, lorsqu'il tomba frappé d'un coup soudain; quelques instants après, la maladie de cœur dont il souffrait depuis deux ans sans se plaindre et sans interrompre ses travaux, l'enlevait pour toujours à notre affection. Nous ne sommes pas encore revenus de notre surprise, et jamais nous ne cesserons de le regretter.

Sa vie, très calme, dépourvue d'incidents, s'est écoulée presque tout entière dans sa province. Né près d'ici, à Arveyres, le 24 octobre 1818, et appartenant à une ancienne famille, Louis-André de Coëffard de Mazerolles fit ses études classiques au collège de Pons, où il eut pour condisciples le grand peintre Bouguereau et ce collègue dont le buste fut sa dernière œuvre. Les leçons de M. Maggesi, secondant en lui une irrésistible vocation, l'aidèrent à devenir un sculpteur éminent, à qui ne manquèrent ni les procédés ni la science. Il vit la capitale, comme tout artiste français doit la voir; mais il y séjourna très peu, et ne fut point tenté de se jeter dans la mêlée, où tant de compétitions ardentes troublent plus d'existences peut-être qu'elles ne parviennent à enfanter de talents. Il connut le mouvement moderne de la sculpture, et il en prit ce qui convenait à sa nature paisible, respectueuse des grandes traditions, plus désireuse de concilier le réel et l'idéal que de sacrifier brutalement l'un à l'autre.

Il vécut parmi nous, travailla pour sa ville, et eut le droit de dire que, grâce à lui et à quelques-uns de ses émules, Bordeaux n'en était plus réduit, comme dans le dernier siècle, à faire orner ses places et ses monuments par des étrangers. Il en eut le droit, mais il ne l'a pas dit, sans doute; il avait pour cela trop peu d'orgueil; ou, s'il l'a dit, c'est en parlant des autres et en s'oubliant lui-même.

Mais qui pourrait, à Bordeaux, l'oublier? Chaque monument nous rappelle son nom et son œuvre. Le passant le moins attentif sent son regard captivé, de près ou de loin, par quelques-unes des sculptures qu'il nous laisse. Au pavillon nord de la Bourse, ce géant qui représente l'océan Atlantique, et cette femme, gracieuse et forte comme la Méditerranée qu'elle symbolise; aux Facultés, ce groupe qui lui valut les palmes universitaires, récompense modeste comme lui, mais non assez éclatante à notre gré; aux

Sourdes-Muettes, la statue de l'abbé de L'Épée, élevée au-dessus de l'arceau et qui exprime si bien l'étude et la bienfaisance; ailleurs, une nymphe, en sa nudité virginale, épanchant d'une urne ciselée les eaux de la source Fondaudège; la muse Euterpe, souriante et légère, au-dessus des colonnes du Grand-Théâtre; une statue colossale en pierre, sur un contrefort de Saint-Michel; trois bas-reliefs et sept statues de pierre, les unes recueillies, les autres en extase, dans l'église des Carmes; une statue de l'abbé Lacombe, très étudiée et noblement expressive, dans la chapelle du Petit-Séminaire; deux cariatides à l'entrée de la Maison Universelle; un Chemin de croix dans l'église de Talence, formant dix-neuf scènes émouvantes, pleines de personnages et jamais confuses; le buste de Bastiat, à la Chambre de commerce; celui de l'archéologue Félix de Verneilh, au musée de Périgueux; celui du vaillant Carayon-Latour; d'autres bustes très ressemblants et qui sont toujours des œuvres d'art; une chasse au lion, divers groupes et statuettes en terre cuite; tout cela, sur nos quais, dans nos rues, dans nos temples, dans nos palais, dans nos lieux de réunion, de plaisir, de commerce, dans des châteaux enfin ou des maisons particulières, révèle le talent de Coëffard, si consciencieux, si chaste, si divers, auquel nul sentiment humain n'est étranger, si ce n'est ceux qui font peu d'honneur à l'homme et que l'on a raison, pour ce motif, de taire aux autres et de réprimer en soi.

Cher artiste, vous parliez bien peu de vous-même, mais Bordeaux parlera longtemps de vous. Vous vous êtes défié de vos forces, peut-être à l'excès; mais Bordeaux, avec grande confiance et grand orgueil, montrera à ses enfants, à ses visiteurs, tout ce que vous avez créé pour lui. Cher collègue, au mois de juin 1878, lorsqu'après avoir été notre lauréat, vous avez pris enfin votre place parmi nous, vous nous avez remercié (je cite vos propres paroles) « de tendre la main à l'artiste lassé de sa route ardue, de ranimer son ardeur pour l'étude et pour le travail ». Ah! que nous sommes heureux d'avoir pu vous faire ce bien, mais tristes de vous avoir, malgré tout, perdu trop tôt! Et s'il est vrai que notre sympathie vous ait quelquefois donné courage, comme vous

nous en avez largement récompensés en nous faisant sentir, par votre seule présence, tout le charme de la douceur et de la modestie !

Adieu ici-bas, cher collègue, adieu !

M. Gayon, en son nom et au nom de Millardet, l'un de nos lauréats, fait hommage à l'Académie de deux brochures intitulées : *Recherches et observations sur le traitement du mildiou.* Des remerciements lui sont adressés.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur la candidature de M. de Chasteigner au titre de membre résidant.

Il est immédiatement procédé à ce scrutin.

M. de Chasteigner ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant.

M. Brochon fait un rapport verbal sur le livre de M. Jules Serret, membre correspondant, intitulé : *Les sénéchaux, préfets et magistrats municipaux d'Agen, de 1222 à 1885.* Après avoir cité de nombreux passages du livre, le rapporteur, tout en constatant l'importance des recherches, fait remarquer que l'auteur a omis d'indiquer la source des renseignements qu'il donne; que son travail, si consciencieux qu'il puisse être, perd ainsi de sa valeur historique, et qu'il appartient dès lors à la Compagnie d'apprécier s'il réunit les conditions exigées pour obtenir une récompense.

Après discussion, considérant, ainsi que le lui a appris M. Labat qui a donné connaissance d'une lettre de M. J. Serret, que l'Académie des Jeux floraux de Toulouse vient de décerner à l'auteur, pour le livre dont il s'agit, une médaille d'or, l'Académie de Bordeaux, heureuse de cette distinction, vote des félicitations et des remerciements à M. Jules Serret, et tout en regrettant l'omission dans son travail de l'indication des sources où il en a puisé les

éléments, elle décide le dépôt, dans sa bibliothèque, d'une publication qui intéresse surtout les familles de l'Agenais.

M. Leo Drouyn donne lecture du rapport préparé par M. R. Dezeimeris, de concert avec lui et M. Cuq, sur la candidature de M. Jullian au titre de membre résidant. Les conclusions favorables du rapport sont prises en considération et renvoyées au Conseil.

Une Commission composée du Président, du Secrétaire général et de M. Leo Drouyn, est chargée de préparer le programme des récompenses pour l'année 1887.

M. de Castelnau d'Essenault, au nom de la Commission d'archéologie (prix La Grange), fait un rapport sur un manuscrit de M. Ducéré intitulé : *Recherches sur l'histoire archéologique et topographique du vieux Bayonne;* tout en rendant justice aux consciencieuses recherches faites par l'auteur, le rapport exprime l'avis que le travail de M. Ducéré ne remplit pas les conditions du concours La Grange, et que par suite il n'y a pas lieu d'accorder le prix. Ces conclusions sont adoptées.

M. Berchon fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *L'Archéologie au Congrès tenu à Nancy en août 1886*. Des remerciements lui sont adressés par le Président.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Journal des Savants, avril et mai 1887.
Bulletin de la Propriété industrielle, mai 1887.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, juin 1887.
L'Ormée à Bordeaux, par Aug. Communay, 1886.
Mémoires de la Société des Sciences de Seine-et-Oise, 1887.

Société des Sciences naturelles de Genève, 1886.
Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern aus dem Jahre 1886.
Société d'Agriculture de la Loire, mai 1877.
Bollettino delle Publicazioni Italiane, 1887.

Étaient présents :

MM. de Mégret, Hautreux, Azam, Leo Drouyn, Gouget, Aurélien Vivie, V. L.-Bordenave, marquis de Castelnau d'Essenault, Cirot de la Ville, G. Lespiault, Louis Boué, H. Brochon, de Mégret, Dr Berchon, Denucé, A. Loquin, A.-R. Céleste, A. Auguin, J. Couraud, Labat, Paul Dupuy, Ch. Durand, H. Minier, Gayon, Combes, Rayet, E. Gaussens.

SÉANCE DU 16 JUIN 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cuq signale une erreur qui s'est glissée dans la liste générale des membres de l'Académie, insérée à la fin du volume de l'année 1885; son nom y est précédé, au lieu d'en être suivi, des noms de MM. Labat et Berchon, entrés après lui dans la Compagnie. Il est donné acte de cette rectification à M. Cuq, et mention en sera faite dans le prochain compte rendu de nos *Actes*.

Un manuscrit intitulé : *Éloge de J.-J. Bel*, est renvoyé à la Commission du prix d'éloquence.

La Société scientifique d'Antonio Alzate, à Mexico, envoie un ouvrage publié par elle, et demande l'échange avec nos publications. Renvoyé au Conseil.

M. Bordman, de Londres, sollicite le titre de membre correspondant. Il lui sera donné connaissance des conditions exigées.

M. V. Stempf demande à acquérir deux exemplaires d'un numéro de nos *Actes* contenant le supplément, présenté en 1859 par M. G. Brunet, des *Proverbes basques*, d'Oihenart. Des recherches seront faites et il sera donné satisfaction à M. Stempf, à la charge par lui de payer la somme de 2 fr. 50 pour chaque exemplaire.

On passe à l'ordre du jour.

M. Boué, au nom de la Commission de poésie, composée avec lui de MM. Roux, Minier et de Mégret de Belligny, fait un rapport verbal sur les ouvrages envoyés au concours. Il constate qu'ils sont peu nombreux et présentent des conditions d'infériorité avec les envois de l'année 1885. Le concours de poésie va en s'amoindrissant, malgré la latitude laissée aux auteurs pour le choix des sujets.

Le Rapporteur signale en première ligne quatre poésies sous les n°s 4, 5 et 6, de M. l'abbé Lafargue, qui a déjà obtenu des médailles d'argent de la Compagnie, et notamment celle intitulée : *Le Mont du Crâne*. L'ensemble est bon, les sujets sont traités avec élévation, mais ne se distinguent par aucune supériorité sur les précédents envois de l'auteur. La Commission, toutefois, pour témoigner à M. l'abbé Lafargue la haute estime que lui inspirent ses œuvres, propose de lui accorder un *rappel* de médaille d'argent.

Un recueil sous le n° 1 intitulé : *A temps perdu,* contient diverses pièces qui ne manquent ni de délicatesse ni d'élévation, et qui sont pourtant écrites sans préten-

tion; l'auteur s'annonce comme un arrimeur, et l'on ne peut pas dire qu'il a perdu son temps à caresser la muse; deux pièces intitulées : *Nuit* et *A ma petite cousine,* lues par le Rapporteur, impressionnent, en effet, favorablement la Compagnie. La Commission propose d'accorder une médaille de bronze au recueil n° 2.

Une pièce n° 2 intitulée : *Dévouement,* qui raconte un acte de sauvetage accompli à Soulac, ne manque pas d'élan, mais contient de nombreuses défaillances. Tout en louant le sentiment qui l'a inspirée, la Commission pense qu'il ne saurait être question de la récompenser.

Un recueil sous le n° 8 contient une pièce intitulée : *Au grand poète,* qui a du soufle et de l'envergure; mais quel que soit le désir de la Commission de voir récompenser l'auteur, elle est dans l'impossibilité de formuler aucune proposition, attendu l'insuffisance de ce recueil, l'incorrection et la négligence de la versification.

Un recueil de provenance limousine, n° 9, se compose d'une série de chansons, honnêtes à coup sûr, mais d'une telle médiocrité, que le plus sage est de garder le silence sur cet envoi.

En résumé la Commission propose : 1° Un *rappel* de médaille d'argent, pour M. l'abbé Lafargue; 2° une médaille de bronze à l'auteur du travail intitulé : *A temps perdu.*

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission des récompenses.

M. Boué présente un rapport verbal sur une nouvelle en prose intitulée : *Ce que disaient les grenouilles.* C'est une œuvre alerte et pimpante, pleine d'esprit et d'humour, où le trait abonde; le Rapporteur en cite quelques passages, tout en exprimant le regret que l'œuvre ne

soit pas plus importante. C'est un travail sans prétention, dit-il, mais non pas sans qualités.

La Commission, heureuse d'encourager un essai qui dénote un écrivain à la plume souple, spirituelle et facile, propose d'accorder une mention honorable à l'auteur.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission des récompenses.

Le Secrétaire général lit, au nom de M. Combes, rapporteur d'une Commission composée avec lui de MM. Gouget et Brochon, un rapport sur le manuscrit de M. Guadet, intitulé : *Long procès du Chapitre de Saint-Émilion,* etc., et concluant à ce qu'une médaille d'argent soit accordée à l'auteur.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission des récompenses.

M. Minier, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. de Verneilh et Vivie, lit un rapport sur le livre de M. Toulouze, intitulé : *La Vie à Bordeaux,* et après en avoir cité plusieurs passages, propose d'accorder à l'auteur une médaille d'argent.

Ces conclusions sont prises en considération et renvoyées à la Commission des récompenses.

L'Académie vote ensuite le programme das questions mises au concours pour l'année 1887.

La séance est levée à dix heures.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

The Scientific proceedings of the Royal Dublin Society, july, octobre 1886; january, april 1887.

Académie Delphinale, 1885.

Académie de Rouen, 1885-86.

Bollettino delle Publicazioni Italiane, 1887.
Société des Naturalistes de Moscou, 1887.
Bulletin du Comité des travaux historiques, 1886.
Société Malacologique de Belgique, 1886.
Bulletin de la Société Industrielle, mai 1887.
Gazette des Sciences médicales de Bordeaux, mai 1887.
Mémoires de l'Académie de Metz, 1887.
Académie de Nantes, 1886.
Société d'Anthropologie de Paris, 1886.
Journal de Médecine de Bordeaux, 29 mai; 5 et 19 juin 1887.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, Leo Drouyn, Aurélien Vivie, Saugeon, Berchon, Édouard Cuq, Charles Marionneau, Hautreux, A.-R. Céleste, Louis Boué, de Mégret, H. Minier, Gaussens.

SÉANCE DU 23 JUIN 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la réception de M. le comte Alexis de Chasteigner, comme membre résidant.

M. de Chasteigner, introduit par MM. Leo Drouyn et Ch. Marionneau, prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,
Messieurs,

Si je n'y étais tenu par l'usage, par le règlement même, — m'a-t-on dit, — le sentiment des plus simples convenances et le besoin de vous dire toute ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait, m'eussent inspiré le désir de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Longtemps, j'ai redouté cet honneur; puis je l'ai vivement désiré; et, maintenant que vous avez bien voulu me l'ac-

corder, j'en ai presque peur, par les obligations qu'il m'impose vis-à-vis de vous.

On dit que l'ambition est tôt ou tard punie.

Je le suis *tôt* par l'embarras que j'éprouve à parler devant cette assemblée formée de personnalités d'élite, représentant à peu près toutes les branches des connaissances humaines et habituée à entendre la parole des maîtres en l'art de bien dire.

Car je ne suis pas un orateur.

Je suis un chercheur, un piocheur, dans toute la force du terme; et, jusqu'ici, les... *terrassiers* n'ont pas été tenus à l'éloquence. Cependant, Messieurs, une chose m'encourage : c'est la certitude qu'au milieu de vos autres mérites vous avez celui de l'indulgence.

Ne m'en avez-vous pas déjà donné la plus grande et la plus généreuse des preuves, en m'admettant à faire partie de votre famille scientifique?

Donc, Messieurs, sans chercher à vous tourner une phrase si bien sentie que je ne saurais, peut-être, plus en sortir, permettez-moi de vous dire, — tout simplement, — mais bien véritablement : MERCI, Messieurs, de tout cœur : MERCI de l'honneur que vous m'avez fait et du bienveillant témoignage de votre sympathie. Je vous dois de pouvoir marquer une rare journée heureuse au milieu de jours depuis longtemps sombres ou pénibles... encore, MERCI.

J'ai parlé de votre sympathie, Messieurs, car je ne me fais pas d'illusions.

Je considère que c'est à elle, et non à mes faibles mérites, que je dois, en ce moment, d'être au milieu de vous.

Ne m'en avez-vous pas donné une première preuve en choisissant comme membres de... ce que vous me pardonnerez d'appeler — *la Commission d'enquête,* — trois de mes meilleurs amis, de mes plus anciens camarades, qui ont toujours été remplis d'affectueuse indulgence pour le compagnon des jeunes années?

Et, permettez-moi de dire à ceux d'entre vous qui me connaissaient moins, qu'ils me connaissent, nécessairement, mal, encore, s'ils ont eu à me juger, uniquement, après le rapport de M. Marionneau.

Je ne l'ai pas lu. Je n'en ai même pas eu connaissance, mais je sais que, par la richesse de sa nature, par l'habitude d'un art que ses amis lui reprochent d'avoir trop vite négligé, la plume dont il se sert pour écrire, souvent, dans ses doigts, se transforme en pinceau.

Puisant, alors, dans les plus riches couleurs de sa palette, — et de son imagination, — il donne le ton et la vie aux choses les plus modestes qu'il est chargé de présenter.

Si donc, Messieurs, vous vous êtes trop laissés influencer par le brillant pinceau de cet artiste, je puis encore dire que vous me connaissez mal, mais que je suis moins étonné de votre indulgence à mon sujet.

Il m'a été dit que, dans son rapport, M. Marionneau avait évoqué quelques souvenirs de ceux qui ont bien voulu, dans ma jeunesse, je pourrais presque dire dans mon enfance, être mes conseillers scientifiques.

On répète quelquefois que la reconnaissance n'existe plus.

Je crois, qu'en général on calomnie trop l'Humanité.

Mais cela serait-il vrai; cette qualité — qu'on pourrait souvent appeler *un devoir* — serait-elle devenue rare comme certains faits d'archéologie, qu'on devrait être assuré de la retrouver en cette enceinte.

Vous me comprendrez donc, Messieurs, de rappeler avec un vif sentiment de gratitude les noms de ces hommes, aussi savants qu'affectueux et dévoués, auxquels je dois reporter une large part de l'honneur que vous m'avez fait.

De ces vieux amis de ma famille qui voulurent bien se faire mes maîtres; de mes maîtres qui, plus tard, devinrent mes amis, et qui, aussi bien, étaient *vôtres*, car plusieurs appartenaient à l'Académie et comptaient parmi ses illustrations.

Hélas! plus un seul qui existe aujourd'hui!

C'étaient Alexis de Gourgues et son beau-frère Charles Des Moulins; l'honorable M. Pery, caissier du Mont-de-Piété; Jouannet; Rabanis, surnommé, entre élèves: *la Terreur des examens*, que j'ai, cependant, toujours trouvé si large pour mettre sa science à la portée de tous; MM. de Mourcin; Boucher de Perthes; de Caumont; que je retrouvais plus tard en Normandie; puis le docteur

Bazin qui, m'initiant aux études de l'anatomie comparée et développant mes goûts pour les sciences naturelles, a été le point de départ de la carrière que je me suis décidé à embrasser après avoir fait mon droit.

Vous ne sauriez croire, Messieurs, combien je me dépêchais à faire ma tâche d'écolier afin de pouvoir disposer d'une ou deux soirées par semaine, pour apprendre, avec Alexis de Gourgues, à lire et à comprendre les monnaies françaises, royales ou baronales, dans cet hôtel de la rue de Gourgues qui a eu le rare privilège d'abriter sous son toit trois membres de cette Compagnie (1).

Que de petits sacrifices, afin d'avoir à moi un après-midi du dimanche pour étudier, dans son riche médailler, les monnaies romaines, avec l'excellent M. Péry, rue du Mirail, dans ce second étage du Mont-de-Piété, chez qui, souvent, je me rencontrais avec l'historien Bernadau, d'originale tournure.

Quant à Jouannet, avec une complaisance inépuisable, dans ses collections ou dans celles qu'il commençait pour la ville, il développait mon éducation numismatique, m'initiait à l'étude de la céramique, sur les produits de ses fouilles de *Terre-Nègre* (2), mais, surtout, me fournissait les livres pour travailler. Et, sous sa responsabilité, me prêtait, à seize ans, pendant les vacances, le *Catalogue des Rôles gascons,* de Carte, pour en extraire ce qui avait trait à la numismatique de l'Aquitaine.

Entre-temps, pour mieux comprendre l'archéologie monumentale, j'allais, pendant la construction du Palais-de-Justice et de la prison cellulaire, étudier l'architecture, avec ses élèves, dans l'atelier de M. Thiac.

Pardon, Messieurs, de m'oublier au milieu de ces souvenirs qui, aujourd'hui, me sont doublement chers. Voilà mes premiers maîtres à Bordeaux; ceux auxquels je dois, véritablement, reporter l'honneur de vous appartenir, de parler, en ce moment, au milieu de vous.

(1) Charles Des Moulins, marquis de Castelnau d'Essenault, *membres résidants;* comte Alexis de Gourgues, *correspondant.*

(2) Cette collection de vases provenant du cimetière gallo-romain de Terre-Nègre fait partie du Musée des antiques de Bordeaux.

Mais ce que je leur dois, surtout, et ce que je n'ai jamais cessé de dire bien haut, c'est ce qui a été ma vraie consolation au milieu des épreuves de la vie et de l'isolement pendant lequel j'ai longtemps vécu : le goût du travail, l'amour de l'étude ; d'avoir su rencontrer, partout, sous une forme ou sous une autre, un fait à constater, un problème à résoudre, ou du moins à sonder.

Grâce à eux, je puis dire que si, dans ma vie, *j'ai eu bien des moments de tristesse, je n'ai jamais éprouvé un instant d'ennui.*

Aussi, lorsqu'un peu plus tard, mûri par le travail et la réflexion, j'ai compris le bien que ces *hommes* avaient fait à l'*enfant*, puis au *jeune homme* d'alors, je me suis promis de chercher, dans la mesure de mes forces, à rendre aux autres ce qu'ils avaient fait, si libéralement, pour moi, en tâchant d'inspirer aux jeunes gens le goût du *travail attrayant*, — dans plus d'un cas, — véritable *soupape de sûreté* pour la jeunesse.

C'est depuis lors que je me suis plus particulièrement associé aux réunions des Sociétés scientifiques, aux discussions des Congrès ; que, par mes livres prêtés ; par mes collections exposées en public, ou bien ouvertes aux travailleurs, je me suis trouvé mêlé au mouvement scientifique ; surtout dans le Sud-Ouest. Vous avez compris, Messieurs, qu'il y avait là un but, — presque un principe, — sérieux et longtemps poursuivi.

C'est cette constance qu'à défaut de plus grand mérite, vous avez bien voulu récompenser, en me permettant, vers la fin de ma carrière, de m'asseoir au milieu de vous.

Encore une fois, Messieurs, permettez-moi de vous en exprimer ma reconnaissance en vous assurant, dans la limite du possible, de mon concours le plus dévoué.

Enfin, Messieurs, par une fortune aussi rare qu'heureuse, mon arrivée ne peut éveiller en vous des souvenirs de tristesse ou de deuil.

Le professeur éminent, à la science si variée, dont je viens occuper le siège, sans avoir la prétention de le remplacer, est encore des vôtres. Aujourd'hui j'ose dire *des nôtres.*

J'ai l'heureux privilège de n'avoir pas à remplir un devoir

toujours délicat et pénible, souvent difficile, en vous faisant l'éloge funèbre, académique, de mon prédécesseur.

M. Raulin, dont le vaste savoir sondait en même temps les profondeurs de la terre et l'immensité des cieux, vous a quittés hier. Ces murs sont encore remplis de son souvenir.

Après une vie de travail bien remplie et quarante ans passés avec vous, il est allé, dans la retraite, demander à son pays natal un repos bien mérité.

Mais une heureuse circonstance peut le ramener à Bordeaux; et vous le verriez venir, alors, momentanément occuper, encore, le siège d'honneur que vous lui avez réservé.

M. le Président de Tréverret répond en ces termes à M. de Chasteigner :

MONSIEUR,

Vous avez raison de le dire : un rapport, si exact et si détaillé qu'il soit, ne suffit pas à vous faire connaître; il faut encore vous entendre vous-même, et alors on se voit forcé de démentir le jugement que votre modestie vous dicte sur vos aptitudes oratoires. Vous êtes, dites-vous, un chercheur, un terrassier. — Peut-être; mais vous êtes un chercheur qui sait bien parler de ses recherches, un terrassier qui décrit avec chaleur le plaisir des fouilles, et qui inspire à ses auditeurs le désir de lui voir manier la pioche et de la prendre même à côté de lui.

Tout en piochant, vous avez découvert et mis en ordre de précieuses reliques du temps passé. Votre collection de monnaies et de médailles vous permet de jeter sur l'histoire plus d'un trait de lumière, et la science, la méthode, qui vous ont guidé pour former cette collection, sont des ressources désormais acquises à l'Académie. Depuis quelques années, en effet, très peu d'entre nous consacraient une attention spéciale à cette branche des connaissances humaines, et, par un caprice du sort, ce fut justement durant cette période qu'un généreux donateur nous légua les moyens

et l'obligation de récompenser le meilleur mémoire de numismatique. Éclairés maintenant par vous, nos jugements sur de telles matières n'en seront que plus sûrs et plus autorisés.

Pour vous, néanmoins, la numismatique n'a été qu'une des formes de la curiosité intellectuelle. Vous avez étudié tout ce que votre carrière et votre situation sociale mettaient immédiatement sous vos yeux, et, de là, vous êtes parti en excursion continuelle sur les domaines les plus variés. Histoire naturelle, archéologie, développement successif de l'industrie humaine, tout cela vous attire, vous tient en éveil, chasse, comme vous dites, l'ennui bien loin de vous, et tout cela vous donne l'occasion d'exercer cette critique sagace qui avec un débris reconstruit un monument, et sur quelques indices devine une civilisation. Vous aimez à retrouver les traces de ce qui fut, les origines de ce qui est; et si jamais on parvient à fixer les lois d'après lesquelles le travail de l'homme se perfectionne, dégénère ou se transforme, vos études partielles y contribueront.

A cet égard, vous êtes bien de notre siècle, qui, dans toutes les grandes expositions modernes, réserve une part si large, et je puis dire si affectueuse, aux spécimens rétrospectifs de l'art, aux legs de tant de générations, éprises du beau comme nous le sommes, et plus heureuses peut-être à le réaliser.

Vous venez de payer à vos maîtres un hommage qui nous touche vivement; la plupart d'entre eux ont été des nôtres, et il est bon qu'à certains intervalles le souvenir de leurs mérites nous soit rappelé. Ce que vous avez aimé chez eux, ce n'est pas seulement le savoir, c'est l'empressement à le communiquer, c'est l'encouragement prodigué aux plus jeunes, c'est l'aide complaisante qu'ils ont prêtée à leurs successeurs. Et vous aussi, Monsieur, nous le savons, vous vous plaisez à faciliter l'étude autour de vous, à ouvrir vos trésors aux regards des chercheurs, à leur expliquer par quelle voie vous êtes arrivé à telle conclusion, et ce qu'il resterait sans doute à faire si l'on voulait aller plus loin. Cette humeur libérale est le lien qui unit le mieux les membres d'une Académie. Loin de nous la devise égoïste de je ne sais quel érudit allemand : *Mehr gelehrt als lehrend*, plutôt

instruit qu'instruisant! Nous sommes ici, au contraire, pour nous instruire entre nous, pour nous aider, pour augmenter et répandre nos lumières, et pour ressembler à ce savant d'Oxford, que le vieux poète anglais Chaucer, descendu d'aïeux français et normands, nous représente « conservant avec piété le souvenir de ceux qui ont favorisé ses études, et toujours heureux d'apprendre lui-même, toujours heureux d'enseigner aux autres ».

And gladly would he learn, and gladly teach.

Ces sentiments animaient votre prédécesseur, M. Raulin, qui, blessé grièvement par suite d'une chute, rassemblait ses élèves autour de son lit. Ils vous animent vous-même et nous donnent lieu d'espérer que vous nous ferez souvent part de vos recherches.

En attendant, prenez votre place, cher collègue, au milieu de nouveaux confrères parmi lesquels vous comptez déjà tant d'amis.

Après ce discours, M. de Chasteigner prend place, suivant l'usage, à la droite du Président.

Le Secrétaire général dépouille la correspondance.

Lettre de M. Berchon s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce soir.

Lettre de M. L. Testut annonçant la réunion à Toulouse, du 22 au 29 septembre prochain, du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Lettre de M. le Préfet demandant le bulletin de renseignements accoutumé pour les propositions qu'il a à soumettre au Conseil général, au sujet de la subvention annuellement accordée à la Compagnie. Renvoyée à M. le Trésorier.

Il est procédé au scrutin sur la candidature de M. Jul-

lian au titre de membre résidant, en remplacement de M. Abria. M. Jullian, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant.

M. Céleste, au nom de la Commission du prix d'éloquence, composée avec lui de MM. Minier et Cuq, présente son rapport sur un manuscrit intitulé : *Éloge de J.-J. Bel*, et après en avoir lu plusieurs passages et apprécié le travail au double point de vue littéraire et des documents souvent inédits qu'il contient, il conclut à ce que le prix d'éloquence, fondé par la Ville, soit accordé à l'auteur. Ces conclusions sont adoptées.

M. Rayet, au nom d'une Commission composée avec lui de MM. Lespiault et Labat, lit un rapport sur un nouveau système de Barême, soumis à la Compagnie par M. Salles, employé du Poids public de Bordeaux, et sans se prononcer sur les services que peut rendre ce barême, il constate que le travail accompli dénote chez son auteur une patience à toute épreuve, la patience indispensable pour faire deux millions d'additions successives.

L'Académie, désireuse de récompenser un tel labeur, accorde une mention honorable à M. Salles.

M. de Tréverret, au nom de M. Gouget, rapporteur d'une Commission composée avec lui de MM. Brives-Cazes et Combes, rend compte des dix-sept envois faits par M. Dupré sur des sujets d'histoire locale; tout en regrettant que l'auteur ne limite pas le champ de ses recherches, la Commission propose de lui accorder un *rappel* de médaille de bronze. Après discussion, et considérant l'inégale valeur des travaux qui lui sont soumis, l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu à récompense.

M. Dezeimeris fait une communication intitulée : *D'une*

cause de dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède.

M. le Président le remercie de cette intéressante communication qui sera insérée dans les *Actes.*

M. Cuq fait hommage à la Compagnie de deux brochures intitulées : 1° *Recherches historiques sur le testament per æs et libram;* 2° *De la nature des crimes imputés aux chrétiens,* d'après Tacite. Des remerciements lui sont adressés.

La Commission générale des concours est appelée à examiner les propositions de récompenses pour l'année 1886. Après explications fournies par les Rapporteurs, elle est d'avis de décerner cinq médailles d'argent, un rappel de médaille d'argent, une médaille de bronze et deux mentions honorables.

L'Académie, saisie par le Président des propositions de la Commission générale, arrête, ainsi qu'il suit, les prix décernés, après avoir ouvert les plis cachetés afférents aux prix d'éloquence et du concours de poésie.

Le prix de 500 fr. de la ville de Bordeaux (prix d'éloquence), *Éloge de J.-J. Bel,* à M. Raymond Henry, directeur de l'école communale de Caudéran.

Un rappel de médaille d'argent à M. l'abbé Lafargue, curé de Saint-Médard.

Des médailles d'argent à MM. Hovyn de Tranchère, H.-Azaïs Guadet, Ducéré, l'abbé Lelièvre et Ernest Toulouze.

Une médaille de bronze à M. Léo Lambert.

Des mentions honorables à MM. Salles et Raoul de Mégret de Belligny.

L'Académie arrête ainsi qu'il suit le programme de la séance publique du 7 juillet : 1° Discours du Président;

2° Un serment de Molière, épisode en vers, par M. Louis Boué; 3° Rapport du Secrétaire général; 4° Distribution des récompenses.

Le Secrétaire général, au nom de M. Berchon, propose à titre tout à fait exceptionnel de choisir, pour la séance publique, un autre local que celui de la rue Jean-Jacques-Bel, qui présente de grands inconvénients à cause de la chaleur. Après discussion, cette proposition n'est pas accueillie.

La séance est levée à dix heures et demie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Description géologique sur Chambéry, par Pillet, 1887.
Fourth annual report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution, 1882-83.
Revue de l'Histoire des Religions, 1887.
Proceedings of the American Association, 1887.
L'Archéologie au Congrès de Nancy, par M. le Dr Berchon, 1887.
Bulletin de la propriété industrielle, 2 et 9 juin 1887.
Gazette des Sciences médicales, 12 juin 1887.
Revue des Travaux scientifiques, 1887.
Traitement du Mildiou, par Millardet et Gayon, 1887.
Mémoires de l'Académie des Sciences de Savoie, 1887.
Mémoires de l'Académie d'Arras, 1887.
Estudios cientificos y filosoficos, 1884.
Le Moulin de Lavardac, par Jules Serret, 1887.
Mémoires de la Société de Médecine de Bordeaux, 1885-86.
The Scientific Transactions of the Royal Society, vol. III, 1886, 1887.
United States Geological Survey, 1886.

Étaient présents :

MM. De Tréverret, Aurélien Vivie, de Chasteigner, Ch. Durand, marquis de Castelnau, Lespiault, H. Minier, Louis Boué, Combes, Hautreux, de Mégret de Belligny, Édouard Cuq, Dezeimeris, Paul Dupuy, A.-R. Céleste, Leo Drouyn, E. Gaussens, Gayon, Ch. Marionneau, A. Loquin, Rayet, D. Denucé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 7 JUILLET 1887.

Présidence de M. DE TRÉVERRET, Président.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Un auditoire d'élite, où les dames sont en majorité, se presse dans la salle de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel.

Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, M. le sénateur Dupouy, M. l'Intendant militaire, M. le Trésorier général, et quelques autres fonctionnaires, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, ainsi que M. G. Brunet, membre de l'Académie.

Aux places d'honneur, on remarque M. Prom, président de la Chambre de commerce; M. Sibilotte-Latour, directeur des Contributions directes; M. le Curé de Notre-Dame; M. le commandant Bonetti; et des notabilités de la magistrature, du commerce et du barreau.

M. de Selves, préfet de la Gironde, et M. Alfred Daney, maire de Bordeaux, membres honoraires, prennent place au bureau et siègent, le premier à la droite, et le second à la gauche du Président.

M. le président de Tréverret prend la parole et, dans un discours écouté avec un vif intérêt, fait une étude sur le fabuliste espagnol Yriarte.

M. Louis Boué lit un acte charmant intitulé : *Un serment de Molière,* où les beaux vers abondent, et qui a recueilli les plus vifs applaudissements.

M. le Secrétaire général donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1886-1887.

Après cette lecture, il est procédé à la distribution des récompenses votées dans l'assemblée générale du 16 de ce mois.

Les lauréats, successivement appelés par le Secrétaire général, reçoivent de M. le Président des félicitations individuelles, en même temps qu'il leur est fait remise des prix décernés.

A dix heures, M. le Président lève la séance, après avoir remercié l'auditoire qui a bien voulu, malgré les chaleurs torrides que nous traversons, honorer de sa présence la fête littéraire de l'Académie, et rehausser ainsi son éclat accoutumé.

Étaient présents :

MM. de Tréverret, président; de Selves, préfet de la Gironde; Daney, maire de Bordeaux; Azam, vice-président; Aurélien Vivie, H. Minier, Leo Drouyn, de Mégret de Belligny, Édouard Cuq, comte Alexis de Chasteigner, marquis de Castelnau, Louis Roué, Gaussens, Ch. Marionneau, Ch. Durand, A.-R. Céleste, Saugeon, Hautreux, Berchon.

Erratum. — C'est par suite d'une erreur que, dans la liste des Membres résidants de l'Académie, insérée à la fin du volume de l'année 1885, le nom de M. Éd. Cuq est précédé, au lieu d'en être suivi, des noms de MM. Labat et Berchon, entrés après lui dans la Compagnie.

Table du Compte-rendu

M. Brochon prononce l'*Éloge de M. Vaucher*, ancien membre résidant.

M. H. Minier lit une poésie intitulée : *Ultima verba.*

M. Jules Andrieu, d'Agen, remercie l'Académie de son élection au titre de membre correspondant.

M. le comte Alexis de Chasteigner pose sa candidature au titre de membre résidant, en remplacement de M. Raulin.

Remerciements à M. le Maire de Bordeaux pour l'envoi du volume : *Inscriptions romaines de Bordeaux,* par M. Camille Jullian.

Félicitations à MM. Leo Drouyn, Ch. Marionneau et Gouget, nommés membres du Comité des beaux-arts près le ministère de l'instruction publique.

Admission de la candidature de M. Hautreux au titre de membre résidant.

M. Azam lit une *Étude sur le caractère dans l'état de santé et dans l'état de maladie.*

Décès de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut.

Congrès des sociétés savantes à Paris, le 31 mai.

M. C. Jullian pose sa candidature au titre de membre résidant.

Hommage de M. Léon Busquet.

Envoi de nouvelles notices par M. Dupré.

L'Académie souscrit à l'*Histoire de la ville et du canton de Guitres,* par M. Godin.

Rapport sur le futur local de l'Académie à l'hôtel Fieffé, rue des Trois-Conils.

M. Hautreux est élu membre résidant, en remplacement de M. de Lacolonge, décédé.

Rapport sur la candidature de M. le comte Alexis de Chasteigner.

M. Azam continue la lecture de son *Étude.*

Observations de M. Oré sur les votes relatifs à MM. Hautreux et de Chasteigner.

L'élection de M. Hautreux est maintenue.

Une nouvelle lecture du rapport sur la candidature de M. de Chasteigner aura lieu à la prochaine séance.

Une commission est chargée d'examiner le livre de M. Toulouze intitulé : *La Vie à Bordeaux.*

Une commission est chargée d'examiner l'hygromètre à torsion de M. Lehman, d'Arcachon.

Communication de M. Salles, employé au Poids public.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1887-1888.

—

MESSIEURS

AZAM, ✻, *Président.*
TH. LABAT, ✻, *Vice-Président.*
AURÉLIEN VIVIE, *Secrétaire général.*

ED. CUQ, BERCHON, ✻, } *Secrétaires adjoints.*

DROUYN (LEO) ✻, *Trésorier.*
CÉLESTE, *Archiviste.*

MINIER, DE MÉGRET DE BELLIGNY, DE TRÉVERRET, DE COEFFARD [1], } *Membres du Conseil d'administration.*

[1] Remplacé dans le courant de l'année par M. DENUCÉ.

OFFICIERS DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1889.

—

MESSIEURS

TH. LABAT, *, *Président.*
DEZEIMERIS, *, *Vice-Président.*
AURÉLIEN VIVIE, *Secrétaire général.*

ED. CUQ,
BERCHON, *,
} *Secrétaires adjoints.*

DROUYN (LEO) *, *Trésorier.*
CÉLESTE, *Archiviste.*

MINIER,
DE TRÉVERRET, *,
GAYON,
DEZEIMERIS, *,
} *Membres du Conseil d'administration.*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

arrêté au 31 décembre 1887.

Membres Honoraires :

MM.

LE PRÉFET DE LA GIRONDE.
LE MAIRE DE BORDEAUX.
BELLOT DES MINIÈRES, évêque de Poitiers.
ABRIA, doyen de la Faculté des Sciences.
PASTEUR (Louis), de l'Académie française.
BOUGUEREAU (W.), peintre, membre de l'Institut.

Membres Résidants :

MM.

1841. BRUNET (Gustave), homme de lettres, rue Boudet, 8.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Mably, 10.
1850. DROUYN (Leo) ✻, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.
1850. CIROT DE LA VILLE, Camérier secret de S. S. le Pape, chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.
1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, ch. hon., rue Rodrigues Pereire, 38.
1854. MINIER (H^le), rue Pélegrin, 39-41.
1862. LESPIAULT ✻, professeur d'astronomie à la Faculte des Sciences, rue Michel-Montaigne, 5.

1863. ORÉ ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue du Palais-de-Justice, 36.

1863. DEZEIMERIS (REINHOLD), ✻, correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (PAUL), professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. DE MÉGRET DE BELLIGNY, négociant, rue Boudet, 11.

1869. LOQUIN (ANAT.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.

1870. DURAND (CHARLES) ✻, architecte, rue Michel, 16.

1871. COMBES ✻, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 60.

1875. VERNEILH-PUYRAZEAU (baron DE), rue Montbazon, 19.

1875. AZAM ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.

1876. GOUGET, archiviste du département, rue d'Aviau.

1876. CASTELNAU D'ESSENAULT (marquis DE), à Paillet.

1877. LABRAQUE-BORDENAVE, juge de paix, rue des Ayres, 40.

1878. AUGUIN, peintre paysagiste, rue de la Course, 67.

1879. BROCHON (HENRI), avocat à la Cour d'appel, rue Vital-Carles, 22.

1880. TRÉVERRET (DE) ✻, professeur de littérature étrangère, à la Faculté des lettres, r. Émile-Fourcand, 27.

1880. DENUCÉ ✻, doyen honoraire de la Faculté de Médecine, cours du Pavé-des-Chartrons, 26.

1880. RAYET ✻, profes. d'astron. à la Faculté des Sciences, direct. de l'Observatoire de Floirac, rue Millière, 8.

1882. BOUÉ, avocat, place Rohan, 6.

1882. COURAUD ✻, doyen de la Faculté de Droit, place de la Bourse, 2.

1882. MARIONNEAU, corresp. de l'Institut, r. Turenne, 71.

1884. GAYON, ✿ I., professeur à la Faculté des Sciences, rue de Benauge, 56.

1884. CÉLESTE, ✿ A., sous-bibliothécaire de la ville, rue Jean-Jacques-Bel, 2.

1884. VIVIE (AURÉLIEN) ✻, impasse des Tanneries, 12.

1885. CUQ (E.), professeur à la Faculté de droit, rue de la Trésorerie, 28.
1885. LABAT (Th.), *, ingénieur, rue Blanc-Dutrouilh, 15.
1885. BERCHON, *, doct.-médecin, r. du Jardin-Public, 53.
1887. HAUTREUX, *, rue Mondenard, 29.
1887. CHASTEIGNER (Cte Alexis de), rue Duplessis, 5.
1887. JULLIAN (Camille), chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux, rue Fondaudège, 145.

Membres associés non résidants :

MM.

GEFFROY, *, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur honoraire de l'École française de Rome, rue du Bac, 32, à Paris.

JACQUOT, O. *, inspecteur général des mines, rue Monceaux, 83, à Paris.

LINDER (Oscar), O. *, inspecteur général des mines, rue du Luxembourg, à Paris.

SAINT-VIDAL (Francis de), sculpteur, r. Bayen, 27 *bis*, à Paris.

FROMENT, directeur de l'école de Sainte-Barbe.

COLLIGNON, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

IZOARD, O. *, ancien premier président de la Cour d'appel de Bordeaux, à Pau.

MICÉ, *, recteur de l'Académie, à Besançon.

FARGUE, O. *, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris.

RAULIN, *, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Bordeaux, à Montfaucon-d'Argonne (Meuse).

Membres Correspondants :

MM.

ANDRIEU (Jules), à Agen.

AUSSY (H. d'), membre correspondant de l'Institut de France, à Saint-Jean-d'Angély.

AYMARD (Aug.), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Pau.
BEAUDOUIN (J.) ✻, à Châtillon-sur-Seine.
BELLECOMBE (André de), de la Société des Études historiques de France, et de la Société Asiatique, à Paris.
BELLIN (Antoine-Gaspard), ancien magistrat, à Lyon.
BLADÉ, avocat à Lectoure.
BONJEAN, pharmacien à Chambéry.
BONNETON, président du Tribunal, à Gannat.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-Lévêque (Calvados).
CAFFARÉNA, avocat à Toulon.
CALIGNY (Mis de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.
CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.
CHAUMELIN (Marius), homme de lettres, à Marseille.
CHERVIN aîné, avenue d'Eylau, à Paris.
CHEVALIER, pharm.-chimiste, quai St-Michel, 25, à Paris.
CUYPER (de), directeur de la *Revue universelle de Liége,* à Liége (Belgique).
DEBEAUX, pharm.-major en Algérie.
DUBROCA, médecin, à Agen.
ENGEL, professeur à la Faculté de Médecine de Nancy.
FABRE, médecin, à Paris.
FERTIAULT, homme de lettres, à Paris.
FOLIN (marquis de), ancien officier de marine, à Biarritz.
GAUDRY (Albert), docteur ès-sciences naturelles, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.
GAVARRET, O. ✻, inspecteur général de l'Enseignement supérieur, à Paris.
GINDRE (Jules), ingénieur civil des mines, à Itsatsou (Basses-Pyrénées).

GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).
GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.
GRELLET-BALGUERIE, ancien magistrat, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.
HAILLECOURT, inspectr d'Académie honoraire, à Périgueux.
HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.
LEGENTIL, ancien conseiller à la Cour d'appel de Rouen.
LE JOLIS, docteur médecin, à Cherbourg.
LESPINASSE ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Pau.
LIAIS (EMMANUEL), maire de Cherbourg.
LIVET (CH.), médecin-inspecteur, à Vichy.
MAGEN, pharmacien-chimiste, à Agen.
MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), ancien consul.
MALVEZIN, avocat, à Bordeaux.
MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collège de Harrow on the Hill, près de Londres.
MAURY (ALFRED) O. ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
NAYRAL (MAGLOIRE), homme de lettres, à Castres.
PARROCEL, homme de lettres, à Marseille.
PÉRIER, agrégé à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux, à Pauillac.
PERNET, directeur du Collège de Salins.
PIOGEY, avocat, à Paris.
RENAN (E) ✻, membre de l'Institut, à Paris.
RÉSAL ✻, membre de l'Institut, à Paris.
RÉVOIL O. ✻, architecte, à Nîmes (Gard).
ROSNY (LÉON DE), Président de la Société d'Ethnographie, professeur de langues orientales, à Paris.
SAINT-ANGE (MARTIN), docteur en médecine, à Paris.

SAINT-ESPÈS LESCOT ✻, ancien président du Tribunal civil de Périgueux.

SCOGNAMIGLIO (ARCHANGELO), antiquaire, à Rome.

SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

TAMIZEY DE LARROQUE ✻, correspondant de l'Institut, à Gontaud.

TARRY, médecin, à Agen.

TESTUT (LÉO), professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon.

TOURTOULON (DE), à Montpellier.

VIGNEAU, docteur en méd., à St-Christau (Basses-Pyrén.).

LISTE DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Académies de France.

Académie d'Aix.
— d'Amiens.
— d'Angers.
— de Besançon.
— de Caen.
— de Clermont-Ferrand.
— Delphinale, de Grenoble.
— de Dijon.
— du Gard.
— de Grenoble.
— des Jeux floraux, à Toulouse.
— de Lyon.
— de Mâcon.
— de Montpellier.
— de Nancy.
— Stanislas, à Nancy.
— de La Rochelle.
— de Reims.
— de Rouen.
— de la Savoie, à Chambéry.
— de Toulouse.

Sociétés françaises.

Société Académique de Brest.
— Académique de Cherbourg.
— Académique de Maine-et-Loire.

Société Académique du Puy.
— Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy
— Académique de Saint-Quentin.
— d'Agriculture d'Agen.
— d'Agriculture d'Angers.
— d'Agriculture d'Angoulême.
— d'Agriculture de Boulogne-sur-mer.
— d'Agriculture de Caen.
— d'Agriculture de Douai.
— d'Agriculture de Lille.
— d'Agriculture de la Marne.
— d'Agriculture de Rochefort.
— d'Agriculture de La Rochelle.
— d'Agriculture de Rouen.
— d'Agriculture de la Sarthe, au Mans.
— d'Agriculture de Saint-Étienne.
— d'Agriculture de Tours.
— d'Agriculture de Valenciennes.
— d'Agriculture de Vaucluse.
— Archéologique de Béziers.
— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
— Archives historiques (des) de la Saintonge.
— Antiquaires (des) de France.
— Beaux-Arts (des), à Caen.
— Borda, à Dax.
— Centrale d'Agriculture, à Paris.
Conservatoire du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.
Conservatoire des Arts-et-Métiers, à Paris.
Société Dunkerquoise, à Dunkerque.
— d'Émulation d'Abbeville.
— d'Émulation de Cambrai.
— d'Émulation d'Épinal.
— d'Émulation du Jura.
— d'Émulation de Moulins.
— d'Émulation de Rouen.
— d'Études historiques, à Paris.

Société d'Études, à Draguignan.
— Havraise d'Études diverses, au Havre
— d'Histoire de Châlon-sur-Saône.
— Historique et Archéologique du Maine
— d'Horticulture, à Caen.
— Industrielle d'Angers.
— Industrielle de Saint-Quentin.
— Musée (du) Guimet, à Lyon.
— Philomathique du Mans.
— Philomathique vosgienne.
— Sciences (des) d'Arras.
— Sciences (des) de l'Aube.
— Sciences (des) de l'Aveyron.
— Sciences et Arts (des), à Bayonne.
— Sciences (des) de l'Eure.
— Sciences naturelles (des), à Cherbourg.
— Sciences naturelles (des), à Rouen.
— Sciences (des) de Perpignan.
— Sciences morales (des) de Versailles.
— Sciences (des) de l'Yonne.
— Scientifique d'Alais.
— Scientifique d'Arcachon.
— Statistique (de) de Marseille.
— Statistique (de) de Vancluse.

Académies étrangères.

Académie royale des Sciences d'Amsterdam.
— royale de Belgique.
— américaine des Sciences de Boston.
— des Sciences de Californie, à San-Francisco.
— des Sciences de Chicago.
— du Connecticut.
— nationale des Sciences de la République Argentine, à Cordova.
— de Davemport (Iowa).
— royale d'Irlande.

Académie Dei Lincei, à Rome.
— Leopoldino-Carolina des Naturalistes, à Halle-s.-Saal.
— Leyde (de) (Hollande).
— Metz (de).
— Modène (de).
— Péabody (Salem).
— Sciences (des) de Saint-Louis.
— Sciences (des) du Wisconsin, à Madison.
— Sciences et Arts (des) de Zagrabiac (Croatie).

Sociétés étrangères.

Antiquaires du Nord (des), à Copenhague.
Asiatic du Bengale, à Calcutta.
Basse-Alsace (de la), à Strasbourg.
Bibliothèque de Metz.
Bureau d'éducation, à Washington.
Collège des Sciences de l'Université impériale de Tokio (Japon).
Comité de géologie de la Russie, à Saint-Péterbourg.
Essex Institut, à Salem.
Helvétique des Sciences, à Berne.
Histoire naturelle (d'), à Boston.
Industrielle de Mulhouse.
Institut canadien français, à Ottawa.
Institut Smithsonien, à Washington.
Malacologique de Belgique.
Musée Teyler, à Harlem.
Museum national de Rio-de-Janeiro.
Naturalistes de la Nouvelle-Russie (des), à Odessa.
Observatoire de Bruxelles.
Observatoire de Madrid.
Philosophique de Philadelphie.
Sciences (des) de Liège.
Sciences naturelles (des), à Philadelphie.
Sciences physiques (des), à Kœnigsberg (Prusse).
United States geological Survey, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-SIXIÈME VOLUME (1886)

